GUSTAVE DE MOLINARI

ŒUVRES COMPLÈTES

Volume V

Institut Coppet

L'Institut Coppet remercie Marco Piccinini
pour son généreux soutien.

GUSTAVE DE MOLINARI

ŒUVRES COMPLÈTES

Volume V

Dans la tempête révolutionnaire (1848)

Publié sous la direction de Mathieu Laine
et avec le soutien de M. André de Molinari

Notes et notices par Benoît Malbranque

Paris, 2022
Institut Coppet

Introduction
De nouvelles circonstances.

On n'étonnera pas l'historien qui, tenant un compte précis des circonstances comme un caissier scrupuleux, s'est habitué de longue main à peser les influences constantes de l'environnement, en lui enseignant qu'un homme ne nage jamais durablement à contre-courant, et que le milieu influe toujours de quelque façon sur la destinée du personnage dont il entreprendrait de raconter la vie et les actions. Il est évident pour lui que quand même ce personnage aurait voulu les négliger tout à fait et prétendre marcher son propre chemin, ou bien il s'en serait trouvé incapable, ou bien il se serait vu forcé de tenir ses yeux tout à fait en dehors, et ceci lui eût déjà coûté un certain effort, dont on peut sentir les conséquences, quoiqu'il les voulût nulles.

Et combien l'influence de l'environnement ne doit-elle pas être plus notable, quand les évènements du temps dont il s'agit renversent pour jamais une monarchie qui avait été pendant des siècles le régime constitutif du pouvoir, et jettent pour la première fois sur la scène, et pour le remplacer, des hommes dont les doctrines, jadis l'apanage d'esprits bouillonnant de justice et d'une bienveillance souvent mal placée, entendent renouveler de fond en comble les assises de la société.

Par ses circonstances uniques, l'année 1848 appelle donc des commentaires liminaires : non pour offrir à l'éditeur l'occasion de produire son érudition, mais pour caractériser une époque toute nouvelle, celle à laquelle Molinari dut d'abord s'adapter, avant de chercher, par des moyens divers, à guider ses contemporains, avec l'utilité présumée de celui qui offrirait la topologie d'un lieu sur lequel des conquérants viendraient à débarquer, prévenant les écueils qui les attendraient, et sur lesquels ils se précipitaient en aveugles.

La révolution de février 1848 surprit Gustave de Molinari au milieu de ses travaux et en interrompit le cours. Le protectionnisme, dans la lutte contre lequel il s'était formé et avait grandi, et qu'il avait en partie délaissée, pour les raisons qu'on a rappelées, était supplanté par un ennemi plus redoutable et plus menaçant : le socialisme. Face à l'outrage que les socialistes portaient aux principes si chaleureusement défendus par les économistes libéraux, un front uni et commun se constituerait. Devant l'imminence du danger, les problématiques accessoires, telles que la propriété littéraire, étaient jetées à l'arrière-plan, d'où on saurait toujours les déterrer à l'occasion.

Quoique les évènements aient suffi pour enflammer les consciences et faire naître des dévouements, la fermeture des cours d'économie politique rendait aussi disponibles des hommes auparavant fort occupés, et qui, devant gagner leur pain comme chacun, n'en voudraient pas à la révolution, s'ils pouvaient retrouver une besogne, ni surtout si, à la faveur des élections qui se profilaient, ou du combat intellectuel qui s'engageait, plus fort que jamais, la défense de leurs convictions devait servir aussi à leur avancement.

À moitié par choix et à moitié par nécessité, Molinari n'œuvra guère, dans cette grande bataille, que dans l'arène journalistique — arène un peu humble et austère, mais où il avait le bonheur de trouver une tâche à la mesure de ses forces et une recette assurée pour faire vivre sa famille. Jour après jour, et dans des publications variées (la mortalité infantile des titres de la presse de ce temps là était remarquable), il n'eut de cesse de livrer le combat pour la défense des idées de liberté qu'il avait fait siennes, et contre les attaques que le socialisme, nouveau et saisissant danger, ne cessait de lui porter.

I. Un nouvel ennemi. Le socialisme en 1848.

Il n'y a guère d'époques historiques où des princes, soit trait de caractère, soit nécessité politique, soit simplement assouvissement d'une volonté première, qui est l'assise du pouvoir tant qu'il dure et pour qu'il dure, n'aient conçu le plan téméraire et parfois tout à fait excentrique d'étendre le domaine de leur intervention aux choses viles, simples et basses qui s'appellent commerce, industrie, échange, ou propriété. Ce n'est pas non plus précisément à une époque récente que l'on a vu les premiers gouvernants témoigner de leur volonté de dompter les éléments, après avoir conquis des peuples, ni que des penseurs honnêtes (car les scribes commissionnés par un grand ne comptent pas) ont proposé pour la première fois la refondation de la société sur un plan de leur invention. Certes, cette dernière tare semble plus excusable : l'intelligence ne rencontre que plus loin, souvent aussi loin que dans la mise en pratique, les bornes qui doivent servir à la courber et à la resserrer dans cette voie stricte et même un peu banale, modeste et ennuyante qui est celle du *possible*. L'homme d'État, en revanche, se sent plus tôt arrêté. Dominer un peuple est facile ; lui donner des lois l'est moins ; les faire appliquer moins encore. C'est d'ailleurs une remarque que l'on ne fait pas assez souvent, qu'un Colbert n'aurait jamais rêvé de dominer par des règlements uniformes la centième partie de ce qui s'exécute aujourd'hui tranquillement sous la lettre des chartres administratives. C'est que sous nos plus grands rois, le pouvoir, qui paraît fort,

reste instable. Certainement il grandit, et, fruit d'accaparements progressifs, grappillés ça et là, il suit un processus long et historiquement croissant, qui peut faire croire à une inéluctabilité ; mais la modestie reste de mise. Conscients des limites de leur souveraineté, les anciens rois œuvraient en tyrans de façade, au fond vrais propriétaires honnêtes, jouissant de leur domaine avec la joie d'y demeurer des occupants tranquilles.

Ainsi que Tocqueville l'a montré de manière fameuse, les derniers siècles de l'Ancien régime, et plus encore la Révolution française et ses suites, donnèrent de nouvelles armes à la centralisation et au pouvoir fort. Les prétentions étatiques furent dès lors croissantes.

Or, dans le domaine des idées aussi, au milieu de l'effusion du sentimentalisme du XVIII[e] siècle, une place fut laissée aux précurseurs du socialisme pour porter leur voix. Contre la propriété ou la liberté du commerce, plusieurs penseurs comme Mably, Linguet, et bien sûr Jean-Jacques Rousseau, fournirent des arguments pour penser cette soumission supérieure des facultés humaines au pouvoir tutélaire d'un État, fût-il démocratique.

Vinrent ensuite deux révolutions : la Révolution française d'abord, qui ouvrit une ère de liberté et, en donnant de premières conquêtes, en fit espérer d'autres, dans des voies qu'il était plus ou moins raisonnable d'explorer ; et la Révolution industrielle ensuite, dont les premiers développements fondirent un monde où l'accumulation des richesses semblait aller de pair avec la survivance d'une pauvreté peut-être objectivement de moins en moins féroce, mais subsistante, lente à disparaître, et qui faisait du mal à voir.

En Angleterre, le socialisme apparut et grandit en opposition à ces douleurs, et en réaction aux doctrines jugées trop radicales de l'école d'Adam Smith, de David Ricardo et de Thomas Malthus. En France, où ce même mal était latent, plus que patent, le socialisme se revendiquait bien plutôt de la Révolution et des idées des Lumières. Louis Blanc, l'un des socialistes sur lequel nous insisterons davantage, du fait de sa place dans les matières que discutera Molinari, représentait bien ces tendances. Le socialisme, d'après lui, n'était rien d'autre que l'achèvement de la Révolution, son application plus large et plus universelle. Par le socialisme les laissés-pour-compte de la nuit du 4 août auraient leur revanche, et notamment le prolétaire, pour qui, écrivait-il, « la liberté n'a été, depuis 1789, qu'un mensonge. »[1] Et quant à ses lectures, un récent spécialiste nous confirme de quelle nature elles étaient : « Jean-Jacques Rous-

[1] *Revue du progrès politique, social et littéraire*, 1839, p. 1.

seau est son auteur favori, le *Contrat social* et *l'Émile*, ses lectures préférées. » [1]

Vers 1840, assurément, chacun lit Rousseau à sa manière, chacun fait du socialisme à sa mode, et si le libéralisme d'alors a ses sensibilités, rassemblées sous un drapeau commun, le socialisme du temps se divise en une infinité de sectes, en lutte les unes avec les autres, et dont on peine à trouver les possibles terrains d'entente. Chez les uns, la propriété est proscrite ; elle est réglementée ou même tout à fait libre chez d'autres. Ici le crédit gratuit est conçu comme central ; là on place grand espoir dans les ateliers sociaux, les phalanstères, les coopératives, les règlements ; les uns veulent fixer le salaire, d'autres ne rêvent que de l'abolir. Saint-Simon, Charles Fourier, Étienne Cabet, Pierre-Joseph Proudhon, Victor Considérant, Louis Blanc : tous ont une doctrine, un journal, et une petite école de disciples pour convaincre les masses et espérer des succès.

Jusqu'en 1848, cependant, la diffusion de ce socialisme éparpillé — qu'on qualifiera plus tard d'*utopique*, en faisant la supposition, assez forte, qu'il existe un autre socialisme, non utopique — reste limitée. Proudhon, qui remarque dans une lettre d'octobre 1844 que « ce qu'on appelle aujourd'hui en France le *parti socialiste* commence à s'organiser »[2], s'enthousiasme alors en voyant Pierre Leroux et Louis Blanc collaborer et des romanciers comme George Sand se rallier à la même cause, et va jusqu'à faire cette prophétie que « la moitié du siècle ne s'écoulera pas, je n'en fais aucun doute, sans que la société européenne ne ressente notre puissante influence. » [3] À l'aube de la révolution de février 1848, le socialisme n'était toutefois pas encore mûr. Écrivant rétrospectivement, le même Proudhon dira, en parlant de cette époque, que « les socialistes, presque inconnus, dont le nom n'avait pas encore retenti sur la scène, avaient aussi la foi de la révolution sociale : ils n'en avaient ni la clé ni la science. De nombreuses critiques de l'ancienne société avaient été faites, la plupart vagues, tout empreintes de sentimentalité et de mysticisme, quelques-unes plus philosophiques et plus raisonnées ; mais, de tout ce chaos de discussions déclamatoires, la lumière n'avait jailli pour personne : la presse quotidienne n'était point saisie de la question ; l'immense majorité des lecteurs ne s'en occupait seulement pas. » [4]

[1] Benoît Charruaud, *Louis Blanc : la république au service du socialisme. Droit au travail et perception démocratique de l'État*, thèse de doctorat, 2008, p. 36.

[2] Lettre de Proudhon à Ackermann, 4 octobre 1844 ; *Correspondance de Proudhon*, 1875, t. II, p. 160.

[3] *Ibid.*, p. 161.

[4] Pierre-Joseph Proudhon, *Les confessions d'un révolutionnaire*, 1849 ; *Œuvres complètes de Proudhon*, 1929, vol. VII, p. 18.

Par conséquent, de même qu'un socialiste comme Proudhon n'attendait pas de succès frappant avant plusieurs décennies, de même le camp libéral ne craignait guère le socialisme jusqu'en 1848. Dans le *Journal des économistes*, les leçons publiques, les brochures ou les livres, on ne réfutait le socialisme que comme une singularité ; peut-être aurait-on cru lui faire trop d'honneur en le combattant comme une menace. Bastiat parlait encore en ce sens à l'été 1847, expliquant, un peu hautain, que « les rêveries sociales, qui, de nos jours, ont une circulation très active, ne sont pas dangereuses, en ce sens qu'il n'y a pas à craindre qu'elles s'emparent jamais de la pratique des affaires. » [1] L'ennemi protectionniste était comparativement jugé comme beaucoup plus sérieux.

Ce que l'avenir enseignera, c'est que le protectionnisme fut en fait un précurseur intellectuel pour le socialisme, et qu'en échouant contre lui en 1847, dans les conditions qu'on a rappelées, les partisans du libéralisme se préparèrent de plus grands malheurs. Plus tard Bastiat le reconnaîtra : « Ce sont les propriétaires fonciers, ceux que l'on considère comme les propriétaires par excellence, qui ont ébranlé le principe de la propriété, puisqu'ils en ont appelé à la loi pour donner à leurs terres et à leurs produits une valeur factice. Ce sont les capitalistes qui ont suggéré l'idée du nivellement des fortunes par la loi. Le protectionnisme a été l'avant-coureur du communisme ; je dis plus, il a été sa première manifestation. » [2] Et par conséquent, il pourra faire de ce rapprochement une arme, et dire : « Messieurs les prohibitionistes, ne déclamez pas contre le socialisme, vous en faites. Ne déclamez pas contre le communisme, vous en faites. » [3] Cette rhétorique était habile pour limiter les progrès du protectionnisme, mais il était trop tard pour endiguer le socialisme.

Dans le chamboulement politique et idéologique de la révolution de 1848 — dont on retracera plus loin les étapes, en suivant deux témoins bien connus déjà, à savoir Lamartine et Proudhon — le socialisme entra pour l'une des toutes premières fois dans la pratique du pouvoir. « Ceux qu'on appelait des rêveurs ont maintenant en mains le maniement de la société, pourra dire Louis Blanc dans un discours de mars 1848. Les hommes impossibles sont devenus tout à coup les hommes nécessaires. » [4] Louis Blanc n'était toutefois pas

[1] Frédéric Bastiat, Sixième discours, à Marseille, fin août 1847 ; *Œuvres*, t. II, p. 294.

[2] Frédéric Bastiat, « Propriété et loi », *Journal des économistes*, 15 mai 1848 ; *Œuvres*, t. IV, p. 295.

[3] Frédéric Bastiat, « Spoliation et loi », *Journal des économistes*, mai 1850 ; *Œuvres*, t. V, p. 14.

[4] Discours du 10 mars 1848 ; Louis Blanc, *La révolution de février au Luxembourg*, 1849, p. 16.

celui des socialistes qui marchait dans les voies impossibles avec le plus de tranquillité. Au contraire de beaucoup, lui ne refusait ni la concurrence, ni le marché libre. En s'affranchissant du préalable de nombre de ses collègues, de renverser d'abord toute la société existante, afin de rebâtir sur ses ruines, Louis Blanc apparaissait plus raisonnable, en comparaison. Il entendait que ses ateliers sociaux fonctionnassent parallèlement au système des entreprises privées, dont l'État devait se désintéresser. Il espérait ainsi mettre en confrontation « deux modes de relations industrielles » afin que « l'expérience décide lequel des deux modes est le meilleur », et cela « sans commotion, par la seule puissance de l'attrait. » [1] Pour reprendre les mots du spécialiste de la révolution de 1848, l'historien Maurice Agulhon, l'objectif de Louis Blanc à travers les ateliers sociaux, « ce n'est pas organiser l'économie par une sorte de planification, c'est organiser les travailleurs, les inviter à s'associer en coopératives, et à gérer les échanges sur cette base autogestionnaire avant la lettre ». [2]

La mise en pratique, au sein de la célèbre commission du Luxembourg, sera toutefois difficile : politiquement compromettants, les ateliers sociaux seront même économiquement calamiteux. Au milieu du marasme, et plus encore dans les mois et les années qui suivirent, Louis Blanc cherchera à dégager sa responsabilité, prétextant que ses plans étaient empêchés, ses pouvoirs restreints, et que les budgets prévus n'étaient pas à sa disposition — « je n'avais pas un centime au Luxembourg »[3] est une phrase qu'il répétera plusieurs fois.

Après avoir fondé plus de 112 associations en quelques mois[4], Louis Blanc devint très vite une personnalité encombrante ; il fut mis sur la touche, puis les revirements de la politique en firent un ennemi, bientôt jugé, condamné, et expulsé en Angleterre, où il pensa se réfugier quelques mois, et où il restera vingt-deux ans. Sa tentative d'ateliers sociaux, que la théorie jugeait facilement comme une expérience assez malencontreuse, quoique bien des voix libérales consentaient alors à une action publique lors de calamités, pour donner du travail en urgence aux nécessiteux, apparaissait discréditée par l'histoire.

[1] Louis Blanc, *Histoire de la révolution de 1848*, vol. I, 1871, p. 165.

[2] Maurice Agulhon, « Un centenaire oublié », *in* Francis Démier (dir.), *Louis Blanc : un socialiste en république*, 2005, p. 188.

[3] Louis Blanc, *Révélations historiques en réponse au livre de Lord Normanby intitulé A year of revolution in Paris*, t. I, 1859, p. 233. — *Histoire de la révolution de 1848*, vol. I, 1871, p. 223.

[4] Louis Blanc, *Histoire de la révolution de 1848*, vol. II, 1880, p. 301.

En son temps, le droit au travail formait l'une des manifestations pratiques de la nouvelle révolution et une concrétisation cruciale de ses promesses. Aux yeux des économistes libéraux, groupés autour de Guillaumin, ce droit impossible, source d'embarras infinis, portait une atteinte grave à la propriété. Aux yeux de Molinari, ce point était majeur, et la menace assez grave. Entre 1848 et 1849, il composa son grand livre, *Les soirées de la rue Saint-Lazare*, avec l'ambition directe de défendre la propriété, à nouveau férocement attaquée, et pour marquer cette visée il apposa le sous-titre : *Entretiens sur les lois économiques et défense de la propriété*.

Que les premières mesures du socialisme conquérant compromettaient gravement l'inviolabilité de la propriété privée, était une observation faite par beaucoup des économistes groupés autour de Guillaumin. Ami et collègue de Molinari, Joseph Garnier remarquait, dans un travail consacré précisément aux efforts législatifs pour fonder le droit au travail, que celui-ci ne pouvait l'être sans éteindre le droit de propriété. « M. Proudhon n'admet pas le droit de propriété, note-t-il, mais il admet le droit au travail ; il est simplement logique. D'autres admettent le droit de propriété et le droit au travail ; mais ils ne peuvent échapper à la qualification de fourbes qu'en acceptant celle d'inconséquents. Le droit au travail des uns est si bien un droit à la propriété des autres, qu'il ne se conçoit pas sans cette corrélation. »[1] Car, en effet, « qui dit *droit,* dit que celui qui a ce droit, que celui à qui l'assistance est due, peut sommer la société et le gouvernement qui la représente de lui donner cette assistance. Or, comment payer cette assistance due ? Par l'impôt : — et l'impôt, encore une fois, est-ce autre chose que la propriété ? Ainsi, droit au travail, droit à l'assistance, droit à la propriété d'autrui, sont au fond synonymes. »[2] Un autre économiste libéral de ce temps-là, Antoine-Élisée Cherbuliez, reconnaissait de même qu'« en présence de cette garantie du droit au travail, la garantie de la propriété est évidemment réduite à rien ; elle s'anéantit. Ces deux garanties sont incompatibles ; elles s'excluent l'une l'autre. Le législateur ne peut pas dire à la fois, aux capitalistes : votre capital vous appartient ; vous en disposerez comme vous le jugerez convenable ; et aux ouvriers : le capital vous sera distribué de manière qu'aucun de vous ne soit jamais privé ni de travail, ni du salaire suffisant pour l'entretenir

[1] Joseph Garnier, *Le Droit au travail à l'Assemblée nationale*, Paris, Guillaumin, 1848, p. xiii.
[2] *Ibid.*, p. xvii.

largement lui et sa famille. Il faut choisir entre ces deux promesses. »[1]

Aussi le front nouveau que l'éruption du socialisme ouvrait pour les économistes libéraux français se présentait-il comme sensible. Un effort historique allait devoir être consenti, et si les résultats devaient être supérieurs à leur grande entreprise anti-protectionniste, l'agitation anti-socialiste aurait à se manifester par des voies plus nombreuses et plus éminemment pratiques. Tour à tour, les entreprises se succédèrent : le *Journal des économistes* redoubla la fréquence de ses numéros, et on fondit de nouveaux périodiques et jusqu'à un club de discussion des idées. Gustave de Molinari offrit sa participation à l'ensemble de ces projets. Dans le prochain volume nous retrouverons aussi le grand livre qu'il composa à cette occasion, et qui est tenu pour l'un de ses principaux chefs-d'œuvre.

Mais auparavant, il n'est certainement pas inutile de nous arrêter sur les évènements concrets qui produisirent de telles secousses et ce terrain d'action nouveau pour notre auteur, de même qu'il nous faudra dire aussi quelques mots sur le prince Louis-Napoléon Bonaparte, nouveau Washington prétendu — à une époque où l'on goûte fort, chez les républicains, le modèle américain —, qui allait entrer avec fracas sur la scène de l'histoire, à la faveur de son nom si mélodieux pour les esprits égarés ou déçus.

II. — Un nouveau régime. La révolution de 1848, à travers le destin de Lamartine et de Proudhon.

Une notice assez dense, écrite pour le premier volume, évoquait la séduction qu'opéra la figure tutélaire et somme toute assez rassurante de Lamartine, pour ce jeune intellectuel en devenir qu'était encore Molinari. Quoique les menées et les visées de notre auteur aient été alors peu claires, et qu'on ne puisse ni écarter tout à fait une entreprise de flatterie calculée, destinée à son avancement, ni délibérer sur la portée de son ambition, si son affaire était sérieuse, une certitude demeurait, qui méritait d'être mise en valeur, à savoir la popularité de ce poète machiavélique et apprenti politique, capable du meilleur comme du pire pour accroître son aura et son emprise sur les évènements.

Quelques-uns de ses contemporains s'en étaient déjà faits les échos, dans des mots souvent durs, tracés par des hommes désabusés, animés par le ressentiment et cette froideur typique de ceux qui

[1] Antoine-Elisée Cherbuliez, *Le socialisme, c'est la barbarie. Examen des questions sociales qu'a soulevées la révolution du 24 février 1848*, Paris, Guillaumin, 1848, p. 21.

viennent de perdre la bataille. « Je ne sais si j'ai rencontré, dans ce monde d'ambitions égoïstes, au milieu duquel j'ai vécu, écrit Tocqueville dans ses *Souvenirs*, un esprit plus vide de la pensée du bien public que le sien. J'y ai vu une foule d'hommes troubler le pays pour se grandir : c'est la perversité courante ; mais il est le seul, je crois, qui m'ait semblé toujours prêt à bouleverser le monde pour se distraire. Je n'ai jamais connu non plus d'esprit moins sincère, ni qui eût un mépris plus complet pour la vérité. Quand je dis qu'il la méprisait, je me trompe ; il ne l'honorait point assez pour s'occuper d'elle d'aucune manière. En parlant ou en écrivant, il sort du vrai et y rentre sans y prendre garde, uniquement préoccupé d'un certain effet qu'il veut produire à ce moment-là. » [1] Quant à Charles de Rémusat, il notera similairement : « J'accorde que son esprit est vague, décousu, chimérique même, mais lui n'est rien de tout cela. Il pense constamment à lui et ne pense qu'à lui. Éveillez-le subitement dans son plus profond sommeil, donnez-lui la nouvelle la plus surprenante, la plus tragique, il ne songera qu'à une chose : au rôle qu'elle peut lui imposer, et répondra en parlant de lui. » [2]

En cette année 1847, à l'époque même où nous l'avions quitté flirtant avec Bastiat et les libre-échangistes et de même avec les ouvriers poètes, sans penser grand chose de bon ni des uns ni des autres, et où il revient déjà pour nous servir de personnage, Lamartine continuait à apparaître en retrait des partis et de la vie politique quotidienne même, comptant sur sa popularité personnelle pour le placer, au moment opportun, comme une figure providentielle. « Mon isolement, écrivait-il à Champvans dès 1844, est un capital que je ne dépenserai pas légèrement ; je ne veux accepter d'aucun parti des antécédents qui me feraient sacrifier quelque chose de l'avenir ». [3] Aussi refusait-il les unes après les autres les propositions qui lui étaient faites de gauche et de droite pour le nommer au ministère. Tandis que les crises se succédaient et que les partis se montraient incapables d'accomplir leur tâche, Lamartine demeurait délibérément en retrait. Pour l'avenir, il anticipait des orages et un renversement révolutionnaire au sein duquel il craignait de se voir englouti s'il laissait dépasser sa tête, mais qu'il pourrait dominer et conduire si, après un moment d'attente, il survenait sur le théâtre politique auréolé de prestige et d'une recette sûre pour les temps de trouble.

[1] Alexis de Tocqueville, *Souvenirs* ; *Œuvres complètes*, éd. Gallimard, vol. XII, p. 126.

[2] Charles de Rémusat, *Mémoires de ma vie*, vol. IV, 1958, p. 31.

[3] Lettre de Lamartine à Champvans, 24 février 1844 ; *Correspondance de Lamartine*, t. VI, 1875, p. 98.

Pressé par les besoins de sa famille, auxquels il ajoutait une prodigalité maladive, Lamartine se trouvait depuis 1843 dans une situation financière pénible — il estimait alors ses dettes à 1 260 000 francs. [1] Cette muse bien singulière de la nécessité, qui a produit dans l'histoire plus de chefs-d'œuvre qu'on ne croit, lui inspira à lui aussi des travaux de circonstance qui n'étaient pas sans grandeur, ni dans la conception ni dans l'exécution, et qui eurent un écho très important sur ses contemporains. L'*Histoire des Girondins*, en particulier, fut conçu pour remplir les deux objectifs majeurs que nous avons déjà mentionnés : le premier, de le renflouer financièrement ; le second, de le placer comme un historien, un écrivain hors pair, penseur de la politique, magicien des mots, homme providentiel, appelé à connaître un destin politique majeur dans un avenir proche.

À l'été 1843, littéralement acculé, il signa donc sa rédemption par ce projet de publication ambitieux et lucratif, à 100 000 francs, qu'il publierait en une série de volumes sous le titre d'*Histoire des Girondins*. Dans cette œuvre historique de grande envergure, au titre finalement réducteur, Lamartine entendait proposer une histoire *réfléchie*, mais qui était bien plutôt *romancée*, de la Révolution française. Il avait à cœur de capter un public large et était prêt à toutes les concessions quant au style et quant au fond pour atteindre ce but. Lui qui n'était nullement historien et qui considérait son temps trop précieux pour être dilapidé dans des recherches approfondies, préféra puiser dans les volumes de la monumentale *Histoire parlementaire de la Révolution française* par Buchez et Roux, qu'il décrivit plus tard comme « mon manuel historique, toujours ouvert sur ma table »[2] et qu'il couvrit de notes.

De l'historien, Lamartine n'avait en effet ni la rigueur ni l'opiniâtreté. Les évènements historiques ne le passionnaient pas ; il en tirait le récit chez d'autres ; il les arrangeait ensuite à sa manière, pour satisfaire un désir d'ensemble et un effet de composition qu'il s'était promis. Il montrait même peu de scrupules quand, à l'occasion, il lui semblait utile d'inventer des discours ou des scènes poignantes. Son objectif n'était pas l'histoire en tant que telle, comme *objet*, pourrait-on dire, mais la représentation que la génération présente pouvait s'en faire et les enseignements qu'elle pourrait en tirer, ou qu'on pourrait tirer pour elle.

À ce jeu, Lamartine était de toute évidence très habile. Sentant une révolution populaire arriver, il entendit la guider, la diriger dans

[1] Manuscrit daté du 26 décembre 1843, Archives de Saint-Point. — « Lettres inédites d'Alphonse de Lamartine », *Revue de Paris*, 1934, t. IV, p. 127.

[2] Alphonse de Lamartine, *Cours familier de littérature*, t. XII, 1861, p. 352.

le bon sens, en enseignant à la masse qui l'accomplirait le vrai sens de sa mission. Dans cette visée il était impératif, notamment, de la dégoûter de la violence, de lui faire haïr les débordements et les massacres.

Le livre connut un succès exceptionnel, dont Lamartine put se vanter dans sa correspondance privée. « Les *Girondins* paraissent après-demain, écrit-il en mars 1847 ; mais ils ont en réalité paru depuis deux jours en dix-huit journaux par fragments. Le succès est, heureusement, immense. L'effet est plus grand sur l'opinion que je n'en ai vu par aucune apparition de livre ; je l'ai vu hier à la Chambre ; la bataille est gagnée en vingt-quatre heures. »[1] Quelques jours plus tard, il dit de même : « J'ai joué ma fortune, ma renommée littéraire et mon avenir politique, sur cette carte... Je l'ai gagnée ! Les éditeurs m'ont écrit à minuit que jamais en librairie un succès pareil n'avait été vu, que le livre faisait une révolution, qu'il dépasserait en quelques mois la publicité de vingt ans de M. Thiers, que les maisons de librairie de Paris leur envoyaient prendre, au lieu de dix exemplaires, cinq cents exemplaires par magasin. Le public des salons et mon large public des ateliers est plus passionné encore : c'est surtout le peuple qui m'aime et qui m'achète. Ils m'écrivent en outre que leurs quatre cents ouvriers ne peuvent suffire à imprimer, préparer, brocher les éditions populaires. »[2] Et après s'être ressouvenu des besoins financiers qui l'avaient poussé à entreprendre ce livre, il ajoutait immédiatement : « Mais ne parlez pas encore à Mâcon des éditions populaires, pour laisser écouler celles de vingt francs d'abord. »[3]

Les mots avec lesquels Lamartine présentait son nouveau livre à ses amis ont, au-delà de leur excessive théâtralité, un sens profond. « Ne lisez pas cela, dit-il encore à Molé, au sujet de l'*Histoire des Girondins*. C'est écrit pour le peuple. Il va jouer le grand rôle, il faut l'y disposer, lui donner l'aversion des supplices pour que la prochaine révolution soit pure des excès de la première. Il est de mon devoir de préparer le peuple, de me préparer moi-même ; car je serai l'homme d'une société nouvelle. »[4]

Dans des temps d'agitation et de fièvre montante, l'ouvrage de Lamartine proposait des perspectives nouvelles, tirées de l'expérience révolutionnaire des hommes de 1789. Ça et là, en commen-

[1] Lettre de Lamartine à Dargaud, 15 mars 1847 ; *Correspondance de Lamartine*, t. VI, 1875, p. 229.

[2] Lettre de Lamartine à Ronot, 20 mars 1847 ; *Correspondance de Lamartine*, t. VI, 1875, p. 233.

[3] *Ibid.*

[4] *Derniers souvenirs du comte Joseph d'Estourmel*, 1860, p. 109.

tant l'action de certaines figures ou la situation changeante de la France, il se risquait à des rapprochements sous-entendus et à des péroraisons en forme d'avertissements voire de profession de foi politique. Ses perches tendues au bas peuple qui souffrait et qu'attisait déjà la propagande socialiste et communiste, étaient particulièrement frappantes. À un endroit on lisait par exemple que « la société a institué la propriété, proclamé la liberté du travail, légalisé la concurrence. Mais la propriété instituée ne nourrit pas celui qui ne possède rien ; mais la liberté du travail ne donne pas les mêmes éléments de travail à celui qui n'a que ses bras et à celui qui possède des milliers d'arpents ; mais la concurrence n'est que le code de l'égoïsme et la guerre à mort entre celui qui travaille et celui qui fait travailler, entre celui qui achète et celui qui vend, entre celui qui nage dans le superflu et celui qui a faim. »[1]

À ces travers de la société libérale, Lamartine prétendait pouvoir remédier par des réformes graduelles dans le sens de la justice et de la morale. Aussi fut-il pressé de s'expliquer sur le sens de des insinuations, dans lesquelles certains croyaient percer un semblant de communisme. Les socialistes et les communistes l'appelaient en effet déjà un des leurs, et chez les catholiques, cette communauté de pensée étonnait. « Au fond, il ne diffère des socialistes-communistes que par une nuance » nota Foisset dans *Le Correspondant*. [2] À tout ceci Lamartine fut contraint de répondre. Dans une lettre publique à Étienne Cabet, que de nombreux journaux reproduisirent, il dira : « Mon opinion sur le communisme se résume en un sentiment, et le voici : si Dieu me donnait une société de sauvages à civiliser et à moraliser, la première institution que je leur donnerais serait celle de la propriété. »[3] Il n'en maintenait pas moins ses critiques à la société de son temps, dont la propriété privée était le socle, ainsi que ses ambitions de réforme ; de plus le livre avait paru, il était entre toutes les mains : le mal était fait.

Le nom de Lamartine prit place sur toutes les bouches. Rares étaient ceux pour lui espérer un avenir ou pour désespérer de sa popularité : enthousiasmé ou résigné, on n'attendait plus que son triomphe. Dans une lettre de septembre 1847, Michel Chevalier lui disait : « Vous avez produit dans le pays une commotion électrique ;

[1] Alphonse de Lamartine, *Histoire des Girondins*, t. II, 1847, p. 235.

[2] Théophile Foisset, « Histoire des Girondins par M. de Lamartine », 2[e] article, *Le Correspondant*, 10 août 1847 ; t. XIX, p. 441.

[3] Lettre de Lamartine à Étienne Cabet, 17 décembre 1847 ; *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, 2002, p. 216.

tous les yeux sont fixés sur vous ; avant deux ans, vous êtes le maître de la Chambre et du pays. »[1]

Le succès incroyable du livre, qui dépassa très largement celui enregistré par les ouvrages similaires de Jules Michelet ou de Louis Blanc (pourtant meilleurs sur le fond), positionna Lamartine comme l'acteur principal de la révolution à naître. « Son éloquente et vivante *Histoire des Girondins* vient pour la première fois d'enseigner la Révolution à la France, notera Victor Hugo à l'époque. Il n'était jusqu'ici qu'illustre, il est devenu populaire, et l'on peut dire qu'il tient dans sa main Paris. » [2]

Auréolé d'une telle gloire, il était naturel que Lamartine, au début des évènements de 1848, se trouvât porté au rang de personnage majeur, et en vérité dans l'histoire de ces temps-là, il apparaît bien partout, tenant partout le premier rôle. Sa modération et son aura, au-delà de son camp politique traditionnel, en faisait d'ailleurs, chose rare, une figure trans-partisane, véhiculant des idées d'union et fabriquant en même temps, par son action, une république du consensus. Lamartine eut le mérite de présenter alors, à tous les bords politiques divers (et Dieu sait que les clivages étaient alors nombreux) toujours au moins un facteur d'appréciation : sauveur du minimum, garant de l'ordre pour les uns, il était aussi pour d'autres la personnalisation des idéaux d'une nouvelle ère, lui qui s'affichait comme sensible au sort des ouvriers.

Être populaire dans toutes les factions est une chose rare : le rester dans la durée est en revanche un exercice qui relève de l'impossible. Nulle surprise dès lors si, à partir du printemps 1848, le rapprochement opéré par Lamartine en direction de Ledru-Rollin, porteur des revendications ouvrières radicales, ait été perçu comme une trahison par les plus conservateurs. Le mythe Lamartine dès lors s'étiola et le poète fut relégué à un rôle plus habituel d'être une voix parmi d'autres — ce qui, dans une cohue telle que les journées de juin, n'était pas une position de choix.

Après les effusions de juin, Lamartine, jamais rassasié de popularité, défendit l'instauration d'un président de la république, avec l'idée claire de concourir à la lutte. Une fois la scène en place, il s'épuisa en dîners, rencontres et discours, pour faire valoir sa candidature. En décembre 1848, les résultats furent toutefois sans appel : Louis-Napoléon Bonaparte était élu avec 5,5 millions de voix, quand Lamartine, arrivé bon cinquième, n'en collectait pas même

[1] Lettre de Michel Chevalier à Lamartine, 11 septembre 1847 ; Archives de Saint-Point ; H. Guillemin, *Lamartine en 1848*, 1946, p. 162.

[2] Victor Hugo, *Choses vues* ; *Œuvres complètes*, vol. VII, 1978, p. 1076.

18 000. Le tableau qu'il traça alors de ses sentiments à ses proches — « j'en éprouve une joie indicible, car ce que je vous disais était vrai. Je craignais plus que la mort la présidence »[1] — ne saurait entièrement nous convaincre. Lamartine était vaincu, sanctionné par le mouvement dont il avait animé la montée en puissance. Il retrouvait, sans le vouloir, le destin même des révolutionnaires sur lesquels il avait écrit : celui qui se montre habile à fomenter une révolution n'est pas toujours celui qui peut la conduire ni qui en tire profit.

Pierre-Joseph Proudhon, qui nous a similairement accompagné jusqu'en 1847, au moment où, ses *Contradictions économiques* ayant paru chez l'éditeur Guillaumin, et où ils furent fracassées par Molinari dans une longue recension, il se trouvait alors repoussé d'un réseau qu'il avait tâché très péniblement d'intégrer.

Ses *Carnets* et sa correspondance inédite indiquent que, convaincu de l'immaturité du socialisme d'alors, Proudhon accueillit avec scepticisme les évènements de février 1848, par lesquels la monarchie s'effondra. [2] Dans sa pensée, la démarcation ne devait plus tant être entre la monarchie et la république, qu'entre le gouvernement et l'absence de gouvernement, et à la suite de cette grande secousse révolutionnaire il travailla de manière croissante cette notion de l'anarchie, qui intéresserait aussi bientôt Molinari. [3] De fait, ses travaux d'écriture, notamment la suite à donner à ses *Contradictions économiques*, étaient remis en cause. « J'étais revenu à Paris, fin 1847, et je m'y trouvais occupé de mes études favorites, quand la révolution de février éclata, expliqua-t-il plus tard à son ami Bergmann. Je passai dans la retraite les deux premiers mois, mars et avril, suivant le cours des évènements, et souffrant dans mon âme de l'affreuse situation où je voyais notre pays. » [4] Pris au dépourvu, il ouvrit de nouveaux horizons et, en pratique, travailla à de nouveaux projets, comme cette Banque du peuple que son journal *Le Peuple* allait expliquer et promouvoir, et qui lui vaudrait une nouvelle levée de boucliers, assez unanime cette fois, de la part de la frange des économistes libéraux.

Élu à l'Assemblée nationale constituante, il prétendra y avoir été si absorbé qu'en aveugle involontaire l'insurrection de juin se prépa-

[1] Lettre à Valentine de Lamartine, 12 décembre 1848 ; *Correspondance d'Alphonse de Lamartine*, t. V, 2002, p. 536.

[2] *Carnets*, 2005, p. 782-783. — *Correspondance inédite de Proudhon*, vol. III, 1997, p. 162-163.

[3] Pierre-Joseph Proudhon, *Les confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la révolution de février*, 1849, p. 68.

[4] Lettre à Bergmann, 5 mars 1854 ; *Correspondance de Proudhon*, 1875, t. VI, p. 6.

ra sous ses yeux sans qu'il en ait aucune connaissance. « Pour moi, le souvenir des journées de Juin pèsera éternellement comme un remords sur mon cœur, écrira-t-il distinctement. Je l'avoue avec douleur : jusqu'au 25 je n'ai rien prévu, rien connu, rien deviné. Élu depuis quinze jours représentant du peuple, j'étais entré à l'Assemblée nationale avec la timidité d'un enfant, avec l'ardeur d'un néophyte. Assidu, dès neuf heures, aux réunions des bureaux et des comités, je ne quittais l'Assemblée que le soir, épuisé de fatigue et de dégoût. Depuis que j'avais mis le pied sur le Sinaï parlementaire, j'avais cessé d'être en rapport avec les masses : à force de m'absorber dans mes travaux législatifs, j'avais entièrement perdu de vue les choses courantes. Je ne savais rien, ni de la situation des ateliers nationaux, ni de la politique du gouvernement, ni des intrigues qui se croisaient au sein de l'Assemblée. Il faut avoir vécu dans cet isoloir qu'on appelle une Assemblée nationale, pour concevoir comment les hommes qui ignorent le plus complètement l'état d'un pays sont presque toujours ceux qui le représentent. »[1]

Son action et son influence, en comparaison de Lamartine, fut minime ; son sort en revanche fut similaire, en ce qu'il ne compta guère dans le camp des vainqueurs. En 1849, le gouvernement fit disparaître son journal, *Le Peuple*. Proudhon réitéra avec *La Voix du Peuple*, mais dès le début de l'année suivante il dut promettre de ne plus écrire sur les questions politiques. Après avoir rompu sa promesse, il fut envoyé en prison. Lui aussi faisait partie des vaincus.

III. Un nouvel acteur. Louis-Napoléon Bonaparte.

Ainsi que le précédent volume l'a déjà fait sentir, à l'aube de la révolution de février 1848, le camp des économistes libéraux devait accueillir presque avec espérance la dissipation des brouillards et la survenance de nouveaux horizons. L'échec de son agitation en faveur du libre-échange était devenu patent et les énergies du parti, à force de ne plus servir, ou de tourner contre eux-mêmes leur vivacité, donnaient à craindre du futur. Plus qu'autre chose, la campagne libre-échangiste avait surtout renforcé l'emprise des idées protectionnistes, ce qui semble bien un comble, mais arrive plus fréquemment qu'on ne le croit dans les controverses intellectuelles. Enfin le camp libéral apparaissait défait et battait en retraite, la faute à une conjonction assez complexe de facteurs, dont l'un n'était autre que cette bien maladroite manie de servir de l'anglophilie à un peuple

[1] Pierre-Joseph Proudhon, *Les confessions d'un révolutionnaire pour servir à l'histoire de la révolution de février*, 1849, p. 126.

qu'on n'aurait pas convaincu d'accepter le paradis même en le présentant ainsi.

Or ce que Frédéric Bastiat espérait avec le mot de libre-échange, pouvait bien plus pertinemment s'appliquer au nom de Napoléon, ce nom supérieur, jamais oublié malgré ses échecs, parce qu'il offrait la promesse d'un renouveau glorieux. Le vieillard même, au fond des campagnes, caduc par le corps, et dont la vivacité n'est plus qu'un souvenir, dont il fait son commerce, le dernier qu'il puisse encore entreprendre, ne racontait pas alors sans mélancolie les temps de l'Empire, faisant sentir à ses petits-enfants *comme nous étions puissants, alors, comme on nous respectait et comme on nous craignait*. Le moraliste peut hausser les épaules devant de telles raisons et goûter fort peu ce gonflement d'amour-propre national qui n'a guère sa place dans des siècles éclairés ; mais l'historien s'en défend, car la politique est faite de ces motifs souvent ridicules, qu'on ne s'avouerait pas à soi-même, si on les percevait bien.

De même que l'emploi continuel d'anglicismes par les libre-échangistes français — à commencer par libre-échange (*free-trade*) à la place de liberté du commerce, ou encore rappel, rappeler (*repeal*), à la place d'abolition, abolir — était une erreur de jugement, et même une faute tactique, qui fut certainement lourde de conséquence, de même le nom de Napoléon produisait de grands effets. Négativement pour les uns, positivement pour les autres, de simples mots possédaient alors une grande force. Avec une certaine naïveté, qu'on juge facilement ainsi rétrospectivement, et qui était plutôt, alors, un simple pari manqué, Bastiat avait d'abord cru que le mot de libre-échange serait du second type, et qu'il enthousiasmerait les foules, qui se rangeraient derrière son étendard. « Libre-échange ! Ce mot fait notre force, écrivait-il. Il est notre épée et notre bouclier. Libre-échange ! C'est un de ces mots qui soulèvent des montagnes. Il n'y a pas de sophisme, de préjugé, de ruse, de tyrannie qui lui résiste. Il porte en lui-même et la démonstration d'une vérité, et la déclaration d'un droit, et la puissance d'un principe. »[1] Il déchanta peu à peu, ainsi que l'illustre son article subséquent de juin 1847 intitulé « la peur d'un mot ». [2] Le simple nom de Napoléon, en revanche, souleva positivement des montagnes.

C'est un destin curieux que celui de Louis-Napoléon Bonaparte : d'abord moqué et repoussé comme un médiocre, il obtient presque par surprise les plus hautes dignités ; premier président de la République, il devient aussi le dernier Empereur des Français — et dans

[1] « Libre-Échange », *Le Libre-Échange*, 20 décembre 1846 ; *Œuvres*, t. II, p. 4.
[2] « La peur d'un mot », *Le Libre-Échange*, 20 juin 1847 ; *Œuvres*, t. II, p. 392.

cet ordre, ce qui est en soi une prouesse et une surprise. Symbole, aux yeux de l'histoire, de l'effondrement des promesses républicaines dans l'abîme de l'arbitraire, il fut pourtant, à en croire les faits bruts, le plus populaire des gouvernants de la république, élu avec 74% et plébiscité empereur avec 97%. Homme de paradoxes donc, dont le parcours mérite d'être retracé brièvement, tant fut grande l'influence qu'il eut plus tard, sans le savoir (et sans s'en soucier), sur la carrière de Gustave de Molinari.

Comme pour Lamartine, il faut compter, dans la description des premiers évènements de la vie politique du prince Louis-Napoléon Bonaparte, sur l'influence de sa mère, la reine Hortense, qui lui légua, plus qu'un noble sang (sa filiation était incertaine), le sens de sa mission, à savoir de servir d'héritier aux grandes visées de celui qui avait pour la première fois, et de manière frappante, fait entrer le modeste nom de Napoléon dans la conscience collective. Convaincue que par son nom il serait toujours quelque chose, elle lui offrait des conseils de prudence. « À tout évènement, soyez prêt, jusqu'à ce que vous puissiez vous-mêmes préparer les évènements. Ne rebutez personne, sans vous donner absolument à personne. Accueillez tout le monde, même les curieux, les hommes à projets, les conseillers, tout cela sert… Toujours l'œil aux aguets, surveillez les occasions propices… Il n'est de comédie ou de drame qui, se déroulant sous vos yeux, ne puissent vous fournir quelque motif d'y intervenir comme un dieu de théâtre. Soyez un peu partout, toujours prudents, toujours libres, et ne vous montrez qu'à l'heure opportune. »[1]

Les occasions pour mettre en œuvre ces principes, pour peu qu'on puisse qualifier ainsi le machiavélisme même, se multiplièrent rapidement devant le prince, non seulement parce que l'histoire politique française de ce temps là était riche de rebondissements et d'imprévus, mais aussi parce que sa finesse politique et son avidité pour le pouvoir lui dictaient d'en saisir les moindres.

En 1830, le renversement révolutionnaire le réveilla, attentif mais dans une certaine torpeur, au fond de l'Italie, et lui inspira des projets que sa mère l'invita à mûrir doucement, de crainte de brusquer une situation qui ne pourrait lui être favorable que s'il se conduisait adéquatement. « Des noms magiques peuvent avoir une grande influence sur tous les événements qui se préparent, dit-elle, mais ils ne doivent paraître dans les révolutions que pour rétablir l'ordre. Leur rôle est donc d'attendre avec patience. » [2]

[1] Adrien Dansette, *Louis-Napoléon à la conquête du pouvoir*, 1973, p. 48. — Clément Rochel, *Napoléon III, manuscrits inédits*, 1900, p. 355-356.

[2] *Mémoires de la reine Hortense*, vol. III, 1927, p. 202.

Des soubresauts, en Italie même, vinrent alors égayer sa soif d'action. Son nom même lui forçait la main dans cette occasion, pour venir en aide à un peuple qui souffrait, expliqua-t-il alors à sa mère, comme pour s'excuser d'entrer en scène malgré l'absence de préparatifs et une opportunité peut-être mal choisie. Au demeurant, les forces italiennes se désolidarisèrent de lui, refusant de s'encombrer d'un nom aussi fort et aussi clivant en Europe.

Par manque d'évènements propices, ce fut alors par la plume qu'il tâcha de s'ériger la stature qu'il lui fallait, particulièrement depuis la mort de son frère aîné le 17 mars 1831, qui faisait de lui le deuxième dans la lignée des prétendants à l'héritage de Napoléon Ier. Ce furent les *Rêveries politiques*, en 1832, puis les *Idées napoléoniennes*, que Molinari commentera plus tard (1861) avec ces mots : « Les *Idées napoléoniennes* renferment l'apologie la plus complète, la plus habile et la plus enthousiaste, tout à la fois, qui ait été faite du régime impérial, considéré comme le gouvernement-type de la Révolution, comme l'instrument chargé de traduire en fait, soit en France, soit dans le reste du monde, la pensée révolutionnaire. »[1]

Ce fut encore le mémoire sur l'*Extinction du paupérisme*, paru en 1844. Quoi que chacun pût penser de son idée de colonies agricoles, sa fibre sociale, du moins, séduisit. « C'est une honte pour notre civilisation, avait-il écrit, de penser qu'au XIXe siècle, le dixième au moins de la population est en haillons et meurt de faim en présence de millions de produits manufacturés qu'on ne peut vendre, et de millions de produits du sol qu'on ne peut consommer ! »[2] S'intéresser au sort des classes laborieuses suffisait déjà pour emporter un peu de la conviction. Ce prince était bien-intentionné. Cela devait bien compter pour quelque chose ? Et incidemment, cet écrit se répandit. « Sa brochure obtint un certain succès, commentera plus tard Molinari. Les socialistes, sans se rallier à son système (n'avaient-ils pas les leurs ?) le regardèrent désormais comme un confrère, et plus tard, l'*Extinction du paupérisme*, répandue à profusion au bas prix de 25 centimes ou même distribuée gratis dans les ateliers, servit à augmenter le nombre de ses partisans parmi les classes ouvrières. »[3]

Les occasions ne cessaient d'ailleurs de se présenter, sans que le succès ne les couronne. En avril 1834 déjà, la révolte des canuts l'avait incité à rejoindre Lyon par l'intermédiaire de Genève, mais la paix fut rétablie tandis qu'il n'avait pas encore pu traverser la fron-

[1] Gustave de Molinari, *Napoléon III publiciste. Sa pensée cherchée dans ses écrits. Analyse et appréciation de ses œuvres*, 1861, p. 54.

[2] Louis-Napoléon Bonaparte, *Extinction du paupérisme*, 1844, p. 49.

[3] Gustave de Molinari, *Napoléon III publiciste, etc.*, 1861, p. 150.

tière, et il fut forcé de rebrousser chemin. En 1836 encore, il conçut le plan de fondre sur Paris en prenant la route depuis Strasbourg, où il comptait recruter un bon bataillon. Cette entreprise échoua dès les premiers pas. Ridiculisé pour ce coup d'état platement manqué, il fut envoyé en Amérique. Revenu ensuite s'établir en Angleterre, il maintint ses visées et parla sans pudeur dans les salons de l'époque où il règnerait sur la France.

En 1840, le projet du roi Louis-Philippe de ramener les cendres de Napoléon Ier à Paris lui inspira la grande profession de foi politique évoquée précédemment, les *Idées napoléoniennes*, où il défendit l'héritage du premier empereur et se plaça comme son héritier, disponible pour servir. La même année, il entreprenait une nouvelle tentative pour revendiquer sa légitimité au pouvoir, mais, arrêté en quelques heures à Dunkerque, où il voulait lancer un coup, il fut traîné devant les tribunaux avec une réputation de médiocre plus que d'homme dangereux. Son séjour à la prison de Ham dura six ans, jusqu'à une évasion sensationnelle, le 25 mai 1846. Deux mois plus tard, la mort de son père le positionnait officiellement comme le nouvel héritier des Napoléon.

Enfin, en février 1848, la révolution lui ouvrit les portes d'un nouveau théâtre, celui sur lequel il serait habile, ayant fait l'apprentissage de ses fautes. D'abord repoussé par Lamartine, qui ne daignait pas s'embarrasser d'un potentiel rival, il fit le choix modeste et juste d'accepter sa sentence et de retourner pour l'instant en Angleterre, en proscrit demeuré grand et digne. Dès le mois d'avril, les élections législatives lui offrirent une première possibilité, mais sentant trop de difficultés et d'embarras dans cette voie, il préféra rester encore quelques moments en retrait. Deux mois plus tard, de nouvelles élections partielles étaient organisées, et cette fois-ci Louis-Napoléon fut du nombre. Le 4 juin 1848, on annonçait que quatre départements l'avaient placé en tête. La stupeur qui se répandit n'étonna pas le principal intéressé, qui préféra en jouer, et décida de refuser la place qui lui était offerte à l'Assemblée, comme gage de ses bonnes intentions à l'endroit de la nouvelle République. Toujours en retrait, il ne participa pas aux évènements de juin, qui compromettront gravement les principales figures politiques du temps aux yeux des masses. Les soulèvements ouvriers, consécutifs de la fermeture des ateliers nationaux de Louis Blanc, furent en effet réprimés dans le sang et tachèrent honteusement et irrémédiablement le nouveau régime, d'abord accueilli dans une commune allégresse.

La bienveillance à l'égard du prince Louis-Napoléon allait d'ailleurs croissant. Louis Blanc, déjà, avait dressé du personnage un portrait flatteur, dans son *Histoire de dix ans*. « Il était généreux, écri-

vit-il, entreprenant, prompt aux exercices militaires, élégant et fier sous l'uniforme. Pas d'officier plus brave, de plus hardi cavalier. Quoique sa physionomie fut douce plutôt qu'énergique et dominatrice, quoiqu'il y eût une sorte de langueur habituelle dans son regard, où passait la rêverie, nul doute que les soldats ne l'eussent aimé pour ses allures franches, pour la loyauté de son langage, pour sa taille, petite comme celle de son oncle, et pour l'éclair impérial que la passion du moment allumait dans son œil bleu. Quel nom d'ailleurs que le sien ! »[1] Chez les républicains de tous bords, la bienveillance et l'ouverture semblaient de mise. Les nouveaux révolutionnaires ne souffriraient pas que 1848 ressemblât à 1793, et la même sympathie humaniste qu'ils avaient témoignés à l'égard du déposé Louis-Philippe, réfugié indemne en Angleterre, les hommes de la république nouvelle voulaient encore l'illustrer pour le cas de cet ancien proscrit qu'était Louis-Napoléon Bonaparte. « La république, écrit Molinari lui-même dans le premier journal qu'il cofonda avec Bastiat, est une arène ouverte à tous les hommes de bonne volonté qu'attire l'amour de la patrie. Point de méfiance, point d'ostracisme contre ceux, quels qu'ils soient, qui ambitionnent de la servir. » [2] Et de même en juin, dans *Jacques Bonhomme*, le second du même type, il répétera qu'on doit garantir à Louis-Napoléon Bonaparte le droit de participer à la République, qu'il ne menace d'ailleurs pas, vu sa médiocrité. « Jacques Bonhomme, note-t-il, non plus que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ceux qui s'en occupaient, ne connaissait ce citoyen-là, autrement que comme un des neveux de l'empereur... Le citoyen Louis Bonaparte est un homme d'un esprit fort ordinaire, un homme qui s'entend mieux à manier un fusil de chasse qu'à débrouiller les affaires de l'État ; le peuple sait bien aussi que le citoyen Louis Bonaparte a commis deux actes de folie en essayant de se faire proclamer empereur des Français à Strasbourg et à Boulogne. Le peuple sait bien, enfin, que le citoyen Louis Bonaparte n'est ni un homme de bon esprit, ni un homme de bon jugement… Il ne fallait pas donner à l'affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait ; … l'Assemblée ferait sagement d'admettre parmi ses membres le citoyen Louis Bonaparte, sans chicaner le moins du monde sur son élection. » [3]

Le 18 septembre 1848, Louis-Napoléon Bonaparte était élu à l'Assemblée ; il y fit son entré, devant les yeux timorés et attentifs de ses nouveaux collègues et du large public venu pour l'occasion,

[1] *Louis Blanc*, *Histoire de dix ans, 1830-1840*, vol. V, p. 123-124.
[2] *La République française*, 1er mars 1848 (attribution *conjecturale*, et probable). Ici p. 38.
[3] *Jacques Bonhomme*, n°3, 20-23 juin 1848 (idem). Ici p. 186.

parmi lequel sera notre auteur. [1] Pressé de prononcer son premier discours, le prince fit étalage de ses limites d'orateur. Élevé à travers l'Europe, à la suite des derniers échecs de Napoléon I[er] et de la proscription de ses descendants, il en avait conservé en effet un léger accent bavarois ou suisse-allemand qui le rendit souvent ridicule à la tribune parlementaire, d'où il put sans inquiétude passer pour un médiocre. Molinari, qui comme nous l'avons dit était présent ce jour-là, se souvint distinctement de son accent. « Il estropiait notamment, fatal présage ! le mot république, qu'il prononçait *repiplique* ». [2]

L'Assemblée mit alors en débat le mode d'élection du chef de l'État. Il s'agissait d'opter entre un président de la République, élu par la nation, et un simple chef du Conseil, adoubé par les députés. Défenseur de cette dernière option, Jules Grévy fit valoir un argument qu'on pourrait dire prémonitoire. « Êtes-vous bien sûrs, demanda-t-il à ses collègues, que dans cette série de personnages qui se succéderont tous les quatre ans au trône de la présidence, il n'y aura que des purs républicains empressés d'en descendre[3] ? Êtes-vous sûrs qu'il ne se trouvera jamais un ambitieux tenté de s'y perpétuer ? Et si cet audacieux est un homme qui a su se rendre populaire ; si c'est un général victorieux, entouré de ce prestige de la gloire militaire auquel les Français ne savent pas résister ; si c'est le rejeton d'une de ces familles qui ont régné sur la France, et s'il n'a jamais renoncé expressément à ce qu'il appelle ses droits ; si le commerce languit, si le peuple souffre ; s'il est dans un de ces moments de crise, où la misère et la déception le livrent à ceux qui cachent sous des promesses des projets contre sa liberté, répondez-vous que cet ambitieux ne parvienne pas à renverser la République ? »[4]

Toutefois Lamartine craignait trop que l'élection par les députés ne lui barrât la route et ne favorisât plutôt son rival, Cavaignac. Personne, d'ailleurs, ne se souciait vraiment de Louis-Napoléon Bonaparte. Adolphe Thiers également, qui lui-même craignait que sa participation trop récente à la monarchie de Louis-Philippe n'handicapât immédiatement ses chances, se voyait bien succéder au prince, lors des élections suivantes, en 1852.

En 1861, Molinari, qui eut lui-même une attitude pour le moins ambivalente, sera critique avec ceux qui laissèrent la porte entrouverte au futur Napoléon III. Si certains républicains se méfièrent, et

[1] Gustave de Molinari, *Napoléon III publiciste, etc.*, 1861, p. 150.

[2] *Ibid.*, p. 151.

[3] On prévoyait en outre de disposer que le président une fois élu, ne puisse se représenter.

[4] Séance du 6 octobre 1848.

voulurent le repousser, racontera-t-il, en revanche « d'autres républicains parmi lesquels nous citerons M. Louis Blanc dont nous avons rapporté le curieux et naïf jugement sur l'auteur de l'attentat de Strasbourg, ne voyant en lui qu'un rêveur peu dangereux, combattirent cette disposition restrictive, et elle ne fut point adoptée. » [1]

La candidature de Louis-Napoléon Bonaparte, par sa nature, et compte tenu du contexte, rassemblait. Il rassurait les conservateurs, amis de l'ordre, que les agitations révolutionnaires inquiétaient, et il intéressait les réformateurs, socialistes et autres, qui y voyaient un allié, qui au besoin pourrait servir leur cause. Même Victor Hugo, plus tard féroce adversaire, prêtait pour l'heure sa plume pour la défense de cette candidature, et votera le moment opportun à l'unisson des 74% d'électeurs qui porteront le prince Louis-Napoléon à la présidence. Envers les électeurs, ce dernier avait été rassembleur, et sa profession de foi de candidat fut jugée par un historien « un miroir aux alouettes destiné à rassembler une clientèle hétéroclite »[2]. Molinari dira de même en 1861 : « rien de plus habile non plus que sa profession de foi de candidat à la présidence. Celle-ci est un petit chef-d'œuvre de politique, et l'on y trouve à un degré qui n'a point été surpassé cette aptitude si rare qui consiste à toucher juste les fibres de l'auditoire auquel on s'adresse, si divers que soient les éléments dont il se compose. »[3] Habile à déjouer les peurs qui auraient pu brusquer ses mouvements, les contraindre ou les arrêter tout à fait, Louis-Napoléon Bonaparte pouvait avancer sereinement vers la présidence. Il sortait vainqueur d'un exercice que l'histoire devait plus tard retenir, et méditer plus d'une fois, où il avait fait preuve d'un sens tactique et d'une finesse politique dont peu de monde l'avait soupçonné doté. Il avait usé aussi à la perfection de cette carte redoutable, qu'il avait dans sa manche : son nom. Les républicains naïfs, qui prétendaient avoir supprimé tous les privilèges de naissance et s'asseyaient bien à l'aise dans leur nouvel édifice égalitaire, ne pouvaient croire à la force du dernier peut-être de ceux qui restaient, et qu'ils ne pouvaient atteindre : le privilège du nom.

En décembre 1848, dix mois à peine après sa fondation, la nouvelle république achevait sa première année d'existence avec un bilan qui augurait peu de bon. D'abord, quoique sympathiques pour les luttes que le peuple ouvrier avait voulu porter de manière trop compromettante pour l'ordre public et la sécurité nationale, les hommes qui détenaient le commandement des nouvelles institutions

[1] Gustave de Molinari, *Napoléon III publiciste, etc.*, 1861, p. 149.
[2] Pierre Milza, *Napoléon III*, 2006, p. 189.
[3] Gustave de Molinari, *Napoléon III publiciste, etc.*, 1861, p. 152.

l'avaient réprimé et avaient fait couler son sang. Et maintenant, dans ce contexte délicat, était élu à la présidence un homme dont l'amour pour la République n'allait guère de soi. Double paradoxe, double tension, pleine de périls pour l'avenir, et qui faisait de la révolution de 1848 une révolution triste, où toutes les forces apparaissent également comme vaincues.

ŒUVRES COMPLÈTES DE GUSTAVE DE MOLINARI

1848

038. — LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE.

I. Naissance et extinction d'une publication éphémère

Souvenirs.

[Société d'économie politique, réunion du 5 octobre 1886.]

Sans être un économiste, M. Hippolyte Castille avait le goût de l'économie politique. À une époque où la propriété littéraire était peu en faveur même chez les littérateurs, en 1846, il avait fondé pour la défendre un journal spécial, le *Travail intellectuel*. Deux ans plus tard, il s'associait avec Bastiat, dont il était l'admirateur et l'ami, et celui qui rend aujourd'hui hommage à sa mémoire, pour fonder un des premiers journaux qui aient paru après la révolution de 1848, la *République française*. C'était le 24 février. Les trois associés se rendirent chez un imprimeur qui réussit non sans peine à racoler quelques ouvriers sur les barricades pour composer le journal. Au moment de le tirer — en une demi-feuille sur un seul côté — Bastiat eut un scrupule de légalité. Le gouvernement est renversé, dit-il, mais les lois sur la presse ne sont pas abrogées ; aussi longtemps qu'elles subsistent, nous devons les respecter. C'est surtout dans les moments de révolution qu'il faut donner le bon exemple de l'observation des lois. — Vainement ses deux amis essayèrent-ils de lui démontrer que la révolution avait emporté avec le gouvernement les lois sur la presse, il ne céda point. Alors, les trois associés résolurent d'aller trouver le gouvernement provisoire pour lui soumettre le cas. Arrivés à l'Hôtel-de-ville, ils trouvent le grand escalier encombré de montagnards à ceinture rouge qui leur barrent le passage. Ils parlementent et réussissent non sans peine à monter au premier étage. Toutes les salles sont encombrées par la foule. C'est un tapage infernal et une poussière aveuglante. Des citoyens juchés sur les tables et sur les chaises prononcent des discours ; mais il est impossible de

savoir où est le Gouvernement provisoire. De guerre las, Bastiat consent à publier le journal sans autorisation. Nous l'avions intitulé, dit M. de Molinari : *la République*. À peine sortis de l'Hôtel-de-Ville, nous entendons crier : *la République* du citoyen Bareste ! Sans nous décourager, nous montons à l'imprimerie et nous ajoutons à notre titre, le mot : *française*. C'est ainsi que nous avons été les premiers fondateurs de la *République française*. Malheureusement, la nôtre ne vécut qu'un mois. Bastiat partit pour son département où il allait poser sa candidature à l'Assemblée nationale, abandonnant le journal à ses deux collaborateurs, qui n'étaient pas précisément d'accord sur la manière d'envisager les choses et les hommes de la révolution. L'un tournait au rouge, et l'autre passait au bleu. Le journal manquait d'unité. Cela déroutait les lecteurs. D'un autre côté, les fondateurs avaient eu l'idée malheureuse de fonder leur entreprise sur le principe, en ce temps-là en vogue, de l'association du travail, du capital et du talent. Le capital crut devoir s'abstenir et le travail encaissa les recettes, sans tenir compte des droits du talent, qui finit par se dégoûter de l'association.

II. Contributions

Les cinq premiers numéros de la *République française* se clôturent invariablement par la signature suivante : « Les rédacteurs : FRÉD. BASTIAT, HIPPOLYTE CASTILLE, MOLINARI. » À partir du 2 mars 1848 (n° 6), le nom de Bastiat disparaît, le duo Castille-Molinari demeure seul officiel, et les articles de l'illustre libre-échangiste français apparaîtront désormais signés de son nom dans les colonnes du journal.

En l'absence de renseignements supplémentaires, l'attribution des articles n'a pu être dicté que par leur contenu et par les circonstances diverses, de nature biographique ou politique, qui ont pu influer sur le partage des tâches au sein de cette aventure journalistique dont on sait au fond assez peu. Il reste que, venant pour nous aider, une masse d'articles fut attribuée à Bastiat par son ami Molinari, pour la préparation de ses *Œuvres*, ce qui les excluait naturellement de nos investigations.

Liste des contributions

1. Sur le programme des rédacteurs du journal, 26 février 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
2. Sur la question des subsistances, 26 février 1848. — CONJECTURAL, Probable.

3. Sur un bris de machines par les ouvriers, 26 février 1848. — CONJECTURAL, Probable.
4. Sur le retour au calme, 27 février 1848. — CONJECTURAL, Probable.
5. Sur les premières mesures du gouvernement provisoire, 27 février 1848. — CONJECTURAL, Probable.
6. Sur l'abolition de la peine de mort, 28 février 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
7. Sur l'industrie des théâtres, 28 février 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
8. Sur la formation de clubs politiques, 29 février 1848. — CONJECTURAL, Probable.
9. Sur le retour du prince Louis Bonaparte à Paris, 1er mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
10. Sur le programme des rédacteurs du journal, 2 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
11. Sur l'impôt du timbre, 2 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
12. Sur la paix et la guerre, 4 mars 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
13. Sur le sort des ouvriers, 5 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
14. Sur le suffrage universel, 6 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
15. Continuation sur le même sujet, 7 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
16. Sur la liberté des banques, 7 mars 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
17. Continuation sur le même sujet, 8 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
18. Sur les ateliers nationaux, 8 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
19. Sur la liberté du travail, 9 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
20. Sur la liberté des banques, 9 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
21. Sur la situation extérieure, 10 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
22. Sur des bureaux de renseignements pour les ouvriers, 10 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
23. Sur la situation financière de la France, 12 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.

24. Sur les monopoles à détruire, 15 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
25. Sur la peur qui monte chez les capitalistes, 16 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
26. Sur la suspension des paiements par la Banque de France, 17 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
27. Sur la dernière réunion libre-échangiste à la salle Montesquieu, 17 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
28. Sur les bornes de la liberté d'association, 19 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
29. Sur les coupes à opérer dans les budgets de l'État, 20 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
30. Sur l'expulsion des ouvriers étrangers, 21 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
31. Sur la réduction des budgets militaires, 22 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
32. Sur le rétablissement du système réglementaire, 22 mars 1848. — CONJECTURAL, Probable.
33. Sur le programme libéral et les candidats libéraux, 22 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
34. Sur la rareté du numéraire, 23 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
35. Sur les prêts sur marchandises effectués par le gouvernement, 23 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
36. Sur un discours de Cobden en faveur de la réduction des dépenses militaires, 24 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
37. Sur l'émancipation politique des femmes, 24 mars 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
38. Sur les moyens d'améliorer la condition des masses, 26 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
39. Sur les derniers chiffres de la douane, 28 mars 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.

Contributions

Sur le programme des rédacteurs du journal

[26 février 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le temps et les événements nous pressent ; nous ne pouvons consacrer que quelques lignes à notre programme.

La France vient de se débarrasser d'un régime qui lui était odieux ; mais il ne suffit pas de changer les hommes, il faut changer aussi les choses.

Or, quelle était la base même de ce régime ?

La restriction, le privilège ! Non seulement la monarchie que les efforts héroïques du peuple de Paris viennent de renverser, s'appuyait sur un monopole électoral, mais encore elle s'attachait à elle par les liens invisibles du privilège une foule de branches de l'activité humaine. De là, la corruption qui souillait ce régime. Nous ne voulons plus de corruption, nous ne voulons plus de privilèges. [1]

Nous voulons que le travail soit désormais pleinement libre ; plus de lois sur les coalitions, plus de règlements qui empêchent les capitalistes et les travailleurs de porter ceux-là leurs fonds, ceux-ci leur travail dans les industries qui leur conviennent. La liberté du travail proclamée par Turgot et par l'Assemblée constituante doit être désormais la loi de la France démocratique.

Suffrage universel.

Plus de cultes salariés. Que chacun salarie le culte dont il se sert.

Liberté absolue de l'enseignement.

Liberté du commerce, autant que le comportent les besoins du fisc. Suppression des droits sur les denrées alimentaires comme sous la Convention. *La vie à bon marché* pour le peuple !

Plus de conscription ; recrutement volontaire.

Des institutions qui permettent aux ouvriers de connaître les lieux où le travail abonde, et qui leur apprennent jour par jour le taux des salaires sur toute l'étendue du territoire. [2]

Respect inviolable de la propriété. Toute propriété a sa source dans le travail. Atteindre la propriété, c'est atteindre le travail.

Enfin, pour couronner l'œuvre de notre glorieuse régénération, nous demandons la clémence au dedans et la paix au dehors. Ou-

[1] C'est le diagnostic fourni aussi à l'été 1846 par le programme de Molinari dans le *Courrier français*. (Cf. vol. III, p. 154 et suivantes.)

[2] Le maintien de l'idée des bourses de travail milite fortement en faveur d'une attribution à Molinari.

blions le passé, élançons-nous vers l'avenir le cœur pur de toute haine, fraternisons avec tous les peuples de la terre, et bientôt sonnera l'heure où la liberté, l'égalité et la fraternité seront la loi du monde !

Sur la question des subsistances

[26 février 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La tranquillité se rétablit comme par enchantement dans Paris ; les magasins se rouvrent, la confiance commence à renaître. Quelques personnes manifestent des craintes au sujet des subsistances ; ces craintes sont chimériques. Chacun sait que la récolte a été d'une extrême abondance cette année. Il semble que la Providence ait voulu bénir l'année de notre délivrance, car elle nous épargne la plus rude des épreuves qu'aient eu à traverser nos pères de 1789 ; elle nous épargne la disette. Cependant une condition est indispensable pour que les approvisionnements se fassent régulièrement, c'est que les citoyens continuent à maintenir l'ordre comme ils l'ont fait jusqu'à présent ; c'est aussi que chacun reprenne ses travaux accoutumés, à l'exception des citoyens que réclame le soin de la défense de la capitale. L'ordre et le travail, voilà les vrais moyens d'assurer la subsistance du peuple.

Sur un bris de machines par les ouvriers

[26 février 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Au milieu de l'ordre admirable de la population parisienne, on assure que quelques machines ont été brisées. Nous comptons assez sur le bon sens et les excellents sentiments des travailleurs pour croire que de si déplorables désordres ne se renouvelleront point. Les machines sont des outils perfectionnés. Briser les outils, n'est-ce pas rendre le travail impossible ?

Sur le retour au calme

[27 février 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Depuis hier, la physionomie de Paris a pris un aspect tout à fait rassurant. Les magasins se sont ouverts, le commerce a repris vigueur, les illuminations brillent à toutes les fenêtres, la fête se continue. Vienne maintenant le travail, et le Gouvernement provisoire,

débarrassé de tout obstacle, poursuivra son œuvre libérale et pacifique.

***

L'attitude du peuple est toujours admirable. Voici, entre mille, une nouvelle preuve de cette haute probité, de ce respect profond pour la propriété, qui ont toujours distingué le peuple parisien au milieu de ses plus ardentes colères. Hier, à Belleville, une bande de ces malfaiteurs qui, sous le nom de patriotes, déshonorent les causes les plus saintes, surpris par une patrouille d'hommes du peuple au moment où ils pillaient une propriété particulière, ont été saisis immédiatement, jugés, condamnés et exécutés sur le lieu même.

Sur les premières mesures du gouvernement provisoire

[27 février 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Dans les circonstances actuelles, tous les bons citoyens doivent prêter un franc et énergique appui au Gouvernement provisoire ; le nôtre ne lui manquera point. Nous n'entendons point cependant approuver aveuglément les actes émanés de l'Hôtel-de-Ville. Quelques-uns de ces actes sont opposés aux principes que nous défendons. Nous les enregistrons aujourd'hui ; nous nous réservons de les examiner plus tard[1].

Sur l'abolition de la peine de mort

[28 février 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le Gouvernement provisoire vient d'abolir la peine de mort en matière politique ; c'est un acte d'intelligence et de grandeur d'âme. Il faut espérer qu'un jour le Gouvernement républicain reconnaîtra dans toute sa portée le principe de l'inviolabilité de la vie humaine. La mort ne remédie à rien. Les sociétés à l'enfance peuvent avoir

[1] Notamment :

1) « Le Gouvernement provisoire décrète l'établissement immédiat d'ateliers nationaux. »

2) « Le gouvernement de la République française s'engage à garantir l'existence de l'ouvrier par le travail ;

Il s'engage à garantir du travail à tous les citoyens ;

Il reconnaît que les ouvriers doivent s'associer entre eux pour jouir du bénéfice légitime de leur travail. » (25 février 1848) (Note de Molinari.)

besoin de ce baptême de sang, mais il n'est plus en harmonie avec les civilisations avancées. [1]

La peine de mort mène droit à la peine du talion, loi barbare dont la civilisation a fait justice. La société se compose d'individus, et, comme l'individu, elle est sujette à se tromper ; mais ne se trompât-elle point, par cette répression violente, elle s'assimile, jusqu'à un certain degré, au coupable dont elle délivre l'humanité. L'exil ou la séquestration perpétuelle atteignent le but auquel nous devons viser. Au surplus, la société n'est-elle pas toujours pour quelque chose dans chaque crime qui se commet ? Sans prétendre excuser le coupable qui, en définitive, jouit toujours de son libre arbitre, on ne saurait nier que les vices de l'éducation première, le malaise physique et moral qui résultent d'une société mal organisée, ne jettent une influence décisive sur l'individu déjà prédisposé au crime par sa conformation. [2] Versez une goutte d'eau dans un vase trop plein, le vase débordera. La société ne fût-elle donc que la goutte d'eau fatale, se montrerait cruelle, illogique, en brisant le vase qu'elle a fait déborder.

La République nous promet du travail ; le travail moralise, épure l'âme, et s'il ne nous instruit pas, il fait du moins notre éducation : donner du travail, c'est rendre la peine de mort presque inapplicable. Mais en renversant l'échafaud, le Gouvernement provisoire ne fît-il que détruire le dernier symbole de la barbarie du passé, il agirait sagement. En attendant, il a montré que la République oubliait toute colère et commençait son règne sans esprit de haine, sans désir de vengeance ; c'est une grande révolution que celle qui, le lendemain d'une bataille, d'une victoire terrible, se manifeste aux hommes par des paroles de paix, de pardon et d'amour !

Sur l'industrie des théâtres

[28 février 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

À mesure que la tranquillité renaît, les théâtres se rouvrent. On vient de jouer à la Porte-Saint-Martin le *Chiffonnier*, qui a été applaudi avec transport. On comprend qu'il a dû sortir de la hotte du Diogène parisien bien des chiffons de circonstance.

[1] Cette dernière phrase nous rappelle certaines analyses de Molinari.

[2] Voir à ce propos les idées exposées par Victor Schœlcher dans le *Journal des économistes* (avril 1844), que nous avions commentées dans le précédent volume. (Vol. IV, p. 233.)

Ce n'est pas assez d'ouvrir les théâtres déjà existants, il faut rendre au peuple son théâtre de prédilection, le Cirque, qu'un arrêt ministériel lui a enlevé pour en faire un instrument de corruption. Il est bon de laisser subsister l'Opéra national, mais il est urgent d'élever une nouvelle salle, qu'on nommera, si l'on veut, *Théâtre de la République*. Si le Gouvernement provisoire nous rend, comme il est probable, la libre industrie du théâtre telle qu'elle existait sous la République de 1793, les capitaux ne manqueront point, et le théâtre du peuple s'élèvera le premier sans doute sur le point le plus populeux de ces boulevards qui ont servi de scène, il y a trois jours, à des drames trop réels.

Sur la formation de clubs politiques

[29 février 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Des clubs se forment en ce moment dans tous les quartiers de Paris. Ces associations politiques sont excellentes et peuvent rendre de grands services à la nation. Nous espérons qu'on bannira des clubs la violence et surtout les personnalités. Point de passions étrangères à ce grand amour de la patrie qui nous anime tous ! Sous le règne de la liberté, les citoyens sauront maintenir la liberté de la tribune.

Présentement, les clubs doivent se borner à prêter leur appui au Gouvernement provisoire. La discussion viendra plus tard. Plusieurs problèmes relatifs au travail, au bien-être physique et moral des citoyens préoccupent vivement la République ; que toutes les intelligences s'unissent pour les résoudre ! Que les clubs les mettent à l'étude : ce sera la meilleure manière de venir en aide au gouvernement. Notre réorganisation politique et sociale n'est point encore achevée ; il reste beaucoup à faire. La tête de la République est en ce moment absorbée par le rétablissement des administrations des services publics, de toutes les mesures propres à consolider ce vaste édifice que le peuple a su élever en trois jours. C'est aux clubs qu'il appartient d'alléger cette laborieuse tâche en élaborant les travaux du lendemain. Qu'on le sache bien ! le principe seul ne suffit pas ; il faut l'application complète et détaillée du système républicain : *Liberté, Égalité, Fraternité*. — *Liberté* du travail manuel, intellectuel[1] et commercial ; *Égalité* devant la loi et dans les mœurs ; *Fraternité*, c'est-à-dire l'amour du prochain confondu dans l'amour de la patrie.

[1] Cette mention rappelle les travaux de notre auteur quelques semaines auparavant dans le journal *Le Travail Intellectuel*. (vol. IV, p. 381 et suiv.)

Voilà quelle doit être la mission des clubs ; nous espérons qu'ils sauront la comprendre et l'accomplir.

Sur le retour du prince Louis Bonaparte à Paris

[1er mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Une monarchie est une citadelle défiante qui surveille ses abords avec une rigueur inflexible. Elle a peur de tout prétendant exilé qui réclame son droit de cité, parce qu'elle doute de son principe souverain et de la fidélité du peuple. L'exilé, qui n'a souvent d'autre tort que sa naissance, n'est plus pour elle un citoyen, c'est un ennemi qu'il faut repousser sans pitié. La République, au contraire, est une arène ouverte à tous les hommes de bonne volonté qu'attire l'amour de la patrie. Point de méfiance, point d'ostracisme contre ceux, quels qu'ils soient, qui ambitionnent de la servir. [1] Princes bannis, puissants égarés, nobles, bourgeois, peuple, elle ne voit plus en eux que des citoyens, elle ne les appelle plus que ses enfants. Ses bras, qui sont ceux de toute une nation, sont trop robustes pour qu'elle puisse redouter les prétentions de quelque fils déshérité.

Il n'est donc pas surprenant de voir la République faire ce que n'eût jamais fait une monarchie, accueillir sympathiquement l'héritier d'une dynastie déchue. Le prince Louis Bonaparte est à Paris ; il a compris que le retour lui était permis et qu'il devait apporter le concours de son patriotisme à l'ordre de choses qui se fonde avec tant de puissance. « La grandeur d'âme est la suprême politique », a dit M. Lamartine. Le Gouvernement républicain peut seul appliquer cette admirable maxime, parce qu'il est seul fondé sur la philosophie et la reconnaissance des droits de tous. Le prince Louis a donc le droit de cité, que ne lui eût accordé aucune monarchie ; qu'il songe à reconnaître les bienfaits de la République par un dévouement absolu et l'accomplissement de ses devoirs de citoyen.

[1] Par sa nature même, la forme républicaine est fragile et n'offre que peu de garantie contre les attaques de ses ennemis. Il est plus facile pour un tyran de se protéger contre les entreprises de discidents démocrates, que pour un démocrate de se protéger des aspirants à la tyrannie. Ainsi, la méfiance n'aurait pas été injustifiée ici, surtout compte tenu du peu d'éducation politique de ce nouveau peuple qui découvrait pour la première fois des droits politiques. L'euphorie grisa toutefois toutes les consciences et prépara une phase prochaine de crainte puis de repentance, qui toucha toute une génération de républicains.

Sur le programme des rédacteurs du journal

[2 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Au moment où les efforts du peuple de Paris viennent d'abattre un régime devenu odieux à la nation, la première question qui se présente est de savoir d'après quel système la France sera désormais gouvernée.

La forme républicaine a été adoptée par acclamations, mais il y a plusieurs sortes de républiques.

Si, comme la monarchie qui vient de s'écrouler, notre République naissante devait s'appuyer sur un monopole électoral ; si la nation devait continuer à être gouvernée par une petite oligarchie d'électeurs, en vérité, ce n'eût pas été la peine de changer de régime. Monopole pour monopole, autant eût valu le monopole de la monarchie que celui de la république.

Il faut donc que le système électoral soit complétement changé ; il faut que la nation entière soit appelée à nommer elle-même ses mandataires ; en un mot, il faut que l'ancien monopole électoral soit remplacé par le SUFFRAGE UNIVERSEL À UN SEUL DEGRÉ. [1]

[1] Il ne semble jamais venir à l'idée de notre auteur que, par la simple logique du raisonnement, l'affirmation d'un suffrage « universel » doive emporter avec lui l'accès des femmes au droit de vote. Quoiqu'au milieu du bouillonnement de la révolution de 1848 des tentatives féministes plus ou moins heureuses aient porté ces questions dans les débats publics, Molinari resta fermement attaché à maintenir dans l'*industrie électorale* la trace du *privilège* masculin, pour parler comme lui et contre lui.

Vingt ans plus tard, dans un article, assez rare, consacré à la question des femmes, il traitera de manière très méprisante ces « discussions oiseuses » et ces « théories excentriques » qui ont pour objet l'affranchissement politique et civil des femmes, considérant pour sa part que leur régime de tutelle « a bien ses avantages s'il a ses inconvénients », et que s'il n'était basé que sur la force et la contrainte, il aurait disparu depuis longtemps. (*Journal des débats*, 21 août 1868).

À l'époque qui suivit immédiatement la révolution de 1848, un libéral comme Bastiat affirmait également son dédain des préoccupations féministes. D'après sa conception, l'exclusion des femmes du droit de vote répondait à une certaine logique. « Pourquoi les empêche-t-on, se demande-t-il ? Parce qu'on les présume incapables. Et pourquoi l'incapacité est-elle un motif d'exclusion ? Parce que l'électeur ne recueille pas seul la responsabilité de son vote ; parce que chaque vote engage et affecte la communauté tout entière ; parce que la communauté a bien le droit d'exiger quelques garanties, quant aux actes d'où dépendent son bien-être et son existence. » (*La Loi*, 1850 ; *Œuvres complètes*, t. IV, p. 350) Et ceci affirmé, Bastiat clôturait vite cette discussion complexe et peut-être embarrassante, en disant : « Je sais ce qu'on peut répondre. Je sais aussi ce qu'on pourrait répliquer. Ce n'est pas ici le lieu d'épuiser une telle controverse. » (*Ibid*.)

Au temps de son agitation, Richard Cobden avait soutenu quant à lui le suffrage féminin. « Je suis heureux de remarquer dans l'auditoire de nombreuses femmes présentes, dit-il lors d'une réunion publique ; et je dois dire que c'est une chose très digne de remarque et très anormale (*a very anomalous and singular fact*), que les femmes ne puissent pas voter elles-mêmes… Il serait pourtant heureux qu'elles eussent ce droit, car elles

On a dit souvent que cette question de l'électorat renferme toutes les autres ; que, selon qu'elle est résolue en faveur du peuple ou contre le peuple, le pays est gouverné au profit des masses ou au profit d'une caste. Telle est aussi notre conviction : nous croyons fermement qu'en dehors du peuple aucun gouvernement juste et national n'est possible ; nous pensons que les intérêts de tous ne sauraient être équitablement réglés sans le concours de tous[1] ; mais, ce point une fois bien entendu, une autre question reste à débattre et à résoudre.

Quel système de gouvernement adoptera notre République ? S'appuiera-t-elle, comme l'ancien régime, sur le principe de réglementation, de restriction, ou bien, comme sa sœur la république américaine, s'appuiera-t-elle sur le principe de liberté ? [2]

Déjà, le débat est engagé entre les deux systèmes : d'un côté sont les socialistes, de l'autre les économistes.

Les socialistes pensent qu'il ne faut rien laisser, ou laisser le moins possible à la libre activité des citoyens ; ils pensent que, dans les relations humaines, l'ordre et la justice sont incompatibles avec la liberté ; ils pensent que la société est un composé d'éléments antipathiques qui, abandonnés à eux-mêmes, produisent inévitablement l'anarchie, et en conséquence qu'il faut remettre au gouvernement le soin de régler et d'ajuster tous les intérêts. Ils pensent que le gouvernement doit tout diriger, tout contrôler, et au besoin qu'il doit, lorsque deux forces inégales sont en présence jeter dans le plateau le plus léger l'épée de Brennus du pouvoir. [3]

Les économistes considèrent sous un autre point de vue l'organisation sociale. Dans leur pensée, aucun antagonisme naturel n'existe entre les différentes classes qui composent les associations humaines ; tous les intérêts en présence peuvent se concilier pourvu qu'on les abandonne à eux-mêmes ; à leurs yeux, aucune oppression, aucune tyrannie n'est possible sous le régime de pleine liberté ;

l'emploieraient souvent de bien meilleure façon que leurs maris. » (Réunion du 15 janvier 1845 ; *Speeches on questions of public policy by Richard Cobden*, vol. I, 1870, p. 256-257.)

[1] Si on voulait les prendre par ce côté, en prétextant que les droits des femmes étaient réglés sans elles, les partisans du suffrage masculin savaient encore répondre que le chef de famille portant les intérêts de sa famille et les défendant, par son intermédiaire chacun avait bel et bien voix au chapitre. Cela leur suffisait amplement pour répondre à une objection qui aujourd'hui nous vient immédiatement à l'esprit, mais qui n'était faite par presque personne à l'époque.

[2] La République américaine était un modèle très courant chez les républicains du temps.

[3] Vainqueur des romains, Brennus ajouta son épée au plateau de pesée pour alourdir le tribut réclamé aux vaincus, qu'il tança encore par ces mots devenus célèbres : « Vae victis ! » (Malheur aux vaincus).

ils considèrent la société comme un grand et admirable mécanisme qui se meut, comme le monde physique, en vertu de lois éternelles, et ils pensent qu'il suffit de laisser agir ces lois pour que l'harmonie que nous voyons régner dans l'univers matériel règne aussi dans le monde social. En toutes choses, leur devise peut se résumer par ces mots : *laisser faire, laisser passer*.

On leur a objecté, nous ne l'ignorons pas, que la société actuelle, *bien que soumise à la loi du laisser faire*, présente cependant le déplorable spectacle de l'oppression et de l'anarchie ; on leur a objecté que le système de la libre concurrence a été funeste aux travailleurs. Mais à cette objection, leur réponse a été facile. Vous accusez, ont-ils dit à leurs adversaires, la liberté, la concurrence, de tous les maux qui affligent actuellement l'humanité ; mais êtes-vous bien sûrs que cette liberté dont vous faites le bouc-émissaire des iniquités sociales existe réellement ? Si vous jetez les yeux sur la vaste sphère où se déploie l'activité humaine, sur l'agriculture, le commerce, l'industrie, les beaux-arts, les lettres, l'enseignement, le culte, etc., qu'apercevrez-vous ? Est-ce la liberté qui viendra frapper vos regards ? Non ! Partout, au contraire, vous serez frappés de *l'absence de la liberté*, partout vous apercevrez des privilèges, des monopoles institués par la loi. S'agit-il de l'agriculture ? Vous verrez les produits du sol frappés d'un impôt onéreux et le sol lui-même presque immobilisé par le taux exorbitant des droits de mutation ; vous verrez encore la propriété protégée aux dépens du travail par une législation douanière qui enchérit la vie du peuple. S'agit-il de l'industrie ? Vous verrez certaines branches de travail, celles qui touchent de plus près aux intérêts vitaux de la nation, la boulangerie, la boucherie, l'imprimerie, etc., soumises d'une manière partielle ou complète au régime du privilège ; vous verrez encore certaines industries dont les membres exerçaient une influence prédominante sous l'ancien régime, prélever sur le travail de la nation un impôt usuraire par le moyen des lois de douanes. S'agit-il du commerce ? Vous le verrez arrêté, entravé dans son développement par un système qui prohibe, comme nuisibles au pays, les relations internationales. S'agit-il enfin des professions libérales, de l'enseignement, du culte, des beaux-arts, des lettres ? Vous les verrez enlacés de toutes parts dans les liens du privilège ; vous verrez l'enseignement à la merci d'une corporation commanditée par l'État ; vous verrez le culte administré par des salariés du pouvoir ; vous verrez les beaux-arts, les lettres, cette manifestation la plus spontanée, la plus libre de l'intelligence humaine, dirigés, gouvernés par nous ne savons quel administrateur ; vous verrez la presse, qui alimente les intelligences comme le pain alimente le corps, entravée par un impôt inique et usuraire ; en un mot,

partout, dans toutes les branches de l'activité humaine, vous trouverez la réglementation, le privilège au lieu de la liberté.

Voilà ce que répondent les économistes aux détracteurs systématiques de la liberté, et ils ajoutent : Ces restrictions, ces privilèges, qui oppriment le travail et qui en détournent les fruits au profit de quelques privilégiés, nous leur attribuons, nous, la plupart des maux dont vous accusez la liberté, et nous pensons que la première chose à faire dans l'intérêt de tous doit consister à les abolir ; nous pensons que partout la liberté doit être substituée au monopole, au privilège, et nous avons la conviction entière que cette substitution d'un régime de liberté à un régime d'oppression fera disparaître une grande partie des maux qui affligent l'humanité ; nous avons la conviction entière qu'un maximum de liberté dans le travail répond à un maximum d'abondance dans la production et à un maximum de justice dans la répartition.

Ces principes, professés par Turgot, adoptés par la Constituante, et mis en vigueur aujourd'hui dans la grande et florissante république des États-Unis ; ces principes, qui font reposer la prospérité des sociétés à la fois sur le respect de la propriété et sur le développement illimité, absolu, de la liberté humaine ; ces principes sont les nôtres, et nous avons eu pour but unique en fondant notre journal le lendemain d'une révolution, de les défendre et de les propager. Nous savons qu'ils ne sont pas populaires en France ; nous savons que les écoles socialistes comptent en ce moment de nombreux adeptes, et qu'elles occupent les avenues du pouvoir ; mais peu nous importe ! Populaires ou non, nous saurons défendre et maintenir nos principes, parce que nous savons qu'ils sont les seuls bons, les seuls justes, les seuls utiles, les seuls qui peuvent assurer la prospérité et la grandeur de notre patrie, les seuls qui puissent régénérer et sauver le monde !

Sur l'impôt du timbre

[2 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La révolution de février a supprimé l'impôt du timbre ; le Gouvernement provisoire vient de le rétablir.

Nous nous empressons de protester contre cette étrange détermination, et nous demandons que la presse soit désormais débarrassée de toute entrave.

Dans quel but la monarchie avait-elle établi l'impôt du timbre ? Était-ce en vue d'augmenter les recettes du Trésor ? Non. Cet impôt, qui ravit aux travailleurs de la presse la moitié du fruit légitime de

leur travail, cet impôt de spoliation était trop élevé pour donner un produit considérable. Le timbre des journaux ne rapporte au Trésor qu'une somme insignifiante.

Mais si l'impôt du timbre ne présentait, au point de vue fiscal, qu'un médiocre avantage, en revanche il restreignait dans les plus étroites limites la manifestation de la pensée du pays ; il faisait de la presse un monopole accessible seulement aux grands capitaux, et il enlevait ainsi aux masses leur puissant véhicule d'éducation. À ce point de vue, il remplissait parfaitement l'objet que s'étaient proposé ceux qui l'avaient établi et qui le maintenaient contre le vœu mille fois manifesté de la presse et du pays.

Nous pensions que le premier acte du Gouvernement provisoire serait de détruire un si odieux abus, et de rendre désormais la presse pleinement libre. Nous étions d'autant plus pénétrés de cette conviction, que, dans les circonstances actuelles, il importe que toutes facilités soient accordées au peuple pour faire son éducation politique. Affranchi d'hier, le peuple va être appelé à se gouverner lui-même. Or, comment pourra-t-il s'éclairer sur les principes d'après lesquels il doit se diriger, s'il continue à recevoir la lumière de la main avare du monopole, s'il continue à payer un impôt usuraire sur le pain quotidien de l'intelligence ?

Le Gouvernement provisoire avait le devoir de supprimer l'impôt du timbre. Ce devoir, il ne l'a pas rempli. Pourquoi ?

Était-ce dans la crainte de diminuer le revenu du fisc ? Mais, nous venons de le dire, le produit du timbre est sans importance. D'ailleurs, la chute de la monarchie n'a-t-elle pas laissé disponibles et les millions de la liste civile et le million des fonds secrets ?

Était-ce dans la crainte de sortir de la légalité ? Mais le Gouvernement provisoire institué par la volonté du peuple n'a-t-il pas reçu de son mandataire plein pouvoir pour modifier la législation de la monarchie écroulée ? N'a-t-il pas, usant de ce mandat, décrété le changement même de la constitution du pays ? Or, un Gouvernement qui prend sur lui de changer une constitution, ne peut-il pas prendre sur lui de modifier ou de supprimer un impôt ?

Nous pensons donc que les nécessités financières et les scrupules de légalité derrière lesquels se retranche le Gouvernement provisoire, ne sont nullement fondés, et nous réclamons *comme étant de nécessité publique* la suppression de l'impôt du timbre, sauf ratification par l'Assemblée nationale.

Sur la paix et la guerre

[4 mars 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Aurons-nous la paix ? Aurons-nous la guerre ? Telle est la question qui préoccupe en ce moment une grande partie de la nation. À cette question, les uns répondent oui, les autres non. Ceux-ci repoussent la guerre de toute leur raison ; ceux-là l'appellent de tous leurs vœux. On ne comprend point, en vérité, qu'il y ait en France des esprits assez peu éclairés pour désirer un pareil fléau. Mais le fait existe, et il dérive d'un préjugé qu'il est important de détruire.

Les négociants, les gens en place, et en général tous les citoyens à qui les bouleversements sociaux causent le plus de dommages, redoutent le contact perpétuel des cinquante à soixante mille hommes environ qui forment la portion belliqueuse du peuple de Paris. La guerre est faite à leur taille, disent-ils ; c'est là qu'ils trouveront un aliment à leur noble passion : l'amour de la gloire ! — Le fond de la pensée de ces esprits timides est tout simplement qu'ils regardent la guerre comme un exutoire ouvert à ces classes *combatives* auprès desquelles ils se sentent mal à l'aise.

Nous protestons contre ce raisonnement spécieux. Nous ne voulons pas que l'on fasse de nos soldats-citoyens de la chair à boulets ! Ce n'est pas l'armée qu'il faut leur ouvrir, ce sont les ateliers, et ces ateliers s'ouvriront quand vous aurez diminué nos impôts, réduit à sa plus simple expression notre machine gouvernementale. Que si nos héros des barricades portent dans le travail cette ardeur qui nous épouvante, eh bien ! tant mieux ! Ils en seront plus forts dans les luttes de l'industrie, plus courageux dans les batailles qu'ils livrent à la nature. Il faut du courage aussi pour assouplir la matière et l'approprier aux besoins de l'homme !

Éloignez de vous l'idée de la guerre ; c'est elle qu'il faut écarter. Avec la guerre, vous fermez les mers, vous barrez les routes et les chemins de fer, ces grands traits d'union des nations. Avec la guerre, négociants, craignez la faillite ! Avec la guerre, travailleurs, craignez la famine !

Est-ce un autre soin qui vous agite ? Craignez-vous de ne pouvoir nourrir vos milices urbaines ? Le commerce, l'industrie, l'agriculture s'en chargeront si vous savez leur en faciliter les moyens. Et au surplus, l'entretien à l'extérieur en état de guerre n'est-il pas plus coûteux que l'entretien dans le pays même ?

Le peuple français a fait ses preuves de bravoure. Nos victoires marquent tous les points du globe. On pourrait trouver d'un bout de l'Europe à l'autre les os blanchis des bataillons que nous avons cou-

chés à terre ; mais, hélas ! nous avons eu aussi nos revers. Hommes qui avez perdu vos pères à Waterloo, ne craignez-vous point qu'après vingt ans de victoires la fortune ne trahisse encore une fois votre courage ? Il faut savoir tout envisager. Si nous éprouvions des pertes à l'extérieur, que serait-ce donc au cœur du pays ? Ne voyez-vous point d'ici surgir le spectre de la terreur ? Ne craignez-vous point la trame des contre-révolutions ? Les larmes ne vous viennent-elles donc pas aux yeux en songeant que ces citoyens, aujourd'hui tous amis, tous frères, se redouteraient les uns les autres, s'épieraient dans l'ombre et se désigneraient à la haine des factions ?

Vous tous, amis de la paix, de l'abondance, de toutes les douces choses de la vie, vous tous qui chérissez l'égalité, parce que l'égalité est sœur de la liberté et de la fraternité, ne permettez pas que nous courrions au devant du fléau. C'est assez de s'y résigner et de le supporter courageusement quand Dieu nous l'inflige. N'oubliez pas que de la guerre est né un lieutenant qui devint général, premier consul, puis empereur ; l'ingrat, vous le savez, étouffa sous ses pieds la République, sa mère. Craignez un pareil sort pour notre République naissante. Que le passé vous éclaire ! À quoi bon répandre son sang sur le pavé pour changer un sceptre en sabre ? [1]

Sur le sort des ouvriers

[5 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Nous avons reproduit hier le décret relatif à la diminution de la journée de travail et à la suppression du marchandage. Malgré toute notre sympathie pour les ouvriers, ou plutôt à cause même de cette sympathie, nous ne saurions applaudir à de semblables mesures. Nous avons la conviction qu'elles diminueront le bien-être des travailleurs au lieu de l'augmenter. On réduit d'une heure la journée de travail ; on la fixe, à Paris, à dix heures au lieu de onze, et en province, à onze heures au lieu de douze. Certes, dix et onze heures de travail par jour c'est bien suffisant, nous dirons même c'est trop ! Malheureusement ce n'est point ainsi que la question doit être posée. En nous plaçant sur cette terre la Providence nous a voués au travail, elle a dit à l'homme :

À la sueur de ton visage,

[1] La crainte d'un retour de l'empire était présente à l'esprit de toute cette génération qui finit par y revenir malgré elle, à la suite d'une concordance d'événements et de fautes que nous aurons plus tard l'occasion de rappeler.

Tu gagneras ta pauvre vie. [1]

Et depuis le commencement du monde, la foule condamnée à un labeur sans fin sue et gémit. Cependant, l'homme voué au travail peut alléger sa tâche ; il le peut en faisant travailler pour lui, à sa place, les forces de la nature, en employant des outils, des machines qui économisent ses propres forces ; en un mot, en activant, en développant ce que nous nommons aujourd'hui le PROGRÈS INDUSTRIEL. Quel est le sens, quel est le but du progrès industriel ? C'est d'économiser, c'est d'épargner du travail à l'homme ! C'est de lui procurer une plus forte somme de jouissances en échange d'une moindre somme de travail ! Si le progrès ne devait pas augmenter le bien-être de l'homme et diminuer sa peine, quelle signification pourrait-il avoir ? Il serait sans objet, et la société, au lieu de bénir les inventeurs devrait les retrancher de son sein comme d'inutiles parasites.

Le progrès industriel, voilà donc le seul moyen d'augmenter la somme du bien-être des travailleurs ! Il n'y en a pas d'autre. Ce point une fois bien entendu, quelle doit être l'étude constante, unique, du législateur chargé de veiller aux intérêts du peuple ? N'est-ce pas de développer le progrès ? N'est-ce pas de faire en sorte que l'industrie donne plus de biens à l'ouvrier et lui ravisse une moindre part de son travail, de sa vie ? Or, quel est le moyen de développer le progrès ? Il n'y en a qu'un seul, c'est de respecter à la fois la propriété et la liberté de l'industriel et du travailleur. Toute atteinte portée à la propriété empêche les entreprises d'industrie de se former ; toute atteinte portée à la liberté restreint nécessairement l'expansion de l'activité humaine.

Maintenant, quel est le caractère des mesures prises par le Gouvernement provisoire dans l'intérêt des travailleurs ? Il n'y a pas à s'y méprendre. Ces mesures sont de véritables atteintes portées à la propriété et à la liberté du travail. Le gouvernement GARANTIT du travail à tous les ouvriers ! Qu'est-ce que cela signifie ? S'il y a du travail disponible, l'ouvrier saura bien en trouver de lui-même, sans le secours de personne, et, dans ce cas, la garantie du gouvernement est parfaitement inutile ; s'il n'y a pas de travail disponible, oh ! alors, la situation change ! Le gouvernement ayant garanti du travail à l'ouvrier, est tenu de lui en fournir, coûte que coûte ! Or, comment le gouvernement peut-il fournir du travail quand il n'y en a nulle part ? En établissant lui-même des ateliers, des manufactures des magasins, des chantiers ! Il n'y a pas d'autre moyen que celui-là !

[1] Genèse, 3:19.

Mais pour établir des manufactures, des ateliers, des magasins, il faut des capitaux, et ces capitaux, où le gouvernement les peut-il trouver ? À moins qu'il ne les aille chercher dans la lune, il est obligé de les puiser dans la société, il est obligé de les ravir à l'ensemble des industries qui constituent la production et qui fournissent le revenu du pays. Mais s'il prend des capitaux à l'industrie des particuliers pour alimenter ses propres entreprises, ne diminue-t-il pas d'un côté la somme du travail en activité pour l'augmenter d'un autre ? Il emploie des ouvriers sans ouvrage, il est vrai, mais il en fait mettre en même temps sur le pavé un nombre égal ou supérieur. Le trop-plein subsiste toujours, si toutefois il ne s'augmente !

La diminution du nombre des heures de travail ne nous paraît pas moins funeste. Quel sera le résultat inévitable de cette mesure ? Ce sera de diminuer d'un onzième la somme des richesses annuellement produites en France. Tout ce qui se produit, en effet, est dû au travail ; réduisez le travail, et vous réduirez d'autant la production. Nous concevrions néanmoins une telle réduction si toutes les classes de la société étaient en France abondamment pourvues des choses nécessaires ou agréables à la vie, si le travail actuel suffisait pour donner à tout le monde une certaine aisance, mais il n'en est pas ainsi : sur 36 millions de Français, c'est à peine s'il y a 3 ou 4 millions qui se trouvent au-dessus des premiers besoins ; le reste se trouve réduit au plus strict nécessaire à ce qui est indispensable pour subsister. En présence d'une semblable situation est-il bien opportun, nous le demandons, de diminuer la masse des choses produites ? On objecte que le salaire des ouvriers demeurera ce qu'il était ! Soit. Nous ne demandons pas mieux ; mais dans ce cas, que va-t-il arriver ? La somme totale de la production se trouvant diminuée d'un onzième, et la part des simples ouvriers demeurant la même, c'est la classe des entrepreneurs, la bourgeoisie qui se trouvera atteinte dans son revenu. Mais si la bourgeoisie est appauvrie, sans que la richesse d'aucune autre classe se trouve augmentée, la consommation générale ne sera-t-elle pas diminuée, par conséquent aussi la production et le travail ? Une diminution de la quantité du travail disponible, et par suite une baisse du salaire, voilà quels seront les résultats inévitables de la réduction forcée, arbitraire de la journée de travail !

Nous reviendrons au reste sur ces mesures à la fois les plus graves et les plus déplorables qui aient été prises par le Gouvernement provisoire. Nous nous efforcerons autant qu'il sera en nous d'arrêter sur la pente fatale où ils sont entraînés des hommes qui, avec les meilleures intentions du monde, nous n'hésitons pas à le reconnaître, compromettent en ce moment le travail et la vie de la masse des travailleurs.

Sur le suffrage universel

[6 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Le Gouvernement provisoire s'occupe activement de la prochaine convocation de l'Assemblée nationale ; dans quelques jours M. Cormenin doit lui présenter un projet de loi électorale. Quelles seront les conditions de l'électorat, de l'éligibilité, le mode d'élection, etc. ? Telles sont les questions qui absorbent en ce moment l'attention publique. Nous nous sommes déjà prononcés sur la plus importante de ces questions ; nous avons demandé :

LE SUFFRAGE UNIVERSEL À UN SEUL DEGRÉ.

Pourquoi demandons-nous le suffrage universel ?

Pourquoi le voulons-nous à un seul degré ?

Nous demandons le suffrage universel parce que tout citoyen contribuant aux charges de l'État possède le droit de nommer les mandataires chargés de diriger, de gouverner les affaires de tous. C'est là un droit naturel, imprescriptible, un droit qui a son origine dans le droit de propriété même. Qu'est-ce, en effet, qu'un peuple, une nation ? N'est-ce pas une grande association d'individus qui s'unissent dans le but de s'assurer mutuellement la conservation de leurs personnes et des fruits de leur travail ?[1] Et, pour obtenir ce résultat, que font les associés ? Ils versent dans une caisse commune, que l'on nomme TRÉSOR PUBLIC, une portion de leurs revenus sous la forme d'impôts.

Le montant des impôts sert à salarier un gouvernement dont la mission spéciale est de maintenir la sécurité au dehors et au dedans. Le gouvernement est le salarié du peuple, et celui-ci possède le droit de le renvoyer, de le changer lorsqu'il est mécontent de ses services. Telle est la théorie ! Si de tout temps cette théorie, qui établit une des bases inébranlables la souveraineté du peuple, avait été en vigueur, si de tout temps les citoyens qui contribuent aux dépenses du gouvernement avaient, sans exception aucune, été appelés à nommer les mandataires de la nation[2], combien de douleurs, combien de misères eussent été épargnées à la masse du peuple !

Désignés par la nation entière, les représentants auraient exprimé les vœux et répondu aux besoins de tous, au lieu d'être les serviteurs d'une caste ou les valets d'une dynastie ! Dans ce système, toute

[1] Cette expression, typique de la pensée de Molinari, nous paraît rendre cet article d'attribution presque certaine.

[2] Désormais nous ne reviendrons plus sur cette question du suffrage féminin.

révolution eût été impossible : à la première tentative de despotisme, les mandataires de la nation, usant de leur droit émané du peuple, auraient pu renvoyer par un simple vote les infidèles dépositaires du pouvoir. Rien n'aurait pu faire obstacle à la manifestation souveraine de la volonté nationale. Malheureusement, telle n'a point été jusqu'à nos jours la pratique. Au lieu d'être exercé par tous les citoyens, le droit d'élection a été un peu partout monopolisé par une petite classe de citoyens à l'exclusion du reste de la nation. En France, nous n'avions naguère que 250 000 électeurs sur une population de 36 millions d'hommes. Les résultats de ce système de monopole, tout le monde les connaît ! Les intérêts des masses ont été ouvertement méconnus ; on ne s'est occupé que de servir ceux de la petite caste des possesseurs de l'électorat. On lui a accordé à profusion des emplois, des privilèges ; on a saigné à blanc la nation pour alimenter toutes les cupidités, tous les égoïsmes ! Mais évidemment un tel système ne pouvait durer ; la bourgeoisie elle-même, qu'il énervait, qu'il corrompait, s'en est lassée, et elle a aidé le peuple à le renverser. Grande et profitable leçon ! Si le privilège électoral a été renversé avec le concours des privilégiés eux-mêmes, n'est-ce pas un témoignage irrécusable qu'il ne profite réellement à personne, et que l'intérêt de tous réside dans l'exercice absolu du droit de tous, dans l'application sans réserve du principe de la souveraineté du peuple ?

Si quelque restriction devait être apportée à ce principe, si le droit électoral devait encore être limité, nous ne craignons pas de le dire, tout serait à recommencer. Ceux qui seraient exclus de l'élection pourraient légitimement revendiquer le droit dont on les aurait privés. Ce serait une nouvelle révolution à faire ; et plus tôt elle serait faite, mieux cela vaudrait !

Hors du suffrage universel donc, point de salut ! Dans un prochain article, nous tâcherons de démontrer que le suffrage universel, pour être *sincère*, ne peut admettre qu'UN SEUL DEGRÉ.

Continuation sur le même sujet

[7 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Nous publions plus loin le décret de convocation de l'Assemblée nationale. Nos vœux, et, nous pouvons l'affirmer aussi, les vœux de l'immense majorité des Français ont été écoutés : le Gouvernement provisoire a adopté pour base du système d'élection le suffrage universel à un seul degré. Nous aurons donc enfin une Assemblée véritablement nationale, une Assemblée qui émanera immédiatement, directement de la masse du peuple, qui représentera les intérêts et les

besoins de tous. Nous félicitons le Gouvernement provisoire d'avoir répondu d'une manière si sage et si complète au vœu public.

Une seule disposition du décret du Gouvernement provisoire nous paraît donner prise à la critique. Une condition d'âge est exigée pour l'éligibilité. Nul ne pourra être député avant l'âge de vingt-cinq ans. À quoi bon, nous le demandons, cette disposition restrictive ? N'est-ce pas aux électeurs de prononcer sur la capacité, sur l'aptitude politique des candidats ? Or, si un homme donne avant vingt-cinq ans des garanties suffisantes de capacité, pourquoi interdire aux électeurs de l'envoyer à l'Assemblée ? Poser des conditions à l'éligibilité, n'est-ce pas porter atteinte à la souveraineté des électeurs ? Dira-t-on que la capacité politique ne se développe point avant vingt-cinq ans ? En thèse générale, oui, mais n'y a-t-il pas des exceptions, et des exceptions illustres ? Napoléon, Hoche, Marceau ont-il attendu les années pour glorifier leurs noms sur les champs de bataille ? Et ces hommes qui, à vingt-quatre ans, savaient commander une armée et repousser les ennemis de la France, ne possédaient-ils pas la capacité nécessaire pour faire partie d'une assemblée politique ? Le génie se manifeste de bonne heure ; ne le repoussez point par des lois restrictives ! Laissez au peuple électeur, au peuple souverain à juger de la capacité des candidats à la députation. Ne craignez rien, il ne vous enverra pas des enfants à la mamelle, il vous enverra des hommes.

Noue espérons que le Gouvernement provisoire effacera de son décret cette limite arbitrairement posée au libre exercice de la volonté nationale. La loi électorale sera alors certes la plus libérale et la meilleure qui pût être donnée à la France.

Sur la liberté des banques

[7 mars 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Le Gouvernement provisoire vient de décréter la fondation d'un comptoir d'escompte, ou dotation du petit commerce. Les fonds de ce comptoir seront fournis en partie par des particuliers, en partie par le Gouvernement. Nous craignons qu'un tel établissement ne réponde que bien imparfaitement aux besoins du commerce. Le Gouvernement fait pour le commerce ce qu'il a fait pour le travail agricole et industriel : il intervient, il réglemente ; à notre avis, il rendrait service au commerce aussi bien qu'aux autres branches de travail en supprimant les réglementations déjà existantes au lieu d'en augmenter le nombre. Dans ce moment, par exemple, où le crédit se resserre, où les escomptes sont difficiles, ne préserverait-on pas le commerce et l'industrie d'une crise imminente si l'on mettait fin une

bonne fois aux privilèges des banques ? Si l'on décrétait la liberté pleine et absolue de ce commerce comme de tous les autres ? Nous savons bien que l'expérience serait hardie ; mais, dans les moments difficiles, les expériences hardies seules réussissent. Que faut-il en ce moment au commerce ? Des escomptes faciles et à bon marché. Or, comme le prix de toute chose, le prix de l'escompte dépend de la concurrence. Plus il y a de concurrence entre les banques, plus les escomptes sont faciles et à bon marché. Cela est de toute évidence. Aujourd'hui la concurrence n'existe pas en fait ; grâce à son privilège, la Banque de France éloigne toute rivalité sérieuse. Qui pourrait, en effet, lutter contre un établissement qui seul possède le droit de battre monnaie avec du papier ? Que le Gouvernement provisoire ait le courage de mettre fin à ce monopole abusif, qu'il cesse de soumettre les banques au régime réglementaire, qu'il autorise la première association venue à faire l'escompte contre des billets payables à vue, et surtout qu'il évite de subventionner aucun établissement particulier d'escompte, et nous avons la ferme conviction que le commerce ne tardera pas à trouver les capitaux qui lui manquent et à reprendre toute son activité.

Continuation sur le même sujet

[8 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Les crises financières sont les conséquences inévitables des révolutions ; chaque commotion dans le monde politique est aussitôt suivie d'une commotion dans le monde financier. La débâcle a commencé hier par la suspension de paiements de la maison Gouin ; d'autres sinistres sont annoncés à Paris et dans les départements. Nous entrons à pleines voiles dans la crise, et si des mesures à la fois saines et énergiques ne sont promptement prises, nous aurons à traverser une longue période de souffrances.

Mais quelles doivent être ces mesures de salut ? Voilà ce que chacun se demande ! Les improvisateurs en finances ne sont pas, à la vérité, bien embarrassés de répondre à cette redoutable et difficile question. Pour eux, c'est la moindre des choses. Les escomptes ne se font plus, le commerce est gêné, l'industrie et le travail vont se trouver gravement compromis : bagatelles ! Ils ont pour tous ces maux des spécifiques[1] merveilleux, infaillibles. Écoutez la *Presse* et la *Démocratie pacifique*, par exemple, et vous verrez avec quelle facilité on

[1] Des remèdes. — Nous avons déjà rencontré ce terme sous la plume de notre auteur. (Voir par exemple vol. I, p. 273.)

peut remédier aux catastrophes financières les plus redoutables. Le commerce, l'industrie, le travail, sont compromis parce que les capitaux se resserrent, nous dit la *Démocratie pacifique*, eh bien ! ouvrez largement au commerce, à l'industrie, au travail les coffres de l'État.

« Placer sur le travail, c'est placer sur l'ordre et la prospérité. Frappez du pied la terre de France, et il en surgira des millions. »

Fort bien ! Mais d'où sortiront ces millions ? Du commerce, de l'industrie, du travail, c'est-à-dire précisément de tout ce qui est en proie à la gêne, de tout ce qu'il s'agit de secourir. Le système de la *Démocratie pacifique* consiste purement et simplement à ravir d'une main quelques millions au pays pour les lui restituer d'une autre, en retenant, bien entendu, les frais de perception. C'est simple, facile, séduisant à l'œil ; mais au fond n'est-ce pas tout simplement dérisoire ?

La *Presse* aussi donne sa recette : quelles recettes ne donne point la *Presse* ? Le directeur de la *Presse* demande que la République émette pour 250 millions de bons de travail, lesquels bons seraient destinés à secourir les gens compromis dans la crise actuelle. Bien que présentée à grands fracas, l'idée de la *Presse* n'est pas neuve, tant s'en faut ; il y a plus de soixante ans qu'elle a été appliquée et qu'elle a porté ses fruits. Les *bons de travail* du directeur de la *Presse* se nommaient alors des *assignats*. Il reste à savoir si notre jeune République voudra recommencer, sur la foi du directeur de la *Presse*, une expérience qui a perdu son aînée.

Voilà le remède que proposent les financiers du journalisme. S'il y avait aujourd'hui à la direction des affaires des financiers habiles, expérimentés, des hommes qui eussent assez d'intelligence pour trouver la meilleure voie à suivre, et assez de fermeté pour ne pas s'en départir, toutes ces rêveries écrites au courant de la plume seraient sans la moindre signification, et nous ne nous y arrêterions pas un seul instant. Mais telle n'est point la situation. Quoique pourvus de la meilleure volonté du monde, les hommes qui dirigent en ce moment les affaires n'ont que des notions financières fort imparfaites, et ces mêmes erreurs que nous venons de signaler ils les partagent. Déjà il a été résolu que l'État interviendrait dans la crise actuelle, et que des capitaux enlevés aux contribuables, c'est-à-dire à ceux-là même qui souffrent ou qui vont souffrir de la crise, serviraient à alimenter un comptoir d'escompte ; déjà on s'est engagé dans cette voie d'intervention de l'État, qui ne peut aboutir qu'à obérer ou à ruiner le Trésor public, sans assister, sans relever les particuliers.

Mais, entendons-nous dire, comment voulez-vous donc que le commerce, et en particulier le commerce de Paris, se relève, si l'État

ne lui prête point des capitaux, si l'on ne s'empresse de lui accorder une dotation, de lui ouvrir un comptoir ? À notre tour, nous demanderons comment une pareille dotation pourrait suffire pour sauver le commerce. C'est qu'il ne s'agit pas seulement du commerce de Paris, que l'on y songe ! il s'agit du commerce de la France entière. On sait comment est organisé le crédit en France. C'est à Paris que se trouve la tête du crédit. Les maisons de banque de Paris sont en relation avec la plupart des grands établissements de commerce et d'industrie des départements, et en temps ordinaire, elles leur font des avances considérables de capitaux. Ces avances alimentent le travail d'une masse considérable d'ouvriers de nos départements. La rubannerie de Saint-Étienne, par exemple, est en grande partie alimentée par les capitaux de certaines maisons de banque de Paris. Eh bien ! immédiatement après les journées de février, il est arrivé ce qui arrive après toutes les crises politiques, il est arrivé que les banquiers parisiens ont restreint les crédits qu'ils accordaient dans les départements aussi bien qu'à Paris. La crise qui vient de se déclarer à Paris va donc immédiatement éclater aussi en province. Or, si l'on ouvre à Paris, avec les deniers de l'État, un comptoir d'escompte pour venir en aide au commerce et à l'industrie, il en faudra élever aussi dans les départements. Pourquoi, en effet, refuser aux uns ce que l'on consent à accorder aux autres ? Le commerce des départements n'a-t-il pas, aussi bien que le commerce de Paris, des droits à l'appui de l'État ? Mais si l'on entre dans une semblable voie, où va-t-on s'arrêter ? Nos improvisateurs en finances, qui puisent avec une si admirable facilité dans les coffres de l'État, demandent, pour Paris seulement et *pour commencer*, une trentaine de millions. Si l'on donne à Paris 30 millions *pour commencer*, que faudra-t-il donc donner à la province ? Et à quelle somme s'élèvera la dépense totale *à la fin* ? C'est un gouffre que l'on veut ouvrir, un gouffre où passeront, si nous n'y prenons garde, la fortune et le crédit de la France.

Au moment de descendre le long de cette pente fatale, nous conjurons le gouvernement de réfléchir encore. Il y va peut-être plus encore que de la fortune, il y va de l'honneur de la France. Qu'y a-t-il au bout de la création irréfléchie des comptoirs d'escompte ? Ce qu'il y avait au bout de la création des assignats : la banqueroute.

Nous l'avons dit hier, il y a une autre voie à suivre. Le gouvernement fait de l'intervention, de la réglementation ; c'est de la liberté qu'il faut faire. Les capitaux se retirent de la circulation ; il faut leur présenter un appât suffisant pour les y ramener. Aujourd'hui, la banque est constituée en monopole ; tout le crédit de la France émane d'un seul établissement ; ouvrons de nouvelles voies aux capitaux ; permettons à des associations de capitalistes de se former,

sans entrave aucune ; étendons à tous les établissements de banque la faculté que possèdent seules aujourd'hui les banques privilégiées, d'émettre des billets de banque. Alléchés par les bénéfices que pourront leur procurer ces entreprises nouvelles, les capitaux qui se cachent n'hésiteront pas à reparaître, le crédit se raffermira, et la crise se trouvera, sinon complètement prévenue, du moins considérablement amoindrie. Il y a sans doute d'autres remèdes encore ; mais le plus efficace, le plus prochain, le plus facile, c'est, nous le répétons,

LA LIBERTÉ DES BANQUES.

Sur les ateliers nationaux

[8 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Le *Moniteur* renferme aujourd'hui un décret relatif à l'ouverture des ateliers nationaux. M. Louis Blanc n'a pas attendu longtemps pour mettre en pratique la théorie exposée dans son petit livre de l'*Organisation du travail*. [1] Nous l'avouerons, cet essai d'une théorie qui porte dans ses flancs la ruine de l'industrie et la mort du travail, nous désole. En temps ordinaire, une pareille expérience n'aurait qu'une faible importance ; le pays y perdrait quinze, vingt, cinquante millions peut-être, on en ferait le compte, on porterait ce compte au budget, et tout serait dit ; mais aujourd'hui, combien la situation est différente ! Une crise imminente menace toutes les branches de la production ; des millions d'existences peuvent être compromises à la moindre fausse mesure économique, et c'est ce moment que l'on choisit pour jeter les deniers des contribuables dans la réalisation des nuageuses théories d'un rêveur. Que l'on y prenne garde ! Aujourd'hui on commandite la théorie de M. Louis Blanc, demain il faudra commanditer celle des fouriéristes, après-demain celle des communistes ! Et qui fournira l'argent ? Les contribuables, c'est-à-dire tout le monde, le pauvre comme le riche, car tout le monde paye l'impôt, ne l'oublions pas ! et le pauvre plus encore que le riche ! Ils objectent, à vrai dire, ces socialistes à qui l'on jette avec une si déplorable libéralité les deniers de la nation, ils objectent que leurs ateliers nationaux donneront du travail aux ouvriers. Oui, sans doute, mais ce travail qui sera donné aux uns ne sera-t-il pas ravi aux autres ? Ces capitaux avec lesquels on va fonder des ateliers nationaux ne seront-ils pas enlevés à toutes les branches de la production, où ils servent à alimenter le travail ? En les déplaçant, on déplace le travail, voilà

[1] L'ouvrage avait paru en 1839 et avait connu un grand succès.

tout ; on le déplace à grands frais, et par conséquent, au lieu de l'augmenter on le diminue !

Nous conjurons la presse entière de faire entendre sa voix pour mettre fin à de tels égarements. Si on laisse faire paisiblement MM. les organisateurs du travail, si on leur laisse disposer à leur guise de la fortune du pays dans le moment même où chacun a le plus besoin de conserver toutes ses ressources, nous ne savons, en vérité, ce que deviendra la France ! Avant une année, des millions d'ouvriers sans travail encombreront nos places publiques et crieront la faim devant nos comptoirs déserts ; avant une année, nous ne serons plus qu'une nation de banqueroutiers et de mendiants !

Sur la liberté du travail

[9 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

L'Assemblée constituante avait aboli les maîtrises et les jurandes ; elle avait décrété qu'il n'y aurait plus de corporations industrielles, et que les travailleurs des diverses professions ne formeraient plus désormais qu'un seul et même corps. [1] Avec la liberté du travail, cette illustre assemblée voulait ainsi établir la fraternité des travailleurs. Nous espérions que cette même pensée d'union, de fusion entre les hommes des différents états qui animait les législateurs de 1789 prévaudrait de nouveau en 1848 ; mais, hélas ! nous avions compté sans MM. les fauteurs de l'organisation du travail. Combien les hommes de 1789 sont petits, mesquins, auprès de ces messieurs ! Est-ce que Mirabeau, par exemple aurait jamais eu la pensée d'organiser le travail ? Non ! à coup sûr, Mirabeau[2] appartenait à l'école libérale, une pauvre école, comme chacun sait ! et il ne voyait de remède aux souffrances des travailleurs de son temps que dans la liberté. Aujourd'hui, nous n'en sommes plus là, Dieu merci, grâce à MM. les socialistes. Les corps de métiers renaissent, les corporations commencent à refleurir, et bientôt nous aurons, si cela dure, des maîtrises et des jurandes. Ces pauvres législateurs de 1789 ! Comme ils ouvriraient des yeux

> Longs d'une toise[3]

[1] Le décret d'Allarde des 2 et 17 mars 1791.

[2] Le comte de Mirabeau, fils du physiocrate.

[3] Référence à un passage de Racine (*Les Plaideurs*, 1664, III, 3) : « Ils me font dire aussi des mots longs d'une toise, / De grands mots qui tiendraient d'ici jusqu'à Pontoise. »

s'il leur était donné d'assister aux séances de la commission du Luxembourg. Ils trouveraient là des délégués de tous ces corps de métiers qu'ils ont voulu abattre ; ils les trouveraient occupés à organiser, c'est-à-dire à isoler, comme au Moyen-âge, leurs corporations de toutes les autres. Ah ! c'est que MM. les socialistes entendent si bien le principe de la fraternité !

Tout cela ne serait que risible, si malheureusement une partie de la classe ouvrière ne prenait au sérieux MM. les organisateurs. Tout Paris a été mis en émoi ces jours passés par les réunions des menuisiers, des charpentiers, des paveurs, des garçons de café, des conducteurs d'omnibus, des commis de nouveautés, voire même des gens de lettres, qui voulaient s'entendre sur les intérêts de la communauté. Il n'y a pas jusqu'aux blanchisseuses qui ne se soient rendues, un drapeau en tête, à l'Hôtel-de-Ville pour y être organisées. Mais il faut voir ce que tous ces braves gens entendent par organisation ! Invariablement, organisation, à leurs yeux, signifie, 1° une diminution des heures de travail ; 2° une augmentation des salaires. Les menuisiers demandent que le prix de la journée soit porté de 3 fr. à 4 fr. 50 c. ; les conducteurs d'omnibus réclament 4 fr. au lieu de 3 fr. ; les paveurs sont plus exigeants, ils veulent que le prix de la journée soit porté de 4 fr. à 8 fr. ; les barricades leur ont donné de la besogne, nous en convenons ; mais ils pourraient bien les exploiter un peu moins, ces dignes citoyens-paveurs ! Les blanchisseuses, nous leur devons cette justice, se sont montrées infiniment plus raisonnables ; elles n'ont réclamé qu'une légère augmentation de 50 centimes par jour. Les commis en nouveautés, eux, n'ont demandé aucune augmentation de salaire, ils exigent seulement que les magasins soient désormais fermés à sept heures et demie du soir. Leurs patrons en pourront souffrir, cela est vrai ; la vente diminuera ; mais, ma foi, tant pis pour les patrons et tant pis pour la vente ! N'est-il pas vraiment lamentable d'être enfermé jusqu'à dix ou onze heures dans un odieux magasin éclairé au gaz, tandis que les étoiles brillent au ciel du boulevard et que l'on danse une foule de polkas plus enivrantes les unes que les autres à Valentino, à Mabille et au Château-Rouge ! Auner du calicot, débiter des cravates, des bonnets de coton ou des parapluies à cannes, quand tout Paris danse ou se promène ! Fi donc ! Mieux vaut la mort qu'un tel servage ! Les garçons de café... Ah ! que veulent donc les garçons de café ? Mon Dieu ! ceux-ci sont les plus modestes dans leurs prétentions ; ils ne demandent pas à aller se promener sur le boulevard, la cigarette à la bouche et le *stick*[1] à la main, de sept à onze heures, au lieu de servir le consommateur ;

[1] Canne mince et souple.

ils demandent tout simplement à ne plus payer la *casse*. Vraiment, ce n'est pas la peine d'en parler ; si tout le monde usait de cette modération, le travail serait bien vite organisé. Mais défions-nous des paveurs.

On le voit, toute cette affaire a bien son côté grotesque ; malheureusement, elle a aussi son côté sérieux. Certes, la condition des ouvriers est misérable et il importe qu'elle soit promptement améliorée ; mais est-ce bien en organisant le travail ou en augmentant instantanément le salaire dans un moment de crise, que l'on arrivera à ce but ? Le taux du salaire dépend, comme le savent tous les hommes qui observent et qui raisonnent, de la proportion de l'offre et de la demande des bras. Plus il y a de travail à exécuter, relativement au nombre des bras disponibles, plus le salaire s'élève. Or, nous le demandons, est-ce que le travail abonde dans les circonstances actuelles ? Ne tend-il pas bien plutôt à se resserrer comme les capitaux ? Si donc dans ce moment, où toutes les affaires sont atteintes de torpeur, les ouvriers élèvent d'un commun accord leurs prétentions, que doit-il arriver ? Inévitablement, que les entrepreneurs d'industrie, atteints par la crise financière, seront obligés de fermer leurs ateliers, et de rejeter dans la rue des légions d'ouvriers. Il sera trop tard alors pour abaisser le salaire que l'on veut si imprudemment augmenter aujourd'hui. Il n'y aura plus de salaire !

Au lieu de soulever parmi les travailleurs des prétentions inopportunes, MM. les socialistes du palais du Luxembourg ne feraient-ils pas mieux de chercher à les éclairer sur la situation ? Ce serait assurément le meilleur service qu'ils pussent leur rendre. Mais, hélas ! ne faudrait-il pas qu'ils commençassent par s'éclairer eux-mêmes !

Sur la liberté des banques

[9 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Le décret relatif aux comptoirs d'escompte a paru dans le *Moniteur* de ce matin. Nous en donnons plus loin la teneur. [1] Les capitaux de ces comptoirs seront fournis : un tiers par les particuliers, un tiers par les villes, un tiers par l'État. À Paris, le capital constitué sera de 20 millions. Nous examinerons plus tard dans tous ses détails cette création qui nous paraît destinée à bouleverser complétement le crédit de la nation. Bornons-nous en attendant à une simple observation. Les deux tiers du capital des comptoirs d'escompte devront être

[1] Nous faisons le choix de ne pas reproduire cette pièce de législation.

fournis par l'État et par les villes ! Ces capitaux, où donc l'État et les villes les prendront-ils ? Dans la poche des contribuables, n'est-il pas vrai ? Il faudra que des affectations spéciales soient faites aux budgets de l'État et des villes pour les comptoirs d'escomptes ; il faudra en conséquence que les octrois et les impôts généraux soient augmentés. On objecte, à la vérité, que l'État en devenant banquier, ne pourra manquer de faire des bénéfices. Mais, en est-on bien sûr ? Où est la garantie de ces bénéfices ? Qu'on nous cite donc une circonstance, une seule ! dans laquelle l'État entrepreneur d'industrie ou banquier ait réalisé des profits ? Et s'il n'en fait point, n'est-ce pas sur les contribuables que retombera la perte ?

Autant nous approuvons la plupart des mesures politiques prises par le Gouvernement provisoire, autant nous blâmons ses actes financiers. Le Gouvernement provisoire organise le crédit absolument comme il organise le travail, en imposant partout l'intervention de l'État. S'il ne se hâte de changer de système, s'il ne fait point de la liberté au lieu de faire de la réglementation, Dieu sait ce que deviendront avant peu et le crédit et le travail !

Sur la situation extérieure

[10 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Nous sommes heureux de le dire, la situation extérieure est bonne ; notre jeune République n'a pas à craindre les immenses désastres et les déchirements d'une guerre générale. Dans la situation actuelle de l'Europe une guerre générale est matériellement impossible. Si nous avons contre nous le mauvais vouloir de quelques rois et probablement aussi l'hostilité de deux empereurs, en revanche nous avons pour nous tous les peuples ; l'Angleterre, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie ont salué avec acclamations l'avènement de la République française. En présence de ce hourra unanime des peuples que pourraient donc faire les rois ?

Notre ancienne ennemie, l'Angleterre, est, cette fois, bien résolue à nous laisser en paix. Dans la dernière séance de la Chambre des communes, sir Robert Peel a prononcé, au sujet du rôle pacifique qu'il convient à l'Angleterre de jouer dans ces circonstances, des paroles que la Chambre des communes tout entière a vivement applaudies :

« Je suis bien convaincu d'une chose, a-t-il dit, c'est que la véritable politique de l'Angleterre lui prescrit de s'abstenir de la manière la plus complète, la plus absolue, de toute intervention dans les affaires intérieures du pays où

cette étonnante révolution sociale a eu lieu. (Applaudissements sur tous les bancs de la Chambre.)

« J'espère que nous pourrons, comme par le passé, exercer tous les devoirs de l'hospitalité. (On applaudit.) Je considère comme de la plus haute importance pour l'humanité que l'Angleterre soit un lieu de refuge pour les victimes de tous les grands changements politiques. Il en a été ainsi dans d'autres temps. J'espère qu'il continuera d'en être de même de nos jours[1] ; mais lorsqu'après avoir reçu de malheureux exilés, notre hospitalité a été exploitée pour troubler les arrangements politiques de l'Europe, on a fait des choses que je regarde comme l'abus de cette hospitalité. (On applaudit.) Si l'Angleterre s'arrange pour être le refuge des victimes des révolutions politiques, elle ne doit pas servir de foyer d'intrigues s'exerçant dans d'autres nations. La règle qui est bonne pour une monarchie est bonne aussi pour une république. J'ai appris avec satisfaction que notre gouvernement était décidé à s'abstenir de toute intervention dans les affaires intérieures de la France, et je suis convaincu que cette assurance recevra son exécution avec une parfaite bonne foi et l'honneur le plus scrupuleux. (Écoutez !)

« Je ne reviendrai pas sur les événements. La France est encore dans l'agonie, dans les palpitations d'une grande révolution sociale. Je n'attache pas trop d'importance à ce que dit tel ou tel journal. Nous savons qu'un gouvernement provisoire est établi. L'assemblée qui doit constituer le gouvernement permanent n'est pas encore convoquée ; mais je ne puis m'empêcher d'exprimer l'espoir le plus ardent que ceux qui dirigent les destinées de la France veuillent bien se contenter de leur propre condition sociale. J'espère qu'il sera au pouvoir de la France de montrer une forme de gouvernement fort dans ses ressources intérieures, et une forme de gouvernement conciliant une indépendance parfaite avec les égards dus aux droits résultant des traités ; qu'elle ne nous offrira pas l'exemple de cet esprit d'agression, de cette ambition d'agrandissement territorial qui pourrait mettre en péril la paix de l'Europe et causer un préjudice irréparable au monde civilisé. » (Bruyants applaudissements.)

Et qu'on ne croie pas que ces paroles cachent un piège ! Non. L'Angleterre de nos jours n'est plus l'aristocratique Angleterre de Pitt ! Le jour où le bill de réforme est venu enlever à l'aristocratie la direction exclusive des affaires, cette caste puissante a été blessée à mort. Vaincue sur le terrain politique elle n'a pas tardé aussi à l'être dans l'arène économique. La loi des céréales, qui grossissait son revenu aux dépens du peuple ; la loi des céréales sur laquelle reposait en partie l'édifice de sa monstrueuse fortune, cette loi d'iniquité qui frappait le pauvre pour accroître la fortune du riche, lui a été ravie grâce aux énergiques efforts d'une association recrutée dans toutes les classes de la nation. Aujourd'hui, ce n'est donc plus le

[1] Bientôt Louis Blanc, et plus tard Karl Marx, se retrouveront exilés en Angleterre et y conduiront leur agitation, dans une terre en apparence peu propice.

vieux esprit de l'aristocratie qui dirige le gouvernement anglais comme au temps de Pitt, c'est l'esprit vivant de la démocratie, et voilà pourquoi nous voyons les hommes d'État anglais eux-mêmes fraterniser avec la France, et les journaux le *Times* et le *Chronicle*, par exemple, poursuivre de leurs sarcasmes amers la dynastie déchue.

Ailleurs, en Belgique, en Allemagne que voyons-nous ? Partout des princes obligés de céder à l'élan unanime de leurs peuples, qui demandent des réformes, l'indignation au visage et les yeux tournés vers la France. Certes, s'il est un pays antipathique à la guerre, c'est bien en ce moment l'Allemagne. Que le roi de Prusse s'avise demain de vouloir faire marcher contre la France les soldats des provinces rhénanes, et il verra sa propre armée se tourner contre lui, à moins toutefois qu'il ne s'agisse de repousser une agression de la France. La Suisse et l'Italie sont avec nous ; l'Autriche seule nous est hostile, et peut-être si la Lombardie se lève en masse pour chasser ses oppresseurs, si le peuple italien nous appelle, nos bataillons iront-ils revoir ces plaines de l'Italie que les exploits de nos pères ont illustrées. Mais, en ce cas même, la guerre ne serait que partielle ; ce serait une affaire à vider entre l'Autriche et nous, et avec l'aide de Dieu, comme à Arcole, à Montenotte, à Lodi, à Marengo, elle serait vidée à l'honneur de la France.

Reste la Russie, menaçante dans le lointain ; mais pour nous atteindre, il faudrait que les troupes russes s'ouvrissent un chemin à travers l'Allemagne ; or, aucune nation n'est en ce moment plus que la Russie abhorrée des Allemands ; depuis 1815, l'influence russe pèse sur l'Allemagne, et les compatriotes de Carl Sand sont peu disposés à prêter leur pays comme un champ de bataille aux hordes de Nicolas.

Jamais, nous pouvons le dire, la situation au dehors n'a été meilleure ; jamais, à aucune époque de notre histoire, même sous le déplorable régime de la paix à tout prix que nous venons de traverser, nous n'avons eu de plus solides et de meilleures garanties de paix. Si donc l'inquiétude règne au dedans, si le commerce et l'industrie sont en proie à une crise, n'en accusons point les affaires du dehors ; n'en accusons que les fausses mesures économiques et financières qui ont été prises à l'intérieur ; n'en accusons que MM. les organisateurs du travail et du crédit.

Si le Gouvernement provisoire avait assez de sagesse pour ajourner les utopies de ces Messieurs ; s'il avait le courage de révoquer les détestables mesures qu'ils lui ont fait prendre, la diminution des heures de travail, la création des comptoirs d'escompte, l'organisation des ateliers nationaux, et si en même temps il dégrevait les impôts qui atteignent de plus près la vie et le travail du peuple ; s'il

remplaçait la conscription par l'enrôlement volontaire ; s'il supprimait les droits sur les denrées alimentaires, le pain, le bétail, les salaisons ; s'il diminuait les droits qui grèvent les matières premières indispensables à l'industrie, la laine, le coton, le fer, l'acier ; s'il mettait fin au monopole des banques sans y substituer le sien, alors certes, la confiance ne tarderait pas à renaître, le commerce et l'industrie à refleurir. Notre révolution, si admirablement commencée, pourrait accomplir son œuvre avec l'abondance au dedans et la paix au dehors. L'ère nouvelle commencerait comme une fête, et cette fois toutes les promesses que l'on a si souvent vainement faites aux travailleurs, promesses d'une suffisante vie et d'un salaire assuré, pourraient être remplies. Avec la liberté à l'intérieur et la paix au dehors toutes les améliorations, tous les progrès ne deviennent-ils pas possibles ?

Sur des bureaux de renseignements pour les ouvriers

[10 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Voici enfin une bonne mesure économique. Le Gouvernement provisoire vient de décréter l'établissement de bureaux de renseignements, où les ouvriers pourront aller prendre connaissance des mouvements de l'offre et de la demande des bras ; où ils pourront savoir en quels lieux le travail abonde et en quels lieux il est rare. Nous reviendrons sur cette importante mesure qui ne peut manquer d'exercer la meilleure influence sur la condition des travailleurs.

Sur la situation financière de la France

[12 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La question financière domine en ce moment toutes les autres ; de la solution bonne ou mauvaise qui sera donnée à cette question dépend en grande partie l'avenir de notre jeune République.

Aussi attendait-on avec l'impatience la plus vive le compte-rendu de la situation financière. Ce document a paru hier dans le *Moniteur* et nous le reproduisons plus loin. Louons d'abord sans réserve le ton de franchise qui y règne. M. le ministre des finances n'a rien voulu dissimuler ; il a pensé avec raison qu'il valait mieux montrer au pays les difficultés de la situation que de les lui dissimuler. C'est là un bon, un excellent exemple, et nous espérons qu'il sera suivi à l'ave-

nir ; tout doit se faire au grand jour sous la République. La publicité, disait Bailly[1], est la sauvegarde du peuple !

Il faut le dire, la situation n'est pas bonne ! C'est un triste héritage que celui que l'ancien régime nous a légué. La dette, par exemple, qui n'était que de 4 267 315 402 fr. le 1er janvier 1841, se montait à 5 179 644 730 fr. le 1er janvier 1848 ; le budget, qui, en 1830, n'était que de 1 014 914 000 fr., se montait à 1 712 979 639 francs en 1848 ; enfin, la dette flottante, qui n'était que de 250 millions en 1831, atteignait, le 26 février dernier, le chiffre de 872 millions. Voilà, n'est-il pas vrai, un lourd et désastreux héritage ! Mais la France ne peut l'accepter sous bénéfice d'inventaire ; il faut que la République fasse honneur aux engagements de la monarchie.

Si le calme était revenu dans les esprits, cette situation, bien qu'extrêmement tendue, ne serait cependant pas fort alarmante. Après tout, comme le fait très bien observer M. Garnier-Pagès, notre dette ne s'élève qu'à 5 milliards, tandis que la dette anglaise dépasse 20 milliards ; or, les garanties matérielles que la France présente à ses créanciers valent bien celles dont peut disposer l'Angleterre. Les créanciers de la France n'ont donc, en réalité, absolument rien à craindre. Si la crise actuelle pouvait être traversée sans encombre, et si un gouvernement véritablement à bon marché venait à être inauguré, nos plaies financières ne tarderaient pas à se cicatriser, et nous porterions aisément le fardeau de nos vieilles dettes.

Il ne s'agit que de traverser la crise, cet orageux bras de mer qui nous sépare du port ; et voilà à quoi M. le ministre des finances s'occupe de pourvoir. Cette crise, disons-le encore, est plutôt factice que réelle ; elle ne provient pas, en effet, de dépenses extraordinaires ; nous n'avons pas augmenté nos armements, et nous n'aurons probablement pas à les augmenter ; d'ici à quelque temps, nous pourrons bien plutôt les diminuer ; d'un autre côté, on nous annonce une simplification des rouages du gouvernement, et par suite une forte économie dans le budget ; des ressources considérables seront alors rendues disponibles. En attendant, l'impôt suffira ou à peu près pour subvenir aux dépenses courantes. La seule difficulté réelle réside dans la dette flottante ; il y avait, le 24 février, pour 329 millions de bons du Trésor exigibles, en partie à courte échéance, et, d'un autre côté, pour 355 millions de francs de fonds engagés dans les caisses d'épargne, sur lesquels 60 millions seulement se trouvent disponibles. Si les bons du Trésor sont exigés à l'échéance, et si les déposants des caisses d'épargne viennent en masse retirer leurs fonds, il est certain que le Trésor se trouvera dans le plus sérieux em-

[1] Jean Sylvain Bailly (1736-1793), le premier maire de Paris.

barras ; disons mieux, si ces deux éventualités se réalisent, il lui sera impossible de faire face à ses engagements.

Mais, remarquons-le bien, ce ne sont là que de simples éventualités. Le public peut fort bien n'exiger ni le remboursement des bons du Trésor, ni celui des dépôts des caisses d'épargne, et alors toute complication cesse, les choses en reviennent à leur état normal. La grande affaire du moment doit donc consister à engager le public à renouveler les bons du Trésor et retirer le moins de fonds possible des caisses d'épargne. C'est là, nous le répétons, que se trouve le salut de nos finances ; mais qu'y a-t-il à faire pour obtenir ce double résultat ? Peu de chose ! Il faut tout simplement répandre dans le public la conviction que les placements en bons du Trésor et les dépôts dans les caisses d'épargne sont parfaitement solides ; ensuite il faut rendre ces placements effectivement plus avantageux que tous les autres.

Il n'y a qu'un moyen de rassurer le public sur la solidité de ses placements au Trésor ou aux caisses d'épargne, c'est de le rassurer pleinement sur la solidité de l'État ; c'est par conséquent de n'engager l'État dans aucune entreprise imprudente, soit au dedans, soit au dehors.

Il n'y a qu'un moyen de rendre les placements au Trésor ou dans les caisses d'épargne plus avantageux que les autres, c'est d'en élever l'intérêt et surtout d'exécuter exactement les engagements contractés, c'est de payer exactement les bons du Trésor et de rembourser fidèlement les fonds déposés dans les caisses d'épargne.

Telle est la voie à suivre ; malheureusement, ce n'est point celle que le Gouvernement provisoire a suivie jusqu'à ce jour.

La plupart des mesures économiques et financières prises jusqu'aujourd'hui par le gouvernement nous paraissent bien plus propres à alarmer les créanciers du Trésor qu'à les rassurer. Comment en effet pourraient-ils être rassurés lorsqu'ils voient le gouvernement s'engager à *garantir* du travail à tous les ouvriers, créer des ateliers nationaux et des comptoirs d'escompte qui peuvent absorber des milliards ! Comment seraient-ils rassurés, au spectacle de toutes ces déplorables tentatives d'organisation du travail qui ne peuvent aboutir qu'à désorganiser le commerce et l'industrie, tout en ruinant le Trésor public ?

La première chose à faire pour rassurer les créanciers de l'État devrait consister à révoquer tous les décrets qui engagent les finances publiques dans cette informe et misérable tentative d'organisation du travail ; la seconde consisterait à diminuer quelques-unes des dépenses les moins nécessaires du budget.

Enfin, si l'on veut que les particuliers renouvellent les bons du Trésor et maintiennent leurs fonds dans les caisses d'épargne, il faut augmenter l'intérêt des uns et des autres. On donne maintenant 5% ; ce n'est pas assez, puisqu'en allant à la Bourse on peut obtenir pour 75 fr. un coupon de rente. Il faut que l'intérêt que les particuliers retirent des bons du Trésor et des caisses d'épargne soit au moins égal à celui qu'ils pourraient se procurer en achetant des rentes ; il faut en conséquence que cet intérêt soit porté à 6 ou 7% ; qu'il suive, en un mot, le cours des fonds publics.

M. le ministre des finances a préféré prendre d'autres mesures ; il n'a pas voulu augmenter de nouveau l'intérêt des bons du Trésor et des dépôts des caisses d'épargne ; il a préféré ouvrir un emprunt national, poser des restrictions au retrait des fonds des caisses d'épargne, mettre en vente les biens de la liste civile, les diamants de la couronne, etc. Nous le disons franchement, aucune de ces mesures ne nous paraît salutaire, et quelques-unes nous semblent désastreuses. Que signifie, par exemple, cette annonce d'un emprunt en 5% dont les coupons seront délivrés au pair de 100 fr. lorsqu'on peut s'en procurer à 75 fr. à la bourse ? Que signifie cette autre annonce de la vente des diamants de la couronne ? Qui donc voudrait acheter aujourd'hui des diamants ? Quant aux domaines de l'ancienne liste civile, le moment est-il bien choisi pour les mettre en vente ? N'est-il pas évident que l'État ne trouvera aujourd'hui d'acquéreurs pour ces biens que moyennant une perte des trois quarts de la valeur ?

La mesure relative aux caisses d'épargne nous paraît plus déplorable encore. L'État s'est engagé à restituer fidèlement en espèces les dépôts à l'échéance, et aujourd'hui il vient déclarer qu'il ne restituera en espèces que les dépôts inférieurs à 100 francs, et qu'il paiera les autres en bons du Trésor ou en rentes, sauf une légère fraction en espèces. Or, que valent aujourd'hui les bons du Trésor et les rentes ? Les bons du Trésor ne se négocient pas, les rentes valent 75 fr. ; sur chaque dépôt de 100 fr., c'est donc une perte de 25 fr. que les déposi-taires besogneux devront subir, s'ils ont besoin de leurs fonds ! Et combien d'entre eux qui appartiennent au petit commerce ou à la petite industrie vont se trouver dans la dure nécessité de réaliser ! En ce qui les concerne, la mesure prise par M. le ministre des finances ne sera, disons-le nettement, autre chose qu'une banqueroute déguisée ! Une banqueroute qui excitera dans les masses les mécontentements les plus graves et les plus légitimes, et qui déconsidérera à jamais l'utile institution des caisses d'épargne !

Non ! ce n'était point à de telles mesures qu'il fallait s'arrêter ! Il ne fallait pas diminuer les avantages de la caisse d'épargne, il fallait au contraire les augmenter ; il ne fallait pas annoncer un emprunt

illusoire ou des ventes ruineuses de biens nationaux ; il fallait tout simplement — si l'on avait absolument besoin d'argent, en sus des ressources ordinaires du budget — établir un nouvel impôt ; il fallait imiter l'Angleterre qui, dans ses moments de crise, n'a jamais hésité à recourir à l'income-tax, à l'impôt du revenu, et qui, à l'aide de cet impôt supplémentaire, s'est trouvée en mesure d'accomplir la plupart de ses grandes et salutaires réformes économiques. Nous reviendrons sur cet important sujet. [1]

Sur les monopoles à détruire

[15 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain[2].]

Selon Messieurs les socialistes du palais du Luxembourg, la liberté du travail est la pire chose qui soit au monde ! C'est à cette damnable liberté qu'il faut attribuer tous les maux des travailleurs ! Aussi ne se gênent-ils pas avec elle, Dieu merci ! Une fois que les ateliers nationaux seront montés, organisés, celui qui oserait venir faire concurrence au travail de l'État, à l'industrie de l'État, au commerce de l'État, aux invalides de l'État, celui-là n'aurait qu'à se bien tenir. En attendant qu'une bonne loi vînt lui interdire l'exercice de sa profession, ainsi que la chose est arrivée autrefois à ceux qui fabriquaient du tabac, qui transportaient des lettres, etc., comme on vous le traiterait d'égoïste, d'individualiste et d'anarchiste ! Comme on vous le mettrait au ban de l'opinion, ce misérable désorganisateur, cet infâme *civilisé*, pour nous servir de l'expression favorite de la *Démocratie pacifique*.

[1] Le numéro du 14 mars 1848 contient un article d'attribution douteuse, consacré aux anciennes et aux nouvelles divisions de partis. « Il n'y a plus aujourd'hui en France que des républicains, dit l'auteur. La forme à donner au gouvernement n'est plus en cause. C'est une question qui a été résolue par l'acclamation spontanée et unanime de la France entière. La question est ailleurs. S'il ne s'agit plus de savoir quelle forme de gouvernement on donnera à la France, il s'agit encore de savoir d'après quel système sera fondée notre nouvelle constitution sociale. Ferons-nous de la réglementation ou de la liberté, serons-nous socialistes ou libéraux, voilà quelle est aujourd'hui toute la question ! Quelle que soit l'issue des élections, il n'y aura à l'Assemblée nationale ni orléanistes ni légitimistes, mais, à coup sûr, on y trouvera en présence des réglementaires et des libéraux, des hommes qui veulent l'intervention universelle de l'État dans les affaires privées, l'organisation du travail par l'État, et des hommes qui veulent une complète liberté dans toute espèce de transactions et une abstention absolue de l'État ; en deux mots, l'Assemblée se partagera en hommes qui voudront que la République soit gouvernée le plus possible, et en hommes qui voudront que la République soit gouvernée le moins possible ! »

[2] Les chiffres relatifs au monopole de la boucherie apparaissant de même dans un article à l'attribution presque certaine (voir plus loin, p. 291), il est raisonnable d'attribuer à celui-ci la même certitude.

Voilà où nous mènent MM. les organisateurs du palais du Luxembourg ! Ils veulent proscrire la liberté et la remplacer par ce qu'ils nomment l'Organisation ! Ils la veulent proscrire comme la source de toutes les iniquités sociales ! Il est bien entendu aussi qu'aux yeux de ces organisateurs de la société, ceux qui défendent la liberté sont de bien pauvres sires ! Vous êtes jugés ! nous dit-on, lorsque nous voulons ouvrir la bouche. Vos prétendus principes ont été appliqués, et tout le monde peut voir ce qui en est sorti : le paupérisme d'une part, un paupérisme hideux, immonde, et de l'autre une exploitation sans pudeur et sans merci ! Taisez-vous donc, taisez-vous ! Ne venez pas nous troubler dans l'élaboration de notre grande œuvre !

« Le moyen de répondre, disait Pascal, à un homme qui vous appelle tison d'enfer ! »[1] Le moyen de répondre à des gens qui vous injurient et ne daignent point écouter votre justification ! Pourtant nous n'aurions pas besoin de parler longuement ; deux mots nous suffiraient pour nous justifier ; il nous suffirait de dire : Cette liberté à laquelle vous imputez les maux des travailleurs, cette liberté n'existe pas ! D'où il suit nécessairement qu'elle ne saurait être coupable des crimes dont vous l'accusez ! C'est le monopole qui existe, qui fleurit, et c'est le monopole qui est seul coupable !

Voilà ce que nous aurions à répondre à Messieurs les socialistes, qui nous traitent si cavalièrement d'individualistes et de civilisés ! Et à l'appui de nos assertions, nous leur déroulerions la longue liste des monopoles qui pèsent encore aujourd'hui sur le travailleur, et qui lui enlèvent le plus clair de son revenu ! Mais nos socialistes ont bien d'autres affaires ! Parler des monopoles qui renchérissent la viande, le pain, la blouse de l'ouvrier, le casaquin[2] de l'ouvrière, le bois ou le charbon dont se chauffent les pauvres ménages (quand ils se chauffent), parler de tous ces infimes détails à des gens qui sont en train de changer la face du monde, à des gens qui s'occupent peut-être en ce moment de décréter que tous les citoyens de la République française auront désormais une bonne douzaine de mille livres de rentes, en vérité, ce serait bien petit, bien mesquin, et Messieurs les socialistes du Luxembourg ne se gêneraient probablement pas pour dire à leurs huissiers, en culottes courtes et à chaînes dorées : Délivrez-nous de ces caquets !

Donc, nous ne nous adresserons pas directement à Messieurs les socialistes ; nous nous adresserons au bon public, qui paie les frais

[1] On rapportait de Blaise Pascal la phase suivante, prononcée à l'endroit de ses adversaires : « Vous prétendez que je suis un tison d'enfer. Comment voulez-vous que je prouve que je ne suis pas un tison d'enfer ? »

[2] Pièce supérieure du vêtement des femmes, porté au-dessus de la robe.

des monopoles en question et un peu aussi les huissiers de Messieurs les socialistes, et nous lui dirons comment il se fait que la vie soit aujourd'hui si chère et le pain si dur à gagner ; nous lui dirons comment il se fait que sur cette terre, où la Providence a prodigué ses dons, la pitance de l'homme, ce roi de la création, soit quelquefois si chétive ! Nous lui dirons comment les hommes, poussés par je ne sais quel vertige, se sont attachés systématiquement à repousser ou à amoindrir les bienfaits de la Providence ; comment ils ont mis hors de la portée des masses les biens que Dieu avait donnés à tous ! et comment ils ont partout substitué la vie difficile et chère à la vie facile et à bon marché.

Nous serons probablement obligés d'entrer dans des détails bien vulgaires, nous aurons à nous occuper très longuement du pot-au-feu et du garde-manger ; mais, enfin, il faut bien en passer par là ; puisqu'il s'agit d'améliorer la condition des masses, il nous semble qu'avant tout il faut savoir comment vivent les masses et avec quoi elles vivent ! Tant pis, ma foi, pour ceux qui craignent l'odeur du pot-au-feu !

Nous devrions bien commencer par le pain : à tout Seigneur tout honneur ! Mais ce chapitre-là serait un peu long, et l'on n'a pas encore aujourd'hui la tête assez reposée pour lire bien longuement. Commençons donc par la viande.

La viande est fort chère en France, et en particulier à Paris, aussi en mangeons-nous fort peu ; nous en mangeons moins que les Anglais, les Américains, les Belges, voire même les Allemands. Cela est très fâcheux, car rien ne fortifie un estomac d'ouvrier comme un bon morceau de bœuf. Demandez plutôt aux ouvriers anglais ! Comment donc se fait-il que la viande soit à ce point chère chez nous, que bien peu d'ouvriers en peuvent manger ? Cela tient d'abord à ce qu'on ne laisse pas entrer les bestiaux qui ont été nourris de l'autre côté de nos frontières. Et pourquoi ne les laisse-t-on pas entrer ? Parce que, parce que... Un grand propriétaire de bestiaux, M. le maréchal Bugeaud, disait : J'aimerais mieux une invasion de Cosaques qu'une invasion de bœufs étrangers ! Nous laissons à nos lecteurs le soin d'expliquer les motifs de l'ex-duc nourrisseur de bétail. Nous y reviendrons plus tard. En attendant, poursuivons. La cherté de la viande tient ensuite et tient surtout à ce que l'industrie de la boucherie n'est pas libre, à ce que dans une foule de villes de France, et notamment à Paris, il n'est pas permis à tout le monde d'ouvrir un magasin de viande. À Paris, le nombre des bouchers est limité par la loi, et un fonds de boucherie se vend 50 000 ou 60 000 francs, ni plus ni moins. Ces 50 000 ou 60 000 francs que l'on est obligé de payer pour avoir le droit de vendre de la viande, il faut bien qu'on les

regagne, et il n'y a qu'un seul moyen de les regagner, c'est d'augmenter le prix de la viande. On n'y manque pas, comme vous allez voir ! Le prix de la viande à Paris est vraiment scandaleux, si on le compare à ce qu'il est dans certains endroits de la province, où tout le monde a le droit de s'établir comme boucher.

Les bouchers de Paris achètent couramment la viande à 9,5 sous la livre, en bloc, et ils la revendent à 12, 16 et même 18 sous ; dans les endroits où la boucherie est libre, ils la revendent au contraire à peu près au prix courant, et néanmoins ils gagnent encore au marché ; voici comment :

Il n'y a pas que de la viande dans un bœuf, il y a aussi des os, des muscles, des nerfs, des tendons, de la corne, du poil, des intestins ; toutes ces choses-là ont leur utilité, et l'industrie en tire bon parti. On fait :

Du cuir avec la peau ;
Des brosses avec le poil ;
Du noir animal avec les os de la carcasse ;
De la tabletterie avec les os des côtes ;
De l'huile avec les pieds ;
De la colle avec les nerfs et tendons ;
Des peignes avec la corne et les sabots ;
Des livrets de batteurs d'or avec la baudruche ;
De la chandelle avec la graisse ;
Du bleu de Prusse avec le sang.

Or, les bouchers qui achètent un bœuf à raison de 9,5 sous par livre de viande, obtiennent par-dessus le marché tout le reste. Dans les endroits où la boucherie est libre, ils se contentent du bénéfice qu'ils trouvent sur la dépouille, et ils revendent la viande au prix coûtant ; à Paris, où ils sont constitués en monopole, ils sont infiniment plus gourmands de profits, et ils vendent, comme nous l'avons dit, la viande à 12, 16 et 18 sous ! Encore y a-t-il là-dessus une bonne augmentation à faire. Toutes les ménagères savent par expérience que les bouchers ne donnent pas pour 12 ou 16 sous une livre de viande proprement dite ; sur la livre pesée, il y a toujours un quart d'os — et quelquefois, souvent même, un tiers quand la pesée est petite ou quand la pratique[1] a un compte un peu long chez son boucher. Ce tiers ou ce quart d'os se nomme, ironie amère pour le pauvre monde, la *réjouissance* ! C'est la réjouissance du boucher, mais à coup sûr c'est bien la désolation de la pratique, qui paie de la viande et qui reçoit des os ! On voit qu'en vendant 12, 16 et 18 sous — y compris les os — la viande qui lui coûte 9,5 sous, le boucher

[1] La pratique, c'est-à-dire le chaland, le consommateur.

peut faire, ma foi, d'assez beaux bénéfices et, à la longue, rembourser les 50 000 à 60 000 fr. de son étal ! Sans compter qu'il y a encore d'autres profits que nous ne comptons pas ; ainsi, par exemple, les bouchers de Paris ont le monopole du suif, lequel leur rapporte gros. Ils vendent à leurs pratiques la viande avec la graisse, ils rachètent ensuite, à ceux qui veulent la leur revendre, la vieille graisse à 6 ou 7 sous, puis ils s'en défont à haut prix. C'est un des revenants-bons du métier.

Mais nous en avons assez dit pour faire voir que ce n'est pas la liberté, mais bien le monopole, qui est la cause de la cherté de la viande ; nous engageons donc les consommateurs à se gendarmer un peu contre ce monopole qui enchérit leur pot-au-feu, et à demander la liberté du commerce de la boucherie. Nous savons bien que cela n'arrangera pas trop MM. les bouchers ; mais enfin ces honorables citoyens ont eu assez longtemps leur *réjouissance* ; n'est-il pas juste que le consommateur aussi commence à avoir la sienne ?

Sur la peur qui monte chez les capitalistes

[16 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Quel est le moyen de rassurer un homme qui a peur ? N'est-ce pas d'éloigner de lui l'objet qui cause sa terreur ? N'est-ce pas de faire renaître autour de lui la tranquillité, le calme, la paix ? Si, au lieu d'employer ce moyen si simple et si naturel, on s'avisait de faire force menaces à ce poltron, et au besoin de lui tirer des coups de fusil, n'est-il pas bien probable qu'on augmenterait sa peur au lieu de la diminuer ? Que fait-on cependant aujourd'hui, que font le *National*, la *Réforme*, et certains clubs, pour mettre fin à la panique qui règne parmi les capitalistes ? Ils menacent le capital, soit directement, soit indirectement ; ils disent aux capitalistes : Si vous ne souscrivez pas de bon gré à l'emprunt national, à cet emprunt qui est émis à 100 fr., tandis que la rente est à 75 fr., nous publierons vos noms, nous vous signalerons à l'animadversion publique, et nous verrons bien si vous oserez tenir plus longtemps votre caisse fermée.

Voilà ce que l'on dit aux capitalistes pour les rassurer ; et comme on le suppose bien, ce langage ne fait qu'augmenter la panique. Chacun cherche à sauver sa propriété menacée, chacun cherche à échapper à cette terreur que quelques esprits égarés organisent contre le capital. Est-ce à tort ou à raison ? Est-il vrai comme quelques-uns l'affirment, que les capitalistes n'aient aucune raison de craindre, que la panique de la Bourse soit purement factice et qu'il y ait en ce moment une véritable conspiration de la peur ? Ou bien est-il vrai,

comme d'autres le prétendent, que tout soit perdu en France, que la propriété se trouve débordée, et que nous soyons sur le point de tomber dans l'anarchie sanglante du communisme ?

La vérité nous paraît être entre ces deux extrêmes. Au fond, la situation n'est pas mauvaise ; la France républicaine est parfaitement en état de payer les dettes et les obligations que lui a laissées la monarchie ; fussent-elles même deux ou trois fois plus considérables, ces obligations et ces dettes pourraient encore être couvertes ; à une condition, cependant : c'est que la paix soit maintenue au dehors, et que le commerce, l'industrie, puissent s'exercer au dedans en pleine sécurité.

Or, quelle est la situation à l'extérieur et à l'intérieur ?

Au dehors, grâce à la conduite à la fois modérée et ferme de M. le ministre des affaires étrangères, nous avons les meilleures garanties de paix. Aussi longtemps que la ligne de conduite tracée dans la circulaire de M. de Lamartine sera maintenue, il est probable que la paix du monde ne sera pas troublée.

Que se passe-t-il, au contraire, à l'intérieur ? Qu'a-t-on fait pour rassurer, pour raffermir l'industrie, le commerce, le travail, que la révolution avait ébranlés ?

Au lieu de les rassurer, n'a-t-on pas tout fait pour les alarmer ? Que signifient toutes ces mesures socialistes que le gouvernement a prises ou préparées, la limitation des heures de travail, l'organisation des ateliers de travail, la création de comptoirs d'escompte avec les deniers des villes et de l'État ? Toutes ces mesures ne sont-elles pas des menaces de ruine adressées à l'industrie, au commerce, au travail des particuliers ? Limiter en ce moment où toutes les consommations se resserrent, où, par conséquent, les prix des produits de l'industrie tendent à baisser, limiter le nombre des heures de travail, n'est-ce pas condamner les industriels à travailler à perte ? Élever des ateliers nationaux en concurrence avec les ateliers particuliers, n'est-ce pas vouer ceux-ci à une ruine certaine ? Comment, en effet, lutter avec les ressources d'un particulier ou d'une association de particuliers contre des établissements qui s'appuieront sur le capital du pays tout entier ? Élever enfin des comptoirs d'escompte avec les fonds des villes et de l'État, n'est-ce pas condamner successivement les banques privées à se fermer ? Comment soutiendraient-elles la concurrence de ces comptoirs qui, au besoin, pourraient faire l'escompte pour rien, puisque ce serait l'État qui leur fournirait les fonds ? À ce métier, l'État se ruinerait sans doute ; mais, auparavant, il aurait désorganisé, ruiné toutes les entreprises particulières.

Voilà ce qui sortirait inévitablement des déplorables décrets du gouvernement, si ces décrets recevaient pleine et entière exécution,

et voilà ce qui épouvante l'industrie, le commerce et la banque ! Ajoutez encore à cela les circulaires de M. Ledru-Rollin, ces circulaires qui font peser sur nos concitoyens des départements la menace de je ne sais quelles dictatures compressives et inexorables ! Ajoutez-y, disons-nous, ces manifestations imprudentes d'un système que l'expérience du passé devrait avoir condamné à jamais, et vous aurez une explication suffisante de la panique. Vous comprendrez pourquoi l'industrie ralentit ses travaux, le commerce ses achats, pourquoi la banque resserre ses crédits, pourquoi en un mot la terreur paralyse et comprime la laborieuse activité du pays.

De grandes fautes ont donc été commises ; ces fautes, il faut les réparer. On a alarmé le pays par des plans dangereux d'organisation du travail et par des circulaires menaçantes ; qu'on le rassure en retirant les décrets relatifs à cette chimérique organisation du travail, et que l'on prenne d'autres mesures pour améliorer la condition des masses laborieuses ; qu'on affranchisse les subsistances de tout droit et qu'on lève les prohibitions qui ralentissent le mouvement de nos échanges avec l'étranger ; en même temps, que l'on rassure nos concitoyens par des paroles de conciliation et de paix ; que l'on refasse, en un mot, à l'intérieur, la noble circulaire de M. de Lamartine.

Si le Gouvernement provisoire a le courage de revenir ainsi sur ses actes passés et de se tenir désormais dans le droit chemin de la modération et du sens commun, nous sommes convaincus que la panique ne tardera pas à se calmer, et que les aspérités de la situation s'aplaniront d'elles-mêmes ; sinon nous ne voyons, en vérité, aucune issue à la redoutable crise qui vient d'éclater ; nous ne voyons dans l'avenir que la désolation et la ruine !

Sur la suspension des paiements par la Banque de France

[17 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Le Gouvernement provisoire vient de prendre une mesure extrêmement grave : par un décret daté du 15 mars, il a autorisé la Banque de France à suspendre ses paiements en espèces, et en même temps il a résolu que les billets de banque auraient désormais cours légal, c'est-à-dire qu'ils devraient être acceptés comme espèces par l'État et les particuliers. C'est absolument la même mesure qui a été prise en Angleterre le 25 février 1797. À cette époque, une panique ayant eu lieu, la Banque, qui n'avait plus dans ses caisses que la faible somme de 1 272 000 liv. st. en espèces (32 millions), fut autorisée à suspendre ses paiements.

La mesure devait être momentanée ; elle demeura en vigueur jusqu'au 1er mai 1821, et il en résulta d'immenses perturbations dans l'industrie et le commerce de la Grande-Bretagne. La mesure que vient de prendre le Gouvernement provisoire était, dit-on, absolument commandée par les circonstances ; la Banque de France ne possédait plus que 59 millions en espèces pour faire face à un remboursement éventuel de 260 millions de billets en circulation, et déjà dans la journée d'hier, où la panique avait éclaté, plus de 10 millions avaient été remboursés à des porteurs de billets de banque ; en un mot, on se voyait en présence d'une suspension de paiements. Il ne faut donc pas trop se presser de juger la grave mesure qui vient d'être prise ; seulement nous craignons qu'elle n'affecte bien profondément toutes les relations sociales. Les débiteurs qui pourront payer leurs dettes en papier déprécié s'en réjouiront sans doute ; mais ceux qu'atteindra cette banqueroute légalisée auront peut-être de rudes épreuves à subir.

On annonce que les mesures suivantes, destinées à servir de complément au décret du 15 mars, ont été soumises au Gouvernement provisoire. Il s'agit 1° d'autoriser les banques à faire sur tous les fonds publics, français et étrangers, actions et obligations de chemins de fer, bons du Trésor, actions de canaux et autres valeurs ayant un cours légal à la Bourse, des prêts à raison d'environ deux tiers de leur valeur actuelle, en se réservant la faculté de demander du surplus si les cours baissent ; ces avances ne seraient faites qu'aux personnes qui ont un compte ouvert à la Banque ;

2° À autoriser la Banque à escompter des valeurs sur Paris à deux signatures seulement ; Ces deux mesures seraient adoptées sans garantie de la part du gouvernement envers la Banque pour les pertes éventuelles.

3° D'émettre des billets de banque en coupons de 50 fr. à 25 fr., pour faciliter les petites transactions.

Sur la dernière réunion libre-échangiste à la salle Montesquieu

[17 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

C'est le propre de la liberté de tout vivifier : sous l'ancien régime, il y avait une association pour la liberté des échanges qui, à grand'peine, avait obtenu l'autorisation de tenir de loin en loin des séances à la salle Montesquieu. Mais comme elles étaient pâles, ternes, dépourvues de vie, ces malheureuses séances ! Pourtant ce n'étaient ni le talent, ni la verve qui manquaient aux orateurs ! Non ! l'Associa-

tion comptait dans son sein des maîtres dans l'art de la parole, des hommes *bien disants*, pour nous servir de l'expression de Paul-Louis Courier[1] ; mais, hélas ! c'est bien peu de chose que le talent, que la verve, sans la liberté ! Les orateurs du libre-échange étaient autorisés à prêcher publiquement leurs doctrines, cela est vrai, mais à la condition d'être sages, modérés, prudents, c'est-à-dire de ne toucher en rien à l'ordre de choses établi ! Faites donc de la propagande dans ces conditions-là ! Aujourd'hui, grâce à Dieu, nous avons la liberté de discussion, nous avons le droit d'énoncer notre pensée sans détour, sans ambages, et nous en usons. Hier, par exemple, est sortie de la séance de la salle de Montesquieu une protestation énergique et chaleureuse contre les déplorables doctrines de socialisme qui trônent en ce moment au Luxembourg. Dans un discours qui a excité parmi l'auditoire, composé en grande partie d'industriels et d'ouvriers, une véritable explosion d'enthousiasme, M. Clappier, de Marseille, a démontré toute la vanité de ces doctrines qui sont prétendument appelées à changer la face du monde. M. Clappier a fait voir quels liens intimes unissent le capital et le travail ; il a prouvé que l'on ne pouvait atteindre l'un sans atteindre l'autre, et que le salut de l'industrie était dans l'union intime de l'industriel et de l'ouvrier. M. Clappier s'est attaché enfin à démontrer qu'il était hors du pouvoir du gouvernement de garantir du travail à l'ouvrier, puisque le gouvernement ne crée ni travail ni capital, puisqu'il se borne à puiser dans la nation le capital et le travail. Or, a-t-il ajouté, quand on ne peut donner une telle garantie, on ne doit pas la promettre ! Une triple salve d'applaudissements a accueilli cette courageuse et énergique protestation du libre-échangiste marseillais.

Un autre orateur, M. Coquelin, n'a pas eu moins de succès en développant le même thème. « Ce n'est pas d'organiser le travail, a dit M. Coquelin, qu'il s'agit aujourd'hui, c'est de supprimer les monopoles qui pèsent sur le travail ; la question de l'organisation du travail n'a aucune importance réelle. » Ces paroles de M. Coquelin ont amené à la tribune M. Wolowski, qui a voulu se placer sur un terrain neutre, entre le socialisme et l'économie politique ; mais les situations mixtes ne conviennent guère dans les circonstances actuelles, et le public a peu goûté l'argumentation à deux faces de l'honorable et excellent professeur du Conservatoire. Le dieu Janus ne sera jamais adoré en France. [2]

[1] Paul-Louis Courier (1772-1825), écrivain et libéral oublié, auteur notamment de *Lettres au rédacteur du Censeur* (1820).

[2] Dans la mythologie romaine, le dieu Janus possède deux visages, l'un regardant devant lui, l'autre derrière.

Deux autres orateurs, MM. Peupin, ouvrier, et Paillottet, vice-président du Conseil des prud'hommes, qui ont occupé encore la tribune, ont recueilli de nombreuses marques de sympathie. M. Ivan Golovine a proposé ensuite la formation d'un club des économistes ; cette proposition a été prise en considération par l'assemblée. [1] Aujourd'hui, à quatre heures, le bureau de l'Association pour la liberté des échanges doit se rendre à l'Hôtel-de-Ville, pour réclamer la suspension de tous les droits qui pèsent sur les substances alimentaires.

Sur les bornes de la liberté d'association

[19 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

La liberté d'association doit être entière, absolue ; elle n'admet aucune exception, aucune réserve. La République doit l'accorder même à ses adversaires, sous peine de tomber dans le régime de l'arbitraire et de l'oppression. Nous espérions que cette vérité serait bien comprise de tout le monde, et qu'après une révolution accomplie à l'occasion d'une atteinte portée au droit de réunion, on ne s'aviserait plus de contester à des citoyens le droit de se réunir, de s'associer ou de vivre en commun. Mais il paraît que l'arbitraire est de tous les régimes ; et qu'aux yeux de certaines gens la liberté peut être suspendue et l'égalité enfreinte, sous la république comme sous la monarchie. Voici, par exemple, le citoyen Emmanuel Arago qui, à son arrivée à Lyon, s'est empressé de dissoudre toutes les congrégations et corporations religieuses. M. Emmanuel Arago n'aime pas les congrégations religieuses, soit ! nous ne les aimons pas non plus, nous pensons qu'elles sont de notre temps un vivant anachronisme ; mais, parce que telle est notre opinion, nous ne nous croirions nullement le droit de les dissoudre, de les proscrire, si nous étions revêtus, comme le citoyen Emmanuel Arago, des pleins pouvoirs du Gouvernement provisoire. S'il était permis à tout délégué du gouvernement de suspendre ou de proscrire à sa guise, au gré de ses affections ou de ses haines, le droit d'association, que deviendrait donc ce droit si précieux ? Au nombre des délégués, ne peut-il pas s'en trouver qui détestent les sectes socialistes par exemple, et qui pensent, à bon droit selon nous, que les doctrines prêchées dans les réunions du socialisme sont immorales et subversives. Eh bien ! si ceux-là agissaient à l'égard des phalanstériens ; si encore MM. les délégués, partisans de la protection douanière, agissaient à l'égard des associa-

[1] Peu de jours plus tard on annonça la constitution du Club de la Liberté du Travail. Voir plus loin, n°039, p. 95.

tions pour la liberté du commerce comme le citoyen Em. Arago vient de le faire à l'égard des corporations religieuses, le droit d'association ne serait-il pas un vain mot ? Aux États-Unis, le droit d'association existe pour tout le monde, sans distinction, sans exception aucune ; l'on rencontre sur cette terre de liberté des associations religieuses appartenant à toutes les sectes différentes du christianisme ; on y voit le jésuite coudoyer le mormonite, et le capucin vivre paisiblement à côté du quaker. Pourquoi n'en serait-il pas de même en France ? Que le soleil de la liberté luise donc enfin pour tout le monde ; qu'il soit permis à chacun, comme l'a dit notre grand chansonnier :

D'aller même à la messe[1]

ou de se faire capucin à volonté ! Sinon adieu la liberté, adieu l'égalité ; nous aurons fait une révolution dans les mots, nous n'aurons pas fait une révolution dans les choses !

Sur les coupes à opérer dans les budgets de l'État

[20 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Nous le disons à regret : aucune grande et salutaire mesure économique ou financière, aucune mesure qui puisse améliorer réellement, efficacement, la situation du pays, n'a encore été prise par le Gouvernement provisoire. Le lourd budget de la monarchie n'a pas même été entamé ; à l'exception de la liste civile, que le peuple lui-même avait supprimée le jour des barricades, toutes les dépenses anciennes ont été maintenues, et l'on en a créé, l'on en crée tous les jours de nouvelles. Si cela continue, si l'Assemblée nationale suit les traces du Gouvernement provisoire, le budget de la première année de la République sera plus lourd qu'aucun des budgets des régimes précédents. On objecte, à la vérité, que les circonstances sont difficiles, que la France traverse en ce moment une crise politique et sociale ! Raison de plus, dirons-nous, pour diminuer les dépenses au lieu de les augmenter ! Raison de plus pour soulager les contribuables au lieu de les grever davantage !

Mais, ajoute-t-on, vous en parlez à votre aise vous autres qui faites du gouvernement sur le papier ! Si vous faisiez de la pratique,

[1] Que chacun à son gré professe
Le culte de sa déité ;
Qu'on puisse aller même à la messe,
Ainsi le veut la liberté. (Béranger)

si vous aviez la main aux affaires, vous verriez que s'il est facile d'ajouter un chapitre au budget, il est, en revanche, fort difficile d'en supprimer un. Il y a sans doute beaucoup d'économies à faire ; il y a en ce moment à rogner dans le lourd budget de la monarchie, mais par où commencer ? Prenez tous les ministères les uns après les autres, et voyez si dans ce moment on peut, sans compromettre la plupart des services publics, retrancher quoi que ce soit à leurs budgets. Peut-on toucher, par exemple, aux ministères de la justice et des cultes, et de l'instruction publique ? Il y aurait là, assurément, de bonnes économies à faire ; les cultes seuls nous coûtent 39 millions par an, et le budget de l'instruction publique s'élève à 18 millions ; mais qui oserait porter la main sur les arches saintes de l'Université et du Concordat ? Dans un moment où la tendance générale des esprits se dirige vers la concentration de toutes choses entre les mains de l'État, qui oserait rompre les liens qui attachent au pouvoir l'enseignement et le culte ? Pourriez-vous toucher davantage aux ministères du commerce et des travaux publics ? N'auriez-vous pas à craindre, si vous réduisiez brusquement les allocations de ces ministères, de porter la perturbation dans le travail de la nation ? Quant aux départements de l'intérieur, des affaires étrangères et des finances, ils ne comportent que des économies de détail.

Restent les ministères de la guette et de la marine. Ah ! par exemple, ceux-ci sont énormes : le budget de la guerre s'élève à 305 millions et celui de la marine à 120 millions ; mais, dans la situation actuelle de l'Europe, pouvons-nous songer à diminuer notre effectif militaire ? En agissant ainsi, ne compromettrions-nous pas la sécurité nationale, ne nous mettrions-nous pas à la merci de l'étranger ?

Ainsi donc nulle part on ne peut trouver une économie à faire !

Voilà la conclusion à laquelle arrivent les hommes pratiques ! Nous l'avouerons, ce n'est pas la nôtre ! Nous pensons que le Gouvernement provisoire a grandement tort de respecter notre vieux budget comme s'il s'agissait d'un fétiche ; nous pensons qu'au lieu de s'ingénier, comme le fait M. le ministre des finances, à augmenter les recettes, il ferait bien mieux de tailler dans le vif des dépenses. Il y a en ce moment deux budgets qui nous paraissent, quoi qu'on en dise, taillables à merci[1], nous voulons parler du budget des cultes et du budget de la guerre. Pourquoi ne supprimerait-on pas tout simplement le budget des cultes ? Pourquoi le culte ne deviendrait-il pas un service privé comme aux États-Unis ? Pourquoi ne laisserait-on pas aux populations le soin de salarier leurs prêtres ? Dira-t-on qu'une semblable mesure indisposerait contre le pouvoir le clergé de

[1] Variation sur la phrase célèbre : *taillables et corvéables à merci.*

France ? Mais ce serait bien plutôt le contraire ! Que veut le clergé ? La liberté complète, la pleine indépendance de l'Église ? Or le clergé est assez intelligent pour comprendre que cette liberté, cette indépendance, ne pourront lui être acquises aussi longtemps qu'il sera rattaché au pouvoir par une chaîne d'argent. En supprimant révolutionnairement le budget des cultes on diminuerait donc les charges du Trésor et on donnerait satisfaction à l'immense majorité du clergé de France. Ne serait-ce point là une grande, une admirable innovation à accomplir ?

On pourrait donc faire sur cette branche des dépenses publiques une économie de 39 millions ; on pourrait encore économiser 80 millions au moins sur le budget de la guerre. La monarchie nous a légué une armée permanente de plus de 300 000 hommes ; à quoi, depuis dix-huit ans, a servi cette armée, qui a absorbé plusieurs milliards ? Elle a servi d'abord, sinon à comprimer le pays, du moins à le menacer ; elle a servi ensuite à conquérir l'Algérie. Nous ne discuterons pas aujourd'hui sur l'utilité de la conquête de l'Algérie[1], nous nous bornons à constater un fait, c'est que la guerre a cessé en Algérie, et par conséquent que l'on peut, sans inconvénient, y diminuer l'effectif militaire. Maintenant, l'armée servira-t-elle encore, sous la République, à comprimer ou à menacer l'intérieur ? Non, à coup sûr ! Déjà le peuple de Paris s'est énergiquement prononcé pour le renvoi des troupes ; et nous pensons que le même sentiment ne tardera pas à se manifester dans les départements. La France est lasse de ces armées permanentes qui lui enlèvent le plus clair de son revenu et qui la menacent incessamment d'une dictature militaire ! En présence de cette situation, n'y a-t-il pas lieu, nous le demandons, de réduire largement l'effectif de l'armée ?

Redouterions-nous les hostilités de l'Europe ? Mais quelle monarchie pourrait, sans commettre un acte de folie, nous déclarer la guerre ? Les grandes puissances n'ont-elles pas bien assez d'occupations chez elles pour ne point songer à envahir notre territoire ? D'ailleurs, alors même que nous n'aurions plus un seul soldat sous les armes, ne serions-nous pas assez forts pour repousser une invasion étrangère ? Si une armée étrangère s'avisait de fouler le sol français, est-ce que des millions de citoyens ne se lèveraient pas en masse pour les repousser ? Souvenons-nous des volontaires de 1792 !

[1] Cette formule peut laisser supposer que notre auteur concevait quelques scrupules à affirmer trop hautement son colonialisme : soit que celui-ci allait s'éteignant en lui, soit que, dans cette publication collective, l'idée ait paru un peu choquante. Son balayage du sujet n'était qu'une option possible, et en d'autres temps il est possible que, même en passant, il ait succombé à sa première conviction d'appeler cette conquête une grande œuvre.

Nous n'aurions pas alors, certes, besoin de la conscription pour recruter des défenseurs : tout Français serait soldat !

Ne craignons donc pas de tailler largement dans notre effectif militaire ; ne craignons pas de réduire de 80 ou de 100 millions le budget de l'armée ; au lieu de nous affaiblir, une semblable mesure nous fortifierait ; elle nous fortifierait, en rassurant les contribuables, qu'épouvante aujourd'hui le fardeau sans cesse grossissant du budget ; elle nous fortifierait encore, en prouvant à l'Europe que notre République peut se passer de l'appui de la force matérielle ; qu'elle compte assez sur le bon vouloir et l'énergie des citoyens pour leur confier, au dedans le soin de la maintenir, et au dehors le soin de la défendre ! [1]

Sur l'expulsion des ouvriers étrangers

[21 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Il s'est passé le lendemain de notre révolution un fait déplorable, sur lequel nous croyons utile d'appeler spécialement l'attention de notre population ouvrière. À Rouen et dans plusieurs autres localités, les ouvriers anglais ont été chassés par les ouvriers français, et renvoyés dans leur pays sans avoir reçu même les salaires qui leur étaient dus. Ce fait a été porté devant le Parlement anglais, et un membre de la chambre des communes a demandé si le gouvernement ne comptait pas user de représailles. Lord John Russell a répondu que telle n'était point son intention ; que l'Angleterre serait toujours charmée de conserver chez elle les étrangers qui lui ont apporté le tribut de leur industrie et de leur travail, et qu'elle n'imiterait en aucun cas l'exemple de barbarie qui venait de lui être donné par la France.

Ces paroles du ministre anglais étaient rassurantes pour nos résidents, mais il paraît que les mêmes sentiments de modération et de sagesse n'animent pas les classes inférieures de la Grande-Bretagne. Les ouvriers anglais veulent renvoyer nos compatriotes établis en Angleterre, et peut-être y réussiront-ils. Si ce malheur arrive, si chaque nation exclut les étrangers de son sein, que deviendront ces principes de fraternité universelle que nous nous honorons d'avoir proclamés les premiers ? Les républiques modernes sont-elles donc destinées, dès leur naissance, à vivre en ennemies, comme les répu-

[1] Dans le numéro du 20 mars 1848 se trouve un article consacré au danger socialiste, qui malgré sa verve et ses idées nous paraît probablement tirée d'une plume autre que celle de Molinari.

bliques de l'Antiquité ? Tout étranger deviendrait-il pour nous un ennemi, un barbare ? Nous ne saurions le croire ! Et de toutes nos forces nous combattons ce stupide sentiment d'antagonisme qui nous ramènerait aux plus mauvais temps de la barbarie antique ! Nous conjurons notre population ouvrière de se pénétrer un peu mieux du sens du mot fraternité ; nous la conjurons d'accueillir l'étranger comme un frère, au lieu de le repousser comme un concurrent ! Nous l'en conjurons dans l'intérêt du pays, et dans son propre intérêt ; car tout étranger qui nous apporte le tribut de son travail, de ses lumières et de ses capitaux, contribue à nous enrichir. Un édit de Nantes contre les étrangers ne serait pas moins funeste à la richesse nationale que l'a été, au XVII[e] siècle, la fameuse mesure prise contre les protestants.

Nous espérions que tous les membres de l'administration seraient bien convaincus de cette vérité et qu'ils s'efforceraient de combattre et de détruire le préjugé populaire ; malheureusement il n'en est rien, et, au lieu de lutter contre ce préjugé déplorable, quelques-uns s'efforcent à plaisir, dirait-on, de le fortifier. Hier par exemple, le citoyen Caussidière, préfet de police, a fait afficher sur les murs de Paris un avis dans lequel il menace formellement d'expulsion les ouvriers étrangers qui viendraient demander du travail en France. Que le gouvernement n'admette point d'ouvriers étrangers dans les ateliers nationaux cela se conçoit — quoique ce seul fait suffise, à notre avis, pour condamner les ateliers nationaux. — Mais qu'il repousse systématiquement les travailleurs qui veulent s'engager dans les industries particulières, en vérité c'est là une odieuse, une intolérable violence ! Encore deux ou trois mesures de cette espèce, et l'Europe pourrait à bon droit nous regarder comme une nation de barbares, indignes de la liberté ! Si nous expulsons aujourd'hui les étrangers, pourquoi donc demain ne confisquerions-nous pas leurs biens, pourquoi ne rétablirions-nous pas le droit d'aubaine ?

Nous engageons, pour l'honneur de la France, le citoyen Caussidière à retirer sa circulaire ; nous l'engageons, lui qui l'un des premiers a inauguré en France le dogme de la fraternité, à ne pas donner l'un des premiers aussi l'exemple de le violer.

Sur la réduction des budgets militaires

[22 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain[1].]

Insistons encore une fois sur la nécessité d'une large réduction de notre effectif militaire.

On vient de décréter une augmentation de 45% sur le principal de l'impôt.

Il ne faut pas se dissimuler que cette surcharge excitera des mécontentements, surtout dans les campagnes. Les populations agricoles ont reçu la République sans aucun sentiment de répulsion, mais aussi sans aucun enthousiasme. Elles ont voulu la voir à l'œuvre pour la juger. [2] « Nous ne demandons pas mieux que d'appuyer le nouveau gouvernement, nous écrivent quelques-uns de nos amis des campagnes, mais à la condition qu'il nous laissera tranquillement cultiver nos terres, et surtout qu'il n'augmentera point les impôts, déjà bien assez lourds, dont nous sommes grevés. » Eh bien ! que vont dire ces populations que la monarchie pressurait sans merci, en apprenant que la République n'a diminué aucune dépense et qu'elle a augmenté les impôts ? Ne seront-elles pas disposées à croire qu'on les a encore une fois trompées, que le changement a eu lieu seulement dans les mots et non dans les choses ? C'est sous cette impression fâcheuse, prenons-y garde, que se feront les élections ! N'avons-nous pas à craindre que les adversaires de notre République n'exploitent à leur profit ce mécontentement des campagnes ? N'avons-nous pas à craindre qu'ils ne réussissent à se faire des partisans parmi ces populations auxquelles la République ne se sera révélée encore que par la demande d'un surcroît de contributions ?

On objecte que l'augmentation de l'impôt est indispensable, qu'il n'y a aucun autre moyen de combler l'énorme déficit que nous a légué la monarchie ; nous en convenons volontiers, quoique peut-être la création d'une *income-tax* eût été préférable à un accroissement de l'impôt existant ; — mais, en même temps que l'on augmentait *temporairement* les charges publiques, nous pensons que l'on aurait dû faire une large réduction dans certaines dépenses.

Or de toutes les dépenses du budget, n'est-ce pas celle de l'armée qui est à la fois la moins utile et la plus onéreuse pour le pays ? La

[1] L'écrasante majorité des autres rédacteurs possibles étant alors occupés à leur campagne électorale, la probabilité d'une paternité de Molinari devient pour la première fois « presque certaine », au sens où nous l'avons entendu depuis le début de notre édition : à savoir que tous les indices militent en sa faveur, qu'aucun indice contraire ne peut se présenter à l'esprit, mais que l'article est toutefois non signé.

[2] Les populations rurales se rallieront massivement à Louis-Napoléon Bonaparte.

moins utile ! nous l'avons prouvé déjà. Est-ce en présence des monarchies croulantes de l'Allemagne que nous avons besoin d'une armée de 350 000 hommes ? La plus onéreuse ! La dépense de l'armée est onéreuse de deux manières : elle enlève chaque année un capital de 350 millions à la production nationale, et, ce qui est plus précieux encore, le travail de 350 000 hommes, la fleur de notre population. N'est-ce point là une immense, une incalculable déperdition de forces ?

Aussi le peuple a-t-il une répulsion d'instinct contre ce gaspillage systématisé de sa force, de son travail, de sa vie. Quoique notre nation soit la plus guerrière qui existe, elle a horreur de l'impôt du sang. Les riches s'y soustraient avec un peu d'or. Ils ne s'en aperçoivent même pas ! Un homme coûte si peu de chose en France, tant les monopoles, les privilèges ont rétréci la carrière ouverte au travail ! Un homme coûte moins cher qu'un cheval de luxe ! Les pères de famille de la petite bourgeoisie se condamnent aux plus durs sacrifices pour faire remplacer leurs enfants ; seuls les enfants du peuple supportent le fardeau de cet impôt, le plus lourd de tous ; seuls ils sont condamnés à passer oisifs dans les casernes les huit meilleures années de la vie !

Dans les campagnes, où les bras manquent le plus souvent au travail, l'impôt du sang est devenu particulièrement odieux. Nous avons vu de pauvres paysans se mutiler pour s'y soustraire ; nous en avons vu d'autres maudire, en partant, ce régime barbare qui les arrachait à leurs familles, à leurs charrues, pour les envoyer inutilement croupir dans l'oisiveté des villes ! Aucun impôt, nous le répétons, n'est plus que celui-là antipathique au pays. Un gouvernement qui le supprimerait s'attirerait les bénédictions générales. [1]

Nous conjurons donc le Gouvernement provisoire, qui s'occupe en ce moment de la réorganisation de l'armée, de commencer par en supprimer au moins le tiers, et de décréter ensuite que la conscription sera désormais remplacée par le recrutement volontaire. En opérant cette réforme, après laquelle les populations soupirent depuis si longtemps, il se rendra populaire jusque dans les plus pauvres hameaux ; il fera bénir partout le nom de la République, et il rendra facile le recouvrement du supplément d'impôt que les circonstances l'obligent à prélever sur la nation. Les contribuables ne s'imposeront-ils pas tous avec bonheur ce sacrifice temporaire, si, en même temps, on leur accorde une réduction permanente de la plus lourde de leurs charges ?

[1] Au XVIII[e] siècle, Turgot avait réformé le recrutement de la milice dans le Limousin, pour solutionner des maux très similaires.

Sur le rétablissement du système réglementaire

[22 mars 1848. — *Conjectural*, Probable.]

De jour en jour, le Gouvernement provisoire s'égare davantage dans les mauvaises voies du régime réglementaire. On sait que l'ancien gouvernement avait créé sous le nom de commissariats auprès des chemins de fer, conseils de surveillance des compagnies anonymes, une foule de sinécures où il casait commodément les humbles serviteurs de sa politique. Nous espérions que la révolution de 1848 supprimerait toutes ces places dont l'industrie paye les frais, comme la révolution de 1789 avait supprimé celles des conseillers *langayeurs de porcs*, des conseillers préposés aux *empilements de bois*, etc. ; mais hélas ! c'était de notre part illusion pure. On supprime, il est vrai, les *commissaires royaux* auprès des compagnies de chemins de fer, mais on les remplace par des *commissaires de l'exploitation commerciale* ; n'est-ce pas imiter le défunt gouvernement, qui a supprimé les gendarmes pour les remplacer par les gardes municipaux ? Quant aux sociétés anonymes, elles demeurent de tous points soumises aux règlements absurdes et onéreux qui les ont entravées jusqu'à ce jour. Voilà comme on entend encore en France la liberté d'association !

L'esprit réglementaire a survécu, comme on voit, à la révolution de Février ; quand donc l'esprit de liberté aura-t-il son tour ?

Sur le programme libéral et les candidats libéraux

[22 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Nous recevons tous les jours un grand nombre de professions de foi ; nous ne pouvons, bien entendu, les insérer, ni même les mentionner toutes ; tout ce que nous pouvons faire, c'est de promettre notre appui aux hommes qui partagent nos doctrines et qui s'engageront à les faire prévaloir au sein de l'Assemblée nationale. Ce que nous voulons, nos lecteurs le savent ; nous voulons une république où la liberté règne souverainement dans toutes les branches de l'activité humaine ; une république où prévale d'une manière absolue le principe du *self government*, du gouvernement du citoyen par lui-même, une république où, par conséquent, le gouvernement n'ait qu'une somme très limitée de pouvoirs, où sa fonction principale, nous dirons mieux, sa fonction unique consiste à maintenir l'ordre matériel au sein de la société ; nous voulons, en un mot, une république qui soit le moins possible gouvernée !

Ces principes ont déjà été appliqués, comme on sait, aux États-Unis, et, sous leur bienfaisante influence, la république de l'Union est devenue en moins d'un demi-siècle une des nations les plus riches et les plus puissantes de la terre.

Notre programme se résume en quelques mots :

Liberté absolue, illimitée : du travail ;
du commerce ;
de l'enseignement ;
des banques ;
des cultes, etc.

Ou, ce qui revient au même, abstention absolue de toute intervention du gouvernement dans les affaires des citoyens. Nous ne voulons pas que le gouvernement accorde des privilèges à certaines industries, sous le prétexte de protéger le travail national ; nous ne voulons pas que la faculté d'émettre des billets de banque soit réservée à certains établissements, à l'exclusion des autres ; nous ne voulons pas davantage que le gouvernement salarie l'enseignement et les cultes ; nous pensons, en un mot, que *toute intervention du gouvernement qui n'aurait pas pour objet d'assurer la sécurité publique est dommageable au peuple, au lieu de lui être utile*.

Nous savons bien que ces principes ne sont pas en faveur aujourd'hui ; nous savons bien que les esprits penchent, au contraire, vers une intervention absolue du gouvernement en toutes choses ; nous savons bien que le socialisme nous déborde, mais c'est pour nous une raison de plus de tenir énergiquement à nos principes et de chercher à les remettre à flot. Nous appuierons donc de toutes nos forces les hommes qui voudront les défendre, soit d'une manière complète, soit même d'une manière partielle. Nous appuierons tous ceux qui s'engageront à sauvegarder contre les dangereux empiétements du socialisme le principe de la liberté humaine.

Nous ne sommes pas seuls, grâce à Dieu, dans la grande lutte qui va s'engager ; nous avons avec nous toute l'école des économistes, et cette école présente de nombreux candidats à la députation. Si nous sommes bien informés, les économistes présentent :

À Paris,

MM.

HORACE SAY, ancien membre du conseil général de la Seine, le fils de l'illustre chef de l'école économique française ;

PEUPIN, ouvrier horloger, l'un des membres les plus actifs de l'Association pour la liberté des échanges.

Dans les Landes :

M. Fréd. BASTIAT, le spirituel auteur des *Sophismes économiques*, esprit profond et original, qui a su revêtir d'une forme attrayante les arides problèmes de l'économie politique.

À Dunkerque :

M. COQUELIN, l'un des plus chauds et des plus véhéments orateurs de l'Association pour la liberté des échanges.

Dans le département de Seine-et-Marne :

M. D'HARCOURT, l'un des rares défenseurs de la liberté du travail et du droit des peuples à la chambre des pairs.

Enfin l'un de nos rédacteurs, M. Castille, se présente dans le département du Pas-de-Calais, au nom des mêmes principes.

D'autres noms encore ont été mis en avant ; on nous a cité M. Jules Allain, négociant en vins à Bercy, parmi les candidats qui se proposent de soutenir le principe de la liberté du commerce ; M. de Castellane, l'un des grands propriétaires de houillères de France, qui réclame dans l'intérêt général la libre entrée des houilles étrangères, etc.

Nous citerons les noms des candidats libéraux à mesure qu'ils se présenteront, et nous ferons tout ce qui dépendra de nous pour les faire triompher. Nous engageons nos amis à agir activement de leur côté, car le temps presse ! Dans trois semaines la France sera appelée à élire ses représentants ; dans trois semaines neuf cents hommes seront élus, qui décideront des destinées du pays. Si les doctrines socialistes ont la majorité dans cette Assemblée, nous avons tout à craindre pour la liberté et la fortune du pays ; si les doctrines économiques dominent au contraire, avant quelques années la France sera, comme l'Union américaine, une riche, florissante et libre République !

Sur la rareté du numéraire

[23 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

La rareté factice du numéraire, voilà quelle est, selon beaucoup de gens, la cause de la crise actuelle ! Le numéraire a peur, il se cache, et son absence paralyse toutes les transactions. Il faut donc que le gouvernement avise au plus tôt à mettre la main dessus, ou qu'il le remplace par un autre moyen de circulation.

Le gouvernement n'a pas manqué d'écouter ces conseils ; d'une part il a augmenté l'impôt, d'une autre part il a autorisé la Banque à suspendre ses paiements en espèces, et il a donné un cours forcé aux billets de banque.

Ces moyens auraient peut-être quelque efficacité si l'absence du numéraire était véritablement la *cause* de la crise, si elle n'était pas au contraire l'*effet* de la crise.

Nous disons que la disparition du numéraire a été la conséquence de la crise qui s'est déclarée après le 24 février, et nous pensons qu'il suffit d'un peu d'observation pour en acquérir la preuve. Quelle a été, dans le monde commercial et financier, l'impression produite par la révolution du 24 février ? Ç'a été, il faut bien le dire, une impression de stupeur. L'industrie et le commerce ont besoin avant tout de calme, de sécurité ; toute commotion, dût-elle avoir plus tard des résultats salutaires, les alarme, les inquiète, les paralyse. Dans ces moments de trouble, l'industriel, le négociant, le banquier, s'occupent avant toutes choses de préserver leurs capitaux engagés. Le banquier restreint son crédit, le marchand diminue ses achats, l'industriel réduit son travail, et par là même, par le fait de ce ralentissement général des affaires, la circulation se ralentit. Au lieu d'aller vivifier successivement toutes les parties du corps social, le numéraire demeure enfoui dans les caisses, grandes ou petites. Tant pis alors pour ceux qui avaient contracté de gros engagements et qui comptaient sur le crédit pour les remplir ! Tant pis pour eux, car le crédit se resserrant partout, car chacun gardant soigneusement ses capitaux par-devers soi, en vue des éventualités de l'avenir, tous ceux qui faisaient des affaires avec les capitaux d'autrui se trouvent exposés à une chute imminente !

Ce n'est donc pas la rareté du numéraire qui occasionne la crise, c'est la crise qui occasionne la rareté du numéraire ; d'où il résulte qu'il est parfaitement inutile de chercher, soit à augmenter d'une manière factice la somme du numéraire, soit à remplacer l'or et l'argent enfouis dans les caisses par d'autres moyens de circulation.

Si vous augmentez la somme du numéraire en envoyant votre vaisselle à la Monnaie, ou en vendant des biens nationaux, des diamants de la couronne, etc., qu'arrivera-t-il ? Réussirez-vous à remettre en mouvement la circulation du pays arrêtée par la crise ? Non ! pas plus que vous ne réussiriez à ébranler d'un coup de poing l'obélisque de Luxor[1] ! Quoi que vous fassiez, vous n'empêcherez pas les gens qui recevront le numéraire produit par le monnayage de votre vaisselle ou la vente de vos diamants, de l'immobiliser, si la crise continue.

Si vous remplacez l'or et l'argent par d'autres moyens de circulation, par des billets auxquels on aura donné un cours forcé, qu'arrivera-t-il encore ? Il arrivera d'abord que l'or et l'argent qui étaient

[1] L'obélisque qui trône encore sur la place de la Concorde.

demeurés dans la circulation se hâteront d'en sortir afin de ne point s'échanger contre des billets, dépréciés par cela même qu'ils auront un cours forcé ; il arrivera que l'or et l'argent seront enfouis ou sortiront du pays. La circulation se fera alors avec des billets au lieu de se faire avec du numéraire. En sera-t-elle plus sûre et plus rapide ? Plus sûre ! Elle le sera moins ; car, si solide que soit la représentation d'une valeur, on préfère toujours, dans les moments de crise, la valeur même. Plus rapide ! Pourquoi la circulation en billets serait-elle plus rapide que la circulation en numéraire ? Pourquoi ferait-on plus d'affaires avec des billets qu'on n'en peut faire avec du numéraire ? Dans une crise, la présence de billets soumis à une dépréciation qui varie selon les événements, ne contribue-t-elle pas, au contraire, à ralentir le mouvement des affaires au lieu de l'accélérer ? Est-ce que l'on fabrique, est-ce que l'on vend, est-ce que l'on achète volontiers, lorsque la marchandise avec laquelle se payent les produits est sujette à des variations qu'aucune sagesse humaine ne pourrait prévoir ; lorsqu'une dépréciation soudaine du *medium circulans* peut rendre demain onéreux un marché qui était avantageux aujourd'hui ?

L'augmentation factice du numéraire et la substitution d'un véhicule de circulation à un autre ne sont pas des remèdes ! Ce n'est pas sur le *medium* dont se servent les industriels et les négociants pour opérer les transactions qu'il faut agir, c'est sur ces transactions mêmes ! Il faut agir sur la *cause* de la crise et non sur l'*effet* de la crise !

La cause de la crise, c'est, nous l'avons dit, la terreur qui s'est emparée des esprits à la suite de la révolution. On a craint la guerre au dehors, la désorganisation sociale au dedans ; on a craint par conséquent que toutes les fortunes et toutes les existences ne vinssent à se trouver compromises.

Eh bien ! en présence de ces terreurs, qu'avait à faire le Gouvernement provisoire ? Rien autre chose qu'à prendre des mesures qui pussent rassurer le commerce et l'industrie sur l'extérieur et sur l'intérieur. Pour prouver qu'il ne voulait aucunement d'une guerre avec l'étranger, il aurait dû licencier tout d'abord une partie de l'armée ; pour prouver qu'il ne voulait point la désorganisation sociale, il aurait dû s'abstenir complétement d'intervenir dans le travail de la nation ; il aurait dû éviter d'expérimenter des théories socialistes, dont le but patent, avéré, est de ruiner successivement les ateliers de l'industrie privée par la concurrence de ceux de l'État ; il aurait dû se borner uniquement à supprimer les entraves que les régimes précédents avaient apportés au libre exercice de certaines industries !

Voilà ce que le Gouvernement provisoire aurait dû faire pour remédier à la crise. S'il avait employé ces moyens de *sens commun* [1] au lieu de se lancer aveuglément dans l'abîme des expériences socialistes, la peur, au lieu de s'aggraver de jour en jour, aurait fini par se calmer, car, après tout, la situation n'était pas si mauvaise ! Le numéraire aurait reparu et avant peu la production nationale aurait repris son essor accoutumé ; disons mieux elle se serait augmentée, accélérée grâce à la suppression de toutes les entraves dont le régime abattu en février l'avait entourée !

Malheureusement, le Gouvernement provisoire n'a pas voulu suivre cette voie si simple et si rationnelle ; il est intervenu dans le commerce, dans l'industrie, dans le travail ; il a créé des établissements de crédit ; il a prêté à telle ou telle branche de la production les deniers des contribuables ; il a donné un cours forcé à un papier sous le coup d'une dépréciation imminente ; bref il a fait — bien involontairement nous en convenons — tout ce qu'il fallait pour augmenter le gâchis.

Hélas ! n'est-ce pas bien le moment de répéter avec le *Times* : Saint Socrate, priez pour nous ?

Sur les prêts sur marchandises effectués par le gouvernement

[23 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Voici maintenant que le gouvernement se met à faire des prêts sur marchandises. (Voir plus loin l'ordonnance relative à l'établissement des magasins généraux[2].) Les récépissés de ces marchandises déposées dans les magasins généraux seront acceptés comme gages par les comptoirs d'escompte. Nous n'y trouverions rien à redire si les comptoirs étaient fondés et dirigés uniquement par des particuliers, mais il ne faut pas oublier que l'État et les villes se sont engagés à fournir les deux tiers du capital de ces établissements. Si donc les marchandises mises en dépôt ne peuvent être vendues et se déprécient, les comptoirs d'escompte, et, par conséquent, les contribuables qui en auront fait les fonds pour les deux tiers, subiront des pertes considérables.

S'il ne s'agissait que des marchandises actuellement en magasin, on pourrait consentir à faire subir une perte momentanée au pays

[1] Peut-être une réminiscence du pamphlet *Common sense* de Thomas Paine (1776), cité dans la notice sur Franklin.

[2] Nous ne la reproduisons pas.

pour soulager quelques-unes des branches de la production ; mais sera-t-il possible de s'arrêter sur cette pente ? Les maisons qui auront obtenu des avances sur marchandises ne continueront-elles pas à travailler sans avoir égard aux besoins de la production, en se fiant aux crédits qu'on leur aura ouverts ? L'État parviendra à se défaire sans doute des masses de marchandises qu'on aura fabriquées pour ces monts-de-piété d'un nouveau genre ; mais il s'en défera à perte, et par conséquent avec grand dommage pour les contribuables et pour le commerce régulier. Prenons un exemple analogue. Que deviendrait le commerce de bijouterie si le Mont-de-Piété au lieu de vendre quelques centaines de montres dont les reconnaissances n'ont pas été renouvelées, en vendait quelques millions ? Il serait inévitablement ruiné. Eh bien ! une grande partie de notre commerce parisien ne se trouvera-t-il pas exposé à une catastrophe semblable lorsqu'on vendra les marchandises déposées dans les magasins généraux ? C'est toujours, toujours le même système : ruiner les uns pour assister les autres !

Sur un discours de Cobden en faveur de la réduction des dépenses militaires

[24 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Nous avons demandé une réduction d'un tiers de l'effectif de l'armée, et nous n'avons pas eu de peine à démontrer qu'une semblable réduction pourrait être accomplie sans compromettre le moins du monde la sécurité nationale. Le même thème vient d'être énergiquement soutenu à la chambre des communes (séance du 20 mars) par l'illustre chef de la Ligue contre les lois-céréales, M. Cobden. Dans un discours dont nous reproduisons plus loin les principaux traits[1], M. Cobden s'est attaché à prouver que l'intérêt même de sa puissance commandait à l'Angleterre de réduire sa flotte et son armée. Les paroles de M. Cobden trouveront de nombreux échos en Angleterre, où les doctrines pacifiques et libérales de l'ancien chef de la Ligue sont maintenant populaires ; mais, il faut le dire, elles sont demeurées impuissantes contre les préjugés de la Chambre des communes. Lord Palmerston a très habilement exploité le chauvinisme britannique en exaltant hors mesure l'armée et la flotte, que M. Cobden avait attaquées sans ménagements. Le ministre a réussi

[1] On trouvera plus loin la reproduction de ce discours, que nous conservons pour sa valeur historique et documentaire, et parce que la position de Cobden ne fut pas sans influence sur celle de notre auteur.

par cette manœuvre à écarter la réduction dont les partisans de l'économie et de la paix menaçaient le budget de la guerre. L'Angleterre continuera donc à supporter les frais d'un armement inutile ; elle continuera à accabler ses enfants de charges onéreuses pour nourrir les fainéants de son armée et de sa flotte. Et c'est ainsi que ses gouvernants comptent maintenir et consolider leur pouvoir. Hélas ! ceux-là aussi sont atteints de vertige ; le dieu des révolutions leur a troublé la vue. *Quos vult perdere Jupiter dementat*. [1]

Voici le discours de M. Cobden.

M. Cobden. Selon moi, tout le monde gagnerait beaucoup si les questions internationales étaient discutées ouvertement dans cette chambre, à la face du pays, à la face du monde. Je sais que jamais les raisons, bonnes ou mauvaises, n'ont manqué lorsqu'il s'est agi de faire voter par la chambre des augmentations de budget. Quelles raisons pourrait-on nous donner aujourd'hui pour justifier de plus fortes dépenses ? Assurément, nul ne prétendra que nous ayons maintenant des dangers à appréhender. (Oh ! oh !) Le budget a été présenté alors que Louis-Philippe occupait encore le trône de France (Écoutez ![2]) Le chiffre est nécessaire, nous disait-on, à cause du mariage de Montpensier, et parce qu'un prince a écrit une folle brochure qui démontre que l'Angleterre pourrait être envahie. (Écoutez !)

Où est le danger d'une querelle dynastique aujourd'hui ? (On rit.) Où est le danger qu'un prince de Bourbon dirige contre les côtes d'Angleterre une flotte ennemie ? La France est en proie à l'agonie d'une révolution. Le peuple français a trop à s'occuper, à coup sûr, de ses affaires intérieures pour pouvoir même songer à envahir l'Angleterre. D'où vient alors que vous ne proposez pas de réduire le chiffre des dépenses ? (Écoutez !) Sous le prétexte de protéger le commerce, qui n'en a que faire, nous encombrons la Méditerranée de nos vaisseaux de guerre. Il n'y a pas de pirates à écarter, à couler bas ; alors pourquoi ces huit mille hommes que vous faites naviguer continuellement dans la Méditerranée ? Votre marine sur un tel pied, coûte plus qu'elle ne rapporte à ce commerce que vous dites vouloir protéger. Cette protection pourrait bien n'être plus qu'un prétexte. (Écoutez !) Mais, dites-vous, la France augmente considérablement sa marine, donc il faut augmenter la nôtre. Je vous dirai à ce sujet qu'il peut être fort agréable à certains membres du Parlement de rebattre sans cesse nos oreilles du besoin qu'a l'Angleterre de maintenir sa domination sur l'Océan ; nous ne croyons pas sans doute que ce soit tout aussi agréable pour les Français et les Américains, de nous entendre nous vanter sans cesse de notre éternelle suprématie maritime. (Écoutez !)

Il est assez naturel que ces deux puissances désirent n'être pas tout à fait sans défense. L'Angleterre, sous tel ou tel prétexte, augmente successivement

[1] Jupiter commence par rendre fous ceux qu'il veut perdre.

[2] *Hear*, ou *hear hear*, expression usuelle en anglais, pour les auditeurs d'un discours, et par laquelle ils marquent leur approbation. Une traduction moins littérale mais plus porteuse de sens serait : Il a raison !

ses ressources maritimes. Qu'en résulte-t-il ? Qu'en France, en Amérique, on ne voudrait pas trop demeurer en arrière. Ainsi nous jouons un grand jeu que des enfants pourraient être heureux de jouer ; et en vérité, si la chose n'était pas aussi sérieuse, il y aurait de quoi rire de l'imbécillité de peuples jouant à l'envi à leur ruine respective. Quoi de plus facile pour deux pays comme l'Angleterre et la France que de s'arrêter dans cette voie d'augmentation de dépenses ? Il suffirait que l'une dît à l'autre : Si vous cessez, nous cessons, car nous ne voulons pas accroître toujours ainsi nos armements. Pourquoi ne le fait-on pas ? Parce que les états-majors ne le veulent pas. Il est des gens qui regardent la France avec appréhension. Moi, je regarde l'Amérique comme le seul pays sur la terre qui affecte d'une manière permanente nos destinées. (Écoutez !) C'est en Amérique que se trouve la grande rivalité économique contre laquelle nous avons à lutter. Croyez-vous par hasard que les habitudes contractées par vos équipages dans leur longue station à Valetta (Malte) soient quelque chose de convenable ? J'ai vu, quant à moi, des scènes d'ivrognerie vraiment effrayantes.

La fainéantise et la démoralisation sont à l'ordre du jour là plus que partout ailleurs. À Lisbonne, même démoralisation, même fainéantise, et Lisbonne n'est assurément pas l'un des ports les plus purs et les plus chastes où nos matelots puissent rester. À Lisbonne comme à Valetta, nos marins s'énervent et se perdent. Pourquoi voulez-vous augmenter les charges du peuple, pour répandre des craintes chimériques que le peuple ne partage pas ? Le laboureur à sa charrue, l'ouvrier à son métier de tisserand, ne redoutent pas l'invasion du territoire anglais. Que ceux qui désirent si fort la protection la paient ! À chaque instant qu'apprenons-nous ? La révolution marche à grands pas : elle se fait parce que partout les peuples sont surchargés de taxes, parce que les populations sont en souffrance. Savez-vous ce que coûtent à l'Europe des armements ridicules et superflus ? 250 000 000 liv. st. Évidemment un tel gaspillage doit entraîner à sa suite le désastre et la souffrance. Au Moyen-âge, 2 millions d'hommes en robes noires, enfermés dans des couvents, absorbaient des sommes énormes qui eussent fait au peuple le plus grand bien ; aujourd'hui 2 millions d'hommes en uniformes rouges ou d'autres couleurs, coûtent énormément dans des casernes. À la plaie des moines a succédé la plaie des soldats. (On rit.)

À mes yeux, le grand danger n'est pas dans une invasion problématique ; il est dans les embarras réels et financiers. Ce courage dont vous faites parade vis-à-vis d'armées ennemies qui ne sont pas en vue, déployez-le donc en envisageant de près les difficultés intérieures qui vous affligent. Quant à moi, je ne crains pas l'invasion ; personne, que je sache, ne pense à nous inquiéter. Augmentons le nombre des hommes heureux, diminuons le nombre des pauvres et aussi de nos matelots, et nous serons plus forts qu'en faisant ce que vous voulez faire aux dépens de la prospérité et de l'existence de la population. (Applaudissements.)

Sur l'émancipation politique des femmes

[24 mars 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le journal la *République* soulève la question de l'émancipation politique des femmes. Est-ce bien sérieusement ? Que la femme acquière dans la vie civile des droits égaux à ceux de l'homme, qu'elle cesse d'être considérée par le code comme une esclave ou comme une mineure, rien ne nous paraît plus juste ; mais, pour Dieu, qu'elle continue à se tenir éloignée de l'arène politique ; à moins toutefois qu'elle ne consente à aller défendre la frontière et à monter sa garde !

« Une pétition adressée au Gouvernement provisoire soulève une question d'un grand intérêt : quelle doit être la position des femmes dans l'ordre social et politique fondé par notre glorieuse révolution ? Esclaves dans l'antiquité, soumises chez les peuples barbares à une domination tyrannique et humiliante, les femmes se sont relevées de leur déchéance morale depuis l'avènement du christianisme. Mais leur affranchissement n'a été qu'incomplet. Elles n'ont joué et ne jouent encore dans la société qu'un rôle subalterne ; elles ont été privées de cette éducation forte qui donne aux facultés un vigoureux essor.

Aujourd'hui néanmoins, plusieurs d'entre elles travaillent avec succès à leur émancipation. Dans les arts, dans les lettres, dans l'industrie, beaucoup font preuve d'une intelligence remarquable. Ce fait ne prouve-t-il pas qu'on ne saurait leur refuser plus longtemps, sans injustice, l'exercice des droits politiques et sociaux ?

Telle est la question qui est aujourd'hui soumise à l'examen du Gouvernement provisoire. Nous nous joindrons aux pétitionnaires pour adresser au gouvernement la question suivante : Après une révolution qui a proclamé le grand principe de la souveraineté nationale ; après une révolution faite au profit de tous, est-il juste de refuser à une portion notable de la société l'exercice des droits sociaux ? Plus de monopoles, plus d'exclusions, plus de castes particulières ! Tel a été le cri de la France libre et régénérée. La participation des femmes aux actes de la vie politique n'est-elle pas la conséquence nécessaire du principe qui vient d'être proclamé ? Nous appelons sur ce sujet l'attention du Gouvernement provisoire de la République. »

Sur les moyens d'améliorer la condition des masses

[26 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Quel est le grand objet de notre révolution ? C'est d'améliorer la condition des masses, c'est de résoudre ce vaste et épineux problème de donner à chacun une rémunération équitable de son travail, c'est de faire en sorte que les monstrueuses inégalités sociales qui se sont produites sous les précédents régimes disparaissent à jamais ; c'est

d'effacer de notre société l'antithèse désolante du paupérisme des masses, et l'opulence exagérée de quelques-uns. Tel est, personne ne nous contredira, le but social de notre révolution, tel est aussi, en définitive, le but que se proposent toutes les sectes, tous les partis qui agitent et se partagent en ce moment l'opinion publique : mais, si le but auquel on tend est le même, combien les voies que l'on suit pour y arriver sont différentes ! Les communistes ont leur système, les fouriéristes, les saint-simoniens ont le leur, M. Proudhon a le sien, M. Louis Blanc, M. Vidal, et une foule d'autres ont aussi leurs formules précises et infaillibles ; enfin, les économistes affirment de leur côté qu'ils tiennent la vérité entre leurs mains.

Entre tous ces systèmes, notre choix est fait depuis longtemps ; nous appartenons à l'école des économistes. Et, disons-le tout de suite, la raison qui nous a fait pencher vers cette école plutôt que vers toute autre, c'est que seule elle respecte religieusement la liberté humaine ; c'est que seule elle considère l'homme comme une créature libre et responsable de ses actes, et non pas comme un engrenage passif, inerte de la machine sociale. [1] Il n'y a pas de liberté réelle dans la société telle que la rêvent les communistes, où la part de chacun est rigoureusement mesurée par la délibération de tous ; il n'y en a pas davantage dans la société des phalanstériens, où l'homme n'est qu'une sorte de pantin, mû successivement et à heures fixes, par les fils invisibles de ses passions ; il n'y en a pas non plus, nous le craignons bien, dans cette organisation factice des ateliers nationaux dont M. Louis Blanc jette aujourd'hui les bases au palais du Luxembourg, et qui, au moment où la France entière se récrie contre la bureaucratie, ne tend à rien moins qu'à faire de tout citoyen un fonctionnaire public.

Partout, le socialisme confisque à l'homme sa liberté pour lui assurer le bien-être ; partout aussi, au sein de toutes ces sectes prétendument idéalistes, on voit l'homme moral disparaître et ne laisser debout que la hideuse image de la brute. Aussi est-il bon de remarquer que la plupart des hommes qui se préoccupent avant tout des intérêts de l'intelligence, ont combattu avec énergie les envahissements du socialisme. Quelques mois avant notre révolution, un des plus éminents penseurs de notre temps, M. Lamennais, repoussait avec énergie toute complicité d'idées avec le fouriérisme ; et un autre

[1] Cette explication ne doit pas être tenue pour une vérité historique et biographique. Molinari s'est converti en reconnaissant que c'est le monopole, et non la liberté, qui causait la souffrance des masses, et à plusieurs occasions il répéta que si le socialisme était capable véritablement de solutionner la question sociale, il se ferait socialiste. La valeur philosophique, morale, et esthétique presque, de la liberté, ne pesa que dans une moindre mesure dans sa conversion.

penseur non moins illustre, M. Lamartine, écrivait d'éloquents manifestes contre la même doctrine. Seuls les économistes respectent pleinement la liberté humaine. Mais, leur objecte-t-on, si vous respectez la liberté de l'homme, en revanche vous sacrifiez son bien-être ; vous le laissez libre, au sein d'une misère hideuse, immonde ! Erreur ! Erreur complète, profonde ! La liberté n'exclut pas le bien-être, au contraire ! La liberté est la voie la plus sûre et la plus courte qui conduise au bien-être. C'est à l'*absence* de la liberté, et non pas à la liberté, que sont dus la plupart des maux qui accablent aujourd'hui la société.

La preuve de ce fait, nous croyons qu'on pourra aisément la trouver. Il suffira pour cela de faire une grande enquête sur la situation du travail en France. Il y a, en ce moment, une commission qui siège en permanence au Luxembourg, et qui discute sur la future organisation du travail. Eh bien ! nous adjurons cette commission de rechercher franchement, sérieusement, sans aucune arrière-pensée de secte ou de parti, les causes du malaise de chacune des branches du travail de la nation, et nous sommes convaincus que derrière tous ces maux elle rencontrera un monopole, un privilège ; nous sommes convaincus qu'elle trouvera que les immenses misères de nos classes laborieuses ont partout été causées par des atteintes portées à la liberté du travail et du commerce.

Nous conjurons la commission du Luxembourg de faire dans toute la France cette grande enquête sur les causes de la misère des travailleurs, et nous avons le ferme espoir que la conclusion de cette enquête sera le vœu hautement exprimé de la destruction des nombreux privilèges économiques qui oppriment encore le travail en France.

Sur les derniers chiffres de la douane

[28 mars 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Le *Moniteur* vient de publier le tableau des principales marchandises importées et exportées pendant les deux premiers mois des années 1848, 1847 et 1846. Nous devons, tout d'abord, signaler une amélioration dans ce document, qui ne donnait jadis que le montant des droits perçus sur les marchandises importées et qui donne aujourd'hui, pour les importations et les exportations, non seulement le montant des droits perçus, mais encore les quantités totalisées des marchandises arrivées et des marchandises acquittées.

En l'absence de la valeur, le montant des droits est le seul élément totalisé qui nous permette de comparer les résultats des deux

premiers mois de 1848 avec ceux des deux premiers mois des deux années précédentes. Pour les deux premiers mois de cette année, le total des droits perçus est de 17 millions et demi ; il était de 21 millions en 1847, et de près de 24 millions en 1846. On voit ici l'influence de la situation des affaires, qui n'a pas cessé de s'aggraver depuis deux ans, même avant la proclamation de la République. Les huiles, les laines, les sucres, tant ceux des colonies que les sucres étrangers, sont les produits sur lesquels la diminution s'est fait le plus sentir cette année, comparativement aux deux premiers mois de 1847. En ne comparant que les résultats du mois de février, on trouve seulement 8 millions de droits perçus cette année, 11 millions l'an dernier, et 13 millions en 1846.

Nous ne pouvons pas nous servir des droits mis à l'exportation pour faire une comparaison sur les marchandises exportées, ces droits étant insignifiants ou nuls sur plusieurs produits. Nous remarquons dans les chiffres que nous avons sous les yeux, que, comparativement aux deux premiers mois de 1848, l'exportation des vins a augmenté, ainsi que celle des céréales, qui s'est élevée de 91 000 hectolitres à 117 000 hectolitres. L'exportation des machines a diminué ; il en est de même de celle des articles modes.

On remarque aussi une diminution dans le mouvement maritime. Il y a une différence de 13 000 tonneaux sur le mouvement de 1848 à l'entrée, et une différence de 32 000 tonneaux à la sortie.

Les événements accomplis depuis le 24 février ont provoqué une recrudescence extrême de la crise qui pesait sur les affaires depuis 1846. Les futurs documents de la douane nous donneront la mesure de leur influence sur le mouvement du commerce extérieur.

LA FIN DU JOURNAL LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. — *La combinaison de la campagne électorale, qui mobilisa des forces rares et précieuses, de l'isolement grandissant des rédacteurs, qui en fut une conséquence, et par-dessus tout de leur désaccord croissant quant à la portée de leur entreprise et quant au message qu'il s'agissait de transmettre aux lecteurs, conduisit finalement à l'arrêt de cette publication éphémère dont la survie, dans la durée, n'avait peut-être pas été envisagée, car née des circonstances politiques, elle portait en elle le destin de subir les aléas de la politique. Au cours des derniers numéros, un ton républicain très vindicatif se faisait de plus en plus remarquer, et inspirait des formules violentes comme celle-ci, à la date du 25 mars 1848 : « peuples de l'Europe, finissez-en, finissez-en une fois pour toutes avec les rois ». Au surplus de nouvelles opportunités s'ouvraient de tous les côtés, à la faveur des évènements changeants et de l'effervescence des esprits. Le jour même où paraissait le dernier numéro de la* République française, *un proche de Molinari, Joseph Garnier, qui collaborait au* Commerce, *y trouvait une place vacante qu'on annonçait officiellement.*

039. — LE CLUB DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL[1]

I. Comptes rendus

1.

[*Journal des économistes*, 1er avril 1848.]

Les questions économiques sont souvent abordées dans les cent clubs de Paris. Les propositions les plus diverses sont faites pour les finances, la crise commerciale et l'organisation future de la société. Ce sont, en général, les plus excentriques qui réussissent le mieux, et que les majorités accueillent avec enthousiasme. Il est rare que les diverses écoles socialistes, et notamment celle de Fourier, n'aient des représentants dans chaque club, et qu'un ou plusieurs de leurs orateurs n'embrouillent les questions les plus simples par l'exposé d'un sentimentalisme nuageux. Pour lutter autant que possible contre ce débordement de systèmes organisants, plusieurs de nos amis ont fondé un club de la *Liberté du travail*, qui a tenu hier, 31, sa première séance. Une discussion très animée s'est engagée sur la question générale de l'organisation du travail. MM. Jules Lechevalier, Lepeltier Saint-Remy et Chapelle, ont parlé, le premier, au nom de la science nouvelle ; le second, pour dire des banalités contre l'économie politique et Malthus ; le troisième, pour protester contre le libre échange. Trois de nos collaborateurs, MM. Coquelin, Fonteyraud et Joseph Garnier ont soutenu l'attaque, et ont été vigoureusement, éloquemment appuyés par trois orateurs nouveaux, MM. Les Fauris, Fournier, et M..., qui ont fait preuve d'un remarquable talent.

2.

[*Le Libre-échange*, 2 avril 1848.]

Nous avons assisté hier, vendredi, dans la soirée, à la séance d'inauguration d'un club qui vient de se former, sous le titre de : *Club de la liberté du travail*.

[1] La participation de Molinari à ce club n'est que de l'ordre du conjectural, car il n'est jamais précisément nommé. D'après la teneur des comptes rendus et souvenirs que nous publions ici, il est vraisemblable qu'il en ait été un fondateur et un adepte, quoique sans rôle distinct et sans avoir subséquemment été amené à prendre la parole.

Dans la pensée de ceux qui l'ont formé, et comme son titre l'indique, ce club a pour objet tout à la fois de soumettre à l'épreuve d'une discussion sérieuse les idées de socialisme et d'organisation du travail qui se produisent aujourd'hui dans le monde, et de poursuivre le redressement des abus de tous les genres qui entravent encore parmi nous la liberté du travail.

Conformément à ce programme, les deux principes opposés qui se disputent aujourd'hui la direction des affaires publiques, le principe de réglementation et le principe de liberté, vont être mis en présence dans le club, et y seront contradictoirement discutés. Comme toutes les opinions sont d'ailleurs admises à s'y produire, on doit s'attendre à des discussions pleines d'intérêt.

Pour rester fidèle à ce même programme, le club fera comparaître devant lui tour à tour tous les abus, tous les privilèges, tous les monopoles qui entravent la liberté du travail, et dont le pays est encore couvert : le privilège des boulangers et des bouchers de Paris ; celui des courtiers et des agents de change, et beaucoup d'autres encore, sans en excepter le privilège ou monopole de la Banque de France, qui n'est pas assurément le moins grave de tous.

Ainsi qu'on le voit, le cadre du club est beaucoup plus étendu et plus large que celui de notre association, puisqu'il embrasse un grand nombre de questions que celle-ci n'a pas cru devoir aborder. Néanmoins, la question de la liberté des échanges y est comprise et trouvera, nous l'espérons, dans les discussions du club, la place qui lui est due.

Cette première séance, qui était présidée par M. Ch. Coquelin, président provisoire, a été fort remarquable, et de nature à donner les meilleures espérances pour l'avenir. La salle, qui est l'une des plus grandes du bazar Bonne-Nouvelle, était pleine, quoique la cotisation prélevée à l'entrée fût peut-être plus élevée que dans la plupart des autres clubs. Tout s'est passé avec le plus grand ordre. La question à l'ordre du jour était précisément celle de l'organisation du travail, considérée d'une manière générale.

Un grand nombre d'orateurs ont été entendus pour ou contre le principe mis en cause : l'assemblée a accordé à chacun d'eux une attention soutenue.

Vu le succès de cette première séance, il a été décidé qu'il en serait tenu une autre mardi prochain, et qu'elles se succéderaient ensuite à des termes fort rapprochées. Les questions à l'ordre du jour de mardi se rapportent à :

1° La détermination du taux des salaires ;

2° La fixation des heures de travail ;

3° Les ateliers nationaux.

Voici les noms des orateurs qui ont été entendus dans la première séance : MM. Les Fauris, Jules Lechevalier, Fonteyraud, Ivan Golowine, Le Pelletier Saint-Rémy, Garnier, Fournier, Mainfroy et Chapelle.

3.

[*Journal des économistes*, 15 avril 1848.]

Nous avons dit que la crise a été aggravée par les appréhensions qu'ont fait naître les fausses mesures émanées du Luxembourg. Le club de la *Liberté du travail* (qui tient ses réunions les mardis et vendredis au bazar Bonne-Nouvelle), a consacré deux séances à la discussion de cette proposition. Cette assemblée s'est à peu près unanimement ralliée à une résolution ainsi conçue :

« Le club de la liberté du travail, considérant que les décrets du gouvernement provisoire relatifs à la garantie du travail, aux ateliers nationaux, au marchandage et aux heures de travail ont beaucoup augmenté l'intensité de la crise, pense qu'il est indispensable de revenir sur ces mesures inconsidérées. »

Un correspondant du *Corsaire* a exprimé la même pensée dans les vers suivants :

Le Travail allumé, soir et matin hurlant,
Quand de l'*organiser* tu viens faire semblant
Dans le Luxembourg où tu trônes,
Dit : depuis qu'ils nous ont donné ce Louis Blanc,
On ne voit plus de louis jaunes.

II. Souvenirs de Molinari sur son extinction

[*Journal des économistes*, sept.-oct. 1852.[1]]

À quelque temps de là, un certain nombre d'amis de la liberté économique, qui comprenaient la nécessité de combattre la propagande des doctrines socialistes, et qui avaient fondé, dans ce but, le *Club de la liberté du travail*, prièrent l'énergique orateur de la salle Montesquieu de présider leur réunion. Coquelin accepta, et le club de la liberté du travail eut, sous sa direction, quelques séances pleines d'intérêt. Malheureusement, le Gouvernement provisoire n'avait pas assez de puissance pour faire respecter la liberté d'association qu'il avait décrétée, et le Club de la liberté du travail fut, un beau

[1] Notice sur Charles Coquelin, reproduite en tête de la 2e édition de son livre *Du crédit et des banques* (1859).

soir, envahi et dissous par un troupeau de communistes. Les amis de la liberté, ne se souciant point de faire le coup de poing pour maintenir leur droit, se laissèrent disperser sans coup férir. Mais, avant de se séparer, ils engagèrent leur président à se porter candidat à l'Assemblée nationale. Coquelin céda à leurs instances, et il fit entendre, dans une réunion électorale, une profession de foi qui fut fort applaudie…

Repoussés de leur club, quelques-uns des amis de la liberté du travail essayèrent un nouveau moyen de propagande : ils fondèrent un journal populaire ; Coquelin participa, avec Bastiat, Fonteyraud, MM. Joseph Garnier et Molinari, à la fondation de cette feuille, intitulée *Jacques Bonhomme*.

040. — LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE.

Protestation contre la suppression de l'enseignement de l'économie politique.

[*Journal des économistes*, mai 1848.]

I.

Dans ses deux dernières séances, la Société libre d'économie politique s'est occupée de la suppression de la chaire d'économie politique du Collège de France. Elle a voté à l'unanimité la proposition qui lui a été faite par un de ses membres de porter une protestation motivée au gouvernement provisoire, contre le décret relatif au Collège de France, et présenté par M. Carnot, ministre provisoire de l'Instruction publique.

C'est M. de Lamartine qui a reçu la députation de la Société d'économie politique, dimanche dernier, 23 avril, à dix heures du matin.

Voici l'adresse qui lui a été lue, au nom de la Société, par M. Léon Faucher, ancien député de la Marne.

« CITOYENS,

« La Société d'économie politique, fondée uniquement dans l'intérêt de la science, a toujours cru devoir rester étrangère à la critique comme à l'approbation des actes du gouvernement. Elle assiste aux événements, ne partage ni les passions des partis ni la sollicitude des intérêts, et ne s'occupe des faits que pour rechercher le rapport qui les rattache aux principes.

« Nous ne serions pas sortis de cette réserve, même pour nous féliciter avec vous de l'extension qu'une ère nouvelle nous promet à toutes les libertés en France, si le gouvernement provisoire n'avait sanctionné des mesures qui vont troubler, jusque dans leur recueillement, les esprits voués au culte et au progrès de l'observation.

« Nous venons, citoyens, vous exprimer la pénible surprise avec laquelle nous avons vu le gouvernement provisoire rayer l'économie politique du programme de l'enseignement supérieur. La révolution de Juillet avait institué une chaire d'économie politique au Collège de France. Elle avait voulu élargir le cadre de l'enseignement et relever une branche importante des connaissances humaines de l'interdit maintenu par la Restauration et lancé par l'Empire. Appartenait-il à la révolution de Février de détruire l'ordre de la révolution de Juillet ?

« Si nous en croyons les termes d'un document officiel, le gouvernement ne se bornerait pas à supprimer une chaire d'économie politique, il répudierait l'enseignement même de cette science, 'enseignement, dit le rapport, convenable dans les livres, mais qui doit être éliminé d'un système d'études officiel.' Nous doutons fort que des leçons qui seraient convenables dans les livres puissent être déplacées dans la bouche d'un professeur, surtout lorsque le professeur s'adresse à des hommes faits ou à des jeunes gens d'une raison assez mûre déjà pour tout comprendre. Nous ajouterons que dans un pays libre, et jusque dans l'enseignement que donne l'État, il n'y a pas de système d'études officiel. L'État donne le cadre de l'enseignement, mais il ne prescrit pas les doctrines. Même sous le régime qui vient d'expirer, les professeurs de nos collèges et de nos Facultés étaient libres de suivre le système de philosophie qui s'accordait avec le jugement individuel de chacun. Pourquoi la liberté dont a joui et dont jouit encore la philosophie serait-elle contestée à l'économie politique ?

« Dans le rapport adressé à M. le ministre de l'instruction publique, on avance encore que l'économie politique 'ne se compose jusqu'à ce jour que de systèmes disputés et *sans aucun droit à la fixité.*' Ainsi, l'on conteste à l'économie politique le nom de science. Mais en supposant qu'elle soit encore aujourd'hui livrée aux disputes, n'y a-t-il pas quelque témérité à déclarer qu'elle ne se fixera jamais, à poser par cela même des bornes à l'esprit humain ? Et qui donc, avant Newton, aurait prédit que la découverte des lois de la gravitation donnerait des bases certaines à la physique ? La science des corps célestes s'est-elle dégagée de prime abord des superstitions astrologiques ? Et l'alchimie n'a-t-elle pas recélé pendant des siècles les germes les plus sains et les plus positifs de la chimie ?

« Toute science est nécessairement incomplète : l'esprit de l'homme ne pénètre que par degrés, et avec l'aide du temps, dans la connaissance de la vérité. La vérité absolue n'existe pas plus pour nous que le bien absolu. C'est le but vers lequel la science se dirige, dont chaque pas que fait la société nous rapproche, mais qu'il ne nous est pas donné d'atteindre. Bien que la dernière venue dans le cercle des connaissances humaines, l'économie politique n'est pas, à beaucoup près, la moins avancée : les principes fondamentaux en ont été posés dès la fin du dix-huitième siècle. Adam Smith et Turgot ont inauguré le code de la richesse, et il n'est plus permis de l'ignorer depuis les travaux de J.-B. Say, de Ricardo, de Sismondi. Après les législateurs sont venus les vulgarisateurs. Disons encore que l'économie politique est une science d'observation qui s'élève, par l'étude des faits, à la hauteur des principes. On peut disputer sans doute à perte de vue sur les conséquences, mais les notions premières sont fermement assises. [1] Elles se propagent chaque jour davantage dans tous les rangs de la société, et forment déjà un véritable catéchisme.

« Le monde moral a ses lois qu'aucun esprit droit ne conteste. Pourquoi l'ordre des intérêts, ce monde qui touche par tant de points au premier, n'obéirait-il pas, dans son développement, à une loi semblable ? Et si la loi existe, la science n'en est que la description. L'économie politique enseigne comment se forment et se distribuent les richesses. Elle embrasse le même domaine que l'activité de l'homme : l'agriculture, l'industrie, le commerce, les capitaux, les salaires, les institutions de crédit. Elle recherche les voies dont se sert la Providence pour augmenter l'aisance et pour diminuer la misère. En un mot, elle est au travail ce que la morale est à la conscience : en éclairant la production, elle concourt à ses progrès.

« Le gouvernement républicain, qui a pour objet l'amélioration morale et matérielle du sort du plus grand nombre, ne peut pas dédaigner, comme on vient de le faire en son nom, les données de l'économie politique. Plus heureux que les monarchies, son origine lui fait une loi du mouvement et du progrès. Qu'il marche donc, mais qu'il éclaire sa route par les enseignements de la science. Dans ce besoin universel de réformes qui devient aujourd'hui une tempête, l'économie politique est le fanal[2] des sociétés. On peut, citoyens, en méconnaître le bienfait, mais on n'empêchera pas le public de tourner ses regards vers la lumière.

[1] Jean-Baptiste Say disait en son temps : « une vérité non contestée a souvent des conséquences que l'on conteste beaucoup. » (*Petit volume contenant quelques aperçus des hommes et de la société*, 3e éd., 1839, p. 8-9.)

[2] Grosse lanterne servant de signal.

« Nous avons l'honneur d'être, citoyens, avec la plus parfaite considération, vos très humbles serviteurs,

« Les membres présents à Paris : H. PASSY (de l'Institut), Léon FAUCHER, V. de TRACY, Horace SAY, Ad. de WATTEVILLE, H. DUSSARD, d'HARCOURT, PAILLOTET, ANISSON-DUPÉRON, WOLOWSKI, L. REYBAUD, Joseph GARNIER, Ad. BLAISE, RODET, C. CHEUVREUX, GUILLEMIN, Alc. FONTEYRAUD, VILLERMÉ (de l'Institut), Ch. DUNOYER (de l'Institut), VIVIEN (de l'Institut), G. DU PUYNODE, G. MASSÉ, Ch. VERGÉ, L. LECLERC, GUILLAUMIN, Ch. RENOUARD, MONJEAN, MOLINARI, P. CLÉMENT, Ch. COQUELIN. »

M. de Lamartine, qui représentait le gouvernement provisoire, a répondu à la députation avec cette amabilité et ce charme de parole qui lui sont habituels. Il a parlé dans des termes tels que les membres de la Société d'économie politique ont dû croire que la suppression de la chaire du Collège de France devait être attribuée à une erreur plutôt qu'à une détermination réfléchie de la part du gouvernement provisoire. L'avènement de la République, a dit M. de Lamartine, ne peut qu'être très favorable aux études économiques, qui devront avoir une place marquée dans nos principales Facultés. Mais le *Moniteur* a donné, de la réponse de l'honorable membre du gouvernement provisoire, un texte qui ne s'accorde nullement avec ce qui nous en a été rapporté, et nous n'avons pas été peu surpris à la lecture du journal officiel, qui met dans la bouche de M. de Lamartine les paroles suivantes :

« Messieurs, je ne puis me persuader que les intentions si éclairées et si larges de mon excellent collègue et ami, M. Carnot, aient été bien comprises par la Société des économistes. Il ne saurait entrer dans la pensée d'un gouvernement fondé sur le travail et l'intelligence, d'imiter des époques d'intolérance, de nier à une science naissante son droit d'éclairer les esprits et les intérêts, et de mettre le pied du pouvoir sur aucun germe de vérité pour l'écraser : non, je suis sûr, au contraire, que l'intention du ministre a été de multiplier sous d'autres formes l'enseignement de cette science, qui n'est plus seulement une science spéculative, mais qui doit devenir, selon moi, une science administrative. Mais cette science, citoyens, ne doit plus être, comme autrefois, la science de la richesse. La République démocratique doit et veut lui donner un autre caractère. Elle veut en faire la science de la fraternité, la science par les procédés de laquelle non seulement le travail et ses fruits seront accrus, mais par laquelle une distribution plus générale, plus équitable, plus universelle de la

richesse s'accomplira entre le peuple tout entier. L'ancienne science ne s'occupait qu'à faire des individus riches ; la nouvelle s'appliquera à faire riche le peuple tout entier.

« Entre les théories qui se présentent pour atteindre ce but, il y en a de fausses, il y en a de douteuses, il y en a de vraies ; c'est à vous de précéder le gouvernement pour l'éclairer dans le choix des moyens pratiques d'exciter le travail et d'élever la condition des masses sans diminuer l'aisance des industriels, des propriétaires, sans attenter surtout à la liberté des capitaux, qui disparaissent aussitôt qu'on menace leur indépendance.

« Concilier la propriété, ce fondement de la famille, cette source de la population, cette émulation de l'agriculture, avec la liberté du travail, l'accroissement des salaires, voilà le problème ; tout autre est mal posé ; c'est une subversion au lieu d'une amélioration. La République n'est pas née pour détruire, mais pour améliorer les conditions du travail et de la propriété.

« Ce problème, étudiez-vous à le résoudre dans l'esprit de la République nouvelle et régulière que la France veut et qu'elle aura, et n'oubliez pas que, pour le résoudre, il faut écrire au-dessus de toutes nos théories un principe divin qui les consacre : Dieu, le Peuple et la Fraternité ! »

On jugera bien que la mémoire du *Moniteur,* officielle mais peu fidèle, a quelque peu failli, par les paroles suivantes que M. Léon Faucher a répliquées.

« Puisque la Société d'économie politique m'a chargé d'être son organe dans cette circonstance, je demande à vous adresser, citoyen ministre, nos remerciements pour l'accueil que vous voulez bien nous faire, et à y joindre quelques nouvelles observations.

« Nous acceptons avec reconnaissance l'espoir que vous nous donnez d'une réparation qui serait faite à la science dans un moment plus opportun. Les plaintes de la Société, dont vous promettez de porter l'expression au Gouvernement provisoire, ne peuvent que gagner, en force et en autorité, à passer par votre bouche. Nous ne doutons pas plus que vous des bonnes intentions de M. le ministre de l'instruction publique. Mais alors sa religion a été surprise quand on lui a fait signer l'étrange rapport qui sert de base au décret du 7 avril.

« Non seulement cette mesure frappe un homme qui avait contribué, après tant d'illustres maîtres, aux progrès de la science économique ; non seulement elle arrache au Collège de France un professeur qui devait être inamovible dans sa chaire, comme un magis-

trat sur son siège ; mais elle supprime la chaire même, un enseignement qui était la conquête de la Révolution, et cela au moment où il se répand dans toute l'Europe. L'économie politique, vous le savez, a élu domicile en Angleterre ; mais on l'enseigne encore dans les principaux États de l'Allemagne, en Belgique, en Hollande, en Autriche, en Italie, en Espagne, et jusque dans la Russie. Cette proscription de l'économie politique en France, au moment où elle se propage partout, n'introduira pas, sous un jour bien lumineux, notre jeune République dans le monde.

« On ne s'est pas borné à supprimer une chaire et à proscrire une école, on a voulu destituer en quelque sorte la science elle-même. Napoléon, plus excusable, si l'on considère l'époque à laquelle il commandait, ne voyait dans les économistes que des rêveurs, que des *idéologues.* On prend le ton napoléonien pour nous dire que l'économie politique est livrée aux disputes, et qu'elle ne se fixera jamais. Nous nous révoltons contre cet arrêt qui ne nous paraît ni sans réplique ni sans appel ; car, tout en respectant le pouvoir, nous ne pensons pas qu'il lui appartienne de rendre des oracles.

« Les auteurs du décret ont bien senti que la place de l'économie ne pouvait pas rester vacante dans la société. En détruisant cet enseignement, ils ont prétendu nous en donner la monnaie. Ainsi s'explique la création des chaires d'agriculture, d'industrie, de commerce et de finances, instituées pour recueillir des faits auxquels manquera toujours le lien des principes. On a voulu disjoindre et disperser les membres de la science, on ne veut pas qu'elle forme un corps ni qu'elle soit animée du souffle qui vivifie. Je me trompe, on envisage l'économie politique comme une sorte de préface à la statistique ; on la relègue obscurément dans quelque coin de l'enseignement. *Quinze leçons* suffiront à ces prolégomènes, que l'on annexe à la chaire de finances et de commerce. Peut-on aller plus hardiment contre toutes les idées reçues ? Et aurions-nous tort de dire que le rapport attaché au décret restera comme un monument de brutalité et d'ignorance ?

« La Société d'économie politique se propose, citoyen ministre, de fonder un enseignement libre auquel concourront, dans la mesure de leurs forces, la plupart de ses membres. Elle sait que le drapeau de la science ne doit pas être abandonné, et elle essayera de le relever. Mais ce sont là des efforts individuels. Le gouvernement seul pourrait faire utilement ce que nous allons entreprendre. C'est à lui, qui représente les lumières de la société, d'en répandre partout les rayons. C'est à lui, non seulement de rétablir une chaire à Paris, mais d'instituer des chaires d'économie politique sur les principaux points de la France.

« Vous nous avez dit, citoyen ministre, que le gouvernement devait avoir des entrailles, et travailler, sous l'invocation du principe sacré de la fraternité, au bonheur du plus grand nombre. Nous le pensons comme vous. Mais on gouverne avec la raison non moins que par le sentiment. La science devient précisément utile pour discerner, dans les projets d'amélioration, le vrai du faux, et ce qui est réel de ce qui est romanesque. Il faut répandre les lumières dans la même proportion dans laquelle on élargit la base du pouvoir. Si l'enseignement de l'économie politique n'eût pas existé en France, c'est au moment d'une révolution que le gouvernement aurait dû l'instituer. »

M. de Tracy a ajouté :

« En me bornant à ajouter quelques mots à ce qui vient d'être exposé, je ferai remarquer qu'avant notre première Révolution, la science de l'économie politique fut fondée en France par des hommes éminents, réunissant à des connaissances vastes, profondes et variées, l'amour le plus pur et le plus ardent de l'humanité ; il suffit de citer le nom à jamais vénéré de Turgot pour en donner une juste idée. Les principes de ces hommes de bien dominèrent dans les conseils de l'illustre Assemblée nationale constituante. Le règne de la force et d'épouvantables convulsions vinrent interrompre les études économiques et les pacifiques travaux qui s'y rattachent ; mais à peine le gouvernement républicain fondé par la constitution de l'an III fut-il né, qu'il s'occupa d'établir un système complet d'instruction publique, et, sur le rapport du savant et vertueux Daunou, la loi du 3 brumaire an IV ordonna la création des écoles centrales. Dans le programme de ces écoles, l'enseignement de l'économie politique occupait la place importante qu'il mérite. Par la même loi l'Institut national fut fondé, et une classe eut pour objet les sciences morales et politiques, au nombre desquelles se trouvait l'économie politique. Je me permettrai de rappeler, à l'occasion des Écoles centrales, que mon père[1], avec le titre modeste de secrétaire du Comité de l'instruction publique, contribua puissamment à donner de la vie aux principes déposés dans la loi de brumaire an IV, et notamment à l'enseignement de l'économie politique, au grand avantage des jeunes gens qui suivaient les cours des Écoles centrales ; ces jeunes gens, en acquérant des connaissances spéciales, ne se trouvèrent pas privés, comme on l'a trop vu depuis, des notions les plus indispensables à tout citoyen d'un pays libre.

[1] Antoine Destutt de Tracy (1754-1836), auteur notamment des *Éléments d'idéologie*.

« Quelques années plus tard, l'entraînement, la fascination de la gloire militaire ayant fait disparaître, il faut l'avouer, tout sentiment de liberté et même le souvenir des institutions qui la garantissent, l'enseignement de l'économie politique disparut aussi et fut effacé avec la classe de l'Institut ayant pour objet les sciences morales et politiques. Toutes ces connaissances furent proscrites, sous le nom d'*idéologie,* objet de l'aversion et même de la crainte du grand homme, qui sur ce point ne se trompait pas.

« Sous la Restauration, et par des motifs analogues, l'économie politique fut également tenue à l'écart, et une préférence presque exclusive fut accordée aux études classiques et littéraires, tradition qui n'a été que trop suivie depuis. Cependant, la Révolution de 1830 ayant redonné l'essor aux idées de liberté, un des premiers actes du gouvernement de Juillet fut le rétablissement de la classe des sciences morales et politiques, et peu après, une chaire d'économie politique fut créée au Collège de France. Depuis 1830 cette science a été cultivée avec une nouvelle ardeur, et des travaux nombreux et très importants ont vu le jour sous l'inspiration de ce mouvement intellectuel. Ainsi on le voit, la science économique et la liberté ont eu la même destinée ; elles ont été protégées ou proscrites, estimées ou dédaignées, dans les mêmes temps et dans des circonstances pareilles. Il ne semble donc pas possible que notre dernière Révolution, faite pour établir en France la liberté la plus complète qui ait jamais existé dans aucun pays, se donne un démenti à elle-même en faisant disparaître l'enseignement de l'économie politique. Espérons donc que le sujet de nos réclamations n'est et ne peut être qu'un malentendu, qui sera réparé. »

M. de Lamartine a répondu en quelques mots, et M. Léon Faucher a repris :

« Veuillez, monsieur, nous permettre encore un mot et autoriser de notre part une entière franchise.

« Le décret et le rapport qui le précède ne sont pas autre chose que le manifeste par lequel le socialisme déclare la guerre à l'économie politique. Les socialistes ont escaladé le pouvoir à la suite de la révolution de Février. Ils ont une revanche à prendre contre le bon sens de la nation, qui dédaigna leurs théories en 1830 et en 1832, à une époque marquée aussi par la ferveur révolutionnaire. Ils nous rapportent tous les projets qu'ils ont nourris pendant seize ans dans l'âpreté de la solitude. Ils prennent la société comme un champ ouvert à leurs expériences. Après la désorganisation du travail, que vous avez combattue avec tant d'éloquence, ils tentent celle de l'enseignement. Leur point de départ est une mauvaise philosophie, une

étude incomplète du cœur humain et de l'histoire. Ils joignent à cela l'ignorance la plus absolue des phénomènes sociaux, et ils vivent comme à plaisir en dehors des faits. L'économie politique leur est en horreur, parce qu'ils lisent leur condamnation dans ses principes. Ils destituent les professeurs, ils suppriment les chaires ; ils en viendront, si nous le permettons, à brûler les livres. C'est l'esprit de secte, esprit farouche et implacable, qui impose sa dictature à la société. Il est bien temps de l'arrêter, et si le gouvernement ne croit pas pouvoir le faire, nous espérons que l'Assemblée nationale le fera. »

II.

Revenons pour notre compte à la réponse *officielle* qu'on a si peu fidèlement mise dans la bouche de M. de Lamartine, et répondons à qui de droit en relevant les propositions que le *Moniteur* met en avant.

Nous avons soumis à nos lecteurs le rapport de M. Reynaud au nom de la haute Commission des études, rapport approuvé par M. Carnot, et nous les avons faits juges des intentions *larges* et *éclairées* de ces deux citoyens à l'endroit des études économiques. Il nous est impossible de comprendre qu'on ait « voulu multiplier sous d'autres formes » l'enseignement de l'économie politique, quand on a positivement dit que cette science n'existait point, et quand on l'a remplacée par cinq chaires de technologie et de statistique, auxquelles on a nommé, pour la plupart, des professeurs complètement étrangers à ces matières. Que si M. le ministre de l'instruction publique s'était réellement préoccupé du soin de faire de l'économie politique, science spéculative, une science administrative, nous lui dirions qu'en y regardant de plus près, il aurait vu que l'économie politique, au point où elle est arrivée, est aujourd'hui cent fois plus capable d'éclairer l'administration que les études technologiques et statistiques qu'il a imaginé de faire professer au Collège de France.

Le *Moniteur* fait dire à M. de Lamartine que l'économie politique ne doit plus être comme autrefois « la science de la Richesse ». Et pourquoi pas ? Sans doute le rédacteur du *Moniteur* officiel, ignorant la valeur scientifique de ce mot Richesse, a cru que quand les livres élémentaires disent que l'économie est la science de la richesse, cela signifie qu'elle est la science des riches ! En vérité, le quiproquo est assez piquant. Faut-il donc apprendre au rédacteur du *Moniteur* que ces mots, « science de la richesse », sont une formule abrégée pour dire : science qui étudie et enseigne comment la richesse publique et privée, grande ou petite, est et doit être produite,

échangée, répartie et consommée dans le corps social tout entier pour l'aisance et le bonheur de toutes les classes, et notamment de celles qui sont en ce monde les plus nombreuses et les plus pauvres, de celles qui n'ont pour toute propriété que le travail ? Les hommes éminents qui ont fondé cette science étaient des démocrates d'une trempe supérieure, et ils n'ont pu la fonder qu'en creusant la véritable notion de la propriété, de la liberté, de l'égalité d'où découle celle de la fraternité. En méditant leurs ouvrages, les membres de la haute Commission et le rédacteur du *Moniteur* verront que, bien avant la Révolution de 1848, ces philosophes s'étaient préoccupés de l'analyse des procédés capables d'accroître les fruits du travail, d'en opérer la distribution la plus équitable et la plus universelle. Ils verront, en étudiant *l'ancienne* économie politique, qu'elle est beaucoup plus démocratique, plus libérale, plus vraie que la *nouvelle.* L'ancienne combat les monopoles, les abus et les privilèges ; elle n'a cessé de défendre l'intérêt de tous contre les manœuvres de quelques-uns ; et si par *nouvelle* on entend l'organisation du travail, nous renverrons, pour ne pas nous répéter, aux critiques récemment faites par M. de Lamartine lui-même, ou par M. Lamennais, lesquels n'appartiennent assurément pas à l'école économique qui gêne tant les faiseurs de projets. M. Lamennais disait l'année dernière, à pareille époque, dans une lettre adressée au *National*[1], en parlant des écoles socialistes :

« Je n'en connais pas une seule qui, plus ou moins directement, n'arrive à cette conclusion, que *l'appropriation* personnelle est la cause du mal auquel on cherche à remédier ; qu'en conséquence la propriété doit cesser d'être individuelle ; qu'elle doit être concentrée exclusivement dans les mains de l'État, qui, possesseur unique des instruments de travail, organisera le travail, même en distribuant à chacun la fonction spéciale et rigoureusement obligatoire pour lui, à laquelle on l'aura jugé propre, et distribuera, selon certaines règles, sur lesquelles on diffère d'ailleurs, le fruit du labeur commun.

« Il m'est évident que la réalisation d'un pareil système conduirait les peuples à une servitude telle que le monde n'en a point encore vu, réduirait l'homme à n'être qu'une machine, un pur outil, l'abaisserait au-dessous du nègre dont le planteur dispose à son gré, au-dessous de l'animal. Je ne crois pas que jamais idées plus désastreusement fausses, plus extravagantes et plus dégradantes, soient entrées dans l'esprit humain ; et, ne méritassent-elles pas ces qualifi-

[1] Voir t. XVII, p. 110, numéro 65, avril 1847. Voir à la *Chronique* de ce numéro une adresse du même écrivain aux ouvriers. (Note de l'auteur.)

cations qui, à mes yeux du moins, ne sont que justes, il n'y en aurait point encore de plus radicalement impraticables. »

Parmi les théories qui aspirent à la solution des problèmes sociaux, M. de Lamartine en reconnaît de fausses, de douteuses et de vraies ; c'est aux économistes, dit-il, à éclairer le gouvernement. Nous pensons comme lui. Mais pour qu'il y ait des économistes au nombre de ses conseillers, de ses hauts employés, des administrateurs dont il se servira, n'est-il pas nécessaire d'en former par les cours des Facultés ? Le singulier procédé pour former des élèves, que de supprimer les chaires !

Dans les paroles qu'on lui prête, M. de Lamartine désire que l'économie politique élabore à l'avenir les moyens de concilier la liberté du travail avec l'accroissement des salaires, d'exciter le travail et d'élever la condition des masses sans diminuer l'aisance des industriels, des propriétaires, sans attenter à la liberté des capitaux, « qui disparaissent aussitôt qu'on menace leur indépendance ». La recommandation est inutile ; depuis un siècle l'économie politique s'est proposé ce but : depuis bien longtemps les avantages de la propriété, de la famille, de la liberté du travail, de la sécurité des capitaux pour la prospérité du *peuple,* ne fait plus question pour elle ; le seul *problème* qu'elle ait à résoudre à cet égard consiste dans le renversement des utopies et des préjugés soutenus par l'ignorance et le privilège, et poussant à la violation de la propriété, à la désorganisation de la famille, à l'esclavage du travail, à la terreur du capital.

Le problème dont M. de Lamartine recommande d'étudier la solution est résolu, et dans le sens essentiellement démocratique, par la liberté, par l'égalité qui implique le corollaire de la fraternité. L'économie politique n'a pas d'autre base, d'autre critérium que l'intérêt général, et il est vraiment pénible, pour tous ceux qui ont ouvert un véritable livre d'économie politique, de voir jusqu'à quel point cette vérité est ignorée.

Relevons encore une erreur dans cette courte réponse officielle. « L'économie politique ne doit plus être, comme autrefois, la science de la richesse. La République démocratique *doit* et *veut* lui donner un autre caractère. » Nous avons dit le quiproquo dont l'inexpérience du rédacteur du *Moniteur* a été dupe, à l'endroit de la première assertion ; ajoutons, pour la seconde, qu'il n'est au pouvoir d'aucune forme gouvernementale de modifier le caractère d'une science. Une science est ce qu'elle est, l'expression de la vérité ; et la vérité est une et inaltérable, qu'on la constate sous une autocratie, une aristocratie ou une démocratie. Notre jeune République doit donc vouloir vulgariser la vérité, mais il n'est nullement en son pouvoir de lui donner tel ou tel caractère. C'est une folle prétention, à laquelle doivent re-

noncer, sans exception, tous ceux que les circonstances ont portés ou porteront aux affaires.

Sans doute les hommes de la Terreur et de l'Empire, et M. de Saint-Cricq et M. Duchâtel, ont pu chacun invoquer une économie politique de leur façon ; mais, qu'est-ce que cela prouve ? Qu'ils appliquaient tous de faux principes à la convenance de leur politique, et nullement qu'ils avaient à leur usage une *science vraie,* à base inflexible. Mais la République n'a pas besoin de vouloir ce qu'elle ne pourrait faire ; car ce qui n'est pas en son pouvoir, existe. La vérité économique est, de son essence, démocratique dans la plus grande acception du mot ! Elle constate, dans le vaste domaine du travail et des transactions humaines, ce qu'il y a de plus utile à la communauté, ce qu'il y a de plus juste, ce qui peut rendre la production plus féconde, et la répartition plus équitable.

Or, la formule de M. de Lamartine : *Dieu, le peuple et la fraternité,* ne veut rien dire, ou elle ne veut pas dire autre chose.

III.

Une note et le programme, dont la publication a suivi la réponse de M. de Lamartine à l'adresse de la Société d'économie politique, prouvent que l'on a compris la lourde bévue commise dans ce rapport, qui restera, M. Faucher a eu raison de le dire, comme un monument de brutalité et d'ignorance (V. notre dernier numéro, p. 98 et 99). Seulement ce nouveau document est encore un singulier manifeste.

Voici cette note et ce programme « mûrement délibérés » par la *haute* Commission des études.

Sur l'enseignement de l'économie politique au Collège de France.

« À la chaire d'économie politique du Collège de France ont été substituées, par un décret du gouvernement provisoire, cinq chaires d'économie générale, consacrées aux objets principaux de l'activité sociale. Il est manifeste que, loin de réduire l'enseignement de l'économie politique, la mesure du gouvernement a pour objet de le développer. L'idée que cet enseignement se serait affaibli, parce qu'en se partageant en sections il a changé de titre, ne pourrait donc être qu'un effet d'inadvertance.

« Il ne serait pas moins erroné de supposer que l'enseignement de l'économie politique au Collège de France doit se réduire désormais à un simple exposé des faits économiques. En demandant qu'au lieu de servir à la propagation du système particulier adopté par le professeur, soit système de concurrence et libre-échange, soit socialisme

absolu, soit système mixte, etc., la chaire d'économie politique fût consacrée à tous les systèmes capitaux qui ont eu cours successivement en cette matière, la haute Commission des études scientifiques et littéraires a voulu, au contraire, que le cercle des idées qui se rapportent à l'économie politique prît, aux yeux des élèves de l'école d'administration, toute la grandeur qui lui appartient. Pour faire justice de toute appréhension, il suffit de se reporter au passage du rapport approuvé par M. le ministre de l'instruction publique et des cultes, où il est question de la place réservée, dans le plan de la haute Commission, à un cours d'histoire de l'économie politique en quinze ou seize leçons.

« Cette résolution, mûrement délibérée, a été appuyée dans les conclusions présentées à la sanction du ministre, par un programme détaillé de ce cours d'histoire de l'économie politique. Le résumé suivant de ce programme, dont il n'est point nécessaire de citer ici tous les développements, suffit pour éclairer parfaitement le point dont il s'agit. Il n'est pas besoin d'ajouter que le titulaire de la chaire d'économie générale des finances et du commerce du Collège de France, tout en ayant à ouvrir la série de ses leçons sur le commerce et les finances par une introduction de quinze leçons sur les systèmes qui se sont successivement produits en économie politique, n'est lié en aucune façon au présent programme, rédigé simplement pour fournir une base à la haute Commission. »

Histoire de l'économie politique. — Abrégé du programme.

« 1° Définition générale des principes de l'économie politique : différence de l'histoire des faits et de l'histoire des systèmes, l'une remontant à l'origine des sociétés, l'autre de date récente.

« Coup d'œil sur les ébauches de systèmes, antérieures à la période scientifique.

« 2° Premier avènement de la science. — Essais systématiques : l'école mercantile ou la théorie de la balance du commerce ; ses avantages et ses inconvénients.

« 3° Économistes financiers du dix-septième siècle : Colbert, Melon, Vauban, Boisguilbert, Dutot, Forbonnais.

« Économistes financiers de la première moitié du dix-huitième siècle : Law devine la véritable théorie du crédit ; ses idées dénaturées et poussées à l'absurde.

« Les frères Pâris : influence du système de Law sur le déplacement de la richesse en France.

« 4° Première conception synthétique de l'économie : les physiocrates.

« L'école divisée en trois sectes. — La secte agricole : Quesnay, marquis de Mirabeau, etc. — La secte agricole, industrielle et commerciale : Gournay, Trudaine, d'Invan *(sic),* etc. — La secte éclectique, cherchant à concilier les deux précédentes : Turgot.

« Service rendu à la France par les physiocrates. En exaltant l'agriculture, ils empêchent la France de se lancer à la suite de l'Angleterre dans la carrière de l'industrialisme outré et du commerce excessif. Les physiocrates fondent la science économique en lui donnant pour but le bonheur de l'espèce humaine, et pour base le droit naturel.

« 5° École libérale : Adam Smith et ses disciples. Smith applique à l'économie tout entière la maxime du laisser-faire, que Quesnay appliquait aux *industries stériles,* au travail des artisans et au commerce ; il fonde l'école industrielle libérale.

« 6° Herrenschwand critique Quesnay et Smith, et pose en système l'économie politique et morale de l'espèce humaine : il est le précurseur des socialistes modernes. — Les socialistes au dix-huitième siècle.

« 7° Malthus, disciple de Smith, voit l'abîme vers lequel court la société. Il ne se contente pas de poser le fait, il le pose comme nécessaire ; l'école fataliste est fondée.

« 8° J.-B. Say donne la plus haute expression des théories de l'école libérale. Il pousse les principes jusqu'à leurs dernières conséquences, et arrive, en politique, à la condamnation du principe d'autorité ; en économie, à l'idéal de la concurrence illimitée ; en morale, à la doctrine de l'intérêt privé.

« 9° Sismondi et l'école critique : l'école libérale est attaquée, la science revient à de nouveaux principes. Sismondi, au lieu d'imiter Malthus, entrevoit un avenir meilleur, et ramène l'espérance.

« 10° École éclectique : elle prépare la transition des idées négatives aux idées positives, mais sans conclure formellement.

« 11° École chrétienne : elle ramène l'économie à la théorie de la bienfaisance : Villeneuve-Bargemont, Morogues, Tournon, Pommeuse, Gérando.

« 12° École des statisticiens : recherches positives d'observation ; documents essentiels propres à servir de fondement aux idées spéculatives.

« 13° Ecoles nouvelles : apparition des idées d'organisation et d'association ; tendance à une science morale, procédant à la fois de la raison, du sentiment et de l'expérience.

« 14° École d'Owen.

« 15° École de Fourier.

« 16° École de Saint-Simon.

« 17° École des libre-échangistes.
« 18° Résumé général. »

Voyez la sagacité de cette haute Commission, qui trouvait hier que l'étude de l'économie politique était trop transcendante pour les élèves du Collège de France, et qui dit aujourd'hui que : « le cercle des idées qui s'y rapportent doit prendre aux yeux des élèves toute la grandeur qui lui appartient. » Voyez encore cette Commission de plus en plus haute, décidant, après mûre délibération, que pour approfondir une science il n'y a pas lieu d'en expliquer les notions générales, mais qu'il faut commencer par en faire l'histoire, c'est-à-dire par développer les systèmes qui s'y sont produits aux différentes phases de son développement. D'après quelles bases, d'après quelles données générales, d'après quel critérium le professeur et son auditoire apprécieront-ils ces diverses phases et ces nombreux systèmes ? Quel excellent procédé pour forcer le professeur à divaguer et à être ennuyeux, pour rendre l'auditoire inattentif et le cours inutile !

D'abord, on nous avait signifié que l'économie politique ne doit pas être enseignée. Puis, averti par la clameur du monde savant, on se reprend, et on nous dit : La preuve que nous n'avons pas voulu affaiblir l'enseignement de l'économie politique du Collège de France, c'est que nous avons rédigé le programme que voici. Or, ce programme, conçu pour prouver qu'on veut fortifier l'enseignement de l'économie politique, prouve précisément qu'on ne sait pas le premier mot des lois générales qui forment de nos jours les fondements de la science ; car ce prétendu programme est simplement la table des matières, par ordre de dates, de la collection des principaux économistes, avec quelques additions malheureuses et une classification assez plaisante des écoles économiques, sauf pas mal d'erreurs et une foule d'omissions.

Entrons dans quelques détails.

Dans la première leçon, le professeur dira tout ce qu'il y a à savoir avant la doctrine mercantile ; il jettera un coup d'œil « sur les ébauches de systèmes », et expliquera la définition des principes de l'économie politique.

L'auteur du rapport nie ces principes, l'auteur du programme les admet, et l'on compte sur l'habileté du professeur futur pour les établir en quelques minutes. C'est un tour de force que nous irons voir.

Dans la seconde leçon : avantages et inconvénients de la balance du commerce. Nous connaissons les désastreux inconvénients de cette immense erreur ; nous serons heureux d'en apprendre les avantages. L'auteur du programme classe (4°) l'école des physiocrates en

trois sectes : 1° la secte agricole ; 2° la secte agricole, industrielle et commerciale ; 3° la secte éclectique. C'est nouveau, et nous attendons encore le professeur pour comprendre. Il est dit à ce quatrième paragraphe que « les physiocrates ont fondé la science économique ». C'est on ne peut plus exact ; mais encore une fois pourquoi nier dans le rapport l'existence d'une science que vous indiquez, un peu plus loin, comme fondée depuis un siècle ? Simple question à MM. Carnot et Jean Reynaud. Avis également à l'auteur de la réponse de M. de Lamartine, qui a parlé d'une science *naissante,* qu'on avoue avoir été fondée par les physiocrates, sous Louis XV. — Avis au même qui constate, toujours dans ce document officiel, que l'étude qu'il prenait pour la science exclusive des riches a eu pour but, dès l'origine, « le bonheur de l'espèce humaine, et pour base le droit naturel ». — Avis encore aux économistes qui apprendront dans cette leçon ce que c'est que le *commerce excessif.*

L'auteur du programme croit (5°) que les physiocrates ne voulaient pas la liberté pour le travail agricole. C'est une erreur grosse comme une montagne.

Méditez (5° et 6°) ce que le programme dit des travaux de l'auteur de *la Richesse des nations,* et d'Herrenschwand. Smith, Quesnay, Herrenschwand, trois génies du même ordre ! Que dis-je, Herrenschwand dépasse de cent coudées le philosophe écossais et le philosophe français ; il les a *critiqués* ; et il a posé (remarquez bien ceci) en système l'économie politique *et* morale de l'espèce humaine. Entre les mains de Quesnay et de Smith, il paraît que l'économie n'était que politique, Herrenschwand vint, et la science fut morale. Ô grand Herrenschwand, sans les barricades de Février, votre vaste génie était encore pour longtemps méconnu. — Herrenschwand a fait de l'économie politique non seulement une science morale (non physique), mais encore une science de l'espèce humaine, mais encore une science morale (non immorale), ce dont elle avait grand besoin, après les théories *libérales* de Smith, lesquelles apparemment lui avaient fait perdre de vue le but et la base choisis par Quesnay : le bonheur des hommes et le droit naturel.

Mais cet Herrenschwand a eu bien d'autres vertus restées cachées jusqu'à nos jours ; il a été le *précurseur* des socialistes modernes, parce qu'il a écrit sous Louis XVI, après Morus, après Campanella, après Mably, après Morelly, après Hobbes et Harrington, après le divin Platon surtout.

« Malthus (7°) voit l'abîme vers lequel court la société (très bien dit !) ; il ne se contente pas de poser le fait, il le pose comme nécessaire ; l'école fataliste est fondée. » — Nous vous en demandons bien

pardon, Malthus n'est pas fataliste. On vous l'a dit sans doute, et vous avez eu le tort de le croire. Lisez, et détrompez-vous.

Après Malthus, J.-B. Say, encore plus *libéral* (lisez : bien plus rétrograde) que Smith ! Ici on peut de nouveau juger du savoir de l'auteur du programme. — « J.-B. Say a poussé les principes jusqu'à leurs dernières conséquences. » Où est le mal, si les principes sont bons ? — « En politique, il est arrivé à la condamnation du principe d'autorité. » Assertion absurde. Ce que J.-B. Say a condamné, c'est la réglementation administrative et bureaucratique, en dehors de laquelle on peut encore concevoir un gouvernement utile et tutélaire, et même plus utile et plus tutélaire. — « En économie politique, il est arrivé à l'idéal de la concurrence illimitée. » Vous voulez dire qu'il a mis hors de doute la liberté du travail, la liberté des échanges et des transactions. Eh bien ! c'est ce qui contribuera à rendre son nom impérissable. — « En morale, il est arrivé à la doctrine de l'intérêt privé (vous avez voulu dire l'égoïsme). » Encore une preuve que vous ne l'avez pas lu. J.-B. Say prend à chaque instant l'intérêt général pour but ; il croit que la notion de l'utile est corrélative avec celle du juste, et si vous tenez à vous en convaincre, lisez un morceau qu'il a écrit sur ce sujet spécial.

Lisez également Sismondi, et vous verrez qu'en ce qui touche le principe de population il est de l'avis de Malthus, qu'il voit un avenir beaucoup plus sombre et qu'il ne « ramène pas du tout l'espérance », si tant est qu'il faille la ramener.

Qui est-ce qui a entendu parler de *l'école éclectique, préparant la transition des idées négatives aux idées positives,* et ce, *sans conclure formellement ?*

Nous ne sommes pas fâchés d'apprendre que feu l'étonnant baron de Morogues appartenait à l'école chrétienne (il y a sans doute du païen et du parpaillot[1] dans les autres), lui qui prétendait en pleine Chambre des pairs que l'enseignement primaire était une cause de démoralisation ! Et Tournon, qui connaît ce notable économiste ? Est-il plus ou moins fort qu'Herrenschwand ?

Ce même programme, qui signale Tournon dans l'école chrétienne et d'Invan (d'Invau, sans doute) dans l'école physiocratique, ne dit pas un mot des économistes étrangers, allemands, espagnols, anglais ; il passe Ricardo sous silence ! Il ne nomme, ni Destutt de Tracy, ni Comte, ni Dunoyer, ni Storch, ni Mill, ni Torrens, ni Senior, ni Florez Estrada, ni Mac Culloch, ni Thompson, etc. ; tous économistes de premier ordre ; mais il signale Morogues, Tournon et Pommeuse ; … Huerne de Pommeuse probablement, honnête

[1] Protestant.

homme, mais savant de quinzième ordre, et qu'il fallait appeler Huerne, puisqu'on tenait à républicaniser son nom.

L'auteur du programme veut que le professeur consacre quatre leçons aux écoles nouvelles : celle d'Owen, de Fourier, de Saint-Simon et des libre-échangistes !!!

Mais il ne sait donc pas que libre-échange est synonyme de liberté des échanges, de liberté du commerce, et que cette liberté s'appelait, il y a cent ans : laissez faire et laissez passer ? Les libre-échangistes ne font pas du nouveau ; ils demandent l'application d'un principe de l'économie politique libérale, de l'économie politique proprement dite ; ils demandent l'application d'un principe démontré par tous les économistes depuis Quesnay. L'interprète de la haute Commission n'a donc pas relu son propre programme ?

Une curieuse observation à faire, c'est que le système de l'organisation du travail à la Louis Blanc est oublié. L'inadvertance est assez singulière. M. Louis Blanc n'est pas tout à fait socialiste à la manière d'Owen. Il en est de même de M. Pierre Leroux, de M. Proudhon et de M. Cabet, pontife d'Icarie.

Enfin tout le programme sera parcouru en quinze ou dix-huit leçons ! Adam Smith sera expliqué en une leçon !... Après quoi, le professeur aura une autre leçon pour un résumé général !

Et voilà ce qui s'appelle, par le temps qui court, organiser l'enseignement public.

041. — HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE.

[*Mélanges d'économie politique*, t. 2, (vol. XV), Paris, 1848.]

I. Galiani.

Notice[1]

GALIANI (Ferdinand) naquit à Cheti, dans l'Abruzze Citérieure, le 2 décembre 1728. Son père, Mathieu Galiani, était auditeur royal. À l'âge de huit ans, Ferdinand fut envoyé à Naples chez son oncle, dom Célestin Galiani, savant homme qui était alors premier chapelain du roi. Le jeune Galiani fit ses premières études sous la direction de son oncle ; il alla ensuite les continuer à Rome, puis il revint les compléter à Naples, où il fit son cours de droit. Dès cette époque,

[1] Cette notice, non signée, a bien pu être composée par Eugène Daire avant sa mort, partiellement ou entièrement.

l'économie politique fut pour lui l'objet d'une prédilection marquée. À seize ans il lisait à l'Académie des Émules, dont il était membre, une dissertation sur l'état de la monnaie au temps de la guerre de Troie. Il traduisit aussi le traité de Locke sur la monnaie et sur l'intérêt de l'argent. Deux ans plus tard, il entreprenait un travail sur l'histoire de la navigation de la Méditerranée, dans l'antiquité.

« Une petite aventure académique, dit M. Ginguenée[1], le détourna quelque temps de ses graves occupations : son frère Bernard, membre d'une autre académie, avait été chargé d'y prononcer un discours sur la Conception de la Vierge, protectrice de cette société ; obligé de faire un voyage, il pria son frère de le suppléer. Ferdinand employa plusieurs jours à composer une éloquente harangue, et se présenta au jour marqué. Le président, qui ne vit que son âge et qui ne connaissait pas ses talents, ne voulut pas permettre, à un si jeune orateur, de parler devant une assemblée nombreuse et choisie, et lut lui-même un discours qu'il avait préparé. Ferdinand, piqué au vif, ne tarda pas à se venger, et le fit avec plus d'esprit que de prudence. L'usage était, dans cette académie comme dans plusieurs autres, que lorsqu'il mourait à Naples quelque grand personnage, tous les académiciens publiassent à sa louange un recueil de pièces en prose et en vers. Le bourreau de Naples mourut : Galiani saisit cette occasion de tourner l'Académie en ridicule. Avec l'aide d'un ami, il ne lui fallut que peu de jours pour composer, sur la mort du bourreau, un recueil de pièces très sérieuses qu'ils attribuèrent à chacun des académiciens, en imitant si bien leur manière et leur style, que l'un d'eux avoua qu'il y aurait été trompé lui-même, s'il n'avait pas été sûr de n'avoir pas fait le morceau signé de son nom. Ce malin et piquant petit volume parut, en 1749, sous ce titre : *Componimenti varj per la morti di Domenico Jannacome, carnefice della gran corte della vicaria, raccolti et dati in luce da Gean Anton. Sergio avvocato Napolitano*. Ce Sergio était le président de l'Académie. À cette publication, ce fut un bruit, un succès et un scandale que les auteurs n'avaient pas prévu : ils gardèrent quelque temps l'anonyme ; mais voyant que la rumeur allait toujours croissant, et craignant d'être découverts par le libraire, ils allèrent directement au ministre Francci, avouèrent le fait, en dirent la cause, et le trouvèrent d'autant mieux disposé à l'indulgence, que le roi et la reine avaient lu le recueil, et en avaient ri les premiers. Les deux jeunes gens en furent quittes pour des *exercices spirituels* (c'est ainsi qu'on les nommait), auxquels ils se soumirent pendant dix jours. Faute de savoir cette anecdote, on ne conçoit pas

[1] *Biographie universelle,* art. GALIANI. (Note de l'auteur.)

comment un esprit, aussi solide qu'il était fin et brillant, avait commencé sa carrière par un éloge du bourreau. »

Peu de temps après, Galiani rachetait cette étourderie de jeunesse en publiant un traité sur les monnaies. Voici à quelle occasion : Par suite de diverses circonstances, le numéraire affluait alors à Naples, et il en était résulté une augmentation considérable dans le prix des denrées. Le gouvernement, effrayé de cette hausse, voulait prendre des mesures pour la combattre. Galiani s'efforça de rassurer les esprits et d'empêcher l'adoption d'un système de réglementation pour les monnaies. Son livre eut le plus grand succès et contribua beaucoup à faire abandonner les mesures projetées.

Peu de temps après, l'auteur, qui n'avait pas alors plus de vingt ans, se décidait à entrer dans les ordres, et allait voyager en Italie. Il fut parfaitement accueilli à Rome par le pape Lambertini, et à Turin, par le roi Charles-Emmanuel III. À Florence, l'académie de la *Crusca* et celle des Antiquaires (*Colombaria*), l'admirent dans leur sein. À son retour à Naples, il se lia avec un savant mécanicien, l'abbé Intieri, qui avait inventé une machine à étuver le blé. Il se chargea de faire connaître la découverte de l'abbé Intieri, et il publia, dans ce but en 1754, 1 vol. in-4° sous le titre suivant : *Della perfetta conversazione del grano discorso di Bartholommeo Intieri.* En même temps, Galiani, dont l'inépuisable activité d'esprit se portait sur les sujets les plus divers, entreprenait, le premier, une collection des matières volcaniques du Vésuve, et il écrivait, à ce propos, une dissertation savante et ingénieuse. Il fit hommage de sa collection au pape Benoît XIV, qui la donna au Musée de l'Institut de Bologne. L'hommage n'était pas complétement désintéressé, car Galiani avait eu soin d'écrire sur une des caisses, après les mots *Beatissime Pater,* cette phrase tirée de l'Évangile, *Fac ut lapides isti panes fiant*. [1] Benoît XIV comprit, et il investit l'ingénieux abbé du canonicat d'Amalfi, valant 400 ducats de rente. Galiani s'en montra reconnaissant : à la mort du pape, il écrivait en son honneur une oraison funèbre qui, de l'avis de Diderot, était un morceau plein d'éloquence et de nerf. À la même époque, il composait divers mémoires pour le premier volume des *Antiquités d'Herculanum.*

En 1759, le roi de Naples, qui avait pour son talent une estime particulière, le nommait secrétaire d'ambassade à Paris. Il eut beaucoup de succès dans les salons par le piquant de son esprit, le tour original et imprévu de sa conversation. Il se lia avec les philosophes, et en particulier avec Diderot, et il prit part au mouvement intellec-

[1] Très excellent Père, changez ces pierres en pain.

tuel qui plaçait alors la France à la tête des nations de l'Europe. Il écrivit à Paris un *Commentaire sur Horace,* puis les fameux *Dialogues sur le commerce des blés,* que nous reproduisons.

Ce dernier ouvrage fut écrit à propos de l'édit de 1764, autorisant la libre exportation des grains. À la suite de cet édit, les prix avaient monté : les uns voulaient que ce fût à cause de l'édit, les autres malgré l'édit. Galiani mit sa plume légère et brillante au service des adversaires de la libre exportation ; non toutefois d'une manière absolue, car il se fit un système de rejeter tous les systèmes.

Les *Dialogues* furent publiés en 1770 par les soins de Diderot, sous la rubrique de Londres, et ils obtinrent un succès de vogue, bien plus, à la vérité, à cause de la forme que du fond. Voici ce qu'en disait Voltaire, ce juge si compétent en fait d'esprit : « Il semble que Platon et Molière se soient réunis pour composer cet ouvrage. Je n'en ai encore lu que les deux tiers. J'attends le dénouement de la pièce avec une grande impatience. On n'a jamais raisonné ni mieux, ni plus plaisamment... Oh ! le plaisant livre, le charmant livre que les *Dialogues sur le commerce des blés* ! » Dans ses *Questions sur l'Encyclopédie,* à l'article *Blé,* il écrivait encore : « M. l'abbé Galiani, napolitain, réjouit la nation sur l'exportation des blés ; il trouva le secret de faire, même en français, des dialogues aussi amusants que nos meilleurs romans, et aussi instructifs que nos meilleurs livres de science. Si cet ouvrage ne fit pas diminuer le prix du pain, il donna beaucoup de plaisir à la nation ; ce qui vaut beaucoup mieux pour elle. » La pointe qui termine cet éloge est bien un peu hasardée ; mais, comme l'auteur qu'il louait, Voltaire s'inquiétait souvent plus de la forme que du fond. Turgot, à son tour, écrivait à l'abbé Morellet, à l'époque de la publication des *Dialogues* : « On ne peut soutenir une bien mauvaise cause avec plus d'esprit, plus de grâces, plus d'adresse, de bonne plaisanterie, de finesse même, et de discussion dans les détails. Un tel livre, écrit avec cette élégance, cette légèreté de ton, cette propriété et cette originalité d'expression, et par un étranger, est un phénomène peut-être unique. L'ouvrage est très amusant, et malheureusement il sera très difficile d'y répondre de façon à dissiper la séduction de ce qu'il a de spécieux dans les raisonnements et de piquant dans la forme. Je voudrais avoir le temps, mais je n'en ai point ; vous n'en avez pas non plus. Dupont est absorbé dans son journal ; l'abbé Baudeau répondra trop en économiste[1]. » Morellet, néanmoins, entreprit de répondre, et il publia une *Réfutation des Dialogues sur le commerce des blés* (1 vol. in-8°, Paris, 1770). Mais ce livre,

[1] *Mémoires de Morellet,* t. 1, p. 193. (Note de l'auteur.)

supérieur par le fonds au livre de Galiani, n'était ni aussi léger, ni aussi amusant. Il fut peu lu.

Galiani avait été rappelé à Naples, en 1769, pour remplir les fonctions de conseiller du commerce. Quelques années après il était nommé l'un des intendants des domaines royaux. Dans l'intervalle, il écrivit un ouvrage, dont la conception était assez singulière : *Des instincts ou des goûts naturels et des habitudes de l'homme, ou Principes des droits de la nature et des gens, tirés des poésies d'Horace.* Il fit aussi le plan d'un opéra intitulé : *Le Socrate imaginaire,* dont le poète Lorenzi fit les vers, et dont Païsiello composa la musique. Il publia encore une dissertation sur le dialecte napolitain, puis, en 1782, un ouvrage de droit public : *sur les devoirs des princes neutres envers les princes belligérants, et de ceux-ci envers les neutres* (Naples, in-4°). Ce fut à propos de la guerre, qui avait éclaté, en 1778, entre la France et l'Angleterre, et des empiétements de l'Angleterre sur les droits des neutres, que Galiani écrivit cet ouvrage.

Quelque temps après, il était nommé premier assesseur du Conseil général, puis surintendant des fonds de la Couronne. Sa santé commençant à décliner, il fit en Italie un long voyage dans lequel il fut accueilli à Modène par Tiraboschi, et par Césarotti à Padoue. À son retour à Naples, il mourut paisiblement le 30 octobre 1787, à l'âge de 59 ans.

Outre de nombreux manuscrits, non publiés, Galiani a laissé une volumineuse correspondance. On trouva dans ses papiers huit volumes de lettres de savants italiens, et quatorze de savants, de ministres et de souverains étrangers. Ses lettres, dans lesquelles il lâchait la bride à son esprit vif, gracieux et original, ne sont pas la partie la moins curieuse de ses œuvres.

Notes

1.

Dans sa polémique avec Galiani, l'abbé Morellet faisait valoir que, eût-elle des produits manufacturiers à faire valoir, et à employer pour l'acquisition de denrées alimentaires, une nation agricole ne saurait s'en servir pour obtenir sa subsistance, l'activité manufacturière ne rendant pas de surplus, selon lui, au-delà du simple paiement des frais de production. Ayant inséré en note ce passage de la réfutation de Morellet, Molinari se sentit obligé de rectifier :

Il y a ici quelque exagération : lorsqu'une disette survient, la nation paie ses importations de subsistance avec les produits dont elle

peut disposer. Or, si elle est uniquement adonnée à l'agriculture, il est bien évident qu'elle n'aura rien à donner en échange du supplément de provisions qui lui est nécessaire, à moins qu'elle ne touche au capital de ses exploitations agricoles ; si, au contraire, elle a diverses sources de revenus, si elle est manufacturière en même temps qu'agricole, elle pourra solder les importations extraordinaires de subsistances au moyen d'une exportation extraordinaire de ses articles manufacturés. Voici comment les choses se passent communément. Les populations atteintes par la mauvaise récolte consomment moins d'objets de seconde nécessité, moins de produits manufacturés ; en conséquence, les manufacturiers vendent moins de leurs produits à l'intérieur ; en revanche, ils en vendent davantage au dehors, dans les pays où la récolte a été abondante, et ils trouvent profits à prendre en retour des denrées alimentaires. C'est ainsi, par exemple, que l'Angleterre a comblé en grande partie le déficit de la récolte de 1846. Si, en cette circonstance, elle n'avait eu d'autre industrie que son industrie agricole, sa situation eût été assurément des plus critiques : les denrées de retour lui manquant, elle aurait été obligée d'opérer ses achats de subsistances à des conditions extrêmement désavantageuses. Il est bon qu'une nation ait plusieurs cordes à son arc.

On voit que si Galiani accorde trop d'importance aux manufactures, Morellet leur en donne trop peu. L'un se rattachait, ne l'oublions pas, à l'école mercantile, tandis que l'autre appartenait à celle des physiocrates.

C'est là l'unique note que notre auteur ajouta à son édition des Dialogues.

II. Necker

Notice

NECKER (Jacques) naquit à Genève le 30 septembre 1732. Sa famille était originaire du nord de l'Allemagne. Destiné au commerce, il fit son apprentissage chez un banquier de Genève, puis il fut envoyé à Paris où il entra dans la maison de banque de M. Vernet. Comme un autre banquier devenu célèbre et dont le caractère présente quelque analogie avec le sien, comme M. Laffitte, Necker ne tarda pas à gagner pleinement la confiance de son patron. En 1762, M. Vernet lui prêta une somme considérable, avec laquelle Necker commença des affaires pour son propre compte. Il monta, avec MM. Thelusson, une maison de banque qui devint en peu

d'années la première de France. À quarante ans Necker avait fait sa fortune. Son ambition se tourna alors vers des objets plus élevés. Il publia un *Éloge de Colbert*, qui fut couronné par l'Académie française, et il fut chargé de représenter la République de Genève auprès de la cour de France. En même temps, il devenait syndic de la Compagnie des Indes qu'il entreprenait, mais vainement, de défendre contre les justes attaques de l'abbé Morellet. Malgré ses efforts, la Compagnie succomba en 1770. Quelque temps après, Necker publiait son livre *sur la Législation et le Commerce des grains.* Ce livre qui répondait aux préjugés du jour eut un grand succès et valut à Necker une certaine réputation d'économiste. En 1776, M. de Maurepas proposa d'adjoindre Necker comme directeur du Trésor au contrôleur général Taboureau. La proposition fut agréée par le roi, et ce fut ainsi que Necker entra dans les affaires publiques. L'année suivante, il devint directeur général des finances. Son administration, qui dura jusqu'en 1781, fut marquée par un grand nombre de réformes. Il en a donné lui-même le détail dans son célèbre *Compte rendu.* À son entrée aux affaires le déficit des finances était de 24 millions ; lorsqu'il quitta le ministère, le chiffre des recettes dépassait de 10 millions 200 000 liv. celui des dépenses. Il avait obtenu ce résultat en simplifiant les rouages compliqués de la machine financière et en établissant une scrupuleuse économie dans les dépenses. Le chapitre des pensions, gratifications, etc., attira aussi son attention d'une manière toute spéciale ; ce chapitre constituait, pour le Trésor, une charge de 28 millions ; Necker le réduisit considérablement, sans avoir égard aux plaintes des courtisans que la réforme atteignait. Il fit encore une guerre acharnée aux pots-de-vin, et, comprenant que le grand jour pouvait seul amener la fin de ces transactions honteuses, il donna à toutes les opérations de finances une entière publicité. Les receveurs généraux étaient alors au nombre de quarante-huit, il les réduisit à douze, et les réunit en une compagnie ressortissant du ministère. Il réunit également les receveurs généraux des domaines et des bois en une seule administration. Enfin, il simplifia le service de la maison du roi, modifia ou supprima les mainmortes, les tailles, les corvées, et créa des administrations provinciales chargées de répartir les impôts et d'écouter les plaintes des contribuables. Bref, il reprit en sous-œuvre, quoique d'une main beaucoup plus timide et moins sûre, le plan de réformes tracé par Turgot. Il encouragea la création d'une caisse d'escompte au capital de 12 millions ; plus tard, cette institution, renouvelée, agrandie, devint la Banque de France ; il établit aussi des monts-de-piété, pour faire concurrence aux prêteurs sur gages.

Si timides, si incomplètes que fussent les réformes de Necker, elles ne lui suscitèrent pas moins une vive opposition. M. de Maurepas s'apercevant que le banquier genevois gagnait de plus en plus la confiance du roi se joignit aux mécontents. La publication du *Compte rendu,* en suscitant de nouvelles animosités contre Necker, facilita les manœuvres de ses ennemis et hâta la réussite de leurs desseins. En 1781, M. Necker fut obligé de donner sa démission. Sa retraite fut considérée comme une calamité publique, le grand Frédéric s'écria lorsqu'il en reçut la nouvelle : *Ils ont accepté la démission de Necker, cela fait pitié !* Joseph II, Catherine II, la reine de Naples offrirent, mais vainement, au ministre disgracié, de le mettre à la tête de leurs finances. Necker aima mieux suivre son célèbre traité de *l'Administration des finances.* Jamais livre, sur des matières aussi arides, n'obtint un succès aussi populaire. En quelques mois on en débita 80 000 exemplaires. Sur ces entrefaites (1783), Calonne fut nommé directeur des finances ; pendant son administration les embarras s'accumulèrent avec une effrayante rapidité ; pour y mettre fin, le ministre convoqua l'Assemblée des notables, à laquelle il avoua un déficit annuel de 50 millions. Necker prétendait qu'à la sortie du ministère il avait laissé un excédent de recettes de 10 millions, Calonne affirma qu'au lieu de cet excédent il avait trouvé un déficit de 50 millions. Necker offrit au roi d'aller justifier son administration devant les notables. Sur le refus formel qu'on lui opposa, il écrivit sa justification. Calonne ne lui répondit que par une lettre de cachet qui l'exilait à 70 lieues de Paris. Quelques jours plus tard, Calonne tombait à son tour et était remplacé par l'archevêque de Brienne. Le nouveau ministre, plus incapable encore que le précédent, précipita la crise. Le 8 août 1788, un arrêt du conseil prononça la convocation des États généraux. En attendant, les affaires allaient de plus en plus mal ; le ministre imagina alors de payer les dépenses de l'État en billets-monnaie portant intérêts et échéant à la fin de l'année suivante. Les billets-monnaie n'obtinrent aucun crédit, et l'archevêque de Sens fut obligé de se retirer devant la clameur universelle. Désigné par la voix publique, M. Necker arriva pour la seconde fois au ministère. Son avènement rétablit la confiance, les fonds remontèrent, les paiements furent remis au courant, la crise cessa. On régla alors l'organisation des États généraux. Ici se trahit l'indécision qui était malheureusement un des traits principaux du caractère de Necker ; longtemps il hésita s'il se prononcerait pour ou contre le doublement du tiers. « Ses perplexités, dit un de ses biographes, M.

Lally Tollendal[1], ont été à ce point qu'il a eu dans son cabinet un premier rapport imprimé, dans lequel il refusait, au troisième ordre, un nombre de représentants égal à celui des députés des deux ordres supérieurs. Il donnait seulement à plusieurs grandes villes la satisfaction d'élire un plus grand nombre de députés. Nous tenons de l'archevêque de Bordeaux (M. de Cicé) cette particularité jusqu'ici inconnue, mais incontestable. » Quoi qu'il en soit, le 27 décembre, le ministre lut le rapport dans lequel il concluait en faveur de la double représentation. Ce rapport lui valut une popularité immense. Le 5 mai 1789, les États généraux s'ouvrirent ; à son apparition, Necker fut salué par les applaudissements à peu près unanimes de l'Assemblée ; il lut, pendant trois heures, un exposé de la situation financière que l'on trouva généralement froid et ennuyeux ; l'Assemblée se retira médiocrement satisfaite du ministre. Cependant Necker ne tarda point à reconquérir sa popularité un moment compromise, en refusant d'assister à la séance royale du 23 juin. À l'issue de la séance, il envoya sa démission. Le roi et la reine le conjurèrent de la reprendre ; Necker y consentit après s'être fait un peu prier, et il fut reconduit chez lui aux applaudissements de la multitude. Le 28 juin, il obtenait du roi la lettre qui consomma la réunion des trois ordres. Cependant la cour continuait ses intrigues, et des ordres étaient donnés pour concentrer des troupes sous Paris. Le 11 juillet, Necker reçut du roi un billet par lequel il lui était enjoint de sortir immédiatement du royaume. Necker venait de se mettre à table lorsqu'on lui apporta ce billet ; il dîna néanmoins comme de coutume, fit préparer secrètement une voiture de voyage, et partit avec sa femme sans avoir averti personne. Il se rendit à Bâle en passant par la Belgique. À peine la nouvelle de son départ fut-elle connue que l'émeute gronda dans Paris ; trois jours après la Bastille était prise. Le roi s'empressa de rappeler Necker : le retour du ministre fut une continuelle ovation. Le 30 juillet, Necker se rendait à l'Hôtel-de-Ville où l'attendait l'Assemblée générale des électeurs. Accueilli avec des applaudissements enthousiastes, il se borna à demander une amnistie générale. L'amnistie fut accordée par acclamations ; malheureusement elle ne fut point maintenue ; les démagogues des districts parvinrent, le lendemain même, à la faire révoquer. Ce fut la première amertume que Necker eut à subir après son triomphe ; à quelques jours de distance, il proposa un emprunt de 30 millions pour subvenir aux urgentes nécessités du moment, l'Assemblée le lui refusa ; le 24 septembre, il fut plus heureux lorsqu'il vint proposer à l'Assemblée d'établir une contribution d'un quart du revenu. Sur la proposi-

[1] Biographie universelle. (Note de Molinari.)

tion passablement perfide de Mirabeau qui voulait faire peser sur le ministre toute la responsabilité de l'opération, l'Assemblée décida *qu'elle acceptait de confiance* le plan de Necker. Vinrent les funestes événements des 5 et 6 octobre. Necker comprit alors qu'il était temps de lutter avec fermeté contre l'entraînement révolutionnaire ; malheureusement l'énergie manquait à son caractère ; il se borna à des protestations impuissantes. Également haï des jacobins et de la cour, il envoya sa démission en septembre 1790. Il se retira en Suisse ; pendant son voyage il fut insulté et menacé par ce même peuple qui naguère l'avait conduit en triomphe. En 1791, il publia, du fond de sa retraite de Coppet, la justification des actes de son ministère, sous ce titre : *De l'administration de M. Necker par lui-même.* En novembre 1792, il se présenta pour défendre Louis XVI, et il fit paraître, dans l'intérêt de ce malheureux prince, des *Réflexions offertes à la nation française.* Ce plaidoyer lui valut d'être inscrit sur la liste des émigrés et occasionna le séquestre de ses biens, y compris une somme de deux millions qu'il avait déposée au Trésor public pour servir de caution à l'approvisionnement de Paris. Cette somme ne fut restituée à sa famille qu'après 1815. En 1796, Necker publia encore un ouvrage en quatre volumes intitulé : *De la Révolution française,* en 1800, un *Cours de morale religieuse* ; enfin, en 1802, ses *Dernières vues de politique et de finances,* dans lesquelles il démasquait les desseins ambitieux du premier consul. Sa fille, Mme de Staël, contribua beaucoup, dit-on, à la rédaction de cet ouvrage, et ce fut là l'origine de la persécution qu'elle eut à subir de la part de la police impériale. En 1794, M. Necker perdit sa femme (Suzanne Curchod), personne du plus grand mérite, mais dont l'esprit honnête et élevé manquait de souplesse et de grâce. Dix ans plus tard, le 9 avril 1804, l'ancien ministre de Louis XVI allait rejoindre sa compagne qu'il avait tendrement aimée.

Dans son Histoire de la Révolution française, un écrivain de talent, M. Louis Blanc, a voulu placer Necker sur une sorte de piédestal, en le posant comme un représentant du dogme de la fraternité, en face de Turgot et des physiocrates qui, selon l'écrivain démocrate, représenteraient le dogme de l'individualisme.

Il y a beaucoup d'arbitraire dans la classification de M. Louis Blanc ; assurément Turgot n'était pas un philanthrope moins pur que Necker, assurément l'auteur du préambule de l'Édit de suppression des maîtrises et des jurandes n'aimait pas l'humanité d'un amour moins ardent que l'auteur *de la Législation et du commerce des grains* ; seulement Turgot voyait dans la liberté le moyen d'améliorer la condition des masses, tandis que Necker ne voyait de salut pour le peuple que dans la restriction. L'un et l'autre s'accordaient sur le

but, ils ne différaient que sur les moyens. Qui avait raison de Necker et de Turgot ? De ces deux voies, liberté et restriction, laquelle faut-il prendre pour arriver à la fraternité ? Voilà ce qui reste à savoir. M. Louis Blanc incline pour la restriction, les économistes, au contraire, sont d'avis que la liberté vaut mieux ; mais supposez que l'auteur du livre *De l'Organisation du travail* se trompe, supposez que les économistes individualistes du XVIII[e] siècle, Turgot, Quesnay, Dupont de Nemours, aient été plus près de la fraternité que les restrictionnistes, Necker, Galiani, et que devient la classification arbitraire adoptée par l'historien de la Révolution française ?

Quoi qu'il en soit, Necker ne méritait guère l'honneur que lui accorde M. Louis Blanc ; son livre *sur la Législation et le commerce des grains* démontre surabondamment qu'il était un pauvre économiste ; sa conduite, au début de la Révolution française, quoique fort honorable, prouve, avec non moins d'évidence, qu'il n'y avait pas en lui l'étoffe d'un grand ministre ; c'était un habile financier de second ordre et un philanthrope honnête, rien de plus !

Voici la liste des œuvres de Necker :

ADMINISTRATION.

De l'administration des finances de la France. *Paris, Panckouke.* 1784, 3 vol. in-8, ou 1785, 3 vol. in-12. — Aperçu de la situation des finances. *Paris, de l'Impr. nationale,* 1789, 8 pag. in-4. — Compte rendu présenté au roi au mois de janvier 1781. *Paris, de l'Impr. roy.* 1781, in-4 de 116 pag. — Correspondance de M. Necker avec M. de Calonne. 1787, in-4. — Défense contre M. de Calonne. 1787 in-12. — Dernières vues de politique et de finances offertes à la nation française. *Genève,* 1802, in-8. — Discours dans l'Assemblée des États généraux en mai 1789, in-4. — Nouveaux éclaircissements sur le compte rendu. *Paris, hôtel de Thou.* 1788, in-4. — Esprit de Necker (recueilli par Prault). *Londres (Paris, Prault).* 1788, in 8. — De la législation et du commerce des grains. 1775, in-8. — Lettre à M. le président de l'Assemblée nationale du 11 septembre 1789, in-4. — Lettre au roi, 19 mai 1781. *Paris, de l'impr. de F. Didot.* 1827, in-8 de 8 pag. — Mémoire présenté au roi en 1778. — Mémoire sur la liquidation de la dette publique présenté à l'Assemblée nationale. — Mémoire sur les administrations provinciales présenté au roi. *Paris,* 1781, in-4. — Mémoire d'avril 1787, in-8. — Mémoire lu à l'Assemblée nationale le 14 novembre 1789, in-4. — Observations sur l'Avant-propos du Livre-Rouge. 1790, in-4. — Du pouvoir exécutif dans les grands États. *Paris, Plassan,* 1792, 2 vol. in-8. — Réflexions présentées à la nation française sur le procès intenté à Louis XVI.

1792, in-8. — Réponse au Mémoire de M. l'abbé Morellet sur la Compagnie des Indes. *Paris, de l'Impr. roy.* 1769, in-4. — Sur l'administration de M. Necker, par lui-même. *Paris, Plassan.* 1791, in-8 de 469 pag., et in-12.

PHILOSOPHIE ET LITTÉRATURE.

Cours de morale religieuse. *Genève.* 1800, 3 vol. — Éloge de J.-B. Colbert, discours qui a remporté le prix de l'Académie française en 1773. *Paris, J.-B. Brunet.* 1773, in-8. — De l'importance des opinions religieuses. *Londres et Paris, Panckouke.* 1788, in-8. — Ses manuscrits publiés par sa fille (Mme de Staël). *Genève, J.-J. Paschoud ; Paris, Le Normand, Treuttel et Wurtz.* 1805, in-8. — Recueil de morceaux détachés, publié par Mme de Staël. *Genève, Paschoud.* 1805, 2 vol. in-8. — De la Révolution française. 1796, 4 vol. in-8. — Nouvelle édition avec des additions. *Paris, Drissonier.* 1797, 4 vol. in-8. — Sur le bonheur des sots. *Paris, de l'impr. de Didot aîné.* 1782, in-18.

Ses Œuvres contenant un grand nombre de morceaux inédits. Édition publiée par les soins de M. le baron de STAËL, son petit-fils. *Paris, Treultel et Wurtz.* 1820-21, 15 vol. in-8.

Notes

1.

Il y a beaucoup de méthode et de clarté dans l'exposé de cet ouvrage. Quel est l'objet de l'économie politique, se demande d'abord l'auteur ? C'est le bonheur et la puissance des peuples. Le bonheur réside, en partie, dans la richesse, et la richesse à son tour réside dans les espèces monnayées. D'où il suit naturellement qu'il faut, autant que faire se peut, attirer les espèces monnayées dans le pays. Mais, peut-on indifféremment employer tous les moyens pour obtenir ce résultat ? Non, il faut soigneusement éviter ceux qui accroîtraient la richesse aux dépens de la population, base de la puissance nationale. Ainsi, par exemple, il faut s'abstenir d'échanger des subsistances contre de l'argent et à plus forte raison contre des produits manufacturés, car ce sont les subsistances qui maintiennent la population. Le seul commerce véritablement utile à un pays est donc celui des produits manufacturés échangés contre de l'argent. « C'est là, dit Necker, le véritable commerce d'un État dans sa perfection et le seul qui entretienne sa prospérité en accroissant, à la fois, sa population et sa richesse. »

Sur cette donnée, Necker base la nécessité de défendre l'exportation des blés. En restreignant le débouché des producteurs de blé, dit-il, on les oblige à réduire au taux le plus bas le prix de leur denrée. Or, quel est le résultat de cet abaissement du prix du blé ? C'est en premier lieu, de permettre à la population de se développer au maximum, et, avec elle, la puissance nationale ; c'est, en second lieu, de réduire au minimum le prix de la main-d'œuvre et par conséquent le prix des objets manufacturés. Le bas prix des objets manufacturés en facilite la vente, et amène en retour, dans le pays, la plus forte somme possible de numéraire, c'est-à-dire de richesses.

Voilà tout le système économique de M. Necker. Ce n'est, comme on le voit, autre chose que le système mercantile avec quelques variantes. La protection des manufactures était le corollaire obligé de ce système. Si, en effet, on croyait que l'exportation des produits manufacturés pouvait seule augmenter utilement la richesse du pays, n'était-il pas évident qu'il fallait encourager à tout prix le développement des manufactures ?

Bornons-nous à faire une seule remarque à propos de ce déplorable système, que les économistes ont démoli dans toutes ses parties, mais que la plupart des nations civilisées suivent encore dans la pratique, c'est que les adversaires de la liberté du commerce des blés demandaient alors la restriction au nom du bon marché. Aux droits de la propriété et de la liberté, invoqués par les propriétaires et les négociants, Necker opposait, dans l'intérêt du peuple, le *droit de l'humanité* ! Il voulait que l'exportation fût défendue afin que le peuple eût le blé en abondance et à bas prix. Aujourd'hui, au contraire, les protectionnistes repoussent la liberté du commerce des grains *parce qu'elle* amènerait l'abondance et le bon marché. Au moins les restrictionnistes d'autrefois avaient-ils pour eux les apparences de la philanthropie ! [1]

2.

Dans sa *Lettre d'un Laboureur de Picardie,* laquelle est une réfutation assez bien faite quoiqu'incomplète du livre de Necker, Condorcet accuse l'auteur *de la Législation et du commerce* des *blés,* d'avoir copié Galiani : « J'étais, dit le laboureur, au désespoir de ne pas entendre votre livre tout entier : je priai mon curé, qui est un très bon homme et qui a une jolie bibliothèque, de me le traduire en langage ordinaire. Au bout de deux jours il est venu avec un livre à la main :

[1] Au contraire les physiocrates défendaient le libre-échange comme devant garantir le « bon prix », prix rémunérateur, supérieur au prix fictivement abaissé par les règlements.

'Tenez, me dit-il, voilà une traduction du livre de M. N., très fidèle, très claire et faite d'avance.' J'ai ouvert ce volume, il a pour titre : *Dialogues sur le commerce des blés entre M. de Roquemaure et le chevalier Zanobi,* 1770. » Il faut avouer que Condorcet n'avait pas tout à fait tort ; Necker a fait, sans le moindre scrupule, de très larges emprunts au spirituel et sophistique auteur des *Dialogues.* Ce qu'il dit, par exemple, des provinces frontières, d'où le blé s'écoule plus facilement à l'étranger qu'il ne remonte dans l'intérieur, n'est-il pas à peu près textuellement emprunté à Galiani ?

3.

Necker écrit [1] *: « Quand il serait possible enfin que tous les souverains de l'Europe consentissent, d'un commun accord, à la libre exportation des blés, ce serait un traité de commerce téméraire, et auquel on ne pourrait pas se fier ; car, dans les temps de cherté, les gouvernements modérés ne pourraient jamais le faire exécuter, et les souverains les plus despotes ne pourraient souvent y parvenir qu'en faisant la guerre à leur peuple. »*

Les faits ont montré déjà combien les prévisions de M. Necker à cet égard étaient fausses. En 1846, année de pénurie générale dans l'occident de l'Europe, l'Angleterre a autorisé à la fois la libre importation et la libre exportation des blés. Cette expérience de la liberté absolue a pleinement réussi : pendant toute la durée de la crise des subsistances, l'Angleterre a été mieux approvisionnée que les autres pays, où l'exportation avait été interdite. Chose extraordinaire ! on a vu les prix des céréales sur les marchés anglais, descendre au-dessous des prix des marchés du continent. À quoi cela tenait-il ? Tout simplement à ce que les blés étrangers se rendaient de préférence en Angleterre, assurés qu'ils étaient de pouvoir en sortir librement, si les marchés étrangers leur présentaient plus d'avantage. Lorsqu'il y a, au contraire, défense d'exportation, le marché intérieur devient une sorte d'impasse, où les marchands étrangers n'envoient leurs grains qu'avec la certitude de les vendre immédiatement, et à un prix plus élevé qu'ailleurs. La défense d'exportation n'est, en définitive, qu'un obstacle apporté à l'importation. [2] Voilà ce que tous les gouverne-

[1] Pour faciliter la compréhension des remarques de Molinari, j'ai cru utile d'ajouter fréquemment un passage court auquel se rapporte particulièrement son propos. Ces citations choisies sont imprimées en italique.

[2] Cette idée sera exposée avec éclat et une certaine malice par notre auteur, dans l'une des *Conversations familières sur le commerce des grains*, où il rapproche le comportement restrictif de certaines législations commerciales à une maîtresse de maison qui vous ouvrirait librement sa porte mais qui empêcherait votre libre sortie, vous tracasserait,

ments finiront sans doute par comprendre, et alors les lois restrictives de l'exportation tomberont d'elles-mêmes.

4.

M. Necker voulait le *pain à bon marché.* Rien de mieux sans doute. Malheureusement M. Necker se trompait sur le moyen ; il croyait que le bon marché peut s'obtenir par la restriction tandis que la liberté seule peut le donner. Aussi son livre n'est-il qu'un long enchaînement d'erreurs et de sophismes. Le voici, par exemple, qui prétend qu'un déficit de 400 000 setiers pourrait occasionner la mort d'une nation de 24 millions d'individus. Il ne fait pas attention que si un pareil déficit existait sans qu'il y eût aucun moyen de le combler, le prix monterait bien avant que tout le blé ne fût consommé, et que cette hausse naturelle aurait pour résultat inévitable de diminuer dans une certaine mesure la consommation du blé et de répartir ainsi le déficit sur une période assez longue pour écarter tout danger. La nation souffrirait sans doute, elle serait obligée de subir, pendant cette période de pénurie, une sorte de jeûne ; mais du jeûne à la mort par inanition il y a loin. L'erreur de M. Necker vient d'une incomplète observation des faits. Comme la plupart des hommes chez qui l'imagination domine, il remplaçait volontiers des observations par des hypothèses.

5.

Necker écrit : « Tant que la fourniture est faite exactement, le prix convenu ne change point ; mais qu'une ou deux fois l'on s'aperçoive qu'il manque seulement un ou deux pains, vide qui prive deux personnes de leur subsistance, la crainte d'être l'un de ces malheureux excite une telle ardeur d'acheter, que les marchands parviennent à doubler ou tripler le prix ordinaire. »

M. Necker suppose ici que le nombre des marchands de pain ne peut être augmenté ; mais il n'en est pas ainsi dans la réalité. Si le nombre des pains n'est pas suffisant et que, par ce fait, le prix s'augmente, de nouveaux vendeurs se présentent, alléchés par l'appât du gain, et le niveau de l'offre et de la demande ne tarde pas à se rétablir.

vous réprimanderait, vous bornerait, et finalement vous dégoûterait tout à fait de la fréquenter. (*Conversations familières sur le commerce des grains*, 1855, p. 186 et suiv.)

6.

Necker écrit : « Qu'on encourage donc l'agriculture par des moyens naturels, durables et tranquilles ; il n'est rien de plus digne de louanges, ni rien heureusement de plus facile dans un pays tel que la France : mais tendre à ce but par des renchérissements subits ; mais, pour occasionner le défrichement de vingt mille arpents, déranger l'harmonie établie entre le prix des productions d'un royaume de vingt-cinq mille lieues carrées, et le produit du travail de la portion industrieuse de vingt-quatre millions d'habitants ; animer ainsi le riche par la souffrance du pauvre, et déléguer pour encouragement de l'agriculture une part sur le nécessaire du peuple, c'est, sans contredit, entre tous les moyens d'exciter cette agriculture, le moins raisonnable, le plus dangereux et le plus contraire aux principes d'une saine administration. »

Voilà bien des déclamations. Selon sa coutume, M. Necker part encore d'une hypothèse au lieu de s'appuyer sur une observation. Il suppose que la production des céréales dans le pays, est sinon une quantité fixe, du moins une quantité peu susceptible d'augmentation, et, en conséquence, que tout accroissement de la demande, provenant de l'agrandissement du débouché, doit se traduire en une hausse du prix. Il est bien évident cependant qu'à l'époque où écrivait M. Necker, l'agriculture française était fort loin de son maximum de production, puisqu'elle ne nourrissait que 24 millions d'individus, tandis qu'aujourd'hui elle en nourrit 36 millions. Il y avait donc de la marge pour l'exportation. D'ailleurs si le prix avait haussé d'une manière anormale, est-ce que l'étranger aurait continué ses achats ? Des concurrences ne se seraient-elles pas établies au dehors ? La liberté d'exportation pouvait, sans doute, avoir pour effet immédiat d'élever le prix, mais il était évident que cette hausse n'aurait été que temporaire ; disons plus, il était évident que le prix serait tombé bientôt au-dessous du niveau antérieur, car l'augmentation de la demande aurait inévitablement stimulé le progrès agricole. Or tout progrès réalisé dans la production a pour résultat irrésistible d'abaisser le prix du produit. M. Necker ne voyait que l'accident, et il transformait cet accident en un fait général et permanent. Était-il sincère, se proposait-il réellement le bien-être du peuple, ou bien voulait-il simplement se rendre populaire aux dépens de Turgot ? Nous l'ignorons ; mais, en vérité, s'il était sincère, il montrait bien peu d'intelligence ; et s'il ne l'était point, que faut-il penser de sa philanthropie ?

7.

Necker écrit : « Supposons que les étrangers puissent fournir mille aunes d'étoffe pour mille setiers de blé, ou pour une somme d'argent équivalente, tandis qu'il en faut distribuer onze cents aux ouvriers nationaux, afin d'obtenir d'eux le même travail : les consommateurs libres dans leur choix profiteront certainement de cette différence ; mais la société sera exposée à perdre les habitants que cette fabrication occupait, et que ces mille setiers fournis aux étrangers pouvaient nourrir. »

Cet argument est encore aujourd'hui le mortier monstre de l'arsenal du système prohibitif. Si vous achetez du coton à l'étranger, disent les prohibitionnistes, que feront les ouvriers de vos manufactures de coton ? Ne seront-ils pas rejetés de l'atelier dans la rue, et pouvez-vous affirmer que le faible bénéfice réalisé par le consommateur suffira pour compenser ce grand désastre ? Pris isolément, l'argument a une certaine force ; mais, quand on envisage l'ensemble des besoins de la société, et la situation des industries qui y pourvoient, il perd toute valeur. Sur un seul article, l'économie réalisée peut n'avoir qu'une faible importance, mais sur la masse des articles que renchérit le système protecteur, elle devient considérable. Or cette somme économisée, le consommateur ne l'enfouit pas, il la dépense soit en consommations improductives, soit en consommations reproductives, c'est-à-dire, qu'il la consacre à acheter des produits, qu'il n'avait pas les moyens d'acheter auparavant, la production de ces denrées augmente, par suite de l'accroissement de la consommation, et avec elle la demande de travail. Ainsi trouvent un emploi les ouvriers, auxquels la concurrence étrangère a ravi leurs occupations accoutumées. Objectera-t-on que si toutes les industries indigènes se trouvent compromises, si, par conséquent, tous les producteurs sont atteints dans leurs revenus, la consommation générale n'augmentera point ? Rien n'est plus vrai, mais ceci supposerait que toutes les industries indigènes seraient *factices,* qu'aucune de ces industries ne se trouverait en état de soutenir la concurrence étrangère. Or, en fait, les industries factices sont l'exception, et les industries naturelles la règle. En fait donc, la liberté des échanges ne saurait ruiner la production d'aucun pays, et le danger dont parle M. Necker est purement illusoire.

8.

Necker écrit : « L'on approuve le monarque, lorsqu'il fait fortifier une place frontière, lorsqu'il entretient des soldats et des matelots pour la défense

de l'État, lorsqu'il lève les impôts nécessaires à ces dépenses, comment pourrait-on le blâmer de veiller en même temps aux lois qui mettent le royaume en situation de pourvoir à ces différents besoins ? »

Tous ces raisonnements seraient parfaitement justes, si l'intérêt général s'accordait avec le système prohibitif ; mais s'il est avéré que ce système ne profite qu'à quelques individus, aux dépens de la masse, s'il est avéré que ce système diminue la somme des richesses de la nation, en empêchant la consommation générale et par suite la production de se développer autant qu'elles le feraient sous un système libéral, que devient l'argumentation de M. Necker ?

9.

Necker écrit : « Il faut écrire, la lumière viendra ; avec cette lumière, toutes les passions du peuple changeront, et peut-être sommes-nous près de l'heureux moment où la force de l'évidence gouvernera l'univers. Je le souhaite ; mais quand cette évidence serait constatée entre tous les hommes qui pensent et qui disputent (accord très éloigné peut-être), elle n'aura jamais de force sur le peuple, parce que sa rudesse, son aveuglement et son ignorance tiennent aux lois sociales et ne changeront jamais. »

Pour un philanthrope, voilà une prévision bien désespérante. Si M. Necker était né un demi-siècle plus tard, s'il avait assisté à la grande transformation de l'opinion publique que les généreux efforts de la Ligue ont accomplie en Angleterre, il n'aurait probablement pas écrit cette phrase pessimiste. Ce grand spectacle lui aurait appris que le peuple peut être éclairé et sa condition améliorée. Les lois sociales dont parle M. Necker sont si peu immuables que quatorze ans après la publication de son livre, elles étaient complétement bouleversées en France. M. Necker était décidément mauvais prophète.

10.

Necker écrit : « D'où vient la misère du peuple dans tous les temps, dans tous les pays, et quelle en sera la source éternelle ? C'est le pouvoir qu'ont les propriétaires de ne donner en échange d'un travail qui leur est agréable que le plus petit salaire possible, c'est-à-dire, celui qui représente le plus étroit nécessaire. Or, ce pouvoir entre les mains des propriétaires est fondé sur leur très petit nombre en comparaison de celui des hommes sans propriété, sur la grande concurrence de ces derniers, et principalement sur la prodigieuse inégalité qu'il y a entre les hommes qui vendent leur travail pour vivre au-

jourd'hui, et ceux qui l'achètent pour augmenter simplement leur luxe ou leurs commodités : les uns sont pressés par l'instant, les autres ne le sont point ; les uns donneront toujours la loi, les autres seront toujours contraints de la recevoir. »

Ah ! voici enfin la clef de tout ce système d'intervention de l'État. Nous avons vu plus haut que M. Necker recommande la restriction au point de vue de l'accroissement de la richesse publique, le voici maintenant qui demande des lois restrictives dans l'intérêt de l'équitable répartition des richesses. Tout à l'heure il était protectionniste, il est maintenant socialiste ; tout à l'heure il s'appuyait sur cette donnée fausse, que l'argent seul constitue la richesse des États, et que la seule manière avantageuse d'en acquérir consiste à développer les manufactures aux dépens de l'agriculture ; maintenant il se fonde sur cette hypothèse, qu'il y a antagonisme naturel entre la classe propriétaire et la classe non propriétaire, et que celle-ci doit être nécessairement opprimée par celle-là, à moins que l'État n'intervienne. Avons-nous besoin d'ajouter que M. Necker se trompe une seconde fois ? Avons-nous besoin de dire que le prix du travail ne se règle nullement selon la volonté de la classe propriétaire, mais bien selon le mouvement de l'offre et de la demande, et que l'avantage que posséderaient les propriétaires, au dire de M. Necker, est une pure chimère ? L'erreur de M. Necker, erreur qui malheureusement est partagée de nos jours encore par bien des gens, peut avoir les conséquences les plus funestes. Si l'on admet que les propriétaires sont plus forts que les non-propriétaires, le seul moyen de les affaiblir consiste à restreindre le droit de propriété. Or, quel est, dans la pratique, l'effet inévitable de toute restriction apportée au droit de propriété ? C'est de décourager la formation de nouvelles propriétés, c'est de diminuer la production. Mais en diminuant la production, on ralentit la demande de travail, et par conséquent l'on abaisse le taux des salaires. La protection que le législateur a voulu accorder au peuple en restreignant la propriété n'aboutit donc à rien moins qu'à aggraver la condition des masses laborieuses, qu'à mettre effectivement le travailleur sous la dépendance du propriétaire. Combien souvent les *protecteurs* du peuple ont été ses plus grands ennemis !

11.

Necker écrit : « À quels étranges résultats ne conduit pas l'abus des termes ? Ainsi, sous le nom de liberté*, l'on pourrait aussi permettre à l'homme robuste d'améliorer son sort aux dépens du faible ; qu'on ne s'y méprenne*

point, ce rapprochement est plus juste qu'on ne pense ; l'homme fort dans la société, c'est le propriétaire ; le faible, c'est l'homme sans propriété. »

Donnez à cette idée tout le développement qu'elle comporte, et vous trouverez que le despotisme des Tarquins, ce despotisme qui nivelait les têtes les plus hautes, serait le meilleur des régimes possibles, au point de vue de l'intérêt des masses laborieuses.

12.

Necker écrit : « Il n'est rien de complet ni d'absolu dans la plupart des principes ; la liberté, la propriété, le commerce, les hauts prix, l'argent, l'agriculture, et tant d'autres mots de ralliement auxquels on veut soumettre toutes les combinaisons économiques, ont tous également besoin d'être contenus dans de justes limites ; le bien et le mal, la vérité et l'erreur dépendent du degré de sagesse ou d'exagération qu'on donne aux idées ; et comme un seul terme ne peut jamais exprimer ces modifications et ces nuances, toutes les fois qu'on se fait le défenseur d'un mot ou d'un principe exclusif, on court grand risque de se tromper et de passer le but ; il faut laisser cette manière aux hommes qui ayant le désir et le soupçon de la grandeur, sans en avoir la force, veulent, sans se fatiguer, tenir dans leurs mains les rênes du monde. »

Toute cette tirade est évidemment à l'adresse de Turgot.

13.

Necker écrit : « Qu'importe aux habitants de Paris que les blés apportés à la Halle aient été vendus ou revendus dix fois en Beauce, en Picardie et dans l'Ile-de-France ! Cette succession d'agents renchérit le prix de la denrée, et nuit aux Parisiens ; mais ce qui leur serait utile, c'est qu'au moment où l'on traitera de ces blés avec eux, les quantités fussent divisées entre un grand nombre de vendeurs, afin que le prix fût modéré par cette concurrence. »

M. Necker a sur le commerce exactement la même opinion que sur la propriété. La propriété est bonne, mais à la condition d'être restreinte ; le commerce est bon, mais à la condition d'être entravé. Il faut des lois pour empêcher les propriétaires de vendre leurs blés à l'étranger, il en faut d'autres pour empêcher les marchands d'accaparer le blé. Tout se tient dans ce système et tout y est également funeste. Si l'interdiction de l'exportation empêche la mise en culture des terres disponibles et diminue en conséquence la richesse du pays, les lois contre les accaparements entravent les approvisionnements particuliers et tuent le commerce des grains. Par l'une et l'autre voie

on se rapproche de la misère et de la disette, au lieu d'aller vers la richesse et l'abondance. Chose déplorable ! après tant et de si douloureuses expériences que l'on a faites de la restriction, les préjugés économiques de l'époque de M. Necker n'ont pas cessé de trouver des défenseurs, et nos lois en sont encore l'expression vivante !

14.

Necker écrit : « Mille circonstances fortunées avaient contrebalancé ces désavantages. Indiquons-en quelques-unes.

On voit d'abord l'Angleterre remédier à la cherté de ses manufactures en se servant de sa force politique pour faire des traités de commerce avec la Russie, et surtout avec le Portugal, au moyen desquels elle s'est procuré une préférence que les simples calculs des marchands n'auraient pu lui donner.

Avec cette même force ou par son habileté, elle a empêché l'Espagne de faire de pareils traités avec la France, comme il pouvait convenir aux intérêts réciproques des deux royaumes.

Par sa supériorité sur mer, elle a rendu pendant la guerre la navigation de ses vaisseaux plus sûre, et par conséquent plus économe que celle des autres nations ses rivales, avantage qui donnait alors une faveur particulière à ses marchandises.

Par cette même puissance maritime, elle s'est procuré un commerce privilégié d'une étendue prodigieuse, en établissant des colonies considérables en Asie et en Amérique.

Par l'institution d'une monnaie de papier, à laquelle la foi publique est attachée (circonstance inhérente à la nature de son gouvernement), elle n'a pas eu besoin de payer, ou en productions de la terre, ou en travaux d'industrie, cette somme d'argent nécessaire à tous les États pour la circulation et la facilité des échanges.

Un royaume, où la main-d'œuvre est à plus haut prix qu'ailleurs, a besoin de s'opposer avec une vigueur extrême à l'introduction des manufactures étrangères ; et l'Angleterre, à l'ombre d'une liberté politique, généralement chérie et respectée, a pu établir des lois infiniment rigoureuses pour la recherche de la contrebande, lois qui n'auraient jamais été tolérées dans les pays monarchiques, où les particuliers ne voient aucune union constante entre leur bonheur, et le maintien de la force et de la richesse nationale. »

Si l'Angleterre avait dû sa supériorité industrielle aux moyens énumérés par M. Necker, elle se trouverait probablement aujourd'hui reléguée au dernier rang des nations, car elle a successivement renoncé à la plupart de ces errements d'une politique usée. Le traité de Méthuen a cessé d'être en vigueur, le système colonial est profondément entamé par la réforme de la législation des sucres, enfin

le système protecteur est, au moment où nous écrivons, à peu près abandonné en Angleterre. Cependant la prospérité de la Grande-Bretagne n'a cessé de s'accroître, et, chose significative, l'industrie anglaise a réalisé ses progrès les plus considérables chaque fois que l'on a porté atteinte aux lois qui la protégeaient. C'est de la substitution opérée par M. Huskisson d'un droit modéré sur les soieries étrangères à la prohibition, que datent les principaux progrès de l'industrie des soieries en Angleterre ; c'est depuis que l'acte de navigation a été modifié par des traités de réciprocité conclus avec la plupart des nations étrangères, que la marine britannique a progressé avec le plus de rapidité. D'après tous les documents que l'agitation en faveur de la liberté commerciale a mis en lumière sur ces importants objets, il est maintenant avéré que le système restrictif a toujours nui au développement de l'industrie britannique au lieu de le favoriser. L'industrie britannique a prospéré malgré le système protecteur et non à cause de ce système.

15.

Necker écrit : « C'est ici, sans doute, qu'on commence à découvrir l'intention du législateur en défendant de vendre ailleurs que dans les marchés. Il crut qu'il fallait opter entre cet assujettissement et l'intervention continuelle des marchands ; il crut que, pour éloigner cette intervention dispendieuse au peuple, il fallait obliger les propriétaires et les consommateurs à traiter ensemble, en contraignant les premiers à porter leurs blés aux marchés (ce rendez-vous général des consommateurs), au lieu de vendre dans les greniers où les marchands seuls iraient traiter. »

On croirait, en vérité, entendre les déclamations des socialistes modernes contre les intermédiaires. C'est toujours cette idée fausse que l'intermédiaire est un être inutile, un parasite, qui vient se placer entre le producteur et le consommateur pour les exploiter l'un et l'autre. Mais si le marchand ne rend aucun service effectif, comment donc se fait-il que l'on se serve de son entremise ? Les propriétaires qui lui vendent le blé, les consommateurs qui le lui achètent sont-ils aveuglés ou frappés d'imbécillité ? Personne, en effet, ne les oblige à nourrir cette sangsue ! M. Necker et les socialistes ne veulent pas comprendre qu'en mettant les denrées à la portée des consommateurs, c'est-à-dire en les transportant dans le temps et dans l'espace, le marchand remplit une fonction utile et qui mérite salaire. Ils ne veulent pas comprendre, non plus, que cette fonction serait beaucoup plus mal remplie par le propriétaire ou le fermier, par exemple, qu'elle ne l'est par le marchand, car celui-ci en fait son affaire spé-

ciale, tandis que la production agricole a déjà son occupation particulière, qui consiste à cultiver le sol. L'erreur de M. Necker vient, on a pu déjà s'en apercevoir, d'une observation inexacte des lois de la division du travail et de la concurrence.

16.

Necker écrit : « Tu ne tueras point, tu ne déroberas point, tu ne rendras point de faux témoignage*, sont des lois éternelles dont la simplicité absolue est conforme à la simplicité du principe qui les a dictées : ce sont des lois faites pour les hommes de tous les pays et de tous les siècles ; mais il n'est rien qui puisse moins s'accorder avec cette simplicité que la législation sur les blés. Comment la même gêne, la même liberté, le même système pourraient-ils convenir à tous les temps, lorsque ces temps en matière de blés n'ont aucun rapport ensemble ? L'année abondante rappelle sans cesse l'idée du superflu, l'année disetteuse présente continuellement la crainte de manquer du nécessaire. On ne peut donc empêcher qu'une loi permanente, en traversant des circonstances aussi dissemblables, ne soit nécessairement imparfaite, quand elle est absolue. »*

Si le principe est bon, qu'importe la différence des temps ! Le précepte : *Tu ne déroberas point,* est également vrai, également juste, également utile dans toutes les circonstances où un homme peut se trouver placé. Combien cependant ces circonstances sont diverses ! Parmi les hommes qui obéissent au précepte : *Tu ne déroberas point*, il n'y en a peut-être pas deux qui se trouvent dans une situation absolument identique. Mais une loi morale doit être suivie dans toutes les situations, et, quoi qu'il arrive, on est coupable de l'enfreindre. S'il en était autrement, il n'y aurait qu'une morale de fantaisie, une morale dont les préceptes varieraient suivant les circonstances ou suivant l'opinion, c'est-à-dire qu'il n'y aurait point de règle éternelle du juste et de l'honnête. Eh bien ! quand on dit que les lois de l'économie politique peuvent être observées ou méconnues selon les situations sociales, que fait-on ? On dit que ces lois ne sont pas des lois et que l'économie politique n'est qu'une science de convention ; on dit qu'il n'y a point de règle éternelle de l'utile, comme ceux qui accommodent la morale à leurs intérêts ou à leurs passions, disent qu'il n'y a point de règle éternelle du juste.

17.

Necker écrit : « Qu'on abolisse les règlements qui rendent plus authentiques les mœurs, les talents et le caractère des personnes qui remplissent les

différents états de la société, et que chacun soit, sans aucune formalité, médecin, avocat, notaire, agent de change, cette liberté mettra ces professions à la portée d'un beaucoup plus grand nombre de personnes, et l'on se croira peut-être bienfaisant envers la pluralité ; mais si toutes ces précautions servent, les unes, à préserver le peuple de livrer sa vie à des charlatans, les autres, à garantir la confiance publique, leur abolition fera le mal de la multitude.

Ne nous prévenons donc pas aveuglément contre toutes les attributions, tous les privilèges, toutes les barrières, et contre toutes les commissions enfin données à un petit nombre, puisqu'il est plusieurs de ces restrictions qui ne sont qu'un moyen d'atteindre au bien général.

Ainsi, pour revenir plus particulièrement à mon sujet, lorsque des circonstances exigent des ménagements, du secret, de la promptitude, c'est alors servir la société que de préférer l'activité particulière de telles ou telles personnes, au mouvement plus général, mais plus lent et plus incertain, de tous les négociants excités par des primes ; et s'assujettir sans exception à cette dernière méthode, par le désir d'admettre au partage d'un bénéfice le plus grand nombre d'agents possible, ce serait, à mon sens, se méprendre, car ce n'est pas la distribution du bénéfice des agents qui devient ici le but de l'homme d'État, c'est le secours qu'il faut à une province, au peuple, à la nation entière, et c'est ce bien qu'il faut faire de la manière la plus sûre et la plus convenable. »

Voici le système de M. Necker : accorder des primes d'importation dans les années de disette, mais réserver ces primes à un petit nombre de négociants. L'effet inévitable de ce système serait de remettre aux mains des négociants privilégiés le commerce des blés, car personne ne se trouverait en état de soutenir leur concurrence. Ils deviendraient en conséquence à peu près les maîtres des prix dans les moments difficiles. On les aurait investis d'un véritable monopole. M. Necker, au reste, en convient ; mais il prétend que les monopoles et les priviléges peuvent être quelquefois utiles à la nation, et il cite, à l'appui de son dire, les avocats, les médecins, les notaires, les agents de change. Beaux exemples ! Les réglements qui obstruent l'entrée de ces professions privilégiées n'ont-ils pas communément pour résultat unique d'enchérir les services des titulaires ? On dit, à la vérité, que ces réglements présentent au public des garanties qu'il ne trouverait point dans la liberté entière ; mais ne se fait-on pas illusion à cet égard ? Si le consommateur a intérêt à s'adresser toujours au marchand qui lui fournit la meilleure marchandise et au meilleur marché, ne s'ensuit-il pas que l'intérêt du marchand consiste à vendre de bonnes denrées et au meilleur marché possible ? Quels règlements offriraient une garantie comparable à celle qui résulte de la combinaison de ces deux intérêts ?

D'ailleurs, l'assimilation que fait M. Necker manque jusqu'à un certain point d'exactitude. Le gouvernement environne, par exemple, l'exercice de la médecine de certaines précautions dans l'intérêt de la vie des malades. Si l'exercice de la médecine était libre, disent les réglementateurs, à chaque instant le public serait dupe des charlatans et victime de leurs drogues, car rien n'est plus difficile que de s'assurer des connaissances d'un médecin et de la pureté d'un médicament. Sans examiner la valeur de cet argument, ne peut-on pas dire qu'il ne saurait, en aucune façon, s'appliquer au commerce des blés ? Il n'est pas bien difficile de reconnaître la qualité des blés, le consommateur le plus inexpert peut juger si le pain est bon ou mauvais et s'adresser de préférence au boulanger qui fournit le meilleur. C'est une tâche bien ingrate que celle d'un défenseur du privilége, et M. Necker le prouve à chaque pas.

18.

Necker écrit : « S'il y avait constamment, à la tête de l'administration, un homme dont le génie étendu parcourût toutes les circonstances, dont l'esprit moelleux et flexible sût y conformer ses desseins et ses volontés ; qui, doué d'une âme ardente et d'une raison tranquille, fût passionné dans la recherche du bien, et calme dans le choix des moyens ; qui, juge intègre et sensé des droits des différentes classes de la société, sût tenir d'une main assurée la balance entre leurs prétentions ; qui, se faisant une juste idée de la prospérité publique, la secondât sans précipitation, et considérant les passions des hommes comme un fruit de la terre, proportionnât sa marche à cette nature éternelle, et ne se fît un tableau de la perfection, que pour exciter son propre courage, et non pour s'irriter des obstacles.

À un tel homme, la société pourrait dire avec prudence : nous préférons la constance de vos lumières à la permanence de la loi ; suivez nos besoins et nos récoltes ; examinez au dedans et au dehors ce qui peut nous convenir ; permettez, défendez, modifiez l'exportation de nos grains, selon l'abondance de l'année, selon les lois des autres nations, selon la situation de la politique, selon notre caractère ; regardez avec soin, prononcez avec sagesse ; et puisqu'il est hors du pouvoir des hommes de fixer des circonstances que la nature a rendues mobiles, que la loi qui émanera de vos conseils soit renouvelée tous les ans, afin qu'elle soit toujours conforme à notre plus grand bonheur. »

On a dit : Il y a quelqu'un qui a plus d'esprit que Voltaire, c'est tout le monde. De même, pourrait-on répondre à M. Necker : Il y a quelqu'un qui a plus de prévoyance et de jugement que votre ministre modèle, c'est tout le monde. Un ministre aurait beau avoir un esprit moelleux et flexible, une âme ardente avec une raison tran-

quille, nous doutons fort qu'il se tirât, à son honneur, de la rude tâche de l'approvisionnement d'une nation dans une année de pénurie, alors même que l'on remettrait entre ses mains un absolu pouvoir. Laissez, au contraire, pleine liberté au commerce, c'est-à-dire à tout le monde, et le pays sera approvisionné aussi économiquement qu'il peut l'être ; en tout temps, les denrées alimentaires seront de préférence portées dans les endroits où elles sont le plus chères, où par conséquent elles manquent le plus ; et, de la sorte, il n'y aura nulle part disette absolue. Ne faudrait-il pas une providence faite homme, pour obtenir ce résultat auquel on arrive sans effort au moyen de la liberté du commerce ?

19.

Necker écrit : « Il est des charlatans dans toutes les sciences et dans tous les projets ; on croit persuader de la netteté de ses idées par la simplicité de ses moyens, et de la hardiesse de ses vues par la témérité de ses ressources. Quelquefois même, plus on est chancelant dans ses desseins, dans ses jugements, dans son courage, dans ses connaissances, plus on affecte de l'assurance et de la facilité. On est tourmenté par la conscience de sa faiblesse, et l'on cherche à en imposer aux autres et à se tromper soi-même.

Si l'on est effrayé par les travaux des Aristote et des Buffon, on soumet les effets de la nature à deux ou trois combinaisons générales, et l'on rejette toutes les modifications, avec la confiance d'un homme qui les a toutes étudiées. Si l'on est incapable de saisir l'anatomie du corps humain, et d'attacher un regard observateur sur les diverses maladies auxquelles il est assujetti, on propose un élixir qui doit guérir de tous les maux. Si l'on n'a point d'avis à soi dans la société, l'on élève la voix, ou l'on prononce ferme quand on en récite un. Si l'on n'entend rien à l'embarras des finances, on conseille du papier-monnaie, ou un impôt unique ; et si l'on est rebuté par l'étude des principes abstraits de l'économie politique, on prêche la liberté ou la gêne absolue.

Avec le secours de cet art inventé par la vanité ambitieuse, on donne quelquefois à ses idées un air de grandeur qui en impose. Mais c'est surtout dans la question des grains qu'on doit se prémunir contre cette éclatante faiblesse. Il faut renoncer à s'occuper du bonheur du peuple, il faut cesser de s'intéresser au maintien de la tranquillité intérieure et à la prospérité de l'État, ou il faut placer sa méditation entre ces deux extrêmes, prohibition et liberté constantes ; la langue qui n'exprime avec énergie que les notions simples ou les objets frappants, et la paresse de la pensée qui se complaît dans cette manière, sont autant d'obstacles qu'il faut vaincre ; mais quelque éloignement qu'on connaisse aux hommes pour toutes les idées qui sont représentées par ces mots, excepté, jusque là, quelquefois, *et tant d'autres expressions ternes et décolorées, qui n'offrent aucune prise à l'attention, il faut oser*

s'attacher sans gloire à ces idées mesurées, lorsqu'on pense que les plus grands intérêts d'une nation peuvent en dépendre, et surtout lorsqu'au fond de son cœur elles sont les seules images de la vérité. »

Voilà une bien longue tirade contre la vanité et la présomption des partisans des principes absolus. Mais n'y a-t-il pas encore plus de vanité et de présomption à nier les principes et à faire dépendre l'heur ou le malheur d'une nation de l'intelligence d'un homme ? N'y a-t-il pas plus de vanité et de présomption à se faire soi-même providence, qu'à enseigner les lois à l'aide desquelles la Providence gouverne le monde ?

20.

Necker écrit : « Ce n'est pas qu'on n'ait écrit plusieurs fois que le peuple gagnait aux renchérissements, parce que le propriétaire ayant alors plus de revenu il dépensait davantage. Si le blé vaut vingt livres, a-t-on dit, les champs de la France ne rapporteront qu'un milliard, et s'il vaut trente livres, ces mêmes terres rendront quinze cents millions. C'est donc cinq cents millions de plus que les propriétaires dépenseront, et c'est le peuple qui en profitera.

Tout ce que j'ai écrit jusqu'à présent ne me dispense-t-il pas de répondre à cet argument ?

Ne voit-on pas que ces quinze cents millions, produits par la hausse du blé, ne vaudraient pas plus pour les propriétaires qu'un milliard, si les impositions, les travaux et tous les autres objets d'échange haussaient en proportion ?

N'est-il pas clair que cette augmentation de fortune pour les propriétaires de blé n'est composée que de la diminution de celle des autres membres de l'État ? C'est l'harmonie générale qui est dérangée, et voilà tout ; car il n'y a pas cinq cents millions de nouveaux biens descendus du ciel ou sortis de la terre. »

Il est bien certain que si le prix du blé hausse, sans que la quantité produite en soit augmentée, il n'y aura pas accroissement de richesses au sein de la nation. Les propriétaires seront un peu plus riches, les consommateurs un peu plus pauvres, voilà tout. Mais si l'effet de la permission d'exporter est d'encourager la culture et d'augmenter la masse totale de la production du blé, et tel fut le résultat de l'édit de 1764, il y aura incontestablement une augmentation dans la richesse nationale.

M. Necker se trompe, du reste, en disant que les propriétaires ne sont pas plus intéressés à vendre leur blé 30 fr. qu'à le vendre 20. Il

suppose (toujours des hypothèses au lieu de faits !) que les prix de toutes choses s'élèvent en proportion de la hausse du prix du blé. Or c'est là une erreur manifeste. Jamais, dans les années de rareté, on ne voit les produits manufacturés et les salaires hausser avec les subsistances. Au contraire ! dans ces années malheureuses, les revenus généraux se trouvant, en grande partie, absorbés par la subsistance, la demande des objets manufacturés se ralentit, d'où il résulte que les prix de ces objets et ceux du travail qui sert à les produire, s'avilissent au lieu de s'élever.

21.

Necker écrit : « Les hasards sont terribles en matière de subsistances ; ainsi toutes les fois qu'on donne une certaine étendue à la liberté de ce commerce, il me paraît essentiel qu'il y ait dans les villes et dans les gros bourgs, une provision de blés suffisante pour se défendre contre les événements imprévus, ou contre une inquiétude continuelle.

On peut assurer cette provision de différentes manières, mais l'entremise des boulangers me paraît la meilleure ; leurs achats très divisés deviendraient imperceptibles, et ces gens-là seront toujours les meilleurs gardiens, vu que c'est leur métier, et que chacun d'eux n'aurait des soins à donner qu'à une très petite quantité. »

Si les boulangers des principales villes du pays étaient obligés de s'approvisionner à époques fixes, qu'en résulterait-il ? Qu'à ces époques, la demande s'augmentant d'une manière inusitée, il y aurait une hausse générale dans les prix. Ne vaut-il pas bien mieux s'en remettre pour les approvisionnements à l'intérêt des boulangers eux-mêmes ? Acheter toujours au plus bas prix possible et ne jamais manquer de blé, voilà quel est l'intérêt des boulangers et, certes, on peut s'y fier beaucoup plus qu'à tous les règlements du monde.

22.

Necker écrit : « Si la liberté du commerce est le vœu séparé de tous les négociants, on en fait une religion économique, et l'on ne remarque pas que la liberté n'étant qu'un encouragement, elle ne peut pas être un bien, quand elle s'applique aux commerces nuisibles à la société.

Enfin, le commerce accomplit les échanges, et, sous ce rapport, il est devenu le lien le plus essentiel entre les hommes, et le moyen de satisfaire à leurs différents besoins ; mais faire de ce moyen un but, c'est-à-dire multiplier la nécessité des échanges pour accroître le commerce, c'est une erreur évidente.

Le commerce des subsistances dans le royaume de France est la plus vaste table de jeu qu'on puisse établir. S'il était possible que l'opinion et la loi s'accordassent pour rendre ce commerce parfaitement libre et indépendant de toute sorte de précautions, je ne serais pas surpris que la plus grande partie des capitaux circulant en France, fussent destinés à profiter des mouvements que la nature et les passions des hommes feraient naître dans le prix d'une denrée aussi nécessaire à la vie. Si de telles opérations acquéraient notre respect sous le nom de commerce, ce serait une des plus grandes erreurs que l'abus des mots pût produire. »

M. Necker est conséquent avec lui-même. À ses yeux, les marchands sont des parasites, donc il faut éviter qu'aucun commerce de grains régulier, permanent, ne s'établisse. Si nous remarquons que toutes les lois relatives aux céréales ont été dirigées contre ce commerce si nécessaire, si nous remarquons encore que ces lois ont toujours eu pour effet d'aggraver les crises de subsistances, de telle sorte qu'à la fin on a été obligé de les suspendre chaque fois qu'éclatait une crise, nous saurons à quoi nous en tenir sur l'efficacité du système défendu par M. Necker.

23.

Necker écrit : « Rien ne serait plus heureux pour un pays vaste et peuplé comme la France, qu'une loi qui, sans contrainte, mais par la seule force de l'opinion, arrêterait les hausses excessives dans le prix des blés, et concentrerait en quelque manière, entre vingt et trente livres, les disputes d'intérêts des propriétaires, des marchands et des consommateurs. Et serait-ce une illusion, que d'attendre une heureuse influence d'une loi qui indiquerait le prix où commencerait la souffrance du peuple, qui paraîtrait confier à l'équité générale le soin de prévenir de plus grands écarts, et qui montrerait son inquiétude paternelle à cet égard, par les divers obstacles qu'elle opposerait alors aux renchérissements ? »

C'est en suivant le conseil de M. Necker que l'on a établi la fameuse loi du maximum. Qu'a produit cette loi ? La disette ! Nous croyons que cette expérience désastreuse dégoûtera désormais de l'idée de gouverner le commerce par des lois philanthropiques.

24.

Necker écrit : « Nulle part le destin des hommes sans propriété ne se ressent de la richesse qui les environne, parce que les propriétaires vendent toujours leurs denrées aussi chèrement qu'ils le peuvent, et paient le travail le

moins qu'il leur est possible, et parce qu'ils étendent toujours l'exercice de leur puissance jusqu'à réduire au simple nécessaire tout homme qui ne peut pas se défendre par la rareté plus ou moins grande de son industrie et de son talent. »

Ainsi donc, tant que subsistera la propriété, aucune amélioration sérieuse, durable, ne pourra être apportée à la condition du peuple ! Ainsi donc, la société a, de tous temps, été basée sur une institution contraire à l'intérêt du plus grand nombre ! Et c'était un homme ayant la réputation d'être pratique, un homme d'affaires qui écrivait de ces choses ! Cela explique pourquoi M. Necker ne se montra point, en 1789, au niveau des circonstances au milieu desquelles il se trouvait placé. Comment un homme qui avait des notions si fausses sur les éléments mêmes de la constitution sociale, aurait-il pu diriger la réforme et mettre fin aux embarras de la nation ? Il fallait un Turgot à la France de 1789 et non pas un Necker.

Si M. Necker vivait de notre temps il serait, à coup sûr, bien étonné du spectacle que présentent les États-Unis. Il s'émerveillerait de voir de simples travailleurs, sans autre capital que leur intelligence et leurs bras, gagner des journées assez fortes pour se procurer, non seulement le nécessaire, mais encore la plupart des aisances de la vie, et économiser un petit capital pour leurs vieux jours. Que penserait-il alors de la *force* de la propriété ?

25.

Necker écrit : « Malgré toutes les plaintes qui ont existé et qui existeront, hélas ! éternellement, parce que les lois de propriété condamnent la partie la plus nombreuse d'une nation à n'avoir que le nécessaire, on ne peut se dissimuler que la prospérité de la France ne soit plus grande qu'elle n'a jamais été ; sa population et sa richesse, ces deux mesures générales et certaines, suffisent pour en convaincre ; cette prospérité commande beaucoup de circonspection dans les lois nouvelles, car il ne faut jamais faire d'expérience d'anatomie sur les corps vivants. »

Il ne faut jamais faire d'expériences d'anatomie sur les corps vivants. — Si l'on suivait ce précepte à la lettre, on ne tenterait jamais aucune innovation, on s'en tiendrait toujours aux errements anciens. Quand l'expérience est douteuse, il est bon, assurément, d'hésiter avant de la tenter ; mais quand elle s'appuie sur des principes incontestables, sur des principes dont la vérité peut être mathématiquement démontrée, pourquoi hésiterait-on ? J'oubliais que M. Necker n'admet pas de *principes* en économie politique, j'oubliais qu'à ses

yeux tout est empirisme dans cette science. Cela explique ses hésitations, de même que l'absence d'une boussole dans un navire explique les hésitations du capitaine sur la direction à suivre.

26. Note finale.

Tel est le livre de M. Necker. Beaucoup d'ordre et de méthode, une certaine chaleur dans le style, mais une absence complète de principes, une ignorance puérile des faits. Toujours l'auteur procède par des hypothèses, et le plus souvent ses hypothèses sont fausses. Nous avons cru inutile de le suivre pas à pas et de relever chacune des propositions erronées de son livre. Le lecteur en aura pu faire aisément justice. Il est à regretter, seulement, que ces erreurs aient si longtemps gouverné le monde pour le malheur des peuples. Plus qu'aucun autre, le livre de M. Necker a contribué à égarer l'opinion sur l'importante question des subsistances. Ce livre, qui est l'erreur d'un philanthrope fourvoyé dans l'économie politique, a eu environ vingt éditions.

III. Montyon

Notice

MONTYON (Jean-Baptiste-Robert-Auget, baron de) naquit à Paris le 23 décembre 1733. Son père était maître des comptes et possédait une fortune considérable. Jean-Baptiste Montyon fut successivement avocat au Châtelet, conseiller au grand conseil, maître des requêtes, intendant d'Auvergne, de Provence, de la Rochelle, conseiller d'État, chancelier du comte d'Artois, puis membre de la société royale de Londres. Dès les premiers troubles de la Révolution, il émigra et se rendit en Angleterre, où il résida jusqu'en 1815. Pendant cette période, il écrivit un grand nombre d'ouvrages, entre autres le livre que nous reproduisons : *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples.* Rentré en France, il ne s'occupa plus que d'œuvres philanthropiques. En 1782, il avait fondé un *prix de vertu* et un prix pour le meilleur ouvrage qui aurait paru dans l'année, au jugement de l'Académie française. La Convention nationale ayant supprimé ces deux fondations dues à un émigré, Montyon les rétablit à son retour, et il fit en outre des dons considérables aux divers bureaux de charité de la capitale. M. de Montyon mourut à Paris le 29 décembre 1820, à l'âge de 87 ans. Son testament contenait les clauses suivantes :

« Dix mille francs seront mis en rente pour donner un prix à celui qui découvrira les moyens de rendre quelque art mécanique moins malsain, au jugement de l'Académie des sciences. — Dix mille francs seront mis en rente pour fonder un prix annuel en faveur de celui qui aura trouvé dans l'année un moyen de perfectionnement de la science médicale et de l'art chirurgical, au jugement de la même Académie. — Dix mille francs pour fonder un prix annuel en faveur d'un Français pauvre qui aura fait dans l'année l'action la plus vertueuse. — Dix mille francs pour fonder un prix annuel en faveur du Français qui aura composé et fait paraître le livre le plus utile aux mœurs : ces deux derniers prix sont laissés au jugement de l'Académie française. » Montyon légua, en outre, 10 000 fr. à chacun des hospices des divers arrondissements de Paris, pour être distribués en secours aux pauvres à leur sortie de ces établissements. Ces sommes pouvaient être augmentées, selon l'état de la fortune laissée par le testateur. Or, à l'époque du décès de M. de Montyon, cette fortune n'était pas évaluée à moins de 5 millions. Sur la proposition de M. Ch. Lacretelle, l'Académie française décida que l'éloge de M. de Montyon serait prononcé dans une de ses séances publiques. L'auteur de la proposition fut chargé de rendre cet hommage à la mémoire du célèbre philanthrope. Nous extrayons de l'éloge prononcé par M. Lacretelle dans la séance du 25 août 1821 quelques renseignements intéressants sur la vie privée de M. de Montyon.

« Dans un concours où une Académie, n'ayant qu'un prix à décerner, avait distingué quatre ouvrages, trois prix furent successivement offerts dans trois lettres anonymes. On cherchait les trois bienfaiteurs parmi les plus puissants personnages ; il n'y en avait qu'un seul, et c'était M. de Montyon. On lui indiqua un jour un jeune littérateur dont les talents s'annonçaient avec éclat, et qui manquait des dons de la fortune. M. de Montyon lui fit offrir une pension, mais ne voulut point être nommé. ''Je n'accepte le bienfait, dit le jeune écrivain, que sous la condition de connaître mon bienfaiteur.'' Le combat dura quelque temps ; mais il n'y eut aucun moyen de fléchir ni la modestie de l'homme d'État, ni la délicatesse de l'homme de lettres.

L'intendance de M. de Montyon, en Auvergne, fut un enchaînement de soins paternels, de combinaisons savantes et de bienfaits. Quand les fonds publics lui manquaient pour réparer un désastre local, il y suppléait par sa fortune. Dans une année de famine, il fit ordonner à ses frais des travaux publics pour l'embellissement de la ville de Mauriac. Tous les indigents reçurent par lui du pain, et la ville profita du malheur même qui avait désolé ses murs. Quand il quitta cette intendance, les habitants de Mauriac adoucirent leurs

regrets, en élevant un obélisque à la gloire de leur excellent magistrat. Plus de trente ans après, en 1802, cette même ville, où M. de Montyon faisait encore parvenir quelques secours du sein même de l'émigration, ne craignit pas de lui rendre de nouveaux honneurs publics.

La religion, les lettres et la philosophie soutinrent l'âme de M. de Montyon dans l'exil. Il eut encore le moyen d'être bienfaisant sur la plage étrangère. Heureusement on n'avait mis en France qu'un séquestre tardif sur ses biens : il put sauver et transporter une grande partie de sa fortune. Ses besoins si bornés étaient encore réduits. Il ne vivait plus que de légumes, de fruits et de laitage. Cette abstinence pythagoricienne prolongea ses jours et entretint la sérénité de son âme, en fournissant de nouvelles ressources à sa bienfaisance. Alors ses dons, ou cachés, ou embellis par une délicatesse ingénieuse, vinrent chercher, dans de pauvres et obscures retraites, des familles françaises qui avaient autrefois pratiqué les mêmes vertus que lui.

La Restauration seule rendit M. de Montyon à sa patrie. Les années s'étaient accumulées sur sa tête, sans lui faire sentir ni le poids ni les chagrins de la vieillesse. Les lettres ne lui avaient jamais été plus chères. Chaque jour il écrivait le journal de sa vie. En même temps il entretenait une correspondance active et noblement mystérieuse, avec tous les bureaux de bienfaisance. Il avait eu le malheur de survivre à toute sa famille : les indigents lui en formaient une nouvelle. »

On a beaucoup exalté les prix Montyon ; on a vu dans cette fondation le germe d'admirables institutions sociales ; nous pensons qu'on leur a fait trop d'honneur[1] ; quelques-uns de ces prix ont sans doute une incontestable utilité, ceux qui sont accordés aux livres les plus utiles aux mœurs et aux procédés de perfectionnement des arts malsains, par exemple ; mais encore cette utilité ne nous semble-t-elle que transitoire. Si justice entière était rendue aux gens de lettres et aux inventeurs, si on accordait à ces deux catégories d'hommes utiles les mêmes droits sur les fruits de leur travail qui sont dévolus aux autres catégories de travailleurs ; si, en un mot, la propriété littéraire et la propriété des inventions étaient pleinement reconnues comme les autres propriétés, alors un livre et une invention utile rapporteraient assez pour récompenser amplement leur auteur, et il serait superflu d'ajouter une récompense de surcroît à cette équitable

[1] Dans plusieurs articles du *Courrier français*, Molinari les cita avec quelque ironie. (Voir vol. II, p. 180, et vol. III, p. 137).

rémunération du travail du littérateur ou de l'inventeur[1] : la fondation de M. de Montyon ne saurait donc avoir une utilité réelle que jusque là ; encore ne constitue-t-elle qu'un bien faible encouragement, eu égard surtout à l'impossibilité de rencontrer dans les juges à la fois les lumières et l'impartialité nécessaires pour distribuer les prix avec toute l'équité désirable. Quant au prix de vertu, n'est-ce point là véritablement une conception malheureuse, pour ne pas dire plus ? La vertu, on l'a dit souvent, trouve en elle-même sa récompense ; pourquoi lui donner un autre mobile ? Un homme a été charitable, il a partagé son pain avec un plus pauvre que lui ; voilà assurément une action noble et louable ! Mais celui qui l'a accomplie n'est-il pas amplement rémunéré par la satisfaction qu'il en a retirée ; en donnant issue au sentiment le plus élevé de l'âme humaine, à la bienfaisance, n'a-t-il pas senti son cœur battre plus vite et son regard s'illuminer de l'éclair d'une joie sereine ? Est-ce que cet ineffable plaisir de l'âme n'est pas une rémunération suffisante ? Si d'ailleurs elle ne suffisait point, si l'homme ne trouvait pas au-dedans de lui-même une ample récompense de sa bienfaisance, nul ne secourrait son voisin, nul ne ferait acte de charité, à moins d'être assuré en retour d'une rémunération matérielle équivalente. Or, s'il en était ainsi, si la charité était fondée sur un autre intérêt que celui de la satisfaction intérieure de l'âme, ce ne seraient pas quelques milliers de francs par année, mais quelques centaines de millions qu'il faudrait donner en prime à la charité, pour que la charité se fît. Le prix institué par M. de Montyon est donc sans efficacité réelle comme encouragement à la bienfaisance. Au point de vue moral, il y aurait lieu peut-être d'en faire l'objet d'un reproche plus grave ; peut-être serait-on fondé à dire qu'il corrompt la charité en lui proposant pour but une récompense matérielle, c'est-à-dire une récompense inférieure à celle à laquelle elle doit aspirer ; peut-être serait-on fondé à dire qu'il abaisse la bienfaisance. Mais arrêtons-nous, l'erreur de M. de Montyon a son côté respectable, et, à tout prendre, le fondateur du prix de vertu aurait pu faire un plus mauvais emploi de sa fortune.

M. de Montyon a publié :

Éloge de Michel L'hôpital ; discours qui a obtenu le second accessit du prix de l'Académie française en 1777. Paris, 1777, in-8° de 59 pages. Ce fut l'abbé Remy, avocat au Parlement, qui obtint le prix, et l'abbé Talbert le premier accessit. — *Mémoire présenté au roi* par Mgr le comte d'Artois, le prince de Condé, le duc de Bourbon, le

[1] C'est le combat que menait parralèlement Molinari avec le *Travail Intellectuel*. (vol. IV, p. 381 et suiv.)

duc d'Enghien et le prince de Conti. Versailles, 1788, in-8° de 15 pages. Cette pièce est connue sous le nom de *Mémoire des princes.* L'abbé Morellet en a écrit la réfutation sous ce titre : « Projet de réponse à un Mémoire répandu sous le titre de : *Mémoire des princes.* » Décembre 1788, in-8° de 51 pages. — *Rapport fait à S. M. Louis XVIII* (sur les principes de la monarchie, contre le livre intitulé « Tableau de l'Europe », par M. de Calonne), imprimé à Constance, et réimprimé à Londres. 1796, in-8°. — *Examen de la constitution de France en 1799, et comparaison avec la constitution monarchique de cet État.* Londres, 1800, in-8° de 159 pages. — *Éloge de P. Corneille.* Londres, sans date (1807), in-8° de 43 pages. Cet éloge fut envoyé au concours de l'Institut ; mais la situation personnelle de M. de Montyon, qui habitait alors un pays en guerre avec la France, empêcha qu'il fût admis. — *Quelle influence ont les diverses espèces d'impôts sur la moralité, l'activité et l'industrie des peuples ?* Paris, 1808, in-8°. Cet ouvrage fut écrit pour un concours de la Société royale de Göttingen ; mais il ne fut point admis à cause de son étendue. — *Exposé statistique du Tonkin, de la Cochinchine, du Camboge,* etc., sur la relation de la Bessachère. Londres, 1811, 2 vol. in-8°. Cet ouvrage fut réimprimé l'année suivante sous ce titre : *État actuel du Tonkin*, etc. — *Particularités et observations sur les ministres des finances de France les plus célèbres depuis 1660 jusqu'en 1792* ; précédées d'une *Épitre dédicatoire aux mânes de W. Pitt.* Londres, 1812, in-8° ; ouvrage curieux qui fut réimprimé à Paris dans la même année, mais sans l'épître dédicatoire. — M. de Montyon a écrit en outre, en collaboration avec Moheau : *Recherches et considérations sur la population de la France,* 2 parties en 1 vol. in-8°, 1778. Enfin M. de Montyon est auteur d'un Mémoire sur cette question : *Quel jugement doit être porté sur le XVIII^e^ siècle ?* proposée par l'Académie de Stockholm. Ce Mémoire lui valut une médaille d'or. M. de Montyon a laissé aussi un grand nombre de notes et de manuscrits inachevés.

Notes

1.

Montyon écrit : « Qu'importe encore (c'est un républicain, c'est le plus grand philosophe, comme le plus grand orateur de Rome ; c'est Cicéron qui parle) ; qu'importe au plus grand nombre des membres d'un État, dans quelles mains est la puissance ? L'administration de cette puissance est au-dessus de leurs conceptions ; et quelle que soit la forme du gouvernement, ils sont nécessairement destinés à obéir ; ce qui leur importe, est que par l'ordre

public, leurs personnes et leurs propriétés soient en sûreté et à l'abri des injustices du gouvernement, ou de la violence des puissances étrangères. Mais cette garantie est imparfaite et illusoire, si la rapacité du fisc enlève ce qui est mis sous la protection de la force publique. »

N'en déplaise à M. de Montyon et à Cicéron, la question, dans quelles mains est la puissance ? n'est nullement indifférente au plus grand nombre. À Rome, par exemple, si le pouvoir, au lieu d'être concentré entre les mains d'une petite caste de patriciens, avait été distribué à tous, aux prolétaires et aux esclaves aussi bien qu'aux membres du patriciat, croit-on que la société romaine aurait présenté le spectacle d'une inégalité si effrayante ? Croit-on que le prolétaire et l'esclave n'auraient pas été à la fois plus riches et moins opprimés ? Et, sans aller si avant dans le passé, croit-on que si le gouvernement de la Restauration en France n'avait pas été aux mains d'une petite minorité de grands propriétaires et de grands industriels, le monstrueux édifice de la protection douanière qui a renchéri la vie, diminué le bien-être des masses, aurait pu être relevé ? Sans doute, le vrai, l'unique intérêt des masses est de vivre sous un gouvernement juste, mais le gouvernement peut-il être juste lorsque les masses en sont exclues ? L'expérience des siècles a, ce nous semble, prononcé sur ce point ; on n'a pas, que nous sachions, vu encore un seul peuple dont la majorité n'ait été exploitée par la minorité, lorsque celle-ci gouvernait.

2.

Montyon écrit : « Plusieurs impôts ont un caractère noble, juste, humain ; tels sont surtout ceux dont l'objet est de secourir le malheur et la souffrance. Prendre à qui a un superflu pour donner à qui manque du nécessaire, est l'exécution d'une loi primitive, gravée dans tous les cœurs sensibles, et sanctionnée par la religion : et lorsqu'il n'y a point d'établissements destinés à ces secours, ou lorsque ces secours sont insuffisants, ce serait une honte pour un État, ce serait un crime des gouvernements, qu'il ne fût pas pourvu à ce devoir social par des impôts. »

Rien de mieux, si la charité publique, la charité de l'État avait pour effet de diminuer la misère ; encore devrait-on, peut-être, la proscrire comme contraire à la justice ! Mais, c'est maintenant un fait avéré, constant, un fait dont la désastreuse expérience des *Poor-laws* britanniques a surabondamment démontré la vérité, qu'au lieu d'atténuer la misère, elle l'augmente. Il est singulier que M. de Montyon, qui a vécu longtemps en Angleterre et qui ne manquait ni d'ob-

servation, ni de jugement, ait pu méconnaître un pareil fait. Ne nous en étonnons pas trop, au reste ; telle est l'influence des préjugés préconçus, qu'aujourd'hui encore un des orateurs les plus illustres de la France, l'une des plus nobles et des plus lumineuses intelligences de notre époque, M. de Lamartine, réclame un budget de la misère et un ministre de la bienfaisance publique.

3.

Après un long passage où Montyon proposait divers impôts destinés à moraliser la société, en attaquant divers fléaux, Molinari note :

M. de Montyon recommande des impôts sur le luxe, sur les célibataires, sur les domestiques et sur les professions malsaines, en se plaçant, dit-il, au point de vue de la justice. D'abord, quand il s'agit d'impôts, la justice ne consiste point à frapper plus ou moins fort telles ou telles branches de la production, selon le degré d'utilité ou de moralité qu'on leur suppose, mais à les frapper toutes également, de manière à n'en privilégier aucune. Ensuite, il nous semble que M. de Montyon se trompe singulièrement sur les effets des impôts qu'il recommande. Établissez un impôt sur les chiens et les chevaux de luxe, par exemple, et qu'arrivera-t-il ? Si l'impôt dépasse une juste mesure, le nombre de ces animaux diminuera considérablement ; mais est-ce que leurs propriétaires feront un meilleur emploi de leur fortune ? Donneront-ils aux pauvres les sommes qu'ils consacraient à l'entretien de leurs écuries et de leurs chenils ? Rien n'est moins probable ! En pareil cas, le riche remplace d'ordinaire les jouissances matérielles, qu'un impôt exorbitant lui interdit, par d'autres jouissances non moins matérielles et souvent plus immorales. Que si l'on tente de les atteindre toutes, alors on voit se produire un autre résultat non moins déplorable : l'impôt diminuant toutes les satisfactions du riche, et rendant le luxe impossible, les hommes sont moins excités à s'enrichir et par conséquent à travailler. En voulant atteindre le luxe, c'est le travail que l'on frappe.

Un impôt sur les célibataires ne saurait supporter, un instant, la discussion. Il est aujourd'hui bien reconnu que s'il ne faut pas éloigner les hommes du mariage, il ne faut pas, non plus, les y pousser par des moyens artificiels. M. de Montyon voit là principalement un résultat moral ; mais ne se trompe-t-il pas, même à ce point de vue ? Il y a le plus souvent immoralité dans le célibat, rien n'est plus vrai ; mais n'y a-t-il pas une immoralité plus criante encore dans les mariages qui s'accomplissent sous l'impulsion d'un intérêt purement matériel ? De tels mariages ne sont-ils pas plus féconds en scandales

que le célibat même ? En général, M. de Montyon est sous le coup d'une étrange illusion en croyant que l'impôt peut exercer une influence bienfaisante sur les mœurs. L'impôt peut, sans doute, fermer certaines issues à l'immoralité, encore comment les ferme-t-il ? Mais il ne saurait les murer toutes ; alors il privilégie les vices qu'il n'atteint pas — et ceux-ci sont souvent les plus dangereux, parce qu'ils sont les plus cachés — aux dépens de ceux qu'il atteint. L'impôt, lorsqu'il est excessif et mal réparti, peut démoraliser un peuple en le décourageant de travailler ; mais nous ne pensons pas qu'il ait jamais la vertu de le moraliser.

M. de Montyon commet une erreur plus funeste encore en demandant que l'impôt pèse d'une manière toute spéciale sur les professions malsaines. Qu'est-ce donc qui pousse communément le travailleur à embrasser une profession malsaine ? N'est-ce pas l'impossibilité d'en trouver une autre ? Or, en diminuant par un impôt les avantages pécuniaires qu'il peut trouver dans un état malsain, on ne lui facilite pas l'accès des autres professions, on rend, tout simplement, moins lucrative celle que la nécessité l'a contraint d'embrasser, et on lui ravit ainsi la compensation matérielle qui lui est offerte pour le danger auquel il s'expose. Dira-t-on que si cette compensation n'existe plus ; que si le salaire des professions malsaines cesse de dépasser celui des autres professions, l'ouvrier se portera de préférence vers celles-ci ? Sans doute ; mais en s'y portant, n'y augmentera-t-il point la concurrence des bras et n'y fera-t-il pas, en conséquence, baisser les salaires ? Alors la différence entre les deux sortes de professions ne se rétablira-t-elle pas d'elle-même ? Seulement, il y aura, dans l'intervalle, une baisse générale des salaires et cette baisse subsistera aussi longtemps que l'impôt. Si l'impôt est assez considérable pour faire abandonner les professions malsaines, l'effet produit sera plus désastreux encore. Les ouvriers chassés de ces professions viendront encombrer le marché du travail et y occasionner une dépression funeste dans les salaires ; en outre, la plupart demeureront sans emploi, car le travail ne s'improvise pas ; et, au lieu d'être décimés à la longue par l'insalubrité de leur métier, ils succomberont promptement aux horreurs de la misère. Voilà l'effet des impôts qui ferment les issues naturelles du travail !

4.

Montyon écrit : « Une maison n'étant essentiellement qu'un abri contre les intempéries de l'air, tant qu'elle n'excède point cet objet, comme elle ne donne aucune jouissance, elle n'est point susceptible d'être imposée ; mais lorsqu'elle excède la limite du besoin, elle devient sujette à l'impôt, comme

étant indice de fortune ; si elle est louée, quel que soit le loyer, il est imposable comme le loyer de la terre, ou de tout autre objet de propriété. »

Quelles appréciations arbitraires et fausses ! Y a-t-il, comme le prétend M. de Montyon, un point où finit le besoin, où commence la jouissance ? Est-ce que les jouissances ne commencent pas, au contraire, précisément avec la satisfaction du besoin ? Comment donc séparer, délimiter deux choses qui sont indissolublement unies ? Plus loin, M. de Montyon s'égare davantage encore en excluant du bénéfice de l'exemption de l'impôt, toutes les habitations louées. Ceux qui paient un loyer ne sont-ils pas d'ordinaire plus pauvres et ne méritent-ils point par conséquent beaucoup mieux une exemption d'impôt que ceux qui possèdent le toit sous lequel ils s'abritent ? M. de Montyon suppose, à la vérité, que l'impôt est payé par le propriétaire et non par le locataire ; mais c'est là, comme chacun sait, une erreur manifeste. Sauf des circonstances exceptionnelles, l'impôt est payé directement par le locataire ou remboursé par celui-ci au propriétaire, et chacun sait aussi que le locataire pauvre n'est pas celui qui supporte, toutes proportions gardées, les moindres charges.

5.

Montyon écrit : « Le père de plusieurs enfants, surtout s'ils sont en bas âge, paie une forte contribution à la patrie en lui élevant des citoyens destinés à la servir, à l'enrichir, à la défendre ; ainsi, il est juste de diminuer son imposition personnelle en proportion des charges naturelles qu'il est obligé de supporter. »

Toujours des encouragements à la population ; comme si la population ne s'accroissait pas bien suffisamment d'elle-même, sans être surexcitée !

6.

Montyon écrit : « Dans la fixation du taux de l'impôt territorial, il est indispensable de distinguer les fruits naturels et spontanés que le sol livre de lui-même sans l'intervention de l'homme, et les fruits artificiels obtenus par une fécondation procédante du travail. »

L'auteur voudrait que l'on grevât très fortement ce qu'il nomme les produits naturels et spontanés du sol ; mais comment donc distinguer ces produits d'avec les autres ? D'ailleurs, M. de Montyon ne se fait-il pas illusion sur leur importance ? Que l'on cesse, pendant

une année, de cultiver le sol de France et l'on verra ce que produira cette terre pourtant si féconde ! Il est peu probable que ses produits naturels et spontanés suffisent pour nourrir la centième partie de la population. Encore, dans ce cas même, la plupart des produits récoltés, tels que les fruits, par exemple, proviendront d'un travail antérieur. Dans les contrées où le sol est encore vierge, c'est tout au plus si quelques milliers de sauvages parviennent à trouver leur subsistance sur une étendue de terres égale à celle de la France.

7.

Montyon écrit : « Les grands États, ne pouvant admettre cette forme d'administration et cet accaparement, ont pris divers moyens pour s'opposer par des impôts à l'avilissement du prix des grains, funeste à l'agriculteur, et à leur surtaux, funeste aux consommateurs ; et un des régimes les plus sages a été un impôt versatile sur les grains sortant du territoire de l'État, ou y entrant, suivant que le prix des grains rend l'entrée ou la sortie de ces grains favorable ou défavorable. Si ces droits sont quelquefois insuffisants pour prévenir le malheur de la disette, du moins ils sont toujours utiles pour rapprocher le prix des grains de cette égalité sans laquelle il est bien difficile que les manufactures se soutiennent et fleurissent, d'autant que, quelle qu'ait été, dans leur pays, la récolte de l'année, elles sont obligées de maintenir au même taux le prix de leurs ouvrages. »

M. de Montyon se prononce en faveur d'un droit mobile sur les blés, parce que, dans son opinion, ce droit amène la stabilité dans les prix. Or, l'expérience a prouvé, particulièrement en Angleterre, que *l'échelle mobile* a été jusqu'à présent la grande cause des perturbations extrêmes qui se sont manifestées dans les prix des blés. Parmi les arguments que la Ligue contre les lois céréales a employés pour obtenir le rappel[1] de cette législation oppressive et désastreuse, aucun n'a, plus que celui-là, fait impression sur les esprits ; on a reconnu généralement que c'était à la liberté du commerce et non à l'échelle mobile qu'il fallait recourir pour obtenir non seulement la plus grande abondance, mais encore la plus grande stabilité, et l'échelle mobile a été abolie aux grands applaudissements de la nation.

[1] On se souvient que « rappel » (et similairement « rappeler »), tiré de l'anglais *repeal*, signifie retrait, suppression.

8.

Montyon écrit : « L'impôt sur la viande de boucherie est admis dans la plupart des États ; mais la viande n'est pas d'un usage aussi général, ni n'est aussi nécessaire que le grain et les légumes. En France, la moitié de la nation ou ne mangeait point de viande, ou n'en mangeait que très rarement, et n'était pas dans un état de souffrance, quand elle avait d'autres aliments en quantité suffisante, et quand elle pouvait pourvoir à ses autres besoins. Le régime végétal est sain ; il a son agrément quand on peut y joindre du lait, du fromage ou du beurre ; et l'exemple de plusieurs nations prouve qu'il ne donne pas moins de vigueur que le régime carnassier. »

Encore une erreur. Des expériences fréquemment répétées, particulièrement dans les usines de Charenton, ont prouvé que la viande donne plus de forces que les végétaux. Des ouvriers français qui fournissaient moins de travail que des ouvriers anglais, ont fini par en donner tout autant que ceux-ci, lorsqu'ils ont été, comme eux, nourris de viande. Tous les physiologistes s'accordent, au reste, sur ce point. Nous nous bornerons à citer le témoignage de Cabanis :

« Les substances animales, dit cet illustre physiologiste, ont sur l'estomac une action beaucoup plus stimulante que les végétaux. À volume égal, elles réparent plus complétement et soutiennent plus constamment les forces. Il y a certainement une grande différence entre les hommes qui mangent de la viande et ceux qui n'en mangent pas. Les premiers sont incomparablement plus actifs et plus forts. Toutes choses égales, d'ailleurs, les peuples carnivores ont, dans tous les temps, été supérieurs aux peuples frugivores dans les arts qui demandent beaucoup d'énergie et beaucoup d'impulsion.

... Sous les zones glaciales, il faut des aliments qui reproduisent beaucoup de chaleur ; qui par une digestion plus difficile et plus lente entretiennent l'action vigoureuse de l'estomac, nécessaire pour élever le ton de tous les organes au degré qu'exigent la température et le ressort de l'air... Dans les pays chauds, les hommes qui usent modérément des substances animales sont beaucoup plus forts que ceux qui n'en usent point du tout ; ils sont non seulement plus capables de supporter des travaux soutenus, mais ils sont, en outre, beaucoup plus sains ; ils se dérobent plus facilement au danger de cette vieillesse précoce qu'une excessive irritabilité produit si souvent dans ces mêmes climats. Or, cette irritabilité doit être regardée comme directement dépendante de la faiblesse musculaire habituelle : d'où il suit que certains excès ont pour cause véritable la faiblesse et son sentiment habituel ou plutôt les irritations trompeuses et les

désirs qui en résultent. Le moral s'altère alors en raison directe de l'altération des organes[1]. »

Que penser après cela des lois qui restreignent l'importation des substances animales, et qui, par conséquent, atteignent dans leurs forces, dans leurs moyens de travail, les classes ouvrières ? N'est-ce pas un non-sens véritablement odieux de qualifier ces lois de *protectrices du travail national* ?

9.

Montyon écrit : « Parmi tous ces impôts, il en est un qui mérite une attention particulière, par la singularité de son assiette, la grandeur de ses produits, la rapidité de ses progrès : on a imaginé d'assujettir à une contribution une plante dont l'usage, objet d'une fantaisie assez bizarre, a, par cette taxe, fourni au fisc français un revenu égal au total du revenu de quelques autres États. Ce n'est qu'au commencement du dix-septième siècle, qu'en France le tabac a été grevé d'un droit ; c'est en 1674 que la vente en a été rendue exclusive ; et alors ce droit produisait 500 000 liv. Quelques années avant la Révolution, le produit était de 30 millions ; ainsi, dans l'espace d'environ cent dix ans, les sommes que cette vente faisait entrer dans le Trésor public étaient augmentées dans la proportion d'un à soixante. »

En 1846, la régie du tabac a produit :	
Produit brut	107 156 000.
Dépenses	31 828 720.
Produit net	75 327 280.

Cet énorme produit de la vente des tabacs a fait considérer la régie comme une institution éminemment utile ; malheureusement il y a un revers à la médaille. Si la régie rapporte beaucoup au Trésor, en revanche elle oblige le consommateur à se contenter de mauvais tabac et à le payer fort cher. C'est une question de savoir si le fisc n'aurait pas intérêt à abandonner la régie des tabacs et à se contenter d'un impôt modéré sur cette denrée. Il est bien certain que si un pareil changement avait lieu, la consommation des tabacs augmenterait considérablement, et que le fisc retrouverait, par conséquent, sur l'augmentation de la quantité de la denrée soumise à l'impôt, une compensation de l'abaissement du droit. Il ne s'agirait que de trouver le taux qui donnât à la fois la plus grande consommation et le plus fort revenu au Trésor, en un mot le *taux fiscal.*

En Angleterre, où la vente du tabac est abandonnée à l'industrie privée, le droit qui était d'abord de 5 et de 4 schell. la livre ayant été

[1] Cabanis, t. II, p. 95 : *Rapports du physique et du moral de l'homme.* (Note de Molinari.)

abaissé à 3 schell. en 1825, la consommation augmenta de plus de moitié en quelques années ; elle passa de 13 à 14 millions de livres en 1825, à 22 millions en 1836, et la recette du Trésor s'éleva, dans la même période, de 3 223 000 l. à 3 397 000 l. Les jouissances des consommateurs s'étaient accrues, et le Trésor n'avait rien perdu.

Nous ne comprenons pas, au reste, les reproches que M. de Montyon adresse plus loin à la finance au sujet de l'impôt du tabac. Il se plaint de ce que l'on a employé « tant d'art pour établir l'usage d'une drogue dont la salubrité n'est point reconnue, etc. » Le fisc mérite-t-il bien un tel reproche ? Au lieu de développer la consommation du tabac ne l'a-t-il pas, tout au contraire, restreinte, en surélevant le prix de cette denrée utile ? Ce n'est pas le fisc qui a donné à la nation le goût du tabac, c'est bien plutôt la nation qui a pris ce goût-là malgré le fisc.

10.

Montyon écrit : « Quelques gouvernements ont réprimé, par des impôts, l'empressement imprudent de la multitude à prendre, par les papiers périodiques, connaissance des affaires publiques, sur lesquelles elle ne peut former que des opinions hasardées. Ces papiers étant rendus plus dispendieux, la lecture en a été réservée à la classe d'hommes le plus en état de juger les intérêts nationaux. »

Ainsi donc, dans l'opinion de M. de Montyon, il est bon que la multitude ignore les affaires publiques, lesquelles sont pourtant ses affaires ; il est bon que le peuple soit traité comme un mineur. Pis encore ! car il n'y a que les tuteurs infidèles qui refusent des renseignements et des comptes à leurs pupilles. M. de Montyon, ne l'oublions pas, était un émigré, ancien chancelier du comte d'Artois, et il avait écrit le *Mémoire des Princes.*

11.

Montyon écrit : « Il ne suffit pas que l'impôt admette ou rejette les spectacles, les rende plus communs ou plus rares dans divers pays et dans divers lieux, suivant le caractère et les occupations des habitants ; il faut encore qu'il en favorise ou contrarie les divers genres, suivant leur nature et les effets qu'ils produisent, et cette intervention de l'impôt dans ces plaisirs est d'autant plus importante, qu'il existe une analogie constante entre le caractère des nations et leurs spectacles. L'antiquité, comme les temps modernes, nous en offre des preuves constantes. »

En France, on accorde à certains théâtres des faveurs spéciales, on subventionne l'Opéra, le Théâtre-Français, etc. ; cela n'empêche point le public de se porter de préférence vers les autres théâtres. Si l'on grevait ceux-ci de charges considérables, et, en définitive, si on les fermait, croit-on que la foule refluerait vers les théâtres privilégiés ? Rien n'est moins probable. Plutôt que d'assister à des spectacles qui ne l'amuseraient point, la foule irait probablement remplir les cafés et les cabarets. Le beau résultat qu'aurait l'intervention de l'impôt ! Ne vaut-il pas bien mieux laisser le peuple s'amuser comme et où bon lui semble, et chercher ailleurs les moyens de le moraliser ? En général, on peut affirmer que les impôts levés sur les plaisirs du peuple sont plutôt funestes qu'utiles à la moralité publique. L'homme du peuple aussi bien que l'homme des classes élevées a besoin de distractions. Si l'on renchérit d'une manière factice ses plaisirs, qu'arrive-t-il ? Se résout-il à s'en passer ? Non ! Le plus souvent il paie le surplus, prenant ainsi sur ses dépenses nécessaires, sur sa nourriture, ou parfois sur la faible somme destinée à l'éducation de ses enfants ; s'il est trop pauvre pour payer ce surplus, il se contente de plaisirs inférieurs. Si par exemple un impôt doublait les prix des places des théâtres de l'Ambigu et de la Gaité, où iraient les habitués de ces spectacles ? Ils iraient probablement, comme autrefois, à des théâtres de marionnettes, ou bien ils passeraient leurs soirées chez les marchands de vins. La moralité publique n'aurait assurément rien gagné au change. C'est le bon marché et non la cherté des plaisirs, quels qu'ils soient, qu'il faut demander dans l'intérêt de la moralisation des masses.

12.

Montyon écrit : « Le désordre résultant des droits qui interceptent le cours du commerce dans l'étendue d'un même État est bien plus grand encore en Allemagne. Plusieurs des souverains qui composent le corps germanique, malgré le pacte fédératif qui les unit, se traitent, dans les relations de commerce, comme étrangers et presque comme ennemis. »

Le Zollverein a fait disparaître aujourd'hui toutes ces entraves, et la plus grande partie de l'Allemagne jouit, comme la France, du bienfait de la liberté du commerce à l'intérieur en attendant d'en jouir au dehors.

13.

Montyon écrit : « On a proposé de livrer tous les hommes, sans distinction de pays, à la concurrence de leur activité, de leur intelligence, de leur adresse : grandes et édifiantes idées, nobles et généreux projets, mais romanesques et illusoires ! Comme il est dans la nature de tout individu de se préférer à autrui, il est dans la constitution de tout État et dans l'esprit de tout gouvernement de tendre à son avantage, sinon au préjudice des autres États, du moins de préférence à eux ; et cet intérêt fondamental a toujours régi, et régira toujours toutes les dispositions financières ainsi que politiques ; il a créé et créera les droits nécessaires pour se défendre de l'ascendant oppressif de nations plus avantageusement douées par la nature. »

M. de Montyon expose et justifie la théorie du système protecteur. L'illustre philanthrope n'était pas, comme on voit, plus libéral en matière de commerce et d'industrie qu'en politique. Il y a aujourd'hui en Angleterre au sein du parti tory, une nuance dont lord Ashley est le représentant le plus connu et qui reproduit assez exactement les opinions et les tendances de M. de Montyon. Ces tories philanthropes réclament des extensions de la loi des pauvres, organisent des établissements de bains pour le peuple, etc., tout en s'opposant à l'abolition des lois qui renchérissent la vie des masses. C'est chose triste à dire ! mais bien peu de philanthropes ont la notion du juste. Uniquement préoccupés de la charité, ils ne s'inquiètent pas de la justice, et, au lieu de réclamer la suppression des privilèges, qui oppriment les masses, ils se bornent uniquement à demander que ces privilèges soient tempérés par la charité volontaire ou imposée. Pourtant l'exemple du paupérisme britannique devrait leur avoir appris ce que vaut la charité greffée sur l'iniquité, la charité sans la justice !

14.

Montyon écrit : « Les droits d'entrée et de sortie du territoire de l'État, quand ils assurent préférence à la consommation et au travail des citoyens, sont dans une juste mesure. Les impôts sur des jouissances licites, mais qui ne sont ni nécessaires, ni fort utiles, ni fort agréables, ne peuvent être réputés excessifs dès qu'ils ne sont point portés à un taux prohibitif. On ne peut se plaindre de l'excès des impôts sur les objets de luxe, la magnificence, la somptuosité des vêtements ou des meubles ; car, quand ces sortes de jouissances éprouveraient une très grande gêne, il n'en résulterait qu'une cessation de l'extravasion de la richesse, et une direction de la dépense vers des jouissances réelles et sensées. Cette juste proportion de chaque genre d'impôts donne les

éléments de la proportion générale de la masse des impôts ; mais cette proportion générale doit être assise sur d'autres bases encore. »

M. de Montyon fait, comme on voit, reposer la justice de l'impôt sur une base purement arbitraire ; il taxe ou ne taxe pas la satisfaction de certains besoins selon le degré d'importance ou de moralité qu'il attribue à ces besoins. Est-ce là une solution satisfaisante du problème de l'équitable répartition des charges ? Nous ne le pensons pas. Nous ne croyons pas que l'on puisse distinguer entre les besoins ceux qui doivent être taxés et ceux qui méritent d'être exemptés de la taxe ; nous croyons que tous les besoins sont également imposables, car tous répondent à des facultés nécessaires à l'homme, et il nous semble que le problème doit être ramené aux termes que voici : *Atteindre également tous les contribuables dans la satisfaction de leurs besoins.* Un impôt proportionnel sur tous les objets de consommation, ou bien sur le revenu à l'aide duquel les objets de consommation s'obtiennent, résoudrait seul ce problème.

15.

Montyon écrivait que dans une nation où les riches seraient taxés à un taux supérieur aux pauvres, les uns et les autres fourniraient ensemble de plus larges contributions au budget, l'impôt étant plus aisé à prélever sur un petit nombre de riches fortunes que sur une multitude de fortunes médiocres.

M. de Montyon propose l'impôt progressif comme un moyen de remédier à l'inégalité des fortunes ; mais ce moyen est-il juste et est-il pratique ? Est-il juste ? Sans doute, dans un grand nombre de fortunes on rencontre l'iniquité, le privilège ; mais il y en a d'autres, en revanche, qui ont uniquement leur origine dans le travail. Or, que fait l'impôt progressif ? Il ne va point et ne peut aller à la source des inégalités sociales ; il frappe également les grands capitaux accumulés par la spoliation, l'abus de la force, et les grands capitaux accumulés par l'usage légitime de la force, par le travail. L'impôt progressif, à ce point de vue, serait un moyen fort inique d'atteindre les grandes iniquités sociales. Il frapperait l'innocent aussi bien que le coupable. Le justifiera-t-on, en prétendant qu'il est juste que la proportion d'impôt soit plus considérable sur un grand capital que sur un petit ? Mais, en admettant qu'aucun privilège n'existe dans le domaine de la production (et nous venons de voir que l'impôt progressif est un fort mauvais moyen d'atteindre le privilège), que représentera un grand capital ? Un grand travail. Que fait donc l'impôt progressif ? Il frappe, il punit ce qui précisément mérite le mieux

d'être encouragé, l'assiduité dans le travail, la persévérante continuité des efforts. Quelle justice !

L'impôt progressif n'est pas plus pratique qu'il n'est juste. Rien ne serait plus facile que d'éluder un tel impôt par le morcellement apparent des fortunes ; rien ne serait plus facile aussi que d'exporter une partie des capitaux surimposés ; mais, en admettant même que l'on réussît à empêcher le morcellement factice et la sortie des capitaux, pourrait-on empêcher les gros capitalistes de dépenser improductivement leur fortune, au lieu de l'augmenter ? Pourrait-on obliger les classes riches à alimenter avec leurs capitaux les ateliers de la production, après avoir frappé d'une véritable amende l'accumulation des capitaux ? Non ! Dans la pratique, l'impôt progressif aurait pour résultat unique de décourager l'épargne, de diminuer la quantité des capitaux et par là même, d'accroître le malaise des classes inférieures que l'on voudrait soulager. D'ailleurs, et c'est toujours à ce point qu'il faut revenir, à quoi sert l'impôt ? Il sert à protéger les personnes et les propriétés ; l'impôt est la portion de richesses que chacun abandonne à l'État pour s'assurer la conservation du restant. Il suit de là que l'impôt, pour être équitable, doit être exactement l'équivalent de ce que coûte à l'État la protection de la vie et des propriétés de chacun. Or, dans la pratique, est-ce que le coût de la protection n'est pas proportionné à l'étendue et à la valeur de la propriété protégée ? Est-ce qu'une propriété valant un million coûte, toute proportion gardée, plus à protéger qu'une propriété valant 200 fr. ? Pourquoi donc prendre, pour ce service de protection, la moitié de l'une et seulement la centième partie de l'autre ? Est-ce de la justice ? Est-ce ainsi qu'en userait une entreprise particulière, en supposant que la sécurité publique fût confiée à l'industrie privée au lieu d'être remise aux mains de l'État ? Non, sans doute ! une entreprise particulière, soumise à la loi de la libre concurrence, ferait payer exactement la protection ce qu'elle vaut, et elle n'exigerait pas des gros consommateurs de sécurité, c'est-à-dire des grands propriétaires, un prix plus élevé que celui qu'elle réclamerait des petits. Si une entreprise de sécurité agissait autrement, si elle faisait payer en détail sa denrée immatérielle plus cher qu'en gros, on trouverait assurément que sa conduite est injuste et absurde ?[1] Que ferait-elle, cependant, sinon établir un impôt progressif ? Eh bien, nous le demandons, ce

[1] L'idée d'une entreprise de sécurité, qui se substitue au monopole gouvernemental, n'était pas nouvelle chez Molinari, et les occasions restaient rares où il pouvait l'exposer sans craindre d'être censuré par ses collaborateurs. Ici il n'y faisait encore qu'une allusion, présentant la chose comme une supposition imaginaire, destinée à faire entendre sa pensée. Ce qu'était précisément la force de sa conviction à cette époque, reste pour nous indéterminable.

qui de la part d'une entreprise particulière serait regardé comme injuste et absurde, peut-il être regardé comme juste et raisonnable venant d'un gouvernement ? L'impôt progressif ne se peut donc soutenir par aucune considération de justice ou d'utilité ; seul, nous le répétons, l'impôt proportionnel est équitable et utile.

IV. Bentham

Notice

BENTHAM (Jérémie), le chef célèbre de l'école des Utilitaires, naquit le 15 février 1748 à Houndsdisch. Son père était membre de la compagnie des notaires de Londres. Dès sa plus tendre enfance, Bentham manifesta des dispositions extraordinaires ; il était, à l'âge de six ans, la merveille de l'école de Westminster. L'homme devait tenir, et au-delà, toutes les promesses de l'enfant. Cependant Bentham subit un échec au début de sa carrière. Son père avait voulu en faire un avocat, croyant lui ouvrir ainsi le chemin des honneurs et de la fortune, mais il s'aperçut bientôt qu'il s'était trompé. « Le vieux Bentham, dit M. Louis Reybaud dans ses remarquables *Études sur les réformateurs modernes,* avait épousé en secondes noces Mme Abbot, mère de Charles Abbot, depuis lord Colchester. Jérémie et Charles débutèrent au barreau presque en même temps, et le père suivait avec le plus grand intérêt cette rivalité de famille. Ses vœux inclinaient naturellement pour l'enfant de son sang, et prévenu comme il l'était en faveur de Jérémie, il ne concevait pas le moindre doute sur l'issue de la lutte. Cependant les illusions paternelles durent céder à l'évidence. Charles Abbot marchait dans la carrière, d'un pas ferme et heureux, signalant chacun de ses essais par un triomphe, pendant que Jérémie, sur qui reposaient tant d'espérances, Jérémie, qui devait être la gloire du barreau de la magistrature, conquérir les sièges les plus élevés des cours de justice, et arriver même jusqu'aux sceaux de l'État, loin de justifier ce favorable augure, ce Jérémie, l'orgueil des siens, perdait chaque jour du terrain, et désertant la jurisprudence, inclinait involontairement vers l'improductive étude de la philosophie[1]. » Mais cet apprentissage de la chicane ne fut pas inutile à Bentham ; il vit, il toucha lui-même les abus de la législation anglaise, et il sentit la nécessité de les réformer. Il se mit donc à étudier les lois, non plus en praticien, mais en philosophe et en réformateur. Le premier résultat de ses études fut une Réfutation des Commentaires de Blackstone, publiée en 1776, sans nom d'auteur, sous ce

[1] *Études sur les Réformateurs ou Socialistes modernes,* t. II, p. 187. (Note de Molinari.)

titre : *A fragment on government, being an examination of what is delivered on the subject in Blackstone's commentaries.* Ce fragment, dans lequel le jeune philosophe démolissait avec la logique serrée et vigoureuse qui le caractérise les sophismes de Blackstone, commença sa réputation ; depuis cette époque, jusqu'en 1832, année de sa mort, Bentham marcha sans se laisser arrêter un seul jour dans la voie qu'il s'était tracée. Aucun homme n'a plus travaillé que Bentham ; aucun homme, sauf peut-être Franklin, avec qui le chef des Utilitaires offre du reste certains points de ressemblance, n'a su mieux diviser et économiser son temps. L'existence de Bentham a été, au reste, consacrée toute entière aux spéculations de la philosophie. Bentham ne se mêla jamais au mouvement des affaires publiques.

Un instant, il faillit y être entraîné. C'était en 1781 ; il était devenu le commensal de lord Shelburne, depuis marquis de Landsdowne, qui lui avait accordé l'hospitalité dans sa magnifique résidence de Bowood. À cette époque, Bowood était le rendez-vous d'une foule de célébrités. On y voyait Camdeu, le célèbre jurisconsulte, avec son collaborateur Dunning, Bankes, Chatham, le jeune William Pitt, Samuel Romilly, Étienne Dumont de Genève. Un jour, lord Landsdowne offrit à Bentham de le faire nommer dans l'un des bourgs dont disposait la famille Shelburne ; Bentham parut d'abord n'attacher aucune importance à cette offre, mais ayant réfléchi, il pria instamment lord Landsdowne de tenir sa promesse. Le moment était mal choisi : lord Landsdowne, retiré des affaires, ne possédait plus qu'une influence assez restreinte ; il tâcha donc d'éconduire poliment notre philosophe ; mais celui-ci, tenace et naïf, avait pris l'affaire au sérieux, et il écrivit un Mémoire de soixante-et-une pages à son noble amphytrion, pour lui démontrer la nécessité de tenir une promesse donnée un peu en guise d'eau bénite de cour. Lord Landsdowne eut toutes les peines du monde à extraire de la large cervelle de notre philosophe cette idée de la députation qu'il y avait implantée si imprudemment. Bentham s'absorba alors tout entier dans ses travaux de cabinet ; associé avec Étienne Dumont, qu'il avait rencontré à Bowood, il publia en français quelques-uns de ses plus importants ouvrages, les *Traités de législation civile et pénale,* la *Théorie des peines et récompenses,* etc. Auparavant, toutefois, il alla faire un voyage dans la Russie méridionale, où résidait son frère Someul qui était entré au service de la Russie. Ce fut dans ce voyage, et sur les bords de la mer d'Azoff, qu'il écrivit sa célèbre *Défense de l'usure,* sous ce titre : *Defense of Usury, showing the impolicy of the present legal restraints on pecuniary bargains.* Chef-d'œuvre de logique et de raison, la *Défense de l'usure* a beaucoup contribué à détruire les préjugés favorables à la fixation légale du taux des prêts à intérêts. Vingt

ans auparavant, Turgot, dans son *Mémoire sur les prêts d'argent,* avait défendu comme Bentham, et avec non moins d'éloquence, la cause des prêteurs à intérêts, et probablement est-ce dans le Mémoire de Turgot, que le philosophe anglais a puisé l'idée de ses fameuses lettres. Quoi qu'il en soit, la *Défense de l'Usure* suffit pour lui marquer une belle place parmi les économistes. Bentham a consacré aussi de nombreux ouvrages à la réforme pénitentiaire ; il est, pour ainsi dire, le père de cette réforme qui a commencé à s'accomplir en Amérique et qui se poursuit aujourd'hui dans l'Europe entière. En 1791, parut son *Panopticon or the Inspection House, containing the idea of a new principle of construction applicable to any place of confinement,* 3 vol. Le pénitentiaire modèle de Bentham avait été adopté par la commune de Paris, mais les événements de 1792 en empêchèrent l'exécution. En 1793, la Convention nationale décerna à Bentham le titre de citoyen français en compagnie de Thomas Payne, de Wilberforce, de Clarkson, de Pestalozzi, de Washington, de Klopstock, de Kosciusko et de plusieurs autres notabilités. Bentham adressa à la Convention une lettre de remerciements, dans laquelle on trouve une éloquente réclamation en faveur des émigrés. La même année, il publiait une *Letter to a member of the national Convention,* sur la nécessité de déclarer les colonies indépendantes.

Nous donnons plus loin, d'après la *Biographie universelle,* la liste des nombreux ouvrages que Bentham a publiés depuis cette époque. De son cabinet, dont il sortait rarement, Bentham exerça la plus grande influence sur ses contemporains : en Angleterre, il entretenait des relations avec les principaux chefs du parti réformiste, Burdett, Hunt, Brougham, Cobbett ; il était lié aussi avec un grand nombre d'hommes éminents dans le reste de l'Europe, entre autres avec notre illustre J.-B. Say, à qui il a légué son portrait enchâssé dans une bague. Vers la fin de sa vie, Bentham eut pour collaborateur le docteur Bowring, qui se chargea de recueillir et de publier ses Mémoires. Bentham mourut le 6 juin 1832. Dans son testament, il enjoignit à ses héritiers de faire porter son corps à l'amphithéâtre de dissection, voulant ainsi être utile à ses concitoyens, même après sa mort. Les héritiers de Bentham crurent devoir respecter ses dernières volontés, et le corps de l'illustre philosophe fut porté à l'amphithéâtre, où il fut disséqué en présence d'un immense concours de monde.

Le plus beau titre de Bentham est la célèbre doctrine de l'utilité. Selon Bentham, il y a une coïncidence naturelle entre le juste et l'utile, le beau et le bon. La vertu n'est autre chose que l'intérêt bien entendu, et les criminels sont avant tout des hommes qui raisonnent mal, qui n'entendent point leurs véritables intérêts. On voit d'un

coup-d'œil combien cette doctrine est féconde. Si, comme l'affirme Bentham, rien n'est utile à l'homme que ce qui est juste, si toute déviation de la route de l'honnête se traduit en fin de compte nécessairement en un dommage, combien il devient facile de faire accepter aux hommes la notion et la pratique du devoir ! Pourquoi seraient-ils méchants et vicieux, s'ils ont intérêt à être bons et vertueux ? Avec une telle doctrine, le mal ne peut plus venir que de l'ignorance ; car quel homme éclairé voudrait commettre un acte immoral, si cet acte doit en définitive lui être nuisible ? Ce qui est vrai pour les individus ne l'est pas moins pour les nations. Si toute infraction à la loi de justice entraîne nécessairement un dommage pour celui qui s'en rend coupable, quel peuple voudra désormais abuser de sa force pour opprimer ou spolier ses voisins ? Voyez combien la politique se trouve de la sorte simplifiée. Au lieu de chercher dans les calculs d'un étroit égoïsme ou dans les sombres inspirations de l'envie et de la haine, la règle de sa conduite, un peuple la cherchera uniquement dans la loi de la justice. La politique la plus habile et la plus sage consistera à suivre religieusement les prescriptions du droit des gens ; alors plus d'armées, plus de diplomatie ! À quoi serviraient en effet des gens de guerre et des diplomates ? Chaque nation se trouvant intéressée à être juste, tout conflit devient impossible, ou si quelque difficulté survient, elle est bientôt résolue par le droit sens des deux nations ; l'opinion publique, librement manifestée des deux cotés, indique la solution la meilleure ! Voilà où conduit la théorie de Bentham, et voilà aussi où conduit l'étude approfondie de l'économie politique. Quand on observe le jeu naturel des intérêts humains, quand on étudie les lois qui président au développement et à la distribution de la richesse, on ne tarde pas à s'apercevoir que toute infraction au droit, à la justice, est toujours, soit médiatement, soit immédiatement, suivie d'une perte, d'un dommage ; d'où il suit qu'on doit condamner, au point de vue de l'utile, toute institution économique qui porte atteinte au principe du juste. L'étude des lois de la nature conduit donc les économistes au même point où l'étude plus spéciale des lois humaines a conduit Bentham, et très probablement c'est à l'économie politique qu'il sera donné de populariser le principe mis en lumière par le célèbre philosophe anglais.

Dans son livre sur les réformateurs, M. L. Reybaud reproche à la doctrine de Bentham d'être étroite et desséchante. « Les vertus issues de l'utilité, dit-il, sont certainement des vertus plus étroites que celles qui dérivent du détachement : la simple réflexion l'indique et les faits le prouvent. C'est dans ce sens que les doctrines de Bentham ont exercé un effet fâcheux. On en retrouve l'influence dans cette soif

immodérée du profit qui tourmente les générations actuelles, dans un besoin de jouissances chaque jour plus vif et plus général. Tous les moyens sont bons pour arriver à la fortune ; ce qui est utile semble toujours assez moral, et l'intérêt s'empare de la société. Sous cette action dissolvante, le calcul se glisse là où régnait le dévouement : dans l'enseignement, dans la magistrature, dans l'armée, dans les lettres, dans les arts, dans les sciences. Il n'est rien qui peu à peu ne devienne matière à spéculation, et dans plusieurs cas cette effervescence des intérêts va jusqu'à prendre le caractère d'une émotion publique. Des individus la contagion passe jusqu'aux États. Les peuples ne se battent plus pour un faux point d'honneur, mais ils se battent déjà pour la richesse. De mille côtés on se précipite vers l'utile de toute la vitesse du désir, en laissant le long du chemin ce qui fit la parure des générations antérieures : le désintéressement, l'abnégation, la modération dans la soif du bien-être. Ces ravages sont évidents, et il est impossible de n'y pas reconnaître l'action des doctrines de Bentham et de ses disciples[1]. »

Il nous semble que M. L. Reybaud se montre injuste à l'égard de Bentham et de ses disciples. Les maux qu'il déplore ne sont nullement contenus dans la doctrine de l'utilitarisme. Cette doctrine ne préconise pas plus les jouissances matérielles que les jouissances immatérielles, et ce n'est pas elle, certes, qui pousserait les peuples à se battre pour la richesse. Bentham envisage les choses de ce monde d'un point de vue plus élevé et plus large. Il spécule, il raisonne à la vérité, sur le bien et le mal, mais dans ses raisonnements et dans ses calculs fait-il un seul moment abstraction de la loi morale ? Tous ses raisonnements et tous ses calculs n'ont-ils pas pour objet de confirmer l'existence de cette loi et son utilité ? Serait-ce donc rabaisser la morale, la vertu, que de montrer qu'elle est utile, même en ce monde ? Sans doute, il serait fâcheux de n'arriver que par le calcul et par le raisonnement à l'observation de la loi morale ; mieux vaut y arriver naturellement, en obéissant à son instinct. Mais quand cet instinct est faible, quand le sens moral, pour nous servir de l'expression usuelle, est peu développé, n'est-il pas bon de le fortifier par le raisonnement et par le calcul ? N'est-il pas bon d'apporter au sentiment qui est notre guide naturel dans les actions de la vie, l'appui de notre intelligence ? Voilà ce que fait Bentham. S'il recommandait aux hommes de recourir au critérium de l'utile, alors même que ce critérium devrait dans la pratique être en contradiction avec celui du juste, oh ! alors, nous comprendrions les reproches de M. L. Reybaud et nous nous y associerions ; mais il n'en est pas ainsi : toute la

[1] *Études sur les Réformateurs modernes,* t. II, p. 260. (Note de Molinari.)

doctrine de Bentham est fondée sur la coïncidence de ces deux principes, et nous ne croyons pas, en vérité, que les âmes dussent se trouver abaissées, parce qu'on leur aurait démontré, fût-ce par un calcul mathématique, qu'il y a plus d'utilité dans une action morale que dans une action immorale. Une semblable démonstration relève le principe de l'utilité, sans amoindrir aucunement celui du juste !

Pour les hommes qui possèdent à un haut degré le sens moral, la doctrine de Bentham, nous en conviendrons volontiers, n'a pas une grande utilité ; car dans ces âmes privilégiées, la loi du juste est la règle souveraine des actions : jamais un homme dont la moralité est parfaite ne s'arrêtera un instant à considérer les conséquences utiles ou nuisibles d'un de ses actes. Cependant, si cet homme croyait que la justice et l'utilité sont des principes antagonistes, au lieu d'être harmoniques, s'il n'était pas assuré qu'une action juste ne saurait nuire ni à lui-même ni aux autres, ne demeurerait-il pas plongé dans une perpétuelle inquiétude ? Ne serait-il pas sans cesse ému de la crainte d'avoir nui aux autres, même par ses actions les plus morales, les plus honnêtes ? Ce repos du juste qui consiste dans la conscience intime de n'avoir nui à personne, ne serait-il point atteint profondément, et la vie ne deviendrait-elle pas pour l'honnête homme, comme pour le criminel, une succession continuelle d'inquiétudes et de tourments ?

Mais pour les âmes dans lesquelles la règle morale est faible, incertaine, combien plus salutaire encore est l'utilité d'une pareille doctrine ! Supposez qu'il y ait un antagonisme fatal entre le juste et l'utile, et aussitôt vous verrez la foule déserter le juste pour l'utile ! Vous verrez toute considération de justice s'affaiblir dans le commun des âmes, et toute moralité disparaître de leurs actes. Alors le seul frein qu'on pourra opposer au désordre des passions, résidera dans la force ou dans une superstition grossière et l'ordre ne pourra être maintenu qu'avec l'auxiliaire de l'esclavage et de l'ignorance. Enseignez au contraire que la justice est la plus utile règle de conduite, enseignez aussi que l'honnêteté est la meilleure politique (*honesty is the best policy*), et aussitôt toute entrave, toute gêne apportées à la liberté humaine deviendront inutiles, aussitôt vous verrez le commun des hommes devenir, dans la pratique, moraux, honnêtes sous l'impulsion de l'intérêt. Sans doute, il vaudrait mieux qu'ils le devinssent par le fait d'un platonique amour pour l'honnêteté, pour la vertu ; mais cet amour, la doctrine de l'utilité n'empêche pas de les leur inspirer. Au contraire ! en les habituant à pratiquer la vertu sous l'influence d'un mobile inférieur, il est vrai, cette doctrine ne contribue-t-elle pas à le leur faire connaître ? Et, si peu morale que soit une nature, la connaissance de la vertu ne suffit-elle pas souvent pour lui

en inspirer le goût ? Alors qu'arrive-t-il ? Il arrive le plus souvent que l'homme qui d'abord a été honnête par intérêt, le devient par amour pour l'honnêteté. Il arrive que l'utile le met sur la voie du juste. Vaudrait-il mieux que cet homme eût continué de croupir dans la fange de l'immoralité ? Non ! à coup sûr ! C'est donc se montrer bien injuste que d'accuser la théorie de Bentham d'éloigner les âmes de la moralité, tandis qu'elle est un des plus puissants et des plus admirables véhicules qui puissent y conduire.

À part cette appréciation inexacte, selon nous, de la moralité de la doctrine des Utilitaires, le brillant auteur du livre des *Réformateurs* a pleinement rendu justice au noble caractère et à la belle intelligence de Jérémie Bentham.

On divise ordinairement les ouvrages de Bentham en deux séries : la première comprend les ouvrages qui ont été publiés par Dumont, de Genève, sur les manuscrits de l'auteur ; la seconde, les ouvrages publiés en anglais, soit par Bentham, soit par son collaborateur Bowring.

La première comprend :

I. Introduction aux principes de morale et de jurisprudence. 1789, *Londres,* in-4. — II. Traités de législation civile et pénale. *Paris,* 1802, 3 vol. in-8. — III. Théorie des peines et des récompenses. *Paris,* 1812, 2 vol. in-8. — IV. Pièces relatives à la codification et à l'instruction publique, comprenant une correspondance avec l'empereur de Russie et diverses autorités constituées des États-Unis d'Amérique. *Londres,* 1817, 1 vol. in-8. — V. Traité des preuves judiciaires. *Paris,* 1823, 1 vol. in-8. — VI. De l'évidence judiciaire spécialement appliquée à la pratique anglaise. *Londres,* 1827, 5 forts vol. in-8. — VII. Panoptique, ou Maison d'inspection. *Londres,* 1791, 2 vol. in-12. — VIII. Code proposé à toutes les nations qui professent des idées libérales. *Londres,* 1822, 72 pag. in-8. — IX. Code constitutionnel. *Londres,* 1830. — X. Essai sur la tactique des assemblées politiques, suivi d'un traité des sophismes politiques. *Genève,* 1816, 2 vol. in-8. — À ces dix ouvrages, il faut ajouter la Déontologie, ou Théorie des devoirs, traduit par M. Benjamin Laroche. *Paris,* 1833. Réunis, ces ouvrages forment tout un corps de législation.

La seconde série comprend :

I. Fragments sur les gouvernements. *Londres,* 1775. — II. Coup d'œil sur le bill relatif aux travaux forcés. *Londres,* 1778. — III. Défense de l'usure, ou Lettres sur l'inconvénient des lois qui fixent le taux de l'intérêt de l'argent. *Londres,* 1787, traduit en français sur la 4^{e} édit. in-8 de 19 feuilles. *Paris,* 1827. À cette traduction se trouve annexé le *Mémoire sur les prêts d'argent,* de *Turgot,* et une introduction

de M. Bazard, qui depuis fut l'un des chefs de la doctrine saint-simonienne. — IV. Esquisse d'un Code pour l'organisation judiciaire de la France. — V. Lettre à un membre de la Convention nationale. *Londres,* 1793. — VI. Émancipez vos colonies. *Londres,* 1793 (adressé à l'Assemblée législative). — VII. Finances sans charges ou échute au lieu de taxes. — VIII. Protestation contre les taxes, traduit en français dans la bibliothèque universelle de Genève. — IX. Plan d'administration pour les pauvres. 1797, traduit en français par Duquesnoy. — X. Lettre à lord Pelham, sur Botany-Bay. 1802. — XI. Plaidoyer pour la constitution. 1803 (toujours contre l'établissement de Botany-Bay, que l'on ne peuple, dit l'auteur, que par une violation de la Constitution). — XII. Réforme écossaise. 1806. Lettres à lord Grandville sur l'administration de la justice en Écosse. — XIII. Défense de l'économie contre Burcke. 1810-11. — XIV. Éléments de l'art d'assortir un jury. 1810-11. — XV. Sur la loi relative à la conviction. 1812. — XVI. Ne jurez pas. 1813 (Pamphlets contre le serment). — XVII. Tableau des motifs et des sources des actions. 1817. — XVIII. Chrestomathie. 1817, 2 vol. in-8. Divisée en deux parties : l'une traitant de l'Éducation, l'autre relative à la Classification des connaissances humaines. Le neveu de l'auteur, sir G. Bentham, a donné, sous le titre d'*Essai sur la nomenclature et la classification des principales branches d'art et de science,* Paris, 1823, in-8, un extrait de cet ouvrage. — XIX. Considérations sur l'Église d'Angleterre et son catéchisme. 1817, énorme in-folio de 800 pages, notes, etc. — XX. Plan d'une réforme parlementaire. 1817, in-8 de 400 pages. — XXI. Bill de réforme radicale. 1819, avec notes. — XXII. Observations sur les restrictions et prohibitions apportées au commerce. 1820 (avec de nombreux rapports au décret des cortès espagnols de juillet 1820), rédigé par le docteur Bowring. — XXIII. Traité relatif aux affaires d'Espagne et de Portugal. 1821. — XXIV. Lettres au comte de Toreno, sur le Code pénal des cortès (Bentham le critique amèrement), 1822. — XXV. La vérité contre Ashurt. 1822. — XXVI. Principes fondamentaux d'un Code constitutionnel pour chaque État. 1827. — XXVII. Le livre des sophismes. 1824. — XXVIII. Dénonciations qui concernent lord Eldon. 1827 (contre les frais de justice, la rapacité des gens de loi). — XXIX. Pétition en faveur de la justice et de la codification. — XXX. J. Bentham à ses concitoyens les Français sur la peine de mort. — XXXI. J. Bentham à la chambre des pairs de France. — XXXII. Déclaration des principes des candidats parlementaires. — XXXIII. Du bill de banqueroute, etc. 1832.

On trouve des notices sur Bentham, dans la traduction allemande des *Traités de législation,* par Benecke ; dans *l'Orbituary* anglais

de 1832 ; dans le Supplément à la *Biographie universelle,* article de M. Parisot ; des appréciations de sa doctrine et de ses œuvres, dans la préface des *Souvenirs de Mirabeau,* par Étienne Dumont ; dans les *Études sur les réformateurs modernes,* de M. Louis Reybaud, etc.

Note unique

À la suite de l'introduction par M. Bazard à la *Défense de l'usure* de Bentham

Cette introduction est due à la plume de M. Bazard, l'un des chefs de la doctrine saint-simonienne. On y trouve juxtaposées des vérités économiques incontestables et quelques-unes des plus grosses erreurs du socialisme. L'auteur affirme, par exemple, comme la plupart des écrivains socialistes, que l'augmentation de la richesse entre les mains des *non-travailleurs,* contribuerait à peine à faire baisser le loyer des instruments de travail. C'est là une erreur manifeste : chaque fois que le capital de la société subit une augmentation dans sa quantité, sans qu'il y ait un accroissement équivalent dans la demande de ce capital, le taux de l'intérêt s'abaisse. Il importe fort peu que le capital se trouve dans les mains des travailleurs ou dans celles des non-travailleurs. Ce qui importe, c'est qu'il y ait beaucoup de capital, où qu'il se trouve. Lorsque le capital est considérable, ses détenteurs, si riches qu'ils soient, le cèdent à bon marché, et plus ils sont riches, à meilleur marché ils le cèdent. Lorsque le capital est faible, au contraire, ses détenteurs ne consentent à le prêter qu'à des conditions très dures, et plus ils sont pauvres, plus le taux qu'ils en exigent est élevé, car plus alors la privation leur en est sensible.

Il y a quelques vérités ingénieuses dans les remarques auxquelles se livre M. Bazard sur l'organisation du crédit. Il est certain que la multiplication et la division de ce qu'il nomme des *centres créditants*, contribuent efficacement à activer et à faciliter le développement de la production ; mais nous ne voyons pas bien en quoi pourrait être utile la réunion, la centralisation des établissements du crédit. La nécessité de centraliser les banques, cette utopie des organisateurs du crédit, ne nous paraît pas plus saisissable que celle de centraliser les manufactures de draps ou de coton. Que chacun agisse dans le cercle spécial de sa clientèle, que tous se fassent une suffisante concurrence, et le grand mécanisme de la production fonctionnera, ce nous semble, le plus régulièrement et avec le plus *d'effet* possible.

M. Bazard nous paraît se tromper aussi, lorsqu'il affirme que la portion du taux de l'intérêt qui constitue le *loyer* finira par disparaître. Sans doute, cette partie de l'intérêt pourra diminuer considé-

rablement, lorsqu'une législation, à la fois plus libérale et meilleure gardienne des droits de la propriété, favorisera davantage la formation des capitaux ; mais qu'elle puisse s'effacer complétement, cela nous paraît une véritable chimère. Si nombreux que soient les capitaux, si riches qu'on suppose leurs détenteurs (et remarquons bien qu'il y a une certaine contradiction entre la diffusion générale de la richesse résultant d'un régime de pleine liberté économique et l'enrichissement excessif des individus), il y aura toujours, dans le fait du prêt d'une portion quelconque de richesse, une *privation* pour le prêteur. C'est précisément cette privation, comme l'a judicieusement observé M. Senior, que le prix du *loyer* sert à couvrir.

Nous serions plutôt disposés à croire que le taux de l'intérêt s'abaissera surtout par le fait de l'atténuation successive et peut-être de la suppression des risques ordinaires de la production, résultant d'une plus exacte connaissance des débouchés, d'une meilleure distribution du travail, etc.

Quoi qu'il en soit, le travail que nous reproduisons atteste des connaissances réelles en économie politique et en finances. Il est malheureux pour la science que M. Bazard soit mort à la fleur de l'âge ; des réflexions plus mûres lui auraient fait rejeter les erreurs de la doctrine saint-simonienne, et peut-être serait-il devenu, comme l'un de ses collègues, M. Michel Chevalier, une des lumières de l'économie politique.

042. — JACQUES BONHOMME.

I. Liste des contributions

1. Histoire de Jacques Bonhomme, n°1, 11-15 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.
2. Sur les plans financiers, n°1, 11-15 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.
3. Quelques idées sur les socialistes ou À qui le tour ?, n°2, 15-18 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
4. Consultations gratuites de Jacques Bonhomme, n°2, 15-18 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.
5. Le service de la poste, n°2, 15-18 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.
6. Consultations gratuites de Jacques Bonhomme (suite), n°3, 20-23 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.

7. Chronique politique. Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale, n°3, 20-23 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.
8. Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple, n°4, 9-13 juillet 1848. — CONJECTURAL, Probable.
9. Timbre et cautionnement, n°4, 9-13 juillet 1848. — CONJECTURAL, Probable.
10. Chronique politique, n°4, 9-13 juillet 1848. — CONJECTURAL, Probable.

II. Contributions

Histoire de Jacques Bonhomme

[N°1, 11-15 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Et d'abord Jacques Bonhomme vous dira qui il est et pourquoi on l'a baptisé du nom de Jacques Bonhomme.

Il y a bien longtemps de cela — bien des centaines d'années — des seigneurs grands et petits étaient les maîtres du pays. Comme ces gens-là passaient leur vie à se chamailler entre eux, comme ils ne travaillaient aucunement ni de la pioche, ni de la bêche, ni du marteau, leur nourriture et leur entretien se trouvaient à la charge de ceux qui travaillaient. Et le fardeau était lourd, croyez-moi ! car on ne ménage pas son beurre quand on va le chercher dans le garde-manger du voisin. Cependant, les gens de travail ne se plaignaient pas trop ; pourvu qu'on leur laissât de quoi vivre, eux, leurs femmes et leurs enfants, ils payaient sans mot dire les redevances, et ils faisaient les corvées. C'était un bon peuple, bien doux, bien inoffensif, et qui se consolait vite de ses peines lorsqu'on lui disait le mot pour rire. Voyant cela, ceux qui le grugeaient et qui le tondaient à ras lui avaient donné le nom de Jacques Bonhomme. Avaient-ils envie de faire cadeau d'une parure à leurs femmes ou de doter leurs filles — ils s'adressaient à Jacques Bonhomme. — Jacques, mon bon Jacques, lui disaient-ils, donne-nous un peu plus de blé, un peu plus d'huile, un peu plus de vin sur ta récolte ; et si Jacques lui répondait : — Mais je vous en donne déjà pas mal, de mon blé, de mon huile et de mon vin, — ils répliquaient : — Jacques, mon ami Jacques, tu t'égares ; c'est dans ton intérêt que nous te demandons un supplément de blé, d'huile et de vin ; cela fera aller le commerce, et tu finiras toi-même par en profiter. *L'impôt est le meilleur des placements.*

Jacques Bonhomme, qui n'était pas un sot, quoiqu'en ce temps-là il sût à peine lire, Jacques Bonhomme trouvait bien que le raisonnement louchait un peu ; cependant il payait tout de même. Il était si bien nommé Jacques Bonhomme !

D'autres fois on lui disait : Jacques, mon ami Jacques, sais-tu bien ce qui vient d'arriver ? Un étranger a osé dire que ton seigneur et maître, le roi de France, vit avec une c... ; Jacques, il faut punir l'insolent : donne-nous ta vache avec son veau et envoie ton fils aîné à la frontière. — Et si Jacques s'avisait là-dessus de raisonner, et de demander qu'au moins on lui laissât son veau, — on lui répondait encore : — Jacques, mon ami Jacques, vous voulez donc laisser insulter impunément l'honneur national ! Jacques, mon ami Jacques, vous êtes un factieux ! Mais prenez-y garde : si vous refusez au roi l'impôt qui lui est dû, le roi vous enverra ramer sur ses galères.

Et comme Jacques Bonhomme se souciait peu d'aller ramer sur les galères du roi, il vendait sa vache avec le veau, en donnait le prix au collecteur et il envoyait son fils à la frontière. Puis, de grand matin, jusque bien avant dans la soirée, il se remettait à piocher son coin de terre.

Un jour pourtant, Jacques Bonhomme se fatigua de piocher toujours sans pouvoir rien garder dans sa pauvre escarcelle ; il déposa sa pioche, prit un fusil, et se mit à faire des révolutions.

Il en fit une, deux, trois[1], puis il déposa son fusil et recommença à piocher.

Mais, après avoir fait ses trois révolutions, voici que Jacques Bonhomme s'aperçoit que les choses, au lieu de tourner de mal en bien, vont de mal en pis, et Jacques Bonhomme, dont la famille a grossi, et avec elle les soucis du jour, Jacques Bonhomme est fort inquiet, Jacques Bonhomme se gratte l'oreille, Jacques Bonhomme cherche un moyen honnête de se tirer d'affaire.

Comme bien vous pensez, Jacques Bonhomme ne manque pas d'amis ; car, enfin, Jacques, malgré les révolutions, a bien encore un peu de blé dans son grenier et quelques litres de vin dans son cellier, et tous ses amis lui donnent à l'envi des conseils. — Jacques, lui dit l'un, Jacques, mon ami, vois-tu bien, tu as fait un pas de clerc : brise ton fusil, rappelle ceux que tu as chassés, laisse-les te conduire comme ils l'entendront, et paie leur l'impôt sans mot dire ! Vois-tu bien, Jacques, ton rôle, à toi, c'est de payer. — Tu as payé, tu paies et tu paieras. Remets donc les choses comme devant. Tu payais beaucoup alors, c'est vrai ; mais si les choses continuent à aller

[1] C'est-à-dire 1789, 1830 et enfin 1848.

comme elles vont, vois-tu bien, si peu qu'on te demande, Jacques, tu ne le pourras donner, car tu n'auras plus rien.

— N'écoute pas, Jacques, lui crie un autre. Jacques, mon ami, tu n'as pas fait trois révolutions pour n'en tirer aucun profit. Jacques, mon ami, reprends ton fusil, et au besoin ta hache ou ta faux, et continue à faire la guerre aux aristocrates, jusqu'à ce qu'il n'en demeure plus un seul debout. Alors, crois-moi, tu deviendras riche et tu seras heureux.

— Jacques, mon ami Jacques, que vas-tu faire ? N'écoute pas ces hommes à ceinture rouge. Ne fais point la guerre aux aristocrates, Jacques ; il y a d'autres moyens de te tirer d'affaires. Il y en a un surtout qui est infaillible... c'est moi qui l'ai inventé. Il ne te coûtera pas cher, Jacques, et il t'enrichira pour sûr...

Jacques, qui était bien décidé à ne pas revenir au temps passé, mais qui répugnait fort à reprendre son fusil, Jacques prêtait une oreille attentive aux paroles de son troisième ami, et il était sur le point de conclure le marché, lorsqu'on le tira par sa blouse pour lui offrir un autre remède non moins infaillible, — puis un second, — puis un troisième ; si bien que Jacques ne savait plus auquel entendre.

Alors il poussa une idée à Jacques Bonhomme. Mes amis, pensa-t-il, s'occupent beaucoup de mes affaires, si je m'en occupais aussi, moi ? Si je cherchais où va mon argent ; si je m'occupais de savoir pourquoi on ne me permet pas de faire ceci ou cela à ma guise ; pourquoi on m'oblige d'acheter cher ici mon pain, ma viande, mon chauffage et mes outils, tandis que je pourrais les avoir à bon marché un peu plus loin ; pourquoi on me prend chaque année mes enfants les plus robustes pour en faire des soldats, quand j'aurais plus de profit à en faire des laboureurs ou des artisans ; pourquoi on m'oblige à payer de gros appointements par ci, de gros appointements par là, absolument comme sous l'ancien régime ; pourquoi, enfin, on me soutire autant et plus d'argent qu'on m'en soutirait autrefois.

Ayant fait ces réflexions, Jacques Bonhomme se mit à étudier le budget de la république et à lire des livres d'économie politique ; de tout cela, il retira grand fruit ; il commença à voir jour dans les affaires, et voulant que tout le monde y pût voir comme lui, il se mit à raconter ce qu'il avait appris.

Maintenant, mes chers amis, prêtez attention, je vous prie, aux discours de Jacques Bonhomme. C'est un homme de bonne humeur et de bon esprit, un démocrate de la vieille souche, et, grands et petits, vous aurez tous profit à l'écouter.

Sur les plans financiers

[N°1, 11-15 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Depuis que la crise a commencé, les plans financiers pleuvent de toutes parts. C'est à qui aura l'honneur de sauver le commerce, l'industrie, les finances, de sauver, en un mot, la République. Chacun propose sa recette, toujours meilleure et plus infaillible que les autres.

Bien entendu que les auteurs de ces belles découvertes réclament invariablement l'intervention active de l'État ; ils se chargeraient seulement d'administrer leurs remèdes en son nom.

Quelques statisticiens ont essayé de faire le compte de ces plans sauveurs. Ils en ont déjà trouvé, dit-on, 999 000, et ce n'est pas encore fini.

Quand on aura atteint le million, nous proposerons aussi notre plan ; et celui-là, s'il n'est plus merveilleux que les autres, s'en distinguera tout au moins par sa simplicité.

Il consistera tout simplement à permettre à l'industrie de de sauver elle-même.

Il n'exigera du gouvernement autre chose qu'un projet de loi en trois articles, conçu à peu près en ces termes :

Art. 1^er^. Les lois qui limitent le taux de l'intérêt de l'argent en matière civile et en matière commerciale, sont abrogées.

Art. 2. La loi qui régit les sociétés commerciales est abrogée.

Les sociétés seront régies à l'avenir par les conventions librement consenties entre les parties.

Les engagements contractés par elles envers les tiers seront soumis au droit commun.

Art. 3. Le privilège exclusif de la Banque de France est aboli. En conséquence, il est permis à tout particulier, ou à toute société, d'émettre des billets au porteur et à vue, et de faire toute autre opération de banque, à la seule condition de remplir fidèlement tous ses engagements envers le public.

Si une loi semblable à celle qui précède était proposée et adoptée, il nous semble voir d'ici ce qui arriverait.

On verrait d'abord un peu de confusion, un peu de brouhaha.

Il y aurait sans doute, surtout dans les premiers moments, des emprunts ostensiblement contractés à 15, à 20, qui sait ? peut-être même à 30% l'an. Bien des gens crieraient au scandale. Jacques Bonhomme s'en consolerait en pensant que cela dispense peut-être les emprunteurs de vendre leurs marchandises ou leurs propriétés à

100% de perte. Et puis, les affaires reprenant, et la confiance aussi, l'intérêt baisserait peu à peu.

On verrait surgir de tous côtés des sociétés commerciales et des banques ; avec quelque difficulté d'abord, mais bientôt avec entraînement, avec fureur. De ces sociétés et de ces banques, un certain nombre reposeraient sur des conceptions hasardées ou folles : celles-là tomberaient. Mais plusieurs, mieux conçues, survivraient, et celles-là serviraient dans la suite de modèle à toutes les autres. L'expérience serait en cela pour tout le monde un infaillible guide.

C'est alors que le principe de l'association, sur lequel on bâtit aujourd'hui tant de chimères, recevrait une application juste et saine. Il produirait, sans commotion pour l'État, sans perturbation pour l'industrie, tous les bons effets dont il est susceptible.

C'est alors aussi que, par le canal des banques, le crédit se répandrait sans effort dans le pays ; les capitaux reprendraient leur circulation interrompue ; dans peu de temps on les verrait abonder partout. Les associations d'ouvriers, quand elles se fonderaient sur des bases solides, avec des chances raisonnables de succès, participeraient aux bienfaits du crédit comme toutes les autres.

Quelques idées sur les socialistes ou À qui le tour ?

[N°2, 15-18 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

On aurait mis l'avenir de la France au concours que nous ne serions pas plus malheureux en fait de systèmes, de projets, de propositions de tous genres qui, sous le titre modeste de réorganisation du monde social, promettent une félicité sans bornes à Jacques Bonhomme et à son intéressante famille, et demandent pour les prodigieux cerveaux qui les ont élaborés la place qui leur convient dans l'État, c'est-à-dire la première — en attendant mieux.

Et d'abord, nous avons les niveleurs, aux allures tranchantes qui décrètent de mort le capital, la propriété, l'épargne, en leur faisant des oraisons funèbres en style de catéchisme poissard et au chant fraternel de la Carmagnole. Puis viennent les révélateurs éclectiques, qui consentent à laisser vivre provisoirement l'Être suprême, la famille, la liberté du travail, et autres vieilleries, en attendant que l'organisation humaine soit changée — ce qui sera évidemment l'affaire de quelques années et de quelques décrets, grâce au garantisme et aux groupes contrastés, dit l'un ; grâce aux poteaux d'infamie, dit l'autre ; grâce aux gilets sympathiques et à cette formule sublime : — *Le désordre, c'est l'ordre ; l'anarchie, c'est le gouvernement*, disent les plus forts. Tous attendent le moment et disent : *À qui le tour ?*

On a beau leur dire que l'expérience de la liberté commence à peine, qu'elle n'a jamais été que mutilée, entravée ; ils vous répondent par : *concurrence anarchique, menterie, exploitation de l'homme par l'homme*, et autres variantes du fameux *tarte à la crème*. On a beau leur démontrer qu'ils se mettent en travers sur le pont du progrès, ils n'en persistent pas moins à nier les droits du génie, du travail, et à prendre mesure pour les types sociaux, sur les incapables et les lâches. On a beau leur montrer leur système s'écroulant sous la logique des idées et des sentiments, quand ils ne se brisent pas au contact des faits. On a beau leur démontrer que l'association, telle qu'ils l'entendent, c'est-à-dire décrétée despotiquement et bureaucratiquement, est tout simplement un attentat à la liberté individuelle, une spoliation pour les uns, une aumône déguisée pour les autres ; ils couvrent tout du mot de fraternité, et ils ne comprennent pas qu'ils font du *compelle intrare* [1] à l'instar d'un inquisiteur, et ressuscitent l'aimable alternative où gît Sganarelle entre six ponces de fer ou la main de sa belle. Enfin, on a beau leur faire voir que le capital — grossièrement symbolisé par eux sous forme de numéraire — est un élément d'une fluidité, d'une prestesse extrême qui glisse à travers tous les décrets, passe entre tous les gendarmes et n'obéit qu'à lui-même ou à la confiance qu'on lui inspire ; que vouloir le supprimer, c'est supprimer la sève qui circule dans les différentes branches du travail ; c'est vider les artères et les veines du corps social pour faciliter son développement ; en un mot, que c'est vouloir l'absurde : — rien n'y fait. Et cependant ces objections, pour n'être pas injurieusement provocantes, pour n'avoir pas les poings sur la hanche et flamberge au vent, n'en sont pas moins justes à coup sûr. Mais nos révélateurs répondent dédaigneusement que tout cela était bon hier, avant-hier ; que depuis la République ils ont tout changé, absolument comme les cuistres de Molière, et que si l'on change la langue du pays et la forme des gilets, on peut bien changer le cœur humain, et le mettre à droite pour apprendre à vivre aux économistes ou à ceux qui ne reconnaîtraient pas que M. Proudhon a, sous le nom d'échange, découvert aussi sa petite Méditerranée.

Tout cela est bien triste assurément ; mais nous pardonnerions volontiers à ces réformateurs au mois et au cachet, s'ils ne faisaient luire aux yeux des classes ouvrières un mirage menteur qui les dégoûte des réalités sérieuses et graves de la vie, et leur inspire la méfiance pour les hommes et pour les choses. Nous le leur pardonnerions d'autant plus volontiers même qu'ils simplifient singulièrement la tâche de leurs adversaires par leur multiplicité et surtout par

[1] « Forcez-les à entrer », pour qualifier l'action de l'enrolement involontaire.

l'étonnante logique qu'ils mettent à se réfuter entre eux. Si même de nouveaux adeptes de socialisme voulaient faire en peu de temps un système dédié au genre humain et à la postérité, nous leurs donnerions la formule suivante dont se sont servis la plupart de leurs confrères en palingénésie sociale.

« Prenez dans *la Démocratie pacifique, le Représentant du peuple, la Commune de Paris, la Vraie République*, les aimables clichés dont on se sert pour flétrir cette société infâme qui cependant a fait triompher le principe démocratique. Exercez-vous au maniement de certains mots que vous ne comprendrez pas : — *bourgeois* — *capitalistes* — *vampires* — *organisation du crédit, du travail, des lettres* — car, Dieu me pardonne ! ils veulent organiser jusqu'à l'inspiration et donner un uniforme quelconque aux muses ; — servez-vous de ces mots qui frappent en attendant qu'ils tuent ; cousez des lambeaux de fouriérisme à des lambeaux de cabétisme, à des haillons de communisme ; mettez du rouge sur du blanc, du terrorisme sur de l'absolutisme ; entassez Icarie sur utopie, Dorado sur Cocagne, Barataria sur le Luxembourg ; saupoudrez tout cela d'une dose suffisante d'aménités de carrefour, de menaces et de fautes de français, et vous serez bien malheureux s'il ne sort pas de ce mélange une millième panacée tout aussi bonne que les autres. Si même vous voulez savoir à quoi vous en tenir sur la valeur de votre sujet, vous n'aurez qu'à vous rendre à la banque d'échange, du citoyen Proudhon, 8, rue Jean-Jacques Rousseau. — Cet établissement — dont Jacques Bonhomme prendra l'extrême liberté de parler à son aise — prêtant sur les produits des bras et de l'intelligence, ne pourra pas manquer de vous escompter votre génie... à raison d'un pour cent et de deux signatures. Et comme le citoyen réformateur nous donnera du papier de sa banque, il y aura eu réellement entre vous *échange de valeurs égales*, car elles seront également solides. »

« Cela fait, vous demanderez un million, dix millions, cent millions, un milliard pour faire jouir le monde de votre découverte, et vous n'aurez plus rien à envier, même au citoyen Camus — l'homonyme réjouissant de la mère Camus[1]. »

« Puis d'autres viendront, puis d'autres : *à qui le tour, à qui le tour* ? jusqu'à ce qu'il soit bien avéré que la terre peut tourner même sans le citoyen Thoré ou l'apôtre Journet[2]. »

[1] En référence à *La mère Camus. Comédie-folie mêlée de vaudevilles* (1803), par Balisson de Rougemont.

[2] Deux journalistes républicains du temps, proches du socialisme.

Consultations gratuites de Jacques Bonhomme

[N°2, 15-18 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

— Maître Jacques, vous me disiez l'autre jour qu'il faut toujours savoir ce qu'on veut récolter quand on sème.

— Sans doute ; et si notre cousin avait suivi ce petit bout de conseil, il n'aurait pas quitté sa belle ferme, ses beaux attelages, ses bœufs plus gras que les bedeaux de sa paroisse, pour venir faire queue à la porte de nos ministres et tirer son épingle… du jeu des autres, — car ce n'était pas un bien chaud républicain que notre cousin.

— Aussi, la leçon a-t-elle été dure ; car lui qui rêvait aux honneurs, aux grandeurs, à un bureau de poste ou de tabac, à une place de fournisseur, que sais-je ? il est revenu avec la promesse qu'on pourrait bien le faire garde champêtre dans quelques années.

— Ah ! il y en a bien d'autres, mon ami, qui s'embarrassent dans leurs guides ; et je te dirai même à l'oreille que si les postillons qui conduisent ce que les malins appellent le char de l'État, avaient bien connu leur chemin et leur but, nous n'aurions pas en ce moment une roue dans l'ornière et l'autre roue en l'air.

— L'ornière, c'est l'ancien système du gaspillage dans les bureaux, du tabac que l'on vend mauvais et cher, des cadeaux que l'on nous fait faire aux entrechats à l'Opéra, où nous n'irons jamais, nous autres vignerons, qui faisons nos entrechats à nos frais. C'est tout cela, n'est-ce-pas ?

— Précisément.

— Et la roue en l'air, ce ne serait-il pas notre commission exécutive, qui ne sait à quel saint se vouer et qui fait comme les autres auraient dû faire : *qui règne et qui ne gouverne pas*.

— Précisément encore.

— Eh bien, maître Jacques, pourquoi ne suivez-vous pas vous-même les conseils que vous donnez aux autres ? Pourquoi faites-vous comme ce fameux missionnaire qui a passé chez nous il y a un an, et qui mettait à sec toutes les fontaines dans ses discours, et à sec tous les tonneaux dans ses repas ?

— Comment, moi, je…

— Vous-même.

— Expliquez-moi donc ça, mon ami ; car je veux bien être ramené aux carrières de mon vieux temps, par la route des citoyens Blanc, Cabet ou Camus, c'est-à-dire que je veux bien être pendu si je puis dire quand le pied m'a glissé à ce point.

— Eh bien, répondez, maître. Vous êtes républicain, vrai républicain de la veille, du jour, du lendemain, de toujours, n'est-ce pas ?

— Si je le suis, enfant ! Mais je n'ai grandi que dans cette idée et dans cet espoir. Avec quoi fais-tu jaunir tes blés ? avec du soleil, un beau soleil ; eh bien, la république, la liberté, c'est un autre soleil pour moi. J'en ai deux, moi ; les esclaves n'en ont qu'un. Si je suis républicain ! Je le suis par mon cœur, par ma pensée, et je n'ai pas besoin pour ça, vois-tu, de dîner à cinq sous, de me mettre de la couleur rouge jusqu'aux yeux comme une vieille bohémienne, de danser la carmagnole, d'oublier le français que mon maître d'école m'a appris avec tant de peine, de maudire le capital dont j'ai ma toute petite part, de faire la courte échelle à des intrigants dorés sur la tranche ou en blouse. Tu n'es pas de ceux-là, toi, j'espère. Tu ne mets pas la loi et les prophètes dans le canon de ton fusil ou dans le tiroir de quelque club ?

— Oh non, maître Jacques, mais…

— Mais quoi ?

— Mais si vous êtes républicain, sans même avoir été baptisé avec le vin à deux sous le litre des Duchêne, père et mère, ni avec l'encre de la citoyenne Georges Sand — autrement dit l'encre de la petite-vertu ; si donc vous êtes républicain, j'ai bien peur que vous n'ayez mis à côté ; car enfin, ce n'est pas seulement pour dépraver les rues, planter des arbres de la liberté, passer des revues de baïonnettes et de jeunes filles, que vous avez mis à la retraite le personnel et le mobilier de l'ex-couronne.

— Tu pourrais ajouter que ce n'est pas non plus uniquement pour que nos citoyens ministres et les citoyennes leurs épouses se penchent sur le velours des loges royales, et fassent à toute leur couvée de cousins, neveux, oncles et tantes, des nids dans leurs portefeuilles rouges, ni pour que M. Thiers arrive à la Chambre, tout confit d'eau bénite, dans les plis d'une chasuble, et s'y asseye à côté de cette substance élastique qui porte en politique le nom de Charles Dupin, et en optique le nom de trompe-l'œil. — Mais où vois-tu que le vieux Jacques ait bronché ?

— Voici, maître. C'est que d'autres disent que nous n'avons rien gagné à la République, qu'il fait noir dans son avenir comme dans un four et qu'il faut changer tout cela. De sorte qu'ils m'ont fait douter de vos belles promesses et presque de vous-même. J'avais la foi, ils ont soufflé dessus. [1] — C'est fini ; ça ne revient pas plus que le bouquet d'oranger ne reviendra au corsage de la petite Jeannette.

[1] Les premiers mois de la République furent une déception amère pour beaucoup de ses honnêtes et sympathiques soutiens. Les évènements de la fin du mois de juin ne

— Ça reviendra…

— L'oranger ?

— Peut-être : mais ta foi, à coup sûr. On t'a trompé : je te détromperai. Voilà tout.

— Et comment cela, maître ?

— Écoute.

(*La suite au prochain numéro.*)

Le service de la poste

[N°2, 15-18 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Il y a quelques jours un de nos amis fit remettre à la poste quelques petites feuilles imprimées adressées à Boulogne, banlieue de Paris.

Les feuilles étaient sous la forme ordinaire des imprimés, c'est-à-dire enveloppées d'une double bande.

On refusa d'abord de les recevoir, sous prétexte qu'on avait déjà trop d'imprimés à expédier. Mettez ces feuilles sous enveloppe, dit-on au porteur, et expédiez-les en guise de lettre ; sinon on ne les recevra pas.

Le porteur insistant, on finit pourtant par recevoir les feuilles, en prélevant 15 centimes pour le port ; mais on déclara que l'expédition n'en serait faite que le lendemain. Il était alors 11 heures et demi du matin.

L'expédition eut lieu, en effet, le lendemain.

Quoique le port eût été payé à Paris à raison de 15 centimes, à Boulogne le facteur se fit payer encore par le destinataire 1 fr. 20.

Il y aurait beaucoup de réflexions à faire sur ce sujet.

Comment se fait-il d'abord qu'on exige le port deux fois, à Paris et à Boulogne ?

Puis en vertu de quel droit l'administration dispute-t-elle aux imprimés la faveur que la loi leur accorde ?

Enfin pourquoi ces difficultés à la réception ? Pourquoi ce retard de vingt-quatre heures ?

Si l'administration ne peut suffire à sa tâche, qu'elle en abandonne une partie à l'industrie privée.

Il y a à Paris des sociétés particulières qui se chargent de la distribution des imprimés dans la capitale, où cette fonction leur est permise. Elles font leur service économiquement et bien, tandis que

firent qu'amplifier le phénomène, et à terme fit de Louis-Napoléon Bonaparte un recours et une espérance.

l'administration de la poste fait le sien chèrement et mal. Acceptez donc l'intervention de ces compagnies même pour le dehors. Ayez le courage de partager une tâche que vous ne pouvez pas remplir.

Mais on veut aujourd'hui que l'État se charge de tout quand il ne peut suffire à rien. C'est la folie du jour. Si cette folie ne passe pas, où irons-nous ?

Consultations gratuites de Jacques Bonhomme (*suite*)

[N°3, 20-23 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

— J'écoute, maître Jacques ; mais je crains que vous ne puissiez pas arriver à me prouver qu'il n'y a rien de mieux que ce qu'on nous donne. J'ai vu de meilleures pièces à l'Ambigu, et de meilleurs auteurs aussi.

— Qui donc t'a monté ainsi la tête, Pierre ?

— Ce sont les amis, quoi ! Des crânes politiques, allez, qui ne perdent pas leur temps à pousser le rabot, à faire des souliers ou à lire ; mais qui étudient sur la place publique, qui travaillent de la langue et nous font voir, clair comme jour, qu'il n'y a rien de fait et que tout est à faire.

— Ce n'est pas flatteur pour les héros des barricades, ce qu'ils disent là.

— C'est possible, mais c'est vrai. Nous sommes restés en route ; un coup de collier de plus, et nous étions organisés. — C'est le mot, je crois ; — l'État nous prêtait de l'argent sur notre signature, — comme dit Bilboquet ; — l'ouvrage nous tombait dans les mains sans nous déranger ; le blé poussait toujours, le vin coulait toujours, et on se partageait des bénéfices superbes tous les ans.

— Bravo ! mais ça coûte cher tout cela ?

— Allons donc. Ce sont les riches, les bourgeois qui auraient payé la carte. C'est à eux à ne pas avoir des capitaux, afin de nous exploiter, comme dit un de nos malins, un fier gars, qui traite Robespierre d'aristocrate, parce qu'il priait le bon Dieu et reconnaissait la propriété. Et puis, comment voulez-vous être content ? Est-ce que le travail va quelque part ? Est-ce que nous ne sommes pas obligés de recevoir trente ou quarante sous tous les jours, en attendant que l'on associe les travailleurs ? Est-ce que nous ne sommes pas plus malheureux que jamais ? Le Trésor ne pourrait peut-être pas me donner la monnaie de cent sous, et vous voulez que ça aille, et vous dites que nous avons gagné quelque chose à la République ! — Ah ! maître Jacques, il faudrait nous remettre au galop.

— D'autres disent au contraire qu'il faudrait reculer. — Tu es borgne de l'œil droit, ils le sont de l'œil gauche ; voilà toute la différence : seulement, toi et tes pareils, vous êtes tous bornes et ingrats par-dessus le marché.

— Ingrats ? Vous plaisantez, maître ?

— Oui, ingrats : voyons, avec quoi conduit-on un pays ? C'est avec des lois, n'est-ce pas ?

— C'est vrai.

— Eh bien ! le pays, le peuple, ont donc intérêt à ce que les lois soient bonnes, bien exécutées, et à ce qu'on ne les fabrique plus en famille, comme cela se faisait à ta barbe hier encore, par de gros bonnets où tu n'aurais jamais mis ta tête, nigaud ; et tu penses bien que les gros bonnets travaillent pour eux. Faillait-il laisser aller les choses comme cela ?

— Non, mordienne ! — Mille fois non.

— Eh bien ! voyant que les députés du monarque étaient trop durs à la détente des droits de tous, on leur a forcé la main et on est parvenu à établir que le peuple couvrant le sol, battant le beurre, faisant les maisons, pouvait bien être son maître. Alors on a publié sur tous les murs, et en grosses lettres, ces mots : *Souveraineté du peuple*. Est-ce juste, dis ?

— Parbleu ! le charbonnier est bien maître chez lui.

— Tu y viens, Pierre.

— Vous voilà donc maître ; et comme l'œil du maître vaut mieux que tous les gendarmes et tous les commis, on t'a donné le *suffrage universel*, c'est-à-dire le droit de veiller sur ton grain, et de faire faire tes lois comme tu l'entends. Et comme c'est avec des petits bouts de loi qu'on ruine ou qu'on enrichit un pays, qu'on impose ton sel, ton tabac, ta viande, tes lettres, tes passeports, ton vin, ou qu'on diminue au contraire les impôts et les corvées, tu comprends que maintenant ça dépend de toi et de tous tes amis d'être gouvernés à bas compte.

— Ah ! Pierre, mon ami, n'est-ce pas beau de pouvoir se mettre dans la balance pour la faire pencher du bon côté !

— Oui-dà, et je voudrais bien y mettre ma femme aussi, qui a du bon.

— Ça viendra. Mais en attendant tu as, vous avez dans les mains la clef de la caisse et le gouvernail, et vous ne l'aviez pas avant. C'est toujours ça de gagné, mon garçon.

— Je comprends. [1]

[1] L'article étant d'attribution incertaine, nous ne pouvons tirer aucune conclusion sur les propos qu'il contient ici au sujet du suffrage féminin dans le futur.

— Quand ce sont les autres qui tiennent le gouvernail et les clefs de la caisse, on est en monarchie ; et quand c'est soi-même, on est en république. Vive la République, alors !

— Oui, Pierre, et qu'elle vive toujours ! Seulement il faut savoir se servir des clefs et du gouvernail.

— Vous m'apprendrez ça, maître Jacques.

— Je tâcherai, mon ami.

Chronique politique. Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale

[N°3, 20-23 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Jacques Bonhomme s'étant fait journaliste, de simple laboureur qu'il était, Jacques Bonhomme s'est mis à suivre régulièrement les séances de l'Assemblée nationale. Non pas qu'il y trouve beaucoup de plaisir. Non ! Jacques Bonhomme aimerait mieux travailler tranquillement son champ ou bien achever d'enclore son pré, en respirant le grand air du matin à pleines gorgées, que d'aller s'enfermer pendant la moitié du jour dans une assemblée si bien composée qu'elle soit. Jacques Bonhomme n'aime pas les endroits où l'on crie et où l'on s'étouffe. Jacques Bonhomme préfère le chant du rossignol, voire de la fauvette, aux plus beaux discours des plus beaux orateurs du pays, et il est plus à l'aise sur le tapis d'herbe et de marguerites de sa prairie que sur les tapis de laine à ramages des salons de Paris.

Mais Jacques Bonhomme a compris qu'il ne pouvait écrire son journal en conduisant sa charrue, en plantant ses haies ou en sarclant les mauvaises herbes de son jardin, et Jacques Bonhomme est venu comme les autres savoir ce qui se passe à l'Assemblée nationale. Depuis lundi de la semaine passée il n'a pas manqué une séance.

Jacques Bonhomme a été assez content de l'aspect de l'Assemblée ; et autant qu'il a pu en juger en si peu de jours, il lui a paru que l'Assemblée était aussi bonne qu'on pouvait la souhaiter. Non pas que Jacques Bonhomme ne se fût imaginé quelque chose de mieux encore. Jacques Bonhomme pensait que… Mais Jacques Bonhomme vous dira une autre fois comment l'Assemblée aurait dû être composée pour être tout à fait selon son cœur et selon son esprit. Aujourd'hui Jacques Bonhomme se contentera de raconter ce qu'il a vu faire à l'Assemblée pendant les sept jours de la semaine passée.

Quoique Jacques Bonhomme soit bien un peu bavard de nature, il fera son récit aussi court que possible. Jacques Bonhomme sait

qu'un bon nombre des braves et dignes gens qui veulent bien donner un sou pour acheter sa feuille sont fort occupés durant tout le jour et qu'ils n'ont guère le loir d'en lire bien long le soir. On joue alors avec les mioches, on caresse un brin la ménagère, on jase avec les voisins en fumant sa pipe ; et comme tout cela repose l'esprit et les bras un peu mieux que la politique, on se couche sans avoir lu les grands articles des journaux. Voilà pourquoi Jacques Bonhomme s'est bien promis de raconter toujours simplement et crûment, sans faire de longues phrases, ce qu'il aura vu et entendu chacun des jours de la semaine.

LUNDI. — Jacques Bonhomme a entendu lire ce jour-là l'exposé du projet de M. Duclerc, ministre des finances, pour le rétablissement des finances de la République. Jacques Bonhomme avait dans son village un voisin qui était criblé de dettes. Pour se tirer d'affaire avec ses créanciers, savez-vous ce que faisait le voisin de Jacques Bonhomme ? Il faisait de nouvelles dettes pour payer les vieilles. Mais comme plus loin il allait dans ce mauvais chemin, plus son crédit baissait, ceux qui lui prêtaient de l'argent exigeaient des conditions de jour en jour plus dures, si bien qu'à la longue, à force de creuser de grands trous pour en boucher de petits, le voisin de Jacques Bonhomme finit par en creuser un si large et si profond qu'il ne s'en put tirer.

Eh bien ! il a semblé à Jacques Bonhomme que le ministre des finances de la République prenait le même chemin que son ancien voisin. Au lieu d'économiser, le ministre veut emprunter ; et comme personne aujourd'hui n'aime à lâcher son avoir, le ministre empruntera à gros deniers. En outre, le ministre veut vendre une partie des forêts de l'État. Jacques Bonhomme approuverait beaucoup cette idée-là dans les temps de calme et de bon crédit, car il est persuadé que le gouvernement administre fort mal ses forêts, et que des particuliers en tireraient un bien meilleur parti ; mais Jacques Bonhomme est d'avis que si l'État vend ses bois à présent, il les vendra à grande perte et fera une fort mauvaise affaire.

MARDI. — À la fin de la séance de lundi, on s'était beaucoup occupé du citoyen Louis Bonaparte. Jacques Bonhomme, non plus que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes de ceux qui s'en occupaient, ne connaissait ce citoyen-là, autrement que comme un des neveux de l'empereur. Or, des neveux de l'empereur, il y en a déjà deux à l'Assemblée nationale, et entre ces deux-là, il y en a un qui ressemble beaucoup plus au « petit caporal » que le citoyen Louis Bonaparte. Pourquoi donc s'occupait-on du citoyen Louis Bonaparte plutôt que de ses deux cousins ? Était-ce parce que le citoyen Louis Bonaparte est l'héritier en ligne directe de l'empereur ? Mais le

peuple a déjà fait deux révolutions pour abolir des gouvernements héréditaires ; le peuple ne veut plus de l'hérédité ; il veut à l'avenir nommer lui-même ceux qu'il jugera dignes de le gouverner… Qu'importe donc aux yeux du peuple que Louis Bonaparte soit ou ne soit pas l'héritier direct de Napoléon ? Mais peut-être le peuple s'occupait-il de Louis Bonaparte, à cause de la supériorité de ses connaissances et de son jugement ? Hélas ! le peuple sait bien que le citoyen Louis Bonaparte est un homme d'un esprit fort ordinaire, un homme qui s'entend mieux à manier un fusil de chasse qu'à débrouiller les affaires de l'État ; le peuple sait bien aussi que le citoyen Louis Bonaparte a commis deux actes de folie en essayant de se faire proclamer empereur des Français à Strasbourg et à Boulogne. Le peuple sait bien, enfin, que le citoyen Louis Bonaparte n'est ni un homme de bon esprit, ni un homme de bon jugement.

Jacques Bonhomme s'étonnait donc beaucoup du grand tumulte qui se faisait à propos du citoyen Louis Bonaparte, et il se demandait si tout cela était bien clair ; s'il n'y avait pas dans la foule qui criait : vive Napoléon ! vive l'empereur ! des gens qui gagnaient à ce passe-temps-là plus d'argent qu'un honnête ouvrier n'en peut gagner dans sa journée… Néanmoins, Jacques Bonhomme était d'avis qu'il ne fallait pas donner à l'affaire plus d'importance qu'elle n'en méritait ; Jacques Bonhomme était d'avis que l'Assemblée ferait sagement d'admettre parmi ses membres le citoyen Louis Bonaparte, sans chicaner le moins du monde sur son élection.

L'Assemblée a pensé comme Jacques Bonhomme ; mais l'Assemblée a eu le tort de s'occuper pendant toute la séance de la question de savoir si elle admettrait ou si elle n'admettrait pas le citoyen Louis Bonaparte. Une séance pour un homme, c'est trop !

MERCREDI. — Les fonctionnaires publics appelés à la représentation nationale pourront-ils conserver leur emploi, tout en demeurant représentants du peuple ? Telle était la question que l'Assemblée avait à résoudre. — L'Assemblée a décidé que les employés pourraient conserver leur mandat de représentant, mais qu'ils seraient tenus d'abandonner le traitement de leur emploi.

Jacques aurait voté avec la majorité de l'Assemblée.

JEUDI. — Le citoyen Pierre Leroux, que le peuple de Paris a envoyé à l'Assemblée nationale, a fait un tableau de la misère des ouvriers qui a vivement ému Jacques Bonhomme. Le citoyen Pierre Leroux est plein de cœur ; il ressent les souffrances du peuple, comme si c'étaient les siennes. Malheureusement le citoyen Pierre Leroux n'est pas fort sur les remèdes qui conviennent au mal ; du moins, c'est l'avis de Jacques Bonhomme. Le citoyen Pierre Leroux voudrait, par exemple, qu'on établît des colonies agricoles. Mais,

pour établir des colonies agricoles, il faut de l'argent, et pour avoir de l'argent, il faut augmenter les impôts. Or, Jacques Bonhomme pense que l'on soulagera bien mieux le peuple en diminuant les impôts qu'en les augmentant.

À la fin de la séance, on a lu une lettre du citoyen Louis Bonaparte. Dans cette lettre, il y avait la phrase que voici : « Si le peuple m'imposait des devoirs, je saurais les remplir. » Peut-être la phrase voulait-elle dire beaucoup plus qu'un bon citoyen ne doit dire dans une république, peut-être ne voulait-elle rien dire. L'Assemblée a eu le tort d'en prendre beaucoup de souci.

VENDREDI. — Le citoyen Louis Bonaparte aime à écrire, mais il n'a pas toujours la main également heureuse. Hier, par exemple, peu s'en est fallu que sa lettre ne le fît déclarer traître à la patrie. En voici une autre qui est infiniment mieux accueillie. Elle renferme la démission du citoyen Bonaparte. Jacques Bonhomme félicite le citoyen Bonaparte de sa résolution : n'avons-nous pas déjà bien assez de difficultés sur les bras ?

Voici maintenant une autre affaire. Tout le monde sait que les élections n'ont pas été faites partout d'une manière irréprochable ; tout le monde sait que les commissaires du gouvernement, les employés grands et petits, et jusqu'aux maires, ont voulu, dans beaucoup d'endroits, faire les élections à leur manière. Dans le département de l'Hérault, un maire a fermé le scrutin à 3 heures, au lieu de le laisser ouvert jusqu'à 6 — et cela afin d'empêcher les paysans des environs, qui étaient opposés à son candidat, M. Laissac, de venir voter. L'Assemblée a ordonné qu'une enquête serait faite sur l'élection, — et si les choses se sont passées comme on l'a rapporté, l'élection sera cassée. — Jacques Bonhomme pense que ce sera d'un bon exemple pour l'avenir.

Plusieurs colons de l'Algérie ont demandé que cette colonie fût réunie à la France. Ces braves gens ont pensé, aux rebours du bon sens, qu'ils seraient mieux gouvernés par les bureaucrates de Paris que par un gouvernement siégeant à Alger. L'Assemblée n'a pas été de leur avis ; elle a décidé que l'Algérie continuerait d'être gouvernée à part. Mais comme le gouvernement de l'Algérie est plein d'abus, l'Assemblée a décidé en même temps qu'on s'occuperait sans retard des moyens de l'améliorer. Fort bien ! mais que le comité des colonies n'aille pas s'endormir !

SAMEDI. — Jacques Bonhomme a eu aujourd'hui le cœur navré. Dans plusieurs départements, les paysans, accablés de misère, ont refusé de payer l'impôt des 45 centimes. Dans la Creuse, ils se sont mis en insurrection contre l'autorité. Il y a eu un combat près de Guéret ; treize hommes ont été tués. Les paysans ont eu le dessous.

C'est le citoyen Pierre Leroux qui est venu raconter à l'Assemblée ces faits lamentables et demander ce que le gouvernement comptait faire. Le ministre des finances a répondu que le gouvernement ne pouvait se passer des 45 centimes. Jacques Bonhomme pense que si le ministre connaissait bien la situation des pauvres paysans des campagnes, il ferait tout au monde pour se passer des 45 centimes. Il proposerait, par exemple, de réduire l'armée d'un bon tiers, de congédier les employés inutiles et de dissoudre les ateliers nationaux, pour lesquels on vient encore de demander 3 millions. Ah ! si Jacques Bonhomme était ministre des finances !

L'Assemblée nationale ne siège pas le dimanche. Lundi elle doit s'occuper de la question des chemins de fer. Vous savez que le ministre des finances veut que le gouvernement, qui dans ce moment-ci est très pauvre, nous rembourse les bons du Trésor et les créances des caisses d'épargnes, rachète les chemins de fer. Jacques Bonhomme, qui n'a pas l'habitude d'acheter une blouse même avant d'avoir payé l'ancienne, espère bien que l'Assemblée nationale enverra promener le ministre des finances.

Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple

[N°4, 9-13 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

On a commis une grave imprudence après Février. On a dit au peuple : Tu es misérable, eh bien ! du jour au lendemain nous allons te rendre heureux. Tu as jusqu'à présent beaucoup travaillé et peu gagné. Eh bien ! à l'avenir, tu travailleras peu et tu gagneras beaucoup.

Ceux qui disaient ces choses au peuple étaient des gens instruits, nous ne disons pas éclairés ; des gens qui avaient passé leur vie à écrire des livres et des journaux. Le peuple les a crus sur parole, et il a d'abord patiemment attendu la fin de sa misère.

Mais voici ce qui est arrivé.

Les hommes qui avaient fait au peuple ces promesses somptueuses se sont bientôt aperçus qu'ils ne pourraient les tenir. Ils se sont aperçus que l'on ne pouvait du jour au lendemain enrichir tous les pauvres, soulager tous les souffrants.

Alors qu'ont-ils fait ?

Ils ont dit au peuple que leurs bonnes intentions avaient été traversées par les bourgeois ; ils ont dit que les bourgeois s'opposaient, les uns sourdement, les autres ouvertement, à ce qu'ils fissent le bien

du peuple ; ils ont dit qu'il y avait une *réaction* contre la République égalitaire et fraternelle.

Alors qu'a fait le peuple ?

Le peuple a pensé qu'on voulait lui escamoter la République, et il a voulu la reconquérir.

Déplorable erreur !

Si le peuple avait écouté la raison, au lieu d'écouter les passions, voici ce qu'aurait fait le peuple.

Il se serait dit :

Ceux qui affirment qu'ils peuvent transformer en un jour la pauvreté en richesse, se trompent ou me trompent. Je ne veux point les écouter. Je possède maintenant la république avec le suffrage universel, la liberté d'association et la liberté de la presse : eh bien, avec le suffrage universel, la liberté d'association et la liberté de la presse, je pourrai toujours, aussitôt que je le voudrai, obtenir les améliorations que je croirai justes et nécessaires.

En attendant, je vais me mettre à travailler d'abord, ensuite à étudier sérieusement toutes les questions économiques qui me concernent.

Si le peuple avait tenu cette conduite prudente et sage, il en serait résulté ceci :

Chacun, s'apercevant que la fermentation générale était calmée, aurait repris confiance, et aussitôt la crise commerciale et financière aurait cessé.

Voilà pour le présent.

Maintenant voici pour l'avenir.

En étudiant les questions économiques, le peuple aurait acquis la conviction entière :

En premier lieu, que si des améliorations notables dans sa situation sont possibles dans un délai de peu d'années, en revanche c'est une chimère que de rêver pour lui un *pays de Cocagne* où l'on gagnera beaucoup en travaillant peu ;

En second lieu, qu'il n'y a qu'un moyen pratique immédiatement réalisable de venir en aide au pauvre peuple, et que ce moyen consiste à diminuer la dépense du budget.

Alors le peuple aurait fait, lui aussi, son plan de finances.

Le peuple aurait dit : Je n'ai pas besoin d'une armée permanente de 350 000 hommes : 150 000 hommes me suffisent.

Ci, une économie de 200 millions

Je n'ai pas besoin d'une marine militaire qui me coûte 120 millions ; les États-Unis se contentent d'une marine inférieure des deux tiers à la mienne, et cependant les États-Unis se croient, et sont, en effet, suffisamment protégés sur mer.

Ci, une autre économie de 80 millions

Je n'ai pas besoin de payer chaque année plus de 100 millions d'impôts pour l'exécution de travaux publics que je pourrais beaucoup mieux et beaucoup plus économiquement exécuter moi-même, par des associations volontaires de petites sommes de 100, 50, 25 ou 10 fr. Ci 60 millions

Je n'ai pas besoin non plus de payer une armée de 140 000 employés civils, tandis que les États-Unis sont parfaitement gouvernés avec 12 000 fonctionnaires.

Sur ce chapitre, et sur plusieurs autres dont le détail est inutile, je puis économiser encore au moins 60 millions, ce qui fait en totalité une économie annuelle de 500 millions. Or, la dépense totale du budget étant de 1 500 millions, cela le réduirait à 1 milliard.

Maintenant, si le peuple de France n'avait, chaque année, à payer qu'un milliard, au lieu de 1 500 millions, pour ses frais de gouvernement, il pourrait exiger la suppression d'une foule d'impôts onéreux et vexatoires ; il pourrait demander et obtenir la suppression de la plupart des impôts qui augmentent le prix de ses objets de consommation, le prix du pain, du vin, de la bière, le prix des meubles, des outils, des maisons, en un mot, le PRIX DE LA VIE.

Il pourrait demander et obtenir, en remplacement de la multitude d'impôts qui le grèvent et le vexent, l'établissement d'un impôt unique, proportionnel du revenu de chacun.

Cet impôt, pouvant être établi sans entraver aucunement la liberté, le peuple jouirait alors de tous les avantages de la liberté du travail et du commerce.

Alors aussi la condition du peuple se trouverait véritablement et efficacement améliorée.

Alors la République française serait la meilleure des républiques, et le peuple français un des peuples les plus heureux de la terre.

Timbre et cautionnement

[N°4, 9-13 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Quand on exige le timbre des journaux, c'est comme si on disait :

Tu ne liras aucune feuille publique sans payer une amende de 5 centimes par jour, ou 15 francs par an ;

Si tu as une idée à communiquer à tes concitoyens par voie d'affiche, tu ne le feras qu'à la condition de payer une amende de 5 ou 6 francs, suivant que tu feras pour cent ou deux cents affiches de la plus petite dimension.

Quand on exige qu'un journal paye le cautionnement, on agit en vertu de ce principe : qu'il n'y a que ceux qui peuvent laisser chômer un capital de 20 000, 30 000 ou 40 000 francs qui ont le droit de publier leurs opinions et d'exercer la profession de publiciste.

Il paraît à Jacques Bonhomme qu'il y a une grande contradiction de la part de ceux qui ont inventé le timbre et le cautionnement, et qui n'ont jamais cessé de dire que la liberté de la presse est la condition indispensable des sociétés modernes les plus avancées.

Le timbre et le cautionnement ne sont soutenables que lorsqu'on avoue franchement qu'il faut limiter le plus possible la liberté de penser, d'écrire et de publier ses opinions.

Mais les abus ? Mais la licence ? — À cette objection, Jacques Bonhomme a une réponse bien simple.

D'abord, l'expérience a prouvé que les entraves du timbre et du cautionnement n'ont jamais empêché la formation d'un journal dangereux, la publication d'un écrit malveillant ou saugrenu. Nous pourrions citer des centaines d'exemples. L'espèce humaine est ainsi faite, que quand il s'agit de quelque chose de mal, les difficultés servent tout simplement d'excitants.

Ensuite, n'a-t-on pas des lois répressives contre la presse, contre ceux qui font des écrits attentatoires aux mœurs publiques, à la réputation ou à la fortune d'autrui ? Qu'on perfectionne ces lois, qu'on les multiplie, qu'on les rende autant sévères que possible, mais qu'on laisse faire à ceux qui veulent agir sous leur responsabilité.

Jacques Bonhomme a fait son apparition au milieu d'un déluge d'autres feuilles de toutes les couleurs, et dont les quatre-vingt-dix-neuf centièmes, selon lui, débitaient au public de fort mauvaises réflexions. Ce débordement inévitable, dans les premiers moments de liberté, commençait à se calmer de lui-même, lorsque l'état de siège a été proclamé ; le sens commun se faisait jour dans quelques nouveaux canards, le lecteur se fatiguait de la presse grossièrement épicée qu'on lui débitait ; et finalement, le public s'avançait vers le moment où il aurait joui de tous les avantages de la libre vulgarisation de la pensée, avantages qui l'emportent de beaucoup sur les inconvénients.

Nous ne croyons pas à l'efficacité de la fiscalité préventive. Nous pensons qu'on entend mal les intérêts de la société et de la civilisation en remettant en vigueur des lois illibérales contre la presse. Nous sommes persuadé qu'on prend pour remède une des causes du mal.

Chronique politique

[N°4, 9-13 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Jacques Bonhomme continue à suivre attentivement les séances de l'Assemblée nationale, et de jour en jour il est mieux persuadé des bonnes intentions et du bon esprit des représentants du peuple. S'ils ne font pas tout le bien qu'on attendait d'eux, ce n'est point mauvaise volonté, c'est faute de savoir au juste ce qui est bon à faire. La majorité de l'Assemblée se compose de gens raisonnables qui craignent naturellement de se jeter dans des expériences hasardeuses, où le peuple pourrait fort bien laisser le peu qu'il possède au lieu d'y faire fortune. Jacques Bonhomme approuve beaucoup la prudence et la circonspection de l'Assemblée nationale à l'endroit des systèmes qui promettent au peuple « plus de beurre que de pain ». Lui aussi se défie grandement des systèmes et de ceux qui les font. Cependant il fait exception pour un seul, pour le système Franklin. Qu'est-ce que le système de Franklin ? Mon Dieu, c'est simple comme bonjour, et cela peut s'exposer en quatre mots. Franklin était, comme le savent la plupart des lecteurs de Jacques Bonhomme, un simple ouvrier imprimeur qui est devenu un des plus grands hommes d'État de la République américaine. Or, Franklin avait remarqué que le meilleur procédé à suivre pour arriver à la fortune, c'est de vivre sobrement et d'économiser sur ses dépenses. Ce procédé-là, dont il avait fait usage pour lui-même, et dont il s'était bien trouvé, il le conseillait aux gouvernements aussi bien qu'aux particuliers. Soyez économes des deniers du peuple, disait-il sans cesse, gouvernez-le à bon marché, *car il sera toujours d'autant plus riche que vous lui prendrez moins*.

Jacques Bonhomme engage les représentants du peuple à avoir toujours présent à l'esprit ce conseil de Franklin, lorsqu'il s'agira de voter de nouvelles dépenses. Jacques Bonhomme est persuadé que la France pourrait être gouvernée moyennant un milliard tout au plus chaque année, et il lui en coûte aujourd'hui près du double ! Des économies donc, citoyens représentants, des économies toujours et sur toutes choses !

Jacques Bonhomme ne dira rien de ce qui s'est passé dans la semaine précédente. À quoi bon revenir sur des évènements funestes ! Il faut tâcher de les oublier ; il faut, comme disait le citoyen Caussidière, mettre dans un sac toutes les discordes, toutes les haines, et le jeter à l'eau, ce mauvais sac ! Ce ne serait pas, après tout, si difficile, car que voulons-nous tous ? la République ! Et par République, nous entendons tous un gouvernement populaire, qui soit le bon gardien des intérêts du peuple, qui s'occupe constamment des meilleurs

moyens à employer pour soulager ceux qui souffrent. Voilà le gouvernement que nous voulons tous. Eh bien, au lieu de nous entre-déchirer, au lieu de nous tirer des coups de fusil (ce qui ne vide aucune question), discutons paisiblement, jusqu'à ce que nous sachions au juste comment doit être faite notre République pour donner au peuple le plus de bien-être possible. Discutons, mais pour Dieu, ne finissons plus nos discussions avec des coups de fusils et des pavés !

Cela dit, Jacques Bonhomme commence sa revue des travaux de la semaine.

LUNDI. — La séance a bien débuté ce jour-là. M. Cavaignac est venu annoncer la dissolution des ateliers nationaux. M. Cavaignac a ajouté, du reste, que les ouvriers n'en souffriraient aucunement ; qu'on accorderait des secours à ceux qui en auraient besoin, jusqu'à ce qu'ils trouvassent du travail. Pour le dire en passant, Jacques Bonhomme est très content de la manière d'agir et du langage de M. Cavaignac. Celui-là n'est pas un charlatan qui fait des phrases, qui cherche, comme on dit, à jeter de la poudre aux yeux. C'est un homme qui dit nettement et simplement sa pensée, qui va droit au but, et qui agit comme il parle.

Jacques Bonhomme a une entière confiance en M. Cavaignac, et il espère qu'elle sera, cette fois-ci, tout à fait justifiée. Seulement, Jacques Bonhomme voudrait bien que M. Cavaignac levât l'état de siège, car si Jacques Bonhomme consent volontiers à être gouverné par un militaire, il n'aime pas à être gouverné militairement.

Donc M. Cavaignac a dissous ces prétendus ateliers nationaux où l'ouvrier allait tout simplement désapprendre à travailler. Le nouveau ministre des finances, M. Goudchaux, est venu ensuite présenter son plan de finances. Ce plan consiste principalement à emprunter 150 millions à la Banque de France, et à établir un nouvel impôt qu'on évalue à 36 millions sur les successions, — moyennant quoi le ministre s'engage : 1° à rembourser en argent pour les petits dépôts, et en rentes pour les gros, les livres des Caisses d'épargne ; 2° à rembourser en rentes les bons du Trésor. — Il y a pour 350 millions de dépôts aux Caisses d'épargne, et pour 250 millions de bons du Trésor ; — 3° à faire un prêt de 5 millions à l'industrie du bâtiment.

M. le ministre des finances a retiré aussi deux projets de loi qui avaient été présentés par son prédécesseur, M. Duclerc, pour le rachat des chemins de fer et des assurances. M. Duclerc voulait que le gouvernement exploitât lui-même tous les chemins de fer et se chargeât de faire toutes les assurances. Quant aux actionnaires des compagnies de chemins de fer et des compagnies d'assurances, on les aurait indemnisés bien ou mal. C'était un plan absurde. M. Goudchaux a bien fait de le retirer. Mais il a eu tort de ne le retirer

que provisoirement. Aussi longtemps, en effet, que les entreprises des chemins de fer, par exemple, seront menacées d'expropriation, il ne s'en créera pas de nouvelles, et ce sera autant de travail de moins dans le pays.

Le plan de M. Goudchaux a été du reste parfaitement accueilli, et Jacques Bonhomme pense que la sagesse et la modération de ce plan sont pour beaucoup dans le mouvement de confiance qui commence aujourd'hui à se faire sentir partout.

MARDI. — On n'a pas fait grand-chose. On a beaucoup discuté sur les appointements à donner aux ministres. Il a été décidé que M. Cavaignac, qui est président du conseil, recevrait 10 000 francs par mois, et les autres ministres 4 000 fr. La commission avait bien proposé 3 000 fr., et Jacques Bonhomme trouve que c'était bien suffisant ; mais il y a des gens qui pensent qu'un ministre ne peut pas vivre avec moins de 50 000 ou 60 000 fr. par an. M. Thiers, par exemple, ce petit homme qui a toujours été partisan de grandes dépenses, aurait voulu qu'on donnât 5 000 fr. aux ministres. L'Assemblée s'est montrée plus économe que M. Thiers, mais elle ne l'a pas encore été suffisamment.

On a voté, sans discussion, les 5 millions demandés pour secourir l'industrie du bâtiment. Jacques Bonhomme espère que ce prêt accordé à l'une des principales industries de Paris donnera de bons résultats. Cependant Jacques Bonhomme pense qu'il ne faut pas marcher trop loin dans ce chemin-là. Le capital que l'on prête à une industrie est, en effet, forcément enlevé aux autres, car le gouvernement ne va pas chercher ses capitaux dans la lune ; il les puise tout simplement dans les poches des contribuables. Quand donc il fait un prêt ou un cadeau à une branche de travail, ce sont les travailleurs des autres branches de travail qui supportent les frais de ce prêt ou de ce cadeau. Voilà pourquoi l'État doit être extrêmement sobre de largesses !

MERCREDI. — On a démoli le ministre de l'instruction publique, M. Carnot. Voici à quelle occasion. M. Carnot a approuvé la publication d'un *Manuel de l'Homme et du Citoyen* qui renferme des idées communistes. L'Assemblée n'a pas pensé qu'un ministre de l'instruction publique dût se faire le patron de ces idées-là, et elle a blâmé M. Carnot. Le lendemain, M. Carnot a donné sa démission.

Voici comment le ministère est maintenant composé :

MM.

CAVAIGNAC, président du Conseil ;

SENARD, ministre de l'intérieur ;

BEDEAU, ministre des affaires étrangères ;

GOUDCHAUX, ministre des finances ;

RECURT, ministre des travaux publics ;
BETHMONT, ministre de la justice ;
LAMORICIÈRE, ministre de la guerre ;
BASTIDE, ministre de la marine et des colonies ;
TOURRET, ministre de l'agriculture et du commerce ;
VAULABELLE, ministre de l'instruction publique.

On dit que le département des cultes, qui faisait partie du ministère de l'instruction publique, sera réuni au ministère de l'intérieur.

Dans la même séance, l'Assemblée a adopté l'emprunt de 150 millions que le ministre des finances a conclu avec la Banque, et voté un crédit de 3 millions pour encourager les associations de travailleurs. Jacques Bonhomme dira une autre fois son avis tout au long sur ces sortes d'associations ; en attendant, il constate avec plaisir que l'Assemblée adopte avec empressement toutes les mesures qu'elle croit propres à améliorer la situation des travailleurs.

On a proposé aussi de supprimer le décret qui limite à onze heures la durée de travail dans les départements et à dix heures dans Paris. Ce décret a été funeste à notre industrie, dont il a augmenté les prix de revient et par conséquent diminué les débouchés. L'Assemblée en décidera prochainement la suppression, et elle fera bien.

JEUDI. — Jour de la cérémonie funèbre, il n'y a pas eu de séance. Un service en l'honneur des victimes des journées de juin a été célébré sur la place de la Concorde. Un autel y avait été dressé ; le palais de l'Assemblée et de la Madeleine étaient tendus de noir. Puissions-nous, hélas ! ne plus revoir de si désolantes cérémonies.

VENDREDI. — Le général Cavaignac a annoncé la prolongation de l'état de siège. Jusqu'à quand ? M. Cavaignac nous l'a laissé ignorer. M. Cavaignac a annoncé toutefois que les journaux supprimés pourraient reparaître, mais… avec un cautionnement. *Jacques Bonhomme* sera donc obligé d'avoir un cautionnement. Pauvre Jacques Bonhomme !

Jacques Bonhomme demande que M. le général Cavaignac, à son tour, soit tenu de consigner un cautionnement au Trésor, pendant toute la durée de ses fonctions ; car la France a certainement plus besoin d'être garantie contre les fautes que peut commettre M. Cavaignac, président du conseil, qu'elle n'a besoin de l'être contre les sottises que peut dire M. Jacques Bonhomme, simple journaliste.

Le même jour, l'Assemblée a décidé :

1° Que les dépôts des caisses d'épargne au-dessous de 80 fr. seront remboursés en argent ;

2° Que les dépôts de 80 fr. et au-dessus seraient remboursés en rentes 5% au cours de 80 fr. Ceux qui ont 80 fr. à la caisse d'épargne

recevront un coupon qui leur donnera droit à 5 fr. de rentes. En vendant ce coupon à la Bourse, ils en retireront 80 fr. (dernier cours de la Bourse du 7 avril). — Mais Jacques Bonhomme pense qu'ils feront mieux de le garder. Les fonds publics monteront probablement encore, et, lorsque le 5% sera, par exemple, à 100 fr. (il était à 120 avant le 24 février) ceux qui l'auront reçu à 80, pourront, en le vendant, faire un bénéfice de 20 fr. sur chaque coupon.

L'Assemblée a décidé enfin que les bons du Trésor seront remboursés en rentes 3% au cours de 55. C'est un peu plus haut que le cours de la Bourse du même jour. Jacques Bonhomme pense qu'on aurait mieux fait de s'en tenir au cours de la Bourse ; car il ne faut pas que les créanciers de l'État soient exposés à perdre, en allant réaliser à la Bourse le montant de leurs créances. Jacques Bonhomme a, toutefois, la confiance que les fonds continueront rapidement à monter, et par conséquent, que s'il y a perte pour les porteurs de bons, cette perte sera extrêmement minime.

SAMEDI. — Il n'y a pas eu de séance à cause des réparations à faire dans l'intérieur de la salle. Dans les bureaux on a discuté le projet de constitution.

En résumé, tout a marché assez bien cette semaine, la confiance renaît et les affaires commencent à reprendre. Bon courage donc ! Encore quelques efforts et nous sortirons de la crise !

043. — LE JOURNAL DES ÉCONOMISTES.

I. Politique républicaine des libre-échangistes anglais

[*Journal des économistes*, mai 1848.]

On a reproché aux hommes qui ont dirigé la grande agitation économique de l'Angleterre d'avoir trop limité l'objet de cette agitation ; on leur a reproché d'avoir concentré uniquement leur attention sur une question de pot-au-feu. Rien de plus injuste qu'une telle imputation. La Ligue ne s'est pas préoccupée seulement de renverser le vieux système économique de l'Angleterre, elle a fait aussi une rude guerre à la politique *restrictive,* jalouse et haineuse de l'aristocratie britannique. Dans la pensée de ses illustres chefs, le système politique de l'Angleterre devait être complétement changé de même que son système commercial. Au lieu d'agir dans le sens du vieil adage de Montaigne : *Le proufict de l'un fait le dommage de l'autre,* adage qui a, pour ainsi dire, servi de base aux théories protectionnistes, le gouvernement anglais devait désormais mettre sa politique

en harmonie avec la maxime plus humaine et plus fraternelle des partisans de la liberté commerciale : *La prospérité de chacun, individu ou peuple, concourt à la prospérité de tous !*

Dans quelques-uns des remarquables discours qu'il a prononcés dans le courant de la session, M. Cobden a demandé l'application de la politique pacifique et fraternelle des *free-traders* de la Ligue ; il a réclamé, en conséquence, la diminution de l'armée et de la flotte. Ses réclamations éloquentes sont demeurées sans résultats ; mais tous ceux qui connaissent la courageuse persévérance de l'apôtre de la Ligue savent qu'il ne se laissera point décourager par un premier échec, et qu'il poursuivra la lutte jusqu'à ce qu'il ait fait mordre la poussière à son ennemi ; tous ceux-là sont convaincus qu'il triomphera de l'esprit militaire, comme il a triomphé de l'esprit de monopole.

Au moment où cette nouvelle campagne vient d'être ouverte par le chef de la Ligue, assisté de ses dévoués et éloquents collègues, J. Bright et W.-J. Fox, nous croyons qu'on lira avec plaisir un compte-rendu de deux brochures publiées par lui, il y a quatorze ans[1], et dans lesquelles la plupart des idées qu'il s'est efforcé depuis de faire passer dans la pratique sont exposées avec beaucoup de verve et d'éloquence. Ces deux brochures renferment à la fois le programme économique et le programme politique de M. Cobden. Grâce aux efforts de la Ligue, le premier est devenu aujourd'hui le programme de l'Angleterre ; le second est encore à l'état de théorie ; mais, l'esprit de la démocratie aidant, nous espérons bien qu'il servira avant peu de règle, non seulement à la politique de l'Angleterre, mais encore à celle de toutes les autres nations civilisées.

La politique britannique a été longtemps considérée comme le chef-d'œuvre de l'habileté ; c'est à elle bien plus qu'au génie actif et industrieux du peuple anglais que l'on a attribué le rapide développement de la fortune de l'Angleterre ; aujourd'hui encore, elle est fréquemment recommandée à l'imitation des peuples. Quelle est donc cette politique-modèle ? Elle est fondée tout entière sur la fausse hypothèse qu'aucune nation ne saurait grandir et prospérer, si ce n'est par l'amoindrissement et la ruine de ses voisins. Sous l'empire de cette erreur économique, les hommes d'État anglais s'efforçaient incessamment de mettre aux prises les États rivaux de l'Angleterre, ils semaient le désordre, ils suscitaient la guerre, et plus tard, quand

[1] I. England, Ireland and America, by a Manchester manufacturer. London, 1835. — II. Russia, by Richard Cobden, esquire, author of England, Ireland and America, Edimburgh, 1836. (Note de Molinari.)

les peuples fatigués invoquaient la paix, ils profitaient de la lassitude générale pour ajouter à l'empire britannique quelque lambeau de territoire. Alors ils triomphaient : n'avaient-ils pas agrandi le domaine de leur nation et diminué la puissance des nations rivales ?

Cette politique de violence et de ruse, qui avait pris naissance à une époque où les peuples, ignorant les véritables sources de la richesse et du bonheur, ne se proposaient pas de but plus noble et plus utile que de se ravir les uns aux autres les fruits de leur travail ou la terre que ce travail fécondait ; cette politique, basée sur les plus mauvais instincts de l'âme humaine, n'était pas, à la vérité, particulière à l'Angleterre ; tout le monde s'en servait ; mais depuis Rome, aucun peuple ne l'avait pratiquée avec autant de supériorité que le peuple anglais. Depuis le seizième siècle, l'Angleterre, poursuivant patiemment, sans se lasser un seul jour, son œuvre de conquête et de domination, a successivement réussi à affaiblir l'Espagne, la Hollande et la France ; elle a retardé tantôt par ses lois restrictives, tantôt par ses armes, le développement de ces trois grandes nations dont la puissance lui faisait ombrage, et elle a édifié sur les ruines de leurs flottes et de leurs établissements d'outre-mer sa suprématie maritime et coloniale. Aujourd'hui, elle est la maîtresse de la mer, et, comme autrefois le roi d'Espagne, la reine d'Angleterre peut dire : « Que le soleil ne se couche jamais dans ses États. »

Au premier aspect, rien de prestigieux comme tout cet étalage de grandeur ; rien de plus propre à éblouir un peuple orgueilleux ; rien de plus propre aussi à donner le change sur les sources où les peuples vont puiser les éléments de leur prospérité. En voyant l'Angleterre dépasser successivement les autres pays, ne devait-on pas dire : Elle est devenue puissante et fortunée parce qu'elle a vaincu ses rivaux et qu'elle s'est enrichie de leurs dépouilles ; elle s'est élevée parce qu'elle a abaissé les autres nations ? En y réfléchissant mieux, on aurait remarqué qu'il lui avait fallu, pour triompher de ses adversaires, puiser en elle-même des forces supérieures à celles dont ils disposaient ; on aurait remarqué qu'elle devait sa victoire à sa supériorité, et non sa supériorité à sa victoire ; on aurait remarqué aussi qu'en diminuant les forces et les ressources des autres nations, elle avait nécessairement diminué les siennes, car la guerre est coûteuse pour les vainqueurs comme pour les vaincus. Malheureusement, la nation anglaise, séduite par les apparences fastueuses du système en vigueur, ne portait pas si loin ses investigations ; elle ne recherchait point si une politique plus modeste et plus juste n'aurait pas été plus réellement utile à ses intérêts ; si, en développant ses ressources intérieures au lieu de s'attacher à diminuer celles d'autrui, elle n'aurait

pas acquis une prospérité plus solide et plus générale en même temps qu'une grandeur plus vraie et plus durable.

Un jour vint cependant où les yeux commencèrent à se dessiller, où les esprits les plus éclairés, les plus progressifs de l'Angleterre commencèrent à mettre en doute l'efficacité de la politique que les générations s'étaient léguée depuis tant de siècles ; ce furent d'abord quelques philosophes qui, en étudiant le mécanisme des sociétés humaines, s'aperçurent que les peuples se trouvent naturellement rattachés les uns aux autres par un étroit lien de solidarité, de telle sorte qu'aucune nation ne peut prospérer ou décliner sans que toutes les autres nations prospèrent ou déclinent. Ayant fait cette découverte, ils devaient naturellement attacher un regard scrutateur sur la politique de leur pays, car cette politique dérivait d'un système diamétralement opposé. Si elle était salutaire, si elle contribuait à accroître la fortune du pays par ce fait qu'elle empêchait la fortune des autres pays de se développer, évidemment l'idée de solidarité était une idée fausse, et la politique de justice et de raison qui en découlait était une politique funeste. Pour justifier leur principe, pour se convaincre eux-mêmes de la vérité de leur théorie, les apôtres de la science nouvelle étaient donc tenus d'examiner et de peser les résultats de la politique traditionnelle de la Grande-Bretagne. Ils n'y manquèrent point, et c'est dans le livre de la *Richesse des nations* que l'on trouve la première grande protestation de la science contre la politique internationale des peuples européens.

Mais les esprits n'étaient point mûrs encore pour les enseignements des économistes ; le système en vigueur servait trop bien les passions d'une minorité égoïste et les préjugés d'une foule ignorante pour que l'on se décidât à l'abandonner sur la foi de quelques esprits spéculatifs ; on attendit, pour le juger, qu'il eût porté de nouveaux fruits. L'attente ne fut pas longue ; une guerre générale eut lieu, et l'Angleterre en sortit victorieuse. Quel fruit retira-t-elle de sa victoire ? Vingt ans après elle succombait sous le faix de son paupérisme et de sa dette ! Assurément l'expérience était complète, décisive. La politique ancienne avait décidemment échoué ; il devenait urgent de la remplacer par une politique nouvelle.

Il y avait à cette époque (1835) à Manchester, un jeune imprimeur sur coton qui avait réussi, grâce à un travail actif et persévérant, à se créer une assez belle position industrielle. Profondément touché des misères qu'il avait sous les yeux, et s'apercevant bien que les remèdes imaginés pour les combattre n'étaient que de vains palliatifs, il se mit à étudier le système politique et économique de son pays, dans l'espoir d'y trouver la source du mal. Esprit positif et pratique, doué au plus haut degré du sens des affaires, il s'appliqua

avant tout à examiner le livre des comptes de l'empire britannique. À la première colonne du passif il aperçut, sous l'intitulé de *dette nationale,* une somme de 800 millions sterling. Voilà, pensa-t-il, une maison bien lourdement grevée ; il n'est pas étonnant que ses chefs et ses travailleurs aient si grande peine à faire honneur à leurs engagements. Cela dit, il rechercha dans quelles circonstances et dans quel but on avait dépensé ces 800 millions sterl. Il trouva que 300 millions avaient servi à acheter ou à conquérir des colonies, et que le restant avait été consacré à guerroyer avec les nations du continent. 300 millions pour des colonies, 500 millions pour des guerres, c'était bien un peu cher, mais peut-être les colonies rapportaient-elles plus qu'elles n'avaient coûté ; peut-être encore les guerres avaient-elles été nécessaires pour assurer la sécurité et développer l'influence de la Grande-Bretagne. Quelle ne fut point la surprise de notre *cotton-printer* lorsqu'il s'aperçut que le plus grand nombre des budgets coloniaux se soldaient en déficit, bien loin de rapporter un profit à la mère-patrie ! Quoi, se dit-il, ces immenses domaines qui nous ont coûté 300 millions sterl. ne nous rapportent pas un denier ! Pis que cela, nous sommes obligés d'y mettre du nôtre ! Décidément l'affaire est mauvaise, ce n'est pas un manufacturier de Manchester qui l'aurait conclue. À la vérité, nos colonies servent de débouchés à notre industrie, et notre industrie est la solide base sur laquelle repose l'édifice de notre puissance nationale... Ne nous pressons donc pas trop de réprouver le système colonial ; voyons, avant de prononcer, quelle est l'importance du débouché de nos colonies. Nous y envoyons annuellement pour 15 millions sterl. de marchandises sur 50 millions sterl. d'exportation totale. 15 millions sterl. ! c'est précisément l'intérêt du capital que nous ont coûté nos établissements coloniaux. Nous avons dépensé un capital pour acquérir la faculté de vendre une quantité de marchandises égale en valeur à l'intérêt de ce capital ! Voilà, n'est-il pas vrai, une détestable opération ? N'est-ce pas absolument comme si j'achetais pour 20 000 liv. sterl. une terre sans rapport, afin de vendre aux paysans pour 1 000 liv. sterl. de cotonnades ! On me traiterait de fou et l'on n'aurait pas tort. Mais ce n'est pas tout : si je ne me trompe, nous payons en Angleterre les denrées coloniales plus cher qu'on ne les paye en Suisse ou en Allemagne ; il me semble pourtant que nous devrions les obtenir à meilleur marché, puisque nous possédons des colonies, et que la Suisse et l'Allemagne n'en possèdent pas. Pourquoi donc les payons-nous plus cher ? Parce que nos colonies ont besoin de *protection.* Ainsi nous avons conquis des colonies uniquement pour les protéger à nos dépens ! Allons, je vois bien que les nobles lords qui dirigent nos affaires auraient mieux fait de laisser au fond de nos poches 300

millions sterl. qu'ils en ont tirés pour constituer « notre grandeur coloniale ».

Voyons, continuait notre manufacturier, s'ils ont été plus sages en dépensant 300 millions sterl. pour faire la guerre aux peuples du continent. Est-ce que cette guerre nous a valu de suffisantes indemnités en argent, en territoire ? En argent, non ! en territoire, oui ! elle nous a valu des colonies... Au moins avons-nous été dédommagés par un abaissement général des barrières douanières, de l'argent qu'on ne nous a pas restitué et des colonies dont on nous a fait don ? Au lieu de gagner des débouchés, nous en avons perdu. Avant la guerre, le vent soufflait à la liberté commerciale, nous avions conclu avec la France un traité de commerce qui promettait d'augmenter considérablement le chiffre de nos affaires avec ce pays, et, sans doute, la contagion de ce bon exemple aurait été rapide. Après la guerre tout s'est trouvé changé : non seulement la France nous a fermé ses ports, mais nos magnanimes alliés eux-mêmes ont suivi l'exemple de notre ennemie ; ils ont renouvelé contre nous le blocus continental. Voilà à quoi nous a servi la guerre ! Voilà à quoi il nous a servi de dépenser 500 millions sterl. pour mettre le monde à feu et à sang ! Mais peut-être ne pouvions-nous éviter la guerre ? Peut-être n'étions-nous pas les maîtres de demeurer en paix au milieu de la conflagration générale de l'Europe ? Hélas ! nous sommes les premiers coupables ; si nous n'avions pas porté la guerre sur le continent, personne ne se serait avisé de vouloir la porter chez nous. De tous les peuples de la terre, ne sommes-nous pas celui qui a le moins à craindre d'une invasion ? N'avons-nous pas l'Océan pour rempart ? Pourquoi donc faut-il que les nobles lords qui ont la mission de diriger les affaires publiques soient pourvus d'un tempérament si belliqueux ? Ils nous ont donné, disent-ils, la gloire de Trafalgar et de Waterloo. Oui, mais 500 millions sterl., c'est un peu cher, même pour la gloire de Trafalgar et de Waterloo.

Ainsi raisonnait le *Manchester manufacturer* en examinant le chiffre de la dette publique. Encore, se disait-il, si toutes les nations qui sont nos concurrentes dans la carrière du travail avaient commis les mêmes fautes que nous ; si, comme nous, toutes s'étaient endettées en conquérant des colonies et en se livrant au triste passe-temps de la guerre, nous ne courrions point le risque de perdre notre rang sur le marché du monde. Quand un négociant a fait un faux calcul, si tous ses concurrents imitent son erreur, il n'a pas à redouter d'être supplanté par eux auprès de sa clientèle. Malheureusement, telle n'est point notre situation. Il y a un peuple qui, plus sage et plus habile que nous, a su observer une neutralité rigoureuse à l'époque où nous perdions notre temps et notre or à régler des affaires qui ne nous

concernaient point, et desquelles nous n'avions aucun avantage à obtenir. Ce peuple a retiré le fruit de sa conduite prudente. En un quart de siècle il a décuplé sa population et centuplé ses ressources ; en un quart de siècle de paix et d'indépendance, il a accompli plus de progrès matériels et moraux que nous n'en avons réalisé en deux siècles d'intrigues et de guerres ; aujourd'hui ce peuple, né d'hier, mais qui a su s'occuper de lui-même pendant que nous nous occupions de nos voisins, ce peuple nous devance déjà dans la carrière du travail. Demain sa grandeur aura pour jamais débordé la nôtre. Et le *Manchester manufacturer* traçait cette comparaison pittoresque entre le peuple anglais et le peuple américain :

« Ceux de nos lecteurs qui ont connu le marchand de Londres d'il y a trente ans doivent se rappeler la perruque poudrée et la queue, les souliers à boucles, les bas de soie bien tirés et les culottes étroites, qui faisaient reconnaître le boutiquier de l'ancienne école. Si pressées et si importantes que fussent les affaires qui l'appelaient au dehors, jamais ce superbe personnage ne rompait le pas digne et mesuré de ses ancêtres ; rien ne lui était plus agréable que de prendre sa canne à pomme d'or et de quitter sa boutique pour aller visiter ses voisins plus pauvres et faire parade de son autorité en s'informant de leurs affaires, en s'immisçant dans leurs querelles, en les forçant de vivre honnêtement et de diriger leurs entreprises d'après son système. Il conduisait son propre commerce exactement à la manière de ses pères. Ses commis, ses garçons de magasins, ses commissionnaires avaient des uniformes particuliers, et leurs rapports avec leurs chefs ou entre eux étaient réglés d'après les lois de l'étiquette établie. Chacun d'eux avait son département spécial ; au comptoir ils gardaient leur rang avec une exactitude pointilleuse, comme des États voisins mais rivaux. La boutique de ce marchand de la vieille école conservait toutes les dispositions et tous les inconvénients des boutiques des siècles précédents. On ne voyait point à sa devanture un étalage fastueux destiné à amorcer les passants, et le vitrage enchâssé dans de lourdes travées de bois était bâti d'après les anciens modèles.

« Le siècle actuel a produit une nouvelle école de marchands, dont la première innovation a été de renoncer à la perruque poudrée et de congédier le barbier avec sa boîte à pommade ; grâce à ce progrès, une heure a été gagnée sur la toilette de chaque jour. La seconde a consisté à remplacer les souliers et les *inexpressibles,* dont les complications de boucles et de cordons et les formes étroites exigeaient une autre demi-heure, par des bottes à la Wellington et des pantalons que l'on met en un tour de main et qui laissent au corps toute la liberté de ses allures, quoique peut-être aux dépens de la

dignité extérieure. Ainsi vêtus, ces actifs marchands peuvent presser ou ralentir le pas selon que les affaires qui les appellent au dehors sont plus ou moins urgentes ; ils sont d'ailleurs si absorbés par le soin de leurs propres affaires, qu'ils savent à peine les noms de leurs plus proches voisins, et qu'ils ne s'inquiètent pas si ces gens-là vivent en paix ou non aussi longtemps qu'on ne vient pas briser leurs vitres.

« L'esprit d'innovation ne s'est pas arrêté là : les boutiques de cette nouvelle race de marchands ont subi une métamorphose aussi complète que leurs propriétaires. L'économie intérieure de la maison a été réformée en vue de donner au travail toutes les facilités imaginables ; on a dispensé les employés de toutes formalités d'étiquette, on a même tacitement consenti à suspendre les égards dus au rang, en tant qu'ils pouvaient arrêter l'expédition des affaires ; enfin, à l'extérieur, des vitrines construites en verre plat avec des bordures élégantes et s'étendant du sol jusqu'au plafond, ont attiré les regards sur toutes les séduisantes nouveautés du jour.

« Nous savons tous quels ont été les résultats de cette rivalité inégale. Les anciens et paisibles boutiquiers fidèles aux us et coutumes de leurs pères succombèrent l'un après l'autre sous l'active concurrence de leurs voisins plus alertes. Quelques-uns des disciples les moins infatués de la vieille école adoptèrent le nouveau système, mais tous ceux qui essayèrent de résister au torrent furent engloutis. Nous ajouterons que le dernier de ces intéressants spécimens du bon vieux temps, qui avait survécu à deux générations de boutiquiers et dont les vitrages non modernisés réjouissaient l'âme des vieux tories passant dans *Fleet street,* a fini par disparaître après avoir vu son nom figurer dans *la Gazette,* à l'article *Banqueroutes.*

« Eh bien ! la Grande-Bretagne se trouve aujourd'hui vis-à-vis des États-Unis absolument dans la situation où se trouvaient naguère les boutiquiers d'autrefois en présence des boutiquiers modernes. Notre dette peut être regardée comme la culotte qui nous empêche de nous mouvoir avec autant d'aisance que nos voisins *pantalonnés.* Les souliers carrés et les boucles polies sont les lois féodales et les droits de douanes qui ralentissent la marche et entravent les entreprises de John-Bull[1] en concurrence avec frère Jonathan, botté à la Wellington. Nous comparerons la perruque poudrée et la queue à notre Église établie, laquelle exige, malgré son imposante et somptueuse apparence, une bonne partie du temps de notre Parlement pour être convenablement ajustée ; tandis que la législature de notre concurrent court-tondu peut consacrer tous ses moments à veiller à la prospérité de l'industrie et du commerce. Les

[1] John Bull est le monsieur tout-le-monde en Angleterre.

journaux non taxés des États-Unis, avec leurs immenses pages d'annonces et les feuilles timbrées de notre pays, sont les nouvelles et les anciennes vitrines des deux générations de boutiquiers. La démarche alerte du marchand d'aujourd'hui et le pas majestueux de son prédécesseur sont les chemins de fer des États-Unis comparés à nos routes à barrières et à nos canaux. Et pour compléter la comparaison, si nous voulons chercher dans la politique des deux nations un contraste de la nature de celui qui nous frappe dans la conduite du boutiquier d'autrefois, qui se mêle des affaires de ses voisins, et dans la conduite du marchand d'aujourd'hui, qui concentre toute son attention sur les affaires de son propre négoce, considérons l'Angleterre intervenant dans les affaires intérieures de la plupart des pays d'Europe, d'Asie et d'Afrique, tandis que les États-Unis se contentent d'entretenir avec eux des relations purement commerciales. »

Mais il ne suffisait pas de montrer à John-Bull en quoi sa politique était mauvaise, arriérée, et de faire le compte de ce qu'elle lui avait coûté ; il fallait lui indiquer encore les moyens de se tirer de la situation déplorable où il se trouvait placé. Le *Manchester manufacturer* l'engageait à imiter de point en point l'exemple de frère Jonathan, à s'appliquer désormais comme lui à ses propres affaires, sans se mêler aucunement de celles de ses voisins, et à vivre avec la plus stricte économie.

— « Des écrivains qui se qualifient de conservateurs ont essayé, disait-il, de se moquer de la parcimonie de l'école de Franklin comme indigne du caractère américain. Cependant nous sommes courbés aujourd'hui sous le châtiment que nous a valu l'inobservation de la science populaire du « bonhomme Richard », et c'est seulement en proportionnant nos dépenses aux limites bornées de nos moyens, en ménageant rigoureusement notre temps et nos ressources et en renonçant à tout luxe inutile, à toute pompe superflue, et non pas en commettant sans cesse de nouvelles infractions aux lois de la prudence, que nous pourrons nous tirer des embarras dans lesquels nos extravagances et nos folies nous ont plongés.

« Si jamais un territoire a été marqué par le doigt de Dieu pour devenir le domaine d'une seule nation, c'est assurément le nôtre ; nous avons l'Océan pour frontière et nous possédons, dans nos limites, toutes les richesses minérales et végétales pour faire de nous un grand peuple commerçant. Peu satisfaits de ces dons domestiques de la Providence et dédaignant les limites naturelles de notre empire, dans l'insolence de notre force et sans attendre les attaques d'ennemis envieux de notre fortune, nous avons parcouru la carrière des

conquêtes et des rapines, nous avons porté la dévastation et le carnage dans toutes les parties du monde. Comme toujours, les résultats prouvent que nous n'avons pu violer avec impunité les lois morales. La Grande-Bretagne endure maintenant la punition sévère qu'elle s'est préparée de ses propres mains ; elle est grevée d'une dette si énorme, qu'aucune puissance, si ce n'est la sienne, n'en pourrait supporter le fardeau. »

Le *Manchester manufacturer* indiquait quelques-unes des économies à réaliser ; les principales devaient porter sur l'armée et sur la flotte. L'armée entière des États-Unis, disait-il, ne dépasse pas 7 000 hommes, et ne coûte que 1 134 589 liv. sterl., tandis que la nôtre dépasse 90 000 hommes et coûte 7 006 496 liv. La flotte de l'Union Américaine ne coûte que 817 100 liv., et la nôtre nous revient à 4 505 000 liv. Nos dépenses militaires sont donc six fois plus considérables que celles des États-Unis, quoique notre population, notre commerce et notre tonnage équivalent à peine au double de la population, du commerce et du tonnage américains ; quoique les Américains n'aient pas de dette et que nous en ayons une de 800 millions sterl. Diminuons donc de moitié pour le moins notre flotte et notre armée ! Dira-t-on que notre pays se trouverait exposé au danger d'une invasion, si nous réduisions aussi considérablement les budgets de la guerre et de la marine ? Mais évidemment ce danger n'est pas sérieux. N'oublions pas que l'Angleterre renferme une population de 25 millions d'hommes libres, concentrés sur un espace de 300 000 milles carrés ; n'oublions pas que des chemins de fer vont bientôt unir toutes les parties du pays, de telle façon que non seulement des hommes, mais encore des munitions de guerre de toute nature pourront être transportés en douze heures sur les côtes de Sussex ou de Kent. Quel peuple du continent serait assez puissant pour attaquer une nation que la nature et l'art ont placée dans une situation si formidable ? Le danger d'une invasion, concluait-il, est donc purement chimérique, et nous pouvons sans crainte diminuer le chiffre de nos dépenses pour payer plus aisément nos dettes.

Un autre moyen se présentait encore à l'esprit du *Manchester manufacturer,* c'était d'augmenter les ressources des contribuables en diminuant le prix des choses nécessaires à la vie, et, en première ligne, le prix du pain. S'il nous était permis, disait-il, d'acheter notre blé librement sur le marché où le blé se vend le moins cher, nous réaliserions sur ce seul objet une économie de plus de la moitié du montant total du budget ; d'où il résulterait naturellement que nous supporterions avec beaucoup plus de facilité le fardeau de notre dette. À ce propos, il s'étonnait qu'il n'y eût point en Angleterre de

société destinée à propager les principes de l'économie politique et à démontrer les bienfaits de la liberté du commerce.

« Nous remarquons avec surprise combien on a négligé l'étude de la science dont Adam Smith était le flambeau il y a un demi-siècle. Nous regrettons qu'aucune société ne se soit constituée dans le but de populariser la connaissance des vrais principes du commerce. Tandis que l'agriculture compte à peu près autant d'associations qu'il y a de comtés en Angleterre, tandis que chaque ville du royaume possède son institution botanique, phrénologique ou mécanique, et que chacune de ces associations a son journal périodique (la guerre elle-même a son *United service magazine*), nous n'avons aucune association de négociants rassemblés dans le but d'éclairer le monde sur une question aussi peu comprise et aussi mal jugée que celle de la liberté du commerce.

« Nous avons notre société *Banksienne,* notre société *Linnéenne* et notre société *Huntérienne.* Pourquoi nos grandes cités industrielles et commerciales n'auraient-elles pas leurs sociétés *Smithiennes* consacrées à la propagation des bienfaisantes vérités de la « Richesse des nations » ? Des prix seraient proposés pour les meilleurs essais sur la question des céréales, des lecteurs seraient envoyés dans les campagnes pour éclairer les agriculteurs et pour engager la discussion sur un sujet si difficile et d'une importance si grande pour tout le monde. »

Trois ans plus tard, le *Manchester manufacturer* réalisait lui-même, de concert avec quelques industriels de ses amis, l'idée qu'il avait émise dans son pamphlet : il fondait *l'Anti-corn-law-league* ; onze ans après la publication du pamphlet, l'*Anti-corn-law-league* obtenait le rappel de la loi-céréale.

Ce premier essai du *Manchester manufacturer* eut quelque succès ; le *Times,* le *Spectator,* etc., en parlèrent avec éloges, et, si nous nous fions à la couverture que nous avons sous les yeux, il s'en fit trois éditions. Cela encouragea le jeune pamphlétaire. L'année suivante il reprit de nouveau la plume ; voici à quel propos : la question d'Orient commençait alors à être agitée ; un agent anglais dont le nom a acquis une célébrité européenne, M. Urquhart, avait pris en main avec ardeur la cause de la Turquie ; selon M. Urquhart, il était indispensable que l'Angleterre eût l'œil sur tous les mouvements de la Russie, et qu'elle arrêtât au besoin par les armes les empiétements de cette puissance sur le territoire turc. Le *Manchester manufacturer* écrivit sa seconde brochure afin de réagir contre les entraînements

du parti de la guerre. Dans cette brochure (*Russia, by Richard Cobden, esq.*) il prit hardiment le contre-pied de l'opinion de M. Urquhart : M. Urquhart affirmait que l'Angleterre avait un intérêt immense, un intérêt vital à empêcher la Russie de conquérir la Turquie ; M. Cobden prétendait que la conquête de la Turquie par la Russie serait avantageuse à l'Angleterre. La thèse n'était pas populaire, car les esprits étaient dans ce moment-là fort excités contre la Russie ; mais peu importait à notre pamphlétaire ; comme tous les esprits de bonne trempe, il se souciait médiocrement de la popularité ; il ne cherchait que la vérité, et quand il croyait l'avoir trouvée, il la divulguait sans s'inquiéter de l'accueil qu'elle recevrait ; il savait bien qu'elle finirait tôt ou tard par être fêtée. « Quel est, disait-il, notre véritable intérêt en Orient ? N'est-ce pas d'y rencontrer un peuple civilisé, un peuple qui consomme beaucoup d'objets manufacturés, un peuple avec lequel nous puissions faire par conséquent beaucoup d'affaires ? Eh bien ! ne gagnerions-nous pas, sous ce rapport, si la Turquie, l'Asie Mineure, la Syrie, étaient gouvernées par des Russes au lieu de l'être par des Turcs ? Qu'est-ce que le peuple turc, sinon un peuple de barbares, qui a couvert de ruines une des plus belles contrées de la terre ; un peuple qui, au milieu du mouvement progressif des sociétés, demeure immobile, la main posée sur le Coran ? Le peuple russe n'est pas sans doute arrivé bien avant dans la voie de la civilisation, mais au moins il est en marche ; il y a aujourd'hui, au point de vue de la civilisation, plus de distance entre Constantinople et Pétersbourg qu'entre Pétersbourg et Londres ou Paris. Au point de vue de notre commerce, nous gagnerions indubitablement à la substitution, en Turquie, du gouvernement russe au gouvernement turc. On objecte, à la vérité, que l'intérêt de notre commerce n'est pas seul en cause ; on objecte qu'un intérêt supérieur encore à celui-là, l'intérêt de notre sécurité, nous commande d'arrêter les empiétements de la Russie. Si ce vaste empire continuait à s'agrandir, nous dit-on, la *balance des pouvoirs* se trouverait détruite, et la civilisation occidentale serait incessamment menacée par la barbarie moscovite ; l'Allemagne, la France, l'Espagne, l'Angleterre, seraient à la merci de quelque nouvel Attila.

D'abord, est-il bien avéré que la puissance de la Russie se trouvât augmentée par la conquête de la Turquie ? N'y a-t-il pas des conquêtes onéreuses ? L'Angleterre, par exemple, n'a-t-elle pas perdu à se charger de son immense et lourd établissement colonial ? N'aurait-elle pas bien plus considérablement augmenté sa fortune si, comme l'Union Américaine, elle s'était contentée d'échanger ses produits contre ceux des autres nations, sans conquérir ou acheter à haut prix des consommateurs ? Déjà la Russie est trop vaste eu égard

au nombre et aux ressources de ses habitants ; en s'agrandissant davantage, n'affaiblirait-elle pas sa puissance au lieu de l'accroître ? Supposons néanmoins que l'annexion de la Turquie fût réellement avantageuse à la Russie, devrions-nous nous en alarmer ? On invoque la balance des pouvoirs : mais qu'est-ce donc que la balance des pouvoirs ? Un mot. Existait-elle, cette balance des pouvoirs si souvent invoquée, lorsque les Anglais dépouillèrent les Hollandais du cap de Bonne-Espérance et les Français du Canada, ou lorsqu'ils s'emparèrent violemment et traîtreusement (*by taking forcible and felonious possession*) d'une partie du sol espagnol ? Existait-elle davantage, lorsque la Prusse conquit la Silésie, ou lorsque la Russie, la Prusse et l'Autriche signèrent le partage de la Pologne ? Et peut-elle exister ? Si l'on peut dire à un peuple : Tu ne dépasseras pas telles ou telles limites, peut-on lui dire : Dans ces limites, tu ne croîtras que jusqu'à un certain degré en nombre et en puissance ? Cependant, si l'on n'ajoute point cette seconde injonction à la première, que devient la balance des pouvoirs ? Dans cinq ou six de ses comtés, l'Angleterre n'a-t-elle pas concentré plus de *pouvoirs* que n'en possède la Russie dans l'ensemble des gouvernements de son vaste empire ? Si l'on veut que la balance des pouvoirs s'établisse et subsiste, il faut non seulement empêcher certains peuples d'agrandir leurs territoires ; il faut les empêcher aussi de s'enrichir et de s'éclairer. N'est-ce point là une théorie barbare autant qu'absurde ? Une dernière preuve que cette théorie est fausse, dénuée de sens, c'est que l'un des peuples les plus puissants de la terre, le peuple américain, n'a point été jusqu'à présent porté dans la balance des pouvoirs. Cessons donc de nous embarrasser de ce vieux débris de la politique du Moyen-âge ! L'Angleterre ne perdrait rien de sa sécurité si la Russie envahissait la Turquie ; après comme avant, le danger d'une invasion russe dans la Grande Bretagne demeurerait purement chimérique.

On invoque encore la protection qu'exige notre commerce ; un autre mot ! et un mot qui coûte cher. Nous avons dans la Méditerranée une flotte de 1 300 canons, dont l'entretien nous coûte 300 000 liv., pour protéger un commerce qui ne va pas au-delà de 9 500 000 liv. Au Portugal, c'est bien pis encore, nous avons dans le Tage une flotte qui nous coûte 700 000 liv., tandis que le montant total de nos exportations pour le Portugal ne dépasse pas 975 000 liv. L'escorte nous revient à peu près aussi cher que la marchandise ! Il en est de même aux Indes Occidentales ; aux États-Unis, au contraire, où notre commerce d'exportation atteint le chiffre de 10 000 000 liv., nous n'avons pas un seul navire de guerre pour protéger notre commerce ; nous ne possédons pas une seule station navale depuis

l'embouchure du fleuve Saint-Laurent jusqu'au golfe du Mexique ; et à Liverpool, où abordent les flottes marchandes de l'Amérique, quatre invalides suffisent pour garder le port. Seul, le commerce non protégé des États-Unis nous donne de véritables bénéfices. Encore, si la *protection du commerce* servait à écarter la concurrence étrangère ! Mais elle n'a point cette vertu. À Gibraltar, les cotonnades suisses débarquent sous la gueule des canons de nos navires de guerre, et elles viennent nous faire une concurrence redoutable dans l'enceinte même de notre citadelle. Voilà à quoi sert la protection du commerce ! Non ! concluait le pamphlétaire, ce n'est point par la force, c'est par le *bon marché* que notre marine supplantera ses rivales ; et pour que nous puissions vendre à bon marché, il faut que notre travail cesse d'être grevé des frais exorbitants de l'armée et de la flotte : il faut par conséquent que l'on cesse de « protéger notre commerce ».

L'auteur de *Russia* réfutait ainsi, point par point, les vieux arguments dont se servaient les amis peu éclairés de la Turquie pour exciter l'Angleterre contre la Russie. Il prouvait à l'évidence que l'Angleterre n'était nullement intéressée à faire la guerre à la Russie pour empêcher l'invasion de la Turquie ; il prouvait que l'Angleterre n'avait pas à s'effrayer de l'extension de la puissance moscovite, et qu'elle pouvait, sans aucun danger, réduire son effectif militaire et son effectif naval. Mais il lui restait à prouver encore que cette politique du *chez soi,* qu'il préconisait, n'était pas une politique égoïste ; que l'Angleterre servirait les intérêts des autres peuples aussi bien que les siens propres, en s'abstenant désormais de toute intervention extérieure. Voici de quelle manière il repoussait le reproche d'égoïsme adressé à la politique de non-intervention.

« Nous autres partisans de la paix, nous avons de notre côté les intérêts de toutes les classes de la société ; aussi ne craignons-nous pas la guerre. Ces intérêts seuls, et non les petites rivalités des diplomates, les intrigues des ambassadrices, les caprices des têtes couronnées, ou la rhétorique des écoliers sur la balance des pouvoirs, serviront désormais de règle à la politique extérieure de notre gouvernement. Cette politique sera basée sur un principe de bonne foi (non pas sur le principe de lord Palmerston), sur le principe de *la non-intervention dans les affaires politiques des autres États.* Du moment où cette maxime deviendra l'étoile fixe d'après laquelle notre gouvernement réglera la marche du vaisseau de l'État, de ce moment le bon vieux navire de la Grande-Bretagne flottera triomphant sur une mer calme et profonde ; de ce moment les récifs, les bas-fonds et les ouragans de la guerre étrangère seront évités pour toujours.

« Si l'on objecte que cette politique ne tient pas compte du bien-être et du progrès des autres pays, et nous accorderons volontiers que nos adversaires, les partisans de la guerre avec la Russie, ont uniquement en vue l'intérêt de la Turquie et l'intérêt de la Pologne ; nous répondrons que leur but est aussi le nôtre. Notre désir est de voir la Pologne heureuse, la Turquie civilisée, la Russie affranchie du servage ; de plus, nous souhaitons que cette œuvre de régénération soit accomplie de la main de la Grande-Bretagne. Sur ce point nous sommes parfaitement d'accord avec la grande majorité de nos adversaires. Mais *par quel moyen* doit s'accomplir ce dessein bienfaisant, voilà le point sur lequel nous différons. Ils veulent recourir à l'ancienne méthode, laquelle consiste, selon l'expression pittoresque de Washington Irving, à cimenter à coups de bâton la prospérité de ses voisins et la paix du monde. Par malheur, il y a contre l'efficacité de cette méthode un témoignage irréfutable, le témoignage de l'expérience : pendant plusieurs milliers d'années elle a été en usage, et toujours elle s'est trouvée en défaut. Mais une nouvelle lumière est apparue de notre temps, qui a pénétré dans nos familles et dans nos écoles, qui a illuminé nos prisons et nos maisons de force, et qui envahira bientôt toutes les institutions et toutes les relations sociales ; nous voulons parler de ce principe qui commande de renoncer à en appeler aux vils instincts de la crainte, et de s'adresser aux facultés les plus nobles et les plus énergiques de notre nature intellectuelle et morale. C'est ce principe régénérateur qui a aboli déjà l'usage des fers et des instruments de torture, et qui a substitué, au moins d'une manière partielle, la douceur à la brutalité dans les traitements des animaux ; c'est ce principe que nous voudrions substituer au canon et au fusil pour instruire et améliorer les autres communautés. En un mot, nos adversaires veulent « faire le bonheur de leurs voisins à coups de bâton », nous voulons arriver à la même fin par l'exemple de notre pays. Au reste, leur méthode ne saurait être vraie ; car elle suppose qu'ils se trouvent en toute occasion aptes à juger de ce qui convient ou ne convient pas à autrui. Or, ils ne le sont point ; et alors même qu'ils le seraient, la méthode ne s'en trouverait pas meilleure : ils n'ont pas, en effet, sur les autres États un droit de juridiction qui les autorise à améliorer de gré ou de force la situation des peuples étrangers. Si ce droit existait, les États-Unis et la Suisse n'auraient-ils pas été autorisés, sous le règne prodigue de Georges IV, à faire une croisade économique contre la Grande-Bretagne, afin de nous bâtonner pour notre extravagance et de nous forcer à imiter leur frugalité ? Et, en vérité, cela n'aurait pas fait de mal à une nation de débiteurs et de prodigues ! Au lieu d'agir de la sorte, ils ont persisté à nous donner l'exemple de la paix. Les Suisses

ont réussi, grâce à leur économie, à nous vaincre dans la guerre du bon marché, et à nous donner une leçon de sobre industrie dans notre propre forteresse de Gibraltar. C'est ainsi que les vertus des nations agissent à la fois par l'exemple et le précepte, et tel est le pouvoir qu'elles confèrent, que les sociétés vicieuses comme les individus dépravés sont obligés de se réformer ou de perdre leur rang dans l'échelle sociale. Les États finiront tous par devenir moraux dans l'intérêt de leur propre conservation.

« Appliquons ce principe à la Russie, en admettant qu'elle réussisse à conquérir la Turquie. Dix ans au moins s'écouleront, dix ans de trouble et de carnage, avant que les fiers mahométans soient complètement subjugués par les envahisseurs chrétiens. Cette période de guerre sera une époque d'épuisement pour le pays. Supposons qu'au bout de ce temps la pacification soit achevée : appauvri par une guerre coûteuse, le nouveau gouvernement ne s'efforcera-t-il pas de développer la prospérité des provinces conquises, et ne recherchera t-il point au dehors le modèle de la politique à suivre pour obtenir ce résultat ? L'Angleterre, qui sera sagement demeurée en paix, poursuivant l'œuvre de ses réformes et de ses progrès, présentera, nous avons le droit de l'affirmer, un spectacle de bien-être et de prospérité bien fait pour tenter l'esprit d'émulation du gouvernement russe. Dans l'intérêt de sa propre grandeur, la Russie importera dans les provinces conquises les progrès que l'Angleterre aura réalisés pendant la paix. Si l'Angleterre et toute l'Europe s'étaient précipitées dans les abîmes de la guerre pour empêcher la Russie de conquérir la Turquie, assurément cet *exemple* salutaire du progrès n'aurait pu être donné à la fin des hostilités.

« L'influence que *l'exemple* a exercé sur la conduite des nations, influence plus puissante et plus durable que celle du bâton, pourrait fournir à elle seule le sujet d'une étude pleine d'intérêt. On ne saurait la borner aux effets électriques des convulsions des empires, qui ébranlent soudainement les bases des empires voisins. Les paisibles et modestes réformes de l'éducation en Suisse, les sociétés de tempérance en Amérique, et les chemins de fer en Angleterre, ont exercé une influence aussi certaine, quoique graduelle, que la révolution de 1830, ou le triomphe du bill de réforme ; au moment où nous écrivons, la Chambre des communes nomme un Comité chargé de faire une enquête sur la manière dont le gouvernement américain dispose de ses terres incultes ; dernièrement, un journal suisse nous informait que dans une assemblée du vorort[1] on proposait une mesure de réforme municipale imitée de l'acte anglais des corporations ; et

[1] Le directoire fédéral.

dans un journal de Madrid, qui est devant nos yeux, l'écrivain recommande au ministre de la police d'organiser les gardes de nuit de cette métropole sur le modèle de la nouvelle police de Londres. Voilà l'*exemple* dans un temps de paix.

« ... N'oublions jamais, ajoutait-il encore, que ce n'est pas au moyen de la guerre que les nations deviennent aptes à jouir de la liberté constitutionnelle. Pendant que la destruction et le carnage planent sur un pays, faisant passer incessamment les esprits des extrémités de l'espérance à celles de la crainte, les progrès de la pensée ou de l'éducation se trouvent arrêtés quoi qu'on fasse. Or, ces progrès seuls peuvent préparer les peuples à la possession d'une liberté rationnelle. Ainsi, après une guerre de vingt années entreprise *pour faire triompher la liberté,* après la guerre de la Révolution française, toutes les nations du continent retombèrent dans leur ancien état de servitude politique ; et si depuis la paix elles ont commencé à s'en affranchir, c'est grâce au progrès des lumières. Ceux qui, mus par un ardent désir de faire avancer la civilisation, veulent que la Grande-Bretagne interpose son autorité dans les querelles des États voisins, feraient sagement d'étudier dans notre histoire comment s'accomplissent les régénérations politiques ; ils apprendraient par l'étude de nos annales, que c'est seulement lorsqu'elle est en paix avec les autres États qu'une nation peut réaliser de grandes améliorations sociales.

« À ces esprits généreux nous dirons encore que le commerce est aujourd'hui la panacée qui, semblable à une bienfaisante découverte médicale, inoculera à toutes les nations de la terre le goût salutaire de la civilisation. Pas une balle de marchandises ne quitte nos rivages sans porter les germes d'une pensée féconde aux membres d'une société moins éclairée ; pas un marchand ne visite les foyers de notre industrie manufacturière sans revenir dans son pays comme un missionnaire de paix, de liberté et de bon gouvernement. »

Telles étaient les doctrines politiques du futur chef de la Ligue. Nous n'avons pas besoin de dire qu'elles étaient diamétralement opposées non seulement aux doctrines qui prévalaient dans la pratique du gouvernement, mais encore à celles qui prévalaient dans l'opinion. Diminuer l'effectif de l'armée et de la flotte, abandonner le système colonial, renoncer à exercer une influence politique sur les affaires intérieures et extérieures des autres États, et tout cela *dans le but* d'augmenter la fortune et la puissance de la Grande-Bretagne, n'était-ce pas un conseil d'utopiste, un conseil de fou ? Cependant, quoi qu'en pût penser la foule, l'utopiste, le fou avait raison ; il est vrai que c'était un utopiste, un fou de l'école de Franklin. Deux ans

plus tard il s'efforçait d'introduire dans la pratique quelques-unes de ses idées. La Ligue était fondée, et les idées du modeste pamphlétaire dont nous venons de résumer l'œuvre devenaient les idées de la foule sans cesse grossissante des ligueurs. Tout en poursuivant immédiatement, spécialement, l'abolition de la loi-céréale, la Ligue ne se fit point faute d'attaquer et le système colonial et le système d'intervention dans les affaires politiques des États étrangers ; les ligueurs poussaient si loin leur dédain des affaires extérieures que, dans la question de l'Oregon, ils prirent parti pour les États-Unis. À leurs yeux tout intérêt devait fléchir devant l'intérêt de la paix.

Sans doute, l'esprit qui animait la Ligue n'a pas encore passé tout entier dans la politique de la Grande-Bretagne ; si la loi-céréale est tombée sous l'effort de cette énergique Association, si le système colonial a été profondément atteint par la réforme de la législation des sucres, l'Angleterre n'a pas renoncé à intervenir dans les affaires des autres États, et elle n'a réalisé encore aucune économie sur les armements que ce système d'intervention exige. La première partie du système du pamphlétaire de Manchester, celle qui consiste à augmenter les ressources des contribuables afin de leur rendre plus facile le paiement de la dette, cette première partie est en voie d'application ; la seconde, celle qui consisterait à tailler dans le vif des grosses dépenses du budget, reste à exécuter. Mais patience ! Ce n'est plus qu'une affaire de temps. L'opinion est déjà à moitié gagnée, et l'opinion est aujourd'hui toute-puissante. L'Angleterre s'est débarrassée la première des entraves du système protecteur ; elle aura probablement l'honneur de se débarrasser aussi la première des charges inutiles et des errements barbares du système militaire. Et remarquons bien que les exemples de cette nature veulent irrésistiblement être suivis : l'effet de la protection et de la fiscalité étant d'augmenter d'une manière factice les frais de production et les prix des denrées, du moment où une nation abaisse ses tarifs et diminue son budget, elle donne à tous ses membres la faculté de produire et de vendre à meilleur marché : or, quelle est la conséquence naturelle de ce fait ? C'est que la nation ainsi dégrevée devient la maîtresse du marché, à moins que toutes les autres nations ne s'entendent pour l'en exclure ou pour progresser comme elle. Exclure du marché une nation qui produit à plus bas prix que les autres est chose impraticable et absurde, car l'intérêt du bon marché est l'intérêt général ; sous peine de ruine, il faut donc progresser, il faut renoncer à la protection et diminuer les rigueurs de la fiscalité.

Ainsi, grâce aux relations commerciales qui unissent actuellement tous les peuples, le progrès des institutions politiques et économiques est devenu irrésistible, *nécessaire* ; lorsqu'une nation fait un

pas en avant, les autres nations, ses rivales, ne peuvent se dispenser d'en faire autant. Ce n'était donc pas une promesse vaine que celle qui était renfermée dans l'adieu plein d'espérance que M. Cobden adressait aux ligueurs en dissolvant l'*anti-corn-law-league.*

« Séparons-nous, disait-il, bons amis, bons frères, bons ligueurs, pour nous retrouver plus tard s'il en est besoin ! Si notre corps périt, notre esprit vivra ; il gagnera tous les peuples de la terre, car c'est un esprit de justice et de vérité[1]. »

Ce n'était pas une promesse vaine, car la liberté et la paix *sont revêtues d'un tel caractère d'utilité,* ce sont de si puissants véhicules de progrès, qu'il est autant impossible de les repousser quand un peuple les a mis en pratique, qu'il le serait de rejeter la machine à vapeur et la locomotive, après que l'homme a mis en œuvre dans un coin du monde ces merveilles de son génie.

II. L'utopie de la liberté. Lettre aux socialistes[2]

[*Journal des économistes*, juin 1848.]

Nous sommes adversaires, et cependant le but que nous poursuivons les uns et les autres est le même. Quel est notre idéal à tous, économistes ou socialistes ? N'est-ce pas une société où la production de tous les biens nécessaires à l'entretien et à l'embellissement de l'existence humaine sera la plus abondante, et où la répartition de ces mêmes biens entre ceux qui les auront créés par leur travail sera la plus juste ? Notre idéal à tous, sans distinctions d'écoles, ne se résume-t-il pas en ces deux mots : *abondance* et *justice* ?

Tel est, nul d'entre vous ne le niera, notre but commun. Seulement nous allons à ce but par des voies différentes ; vous y marchez par le défilé obscur et jusqu'à cette heure inexploré de l'organisation du travail, nous y marchons par la route spacieuse et bien connue de la liberté. Chacun de nous essaye d'entraîner sur ses traces la société qui hésite et tâtonne, cherchant à l'horizon, mais en vain, la colonne de lumière qui guida jadis vers la Terre promise les esclaves des Pharaons. [3]

[1] Dernière séance de la Ligue, 2 juillet 1846. (Note de Molinari.)

[2] Cet article fut signé par « un rêveur ». Molinari avoua sa paternité dans l'*Esquisse de l'organisation politique, etc.*, 1899, p. 237.

[3] Lorsque Moïse conduit le peuple hébreux hors d'Égypte, il est dit (Exode, 13:21) que « l'Éternel allait devant eux, le jour dans une colonne de nuée pour les guider dans leur chemin, et la nuit dans une colonne de feu pour les éclairer, afin qu'ils marchassent jour et nuit. »

Pourquoi refusez-vous de suivre avec nous la voie de la liberté ? Parce que, dites-vous, cette liberté tant préconisée est funeste aux travailleurs ; parce qu'elle n'a produit jusqu'à ce jour que l'oppression du faible par le fort ; parce qu'elle a enfanté les crises désastreuses où des millions d'hommes ont laissé les uns leur fortune, les autres leur vie ; parce que la liberté sans frein, sans règle, sans limite, c'est l'anarchie !

Voilà, n'est-il pas vrai, pourquoi vous repoussez la liberté ; voilà pourquoi vous demandez l'organisation du travail ?

Eh bien, si nous vous prouvions, avec une suffisante clarté, que tous les maux que vous attribuez à la liberté, ou, pour me servir d'une expression absolument équivalente, à la libre concurrence, a pour origine, non pas la liberté, mais l'absence de la liberté, mais le monopole, mais la servitude ; si nous vous prouvions encore qu'une société parfaitement libre, une société débarrassée de toute restriction, de toute entrave, ce qui ne s'est vu à aucune époque, se trouverait exempte de la plupart des misères du régime actuel ; si nous vous prouvions que l'organisation d'une semblable société serait la plus juste, la meilleure, la plus favorable au développement de la production et à l'égalité de la répartition des richesses ; si nous prouvions cela, dis-je, que feriez-vous ? Continueriez-vous à proscrire la liberté du travail et à invectiver l'économie politique, ou bien vous rallieriez-vous franchement à notre drapeau, et emploieriez-vous tout le précieux trésor de forces intellectuelles et morales que la nature vous a départies à faire triompher notre cause désormais commune, la cause de la liberté ?

Ah ! j'en jurerais, vous n'hésiteriez pas un instant. Si vous aviez la certitude que vous vous êtes mépris sur la cause véritable des maux qui affligent la société et sur les moyens d'y remédier ; si vous aviez la certitude que la vérité est de notre côté et non du vôtre, aucune attache de vanité, d'ambition ou d'esprit de système ne serait assez forte pour vous retenir sur les rivages de l'erreur : vos âmes seraient attristées, sans doute ; vous diriez à regret un dernier adieu aux rêves qui ont nourri, enchanté et égaré vos imaginations ; mais enfin vous les abandonneriez, ces chimères aimées, vous surmonteriez vos répugnances, et vous viendrez à nous. Eh ! mon Dieu, nous en ferions autant de notre côté, si vous réussissiez à introduire dans nos faibles intelligences un rayon de cette lumière qui convertit saint Paul ; si vous nous démontriez, clair comme le jour, que la vérité est dans le socialisme et non dans l'économie politique. Nous ne tenons à notre système qu'autant que nous le croyons juste et vrai ; nous brûlerions demain, sans aucune révolte intérieure, ce que nous avons adoré, et nous adorerions ce que nous avons brûlé, s'il nous était

prouvé que que nos dieux, Smith, Turgot, Quesnay, et J.-B. Say ne sont que de misérables idoles de bois.

Nous sommes donc les uns et les autres dégagés de tout esprit de système, en prenant ce mot dans son acceptation étroite ; notre vue se porte dans une sphère plus haute, nos pensées suivent un vol plus généreux : le vrai, le juste, l'utile, voilà quels sont nos guides immortels dans les cercles obscurs de la science ; l'humanité, voilà quelle est notre Béatrix adorée ! [1]

Cela étant bien entendu entre nous, je pose nettement la question qui nous sépare.

Vous prétendez que la société souffre par la liberté, nous prétendons qu'elle souffre par la servitude.

Vous concluez qu'il faut supprimer la liberté et la remplacer par l'organisation du travail ; nous concluons qu'il faut supprimer la servitude et la remplacer purement et simplement par la liberté.

Précisons d'abord les faits. De quelle époque date la liberté du travail ? Elle a été, pour la première fois, proclamée par Turgot dans un édit immortel et sanctionnée plus tard par l'Assemblée constituante.

Je dirai plus loin comment elle a été de nouveau entravée, enchaînée, cette liberté sainte ; pour le moment je me borne à constater qu'elle est née seulement à la fin du dix-huitième siècle.

Maintenant, quelle a été, je vous le demande, la condition des masses laborieuses jusqu'à la fin du dix-huitième siècle ? Les travailleurs étaient-ils plus heureux avant cette époque qu'ils ne l'ont été depuis ?

S'ils étaient plus heureux, oh ! alors, j'en conviendrai avec vous, la liberté a été pour le monde un présent funeste, et vous avez raison de réclamer une organisation du travail modelée sur celle de l'ancienne Égypte ou de l'Europe du Moyen-âge.

Mais si, au contraire, la condition de la masse du peuple est aujourd'hui supérieure à ce qu'elle était avant 1789, ne serez-vous pas, de bonne foi, obligés d'avouer que la liberté du travail a été un bienfait pour l'humanité ?

Parcourons ensemble rapidement l'histoire du passé, l'histoire de ces trente siècles de servitude qui ont précédé l'avènement de la liberté du travail, et voyons quel spectacle s'offrira à nos regards.

Est-ce bien le spectacle de l'aisance et de l'égalité universelles ? Plût à Dieu ! mais non. C'est, au contraire, le tableau d'une misère plus intense et d'une inégalité plus profonde que celles qui affligent aujourd'hui notre vue. Et à mesure que nous nous enfonçons plus

[1] Béatrix ou Béatrice Portinari, qui indique le chemin à Dante au sein du paradis.

avant dans le passé, à mesure que nous nous éloignons davantage du jour où la liberté a enfin lui sur le monde, ce tableau de la misère et de l'inégalité sociales nous apparaît plus sombre et plus hideux.

Si nous remontons jusque dans l'Inde et en Égypte, qu'apercevrons-nous ? Deux castes puissantes, la caste des prêtres et celle des guerriers, qui oppriment et exploitent sans merci la foule des misérables ! Au faîte de ces sociétés primitives, formées de couches superposées comme des blocs de granit, nous trouverons des sages, vêtus de pourpre, qui discutent sur l'essence de la divinité ou sur le cours des astres, et des guerriers qui s'enivrent de parfums au fond de leurs harems ; tandis qu'au-dessous végètent des parias couverts d'ignominie ou des esclaves qui pétrissent de leurs sueurs et de leurs larmes l'informe et gigantesque édifice des pyramides. Le mal, dans ces sociétés primitives, était-il, nous vous le demandons, dans la liberté ou dans la servitude ?

Considérons le monde romain. Que trouvons-nous au sein de cette société, pourtant la plus riche et la plus puissante de l'antiquité ? D'un côté, un patriciat composé d'un très petit nombre d'hommes enrichis des dépouilles de l'univers. La vie de ces hommes, vous la connaissez, c'est une succession de luttes sanglantes et d'orgies immondes ! À côté de cette caste toute-puissante qui se repaissait de la substance de tout un monde, comme on voyait les bandes de vautours se repaître des cadavres des vaincus de Marius, à côté de cette caste gorgée, repue, que voyons-nous ? La foule besogneuse des prolétaires et la foule immonde des esclaves ! Vous parlez des misères de notre classe ouvrière ; eh ! mon Dieu, si douloureuses, si pitoyables qu'elles soient, ces misères, vous ne sauriez les comparer à celles des prolétaires romains. Au moins, notre classe ouvrière travaille, elle ne mendie pas ! On ne voit point le peuple de nos sombres faubourgs aller faire queue à la porte des splendides hôtels de notre aristocratie financière pour mendier la sportule[1] ! On ne le voit point se jeter comme un chien affamé sur les miettes que les riches secouent de leurs table d'une main dédaigneuse et ennuyée ! On ne le voit pas, non plus, faire des émeutes quotidiennes pour obtenir des distributions gratuites de vivres. Non ! l'ouvrier de nos jours mène certes une pauvre vie ; mais, cette vie, il la gagne, il peut la gagner. Le prolétaire romain ne pouvait pas gagner la sienne. Les riches patriciens avaient accaparés toutes les industries et toutes les terres qu'ils faisaient exploiter par leurs esclaves. Victimes de cette inégale

[1] Libéralité en argent ou en nature. — Nous avons déjà rencontré ce terme dans la première leçon de Molinari à l'Athénée (vol. IV, p. 448). Le présent article s'inspire fortement de cette leçon donnée en novembre 1847.

concurrence, les prolétaires n'avaient de choix qu'entre la mendicité, l'exil ou la mort. Ils mendiaient. Et pourtant, le sort de ces prolétaires avilis était mille fois préférable encore à celui des esclaves. Le prolétaire, au moins, était un homme ; l'esclave, lui, n'était qu'une variété de la bête de somme, une chose ! L'esclave ne possédait rien, pas même un nom. Certes, ils sont dignes de commisération, ces pauvres ouvriers de nos campagnes qui passent leur vie courbés sur la terre, sans obtenir le plus souvent en échange de leur rude labeur autre chose qu'un morceau de pain noir pour se nourrir, une toile grossière pour se vêtir, une hutte de boue détrempée pour se loger ; mais, si pénible que soit leur existence, combien des esclaves romains la leur auraient enviée ! Souvenez-vous des récits de Pline et de Columelle. Il y avait au sein des campagnes riantes de l'Italie, d'intervalle en intervalle, de sombres et infectes demeures que l'on nommait des *ergastules*. C'étaient les prisons ou pour mieux dire les écuries des esclaves. Le matin, ils en sortaient par bandes, enchaînés le plus souvent ; ils se disséminaient dans la campagne, conduits par des contremaîtres armés du fouet, et chaque sillon était arrosé à la fois de leur sueur et de leur sang. Le soir, on les ramenait à l'ergastule, où on les attachait comme de vils animaux auprès de leurs mangeoires. Pour eux point de famille, une promiscuité immonde ! Point de Dieu, une fatalité inexorable qui les déclassait de l'humanité, en ne leur laissant pas même l'espérance d'une autre vie ! Telle était, vous le savez, la situation des masses laborieuses dans l'antiquité. Pourtant le monde n'était point soumis alors à la loi du laissez-faire ![1]

Plus tard, que voyons-nous encore ? Est-ce que la situation du peuple s'améliore beaucoup, à la chute du monstrueux édifice de l'empire romain ? Moralement, oui, sans doute, le christianisme lui apporte des consolations sublimes ; matériellement, non ! Pendant tout le Moyen-âge, la vie du peuple, serf de la glèbe dans les campagnes, serf de la maîtrise dans les villes, n'est qu'une longue suite d'angoisses. Le Moyen-âge est une époque de douleurs et de tristesses, et parmi les voix de ceux qui gémissent on distingue entre toutes la grande et sombre voix du peuple. [2] Plus tard encore, après tant et de si fécondes découvertes, après que la poudre à canon a fait justice de la tyrannie des seigneurs, après que l'imprimerie a dissipé les plus épaisses ténèbres de l'ignorance, après que la boussole nous a donné un nouveau monde, est-ce que le peuple a cessé de souffrir ?

[1] Tout ce dernier morceau est emprunté à la leçon inaugurale du cours d'économie politique de notre auteur, prononcée le 16 novembre 1847. (Vol. IV, p. 447-448.)

[2] Emprunt à la même source, vol. IV, p. 448-449.

Sous Louis XIV, sous le règne de ce roi qui a porté si haut, dit-on, la gloire et la puissance de la France, quelle était la condition du peuple ? Était-elle supérieure à celle du peuple de nos jours ? Tout le monde connaît le passage célèbre de la *Dîme royale* de Vauban, dans lequel cet illustre homme de bien caractérisait en des termes navrants l'état de la France.

« Il est certain, disait-il, que le mal est poussé à l'excès, et si l'on n'y remédie, le menu peuple tombera dans une extrémité dont il ne se relèvera jamais ; les grands chemins des campagnes et les rues des villes et des bourgs étant pleins de mendiants que la faim et la nudité chassent de chez eux.

« Par toutes les recherches que j'ai pu faire depuis plusieurs années que je m'y applique, j'ai fort bien remarqué que, dans ces derniers temps, près de la dixième partie du peuple est réduite à la mendicité, et mendie effectivement ; que des neufs autres parties, il y en a cinq qui ne sont pas en état de faire l'aumône à celle-là, parce qu'eux-mêmes sont réduits, à très peu de chose près, à cette malheureuse condition ; que des quatre autres parties qui restent, trois sont fort malaisées et embarrassées de dettes et de procès, et que dans la dixième, où je mets tous les gens d'épée, de robe, ecclésiastiques et laïques, toute la noblesse haute, la noblesse distinguée, et les gens en charge militaire et civile, les bons marchands, les bourgeois rentés et les plus accommodées, on ne peut pas compter sur cent mille familles ; et je ne croirais pas mentir quand je dirais qu'il n'y a pas dix mille familles petites ou grandes qu'on puisse dire fort à leur aise. » [1]

Voilà quelle était la condition du peuple avant l'avènement de la liberté du travail.

Aussi, pendant cette longue période de souffrances, quel est le cri de la foule ? Que demandaient les captifs d'Égypte, les esclaves de Spartacus, les paysans du Moyen-âge, et plus tard les ouvriers opprimés par les maîtrises et les jurandes ? Ils demandaient la liberté !

Ils se disaient : nos consciences, nos pensées, notre travail sont opprimés, exploités par des hommes qui se sont imposés à nous par la violence ou la ruse. Les uns nous interdisent d'aimer Dieu et de le prier autrement que selon leur formule ; les autres nous obligent à étudier dans leurs livres Dieu, la nature et l'homme ; ils emprisonnent notre pensée dans le cercle de fer de leurs systèmes, en nous défendant, sous peine de mort, de le briser ; d'autres enfin, après que ceux-là ont enchaînés nos âmes, enchaînent nos corps. Ils nous obligent à demeurer attachés comme la plante au lieu de notre nais-

[1] *Collection des principaux économistes*, édition Guillaumin, t. I[er], p. 34. (Note de Molinari.)

sance, et là, ils s'emparent, en vertu de leurs privilèges, de la meilleure part des fruits de nos sueurs. Brisons ces liens qui nous meurtrissent, brisons-les au péril de nos jours ; demandons pour tous la liberté de l'âme et celle du corps, revendiquons pour tous le droit naturel de croire, de penser et d'agir librement, et nos souffrances auront un terme. Nos âmes ne seront-elles pas satisfaites, si nous obtenons pour elles le libre accès du monde immatériel, la faculté de voguer sur l'océan immense et merveilleux des intelligences, sans être retenu par le câble de fer d'un système imposé ? Nos besoins physiques ne seront-ils pas complètement apaisés, si le monde matériel nous est librement ouvert ; si nous pouvons porter, sans entraves, notre travail et en échanger les produits sur toute la surface de cette terre féconde que la providence nous a généreusement abandonnée ? Devenons libres, et nous serons heureux !

Tel était le cri de l'humanité opprimée. Eh bien ! pensez-vous donc que l'humanité se trompât quand elle le poussait, de siècle en siècle, ce long cri de détresse et d'espérance ? Pensez-vous qu'en poursuivant sans cesse la liberté elle courût après un vain mirage ? Non ! Descendez dans vos âmes, et vous n'oserez l'affirmer ; vous n'oserez dire, ô Brutus du socialisme, que la liberté n'est qu'un vain nom ! [1]

Vous objecterez, à la vérité, que l'humanité souffre encore ! Sans doute. Mais, et je tenais à bien constater ce fait devant vous, elle souffrait avant l'avènement de la liberté dans le monde, et ses souffrances étaient alors plus âpres et plus intenses qu'elles ne le sont de nos jours.

Vous ne pouvez donc, sans commettre un grossier anachronisme, accuser la liberté des maux des classes laborieuses avant 1789 ; est-ce avec plus de justice que vous lui imputez ceux qui ont depuis cette époque accablé les travailleurs ? C'est ce que je me réserve d'examiner dans une prochaine lettre. [2]

UN RÊVEUR.

[1] Brutus disait de la vertu qu'elle était un vain nom. (Plutarque, *Vie de Brutus*, LIX.)
[2] Ce projet n'eut pas de suite.

III. Proudhon et M. Thiers

[*Journal des Économistes*, août 1848.]

I.

Tout le monde a lu le discours prononcé par M. Proudhon dans la séance du 31 juillet dernier, ainsi que le rapport qui a donné naissance à ce manifeste audacieux et bizarre. Nous ne reviendrons pas sur l'impression causée par ces deux pièces. Seulement, comme à notre avis la doctrine de M. Proudhon n'a pas été suffisamment réfutée par M. Thiers, nous allons, à notre tour, entreprendre de la combattre, sans nous dissimuler aucunement la difficulté de cette tâche.

Que veut M. Proudhon ?

La révolution de Février, dit-il, a proclamé le DROIT AU TRAVAIL, et l'Assemblée nationale a inscrit ce droit dans son projet de Constitution.

Or, que signifie le droit au travail ?

Ou il ne signifie rien, ou il a pour objet de garantir du travail et une rémunération suffisante à tous les membres de la famille humaine.

Il s'agit donc de chercher et de trouver promptement le procédé de réalisation de la garantie du travail.

Promptement, car tout retard serait une cause nouvelle de perturbations sociales. Le peuple, qui a fait la révolution de Février pour conquérir le droit au travail, reprendra les armes si on ne lui accorde point le bénéfice de sa conquête, si le droit au travail demeure pour lui une lettre morte. En descendant de nouveau dans la rue pour obtenir la réalisation d'un droit sacré, le peuple usera légitimement de son DROIT À L'INSURRECTION.

Après avoir établi comme un axiome que le peuple a droit au travail, et comme un autre axiome que le peuple a droit à l'insurrection contre ceux qui refusent de lui accorder le bénéfice du droit au travail, M. Proudhon, imitant en cela la foule des socialistes, s'applique à découvrir un système d'organisation sociale, dans lequel la garantie du travail puisse être pleinement réalisée.

Comme Fourier, Saint-Simon et M. Cabet, il le découvre ce système qui doit être la planche de salut de la société.

Mais soyons justes envers notre nouveau Christophe Colomb humanitaire. Sa conception se différencie profondément des autres utopies socialistes ; elle accuse des études économiques sérieuses, elle n'est qu'une déviation de la science au lieu d'en être la négation.

Où est la cause du mal ? se demande M. Proudhon.

Réside-t-elle dans l'impuissance de la consommation ?

Non ! D'après les statistiques officielles, un Français ne consomme, en moyenne, qu'une valeur de 75 centimes par jour. Or, cette moyenne pourrait être évidemment beaucoup plus forte. Si la France, au lieu d'avoir un revenu de 10 milliards, en avait un de 100 milliards, elle le consommerait sans aucun embarras.

Réside-t-elle dans l'impuissance de la production ?

Pas davantage. Tandis que nos populations sont nues et affamées, les magasins regorgent.

Où donc est-elle ?

Dans les entraves apportées à la circulation. Quelles sont ces entraves ? Le prêt à intérêt, le loyer, la rente de la terre.

Supprimez, dit M. Proudhon, tous les péages accordés aux détenteurs de terres, de capitaux mobiliers ou immobiliers : rendez GRATUIT l'usage des capitaux et des terres, et aussitôt la circulation étant désobstruée, la production pourra prendre un essor indéfini ; elle deviendra promptement assez considérable pour subvenir à tous les besoins de la consommation.

Mais, objecte-t-on à M. Proudhon, supprimer le revenu du capital et de la terre, supprimer le loyer et la rente, ce serait commettre une spoliation.

Au contraire, réplique M. Proudhon, car ce sont le loyer et la rente qui constituent une spoliation. Aussi longtemps que le possesseur d'un capital ou d'une terre se contente d'en jouir, il demeure dans son droit ; mais du moment où il retire un bénéfice de la location de son capital ou de sa terre, il devient spoliateur, il lève un impôt inique sur la société : il la *vole.*

L'usage ou la possession simple d'un capital ou d'une terre est légitime ; l'appropriation avec privilège de location, en un mot la propriété telle qu'elle est actuellement reconnue, constitue une spoliation.

De là la formule devenue célèbre : La propriété, c'est le vol.

Pour démontrer la vérité de cette formule, M. Proudhon a écrit un volume. [1] En conséquence, M. Proudhon passe outre, comme jugeant le point suffisamment éclairci, et il s'occupe du moyen de supprimer sans secousse, ou du moins avec la secousse la plus faible possible, les *péages* ou les *droits seigneuriaux* de la propriété.

Voici le moyen que propose M. Proudhon.

Certains membres de l'Assemblée nationale ont demandé un enseignement gratuit, afin que le pauvre comme le riche puisse jouir

[1] *Qu'est-ce que la propriété ?* (1840).

des bienfaits de l'éducation ; M. Proudhon demande, lui, une *Banque gratuite,* afin que le pauvre comme le riche puisse jouir du bienfait du crédit.

La Banque gratuite ou *Banque d'échanges* prêtera, sans exiger aucune redevance, des capitaux à tous ceux qui en auront besoin. Il résultera de là, selon M. Proudhon, qu'au lieu de s'emprunter mutuellement des capitaux contre un intérêt plus ou moins considérable selon leur plus ou moins grande solvabilité, les citoyens s'adresseront à la Banque, qui, absorbant successivement le capital de la nation, finira par pourvoir à tous les besoins de la production.

Ce sera, bien entendu, l'État qui fournira le premier capital de la Banque d'échanges.

Mais il n'est pas facile de le réunir ce capital, dans la crise désastreuse où la France se trouve plongée. Comment faire ?

C'est ici que brille la féconde imagination de l'inventeur de la Banque d'échanges.

Remise sera faite, dit-il, à tous les débiteurs du tiers de leurs créances. Ce tiers, qui pourra s'élever à environ 1500 millions, sera divisé en deux parts : l'une demeurera acquise aux débiteurs, l'autre entrera dans les coffres de l'État.

Cette dernière moitié consistant en 750 millions, ou même en une somme inférieure, 500 millions, par exemple, sera subdivisée en deux autres parts. 300 millions seront employés à remplacer certains impôts qui pèsent lourdement sur le pauvre, l'impôt du sel, la douane, etc. ; les 200 autres millions serviront à fonder la Banque d'échanges.

L'impôt du tiers subsistera trois ans, en sorte qu'au bout de ce temps, le capital de la Banque d'échanges s'élèvera à 600 millions.

Pour empêcher la rupture générale des contrats, qui suivrait inévitablement l'établissement de cet impôt, M. Proudhon autorise les débiteurs à proroger de trois années la durée de leurs engagements. Ils ne manqueront pas d'user de l'autorisation, puisque le renouvellement annuel de l'impôt leur vaudra une réduction nouvelle d'un sixième sur leurs loyers, leurs fermages, etc. Les créanciers trouveront une certaine compensation à leurs sacrifices, ajoute M. Proudhon, dans la baisse des produits, conséquence infaillible de la diminution des intérêts, des loyers et des rentes.

Tels sont les voies et moyens du projet de M. Proudhon.

Reprenons maintenant l'argumentation de l'auteur et résumons-la, avant de montrer comment M. Thiers l'a réfutée et avant de la réfuter nous-même.

La révolution de Février a posé le droit au travail. Si le droit au travail n'est pas effectivement garanti, le peuple fera des insurrec-

tions jusqu'à ce qu'il le soit ; et, en faisant des insurrections, le peuple usera d'un autre droit non moins légitime, le droit à l'insurrection. Il faut donc se hâter de réaliser le droit au travail, c'est-à-dire de procurer à tous les membres de la société une suffisante vie. Est-ce possible ? Oui ! Mais à une condition que voici. Il faut que la production puisse se développer, de manière à pourvoir aux besoins presque illimités de la consommation. Or, ce qui arrête la production, ce sont les entraves apportées à la circulation par l'intérêt des capitaux et la rente de la terre. Supprimez ces entraves, faites disparaître l'intérêt et la rente, et la production pourra devenir illimitée comme la consommation. Comment arriver à cette suppression ? Par un procédé bien simple : en établissant en concurrence des gens qui louent leurs capitaux à un taux plus ou moins élevé, une banque qui prête gratuitement tous les capitaux nécessaires à la production. Il est bien évident que tous ceux qui auront besoin de capitaux s'adresseront à la banque au lieu de recourir encore aux *usuriers.* Il est bien évident aussi que les usuriers, n'ayant plus aucun emploi de leurs capitaux, les déposeront à la Banque. La seule difficulté sérieuse consiste à réunir le capital primitif de cette Banque d'échanges qui doit instituer la gratuité du crédit.

Cependant la chose presse, car les prolétaires qui ont conquis le droit au travail ne sont pas d'humeur à en attendre longtemps la réalisation. Ils troubleront la société, ils inquiéteront le capital, jusqu'à ce que justice leur soit rendue. Si les bourgeois-propriétaires étaient intelligents, ils s'empresseraient de réunir librement, spontanément, le capital de la Banque d'échange, qui doit réaliser le droit au travail, et par là même mettre fin à leurs angoisses ; mais les bourgeois sont aveugles. Ils ne veulent pas comprendre que s'ils refusent la planche de salut que je leur offre, moi P.-J. Proudhon, inventeur de la Banque d'échange, ils tomberont entre les mains de quelque socialiste stupide et féroce, qui leur ravira non seulement l'intérêt de leur capital, mais ce capital même, pour le gaspiller sans profit pour personne. Il faut donc employer un moyen un peu violent peut-être, mais que la nécessité des circonstances autorise. Il faut demander à la bourgeoisie un sacrifice, et au besoin l'exiger, pour sauver la société.

Voici en quoi consistera ce sacrifice : pendant trois années, je prélèverai un impôt d'un *tiers,* sur tous les revenus des terres et des capitaux loués. Cet impôt rendra 1500 millions, ou un milliard au minimum. Pour en assurer le prélèvement, j'intéresserai les débiteurs à sa perception, en leur en accordant la moitié. Pour éviter qu'il ne tarisse à la seconde année par le retrait des terres et des capitaux loués, j'autoriserai les débiteurs à prolonger leurs contrats jusqu'à ce

que l'impôt du tiers ait constitué un capital suffisant à la Banque d'échange. Ce capital, je l'évalue à 600 millions. Lorsqu'il sera constitué, la Banque commencera à agir sur l'intérêt du capital en abaissant successivement, ou en réduisant à zéro le taux de ses escomptes. Nul ne pouvant lui faire concurrence à ce dernier taux, elle deviendra la Banque unique d'où rayonnera et où viendra se déposer, tour à tour, tout le capital du pays. Les *péages* imposés aujourd'hui au travail pour l'emploi du capital étant alors supprimés, la circulation sera libre et la production n'aura plus d'autres bornes que celles de la consommation. Ainsi j'aurai réalisé le droit au travail. « Entre la communauté et la propriété, j'aurai construit un monde[1]. »

Voyons, à présent, comment M. Thiers s'y est pris pour démolir cet édifice dont les assises sont si méthodiquement superposées et si solidement rattachées les unes aux autres par le ciment romain de la logique. En a-t-il résolument attaqué les bases ? A-t-il ruiné le droit au travail et le droit à l'insurrection ? Démontré la légitimité de l'intérêt, du loyer et de la rente, leur utilité économique et l'impossibilité de les supprimer ? A-t-il fait justice de l'illusion de la gratuité du crédit, sur laquelle s'appuie la Banque d'échange ? Nullement. M. Thiers n'a pas touché à l'édifice de M. Proudhon ; il s'est contenté d'aller tuer quelques rats dans le grenier.

Voici la substance du rapport de M. Thiers :

M. Proudhon avait prétendu que l'impôt du tiers s'élèverait, en totalité, à 1500 millions. M. Thiers, par une inexcusable inadvertance, a supposé qu'il s'agissait du double, 3 milliards (1500 millions pour l'État et 1500 millions pour les débiteurs). Là-dessus, il s'est mis à démolir les chiffres de M. Proudhon. Après une série de calculs, dont nous pouvons nous passer de donner le détail, M. Thiers arrive à établir que l'impôt du tiers ne rendrait pas plus de 320 millions, soit 160 millions pour l'État et 160 millions pour les débiteurs. Nous pensons, avec M. Proudhon, que M. Thiers s'est trompé dans ses calculs. Les revenus provenant de loyers, d'intérêts et de rentes, s'élèvent évidemment en France à plus de 960 millions. M. Thiers lui-même estime à 2700 millions le revenu net provenant du capital et de la terre. Or, il est avéré que la plus grande partie de ce revenu net est perçu sur des terres ou des capitaux en location. Au reste, les chiffres signifient ici peu de choses. Toute la question est de savoir si le système de M. Proudhon est bon ou mauvais. S'il est mauvais, il n'y a pas lieu de s'occuper des chiffres ; s'il est bon, la difficulté des voies et moyens n'est pas une raison suffisante pour en faire rejeter

[1] *Organisation du crédit et de la circulation* ou *Solution du problème social,* p. 43. (Note de Molinari.)

le principe. L'arithmétique peut venir quelquefois au secours du raisonnement, elle ne saurait jamais le remplacer.

Après avoir contesté, avec plus ou moins de succès, les chiffres de M. Proudhon, M. Thiers s'arrête longuement à un autre détail. Vous avez prétendu, dit-il à son adversaire, qu'en abaissant d'un tiers le revenu provenant des capitaux et des terres, vous susciteriez une baisse dans le prix de tous les produits, et que cette baisse offrirait une certaine compensation aux propriétaires obligés d'acquitter l'impôt ; vous vous êtes trompé ! Le prix des produits demeurerait le même ; et d'ailleurs, alors même qu'il baisserait, il n'en résulterait aucun profit pour personne.

Supposons, ce qui est impossible, que cette prétendue réciprocité de sacrifices pût se réaliser d'une manière complète, que tous les possesseurs de terres ou maisons, prêteurs de capitaux quelconques, pussent être amenés à faire un sacrifice égal, et que les producteurs de tout genre, cultivateurs, fabricants, commerçants, etc., diminuassent d'une quantité proportionnelle le prix des produits de leur travail, supposons ce phénomène impossible d'une équilibration parfaite, qu'en résulterait-il ? C'est que personne n'aurait rien perdu, mais que personne aussi n'aurait rien gagné. Un fermier dont on réduirait le fermage, mais qu'on obligerait en même temps à réduire le prix du blé d'une somme proportionnelle ; le marchand établi dans un magasin dont on réduirait le loyer, en l'obligeant à vendre à l'instant même ses marchandises d'une somme proportionnellement inférieure, n'auraient pas fait un grand bénéfice. Ce serait comme si, par un coup de baguette magique, on avait diminué toutes les valeurs à la fois, valeur des terres, des maisons, de l'argent, des aliments, des vêtements, de tout enfin : on aurait ainsi changé les quantités qui servent à exprimer la valeur des choses, sans augmenter ces mêmes choses, dont l'abondance fait seule la prospérité et le bien-être des nations.

Permettez-nous un exemple : Tout coûte moins cher en France qu'en Angleterre, en Allemagne qu'en France : en conclurez-vous qu'on est plus riche en Allemagne qu'en France, en France qu'en Angleterre ? Il n'en est rien cependant. Ce n'est pas par l'élévation ou la diminution nominale des valeurs qu'on juge du bien-être des divers pays. Celui qui a le plus de toutes choses, en meilleure qualité, en plus grande abondance, celui où grands et petits sont mieux logés, mieux nourris, où le peuple mange les aliments les plus sains, les plus substantiels, est celui qu'on suppose le plus prospère. On se tromperait fort si on voulait juger de la prospérité des nations par le bas prix des choses ; car moins elles sont riches, moins les objets y sont chers. Allez de France en Espagne, d'Espagne en Turquie ;

allez de France en Allemagne, d'Allemagne en Russie, et vous y rencontrerez d'autant moins d'aisance que vous y rencontrerez plus de ce qu'on appelle bon marché.

Nous n'examinerons pas si une baisse accidentelle des loyers et des salaires amènerait ou non une baisse équivalente dans le prix des produits. Cela dépendrait beaucoup des circonstances. Cela dépendrait surtout de la durée de *l'accident.* Mais, quoi qu'il en soit, M. Thiers a commis, à ce propos, un lourd sophisme en disant que le bon marché ou la cherté importe peu aux nations.

Le bon marché, dit-il, n'est pas un signe certain de richesse. Souvent, au contraire, c'est un signe de pauvreté. Et il met en regard la riche Angleterre, où, affirme-t-il, toutes choses sont à haut prix, et la pauvre Turquie où toutes choses sont à bon marché. M. Thiers connaît mal les faits dont il argue. Il n'est pas exact de dire que toutes choses sont à meilleur marché en Turquie qu'en Angleterre. Tous les produits industriels proprement dits sont à plus bas prix en Angleterre ; et c'est précisément à ce bon marché de certains de ses produits, que ce pays doit, en grande partie, sa prospérité. Les cotonnades, la coutellerie, la poterie se fabriquant en Angleterre à moins de frais qu'en aucun autre pays, ces articles y sont devenus l'objet d'une demande considérable. De là le développement rapide de l'industrie britannique et l'enrichissement de la classe des manufacturiers et des négociants ; mais à côté de ce bon marché de certains articles, est venue se placer la cherté d'un grand nombre d'autres. M. Thiers semble croire que cette cherté a été *cause* de la richesse ; nous pensons, au contraire, qu'elle a été *obstacle* à la richesse, et *cause* du profond malaise des classes laborieuses de la Grande-Bretagne. Et l'immense majorité des Anglais est maintenant de notre avis. Après avoir longtemps pratiqué la politique de la cherté, l'Angleterre s'est décidée enfin à pratiquer la politique du bon marché. Depuis dix ans, grâce aux immortels efforts de la Ligue de Manchester, le gouvernement anglais a supprimé la plupart des obstacles qui enchérissaient d'une manière factice les matières premières et les denrées alimentaires. Un jour arrivera peut-être où, grâce à la suppression des *corn-laws,* le blé sera, en Angleterre, au même prix qu'en Turquie. Cependant, nous le demandons à M. Thiers, l'Angleterre sera-t-elle devenue, ce jour-là, aussi pauvre que la Turquie ?

À part la critique des chiffres de M. Proudhon, critique basée sur une erreur matérielle, et la réfutation plus ou moins contestable de la compensation des sacrifices de l'impôt par la baisse des produits, il n'y a rien dans le rapport de M. Thiers. Cependant ce rapport a obtenu un très grand succès. Le public français sait se contenter de si peu, en fait de démonstrations économiques !

II.

Revenons donc à la proposition de M. Proudhon, et cherchons le défaut de la cuirasse de ce terrible logicien du droit au travail, pourfendeur de la propriété.

La révolution de Février a posé le droit au travail, a dit M. Proudhon à l'Assemblée nationale. Si vous refusez de l'inscrire dans votre Constitution, le peuple inscrira à la place le droit à l'insurrection.

Est-il vrai que la révolution de Février ait posé le droit au travail ? Qu'est-ce que le droit au travail ?

Sortons un instant du domaine de l'abstraction où se complaît M. Proudhon pour entrer dans le domaine de la réalité, et cherchons quel a été le but de nos révolutions successives : 1789, 1830 et 1848.

Quelle était, avant 1789, la situation de la société ? D'un côté, il y avait une minorité qui se trouvait affranchie des charges publiques et qui, grâce à mille privilèges dont elle avait su s'attribuer le bénéfice, jouissait du plus clair du revenu social ; d'un autre côté, il y avait la majorité sur laquelle pesait la servitude politique et économique, la majorité taillable et corvéable à merci, la majorité dont Vauban avait décrit l'effroyable misère, la majorité qui n'était Rien et qui, au dire de son théoricien politique Sieyès, devait être Tout.

Un jour arriva où cette majorité, lassée de sa misère et de son abjection, se révolta contre la minorité, et inscrivit sur son drapeau ces trois mots révolutionnaires : Liberté, Égalité, Fraternité.

Que voulait-elle, cette majorité de 1789, en se débarrassant des entraves de la servitude ? Elle voulait, cela est évident, améliorer sa condition matérielle, intellectuelle et morale. Elle voulait, après avoir détruit l'appareil compressif de l'antique aristocratie, constituer un état social où chacun pût obtenir une rémunération suffisante et justement proportionnée à ses œuvres. Elle voulait l'abondance et la justice après la misère et l'oppression.

Malheureusement elle ne connaissait point au juste la voie qu'il fallait suivre pour entrer dans la Jérusalem nouvelle, et, par une série d'écarts dont nous n'avons point à nous occuper aujourd'hui, elle s'éloigna peut-être du but au lieu de s'en rapprocher.

Un demi-siècle plus tard, après une seconde convulsion sociale, des rêveurs, laissant errer leurs regards sur la société, s'aperçurent que le mal-être y dévorait encore la classe la plus nombreuse, tandis que la minorité jouissait, comme autrefois, de toutes les douceurs de la fortune ; ils s'aperçurent que les inégalités sociales, au lieu de se niveler avec les inégalités naturelles, n'avaient point cessé de les dépasser. Cependant la liberté avait succédé à la servitude, du moins ils

le pensaient, car ils n'avaient jeté sur la société qu'un regard superficiel. Ils se mirent donc, ces rêveurs, à maudire la liberté, comme leurs pères avaient maudit la servitude.

S'ils avaient plus attentivement examiné l'organisme social, ils se seraient aperçus, sans doute, que la misère et l'inégalité ne provenaient point de la liberté, mais bien de nombreux restes de servitude que la réaction du despotisme impérial avait ramenés sur le terrain révolutionnaire. Ils se seraient aperçus que le vrai remède à tant de maux n'était autre que la liberté, la liberté illimitée et complète, la liberté dans toute la sphère où se déploie l'activité humaine.

Mais ce n'étaient point des observateurs, c'étaient des rêveurs. En conséquence, voici quelle fut leur conclusion : les peuples, dirent-ils, n'ont trouvé l'abondance de la production et la justice de la répartition ni sous le régime de la servitude, ni sous le régime de la liberté. Il s'agit donc d'en édifier un troisième. Mais comment ? Il faut un point d'appui pour soulever la société et la faire sortir du mauvais orbite de la liberté. Eh bien ! nous allons proclamer un principe supérieur à tous ceux qui servent de base à la société actuelle, supérieur à la propriété, supérieur à la liberté, un principe devant lequel tous les autres devront céder, et ce principe sera notre point d'appui.

Ils proclamèrent le Droit au travail.

Ils le proclamèrent, mais ils n'en donnèrent point la démonstration rationnelle. Non ! nous l'avons vainement cherchée, cette démonstration, dans les livres de MM. Louis Blanc, Cabet, Pierre Leroux, Considérant. M. Proudhon lui-même, ce sanglier de la dialectique, n'a pas osé donner tête baissée dans ce fourré d'épines et de ronces. Tous ont posé le principe, aucun ne l'a démontré.

Cependant la chose en valait la peine, ce nous semble ! Puisque nos Archimèdes socialistes prétendaient soulever le monde à l'aide du droit au travail[1], n'auraient-ils pas dû, avant tout, rendre ce point d'appui inébranlable ? Pourquoi donc se contentèrent-ils de poser le droit au travail sans le démontrer ?

Ah ! c'est que, probablement, la démonstration n'était pas possible ; c'est que l'existence du droit au travail n'est pas démontrable.

Mais si on ne l'a pas démontré, ce droit prétendu, en revanche on n'a pas failli à en tirer les conséquences. En vertu du droit au travail, nous pouvons légitimement bouleverser la société, ont dit les novateurs. Cherchons donc un nouveau système *d'organisation du travail,* et, quand nous l'aurons découvert, ce système, hâtons-nous de l'appliquer. Que s'il froisse certains intérêts, nous saurons bien

[1] Archimède était resté célèbre pour sa théorie du levier.

passer outre. En vertu du droit au travail, dirons-nous à la foule des misérables, vous pouvez exiger une rémunération suffisante et équitable de votre labeur ; cette rémunération, notre système vous la donne, mais une minorité égoïste s'oppose à son application. Invoquez votre droit pour écarter cette résistance impie. Si la minorité continue à le méconnaître, recourez contre elle à un autre droit dont vous êtes non moins légitimement investis, le droit à l'insurrection !

Autre fiction !

Ce n'est pas ici le lieu de discuter le droit à l'insurrection ; mais en admettant même que ce droit fût légitime, nous croyons pouvoir affirmer qu'on ne saurait jamais utilement l'invoquer. Si, en effet, on s'accoutumait à se servir de la force pour imposer le progrès, ne courrait-on pas risque souvent d'imposer aussi l'erreur ? En politique, comme en religion, le *compelle intrare* [1] a toujours été une détestable maxime.

Malheureusement telle n'est point l'opinion de la plupart des novateurs. Persuadés de l'efficacité souveraine des remèdes qu'ils apportent au monde, persuadés que la société est en danger de périr si elle tarde trop longtemps à user de leur panacée, ils ne veulent souffrir aucun retard, ils s'irritent contre la résistance et invoquent volontiers la force pour la briser.

M. Proudhon n'appelle point, à vrai dire, l'insurrection à son secours, mais il pense qu'elle y viendra, et, de plus, qu'elle y viendra légitimement et utilement, car elle aura pour but de mettre en vigueur le seul système qui puisse réaliser le droit au travail.

Ce qui suppose que M. Proudhon est convaincu de l'infaillibilité de son système.

Or, autant que notre raison essentiellement faillible nous permet d'en juger, ce système est faux.

M. Proudhon prétend qu'il suffira de supprimer l'intérêt de l'argent, le loyer des capitaux et la rente de la terre, pour que la production devienne la plus abondante, et aussi, je suppose (M. Proudhon n'en dit rien), pour que la répartition devienne la plus équitable possible.

M. Proudhon prétend encore qu'il suffira d'établir une *Banque d'échange* dont il signale la fonction, mais dont il ne décrit point l'organisation, pour amener naturellement, sans secousse, la suppression de l'intérêt, du loyer et de la rente.

M. Proudhon se trompe sur ces deux points, ainsi que je vais tâcher de le démontrer.

[1] « Forcez-les à entrer », maxime relative aux conversions religieuses réalisées sous la contrainte, et que nous avons déjà rencontrée dans *Jacques Bonhomme*.

Sans doute, répondrai-je à M. Proudhon, il importe à la production que l'intérêt de l'argent, le loyer des instruments de travail et la rente de la terre soient au taux le plus bas possible.

Il est évident, en effet, comme l'ont remarqué tous les économistes, et comme vous le remarquez après eux, que le taux élevé de l'intérêt de l'argent, le haut prix du loyer et de la rente sont des obstacles au développement du travail, à la multiplication des produits.

Mais pourquoi sont-ils des *obstacles* ? Est-ce parce qu'ils obligent le travailleur à partager plus ou moins également avec le capitaliste et le propriétaire terrien le fruit de son travail ? Non pas ! Nulle part on ne travaille avec plus d'ardeur qu'aux États-Unis, et pourtant nulle part le taux de l'intérêt n'est plus élevé. L'obstacle ne réside donc point dans la part considérable que le taux élevé de l'intérêt enlève au travailleur ; l'obstacle réside dans la *rareté des capitaux,* que le taux élevé de l'intérêt suppose. Voilà vingt hommes qui cultivent la terre pour vivre ; ils ont besoin de vingt bêches et ils vont demander à un propriétaire d'outils de les leur louer. Si celui-ci n'en possède que dix, il est bien évident qu'il leur en fera payer la location plus cher que s'il en possède vingt ; il est bien évident que le taux de l'intérêt pourra être dans ce cas porté fort haut. Mais je suppose qu'un Proudhon de la bande, par un tour de force de dialectique, persuade au propriétaire de prêter pour rien ces dix bêches, que résultera-t-il de là ? Est-ce que la production s'en trouvera facilitée et accrue ? Nullement ! On ne remuera pas plus de terre avec dix bêches prêtées gratis qu'on n'en remuerait avec dix bêches prêtées au denier quinze, et, de plus, le propriétaire des bêches s'abstiendra d'en fabriquer dix autres si l'on se borne à lui promettre de les lui emprunter gratis. Cet exemple fait voir, ce me semble, avec une suffisante clarté, où gît votre erreur. Vous vous êtes dit : La production est d'autant plus facile que le taux de l'intérêt est plus bas : *ergo*[1]*,* en supprimant le taux de l'intérêt, la production acquerra son maximum de facilité. Vous n'avez pas réfléchi que le taux de l'intérêt n'est pas un obstacle par lui-même ; qu'il est uniquement la représentation, l'indice d'un obstacle : la rareté des capitaux. D'où il résulte qu'alors même que vous réussiriez à le supprimer totalement, vous ne faciliteriez en rien la production, à moins que vous ne pussiez répandre en même temps sur le sol la masse de capitaux que cette suppression suppose. Or, je ne pense pas que vous ayez trouvé le moyen de faire jaillir du sol, instantanément, les capitaux qui manquent à la France ; je ne pense pas que vous ayez trouvé le moyen de remplacer, du jour au lendemain, les outils rares et impar-

[1] Par conséquent.

faits de notre agriculture et de notre industrie par des machines innombrables et parfaites ; de meubler nos fermes du bétail qui leur manque, de fumer nos champs, d'enclore nos pâturages, de substituer aux étroites cabanes de nos pauvres paysans des demeures spacieuses, de joncher le sol de provisions, d'habits, de meubles, de telle sorte que toutes ces choses indispensables à l'existence soient aussi abondantes que l'eau de la mer ou la lumière du soleil. Non ! vous n'avez pas découvert un procédé qui ait la vertu de transformer ainsi, subitement, notre vallée de misère en un Eldorado ; car si vous l'aviez découvert ce procédé-là, vous seriez un magicien, un Dieu, et vous n'êtes qu'un simple mortel.

Vous avez été dupe de la même illusion qui égare tous les promoteurs du papier-monnaie : de même qu'ils pensent qu'on peut multiplier indéfiniment les valeurs en émettant du papier représentant des valeurs, vous avez pensé qu'on pouvait multiplier indéfiniment les capitaux en abaissant et enfin en supprimant *l'intérêt,* représentation, indice du degré d'abondance des capitaux.

Dupe de cette illusion, vous avez consciencieusement travaillé à détruire l'intérêt, le loyer et la rente, et, pour y parvenir, vous avez employé le procédé le plus efficace, le plus sûr. Vous avez nié qu'ils reposassent sur un droit. Vous vous êtes attaché à prouver qu'ils constituaient un vol.

Vous avez prétendu que si un homme a le droit de posséder un capital et d'en jouir, en revanche il n'a pas le droit de tirer un bénéfice du prêt de ce capital. Vous avez dit que ce bénéfice n'est autre chose qu'un vol. La thèse n'est pas nouvelle. Elle a été soutenue par Aristote et adoptée par l'Église romaine. Pas plus que vous, les pères de l'Église n'admettaient le prêt à intérêt, *l'usure.* Et c'est même à cette erreur canonique que nous sommes redevables de la disposition limitative du taux de l'intérêt qui déshonore encore notre législation. En distinguant entre la possession et la propriété, et en disant : la propriété c'est le vol, vous n'avez donc rien fait de nouveau. Vous avez seulement formulé la conséquence d'une erreur accréditée.

Voulez-vous savoir maintenant pourquoi vous avez pu nier, avec une entière bonne foi, la légitimité du prêt à intérêt ? Pourquoi vous avez pu dire, sans altérer la profonde honnêteté de votre âme, ce monstrueux mensonge : la propriété c'est le vol ? C'est parce que vous ignorez la nature du prêt à intérêt ; parce que vous n'avez pas suffisamment étudié la *raison d'être* de l'intérêt des capitaux.

Cet intérêt représente deux choses, ni plus ni moins : un risque intérieur et un risque extérieur.

Par risque intérieur ou subjectif, j'entends la chance de perte que peut courir un homme, par le fait de la *privation* de son capital ; par

risque extérieur ou objectif, celle qu'il peut courir par le fait du placement de ce capital.

Je remarque que vous n'attaquez point la partie de l'intérêt qui représente le risque du placement : vous voulez seulement la rendre inutile en supprimant ce risque, et pour cela vous imaginez de donner à toutes les industries la garantie de l'État. Ceci est une autre illusion. Ou, en effet, une industrie n'est point exposée à des pertes, et, dans ce cas, ne courant aucun risque elle n'en paye aucun ; ou bien elle y est exposée, et, en conséquence, son capital subit une perte annuelle, représentée exactement par le taux de l'intérêt servant à couvrir ce risque et à combler cette perte. En accordant à une industrie *chanceuse* la garantie de l'État, que faites-vous ? Détruisez-vous ses risques ? En aucune façon, vous les déplacez ! Vous reportez sur l'État, représentant l'ensemble des branches de la production, la perte qui incombe à une branche particulière, voilà tout. Il résulte de là, que si vous diminuez l'intérêt du capital employé dans cette branche particulière, en revanche, vous augmentez proportionnellement l'intérêt de la généralité des capitaux sur lesquels retombe le risque. Rien n'est changé dans la richesse de la société, si ce n'est qu'il y a dans sa distribution une perturbation de plus.

Je passe à cette autre partie de l'intérêt qui a servi particulièrement de point de mire à la grosse artillerie de votre dialectique ; à la portion qui sert à couvrir le risque extérieur. Je vais tâcher d'en démontrer la légitimité, par un simple exemple, une *illustration,* comme disent les Anglais.

Je travaille pendant une année, dix heures par jour, à cultiver une terre. Au bout de ce temps-là ma terre me donne une moisson d'une valeur de 2000 fr. Je suis obligé d'en réserver la moitié pour ma consommation et d'en sacrifier un quart pour renouveler ou entretenir mes vêtements et mon mobilier. Reste un dernier quart valant 500 fr. Qu'en vais-je faire ? Je puis l'échanger contre des aliments plus exquis que mes aliments accoutumés, contre des meubles plus confortables, des habits plus riches, et me procurer ainsi un légitime supplément de jouissances. Mais, comme je suis économe et prévoyant, je me *priverai* de ce supplément de jouissances, afin de me ménager des ressources pour l'avenir. Je conserverai donc mon capital. Comment ? J'ai le choix entre deux moyens. Je puis échanger mon blé contre des denrées plus durables et moins encombrantes, des métaux précieux, par exemple, que je garderai pour les échanger de nouveau lorsque je voudrai utiliser mon capital. Dans ce cas, je ne tirerai aucun profit de mes économies, jusqu'à ce que je les utilise. Mais j'ai un autre moyen à ma disposition : un de mes voisins fabrique des couteaux. Dans les environs, se tient une foire, où il va

les vendre chaque année. Mais jusqu'à l'époque de la foire, il fabrique sans réaliser. Or, il ne possède point un capital suffisant pour entretenir lui et les siens dans cet intervalle, et acheter toute la quantité de matière première qu'il pourrait travailler ; il vient donc à moi et me dit : prête-moi, jusqu'à la foire prochaine, le quart de ta récolte, ou l'argent contre lequel tu l'as échangée. — Qu'en veux-tu faire ? — Je veux l'échanger à mon tour contre des matières premières dont je me servirai pour compléter mon assortiment de couteaux. Je vendrai à la foire ces couteaux dont la valeur représentera celle de ton capital, jointe à celle de mon travail, et je te restituerai alors religieusement ton blé ou ton argent. Tu peux me rendre ce service sans qu'il t'en coûte aucune privation, aucun sacrifice, puisque tu n'as point l'intention d'utiliser ton capital cette année.

Si je suis *sûr* que l'industrie de mon voisin ne comporte aucun risque, si, en même temps, j'ai une foi entière en l'honnêteté, en la probité de l'homme ; si, encore, j'ai la certitude que cet homme ne mourra point avant l'acquittement de sa dette, ou que, s'il meurt, cette dette n'en sera pas moins exactement remboursée, je n'aurai aucune raison de lui demander une prime de 1, 2, 3 ou 4% pour couvrir le risque du placement. En la lui demandant, je commettrais l'acte d'un malhonnête homme, car j'exigerais quelque chose pour rien ; je le volerais. En revanche, si les risques que je viens d'énumérer existent (et ils existent toujours à divers degrés), il se servirait de mon capital sans rien me donner pour couvrir les mauvaises chances du placement, à son tour, il me volerait.

Mais, outre la prime que je puis légitimement exiger pour couvrir les risques résultant de l'emploi de mon capital chez lui, je puis, non moins légitimement, en exiger une seconde pour balancer les risques résultant de l'absence de mon capital chez moi.

Objectera-t-on que si je réserve mon capital pour l'avenir, son absence dans l'intervalle qui me sépare du terme fixé pour son emploi ne saurait m'être aucunement dommageable ? Je répondrai : sans doute, je puis déterminer *à peu près* la période pendant laquelle je n'aurai point à me servir de mon capital, mais je ne la puis déterminer sûrement. Je suis soumis, moi aussi, à des éventualités, à des risques ; je puis avoir à réparer des pertes, ou à satisfaire des besoins imprévus ; et si, dans le moment où *l'éventualité* se présente, je n'ai point la *libre disposition* de mon capital, je me trouve exposé à subir un dommage plus ou moins considérable. Or, si je ne prélève point un intérêt pour couvrir ce risque qui m'est particulier, ce *risque subjectif,* évidemment je serai lésé. Mais, s'il en est ainsi, je ne me dessaisirai point de mon capital. Je conserverai, sous forme de blé ou de monnaie, le dernier quart de ma récolte, et mon voisin se passera de

compléter son assortiment de couteaux. Il lui en manquera, je suppose, une centaine valant 100 francs. S'il consent, au contraire, à partager avec moi le prix des couteaux fabriqués avec mon capital, tous mes risques intérieurs et extérieurs seront couverts, je ne perdrai rien, et il gagnera 50 francs.

Je dis que je ne perdrai rien ; peut-être gagnerai-je, si aucun des risques ci-dessus énumérés ne m'atteint ; mais comme ces risques sont réels, effectifs, comme ils doivent nécessairement tomber sur quelqu'un, je puis perdre aussi tout ou partie de mon capital ou des avantages que je retirais de sa libre disposition. Il peut y avoir des bénéfices particuliers dans le prêt à intérêt, il n'y a pas de bénéfice général.

Vous voyez donc, monsieur, que le prêt à intérêt est chose parfaitement légitime, puisqu'il ne sert à autre chose qu'à couvrir des éventualités de pertes, et, par conséquent, que vous avez eu tort de soutenir que prêter à intérêt c'est voler. Dans la société, telle que Dieu nous l'a faite, et telle qu'elle existe depuis le commencement du monde, les risques de deux sortes, que l'intérêt sert à couvrir, n'ont jamais cessé de subsister ; seulement ils ont agi avec plus ou moins d'intensité dans certains pays et à certaines époques. Généralement on peut dire que l'intensité des risques a toujours été proportionnée au degré d'abondance des capitaux, de sécurité des capitaux et des hommes. Partout et toujours, en effet, on a vu le taux de l'intérêt s'abaisser à mesure que le capital social devenait plus abondant et que la sécurité des hommes et des choses devenait plus complète. Ceci est une règle qui ne souffre aucune exception.

Mais ne peut-on pas supposer une société où l'abondance des capitaux soit si grande et la sécurité si complète que tous les risques intérieurs et extérieurs dont l'intérêt n'est que la compensation, disparaissent ? Je l'ignore ; en tous cas cette société n'est pas la nôtre.

Je remarquerai toutefois qu'une semblable société est *possible,* en ce sens que l'annihilation de l'intérêt n'entraînerait point la suppression des accumulations de capitaux, sur lesquelles repose tout progrès ! On n'accumule pas en effet pour prêter. On accumule pour *disposer dans le temps* du fruit de son travail, pour consommer soi-même quand on le juge convenable, ou pour faire consommer par les siens, la valeur que l'on a produite. Un capital n'est autre chose qu'une accumulation de travail *transportée dans le temps,* pour servir à des besoins éventuels. L'intérêt ne sert pas, comme vous le supposez, monsieur, à grossir le capital, il sert seulement à le préserver des risques du voyage : si vous supprimez l'intérêt sans supprimer, en même temps, les risques, le capital ne s'embarquera pas ; il n'y aura plus d'épargnes, et la société rétrogradera vers la barbarie. Mais si,

chose improbable, vous réussissiez à supprimer les risques, l'intérêt n'ayant plus de raison d'être disparaîtrait de lui-même, et le capital poursuivrait, comme aujourd'hui, sa route, de même que si vous parveniez à supprimer les tempêtes, les assurances maritimes tomberaient à 0, mais les navires continueraient à sillonner les mers.

Seulement il serait aussi difficile de supprimer les risques de terre que de supprimer ceux de mer, car la société n'est pas moins instable que l'océan. C'est à quoi, monsieur, vous n'avez pas pris garde.

Vous voyez donc, je le répète, que cet intérêt ou loyer des capitaux, que vous taxez d'inique, est parfaitement légitime, puisqu'il sert uniquement à assurer la conservation, la perpétuation des fruits du travail. Vous voyez qu'il n'y a pas lieu de le supprimer. Vous voyez, qu'en le supprimant, vous *voleriez* ceux qui le perçoivent, à moins toutefois que vous n'anéantissiez en même temps les risques dont il est la compensation.

Or, la *Banque d'échanges,* qui forme le couronnement de votre système, ne détruit aucun de ces risques. N'en détruisant aucun, mais anéantissant la prime qui sert à les couvrir, elle n'aurait d'autre résultat que d'empêcher la circulation des capitaux dans le temps, et de suspendre ainsi brusquement le mouvement de la vie dans les artères de la société.

Vous arriveriez à un but diamétralement contraire à celui que vous vous êtes proposé, car vous avez voulu, n'est-il pas vrai, en établissant la Banque d'échanges, *désobstruer la circulation.*

Voyons donc, pour finir, ce que c'est que votre *Banque d'échanges.*

Le capital que vous demandez au pays pour fonder cette Banque est de 600 millions.

C'est à l'aide de ce capital de 600 millions que vous comptez détruire le prêt à intérêt, fonder la gratuité du crédit.

C'est trop peu : vous ne réussiriez qu'à détruire votre capital.

Examinons, en effet, de quelle façon vous l'emploierez. Vous l'emploierez à des prêts au-dessous du cours ou à des prêts gratuits ; vous prêterez à 3, 2, 1%, ou 0, tandis que le taux courant d'intérêts représentant les risques actuels des capitaux est de 8 ou 10%. N'arrivera-t-il pas inévitablement, je vous le demande, qu'au bout d'une certaine période, vos 600 millions seront absorbés par les risques non couverts ?

En attendant, on continuera à emprunter en dehors de la Banque. Seulement, il y aura dans l'industrie qui recevra des capitaux à deux taux fort inégaux, des perturbations énormes ; il y aura enrichissement de ceux qui auront le privilège d'emprunter à la Banque, ruine d'un grand nombre de ceux qui seront obligés de prendre leurs

capitaux aux sources ordinaires. Au lieu de se combler, le gouffre des inégalités sociales se creusera davantage.

La perturbation cessera naturellement le jour où le capital de la Banque se trouvera entièrement consommé ; mais, ce jour-là, le taux général de l'intérêt haussera par l'effet de la diminution du capital de la société.

Voilà l'inévitable résultat de la création de votre Banque gratuite, au capital de 600 millions.

Pour que la *Banque d'échanges* fût en état d'agir efficacement sur le taux de l'intérêt, il faudrait qu'elle absorbât tout le revenu de la nation. Alors, sans doute, elle serait maîtresse d'abaisser à son gré, de supprimer même le taux de l'intérêt dans tout le pays ; mais alors aussi il arriverait, au bout d'un certain laps de temps, que le capital représenté par ce revenu serait anéanti.

Rien de plus facile à concevoir. La Banque posséderait, à la vérité, un capital dont elle ne serait pas obligée de payer l'intérêt ; mais comme elle prêterait gratuitement ce capital, elle serait naturellement obligée de courir tous les risques, toutes les éventualités du placement. Faute de pouvoir couvrir ces éventualités et ces risques au moyen d'un intérêt approprié à chaque nature de prêts, elle les reporterait sur le capital qu'ils dévoreraient, et au bout d'une période qui pourrait être aisément calculée, quinze ou vingt ans peut-être, toute accumulation aurait disparu du pays, le travail s'arrêterait, et la société expirerait de misère sur le sol dépouillé.

Heureusement vous vous contentez d'une application progressive de votre système, ce qui réduit notre perte à 600 millions ; mais avouez que c'est déjà passablement cher. Nous nous en tirerions à meilleur marché avec le fouriérisme !

Concluons.

Si l'on examine attentivement le chemin qu'a suivi M. Proudhon pour arriver aux erreurs monstrueuses qui viennent d'être signalées, si l'on recherche comment un écrivain si sincèrement possédé de l'amour du bon et du juste (nous en appelons à tous ceux qui ont lu ses livres) a pu être conduit à proposer de sang-froid à l'Assemblée nationale un vol de plus de deux milliards[1], en la menaçant, en cas de refus, d'une *légitime insurrection* du peuple, on trouvera que M. Proudhon ne s'est fourvoyé que pour avoir tiré, avec son inflexible

[1] Impôt du tiers rendant un milliard pendant trois ans, 3 milliards.
À déduire, chaque année, 300 millions
servant à compenser d'autres impôts, 900 millions.
Reste un total de 2 milliards 100 millions ravis aux propriétaires. (Note de Molinari.)

logique, les conséquences contenues dans certains principes erronés qui ont actuellement cours, et l'on sera forcé de convenir qu'au fond, l'auteur de la formule : *la propriété, c'est le vol*, n'est pas plus coupable que les promoteurs ordinaires de ces principes, mais qu'il est infiniment plus logicien.

Tout le système de M. Proudhon s'appuie, en effet, sur les quatre idées fausses que voici, lesquelles sont *isolément* acceptées par à peu près tout le monde.

LE DROIT AU TRAVAIL. Accepté par les socialistes de toutes les nuances ; proclamé, le 25 juin, par M. Senard, dans une adresse aux insurgés.

LE DROIT À L'INSURRECTION. Accepté par toute la génération révolutionnaire, notamment par un illustre historien de la Révolution française, grand admirateur de la prise de la Bastille, M. Thiers.

L'ILLÉGITIMITÉ DU PRÊT À INTÉRÊT OU USURE. Proclamée à la fois par les Pères de l'Église, qui ont absolument proscrit l'usure, et par les légistes qui l'ont limitée. Parmi les complices de M. Proudhon, nous apercevons, sur les bancs de l'Assemblée nationale, messieurs du clergé et M. Dupin aîné.

LA CENTRALISATION DU CRÉDIT. Défendue par sir Robert Peel, en Angleterre, comme pouvant activer ou ralentir, à la volonté du pouvoir, le mouvement trop lent ou trop actif des affaires industrielles et commerciales. Défendue en France, pour le même motif, par de nombreux représentants et même d'honorables et savants économistes.

Telles sont les erreurs simples et populaires sur lesquelles M. Proudhon a construit son système. C'est en faisant rendre à ces erreurs tout ce qu'elles pouvaient rendre, qu'il est arrivé à demander une spoliation de 2100 millions, dont 1500 millions profiteraient à une classe aux dépens d'une autre, et dont 600 millions ne profiteraient à personne. Sans doute, une semblable aberration méritait bien un châtiment sévère ; mais pour l'infliger, ce châtiment, n'aurait-il pas fallu des hommes entièrement purs des erreurs qu'il s'agissait de condamner, des hommes qui eussent toujours repoussé le droit au travail et le droit à l'insurrection, reconnu la légitimité absolue du droit de propriété et défendu la liberté des banques ? Or, de ces hommes-là, combien y en a-t-il à l'Assemblée nationale ?

Il en est jusqu'à trois que je pourrais nommer.

Et encore !

D'où il résulte pour nous que M. Proudhon aurait eu incontestablement le droit de répondre à la majorité qui se soulevait violem-

ment contre ses paroles : « Condamnez mon audace si vous voulez, mais ne condamnez pas mes doctrines ; car vous en êtes tous à quelque degré infectés, car vous êtes tous à quelque degré mes complices ! »

« Que celui de vous qui est sans péché me jette la première pierre[1]. »

IV. Du travail et de l'organisation des industries dans la liberté. Compte-rendu

[*Journal des économistes*, 15 septembre 1848.]

DU TRAVAIL ET DE L'ORGANISATION DES INDUSTRIES DANS LA LIBERTÉ, par VICTOR LURO, avocat à la Cour d'appel. Brochure ; chez Guillaumin et comp., 14, rue Richelieu.

Voici une petite brochure qui nous prouve, une fois de plus, combien il est indispensable d'étendre, de multiplier en France l'enseignement de l'économie politique. L'auteur est un jeune homme *bien disant,* pour nous servir de l'expression de Paul-Louis Courier, et qui n'écrit pas plus mal qu'un autre. S'il avait un peu mieux étudié l'économie politique, il aurait pu écrire, lui aussi, une bonne petite brochure antisocialiste que le *Journal des Économistes* aurait pu recommander sans se compromettre. Malheureusement, on n'étudie pas en France l'économie politique. Et comment l'étudierait-on ? N'est-elle pas bannie de l'enseignement officiel ? Ne s'est-il pas trouvé, en l'an de grâce et de civilisation 1848, un ministre et un secrétaire général de l'instruction publique assez vandales pour l'effacer du catalogue des sciences et lui ravir son unique chaire ? Il est vrai que ces deux génies-là en avaient fait bien d'autres. N'avaient-ils pas, eux les directeurs de l'enseignement public, recommandé spécialement aux électeurs les *candidats illettrés* ? Ô citoyens Carnot et Jean Reynaud, quelle belle couronne, nous nous trompons, quel beau rameau fleuri d'ânerie vous décerneront les siècles futurs !

Pour en revenir à la brochure de M. Victor Luro, nous avions commencé à la lire avec toutes sortes de bonnes dispositions ; nous aimons tant les plumes toutes neuves, quand elles ne sont pas trop mal taillées, quand elles écrivent facilement et clairement ! quand elles ne déposent pas sur le papier d'affreux pâtés... M. Luro débutait assez bien, par une vive critique du système de M. Louis Blanc, et cela nous réjouissait l'esprit et le cœur ; pourquoi faut-il qu'après

[1] Évangile selon Saint Jean, 8:7.

avoir démoli le système de M. Louis Blanc, il se soit avisé de nous donner le système de M. Victor Luro ? Pourquoi faut-il qu'après avoir écrit, d'une élégante et cursive écriture, une vingtaine de pages, il ait fini par un abominable pâté socialiste ?

Voici, hélas ! de quelle façon M. Victor Luro veut, lui aussi, organiser l'industrie.

« Nous voudrions que l'État, considérant chaque industrie séparément, la contraignît de se constituer en corps ou en ordre, ainsi qu'il le fait aujourd'hui même pour de certaines professions, qui pour cela n'en sont pas moins libres ; telles les professions d'avoué, de notaire, et surtout la profession d'avocat.

« Il y aurait, par exemple, dans chaque arrondissement autant de corps qu'il y aurait d'industries diverses assez importantes pour être ainsi constituées.

« À la tête de chaque corps se trouverait un Conseil composé, moitié d'entrepreneurs, moitié d'ouvriers, les uns et les autres désignés par l'élection, ainsi que cela se pratique dans les Conseils de discipline de l'ordre des avocats ou des avoués.

« Ce Conseil se rassemblerait à de certaines périodes assez rapprochées ; mais il aurait un secrétariat permanent.

« À ce secrétariat serait tenu de se faire inscrire, sans être soumis à des droits onéreux, tout entrepreneur qui voudrait fonder dans la circonscription de l'arrondissement un établissement industriel.

« On y tiendrait registre du nombre moyen d'ouvriers que chaque patron pourrait occuper, et, autant que possible, des vacances qui existeraient dans chaque atelier, du nom des ouvriers, de l'époque de leur entrée chez tel maître, et de l'époque de leur sortie. Au reste, ces derniers seraient intéressés, comme on le verra plus loin, à faire eux-mêmes ces déclarations.

« Le secrétariat tiendrait aussi registre de la quantité de produits fabriqués dans toute la circonscription.

« Les attributions du Conseil seraient celles-ci :

« 1° Régler les différends entre les ouvriers et les maîtres ; et, à ce titre, il remplacerait avantageusement la juridiction si imparfaite des Conseils de prud'hommes tels qu'ils existent.

« 2° Surveiller la fabrication, recevoir les plaintes, empêcher la fraude.

« 3° Déterminer périodiquement le minimum des salaires pour différentes classes d'ouvriers ; et, s'il y avait lieu d'admettre les ouvriers au partage des bénéfices, fixer le minimum des proportions suivant lesquelles ils devraient y participer ; fixer aussi, s'il y avait lieu, le minimum d'indemnité à accorder aux ouvriers en cas de chômage.

« 4° Déterminer périodiquement le minimum des prix de vente d'après la différence des qualités rangées en classes.

« 5° Correspondre avec le ministre de l'industrie, ou plutôt avec un *Conseil central* de l'industrie placé près de lui, afin qu'à de certaines époques, le gouvernement fût informé et informât les industriels sur la production du pays, dans chaque branche de l'industrie.

« Les avantages d'une telle organisation apparaissent d'eux-mêmes. »

Eh ! mon Dieu non ! monsieur Luro, ces avantages n'apparaissent pas d'eux-mêmes ! Lisez, nous vous en prions, les livres de Turgot, et vous verrez ce que c'étaient que les avantages des anciennes corporations ; étudiez le livre *de la Richesse des nations* ou le *Traité* de J.-B. Say, et vous vous convaincrez qu'il n'est pas si facile de fixer « un minimum de salaires, un minimum d'indemnité de chômages, et un minimum de prix de vente ».

Étudiez, monsieur Victor Luro, étudiez !

V. De l'action de la noblesse et des classes supérieures dans les sociétés modernes, Compte-rendu

[*Journal des Économistes*, décembre 1848.]

DE L'ACTION DE LA NOBLESSE ET DES CLASSES SUPÉRIEURES DANS LES SOCIÉTÉS MODERNES, PAR M. L. MOUNIER, AVEC DES REMARQUES PAR M. RUBICHON[1].

C'est à deux utopistes que nous avons affaire, mais à deux utopistes d'une espèce toute particulière. MM. Meunier et Rubichon ne rêvent pas, en effet, une société toute neuve, un nouveau monde industriel, comme les adeptes du socialisme. Ils ont, au contraire, une profonde horreur pour tout ce qui est nouveau. Ce n'est pas dans l'avenir qu'ils placent leur idéal, c'est dans le passé. Ce sont des utopistes qui portent une ample perruque terminée par une queue. Et encore ! une queue est une invention bien moderne ! C'est la bourgeoisie qui a commencé à porter la queue, et nos deux utopistes détestent cordialement la bourgeoisie. Non ! M. Mounier s'est, je gage, coiffé du fameux armet de Mambrin, et M. Rubichon a revêtu le capuchon du moine en écrivant ce panégyrique de la noblesse et des ordres religieux. La société du Moyen-âge, voilà le rêve de nos deux utopistes, hors de là point de salut ! Et comme MM. Mounier et Rubichon, quoique atteints de la monomanie déplorable que nous

[1] Un vol. in-8. Paris, Guillaumin et comp., 16, rue Richelieu. (Note de Molinari.)

venons de signaler, sont, après tout, des hommes de science et d'érudition, comme ils connaissent parfaitement la situation économique de l'Europe et particulièrement de l'Angleterre, ils entassent témoignage sur témoignage, enquête sur enquête, montagne de chiffres sur montagne de chiffres à l'appui de leur thème. MM. Mounier et Rubichon sont, pour tout dire, les économistes de l'école de M. de Maistre[1]. Jamais, avant eux, on n'avait si résolument entrepris de démontrer la nécessité économique des institutions aristocratiques et théocratiques.

Mais, est-ce un tableau de la société du Moyen-âge qu'ils nous présentent pour nous faire reprendre le goût de la noblesse et des couvents ? Mon Dieu, non ! Ils s'en gardent bien ! Ils se contentent de le saluer de leurs regrets, ce Moyen-âge, objet de leurs aspirations rétrospectives ; ils évitent soigneusement de le décrire. Ils ne nous racontent pas la vie du château, du couvent et de la chaumière ; ils glissent légèrement sur la brutalité du seigneur, l'incontinence du moine, l'abaissement du vassal ; ils se bornent à tracer à grands traits une silhouette fantastique de cette ère de béatitude, comme dans l'âge de fer les poètes décrivaient l'âge d'or.

C'est dans l'Angleterre moderne qu'ils vont chercher les avantages des institutions du Moyen-âge, ces contempteurs des institutions modernes. L'Angleterre, disent-ils, est, de toutes les nations de l'Europe, celle qui jouit de la somme la plus considérable de bien-être ; l'Angleterre est, au point de vue économique, le premier pays de la terre : sa supériorité éclate à tous les regards. Eh bien ! comment l'Angleterre est-elle parvenue à se placer au premier rang des nations dans l'arène du travail ? C'est en conservant soigneusement, religieusement, le dépôt des traditions féodales ; c'est en maintenant à la tête de la société la vieille aristocratie de Guillaume le Conquérant ; c'est en se préservant des innovations révolutionnaires comme de la peste ; c'est en demeurant, au milieu de la société moderne, comme un vivant spécimen de la société du Moyen-âge. Voilà comment l'Angleterre a réussi à se placer au premier rang des nations.

On objecte, nous ne l'ignorons pas, ajoutent MM. Mounier et Rubichon, que l'Angleterre aussi recèle dans son sein d'effroyables misères : on objecte que sa prospérité et sa grandeur ont été achetées au prix des souffrances de la masse du peuple. Nous convenons, en effet, que le peuple anglais ne jouit pas d'une félicité sans mélange ; nous convenons que l'état actuel de l'Angleterre n'est pas le meilleur des états possibles. Mais pourquoi ? Pourquoi, vous nous le deman-

[1] Joseph de Maistre (1753-1821), auteur notamment des *Soirées de la rue de Saint-Pétersbourg, ou Entretiens sur le gouvernement temporel de la providence* (1821).

dez, ô philosophes matérialistes ! ô économistes du laissez-faire ! ô avocats bavards et menteurs, qui troublez le monde de vos sophismes ? Parce que l'Angleterre aussi a prêté l'oreille à vos conseils perfides ; parce qu'elle a consenti à faire quelques pas sur vos traces. Vous parlez de sa misère, eh ! c'est à votre race maudite qu'elle la doit. C'est du jour où les couvents ont été supprimés par les apôtres de la Réformation que date, en Angleterre, l'invasion du paupérisme ; les couvents ! ces grands et saints refuges, où la pratique incessante de la chasteté et de la charité préservaient la société de l'excès de la population et de l'excès de la misère ; les couvents, ce palladium sacré de la société ancienne, et cette espérance de la société nouvelle ! C'est la ruine des couvents qui a ruiné le pauvre peuple de l'Angleterre. À la place des bons religieux qui étaient sa providence, que lui a donné la Réforme ? Les administrateurs inintelligents et cupides des paroisses ! À la place des dons volontaires des couvents, qu'a-t-il obtenu ? la taxe des pauvres ! Et vous savez quels ont été les résultats de la taxe des pauvres ? Vous savez combien la taxe des pauvres, administrée, répartie par les bourgeois des paroisses, a étendu, développé la misère.

« Ces administrateurs industriels, pour se maintenir, avaient besoin d'administrés, et ils faisaient des pauvres : ainsi, ils avaient établi, dans plusieurs localités, que toute famille qui ne gagnait pas des salaires déterminés avait droit d'être comptée parmi les pauvres, et de recevoir, sur les fonds de la paroisse, le complément de ce qu'il lui fallait pour vivre ; ce qui encourageait les maîtres à ne payer que de faibles salaires. Lorsque ces soi-disant administrateurs disparurent, la moitié de leurs administrés, c'est-à-dire la moitié des pauvres, a également disparu ; tout comme si, en France, on faisait disparaître la moitié des tribunaux, des juges et avoués, des avocats et huissiers, l'on ferait également disparaître la moitié des usures, des fraudes, des haines, des vengeances, des ruines de familles, des emprisonnements et des morts tragiques[1]. »

Voilà pour la taxe des pauvres, fondée sous l'influence des réformateurs protestants et administrée par la bourgeoisie des paroisses. La libre concurrence, préconisée par les réformateurs économistes, n'a pas eu des résultats moins funestes. Au dedans, elle a amené l'oppression, l'écrasement de l'ouvrier par le maître ; au dehors, des pertes immenses et qui s'accroissent sans cesse : le commerce extérieur est la plaie de l'Angleterre.

Le commerce extérieur est la plaie de l'Angleterre ! Voilà à coup sûr un étrange paradoxe Mais, si étrange qu'il nous paraisse, MM.

[1] Page 25. (Note de Molinari.)

Mounier et Rubichon ne sont nullement embarrassés de le soutenir. N'ont-ils pas à leur service la théorie de la balance du commerce, cette pierre angulaire de l'économie politique du passé ? Il est vrai que cette théorie, ils la prennent à l'envers, ils la retournent, et vous allez voir de quelle façon ; mais c'est toujours la théorie de la balance du commerce. D'année en année, disent nos deux économistes du monastère et du château, les Anglais exportent plus de marchandises qu'ils n'en importent, d'où il résulte naturellement qu'ils perdent la différence.

De 1801 à 1810 ils ont exporté, année moyenne, pour 28 000 000 l. st., et importé pour 25 000 000 l. st. — Perte, 3 000 000 l. st., ou 11%.

De 1801 à 1820, exporté pour 35 000 000 l. st., et importé pour 30 000 000 l. st. — Perte, 5 000 000 l. st., ou 19%.

De 1821 à 1830, exporté pour 40 000 000 l. st. et importé pour 32 000 000 l. st. — Perte, 8 000 000 l. st., ou 20%.

De 1831 à 1840, exporté pour 45 000 000 l. st., et importé pour 34 000 000 l. st. — Perte, 11 000 000 l. st., ou 24%.

De 1841 à 1842, exporté pour 50 000 000 l. st., et importé pour 35 000 000 l. st. — Perte, 15 000 000 l. st., ou 30%.

Nos deux économistes n'ont pas l'air de se douter que la plupart des articles d'exportations de l'Angleterre ont énormément baissé depuis 1690, époque à laquelle ont été fixés les prix officiels, tandis que le prix des articles d'importation, matières premières en grande partie, n'ont guère varié. Non ! ils s'en tiennent religieusement aux chiffres de la statistique, ces hommes de foi, et ils admirent avec quelle facilité l'Angleterre supporte ces pertes énormes et toujours croissantes ! C'est, bien entendu, aux institutions aristocratiques qu'ils attribuent ce miracle économique ! Ce sont les institutions aristocratiques de l'Angleterre qui permettent à ce pays de jeter chaque année 15 ou 20 millions liv. st. par la fenêtre de son commerce extérieur. Ô prodiges de l'aristocratie !

Néanmoins, ont-ils soin d'ajouter, il importe de remédier promptement aux maux que les idées modernes ont répandus sur l'Angleterre. Le remède aux maux de la taxe des pauvres, on l'a fort heureusement trouvé déjà, en remplaçant les administrateurs bourgeois des paroisses par les grands propriétaires terriens qui dirigent, depuis 1834, les *unions* des paroisses. Le remède aux maux de la libre concurrence, ou le trouvera en resserrant de plus en plus les liens des corporations, liens qui, grâce au Ciel, ne sont pas encore tout à fait détruits ; enfin le remède aux maux du commerce extérieur se présente de lui-même, c'est la diminution graduelle de ce commerce par le système prohibitif. Lorsque ces *réformes* auront été accomplies,

rien ne manquera plus à la félicité du peuple anglais ; MM. Mounier et Rubichon le lui garantissent.

Voilà, autant que nous avons pu la saisir et la mesurer, la pensée de nos deux économistes en vieux ; voilà l'idéal qu'ils proposent à la société moderne.

Maintenant, rendons-leur cette justice qu'ils n'ont marchandé ni sur les faits ni sur les chiffres pour justifier leur thème ; ils ont fouillé avec une assiduité de bénédictins les *blue-books* des enquêtes anglaises, pour y découvrir les projectiles qu'ils lancent aujourd'hui à pleines mains sur la société moderne. Les enquêtes anglaises sont leur arsenal, comme l'Évangile et les Pères de l'Église sont l'arsenal des théologiens du catholicisme. Par malheur, il y a mille manières d'interpréter les documents économiques, comme il y a mille manières d'interpréter les livres religieux.

Quand MM. Meunier et Rubichon nous affirment, par exemple, que la taxe des pauvres a augmenté la misère en Angleterre au lieu de la diminuer, nous sommes parfaitement d'accord avec eux, et nous admettons volontiers les faits et les chiffres qu'ils nous présentent comme pièces à l'appui ; mais, lorsqu'ils affirment que le remède à la taxe des pauvres n'est autre que le rétablissement des couvents, alors nous leur tournons le dos et nous les laissons s'enfoncer paisiblement dans leur utopie rétrospective, bâtir couvents de carmes sur couvents de capucins ou de chartreux, comme nous laissons, sans les troubler, M. Considérant se promener au Phalanstère, M. Cabet voyager en Icarie, et M. Proudhon tailler ses plumes dans les bureaux de sa banque d'échange. Nous plaignons de tout notre cœur ces pauvres monomanes, et nous serions bien fâché d'irriter leur folie par la moindre contradiction. Qui sait ? nous avons peut-être la nôtre !

Nous ne discuterons donc point, avec MM. Mounier et Rubichon, l'utopie du rétablissement des couvents ; nous nous arrêterons de préférence à examiner avec eux l'influence de l'aristocratie : nous les suivrons dans le parallèle qu'ils tracent de l'aristocratique Angleterre avec son agriculture si riche, si florissante, et de la France démocratique, chaque année appauvrie par le morcellement des exploitations agricoles.

Il faut bien le dire, ce parallèle est tout à l'avantage de l'Angleterre ; mais, quoi qu'en pensent MM. Meunier et Rubichon, il ne prouve en aucune façon que l'aristocratie soit une institution nécessaire, indispensable ; il prouve que la noblesse a procuré à l'Angleterre un certain avantage, ou, si l'on veut, une certaine denrée immatérielle, la *stabilité*, que la France a cessé de posséder depuis 1789, à son grand dommage ; mais il ne prouve nullement qu'il nous faille

de nouveau recourir aux institutions aristocratiques, pour nous procurer cette denrée-là.

L'aristocratie britannique possédant d'immenses domaines, lesquels se transmettent de siècle en siècle, sans se diviser, grâce au droit d'aînesse et aux substitutions, il en est résulté ceci : en premier lieu, que les exploitations agricoles ont pu prendre les proportions les plus économiques ; qu'elles ont été taillées dans les immenses domaines des propriétaires terriens, selon les exigences des cultures. Tandis qu'en France, les exigences arbitraires de la loi civile, se manifestant au décès de chaque père de famille, déterminent le plus souvent les limites des exploitations agricoles, en Angleterre, ces limites sont uniquement fixées par des considérations économiques. Chaque exploitation est ce qu'il faut qu'elle soit pour donner un maximum de résultats avec un minimum d'efforts. En second lieu, la stabilité, résultant de la transmission héréditaire du même domaine dans la même famille, sans qu'aucune aliénation soit possible, offre une sûre garantie aux capitaux, et permet d'exécuter des travaux immenses dans les exploitations agricoles. En France, la mobilité, inhérente à notre loi des partages, n'admet guère les baux à longs termes. En Angleterre, la perpétuelle inféodation d'un domaine aux mains d'une même famille permet de rendre les baux pour ainsi dire perpétuels. Il n'est pas rare de rencontrer en Angleterre des fermes qui se trouvent depuis deux ou trois siècles entre les mains de la même famille de tenanciers. Or, quand un fermier est assuré de conserver son exploitation agricole pendant une période pour ainsi dire illimitée, non seulement il consacre tous ses efforts à l'améliorer, mais encore il l'enrichit de tout le capital dont il peut disposer. S'il ne possède point ce capital, il trouve aisément à l'emprunter ; car la situation qui lui est faite, comme exploitant à long terme d'un grand domaine agricole, présente de suffisantes garanties aux prêteurs. Voilà pourquoi le crédit foncier est si solidement établi en Angleterre. Voilà pourquoi aussi on ne réussira pas à l'établir en France, où manquent complètement les garanties sur lesquelles il se fonde en Angleterre. On aura beau organiser à grands frais les banques foncières, les banques foncières n'y feront rien. Ce sont des garanties de stabilité qu'il faut aux prêteurs, et ces garanties ne se trouveront point avant que la constitution actuelle de la propriété soit modifiée.

Grâce à la constitution essentiellement économique de la propriété agricole en Angleterre, l'agriculture britannique donne un produit considérable, en échange d'un travail relativement minime, et, chaque année, grâce aux réunions intelligentes de petites exploitations qui s'opèrent sur tous les points du territoire, grâce au *clearing*

system, à ce système qui consiste à raser les chaumières des paysans, ces artisans agricoles, pour les remplacer par les fermes spacieuses des *manufacturiers* de l'agriculture, le progrès économique se développe d'une manière plus rapide. Écoutons à cet égard MM. Meunier et Rubichon :

« En Angleterre, la noblesse a, non seulement conservé ses propriétés dans leur intégrité, mais par ses capitaux et son crédit, sa présence et son intelligence, elle a pu réduire les petits propriétaires de terres à venir lui vendre leurs mesquines propriétés. Ceux-ci ont obtenu d'elle de vastes fermes à long bail, sur lesquelles ils ont pu, par l'éducation des bestiaux, élever des fortunes amples et solides. »

Au point de vue de l'économie des forces, voici maintenant quel a été le résultat de cette transformation progressive des exploitations agricoles :

« En 1791, disent MM. Mounier et Rubichon, la société sur le continent, ainsi que dans la Grande-Bretagne, avait une division à peu près uniforme. Partout, sur cent familles, il y en avait cinquante qui vivaient par l'agriculture, trente par l'industrie, et vingt par les professions libérales. Le premier recensement officiel de la Grande-Bretagne établit sa population à dix millions d'habitants faisant, nombre rond, deux millions de familles, ainsi divisées :

1 000 000	vivant	par l'agriculture	50%
600 000	—	par l'industrie	30%
400 000	—	par les professions libérales	20%

Depuis cette époque, la population a précisément doublé, elle est aujourd'hui de vingt millions d'habitants, soit quatre millions de familles, mais divisées tout différemment :

1 000 000	de familles vivant	par l'agriculture	25%
2 200 000	— —	par l'industrie	55%
800 000	— —	par les professions libérales	20% »

En France, au contraire, la division ancienne a continué à subsister presque sans modification ; plus de la moitié des familles vivent par l'agriculture.

C'est un préjugé, actuellement fort répandu en France, qu'il importe d'arrêter l'émigration des populations agricoles vers les villes, et de reporter vers l'agriculture les bras qui affluent dans l'industrie. On ne réfléchit pas que ce serait tout simplement retourner vers la barbarie. En Angleterre, où le travail d'une famille suffit pour en nourrir quatre, où, par conséquent, les trois autres peuvent appliquer leur travail à la satisfaction des autres besoins, matériels ou immatériels, des membres de la communauté, on est évidemment plus avancé qu'en France, où il faut le travail d'une famille pour en nourrir deux, où, par conséquent, il reste bien moins de travail disponible

pour satisfaire aux autres besoins de la vie. Si la proportion des familles agricoles, déjà beaucoup trop considérable, s'augmentait encore, cela supposerait nécessairement une diminution des produits industriels et des produits immatériels, c'est-à-dire des produits qui servent à satisfaire aux besoins les plus élevés de l'homme.

En Angleterre, non seulement une famille suffit pour en nourrir quatre, mais ces quatre familles sont mieux nourries qu'elles ne le sont en France par un travail double, par le travail de deux familles. Voici quelques renseignements positifs que MM. Meunier et Rubichon empruntent aux enquêtes parlementaires sur la nourriture du peuple en France et en Angleterre.

Les enquêtes constatent d'abord que la nourriture du peuple s'est améliorée parallèlement au progrès de l'agriculture.

« Le président s'adresse à M. Robert Baker, fermier dans le comté d'Essex, qui cultive une terre de 230 hectares.

D. Que dites-vous de la condition actuelle des ouvriers agricoles, comparativement à ce qu'elle était autrefois ; sont-ils mieux ou plus mal ?

R. Ils sont beaucoup mieux. Voici trente ans que je connais les ouvriers ; pendant ce laps de temps, c'est moi-même qui les ai toujours payés, soit sur la ferme de mon père, soit sur la mienne, et je sais qu'ils sont mieux habillés, mieux nourris, qu'ils jouissent d'un bien-être plus grand.

D. Vous dites que les ouvriers ont amélioré leur manière de vivre ; quelle est la nourriture générale des ouvriers agricoles ?

R. Ils se nourrissent de viande et de pommes de terre ; mais si la farine est à bon marché, ils ne consomment point de pommes de terre ; cette année (1846), ils mangent le meilleur pain blanc.

D. Le produit brut des terres, dans votre comté, a-t-il bien sensiblement augmenté, dans ces derniers temps, par suite de l'amélioration de l'agriculture ?

R. Oui, beaucoup.

D. Pouvez-vous dire dans quelle proportion ce produit a augmenté, du plus loin que vous puissiez vous rappeler ?

R. Je dirai qu'il est d'un quart plus fort aujourd'hui qu'autrefois.

D. Depuis quand ?

R. Dans les dernières vingt années.

D. Augmente-il encore ?

R. Beaucoup.

M. Robert Hyde Gregg, qui est depuis vingt ans un des plus grands manufacturiers de la Grande-Bretagne, donne à son tour les renseignements suivants sur la situation des ouvriers des manufactures.

D. Quand vous dites qu'il se consomme beaucoup de pommes de terre... dans les districts de manufacture, entendez-vous que ces pommes de terre sont, comme en Irlande, le fonds de la nourriture du peuple, ou sont-elles mangées avec de la viande ?

R. En général, le dîner se compose de pommes de terre et de porc ; le déjeuner et le souper de thé et de pain.

D. Les ouvriers ont-ils, en général, du porc ?

R. Je puis dire que tous mangent de la viande à dîner.

D. Depuis que vous observez, y a-t-il eu un changement considérable dans la nourriture des ouvriers manufacturiers ; ont-ils substitué la farine de froment à la farine d'avoine ?

R. Certainement, ce changement a eu lieu. Je me rappelle que, dans toutes les maisons d'ouvriers, on voyait des galettes d'avoine suspendues en l'air ; il n'y a plus rien de semblable.

D. La population d'aujourd'hui a donc, sous le rapport du pain, amélioré sa nourriture, puisqu'elle consomme de la farine de froment au lieu de la farine d'avoine ?

R. Oui, complètement.

Voici maintenant un témoignage relatif à la situation des ouvriers de France et d'Angleterre.

M. Joseph Cramp, expert pour estimer les terres dans le comté de Kent, et fermier depuis quarante-quatre ans, a été en France, et il s'y est beaucoup appliqué à connaître l'état de l'agriculture. On l'interroge sur la condition des ouvriers agricoles en Normandie.

D. D'après vos observations sur l'état des ouvriers en Normandie, pensez-vous qu'ils soient mieux habillés et mieux nourris que les ouvriers dans l'île de Thanet que vous habitez ?

R. Non. J'ai été dans leurs habitations, et je les ai vus à leurs repas qui sont tels que jamais, je l'espère, je ne verrai un Anglais assis à si mauvaise table.

D. Les ouvriers dans l'île de Thanet mangent le meilleur pain blanc, n'est-ce pas ?

R. Toujours.

D. Et en Normandie, les ouvriers agricoles n'en mangent-ils pas ?

R. Non. Ils mangeaient du pain dont la couleur approchait de celle de cet encrier.

D. Combien d'hectolitres de froment récolte-t-on par hectare dans l'île de Thanet ?

R. Environ vingt-neuf hectolitres.

D. Ayant habité et cultivé si longtemps dans l'île de Thanet, pouvez-vous dire si la condition des classes ouvrières s'est améliorée ou s'est empirée, depuis le moment que vous avez connu ce pays ?

B. Elle s'est améliorée.

D. Sous tous les rapports ?

R. Oui.

D. Vous pensez donc que les ouvriers sont mieux habillés et mieux élevés ?

R. Mieux nourris, mieux habillés et mieux élevés. »

Que le peuple anglais ait donc gagné à laisser le sol de l'Angleterre entre les mains de l'aristocratie, cela n'est pas douteux ; que la France, au contraire, ait plus perdu que gagné aux innovations révolutionnairement accomplies à la fin du siècle dernier, cela devient aussi de plus en plus évident. Grâce au progrès agricole qui a pu s'accomplir en Angleterre sous un régime de stabilité presque complète, tandis qu'il rencontrait en France des obstacles insurmontables dans le morcellement journalier de la propriété fermière, les populations laborieuses de l'Angleterre se sont trouvées amplement dédommagées de l'énorme salaire qu'elles ont été obligées de payer à leur aristocratie. En effet, la *stabilité* est de toutes les matières premières nécessaires à la production, celle dont on peut le moins se passer, et mieux vaut la payer à un prix exorbitant que de n'en point avoir.

Sur ce point donc, nous pensons que MM. Mounier et Rubichon sont dans le vrai ; mais nous cessons de nous accorder avec eux lorsqu'ils affirment que la reconstitution de l'aristocratie, avec le droit d'aînesse, les substitutions et le rétablissement des couvents, peuvent seuls nous ramener cette stabilité si nécessaire. Nous pensons qu'il y a un autre moyen de reconstituer des exploitations agricoles grandes et stables ; nous croyons que la société anonyme, par exemple, si elle était appliquée à l'agriculture, comme elle l'est déjà à l'industrie, pourrait lui procurer toutes les ressources et toute la stabilité qui lui manquent actuellement. Nous pensons, pour tout dire, que cette dernière forme d'exploitation peut seule concilier les exigences de l'*utile* et du *juste*, de l'économie politique et du droit, en *immobilisant* le sol, tout en *mobilisant* la propriété. Mais MM. Mounier et Rubichon, qui professent un mépris profond pour tout ce qui est moderne, ne s'occupent même pas de cette forme nouvelle d'exploitation, ils s'en tiennent à la noblesse, au droit d'aînesse, aux substitutions et aux ordres religieux, et ils croient bénévolement que la France finira par y revenir. Ce n'est pas pour rien qu'ils ont étudié l'économie politique et l'armée de Condé !

Après avoir examiné les progrès que le maintien de l'aristocratie a permis de réaliser dans les exploitations agricoles, MM. Meunier et Rubichon donnent un intéressant tableau de la situation des populations ouvrières de l'Angleterre, et des améliorations de toute

nature qui y ont été introduites sous l'influence de cette même aristocratie. MM. Meunier et Ruhichon démontrent fort bien que l'augmentation rapide des produits agricoles a eu pour résultat nécessaire de provoquer aussi l'accroissement des produits industriels, partant d'agglomérer dans les villes de nombreuses populations d'ouvriers. Ces populations, entassées dans des quartiers étroits et malsains, se sont abâtardies et dégradées. En outre, les fluctuations du marché, et les chômages qui en ont été la suite, les ont réduites souvent à une effroyable misère. À ces maux, MM. Meunier et Rubichon ne voient, bien entendu, d'autres remèdes que le rétablissement des corporations et la réglementation étroite du commerce extérieur. Les économistes du *laissez-faire* conseilleraient, au contraire, l'extension illimitée de la liberté du travail et du commerce, en prouvant que c'est le meilleur moyen de porter en tous temps à son maximum la quantité du travail à exécuter. Mais les économistes du laissez-faire sont d'infâmes empoisonneurs !

Un grand nombre des renseignements que donnent MM. Meunier et Rubichon sur la situation des classes laborieuses en Angleterre sont déjà connus. Mais voici quelques détails assez ignorés et fort intéressants sur les *enterrements* considérés comme cause de maladie et de vice.

Le plus grand nombre des décès, dans la capitale et dans la plupart des districts manufacturiers, ont lieu au milieu de familles vivant chacune dans une seule chambre qui sert à tous les usages de la vie, à cuisiner, à laver, à se reposer, à manger, à dormir, et souvent elle sert aussi d'atelier et de boutique. Chaque individu est né au milieu des autres habitants de la même chambre, et c'est encore au milieu d'eux qu'il vit, qu'il dort et qu'il meurt.

Si le décès a lieu dans les premiers jours de la semaine, le corps est enterré le dimanche arrivant ; mais s'il a lieu dans les derniers jours, on attend l'autre dimanche. Il s'écoule jusqu'à douze et quinze jours pendant lesquels le corps est étendu sur le seul lit que possède la famille ou sur la table, plus souvent encore sur deux chaises.

Il est inutile de rapporter en détail les descriptions que donnent les témoins des maux produits par cet horrible usage. Qu'on se figure des chambres de neuf pieds carrés, où vivent six personnes, et tellement obscures, que c'est à peine si, en plein midi, on peut voir sa propre main.

« Je certifie, dit un membre du clergé anglican appelé comme témoin auprès de la Commission d'enquête, que tout ce que je vais dire est exact, et que je le sais de connaissance personnelle. Dans les classes supérieures, un cadavre excite des sentiments de crainte et de respect ; dans les classes inférieures, il est souvent traité avec aussi

peu d'attention que la carcasse d'un animal à l'étal d'un boucher. Elles veulent faire un enterrement imposant ; c'est le désir le plus vif dont elles soient jamais animées ; leurs efforts pour l'obtenir dépassent même ce qu'elles font dans toute autre circonstance ; et cependant la manière dont elles traitent les restes du décédé n'est nullement en rapport avec le respect que ce désir semble indiquer. Cette inconséquence provient en grande partie de ce seul fait que le corps n'est jamais hors de leur présence. On mange, on boit, on dort, il est toujours là. Continuellement mêlé à toutes les fonctions journalières de la vie, il devient aussi familier que lorsqu'il vivait et qu'il se mouvait dans le cercle ordinaire. De la familiarité au mépris, il n'y a qu'un degré. Le corps, étendu sur deux chaises, est renversé par les enfants ; il sert de table pour placer toutes sortes d'objets. Si un étranger entre inopinément, on cache derrière ce cadavre la bouteille de bière ou d'eau-de-vie. Voilà un outrage à tout sentiment naturel à l'humanité. Et qui ne comprend que lorsqu'on perd le respect pour les morts, c'est-à-dire pour la forme humaine dans son état le plus effrayant, tous les préjugés favorables à la société sont affaiblis, peut-être complètement effacés ? Dans tous les cas, la crainte salutaire de la mort, dernier frein d'une conscience endurcie, est détruite. »

Les enquêtes faites dans les villes de province prouvent que le même usage existe partout. Il paraît cependant qu'à Manchester et dans quelques districts du Nord, l'enterrement a lieu le troisième ou le quatrième jour.

Plusieurs motifs déterminent le peuple à conserver aussi longtemps le corps des personnes décédées. D'abord il faut se procurer la somme nécessaire à l'enterrement et faire les démarches pour l'inhumation. Ensuite, les parents éprouvent du chagrin à se séparer du décédé ; enfin, ils craignent que la mort ne soit pas réelle, et que, trompé par les apparences, on ne porte en terre une personne vivante.

Parmi ces causes de délais, la principale est certainement la dépense.

« Souvent, dit M. Wild, les veuves tombent malades et viennent me trouver en qualité d'entrepreneur des pompes funèbres. Tout en pleurs, elles me demandent des facilités pour le paiement. Je les leur donne ; et, voyant leur figure décomposée, je leur dis souvent : Vous paraissez bien malade ? — Elles me répondent en général : — Oui, je suis bien mal, je suis bien fatiguée, et je n'ai personne pour m'aider. — Je conclus de là que l'inquiétude de la dépense et le manque de moyens pour se procurer l'argent sont la cause ordinaire de leur maladie. Je suis persuadé que si l'entrepreneur des pompes funèbres ne leur donnait des délais pour le paiement, les deux tiers d'entre elles ne pourraient faire inhumer le décédé.

Les survivants, surtout les veuves, sont rarement en état de s'occuper des affaires de la vie, ajoute le rapporteur ; elles tombent à la merci du premier venu. Celui qui entreprend réellement de faire l'enterrement ne le tient ordinairement que de deuxième ou troisième main ; les dépenses qui sont portées en compte sont de véritables extorsions, contre lesquelles les veuves ou les amis n'ont aucun moyen de résister. »

Cependant, c'est devenu une coutume assez générale de faire assurer son enterrement, en souscrivant à des Caisses d'épargne ou à des sociétés spéciales. On calcule que sur 600 millions de francs de dépôts qui existent dans les Caisses d'épargne du Royaume-Uni, il y a de 150 à 200 millions dévolus à cet objet. Outre les dépôts à la Caisse d'épargne, il existe encore des sommes considérables versées dans les clubs de bienfaisance. Dans les grandes villes, certaines associations n'ont pas d'autre but que celui d'assurer l'enterrement. On a compté dans cinq quartiers seulement de la capitale plus de deux cents de ces associations particulières. Elles se composent de cinq à huit cents membres chacune, possédant de 2 000 à 25 000 francs de dépôts ; le tout levé par des souscriptions de cinq sols environ par semaine. Elles payent à la mort de chaque membre, de 100 à 250 fr. Ces associations sont celles de la classe ouvrière, mais il en est encore d'autres plus élevées où entrent les petits marchands. Celles-ci payent jusqu'à 5 000 ou 6 000 francs pour les dépenses des funérailles.

Les associations pour l'assurance de l'enterrement des membres des classes ouvrières sont en général fondées par un entrepreneur des pompes funèbres, qui s'adjoint le maître du cabaret où se rassemblent les membres. Il résulte de là que l'annonce d'un décès est ordinairement regardée comme celle d'une partie à boire. Le cabaretier, qui est presque toujours nommé administrateur et trésorier, a soin de faire insérer dans le règlement une clause portant que chaque membre dépensera tant, au lieu de réunion.

« Outre les dépenses que les membres de ces sociétés font naturellement, dit le rapporteur, à cause du lieu de rassemblement qui est un cabaret, outre les dépenses en liqueurs que chaque membre est forcé de faire d'après des règlements positifs, souvent les parents du décédé, qui doivent recevoir la somme assurée pour l'enterrement, sont forcés d'en prendre une partie en liqueurs dans le cabaret même.

… À mesure que les amis viennent, ils boivent aussi. Les choses arrivent à un tel excès que les gens de l'entrepreneur, qui ne refusent jamais de boire tout ce qu'on leur donne, sont incapables de remplir leur devoir et chancellent en portant le corps ; cela fait mal à voir.

Après l'enterrement, on est quelquefois obligé de les déposer dans l'intérieur même du corbillard pour les porter chez eux. »

Ces sociétés ainsi constituées sont, comme bien on pense, fort peu solides. Dans un seul district, quatorze de ces sociétés sur trente-et-une ont fait faillite. Mais l'homme du peuple désire si vivement que son corps soit enterré avec une certaine pompe, qu'un nombre considérable de gens de la classe ouvrière payent des primes extravagantes à plusieurs clubs, dans l'espérance qu'il s'en trouvera au moins un qui tiendra ses engagements. De cette multiplication des assurances sur la même tête est né un nouvel abus véritablement effroyable.

« La crainte des faillites a porté, dit le rapporteur, à multiplier les assurances à divers. D'abord, on ne prit cette précaution que pour les adultes, puis pour les jeunes gens, enfin pour les enfants. Certaines personnes reçurent de grandes sommes à la mort de leur enfant. Ce fut un encouragement à l'infanticide.

Le prix des funérailles d'un enfant varie d'une guinée à cinq. Les clubs de Manchester payent à son décès de trois guinées à cinq. L'assurance est faite à quatre ou cinq clubs différents. Un employé m'a cité l'exemple d'un homme de Manchester qui avait assuré son enfant dans dix-neuf clubs différents.

Un ministre de Manchester disait au Comité qu'il entendait souvent les femmes des plus basses classes du peuple s'écrier : '*Cet enfant ne vivra pas, vous avez assuré son enterrement*.' »

À Stockport, deux poursuites avaient eu lieu dans l'année, à ce sujet.

On prouva, dans la première affaire, que l'enfant, âgé de seize ans, était idiot, et fut empoisonné par son père, qui reçut huit livres sterling à son enterrement. Dans l'autre, le père et la mère étaient complices. La justice découvrit qu'ils avaient empoisonné de la même manière leurs trois enfants, et qu'ils avaient reçu trois livres pour l'enterrement de chacun. Comme on pourrait douter que l'appât d'une si faible somme fût suffisant pour porter à de tels crimes, un témoin fait remarquer que les parents se débarrassaient du soin de nourrir leurs enfants, et qu'il est d'ailleurs impossible de dire quelle est la prime la plus faible qui puisse induire au meurtre.

À Preston, les mêmes crimes se sont produits. Le caissier d'une Compagnie d'assurances dit qu'il a de fortes raisons de penser qu'on néglige la santé des enfants, dans le but de s'emparer de la somme que les clubs payent pour l'enterrement.

Les Sociétés d'assurances ont engendré d'autres crimes encore. Des parents ayant deux enfants ont assuré l'enterrement de celui qui se portait bien et réclamé le paiement de celui qui était maladif. Des

maris ont assuré l'enterrement de leur femme au moment où elle venait de mourir. D'autres individus ont cherché à se faire passer pour morts. Il arrive, enfin, qu'un homme assure une somme sur sa vie et se tue pour laisser quelque argent à ses héritiers.

Voilà, à coup sûr, un lamentable tableau. Ajoutez-y l'horreur qu'inspirent les enterrements qui ont lieu dans certains cimetières à l'intérieur des villes, et le brocantage des *places* qui s'opère dans d'autres, beaucoup mieux situés, où la foule des morts se porte à l'envi, et rien ne manquera plus à cette esquisse, à la fois effrayante et burlesque, des coutumes funéraires du peuple anglais. *Poor Yorick* ![1]

Cependant, n'en déplaise à MM. Meunier et Rubichon, il n'est pas nécessaire d'en revenir aux couvents pour corriger ces effrayants abus, il suffit d'agir sur l'esprit des populations. Ceci est surtout l'affaire du clergé. Mais le clergé anglican, le clergé monopoleur, a lui-même grandement besoin d'être réformé. Eh bien ! soit ! qu'on le réforme ! Mais comment ? Par la liberté. Qu'on laisse s'établir sans entrave aucune, sans privilège aucun, la libre concurrence des religions, et certes les services religieux ne tarderont pas à s'améliorer comme tous les autres. Nous doutons fort, toutefois, que MM. Meunier et Rubichon admettent cette liberté-là plus volontiers que les autres...

On a pu voir, par ce petit extrait, que si le livre de MM. Mounier et Rubichon repose sur une donnée fausse, à savoir sur la nécessité d'une noblesse et d'un clergé régulier dans l'avenir comme dans le passé, en revanche, ce livre renferme des renseignements pleins d'intérêt, puisés tous à la source officielle des enquêtes anglaises. Si MM. Meunier et Rubichon voulaient compléter leur œuvre, il leur resterait à examiner l'action de la noblesse dans les autres contrées de l'Europe. Nous les engageons fortement à travailler à ce complément de leur œuvre. Il est bon que la noblesse et le clergé régulier, qui ont été si souvent et si universellement attaqués à tous les points de vue, depuis un siècle, soient aussi défendu. Il est bon que quelques hommes s'attachent à montrer quelle fonction sociale nécessaire remplissaient ces grands corps, ne fût-ce que pour exciter à la recherche des institutions qui peuvent les remplacer dans cette fonction. À notre avis, le livre de MM. Meunier et Rubichon, en faveur de la noblesse et des ordres religieux, est le meilleur plaidoyer qui ait été fait en faveur des sociétés anonymes appliquées à l'exploitation du sol.

[1] Dans *Hamlet* de Shakespeare (1603), la vue du crâne de Yorick inspire au prince Hamlet un monologue sur le thème de la mortalité. (Acte V, scène I.)

044. — LE COMMERCE.

I. Renseignements sur la participation de Molinari à ce journal.

En 1854, le *Dictionnaire de l'économie politique*, dont Molinari était l'un des rédacteurs, donne ce renseignement vague, mais crédible, car c'est certainement lui-même qui expliqua les choses dans ces termes, qu'il avait collaboré au journal *Le Commerce* au cours de l'année 1848. Vraisemblablement, compte tenu des ses occupations au cours des tout premiers mois de l'année, sa participation ne dût guère commencer qu'après la fin du mois de mars, au moment où nous avons vu la *République française* s'arrêter. L'examen des numéros du *Commerce*, où les articles étaient pour la plupart anonymes, nous permet en outre une hypothèse plus précise, compte tenu de la présence, à la date du 28 mars 1848 (qui est aussi incidemment le jour précis du dernier numéro de la *République française*) de l'annonce de la retraite de deux collaborateurs. Et en effet, dès la date du 3 avril, nous trouvons un premier article qu'on puisse raisonnablement attribuer à notre auteur.

Molinari retrouvait au *Commerce* un collègue et ami, Joseph Garnier, qui y collaborait, et qui dût certainement agir en vue de son recrutement.

II. Liste des contributions

1. Sur la baisse des impôts et la réduction des dépenses, 2 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
2. Sur les remèdes à la crise monétaire et économique, 5 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
3. Sur le débat entre la gestion privée ou publique des chemins de fer, 8 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
4. Sur la suppression de la chaire d'économie politique au Collège de France, 9 avril 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
5. Sur le socialisme et l'association forcée, 10 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
6. Sur l'expulsion des travailleurs étrangers, 10 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
7. Sur la nomination de nouveaux professeurs au Collège de France, 10 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
8. Sur l'expulsion des travailleurs étrangers, 12 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.

9. Sur le mouvement chartiste en Angleterre, 13 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
10. Sur les réponses alternatives des adversaires de l'organisation du travail, 14 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
11. Sur le sort de la bourgeoisie dans la révolution de février, 15 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
12. Continuation sur le même sujet, 16 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
13. Sur la suppression de l'impôt du sel, 17 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
14. Sur l'opposition entre les capitalistes et les travailleurs, 17 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
15. Sur le danger du communisme, 19 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
16. Sur la réforme de l'octroi, 20 avril 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
17. Sur les manœuvres politiques de MM. Louis Blanc et Albert, 23 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
18. Sur les réformes économiques et financières, 24 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
19. Sur le budget en Angleterre, 26 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
20. Sur l'impôt progressif, 26 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
21. Sur les recettes des lois somptuaires, 27 avril 1848. — CONJECTURAL, Probable.
22. Sur les défauts des chemins de fer publics en Belgique, 28 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
23. Sur quelques déclarations de M. Louis Blanc, 28 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
24. Sur le coût des fêtes publiques, 28 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
25. Sur l'abolition du monopole de la boucherie, 29 avril 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
26. Sur de saines alternatives à l'organisation du travail, 30 avril 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
27. Sur les moyens d'arrêter les troubles ouvriers, 1er mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
28. Continuation sur le même sujet, 2 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
29. Sur l'imprécision des idées des agitateurs, 4 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.

30. Sur la composition de la commission sur l'organisation du travail, 8 mai 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
31. Sur le compte définitif des recettes de l'exercice de 1846, 12 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
32. Sur le socialisme du journal *Le National*, 13 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
33. Sur la liberté des clubs, 16 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
34. Sur le bienfondé d'une enquête économique, 20 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
35. Sur le rachat des chemins de fer par l'État, 21 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
36. Sur les moyens d'éviter la catastrophe, 22-23 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
37. Sur la proscription des solliciteurs, 22-23 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
38. Sur l'amélioration du sort des travailleurs, 25 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
39. Continuation sur le même sujet, 26 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
40. Sur la liberté du salarié, 26 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
41. Sur la liberté des clubs, 27 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
42. Sur l'ignorance économique de la population française, 28 mai 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
43. Sur une commission pour réduire les dépenses de l'État, 28 mai 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
44. Sur l'enquête concernant les conditions des travailleurs, 29 mai 1848. — CONJECTURAL, Possible.
45. Sur la liberté du salarié, à la suite d'une remarque de la *Démocratie pacifique*, 29 mai 1848. — CONJECTURAL, Probable.
46. Sur l'abolition des lois de navigation en Angleterre, 30 mai 1848. — CONJECTURAL, Possible.
47. Sur les ateliers nationaux, en 2 articles, 31 mai 1848. — CONJECTURAL, Possible.
48. Sur le paiement des dettes publiques, 2 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
49. Sur le rachat des chemins de fer par l'État, 2 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
50. Sur la candidature de M. Thiers, 3 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.

51. Sur la réforme du tarif des douanes, 4 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
52. Sur l'opposition entre salariés et capitalistes, 4 juin 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
53. Sur l'association pour les travailleurs et les capitaux, 5 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
54. Sur l'élection de M. Thiers, 7 juin 1848. — CONJECTURAL, Probable.
55. Sur les bureaux de placement à destination des ouvriers, 8 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
56. Sur le journal *Jacques Bonhomme*, 12-13 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
57. Sur la situation de l'industrie des théâtres, 14 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
58. Sur le projet de régie publique des assurance, 15 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
59. Sur la situation commerciale de l'Angleterre, 15 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
60. Sur le cautionnement des journaux et la liberté de la presse, 17 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
61. Sur la déréglementation du travail à Rouen, opérée par Hippolyte Dussard, 19 juin 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
62. Sur la publicité des prix du travail, 20 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
63. Sur les dernières discussions à la Chambre, 21 juin 1848. — CONJECTURAL, Possible.
64. Sur la solidarité des intérêts de la France et de l'Angleterre, 21 juin 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
65. Sur le projet de constitution discuté à l'Assemblée, 21 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
66. Continuation sur le même sujet, 22 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
67. Sur la manière de sortir des temps troublés, 30 juin 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
68. Sur la décentralisation, 1er juillet 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
69. Sur l'exemple de la politique financière de Robert Peel, 2 juillet 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
70. Sur la nécessité de la sécurité, 3 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.

71. Sur quelques imputations de M. Considérant envers les partisans du laissez-faire, 3 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
72. Sur la régie publique des chemins de fer, 3 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
73. Sur les nouvelles réformes économiques et financières, 4 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
74. Sur les associations de travailleurs, 1er article, 4 juillet 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
75. Sur la décentralisation, 7 juillet 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
76. Sur la responsabilité de M. Louis Blanc dans les évènements de juin, 7 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
77. Sur les associations de travailleurs, 2e article, 7 juillet 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
78. Sur la réforme de l'octroi à Paris, 9 juillet 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
79. Sur la colonisation, 9 juillet 1848. — CONJECTURAL, Probable.
80. Sur des critiques proférées par le journal *La Démocratie Pacifique*, 9 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
81. Sur le ministère du commerce et de l'agriculture, 10 juillet 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
82. Sur les réformes de Hume et Cobden, 10 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
83. Sur les prochaines élections aux États-Unis, 11 juillet 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
84. Sur le droit au travail, 12 juillet 1848. — CONJECTURAL, Possible.
85. Sur le rachat des chemins de fer par l'État, 13 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
86. Sur la réforme de l'éducation, 15 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
87. Sur l'abolition de l'esclavage, 16 juillet 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
88. Sur les associations de travailleurs, 17 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
89. Sur le droit au travail, 20 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
90. Sur une garantie de salaire aux ouvriers, 22 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.

91. Sur des demandes de primes à l'industrie, 23 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
92. Sur la réforme du tarif des douanes, 24 juillet 1848. — CONJECTURAL, Probable.
93. Sur l'opinion de Turgot en matière de droit au travail, 25 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
94. Sur la réforme du tarif des douanes, 27 juillet 1848. — CONJECTURAL, Probable.
95. Sur le débat entre M. Thiers et M. Proudhon, 28 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
96. Sur la liberté de la presse, 29 juillet 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
97. Sur des primes aux exportations, 31 juillet 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
98. Sur le débat entre M. Thiers et M. Proudhon, 1er août 1848. — CONJECTURAL, Probable.
99. Sur les démocrates américains et français, 1er août 1848. — CONJECTURAL, Probable.
100. Sur l'instruction publique comme foyer de socialisme, 2 août 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
101. Sur une réplique adressée par M. Louis Blanc, 2 août 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
102. Sur la réforme du tarif des douanes, 3 août 1848. — CONJECTURAL, Probable.
103. Sur des primes à l'exportation, 3 août 1848. — CONJECTURAL, Possible.
104. Sur l'intervention française en Italie, 7 août 1848. — CONJECTURAL, Probable.
105. Sur le socialisme d'Eugène Sue, 7 août 1848. — CONJECTURAL, Probable.
106. Sur les primes à l'exportation, 10 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
107. Sur une entreprise de l'Académie des sciences morales et politiques, 11 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
108. Sur les idées de M. Proudhon, 13 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
109. Sur le programme de l'instruction publique, 14 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
110. Sur la propagande du désarmement en Angleterre, 14 août 1848. — CONJECTURAL, Probable.
111. Sur les primes à l'exportation et les coalitions, 15 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.

112. Sur l'octroi et le prix de la viande, 15 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
113. Sur l'état des récoltes et le niveau des prix, 15 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
114. Sur la situation de la propriété en France, 16-17 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
115. Sur une entreprise de l'Académie des sciences morales et politiques, 18 août 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
116. Sur les bureaux de placement pour les ouvriers, 18 août 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
117. Sur la distinction entre le vrai et le faux socialisme, 20 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
118. Sur les remèdes à la crise actuelle, 21 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
119. Sur la violence du langage de la presse socialiste, 22 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
120. Sur la vulgarisation de l'économie politique, 23 août 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
121. Sur la limitation des heures de travail dans les fabriques, 27 août 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
122. Sur le programme de M. Ledru-Rollin, 28 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
123. Sur les déclamations de la *Démocratie Pacifique*, 30 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
124. Sur les dernières propositions législatives en matière économique, 31 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
125. Sur l'income-tax en Angleterre, 31 août 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
126. Sur la diffusion des idées socialistes à l'assemblée, 1er septembre 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
127. Sur les dernières discussions à la Chambre, 2 septembre 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
128. Sur l'association de défense du travail national, 5 septembre 1848. — CONJECTURAL, Très probable.
129. Sur la défense des lourds impôts dans les journaux, 9 septembre 1848. — CONJECTURAL, Presque certain.
130. Sur Turgot et le droit au travail, 9 septembre 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
131. Sur la cherté du blé et la disette, 12 septembre 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.
132. Sur la politique de M. Thiers, 14 septembre 1848. — CONJECTURAL, Assez probable.

133. Sur le droit au travail, 15 septembre 1848. — CONJECTURAL, Possible.
134. Sur une controverse avec la *Démocratie Pacifique* au sujet de la liberté du commerce, 19 septembre. — CONJECTURAL, Assez probable.
135. Sur la question du sel, 27 septembre 1848. — CONJECTURAL, Probable.

III. Contributions

Sur la baisse des impôts et la réduction des dépenses

[2 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.] [1]

Au nombre des impôts les plus vexatoires de notre ancien régime fiscal, l'impôt sur les boissons pouvait être à juste titre placé en première ligne. Établi sous l'empire, il avait traversé la restauration et la monarchie de juillet, malgré les légitimes plaintes des populations. Le gouvernement provisoire vient enfin d'en faire justice. Désormais la perception des droits de circulation et de détail sur les vins, cidres, etc., sera supprimée ; elle sera remplacée par un droit général de consommation dont la perception aura lieu soit à l'enlèvement des boissons, soit à leur arrivée à destination. (Voir plus loin le tarif des droits.[2])

Nous ne pouvons qu'applaudir à cette modification apportée à l'un des impôts les plus onéreux qu'ait inventés l'esprit de la vieille fiscalité, et nous sommes persuadés que, même au point de vue fiscal, le gouvernement aura fait une bonne affaire. Sous le régime demeuré jusqu'à présent en vigueur, on sait en effet combien les fraudes étaient nombreuses, on sait combien l'exagération même de l'impôt nuisait à sa perception ; à l'avenir, la fraude sera peu importante, car elle ne donnera plus qu'un bien faible bénéfice ; on peut s'attendre aussi à une diminution considérable des falsifications, lesquelles ne sont autre chose qu'une fraude indirecte : en un mot, tout le monde gagnera à la diminution de l'impôt, le Trésor comme le consommateur.

Mais, en attendant que la consommation ait pris tout son essor, on doit inévitablement s'attendre à une diminution dans les recettes.

[1] À la date du 31 mars figure un article sur la supposée « tyrannie du capital », que nous croyons pouvoir assurer être de la plume de Joseph Garnier, compte tenu de similitudes directes trouvées avec un certain passage de ses *Éléments de l'économie politique* (1ère édition, 1846).

[2] Nous ne le reproduisons pas ici.

Comment pourvoira-t-on à ce nouveau déficit, au moment où des dépenses extraordinaires sont imposées au Trésor ? Comment ? Il n'y a qu'un seul moyen de subvenir au déficit de la recette : ce moyen, c'est de réduire ou même de supprimer certains chapitres de l'ancien budget. Si l'on ne se décide pas à entrer sérieusement dans la voie des économies, toutes les réductions d'impôt que l'on pourra faire seront purement illusoires. Il faudra reprendre aux contribuables d'une main ce qu'on leur aura restitué de l'autre. [1]

Sur les remèdes à la crise monétaire et économique

[5 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.] [2]

Nous subissons en ce moment deux crises bien distinctes, la crise économique et financière et la crise monétaire. Il y a des remèdes pour l'une et pour l'autre ; mais c'est une grave erreur de croire que tel remède applicable à la crise monétaire puisse mettre complètement fin aux maux de la situation. On propose, par exemple, depuis quelques jours, la création d'un papier-monnaie, appuyé sur de solides hypothèques, pour remplacer le numéraire disparu. Que ce nouveau véhicule de circulation puisse avoir son utilité, qu'il facilite les transactions générales, cela nous paraît assez probable, mais qu'il fasse renaître les affaires comme par enchantement, qu'il mette immédiatement fin à la crise, cela nous paraît au moins chimérique.

Quelle est, en effet, la cause profonde de la crise actuelle ? Le manque de confiance ! Et d'où vient le manque de confiance ? Disons-le franchement, le manque de confiance vient surtout des mesures qui ont été prises pour changer la situation économique de la France. Sans doute la situation politique est grave, sans doute nous aurons de rudes épreuves à subir avant que la paix ne se rétablisse complètement en Europe ; mais quelles que soient ces épreuves, chacun est intimement convaincu que la France en sortira victorieuse ; chacun est bien persuadé qu'une lutte européenne, dans la situation actuelle de l'Europe, ne pourrait tourner au désavantage de notre pays.

Mais, il faut bien le dire, on n'est pas si rassuré en ce qui concerne notre état économique intérieur. On craint les expériences tentées, un peu à l'aventure, et les capitalistes, effrayés outre mesure

[1] Cet article, par ses accents directement puisés chez Frédéric Bastiat, semble être attribuable davantage à Molinari qu'à Joseph Garnier.

[2] En date du 4 avril 1848 se trouve un article sur l'utilité du commerce que nous pensons pouvoir attribuer à Joseph Garnier.

peut-être, ont resserré leurs capitaux, la circulation s'est donc ralentie ou arrêtée.

Un papier-monnaie, si solide qu'il fût, ne suffirait pas, on le conçoit, pour rétablir cette circulation des capitaux qui vivifie incessamment le corps social comme la circulation du sang vivifie le corps humain[1] ; il faut autre chose encore pour remettre en mouvement le vaste mécanisme que la peur a paralysé, il faut rétablir la *confiance*, et pour rétablir la confiance, il faut, pensons-nous, ajourner à des temps plus calmes toute nouvelle expérience qui serait de nature à changer les conditions économiques de la société actuelle.

Voilà, selon nous, le meilleur, le plus sûr moyen de remédier à la crise économique et financière. Nous examinerons demain les remèdes que comporte la crise monétaire. [2]

Sur le débat entre la gestion privée ou publique des chemins de fer

[8 avril 1848. — *Conjectural*, Probable[3].]

L'État doit-il s'emparer des chemins de fer, ou doit-il les laisser aux mains des compagnies ? Telle est la question qui s'agite depuis quelques jours dans le public et dans la presse. Non seulement quelques journaux se prononcent en faveur du rachat, mais encore ils demandent que ce rachat ait lieu immédiatement et comme d'urgence ; ils demandent que le gouvernement provisoire prenne sur lui toute la responsabilité d'une mesure si grave et qui engage si complètement l'avenir.

S'il s'agissait de détruire une institution essentiellement contraire au principe démocratique inauguré en février, s'il s'agissait de faire justice de tel ou tel privilège abusif accordé à des associations particulières, nous comprendrions un tel empressement ; il nous paraîtrait tout naturel que le gouvernement provisoire voulût arracher quelques-unes des mauvaises broussailles qui obstruent la marche de notre jeune démocratie. Mais en est-il bien ainsi ? Est-il bien vrai que l'existence de grandes associations financières exploitant les chemins

[1] Cette comparaison médicale fait pencher la balance de l'attribution en faveur de Molinari, plutôt que de Garnier.

[2] Un tel article n'a pas été retrouvé.

[3] Cet article, en évitant délibérément d'étudier le principe de la supériorité de la gestion privée sur la gestion publique, étudie d'autres arguments qui militent contre le rachat immédiat, alors envisagé. Il peut s'agir, de la part de Molinari, que ces questions intéressent depuis longtemps, d'une prise de position stratégique, envers la frange plus frileuse de son lectorat.

de fer ne se puisse concilier avec celle d'un gouvernement démocratique ? Est-il bien vrai qu'un État démocratique doive nécessairement et dans l'intérêt de tous s'emparer des voies de communication ? Non ! ce n'est point là une des nécessités de la démocratie : aux États-Unis, par exemple, ce pays démocratique par excellence, la plupart des chemins de fer sont exploités par des compagnies particulières, et personne ne s'avise d'en demander la remise aux mains de l'État.

Cependant, nulle part la démocratie n'est plus ombrageuse et plus susceptible, nulle part le peuple n'écarte avec plus de soin toute puissance qui s'élève en face de la sienne, témoin sa fameuse lutte avec la banque des États-Unis. S'il laisse les chemins de fer entre les mains des compagnies, c'est qu'il a parfaitement reconnu que ce mode de gestion est le plus économique et le plus avantageux pour tous, c'est qu'il a reconnu que l'existence d'associations constituées avec les capitaux de tous, avec l'épargne de l'ouvrier comme avec celle du propriétaire et du rentier, n'a rien d'incompatible avec le principe de la démocratie.

Il ne s'agit donc pas ici d'une question de principe, comme quelques-uns le supposent ; il s'agit tout simplement d'une question d'affaires ; il s'agit de savoir si le gouvernement ferait ou non une bonne opération en s'emparant des chemins de fer.

Nous venons de voir qu'aux États-Unis la question a été vidée à l'avantage de l'industrie privée, et nous pourrions en conclure qu'il en serait probablement de même France. Mais admettons même qu'il en fût autrement, admettons qu'il demeurât bien avéré que l'exploitation par l'État présente des avantages réels sur l'exploitation les compagnies, le moment serait-il choisi, nous le demandons, pour mettre à exécution la mesure du rachat ?

L'opération aurait des proportions gigantesques, il faut bien le remarquer. Il ne s'agirait pas de moins d'un milliard. Au 31 décembre dernier, le capital engagé dans nos vingt-deux chemins de fer s'élevait à 1 409 969 000, divisé de la manière suivante :

Capital social représenté par 1 million 718 775 actions.	945 675 000 fr.
Subventions en travaux	254 500 000
Subventions en argent	52 875 000
Prêts par l'État	59 500 060
Emprunts	97 419 000
Total	1 409 969 000 fr.

L'État aurait à rembourser les actions émises, et à faire le service des emprunts. Avec quoi rembourserait-il les actions ?

Avec des rentes, disent les partisans du rachat. Fort bien, mais à quel taux reprendrait-il les actions, et à quel taux donnerait-il en échange les coupons de rentes ?

Pourrait-il avec justice racheter les actions à leur taux actuel, l'Orléans à 405, le Rouen à 285, le Havre à 140, le Nord à 306,25 ? Non, sans doute, car c'est là un cours déprécié sous l'empire de la crise qui pèse en ce moment sur le pays, et il serait souverainement injuste de rendre les actionnaires victimes des circonstances politiques. Faudrait-il racheter au cours du 22 février ? Mais en ce cas on donnerait une prime énorme à ceux qui ont acheté depuis le commencement de la crise, et l'on augmenterait dans une proportion considérable les charges que l'opération ferait peser sur la nation.

Il serait impossible, croyons-nous, de trouver un taux de rachat parfaitement équitable. Il ne le serait pas moins de régler équitablement l'opération avec des titres de rentes.

Si l'on paie les actionnaires avec des rentes au pair, tandis que le 5% est côté à 52, tandis que chacun peut acheter couramment de la rente à ce taux, n'est-ce pas les condamner à une véritable réduction, à un escompte de 47% sur le montant total du marché ? Si, au contraire, on leur donne des rentes au taux actuel, l'affaire ne deviendra-t-elle pas détestable pour la nation ?

La rente ne restera pas toujours, Dieu merci, à 52 ; elle atteindra de nouveau, et elle dépassera le pair ; mais alors l'État ne subira-t-il pas une perte énorme sur toute l'opération ? Le jour où il voudra rembourser sa dette, n'aurait-il pas à ajouter 47% à son marché ? Il nous paraît au moins douteux que les entreprises de chemins de fer, si fructueuses qu'elles pussent devenir entre les mains de l'État, couvrissent un pareil supplément de frais.

On le voit, il y a un dilemme dont les partisans du rachat ne pourront sortir : ou bien les droits des actionnaires seront pleinement respectés et leurs intérêts ménagés, et dans ce cas l'État fera une mauvaise affaire, ou bien on forcera la main aux actionnaires en leur achetant leur propriété à un taux déprécié et moyennant des valeurs dépréciées, et, dans ce cas, l'État commettra un acte de spoliation véritable.

S'il y avait péril en la demeure, si l'intérêt général commandait impérieusement le rachat des chemins de fer, nous comprendrions que l'on passât par-dessus toutes considérations particulières ; mais, nous le répétons, rien ne presse : les chemins de fer tiennent parfaitement à notre sol, on ne saurait les emporter à l'étranger, ils sont et ils resteront, aussi longtemps qu'ils existeront, sous la main de l'État. La République pourra toujours en acquérir la propriété si elle le juge convenable. Pourquoi donc préjuger sur cette grave affaire la déci-

sion de l'Assemblée nationale, pourquoi substituer, dans une affaire qui engage l'avenir financier de la France, la volonté d'un pouvoir provisoire à celle des pouvoirs permanents qui seront nommés par le pays ? Nous espérons que le gouvernement provisoire évitera de commettre une semblable faute ; nous espérons qu'il aura la sagesse de s'abstenir, et qu'il continuera de réserver toute son attention pour les affaires d'urgence.

Sur la suppression de la chaire d'économie politique au Collège de France

[9 avril 1848. — *Conjectural*, Assez probable[1].]

Des modifications importantes viennent d'être apportées à l'enseignement du Collège de France : onze chaires nouvelles sont instituées pour l'enseignement des diverses branches du droit et de l'économie générale ; en revanche, on supprime les chaires de droit de la nature et des gens, d'économie politique et de législation comparée.

Nous approuvons volontiers la pensée qui a dicté ce décret. À une époque où le peuple est définitivement appelé à se gouverner lui-même, il est bon qu'un large développement soit donné à l'enseignement des sciences qui s'occupent des droits et des intérêts de tous ; mais si la pensée du décret de M. Carnot nous paraît louable, d'un autre côté, nous croyons que l'exécution n'en est pas à l'abri de toute critique. Quoi ! on veut développer l'enseignement du droit et l'on commence par supprimer la chaire de droit naturel ! On raie du programme du Collège de France la science qui s'occupe du principe même du droit et qui en définit la nature et les limites ! Nous savons bien qu'une certaine école de légistes considère le droit comme une affaire de convention, susceptible de changements selon les époques et les circonstances ; d'après cette école, il n'y aurait point de règle éternelle du juste et de l'injuste, et le mot de Pascal : Vérité en deçà, erreur au-delà[2], pourrait passer à la rigueur pour un axiome de législation. Mais n'est-ce pas abaisser le droit que le considérer comme une chose humaine, partant mobile, variable ? N'est-ce pas nier le

[1] La question intéressait également Garnier, peut-être même d'une manière plus directe, car un poste au Collège de France aurait pu être pour lui, à terme, un horizon final pour sa carrière de professeur d'économie politique, engagée tôt et assez brillamment. Cependant le ton et le langage semblent se combiner pour indiquer davantage un article de Molinari.

[2] Nous avons déjà rencontré cet axiome cité sous la plume de Molinari. Voir par exemple un article du *Courrier français* en date du 5 septembre 1846 (vol. III, p. 311).

principe même du droit que de le faire dépendre uniquement de la volonté des hommes ? Supprimer l'enseignement du droit naturel, tout en créant des chaires de droit public, administratif, politique, etc., n'est-ce pas, pour ainsi dire, scier les racines d'un arbre tout en greffant sur le tronc de nouvelles branches ?

Nous aurons les mêmes observations à faire au sujet de la suppression de la chaire d'économie politique.

On crée cinq chaires d'économie générale et de statistique, rien de mieux ; mais d'après les dénominations mêmes données à ces chaires, elles auront un objet extrêmement circonscrit. Tel professeur d'*économie générale* devra s'occuper de la population, tel autre de l'agriculture, tel autre encore des mines, usines et manufactures, tel autre enfin des finances et du commerce. Mais qui donc s'occupera de l'ensemble de ces choses ? Qui enseignera le mécanisme intérieur de la production générale, dont l'agriculture, l'industrie et le commerce ne sont que des ramifications ? Qui enseignera en un mot l'économie de la société, cette science qu'ont illustrée en France les travaux des Quesnay, des Turgot et des J.-B. Say ?

Voudrait-on par hasard proscrire l'enseignement de l'économie politique ? Sans doute, cela serait assez commode pour les docteurs en socialisme, qui font en ce moment leurs expériences sur la société, comme *in animâ vili* [1] ; mais nous espérons bien que M. le ministre de l'instruction publique ne prêtera pas la main à ces prétentions abusives, et qu'après plus mûr examen, il maintiendra dans le programme du Collège de France une science qui a pour axiome fondamental la liberté.

Au reste, mieux aurait valu peut-être attendre l'Assemblée nationale pour apporter de si graves modifications dans notre enseignement supérieur. Le gouvernement provisoire ne ferait-il pas bien de s'occuper uniquement des mesures d'urgence, et d'abandonner toutes les autres, sans exception, à la législature qui sera chargée de donner une constitution à notre pays ?

Sur le socialisme et l'association forcée

[10 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La révolution de 1848 a ranimé toutes les espérances du socialisme. Tandis que la société, forcée de reconnaître les maux qu'il signa-

[1] Cette expression reviendra fréquemment dans les articles du journal *Le Commerce*. Elle se rapporte aux expériences faites sur les animaux considérés comme des êtres sans valeur.

lait et sur lesquels elle avait un peu fini par s'endormir, grâce à l'optimisme énervant du dernier règne, hésite sur la nature du remède, et prête aux diverses écoles une attention mêlée de faveur et de défiance, le socialisme a un incontestable avantage, il tient et depuis longtemps son remède tout prêt. C'est au malade à savoir s'il veut s'obstiner à mourir ; le médecin, qui l'a, Dieu merci, assez averti, se déclare tout disposé à le sauver, pour peu qu'il y consente, quelques-uns disent même sans son consentement.

La révolution de 1789 a émancipé complètement la première moitié du tiers-état, la plus riche, la plus éclairée ; sous le nom de bourgeoisie, cette partie du tiers-état a gouverné la France ; dans sa marche irrésistible, elle a contribué à faire tomber le plus grand génie des temps modernes[1] ; par la seule puissance de ses idées et de ses intérêts coalisés, elle a mis à terre le despotisme guerrier tout aussi bien que le despotisme du droit divin, n'ayant qu'à se montrer, pour faire table rase de toutes les prétentions de la force et de toutes les illusions de la gloire, comme des tentatives insolentes et folles de la restauration. Elle triomphe en 1830. Reine dès lors, et cette fois sans conteste, elle a abusé, comme toutes les royautés. Son monarque, prince bourgeois, trop fidèle image de l'esprit étroit de la classe dont il était la représentation couronnée, a oublié qu'il y avait un peuple sous le pays légal où la grande politique, comme on disait avec un orgueil bien puni depuis lors, prétendait renfermer la nation tout entière. Comme la bourgeoisie, le peuple a eu son jour. Le travail a conquis ses droits. 1848 a émancipé la seconde partie du tiers, si longtemps tenue en tutelle. L'œuvre tentée d'une manière sanglante et manquée en 1793 va s'accomplir. La révolution n'est pas seulement politique, elle est sociale. Ainsi s'exprime le socialisme ; telle est la base sur laquelle il appuie ses espérances de prochaine, d'immédiate régénération, à l'aide des moyens aussi prompts qu'énergiques qu'il met à la disposition de la société française.

À Dieu ne plaise que nous prétendions contredire l'assertion même où les doctrines socialistes puisent leur force ! Oui, ces maux si profonds que depuis quinze années surtout elles ont eu l'honneur de sentir avec une sympathique énergie et de signaler avec une persévérance alors pleine de hardiesse, la France de 1848 en fait l'objet de sa préoccupation principale ; elle veut les adoucir d'une manière notable ; elle veut améliorer le sort des masses ; elle le veut avec trop de résolution, et ses intérêts les plus sérieux y sont d'ailleurs trop engagés, pour qu'il soit douteux qu'elle n'y réussisse. Oui, la révolution est sociale ; mais est-ce à dire qu'elle soit socialiste ?

[1] Napoléon Ier.

C'est là, nous le croyons, que commence l'erreur des diverses sectes qui prétendent avoir le monopole de la régénération de notre pays et par suite du monde entier.

La valeur du socialisme est surtout critique ; c'est là un point que tout le monde admet, hors ses adeptes. Est-ce à dire pourtant qu'elle le soit exclusivement ? Beaucoup le prétendent, à tort, selon nous. Le socialisme a mis en lumière un principe, qu'il n'a pas inventé sans doute, mais dont nulle école mieux que lui n'a développé les avantages : ce principe fécond, dont chacune de ses tentatives n'est qu'une forme plus ou moins aventureuse, c'est l'association.

La Constituante de 1789 a décrété la *liberté* ; la Constituante de 1848 devra s'occuper des moyens pratiques d'organiser *l'association*.

À quelle condition toutefois ?

À la condition de ne pas porter atteinte à la liberté. La Révolution du dix-neuvième siècle est venue pour continuer la Révolution du dix-huitième, et non pour la renier et la contredire. C'est ce que le socialisme paraît oublier beaucoup trop.

Entre la société actuelle et la société future, il met un abîme. Point de transition qui mène de l'une à l'autre, point de pont pour établir le passage. Il supprime comme stérile et inféconde l'une des deux rives, celle où la vieille humanité a jusqu'à présent habité, pour gagner l'autre à ses risques et périls, et y planter des semences que nous n'avons jamais vu croître du côté où nous avons le malheur de séjourner. C'est là ce qui nous inspire la plus profonde conviction que le socialisme ne peut être appelé, quelles que soient ses espérances et les craintes du public, à jouer dans la nouvelle assemblée un rôle comparable à celui que remplirent avec tant d'éclat et d'utilité les économistes du dix-huitième siècle au sein de l'Assemblée constituante. [1]

Des inspirations généreuses, plus d'une vue de détail juste et applicable, voilà ce qu'on est en droit d'attendre de lui. Dans la tâche de la civilisation, il aura servi plus au sentiment qu'à l'idée. Quant à l'adoption des solutions qu'il propose, outre les obstacles que leur oppose la nature humaine, comment auraient-elles chance de se faire adopter par une société toute pénétrée encore du souffle de la première révolution ? Émancipés d'hier, notre œuvre est de compléter, non de détruire. Toute atteinte portée aux principes de liberté si laborieusement conquis par nos pères serait une déviation funeste,

[1] Les économistes du XVIII[e] siècle, dont beaucoup avaient déjà disparu en 1789, jouèrent cependant un très grand rôle sur les évènements et les discussions, et ceci principalement par l'influence de leurs écrits, dont la mode avait passée, après avoir été très vive.

comme toutes les déviations brusques et contre nature, du principe même sur lequel roule en droite ligne tout le mouvement industriel, commercial et politique de la France depuis un demi-siècle. C'en est assez pour rendre impossible l'avènement du socialisme. Les œuvres qui durent, en matière d'organisation sociale, s'opèrent par évolution continue. Les révolutions politiques peuvent se faire par explosion, les révolutions sociales jamais.

C'est un point qu'il est bon peut-être de ne pas perdre de vue avant de pénétrer dans l'intérieur des théories socialistes et de les examiner en détail. Fils et héritiers des immortels principes de 1789, en appliquant d'une manière plus complète et plus large cette égalité que nos pères nous ont léguée devant la loi et qui ne s'était pas encore, tant s'en faut, réalisée dans les faits, de manière à satisfaire la pensée démocratique de notre siècle, n'oublions pas ce mot inscrit en tête de la devise de notre jeune République : *Liberté*. La liberté du travail est de toutes la plus sainte et la plus juste, car c'est celle de l'homme lui-même disposant de son intelligence et de ses bras. Contre ce droit naturel et imprescriptible, comme l'appelait Turgot, il n'y a pas de convention qui prévale. Soyons donc les soldats de l'association volontaire, les adversaires irrémissibles de l'organisation forcée. Le salut n'est pas à rompre la tradition de la Constituante, mais à la suivre en la modifiant.

Sur l'expulsion des travailleurs étrangers

[10 avril 1848. — *Conjectural*, Probable[1].]

Le gouvernement provisoire vient de placer sous la sauvegarde des travailleurs français les ouvriers étrangers résidant en France. Nous espérons que sa voix sera entendue, et que la France ne cessera point d'être pour tous une terre hospitalière.

Au point de vue du principe de fraternité, que notre révolution de février a si glorieusement inauguré, rien de barbare et d'odieux comme l'expulsion des travailleurs étrangers ; au point de vue de l'intérêt même des ouvriers, rien de plus absurde et de plus funeste.

L'affluence des travailleurs étrangers contribue, dit-on, à faire baisser les salaires déjà trop réduits de nos ouvriers, d'où il résulte que leur renvoi aurait pour résultat inévitable de relever les prix du travail. Rien ne serait plus vrai, si la France n'avait pas elle aussi des travailleurs occupés à répandre sur toute la surface du globe ses arts,

[1] Le sujet, le ton et les idées de cet article nous font penser davantage à Molinari, quoique la paternité de Garnier ne puisse pas être tout à fait exclue.

ses idées et sa langue, si elle était seule à recevoir du travail du dehors, si elle n'exportait pas chaque année une quantité de travail égale pour le moins à la quantité qu'elle importe ; alors, en effet, on concevrait que nos ouvriers pussent gagner momentanément quelque chose à une interdiction du travail étranger ; mais n'est-il pas bien évident que si nous adoptions cette mesure barbare, nous nous attirerions des représailles immédiates ? Si nous prohibions à l'entrée les travailleurs étrangers, est-ce que les ouvriers de l'Angleterre, de l'Allemagne, de la Savoie, ne réclameraient pas aussi, à leur tour, la prohibition des travailleurs français ? Ce serait une nouvelle guerre de douanes, et à coup sûr la plus absurde et la plus barbare de toutes.

Mais, alors même que les autres peuples s'abstiendraient de toute représaille, nos ouvriers souffriraient à la longue de l'exclusion des étrangers, tout comme nos industriels prétendument favorisés par des lois prohibitives, souffrent de la suppression de toute concurrence extérieure. En général, les émigrants étrangers sont des ouvriers de choix, distingués les uns par leur assiduité au travail, leur patience, leur sobriété, les autres par leurs aptitudes particulières. Nos ouvriers n'ont-ils pas tout à gagner, nous le demandons, au contact de ces travailleurs d'élite ? Leur travail n'en devient-il pas meilleur, et n'acquiert-il point par là même une valeur plus considérable ?

L'expulsion des travailleurs étrangers était donc à la fois une mauvaise pensée et un mauvais calcul ; non seulement le gouvernement provisoire aurait pu faire appel, pour y mettre un terme, à la générosité des travailleurs, mais aussi à leurs véritables intérêts. Il y a en toutes choses, il ne faut pas l'oublier, une immuable solidarité entre ce qui est juste, ce qui est fraternel et ce qui est utile ! [1]

Sur la nomination de nouveaux professeurs au Collège de France

[10 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Le *Moniteur* nous apporte aujourd'hui les nominations des titulaires des nouvelles chaires créées au Collège de France. Dans cette liste nous remarquons les noms de la plupart des membres du gouvernement provisoire ; M. de Lamartine pour le droit international, M. Marrast pour le droit privé, M. Ledru-Rollin pour l'histoire des institutions administratives, M. Garnier-Pagès pour le commerce et les finances. Certes, nous croyons que ces honorables membres du

[1] Voici peut-être un reste de la fréquentation de l'œuvre de Bentham.

gouvernement occuperaient très dignement leurs chaires ; nous sommes bien convaincus par exemple que l'auteur de l'admirable manifeste de la République française aux puissances étrangères fera un remarquable et excellent cours de droit international ; mais, absorbés comme ils le sont aujourd'hui par leur mandat de représentants du peuple, les nouveaux professeurs pourront-ils faire entendre bien souvent leur parole au Collège de France ? Les agitations de la vie politique n'excluent-elles pas un peu les calmes et patientes investigations de la science ? Est-il possible de mener de front, à la fois, surtout dans les circonstances actuelles, les affaires du pays et l'étude épineuse du droit ou de l'économie sociale ?

Nous croyons que ce double fardeau sera trop lourd, même pour les esprits éminents ou distingués qui dirigent en ce moment les affaires publiques. Ils seront obligés, ou de négliger leurs mandats politiques, ou de remettre leurs chaires à des suppléants. Nous croyons qu'ils se résigneront difficilement à prendre le premier de ces deux partis, et certes ce n'est pas nous qui le leur conseillerions ; nous pensons que le pays aura longtemps encore besoin de leur activité et de leurs lumières ; mais si, comme on peut aisément le prévoir, ils tiennent à conserver le titre de professeurs sans en exercer les fonctions, n'aura-t-on pas développé un abus qu'il s'agissait au contraire de détruire ? N'aura-t-on pas rendu plus difficile à accomplir une réforme que tout le monde réclame depuis longtemps, celle des fonctions inutiles de l'enseignement supérieur ?

Sur l'expulsion des travailleurs étrangers

[12 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Nous avons fait appel au bon sens populaire en faveur des travailleurs étrangers. Le Gouvernement provisoire, de son côté, a placé ces travailleurs sous la sauvegarde des ouvriers français. Cependant, dans plusieurs départements, dans le département du Nord, entre autres, on signale des faits très graves et auxquels il est temps de mettre un terme.

Des bandes de trois à quatre cents personnes ont parcouru, nous écrit-on, diverses communes de ce département, en faisant entendre des menaces contre les étrangers et en forçant, pour ainsi dire, les administrations qui les emploient de les renvoyer. Ainsi, dans les communes de Denain, Anzin, Arriche, etc., des citoyens mariés et pères de famille, dont les enfants sont nés sur le sol français et qui résident en France depuis quinze ou vingt ans, ont été obligés de prendre la fuite devant de barbares manifestations.

De pareils faits compromettent sérieusement les principes de la révolution de février. Ils sont un démenti formel à la liberté et à la fraternité récemment proclamées ; leurs conséquences fatales doivent être des représailles envers nos frères qui ont porté chez les autres peuples leur industrie et leur travail. On ne saurait trop mettre en garde les classes laborieuses contre ces entraînements qui n'ont plus d'excuse alors qu'ils s'éternisent.

Sur le mouvement chartiste en Angleterre

[13 avril 1848. — Conjectural, Probable[1].]

Le mouvement chartiste de Londres a débuté à peu près comme notre révolution de février, mais l'issue en a été différente. Les chartistes ont reculé devant le déploiement de la force publique, et ils se sont bornés à envoyer, sans le moindre cortège, leur pétition au parlement. Est-ce à dire qu'ils aient subi un échec ? Est-ce à dire que la montagne du chartisme ait accouché d'une souris ? Nous ne le pensons pas. Il n'y a pas eu de révolution à Londres, cela est vrai, mais on a présenté au parlement une pétition couverte de près de 6 millions de signatures, et cette pétition demande le suffrage universel ! Voilà, à coup sûr, une souris gigantesque ; il n'en faudrait pas beaucoup de cette taille pour ébranler les fondements de *Buckingham-Palace*.

Nous concevons, au reste, parfaitement que Londres n'ait pas fait sa révolution ; la situation n'est nullement, en Angleterre, ce qu'elle était en France. Nous avions depuis sept années un ministère qui semblait s'être imposé la tâche de refuser satisfaction à tous les besoins légitimes et à tous les instincts généreux du pays, un ministère qui faisait notre ruine et notre honte ; en Angleterre, au contraire, les administrations qui se sont succédé depuis sept ans se sont efforcées comme à l'envi de satisfaire aux justes réclamations des masses. C'est un ministre essentiellement conservateur, un ministre tory, sir Robert Peel, qui le premier est entré résolument dans la voie des réformes.

Une ligue s'était fonde à Manchester dans le but d'obtenir la réforme des institutions économiques ; pendant quelques années cette ligue, dirigée par un homme de talent et d'énergie, agita l'Angleterre pour le rappel des lois sur les céréales, et, en fin de compte, elle réussit à mettre de son coté l'opinion publique. Que fit sir Robert Peel ? Avec le tact du véritable homme d'État, il comprit que la

[1] Quoique moins probable, une attribution à Garnier ne peut être tout à fait écartée.

majorité de la nation voulait la réforme économique, et, malgré l'aveugle et violente opposition de l'aristocratie, qui se cramponnait à ses privilèges, il donna la réforme à l'Angleterre. Ce que cette réforme, si courageusement accomplie, souleva de colères et de haines au sein du vieux parti tory, nous le savons tous ! Naguère élevé jusqu'aux nues par les organes et les chefs du parti tory, sir Robert Peel se vit traîner par eux aux gémonies. On le qualifia de traître, de Judas Iscariote ; on l'accusa d'avoir vendu son parti pour se concilier la faveur populaire.

Eh bien ! c'est incontestablement ce traître, ce Judas Iscariote qui a sauvé aujourd'hui la vieille aristocratie, ou du moins qui lui a épargné le désastre d'une chute violente. Si la réforme économique de sir Robert Peel n'avait pas, en effet, été accomplie ; si la vieille législation qui affamait le peuple anglais et grevait son travail d'un impôt inique au profit des *landlords* n'avait point été abolie, il est probable que l'Angleterre aurait eu à souffrir d'immenses désastres dans sa dernière crise alimentaire ; il est probable qu'elle se fût trouvée, non seulement impuissante à venir au secours de l'Irlande, mais encore à alimenter ses légions d'ouvriers sans travail. Dans une semblable situation, tous les éléments d'une révolution ne se seraient-ils pas trouvés prêts ? Comme en France, la bourgeoisie mécontentée par les résistances du pouvoir, la bourgeoisie aurait laissé faire le peuple, et aujourd'hui la révolution serait en Angleterre un fait accompli. Une réforme faite à propos, voilà ce qui a, jusqu'à cette heure, sauvegardé le gouvernement anglais !

Mais le ministère de lord John Russell ne doit point se le dissimuler, cette réforme qui a dépouillé l'aristocratie britannique de ses privilèges les plus fructueux, cette réforme qui a donné aux masses la vie à bon marché, cette réforme est maintenant insuffisante ! Le peuple anglais veut autre chose encore que l'abondance des biens matériels, il veut l'égalité politique, il veut, lui aussi, le plein et entier exercice de sa souveraineté ! Après s'être associé au mouvement économique des hommes de Manchester, il vient de s'associer en masse au mouvement politique des chartistes, il demande à son profit le complément du *reform-bill* de 1832, et, de gré ou de force, il l'obtiendra.

Maintenant le ministère whig saura-t-il comme son devancier céder à temps à la pression de l'opinion publique, saura-t-il donner la réforme sans attendre qu'on la lui arrache ? Voilà ce que nous ignorons ! Il y a sans doute au sein de ce ministère des hommes très intelligents et très libéraux, mais il y en a d'autres aussi, parmi lesquels nous citerons en première ligne lord Palmerston, qui ont conservé tous les préjugés de l'aristocratie. Ceux-là résisteront probablement à

toute concession. Il y a peu de jours encore, ne repoussaient-ils pas avec une brutalité de langage véritablement odieuse une motion de M. Hume relativement à la réduction de l'armée de la flotte ? Vainement leur faisait-on observer que le peuple anglais, si cruellement éprouvé par la dernière crise, avait besoin de soulagement, et que, dans l'état présent des relations de l'Angleterre avec la France, rien ne nécessitait le maintien du lourd appareil militaire qui écrase les contribuables de la Grande-Bretagne ; ils n'ont rien voulu entendre, et lord Palmerston a épanché sa bile aristocratique en sarcasmes amers contre les représentants des intérêts populaires. Si cette fraction inintelligente et orgueilleuse réussit à faire prévaloir son avis au sein du conseil ; si le ministère Russell, égaré par les illusions du vieux parti whig, ne se décide point à céder à temps aux chartistes comme sir Robert Peel a cédé aux ligueurs, s'il ne se hâte de donner de son propre mouvement à l'Angleterre une réforme radicale, eh bien ! la réforme se fera sans lui et malgré lui ; elle se fera sous l'irrésistible impulsion de la volonté populaire, et la souris de *Kennington-Common* engloutira peut-être ministère et royauté.

Le *Times* s'écriait dernièrement, à propos de quelques mauvaises mesures économiques du gouvernement provisoire : Saint Socrate, priez pour la France ! Ne pourrions-nous pas, à notre tour, nous écrier : Saint Socrate, priez pour le ministère, pour l'aristocratie et pour la royauté de l'Angleterre ! [1]

Sur les réponses alternatives des adversaires de l'organisation du travail

[14 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

On adresse aux adversaires de l'organisation du travail, telle que l'ont rêvée Fourier, Saint-Simon, M. Cabet ou M. Louis Blanc, un reproche qui nous paraît souverainement injuste. On leur dit : Mais vous ne voulez donc rien faire dans l'intérêt des classes laborieuses ? Mais vous consentez à ce que la condition des ouvriers demeure sous la République absolument ce qu'elle était sous la monarchie ! Mais vous êtes de ceux-là qui pensent que le travailleur est voué à un éternel assujettissement, à une incurable misère, quelle que soit la forme du gouvernement ! Mais vous placez sur les portes des ateliers des champs et des villes, la funèbre inscription de l'*Enfer* du Dante :

[1] Cette référence se trouvait déjà dans un article de la *République française* du 23 mars 1848. Voir précédemment, p. 87.

Lasciate ogni speranza voi ch'entrate ![1]

À entendre MM. les organisateurs du travail, il semblerait qu'en dehors de leurs systèmes, rien ne pût être tenté pour améliorer la condition des classes laborieuses ; il semblerait que l'humanité eût été destinée à demeurer éternellement misérable, si la providence n'eût pris pitié d'elle en lui envoyant les messies du socialisme. Pauvre humanité ! Encore, si tous ces messies-là s'entendaient entre eux, s'ils étaient d'accord sur la future organisation du travail, peut-être y aurait-il moyen de s'en accommoder ; mais point. C'est un vrai camp d'Agramant que le socialisme. [2] Les saint-simoniens sont en guerre avec les communistes, les phalanstériens se querellent avec M. Louis Blanc, et M. Proudhon, le contempteur de la propriété, n'hésite pas à déclarer dans son dernier ouvrage[3], que les socialistes de toutes nuances n'ont pas le sens commun. À quoi s'arrêter dans ce tohu-bohu d'opinions contradictoires ; à qui, des communistes, des phalanstériens, des Saint-Simoniens, des fauteurs d'ateliers nationaux avec salaires égalitaires, confier le soin de son salut ? N'y a-t-il pas là vraiment de quoi demeurer bien perplexe ?

Maintenant, est-il bien vrai qu'il n'y ait rien à faire en dehors des panacées socialistes, pour améliorer la condition des masses ? Est-il bien vrai qu'à moins d'user de ces recettes merveilleuses l'ouvrier soit condamné à de perpétuelles souffrances ? Non, Dieu merci ! Il y a beaucoup à faire pour relever la condition des travailleurs ; disons mieux, il y a tout à faire.

Nous nous bornerons pour aujourd'hui à examiner quelle influence exercerait une réduction des dépenses publiques sur la situation des classes laborieuses.

On évalue à huit ou neuf milliards le revenu annuel de la France ; sur ce revenu, qui se compose, comme chacun sait, des salaires du travail, des profits du capital et de la rente de la terre, le fisc prélève la somme énorme de quinze cents millions, soit environ le sixième, pour les besoins du gouvernement. Cette année, eu égard aux circonstances extraordinaires, la part du fisc s'élèvera bien à deux milliards. Eh bien, nous le demandons, la France ne pourrait-elle être gouvernée à meilleur marché ? Le budget de l'Angleterre, ce pays d'aristocratie et de privilèges, ne s'élève qu'à environ 1 300 millions (53 790 158 liv. sterl en 1847), et cependant l'Angleterre

[1] Vous qui entrez ici, laissez donc là toute espérance.

[2] Dans le *Roland Furieux* de l'Arioste, Saint-Michel sème la discorde dans le camp d'Agramant et ruine les efforts des partis alliés.

[3] Système des contradictions économiques. (Note de Molinari.) — Ce livre fut l'objet d'une longue analyse de la part de notre auteur. (Cf. vol. IV, p. 342 et suiv.)

paie chaque année 735 millions pour les intérêts de son énorme dette. Elle se gouverne donc avec moins de 600 millions.

Déduction faite des intérêts de notre dette (379 millions), nous dépensons le double de cette somme ! N'est-il pas évident que nous pourrions, avec un peu de bonne volonté, tailler largement dans notre budget des dépenses, et soulager ainsi efficacement nos contribuables ? N'est-il pas bien évident que la France pourrait, en simplifiant les services publics, en réduisant à des proportions normales le chiffre de son armée, se gouverner chaque année avec 600 ou 700 millions, comme l'Angleterre ?

Il y a donc, sans la moindre exagération, une économie *possible* de 500 à 600 millions sur notre budget annuel ; nous ne disons pas que cette économie puisse être immédiatement effectuée, il faut du temps à tout ! Mais nous affirmons qu'elle est parfaitement réalisable ; que c'est en un mot une réforme pratique et nous ne pensons pas qu'on en puisse dire autant des réformes du socialisme ! Or, que représentent 500 ou 600 millions ? Environ le douzième du revenu de l'année, ou, ce qui revient au même, un mois du travail de la nation. En cessant de payer au fisc, sous forme d'impôts directs ou indirects, ce douzième de leur revenu, les travailleurs, les capitalistes et les propriétaires pourraient naturellement l'employer à d'autres usages, et le bien-être général se trouverait augmenté d'autant.

Mais ce ne serait point là le seul bienfait d'une semblable diminution de l'impôt. Chacun sait que les impôts, lorsqu'ils atteignent, comme aujourd'hui, un taux excessif, ne peuvent être perçus sans que la liberté des citoyens ne se trouve gravement atteinte. Une fois que les contribuables supportent une certaine quantité de charges qu'on pourrait appeler normale, il faut employer mille moyens plus oppressifs et plus odieux les uns que les autres pour leur en imposer de nouvelles : il faut établir des monopoles, des exercices. Il faut grever les denrées les plus nécessaires à la vie, il faut environner le travail de tous d'un épais réseau de restrictions ! Combien, par exemple, la production du vin n'a-t-elle pas été entravée par les détestables lois fiscales auxquelles le gouvernement provisoire vient d'apporter une modification incomplète et insuffisante ? Si cette production, l'une des plus vivaces et les plus riches de notre sol, n'avait pas été soumise à des charges véritablement exorbitantes, la consommation du vin ne se serait-elle pas considérablement développée dans toutes les parties de la France, et n'en serait-il pas résulté pour nos départements viticoles un accroissement énorme de travail et de prospérité ? D'un côté, les consommateurs auraient bénéficié de tout le montant de l'impôt, et de l'autre, les travailleurs des pays de vi-

gnobles auraient vu s'augmenter *naturellement* le chiffre de leurs salaires par le fait de l'accroissement de la demande de travail.

Mais l'exagération des dépenses publiques n'a pas permis d'affranchir la production vinicole, et nos consommateurs ont été condamnés à payer chèrement du vin que l'élévation du chiffre de l'impôt encourageait à falsifier, tandis que nos vignerons voyaient leur industrie dépérir et leurs salaires s'abaisser faute d'un débouché suffisant.

Combien d'autres exemples nous pourrions citer encore ! Le sel, le café, le sucre ne seraient-ils pas, comme le vin, consommés en quantités bien plus considérables, s'ils étaient ou affranchis de tout impôt ou suffisamment dégrevés ? Ne fourniraient-ils point par là même plus de travail et de plus hauts salaires à nos travailleurs ?

Il ne serait donc pas le moins du monde nécessaire d'organiser le travail pour augmenter les ressources de notre population ouvrière ; il suffirait tout simplement de diminuer les charges qui pèsent sur son travail ; il suffirait d'opérer une large réforme dans nos dépenses publiques.

Malheureusement c'est là une réforme à laquelle les gouvernants ont toujours eu grand peine à se résoudre. Il est si agréable de pouvoir disposer d'une multitude d'emplois et d'être en mesure de récompenser largement tous les dévouements ! C'est un si puissant moyen d'influence ! On tient un si grand nombre d'existences attachées à sa destinée de roi, de ministre ou de président ![1] Ah ! nous le craignons bien, à moins que les électeurs n'enjoignent sévèrement à leurs mandataires de trancher au vif dans le budget, les dépenses de la République ne seront guère inférieures à celles de la monarchie, et les impôts demeureront dans l'avenir ce qu'ils étaient dans le passé.

Alors, nous pouvons le prédire sans crainte, il n'y aura aucun moyen d'améliorer efficacement la condition des masses, et nous serons livrés pieds et poings liés à l'empirisme de l'organisation du travail !

[1] L'insistance sur l'intérêt personnel des gouvernants, comme motif puissant aux lourds budgets et aux lois liberticides, est une constante dans les écrits de Molinari, et milite par conséquent, avec le langage et le ton employé, pour l'attribution de cet article à lui-même plutôt qu'à Garnier.

Sur le sort de la bourgeoisie dans la révolution de février

[15 avril 1848. — *Conjectural*, Probable[1].]

Est-il vrai que la bourgeoisie ait été vaincue en 1848, comme le prétendent quelques esprits faux, ou quelques fauteurs de terrorisme ? Non, ce qui a été vaincu, ce n'est pas la bourgeoisie, c'est une jeune minorité de cette classe.

Les vaincus, ce sont ceux qui pressuraient le travail et exploitaient l'enfant du peuple pour faire argent de ses privations et de ses sueurs.

Les vaincus, ce sont ceux qui trafiquaient du vote pour se faire payer en bien-être et en privilèges le prix d'une conscience prête à se vendre à tout pouvoir.

Les vaincus, ce sont ceux qui cumulaient les fonctions publiques achetées, non par le mérite, mais par les complaisances, et qui montaient en honneurs à mesure qu'ils descendaient dans l'opinion et s'abaissaient devant le pays.

Voilà les vaincus de février ; ce n'est donc pas la bourgeoisie, ce n'en est qu'une très faible portion convertie en classe supérieure, en bâtarde aristocratie.

Apparemment ils n'étaient pas au nombre des victorieux et des privilégiés du jour ceux qui réclamaient les droits de l'intelligence et du travail, et qui ne pouvaient les obtenir, ces commerçants, ces agriculteurs, ces médecins, ces écrivains, ces avocats, ces petits propriétaires, dont beaucoup étaient sortis du peuple, et qui se pressaient vainement à la porte de l'électorat que la main violente du pouvoir tenait obstinément fermée !

Et quels étaient les adversaires de ces bourgeois qui formaient l'immense, l'incalculable majorité de la classe moyenne ? Un petit nombre de privilégiés qui opposaient l'argent à l'intelligence, l'argent au travail, l'argent au patriotisme et aux lumières, personnification incomplète, étroite et mensongère de la véritable bourgeoisie !

Celle-ci, exclue des affaires, frappée d'interdit, tenue en tutelle, ne s'appuyait que sur les sympathies du peuple, et ce n'est qu'avec le peuple qu'elle a reconquis ses droits.

Que vient-on donc parler de scission entre la bourgeoisie et le peuple ? Est-ce qu'il y a incompatibilité, hostilité naturelle, guerre possible entre la presque unanimité de la bourgeoisie et les classes

[1] Le thème et les mots employés militent en faveur d'une attribution à Molinari, quoique sans l'assurer.

laborieuses ? Est-ce qu'il peut y avoir guerre du travail contre le travail ?

Avec la République, la bourgeoisie et le peuple arrivent ensemble au pouvoir. Fraternellement unis, et, quoi qu'en disent d'étroites théories, n'ayant qu'un seul intérêt identique et solidaire, ils marchent ensemble d'un pas égal et ferme vers la réalisation commune de la liberté et de la justice.

Cette union fait notre force ; elle assure à jamais l'établissement de la République. Le vieil esprit rétrograde dont il ne reste que des vestiges de plus en plus rares et impuissants et l'incorrigible esprit d'anarchie pourraient seuls essayer de troubler un instant cette sainte et formidable union ; mais, nous ne craignons pas de le leur prédire, ils auraient beau confondre leurs rancunes et leurs colères et leurs menaces, leur rage inutile se briserait contre un tel accord.

Continuation sur le même sujet

[16 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La guerre des idées n'a rien qui nous épouvante ; la discussion au grand jour ne laisse sur place que le mensonge et ne tue que les idées fausses. Ce que nous redoutons, c'est la lutte dans les ténèbres, la lutte sans objet fixe et déterminé, la guerre des mots. Ne serait-il pas temps de mettre un terme à cette vieille guerre qui, si l'on laissait s'accréditer certaines opinions, pourrait se promettre encore un assez bel avenir !

Bourgeoisie et peuple, voilà deux mots fort accrédités de nos jours. On voudrait en faire le symbole de deux partis. On les jette au milieu des discussions politiques, comme le signe irritant de la division. On s'en va répétant : la noblesse et le clergé ont été vaincus en 1789 par la bourgeoisie ; la bourgeoisie a poursuivi sa conquête sous le despotisme impérial et à travers la période réactionnaire de la restauration, les abattant l'un après l'autre, aussitôt qu'au lieu de la servir ils lui devenaient un trop sérieux obstacle ; triomphante en 1830, elle a abusé autant et plus que les vieux régimes auxquels elle succédait ; elle vient d'être renversée par le légitime courroux du peuple dans les immortelles journées de février 1848.

Voilà comment l'école anti-bourgeoise écrit l'histoire.

Nous qui ne sommes pas de l'école bourgeoisie, par ce simple motif que cette école n'existe pas, et qui en serions encore moins si elle avait quelque ombre de réalité, voici ce que nous trouverions à répondre à une polémique qui vit des distinctions qu'elle crée et qui se plaît à batailler contre des fantômes, par pur amour de la bataille.

La bourgeoisie n'a pas été vaincue le 24 février par la raison, selon nous irréfutable, que le 23 février elle n'était pas victorieuse.

On ne saurait trop le répéter, en face d'une assertion merveilleusement inventée pour jeter le désordre dans les esprits et la violence dans les cœurs : la masse de la bourgeoisie, sous les régimes qui se sont écroulés tour à tour sur leur base trop étroite, n'avait guère plus à se louer que la masse du peuple de l'oligarchie toute-puissante qui possédait les privilèges et qui seule a subi la défaite.

Et qui donc, à dater de 1789, cette révolution qui, en abolissant les jurandes, les corvées et tant d'abus vexatoires, était faite sans doute en vue du peuple comme en vue des bourgeois, qui donc organisa ou seulement reconnut le règne de la bourgeoisie, non pas d'une fraction, disons-nous, mais de la bourgeoisie tout entière, ou même de la majorité de cette classe ?

Fut-ce Napoléon ? Mais qui ne sait que le gouvernement de Napoléon fut un violent effort vers l'établissement définitif d'une aristocratie d'épée ? Qui ne sait que la bourgeoisie, la petite non moins que la haute, était fort lasse de son despotisme, quelle que fût la gloire dont il avait payé le sacrifice de la liberté, et que cette gloire, bientôt désastreuse, ne suffit pas à le préserver d'une chute qu'il attribuait, à Sainte-Hélène, au progrès des idées libérales plus qu'aux armées coalisées ?

Fut-ce la restauration ? Il suffit de rappeler le milliard d'indemnité accordé aux émigrés, une masse de lois favorables aux antiques privilèges, et l'opposition des quinze ans.

Fut-ce Louis-Philippe ?

Il arrive au trône en 1830 ; le lendemain de la révolution, la contre-révolution commence. Sur qui s'appuie-t-elle ? Sur la masse de la bourgeoisie ? Non, mille fois non ! La réaction, malgré les cris de la majorité des bourgeois unie au peuple, tire du sein de la bourgeoisie, que disons-nous ? elle prend à sa surface une petite aristocratie, recueillie çà et là, peu à peu, conquête par conquête, dans la haute industrie, dans la finance et dans l'administration, puisée en grande partie dans les influences locales, et faite, comme on dit, de pièces et de morceaux : elle en forme la chambre des pairs, elle en remplit la chambre des députés, elle en occupe toutes les avenues du pouvoir, elle corrompt par elle le corps électoral, autre oligarchie, dix-sept ans fermée à l'immense majorité des bourgeois comme au peuple ! C'est sur cette superficie que la royauté pose son trône fragile et qu'elle croit fort. C'est avec cette oligarchie qu'elle pèse de tout son poids sur le pays pendant tout un règne. Et l'on dit que c'était là la bourgeoisie, l'on dit que la bourgeoisie a opprimé la France, exploité le peuple ! En vérité, la bourgeoisie proteste, et elle

n'a pas attendu le lendemain de la révolution pour protester contre la folie d'une telle accusation. Que faisait-elle donc autre chose, le 24 février, lorsqu'elle laissait s'écrouler ce trône qu'on disait posé sur elle ?

Mais elle voudrait, dit-on, faire cause à part et conserver ses privilèges. Et de quels privilèges veut-on parler ? Qu'on nous le dise... Quels privilèges appartiennent à cette foule immense et nécessiteuse qui se presse à la porte de toutes les carrières ? Ah ! sans doute, des lois trop favorables à quelques-uns et trop dures pour les autres ont été faites par l'aristocratie électorale qui a si longtemps pesé sur nous tous. Sans doute, mille réformes populaires, tenues dans un coupable oubli, ou mesurées d'une main avare, ou indignement refusées, sont à opérer depuis longtemps et seront bientôt accomplies ! Mais quoi ! n'y gagneront-ils pas aussi ceux qu'on peint comme des fauteurs ou des monopoleurs du privilège ? Droits politiques, réformes sociales, éducation mise à la portée commune, substitution du mérite à l'intrigue, bon marché de la vie, suite d'une plus équitable et plus intelligente économie, sécurité du capital et du travail fondée sur le respect du droit commun, moins de misère, moins de crimes, moins de révolutions, ne sont-ce pas là des conquêtes dont le bénéfice appartient à tous, et croit-on la bourgeoisie assez aveugle pour ne pas le comprendre ? Quelle guerre y aurait-il donc là où les rangs et les intérêts arrivent à se confondre ? Et s'il existe encore, comme il est trop vrai, des privilèges injustes, croit-on qu'elle sera bien terrible et bien longue la lutte d'un petit nombre contre la volonté de la bourgeoisie et du peuple ? Les idées s'entendent, les sympathies se répondent, les intérêts au fond sont les mêmes. Ah ! gardons-nous, dans cette situation magnifique et sans exemple dans le monde, de substituer à l'accord des choses la guerre factice des mots ; n'ayons pas la folie de rompre une fraternité que nous imposerait le salut commun, quand même elle ne serait pas dans nos cœurs, pour y substituer des passions personnelles, des paradoxes haineux et des défiances sans fondement.

Sur la suppression de l'impôt du sel

[17 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Un décret du gouvernement provisoire, publié ce matin par le *Moniteur*, supprime l'impôt du sel, à partir du 1er janvier 1849.

Voilà une mesure vraiment radicale, vraiment digne d'un pouvoir issu de la révolution de février.

Le sel, disait l'illustre et digne maréchal Vauban, est la manne dont Dieu a gratifié le genre humain ; il est, comme l'a encore si bien dit notre poète national[1], le sucre du pauvre. Un gouvernement républicain ne pouvait donc toucher à l'impôt que la monarchie avait établi sur ce condiment de la nourriture de tous que pour l'affranchir complétement. Nous sommes heureux que le gouvernement provisoire ait largement compris sa mission.

Ne parlons pas du déficit de cinquante à soixante millions que cette réforme va apporter dans le budget des recettes. Il faudra bien que nos financiers s'arrangent désormais pour se passer de cette somme, soit en faisant un appel aux impôts de luxe, lesquels, il faut le dire, seront toujours plus justes que productifs, soit en diminuant les dépenses. Ce qui est bien certain, c'est que nul pouvoir au monde ne pourra désormais réintégrer le plus impopulaire des impôts.

La réforme que vient d'opérer le gouvernement provisoire aura plusieurs grands résultats : non seulement elle allégera d'une manière notable les dépenses des familles pauvres, mais elle contribuera puissamment à améliorer l'hygiène publique. Tous les citoyens pourront, avec moins de sacrifices, se procurer une nourriture plus saine, et l'agriculture obtiendra une plus grande quantité de viande.

Or, tout le monde sait qu'aujourd'hui la France est loin de produire la viande nécessaire à la population, et que la consommation moyenne de cette denrée pour chaque habitant a beaucoup diminué. Ce qu'il y a de très louable dans le décret du gouvernement provisoire, c'est la suppression de l'absurde prohibition douanière qui donnait aux producteurs nationaux un odieux monopole légal, à l'aide duquel ces producteurs se coalisaient pour rançonner le consommateur de telle façon que le peuple français payait l'impôt à deux puissances : d'abord à l'État, ensuite aux possesseurs de salines coalisés. Le dernier ministre des finances de la monarchie avait eu la singulière idée d'absorber ce monopole des producteurs de sel au profit du fisc ; il voulait proposer aux chambres un aggravement du monopole de l'État, et on se souvient du mécontentement que cette mesure rétrograde produisit dans tous nos ports de mer, dont une partie de la population vit des industries de la pêche et des salaisons ainsi que du commerce et du transport du sel.

L'augmentation de la consommation du sel dans l'économie domestique, l'agriculture et 1'indutrie des salaisons, va donner une vive impulsion au travail de nos populations côtières, et la marine marchande, que l'ancienne politique commerciale a poussé vers une décadence manifeste, trouvera dans cette augmentation un fret de la

[1] Béranger.

plus haute importance. Car le sel est un de ces rares produits qui sont consommés en grande quantité, et qui procurent un tonnage considérable. Le nouveau décret est donc aussi une satisfaction très positive donnée aux intérêts maritimes, à qui la monarchie n'avait pas le courage d'accorder la protection de la liberté.

Sur l'opposition entre les capitalistes et les travailleurs

[17 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Il y a des esprits tellement amis de tout ce qui divise, que lorsque le prétexte même manque à la guerre, ils l'inventent ; que lorsqu'il existe, à plus forte raison, ils se plaisent à l'envenimer. Souffler la discorde est leur idée fixe, leur passion, leur joie. Quand les gens ne demandent pas mieux que de s'entendre, et commencent à stipuler les clauses de l'alliance, ils savent merveilleusement leur prouver qu'il n'y a pas entre eux de paix possible. Ceci aurait plus d'une application présente à la fraction anarchique. Contentons-nous de dire un mot de ce qu'il plaît d'appeler à quelques exaltés la ligue des capitalistes contre les travailleurs.

De toutes les idées fausses et dangereuses qui pourraient aujourd'hui ranimer dans le pays des dissensions factices et creuses, aucune ne l'est plus que cette prétendue inimitié des classes. Il y avait des classes en 1789 ; il n'y en a plus en 1848. Il y avait des nobles, un clergé propriétaire, tout un vieil édifice dont il fallait faire table rase. De nos jours, rien de semblable. La révolution de 1789 et celle de 1830 ont constitué le droit de la bourgeoisie et se sont bornées en général à écrire dans les chartes le droit de tous. La tâche de la révolution de 1848 est de faire une réalité de ce droit, que personne ne conteste en principe et qu'une très petite minorité voudrait combattre en pratique. Entre le travail trop sacrifié et le capital trop favorisé elle rétablit l'équilibre.

Entre les capitalistes, quelle ligue, quelle coalition serait possible ? Forment-ils donc une caste se reconnaissant d'un bout à l'autre de la France à des idées communes ou à des intérêts identiques ? Ne compte-t-on pour rien la vieille concurrence qui les sépare, et pense-t-on qu'il n'y ait pas une solidarité mille fois plus étroite entre le capital et le travail qu'entre les privilèges divers des différents capitalistes ? Le capital ne l'ignore pas : tout ce qui, au point surtout où nous en sommes, refuserait de donner au travail une légitime satisfaction se tournerait inévitablement contre lui-même ; entre le sacrifice de quelques privilèges, qui ne sont pas pour lui une question de vie ou de mort, et une résistance au bout de laquelle il y aurait la

ruine, comment pourrait-il rester suspendu ? Il faudrait le supposer passionné, aveugle, absurde, téméraire. Or, le capital est très raisonnable, très calculateur, très prudent de sa nature. Si l'on met en doute sa générosité (et nous croyons le reproche injuste adressé à un très grand nombre de capitalistes), il ne faut pas douter de son bon sens au point de croire qu'il aimerait mieux risquer de tout perdre que d'abandonner les avantages particuliers qu'il a reçus de la munificence partiale des deux derniers gouvernements. Les aristocraties font quelquefois de ces coups de tête ; le capital s'en garde bien : nous sommes fort loin de l'en blâmer.

Sur le danger du communisme

[19 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Un certain nombre de citoyens se demandent avec un effroi patriotique, si, la République une fois installée et constituée par l'Assemblée nationale, deux partis ne se partageront pas les représentants de la France. L'un d'eux, disent-ils, formé par la majorité, serait le parti des républicains purs, des politiques ; l'autre, composé des républicains communistes, ne formerait, il est vrai, qu'une minorité, mais une minorité nombreuse, compacte, déterminée, redoutable. C'est là une fausse crainte, selon nous, et facile à dissiper, pour peu qu'on en approche.

Assurément, nous ne rêvons pas la concorde sans nuage, l'unité sans division, la République sans partis. C'est déjà avoir fait un pas immense que de marcher tous sincèrement au même but, le bonheur commun. Nous n'avons pas davantage la prétention de rien prédire sur les éventualités plus ou moins complètes de trouble ou de sécurité qui doivent marquer les premiers débuts du gouvernement de la République. Le communisme fera-t-il un coup de tête ? Voudra-t-il avoir sa journée ? Nous ne savons. Les plus autorisés de la secte professent hautement et avec une insistance qu'il y a lieu de croire sincère, l'impuissance de la force en matière d'organisation sociale. Qu'on leur laisse seulement la permission, qu'on leur accorde les moyens de faire une expérience, une simple et inoffensive expérience, ils n'en veulent pas davantage, répètent-ils à qui veut l'entendre. Les merveilleux résultats de cet essai auront pour effet infaillible d'amener la France et bientôt l'Europe entière à la mise en œuvre universelle du système de la communauté. Ils comptent sur la séduction. Tant que le communisme se bornera à cette pacifique propagande, on ose dire qu'il sera peu dangereux. Quant aux moyens violents, s'ils étaient plus au goût de cette mauvaise queue qui suit

toutes les doctrines et tous les partis, et surtout celui qui se place sous les auspices de promesses aussi brillantes, 150 000 baïonnettes seraient un argument plus que suffisant pour les confondre.

Toute une société, ou même une majorité considérable ne s'éprend pas pour une chimère. L'histoire du monde bien consultée ne présenterait pas l'exemple d'une nation possédée dans une forte minorité de ses membres, éprise, entêtée d'une idée fausse. Pour que le communisme pût devenir un péril sérieux, il faudrait qu'il s'assujettît à une première condition pour lui fort dure et j'ajouterai fort improbable : il faudrait qu'il se rendît conforme à la nature humaine. Mais le jour où il aurait accompli ce progrès, il aurait cessé d'être. Entre la négation de la propriété dont il fait son axiome fondamental et tous ces instincts de l'humanité, il n'y a pas en effet de transaction possible, d'adoucissement et de tempérament mutuels, de concessions réciproques : il y a lutte décidée, guerre à mort.

Les communistes s'imagineraient, par exemple, que c'était par pure imagination et uniquement pour prêter secours à un gouvernement né de l'urgence et maintenu par la nécessité, que des milliers d'ouvriers s'écriaient, il y a deux jours : À bas le communisme ! Ils se tromperaient fort si telle était leur croyance. Cette erreur ne serait d'ailleurs que trop conforme à leurs habitudes. Leur illusion la plus ordinaire est de s'imaginer qu'ils n'ont pour ennemis que les propriétaires ; ils ne savent pas qu'ils ne sont guère plus goûtés par ceux qui ont seulement l'envie ou l'espérance de le devenir.

Ils oublient que tout homme, au sein de la pauvreté, répète un peu le mot et le vœu du poète latin[1] : *Paululum silvæ*… un peu de bois, un peu d'eau qui soit à lui, une place au soleil qui soit sienne, et fût-ce dans la plus triste demeure, dans le plus pauvre réduit, un lit, des meubles qui lui appartiennent. Donnez-moi un coin de terre que je possède en propre, un carré de légumes que je cultive, un petit jardin qui soit mon domaine, je vous tiens quitte du parc de Versailles et du jardin des Tuileries qui sont à tout le monde. Ce n'est pas là du raisonnement, c'est de l'instinct.

Le danger durable du communisme n'est donc pas à craindre. Car en définitive, dans un combat où il n'y va de rien moins que de substituer une nouvelle nature humaine, étendue, allongée, rétrécie sur le lit de Procuste d'un système, à cette bonne vieille nature que Dieu a faite pleine sans doute d'aspérités et de défauts pour nous donner occasion de la modifier incessamment par le travail, et non pour nous donner lieu de la supplanter par une chimère ; dans un tel combat, disons-nous, l'issue ne saurait être douteuse. Ajoutons qu'il

[1] Le plaisir d'un domaine agricole modeste exprimé par Horace (*Satires*, II, 4).

serait étrange que nous n'eussions fait tant de progrès dans la civilisation que pour donner dans une utopie subversive de tous les moyens actifs et pratiques auxquels nous devons cette civilisation même. Quant au danger immédiat et présent, il n'est guère plus à redouter, à moins qu'on n'élève à la hauteur de dangers publics quelques velléités insurrectionnelles, quelques troubles passagers soulevés par une minorité anti-sociale, sous quelque régime que ce puisse être, et peut-être même sous celui de la communauté.

La France est républicaine ; elle écrit sur son drapeau et dans le cœur de ses citoyens le mot de liberté. Or, la liberté est la mère de la propriété. C'est le travail libre s'appliquant soit à la terre, soit à l'industrie, qui dans l'origine a créé la propriété, et c'est encore lui qui en est la source la plus habituelle dans l'état social si imparfait où nous vivons. Le but de la République, c'est de faire en sorte que la propriété soit toujours accessible au travail, en raison de l'effort qu'il déploie et de l'intelligence qui préside à cet effort ; une telle conception est donc fort éloignée, on le voit, de mener à l'abolition de la propriété. C'est ce que le peuple comprend à merveille avec son admirable bon sens. Sans qu'il en ait peut-être une conscience très explicite, c'est au nom d'une philosophie très profonde et d'une politique très avancée qu'il pousse ce cri énergique : À bas le communisme ! À bas les fainéants ! La République consacre le travail, élève l'individu, lui donne un haut prix aux yeux de ses semblables et de lui-même, pose au-dessus de sa tête un idéal qui l'encourage et le fortifie sans cesse ; elle met le monde au prix de ses efforts. Le communisme, en absorbant le travail individuel dans la masse, déprécie l'individu, lui ôte le ressort si énergique et si légitime de l'amour de soi et de l'émulation, laisse l'homme sans idéal, et l'engourdirait dans une immobile et stupide satisfaction, si cette satisfaction elle-même n'était pas rendue impossible par la diminution du capital qui en est la suite nécessaire. La République est le degré le plus haut de la personnalité humaine, le communisme en est le degré le plus bas. C'est pour cela que le peuple est profondément républicain et profondément antipathique au communisme ! Où donc alors serait le danger sérieux pour la République ?

Sur la réforme de l'octroi

[20 avril 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Le gouvernement provisoire paraît enfin s'être bien pénétré de cette vérité que le meilleur moyen d'améliorer le sort des classes laborieuses, c'est de diminuer les charges qui pèsent sur elles. Il y a

deux jours, il supprimait l'impôt du sel, aujourd'hui il modifie les droits d'octroi sur les vins et il supprime ceux qui grèvent la viande de boucherie. Nous ne pouvons qu'applaudir à ces excellentes mesures, destinées à augmenter le bien-être de notre population ouvrière. Seulement, elles nous paraissent, sous plusieurs rapports, incomplètes. En ce qui concerne le sel, par exemple, le gouvernement provisoire a bien décidé la suppression de l'impôt, mais il n'a nullement indiqué de quelle manière il serait pourvu à son remplacement, ou, ce qui vaudrait infiniment mieux, quels retranchements seraient effectués dans les dépenses pour combler le déficit. N'est-ce point là un grand embarras qu'il lègue à l'Assemblée nationale ?

La mesure relative à la suppression de l'octroi sur la viande est plus complète, en ce sens que le gouvernement provisoire indique de quelle manière le droit sera remplacé. On établira un impôt progressif sur les loyers de 800 fr. et plus, et un impôt somptuaire. Nous croyons que l'établissement d'un impôt somptuaire est parfaitement équitable, mais chacun sait que les impôts de cette nature sont essentiellement peu productifs. Il est à craindre encore que si l'on exagère le taux de la nouvelle contribution, on n'éloigne de Paris les familles riches. Quant à l'impôt progressif sur les loyers, nous le croyons essentiellement vicieux.

En principe d'abord. Qu'est-ce, en effet, que l'impôt ? N'est-ce pas la portion de revenu que l'État enlève à chaque citoyen pour lui garantir la conservation du restant ? L'État n'est-il pas, à l'égard des contribuables dont il assure la propriété et la vie, absolument dans la position où se trouve une compagnie d'assurance vis-à-vis des particuliers qui lui paient une prime pour se garantir contre les éventualités d'un incendie ?[1] Or, en bonne justice, toute prime d'assurance, quelle qu'elle soit, ne doit-elle pas se proportionner à la valeur des biens assurés ? La protection d'un gros capital ne coûte pas plus à l'État, toute proportion gardée, que celle d'un petit. Pourquoi donc vouloir le faire payer plus cher ?

Remarquons bien qu'ici l'intérêt général s'accorde pleinement avec la justice. Chaque fois qu'on a tenté d'établir un impôt progressif, on a vu les gros capitaux se dérober, par l'émigration, au coup dont on voulait les frapper, et chaque fois on a été obligé d'en revenir à l'impôt proportionnel, le seul qui soit véritablement conforme à la justice et à l'utilité générale.

Dans le cas spécial où il est question de l'appliquer, l'impôt progressif aurait d'autres inconvénients encore. Si un certain nombre de familles vivant de leurs rentes ont à Paris des loyers de 800 francs et

[1] Ce passage rend l'article d'attribution presque certaine.

au-dessus, en revanche le plus grand nombre de ces loyers sont payés par des industriels ou des négociants. Les ateliers et les magasins constituent la masse des gros loyers de Paris. Or, nous le demandons, est-il bien juste et bien utile d'augmenter les charges qui pèsent déjà sur l'industrie et le commerce parisiens ? Dans ce moment surtout où une crise désastreuse pèse sur les affaires, croit-on que nos industriels et nos négociants soient bien en état de payer un supplément d'impôt ? Et en admettant qu'ils le paient, n'y feront-ils pas participer directement ou indirectement la population ouvrière qu'ils salarient ? On aura ainsi diminué d'un côté le fardeau qui pèse sur les ouvriers pour l'augmenter d'un autre ! Est-ce bien là le résultat que l'on a voulu atteindre ?

Certes, il était bon, disons mieux, il était indispensable de supprimer le droit d'octroi sur la viande ; mais au lieu de chercher à remplacer cet impôt, n'aurait-on pas mieux fait de s'efforcer de le rendre inutile ? Le budget de la ville de Paris se trouve à peu près dans le même état que le budget de la France : on l'a démesurément accru au profit de quelques privilégiés ; on ne s'est fait aucun scrupule d'embellir certains quartiers aux dépens de l'alimentation du peuple. C'est la classe ouvrière qui a payé chaque jour, sur sa viande, sur son vin, sur la plupart des choses nécessaires à la vie, les somptueux édifices et les constructions élégantes que nous avons vu s'élever successivement depuis quelques années. Ne serait-il pas bien temps d'arrêter quelque peu cette fièvre de dépenses ? ... Que Paris s'embellisse, nous ne demandons pas mieux, mais au moins que ses embellissements ne soient pas achetés aux dépens de la vie du peuple ! Dans la plupart des villes d'Angleterre les percements de rues nouvelles, les améliorations de la voirie, etc., sont abandonnés à des associations particulières ; la ville ne s'en mêle point, et la population en recueille les avantages, sans bourse délier. Ne ferait-on pas bien d'importer ce système en France ?

La suppression des droits d'octroi nous paraît encore une mesure incomplète sous un autre rapport. On sait que l'industrie de la boucherie n'est pas libre à Paris ; le nombre des bouchers y est rigoureusement limité. Aussi les fonds de boucheries se vendent-ils fort cher. Le prix ordinaire est de 50 000 ou 60 000 francs. Il résulte de là que la concurrence que se font les bouchers est restreinte d'une manière factice, et qu'ils peuvent maintenir le prix de la viande à un taux plus élevé qu'ils ne le feraient si la concurrence était libre. D'après les renseignements que nous avons recueillis, les bouchers de Paris achètent couramment la viande à 9 sous et demi la livre en bloc, et ils la revendent à 12, 16 et même 18 sous, tandis que dans les villes de département, où la concurrence est libre, les bouchers revendent à

peu près au prix coûtant, en se contentant des bénéfices, du reste assez considérables, qu'ils trouvent sur les issues. [1]

Dans cette situation, n'est-il pas à craindre que les bouchers de Paris ne profitent de leur privilège pour s'attribuer une bonne part du bénéfice de la suppression du droit d'octroi ? N'est-il pas à craindre que la suppression de ce droit inique et onéreux ne profite à une industrie privilégiée au lieu de profiter aux masses laborieuses ?

Nous appelons sur ces différents points l'attention du gouvernement provisoire, et nous espérons qu'après un plus mûr examen, il apportera à son décret quelques modifications indispensables, dans l'intérêt même de la classe en faveur de laquelle ce décret a été rendu.

Sur les manœuvres politiques de MM. Louis Blanc et Albert

[23 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le mauvais accueil qu'ont reçu les circulaires de M. Ledru-Rollin a été décidément une leçon perdue. Voici maintenant deux autres membres du gouvernement provisoire, MM. Louis Blanc et Albert, qui imitent de point en point les procédés électoraux de M. le ministre de l'intérieur. Ils agissent eux aussi sur les élections. Et, circonstance aggravante, ce n'est nullement dans le but de mieux assurer le triomphe de la cause républicaine que MM. les chefs de la commission du Luxembourg vont peser sur les élections, c'est tout simplement pour faire réussir un système socialiste.

Il est vrai que ce système est celui de l'honorable président de la commission des travailleurs ; mais après tout, M. Louis Blanc, en tant que socialiste, n'est pas infaillible, et, en bonne justice, nous ne voyons pas pourquoi il emploierait l'influence qui lui est départie comme membre du gouvernement provisoire, pour envoyer à la chambre une majorité favorable aux théories de l'auteur du livre de *l'Organisation du travail*, plutôt qu'à celles de M. Enfantin, de M. Considérant ou de M. Cabet. Le simple sentiment des convenances ne commandait-il pas au membre du gouvernement provisoire de s'abstenir et laisser les ouvriers électeurs prononcer librement sur le mérite des théories du socialiste ?

Mais M. Louis Blanc n'a pas été de cet avis ; il n'a pas voulu s'abstenir : nous avons publié un règlement électoral signé par lui et

[1] Ces chiffres se trouvaient déjà dans un article sur les monopoles à supprimer, dans la *République française* du 12 mars 1848 (voir précédemment, p. 65).

par son collègue M. Albert, dans lequel ces deux citoyens organisent en quelque sorte l'influence qu'ils entendent exercer sur les élections. On a pu voir dans cette étrange pièce que l'intention de MM. Louis Blanc et Albert est de faire nommer représentants du peuple vingt ouvriers dans le département de la Seine ; on a pu voir ensuite par quel mécanisme ces vingt ouvriers devront être choisis. Les délégués du Luxembourg ont nommé une commission de onze membres pour *examiner* les candidats, absolument à la façon des commissions de professeurs qui examinent des candidats pour le baccalauréat ès-lettres. Seulement il s'agit ici de bacheliers ès-socialisme. Ceux que la commission aura jugé les plus forts, en un mot les meilleurs élèves, seront soumis au ballottage, et les vingt noms qui auront réuni le plus de suffrages seront placés sur une liste et désignés au choix des ouvriers de chaque profession. La liste sera partout affichée, et les délégués des ouvriers s'engagent à user de toute leur influence pour les faire prévaloir. Pour les quatorze autres candidats qui devront être choisis en dehors de la population ouvrière, on usera du même procédé.

Voilà comment MM. Louis Blanc et Albert entendent la liberté des élections.

Certes, il est bon que la classe ouvrière soit largement représentée à la chambre. C'est une réparation qui lui est due pour la longue et déplorable exclusion politique dont elle a été victime, et, pour notre part, à mérite égal, nous sommes très disposés à voter pour des candidats ouvriers plutôt que pour d'autres ; nous pensons même qu'il sera bon de donner quand même la préférence à un certain nombre d'hommes sortis de la classe ouvrière, ne fût-ce que pour fournir aux masses, si longtemps dépouillées de tout droit politique, la preuve du sentiment de bon vouloir et de cordiale fraternité dont on est animé à leur égard. Mais si nous sommes très disposés à choisir bon nombre de représentants au soin de la classe ouvrière, nous le sommes beaucoup moins à prendre des élèves de M. Louis Blanc, et nous espérons que l'immense majorité des travailleurs sera de notre avis. Que représente M. Louis Blanc ? Un système qui aboutit à la réglementation universelle et à l'égalité des salaires. Or, si nous en croyons les énergiques protestations que toute notre population a fait entendre ces jours passés, les ouvriers de Paris ne sont rien moins que partisans de l'égalité des salaires. En outre, nous pensons qu'ils entendent donner, comme tous les autres citoyens, librement leur voix à qui bon leur semblera ; nous pensons qu'ils n'entendent pas obéir aveuglément à une consigne électorale d'où qu'elle vienne ; nous pensons qu'ils veulent voter librement, selon leur jugement et leur conscience, comme il convient à des électeurs libres !

Le plan de MM. Louis Blanc et Albert échouera donc, nous en avons le ferme espoir ; le peuple de Paris n'abdiquera pas ses droits électoraux en faveur d'une commission nommée pour faire prévaloir un système socialiste, et MM. les chefs de la commission du Luxembourg apprendront, à leur tour, qu'il n'est pas facile de pratiquer, sous un régime de suffrage universel, *l'abus des influences* !

P. S. Nous trouvons dans le journal le *Représentant du peuple* une proclamation des délégués du Luxembourg, par laquelle ces citoyens invitent les travailleurs du département de la Seine à se rendre demain, à six heures du matin, au Champ-de-Mars, pour arriver à l'UNITÉ dans le vote.

Pour l'honneur de notre population ouvrière, nous espérons qu'elle refusera d'obéir à ce mot d'ordre électoral, nous espérons que les travailleurs choisiront eux-mêmes librement leurs candidats, au lieu d'accepter aveuglément la liste qui leur sera apportée du Luxembourg.

Sur les réformes économiques et financières

[24 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

On l'a dit avec raison après la révolution de 1848, les questions les plus difficiles ne sont pas les questions purement politiques, mais bien les questions sociales, économiques et financières. Nous avons la forme républicaine et le suffrage universel ; tout porte à croire que les députés de la France doteront le pays d'une constitution en harmonie avec nos besoins et nos mœurs. Mais avec une bonne constitution et de sages lois politiques qui en régulariseront les détails, la France a besoin que ses représentants donnent une solution intelligente aux problèmes sociaux qui ont été posés par une série d'écoles diverses ; il faut qu'ils prennent des mesures financières capables, d'une part, de combler le déficit du passé ainsi que le déficit du présent, et, d'autre part, de donner satisfaction aux intérêts lésés par les systèmes financiers que nous ont légués l'empire et les deux restaurations monarchiques ; il faut enfin que, dans l'ensemble des mesures économiques, que la situation du pays réclame, les hommes qui présideront aux destinées de la France ne méconnaissent point les lois fondamentales qui président à la production de la richesse générale et à sa distribution dans les diverses branches du corps social. Leur mission est donc vraiment immense, et ils ne la rempliront qu'à l'aide d'un ardent patriotisme, d'études sérieuses et d'un travail opiniâtre.

C'est par suite de cette conviction que nous avons vu avec regret le gouvernement provisoire toucher à des affaires qui ne sont vraiment pas de sa compétence, bien que nous lui reconnaissions d'ailleurs tout pouvoir, de par la révolution qui lui a mis entre les mains le timon de l'État. Ce n'est pas à lui, selon nous, qu'il appartient de trancher la question de savoir si les chemins de fer français seront désormais exclusivement construits et exploités par l'État. Ce n'est pas lui qui peut, une fois le principe de l'absorption par l'État admis, et au milieu des préoccupations que lui donne la situation présente, dicter les conditions délicates et nombreuses auxquelles ces grandes propriétés passeront des mains des actionnaires dans celles de l'État. Ce n'est pas lui qui peut établir des nouveaux impôts ou modifier l'assiette des anciennes contributions. Car il n'a pas même le temps nécessaire pour méditer sur les problèmes ardus et complexes que soulèvent de pareilles innovations.

Nous l'avons loué de la suppression radicale de l'impôt du sel, parce que cette question est depuis longtemps vidée dans tous les esprits, parce que tout le monde sait combien cet impôt est odieux en pesant énormément plus sur les pauvres des villes et des campagnes. Mais nous ne saurions l'approuver s'il consacrait les quelques jours qui nous séparent de l'assemblée nationale à précipiter des solutions sur lesquelles l'opinion publique n'est pas formée et sur lesquelles les divers membres du gouvernement lui-même ne sauraient prononcer en parfaite connaissance de cause.

Le décret qui met un impôt sur les créances hypothécaires vient à l'appui de ce que nous disons : Sans doute il est juste que le fisc frappe à la porte des prêteurs sur hypothèques comme à la porte de tout le monde ; mais comment s'y prendra-t-il pour cela ? Voilà à quoi M. le ministre des finances n'a peut-être pas eu le temps de songer suffisamment.

Le décret dit que les propriétaires grevés d'hypothèques ou privilèges sont tenus de déclarer, dans le délai de quinze jours, au greffier de la justice, les diverses créances existant sur leurs immeubles. Mais cette déclaration est plus que problématique. N'y a-t-il pas à craindre qu'elle ne soit considérée comme une espèce de délation par les propriétaires eux-mêmes ? Les propriétaires voudront-ils bien donner de la publicité à leur situation financière ? Pour qui connaît les mœurs des campagnes surtout, la réponse n'est pas douteuse.

Autre question. Il arrive souvent que le prêteur n'habite pas dans le pays où son capital a été placé ; et qu'il n'y a qu'un domicile judiciaire, si nous pouvons ainsi dire, pour recevoir les actes de procédure qui concernent les intérêts. Dans ce cas, que fera le percepteur ? S'il frappe à la porte de ce domicile, il lui sera peu répondu ; s'il

adresse sa réquisition au domicile réel, il sera obligé d'exercer ses fonctions en dehors de son arrondissement, d'où surgiront des complications et des conflits administratifs auxquels il faut songer.

Maintenant, comment fera-t-on encore pour les créances résultant de jugements qui, par l'enchaînement des obligations, se rapportent à divers créanciers hypothécaires, soit directs, soit en garantie, ayant néanmoins tous pris hypothèque au sujet de la même affaire. L'impôt n'est-il pas doublé ou triplé si vous vous adressez à tous les souscripteurs ?

Nous répétons que nous ne faisons toutes ces observations que pour montrer combien il est difficile de décréter l'assiette d'un nouvel impôt ou le remaniement d'un impôt déjà assis ; et comment, selon nous, le gouvernement provisoire agira sagement en renvoyant de pareilles difficultés à la sagesse de l'Assemblée nationale.

Mais nous reconnaissons qu'à tout prendre, l'impôt de un pour cent sur les créances hypothécaires, en tant qu'impôt extraordinaire et devant être perçu une fois, est un des moins mauvais expédients qu'on puisse employer. Toutefois, nous ajouterons qu'il ne faut point compter sur la rentrée totale de cette contribution. Tout le monde sait que les deux tiers de la propriété foncière sont grevés d'hypothèques, et que le chiffre des prêts fonciers s'élève à plus de douze milliards. Eh bien ! on se tromperait beaucoup si l'on pensait que 120 millions vont être perçus par les agents du fisc. Nous estimons que le Trésor serait fort heureux s'il touchait la moitié de cette somme.

Le décret qui institue un impôt sur les créances hypothécaires ne l'établit que pour l'année 1848. Cependant on a déjà avancé que cette contribution pourrait désormais être inscrite au budget normal de la République. Tel n'est pas notre avis. Admettons comme résolues toutes les difficultés d'assiette et de recouvrement, n'est-il pas évident que si le prélèvement de un pour cent était admis pour une série d'années, il produirait immédiatement une élévation du tarif de l'intérêt ? Or, qui paie l'intérêt ? Ce n'est assurément pas le capitaliste que l'on veut atteindre.

Cette objection peut être faite à un impôt permanent sur les rentes, dont l'effet serait de déprécier les cours, et de rendre par conséquent les emprunts de l'État plus onéreux. Pour les rentes, comme pour les créances hypothécaires, un prélèvement unique, imprévu, extraordinaire, nous paraît acceptable, un impôt définitif ne nous paraît pas susceptible d'une application vraiment avantageuse, à moins que les particuliers et l'État n'empruntent plus désormais.

Sur le budget en Angleterre

[26 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

On a publié en Angleterre le compte des recettes et des dépenses pour l'année 1848.

Les douanes ont produit 498 millions de francs et demi ; l'accise, 332 millions ; le timbre, 183 millions ; l'impôt sur le revenu, 136 millions et demi ; les terres de la couronne, 23 millions ; diverses taxes, environ 127 millions ; total, 1 300 millions de francs.

Les dépenses ont été de 695 millions pour la dette ; de 15 millions pour l'intérêt des bons de l'échiquier ; de 13 millions pour les pensions civiles et militaires ; de 26 millions pour la justice ; de 184 millions pour l'armée ; de 68 millions pour l'artillerie ; de 204 millions pour la marine ; de 24 millions pour secours à l'Irlande ; de 27 millions et demi pour la guerre contre les Cafres ; de près de 9 millions pour la liste civile ; d'environ 102 millions pour des dépenses diverses ; total, 1 380 millions de francs.

On voit, par ce relevé, que l'Angleterre dépense près d'un demi-milliard pour les armements de terre et de mer. C'est sur ce point que porteront désormais les efforts des *free traders*, des ligueurs victorieux ; et on se souvient que M. Cobden a été l'an passé fort applaudi par ses trente mille électeurs agricoles de West-Riding, quand il leur a annoncé qu'il demanderait en leur nom au parlement la diminution des dépenses de la guerre. Espérons, nous aussi, que le moment viendra bientôt où des hommes de sens feront également chez nous la proposition de réduire le budget de la guerre au profit du budget de la paix. Une longue expérience nous a montré que la monarchie voulait, de parti pris, dépenser tous les ans des sommes considérables pour maintenir le système de paix armée. C'était un véritable gaspillage auquel ne se prêteront plus les représentants du peuple, aussitôt que l'Europe démocratisée sera, comme il faut l'espérer et comme tout le présage, rentrée dans une voie de calme et de travail, et qu'elle pourra jouir du bienfait des nouvelles institutions que lui auront données les révolutions de 1848.

Sur l'impôt progressif

[26 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

L'impôt proportionnel est établi d'après un tableau uniforme qui s'élève régulièrement suivant la valeur de la matière imposable. À ce système, on objecte que celui qui paie 100 fr. sur 8 000 est plus im-

posé, eu égard à ses ressources, que celui qui paie 10 000 fr. sur 100 000 fr. ; car, pour le premier, l'impôt est pris sur le nécessaire, pour le second sur le superflu. Cet argument est fondé dans une certaine mesure ; mais le système de l'impôt *progressif* que l'on veut substituer au système proportionnel n'est-il pas entâché de vices qui en rendent l'application impossilbe, au moins dans ce qu'il a d'absolu ? Ces vices ont été souvent exposés dans les travaux des économistes, et le *Constitutionnel* vient de les mettre très bien en relief.

L'impôt progressif doit réparer l'injustice de la base proportionnelle ; dans le décret du 6 avril, qui a eu pour objet de réaliser une économie sur les traitements, les réductions ont suivi une progression ascendante

De 2 001 à 2 500	4%
2 501 à 3 000	5%
25 001 et au-dessus	30%

À ce taux, la progression s'arrête ; il y a cependant des traitements plus considérables, celui des ministres par exemple. Si un traitement de 25 001 fr. subit une diminution de 30%, un traitement de 50 000 fr. devra subir une réduction de plus du double, soit 60% ; et un traitement de 80 000 fr. de plus du triple, c'est-à-dire de plus de 90%.

Dans ce système il ne resterait presque plus rien à MM. les ministres. On voit quelles seraient les dernières conséquences de cette retenue progressive qu'on proclame *éminemment équitable*.

Le même principe est-il plus applicable pour les revenus ? Supposons qu'on demande :

à un revenu de 1 000 fr.	1%,	soit	10 fr.
10 000 devront supporter	10%	soit	1 000 fr.
20 000	20		4 000
30 000	30		9 000
40 000	40		16 000
50 000	50		25 000
60 000	60		30 000
70 000	70		49 000
80 000	80		64 000
90 000	90		81 000

On arriverait à demander 100 000 fr. au revenu de 100 000 fr., c'est à dire à l'absorber tout entier. N'est-ce pas un résultat absurde ? Le système de progression n'arrête-t-il pas en outre tout perfectionnement dans une nation, en agriculture et en industrie ? Pourquoi un fabricant modifierait-il ses procédés ? Son inventaire donne 50 000 fr. de bénéfice, il paie alors 25 000 fr. d'impôt ; s'il gagne 100 000 fr., il ne gagne plus rien ! Quel encouragement pour le travail !

Sur les recettes des lois somptuaires

[27 avril 1848. — *Conjectural*, Probable.]

On demande ce que produiront en France les lois somptuaires. Celles de la Grande-Bretagne rapportent, année commune, avec le centime additionnel, une somme de 30 millions, répartis de la manière suivante :

Domestiques	5 041 125
Voitures	10 528 150
Chevaux de selle	7 678 050
Mules et chevaux de trait	1 671 100
Chiens	3 708 875
Poudre à cheveux	88 475
Armoiries	1 788 600
Total	30 444 375

Il est peu probable que ces taxes soient de moitié aussi productives en France. Nous n'avons pas de grands propriétaires qui nourrissent des meutes innombrables ; le luxe des voitures et des chevaux de selle ne saurait se comparer chez nous à ce qu'il est en Angleterre ; nos valets de livrée ne portent point de poudre, et le Gouvernement provisoire, en abolissant les titres de noblesse, a stérilisé l'impôt sur les armoiries.

Il ne faut donc pas trop compter sur les impôts somptuaires pour combler le déficit de nos finances.

Sur les défauts des chemins de fer publics en Belgique

[28 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Au moment où il est question en France de remettre les chemins de fer entre les mains de l'État, on se plaint amèrement en Belgique des abus de toute nature qui se sont introduits dans l'administration du chemin de fer national. Les services sont mal organisés ; les convois cheminent avec une lenteur désespérante, et néanmoins les frais d'administration grossissent de jour en jour.

À son entrée au ministère, M. Frère-Orban, ministre actuel des travaux publics, avait promis formellement de déraciner ces abus, mais il paraît que la tâche s'est trouvée au-dessus de ses forces ; le ministre a été obligé de reculer devant la coalition toute-puissante des grands et petits administrateurs des chemins de fer.

Si les choses se passent ainsi en Belgique, où le chemin de fer de l'État n'a que quelques centaines de kilomètres, comment donc un

réseau national sera-t-il administré en France ? N'est-il pas à craindre que les chemins de fer, dont on veut opérer le rachat pour le plus grand avantage du public, ne se trouvent tout simplement confisqués au profit d'une envahissante bureaucratie ?

Sur quelques déclarations de M. Louis Blanc

[28 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

La commission générale siégeant au Luxembourg vient de commencer dans le *Moniteur* la publication de l'exposé général de ses travaux. Nous rendrons compte de cette publication lorsqu'elle sera achevée. En attendant, constatons que M. Louis Blanc n'a perdu aucune de ses illusions, malgré le mauvais accueil que la France entière a fait à ses théories. Selon l'honorable président de la commission des travailleurs, la chute du régime de la concurrence, qu'il lui plaît de nommer un régime d'antagonisme et de haine, est toujours imminente, et la société n'aspire qu'à entrer à pleines voiles dans les eaux du socialisme.

« Peut-être pourra-t-on retarder la chute par quelques compromis d'un jour ; et, pour notre compte, nous ne nous refuserons pas à étayer de notre mieux cet édifice vieilli qui, de toutes parts, se lézarde et craque. On peut nous en croire, nous à qui, depuis la révolution de février, cette périlleuse et ingrate besogne n'a valu que fatigues presque surhumaines, injures, calomnies, et calomnies de la part de ceux-là mêmes dont, au risque de notre popularité, quelquefois au péril de notre vie, nous protégions la sécurité. Mais qu'on ne se fasse pas illusion ! Le temps est passé des vains palliatifs : à une situation désespérée il faut des remèdes souverains… »

Non, grâce au ciel, la situation n'est pas si désespérée qu'on veut bien la faire ; la France n'agonise pas encore ; le calme, la sécurité aidés d'une large dose de liberté, suffiront amplement pour lui rendre la santé ; la constitution du malade est solide et le pouls va bien, quoiqu'il batte un peu vite. Nous répondons de la guérison, à une condition toutefois, c'est que l'on évite de se servir des remèdes souverains de M. Louis Blanc.

Sur le coût des fêtes publiques

[28 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

À Rome, c'était la coutume de donner des fêtes au peuple. Il n'était pas rare de voir de grands patriciens, qui briguaient les suffrages

populaires, donner des repas somptueux où ils invitaient la masse de la population. Qui payait la carte de ces somptueux festins ? On le sait, c'étaient le plus souvent les provinces soumises, où les membres les plus influents de l'aristocratie romaine avaient coutume d'aller refaire leurs fortunes écornées par le jeu et la débauche. De retour à Rome, ces dignes citoyens s'empressaient de donner une grande fête, afin de se concilier la bienveillance populaire et d'écarter ainsi des investigations gênantes sur l'exercice de leur pouvoir. La tactique, certes, était habile ! Comment en effet le peuple se serait-il montré bien sévère à l'égard de gens qui lui avaient donné quelquefois durant huit jours des repas splendides et des jeux de toute sorte. Évidemment, c'eût été faire preuve d'une ingratitude noire. Le peuple donc se montrait accommodant à son tour, et si somptueuse qu'eût été la fête, l'amphitryon n'y perdait rien.

À Dieu ne plaise que nous voulions faire le moindre rapprochement entre ce qui se passe aujourd'hui et ce qui se passait alors. Nous n'avons pas, Dieu merci, de proconsuls dont la fortune soit à refaire, et il n'est aucun membre du pouvoir qui redoute le jour de la reddition des comptes. Non ! les mœurs de la France du dix-neuvième siècle n'ont, grâce au ciel, aucune ressemblance avec celles de la Rome païenne. Notre République n'est pas une bacchante qui se plaise au sein des orgies, c'est une noble fille dont la robe n'a trempé ni dans le sang ni dans la lie !

Voici cependant que l'on nous annonce une grande fête dont le programme semble emprunté aux annales de la Rome des Césars, si ce n'est qu'au lieu du char triomphal, comme nous le représentent les tableaux de Jules Romain, nous aurons un grand chariot rustique traîné par des bœufs blancs aux cornes dorées. Un chariot rustique, avec des bœufs blancs aux cornes dorées, cela jure bien un peu, mais enfin il ne faut pas se montrer d'un goût si difficile. Des jeunes filles, vêtues de blanc, entoureront le char et lui feront cortège sur le boulevard. Pauvres robes blanches ! Puisse le soleil de mai vous être propice ! Puisse notre ciel, qui n'est pas, hélas ! le ciel de l'Italie, ne point laisser fondre sur vous un de ses nuages gris ! Bref, char, bœufs et jeunes filles arriveront au Champs de Mars, où sera dressée une table de *cent* mille couverts.

Ceci nous annonce que la carte sera chère. Quelques-uns l'évaluent à 1 100 000 fr. C'est un beau denier par le temps qui court !

Ne serait-il pas sage de le laisser, ce denier, dans les poches de nos pauvres contribuables, déjà si surchargés d'impôts ordinaires et extraordinaires ? La France n'est pas une province conquise, que l'on y songe ! Si elle donne volontiers son argent quand il s'agit de pourvoir à la défense de ses intérêts et de son honneur, elle n'est nul-

lement disposée à le dépenser en *nopces et festins*. Laissons donc de côté ces lourds et informes pastiches des fêtes païennes ; laissons les citoyens s'amuser à leur guise sans qu'il en coûte rien au Trésor public, et, de grâce, occupons-nous un peu plus des affaires du peuple et un peu moins de ses plaisirs.

Sur l'abolition du monopole de la boucherie

[29 avril 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Quelques journaux s'étonnent aujourd'hui de ce que l'abolition du droit d'octroi n'a amené aucune diminution sur le prix de la viande. À ce propos, l'un d'eux demande qu'à l'avenir la viande soit taxée comme le pain. [1] Nous croyons que le moyen proposé aurait peu d'efficacité. On a remarqué que le pain n'est nulle part à aussi bas prix que dans les villes où la taxe n'existe point. À Lunel, par exemple, où la municipalité a eu le bon esprit d'accorder la liberté complète de la boulangerie, où le premier venu peut se faire boulanger sans avoir besoin de la moindre autorisation, et vendre sans être assujetti à la taxe, on n'a eu jusqu'à présent qu'à se louer du prix et de la qualité du pain. À Paris, au contraire, il ne serait pas difficile de prouver que la taxe a eu souvent pour résultat, non pas d'abaisser, mais d'élever d'une manière factice le prix du pain en facilitant l'agiotage sur les farines.

Il y a un moyen beaucoup plus simple et beaucoup plus efficace à employer pour obtenir une réduction sur le prix de la viande, c'est d'abolir le monopole de la boucherie. Chacun sait que les bouchers forment aujourd'hui comme autrefois une véritable corporation, que leur nombre est strictement limité et que *l'office* de boucher se vend jusqu'à 50 000 ou 60 000 francs. Or, dans toute industrie limitée par la loi, la concurrence est nécessairement moins forte que dans les industries libres, et par conséquent les privilégiés peuvent tenir à plus haut prix leurs denrées. Voilà pourquoi les bouchers n'ont pas accordé aux consommateurs le bénéfice du dégrèvement opéré sur la viande, et vraisemblablement ils ne le leur accorderont, du moins d'une manière stable et complète, que lorsqu'ils y seront forcés par la concurrence.

L'abolition du monopole de la boucherie était donc le complément nécessaire de la suppression des droits d'octroi. Nous aurons soin, au reste, quand moment opportun sera venu, d'appeler l'atten-

[1] C'est-à-dire que son prix soit administrativement fixé.

tion de l'Assemblée nationale sur cette question, qui intéresse de si près le bien-être du peuple.

Sur de saines alternatives à l'organisation du travail

[30 avril 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Malgré les erreurs désastreuses dont elle a été le prétexte, ce ne sera pas sans profit pour le peuple que la question de l'organisation du travail aura été posée dès le lendemain de la révolution de février. Une discussion approfondie, consciencieuse, a déjà préparé et popularisé les solutions les plus pratiques ; et les classes laborieuses ont pu voir, à la manière dont la bourgeoisie traitait et cherchait à résoudre le problème, que ce n'était pas le remède, mais les fausses solutions, les utopies dangereuses, qu'elle s'attachait à rejeter. Plus d'un heureux résultat a déjà été obtenu par ce débat contradictoire si animé auquel la question a donné lieu. Convaincus de l'erreur des théories présentées intrépidement par leurs auteurs comme des panacées universelles, déjà beaucoup d'ouvriers cherchent à organiser le travail sur un plan moins chimérique et avec une vue plus juste et plus précise des conditions économiques et des lois de la nature humaine.

C'est ainsi que le journal l'*Atelier*, qui peut passer pour l'organe principal des travailleurs à Paris, proteste, dans une décision prise à la majorité des suffrages, contre l'extinction de la concurrence comme attentatoire à la liberté, et contre l'égalité des salaires comme ennemie de la justice et du progrès. Des économies mises en commun, des souscriptions ouvertes par les particuliers, des institutions de crédit qui offrent des garanties de moralité, avançant aux ouvriers les instruments de travail : voilà les mesures sages, vraiment pratiques, qui semblent aux ouvriers penseurs, assez libres d'esprit pour ne s'engager à la suite d'aucune théorie, les plus promptes et les plus sûres pour améliorer le sort des classes laborieuses. Voilà le plan d'organisation du travail qu'ils proposent à l'État. Il est infiniment plus simple et beaucoup plus efficace que tel système pompeux et vide intronisé au Luxembourg.

Des idées analogues, des plans à peu près semblables se produisent dans les grandes villes manufacturières. Les travailleurs comprennent pour la plupart qu'ils gagneront à s'organiser eux-mêmes ; ils aiment mieux s'en fier à eux pour établir la prévoyance et l'ordre là où règnent l'imprévoyance et l'anarchie, que de se laisser mettre au couvent par des théoriciens plus généreux que sensés, plus obstinés dans leurs systèmes qu'attentifs et dociles à la réalité et à la

pratique. Nous partageons leur confiance ; car ce n'est pas d'aujourd'hui que nous professons cette maxime, que les individus sont plus aptes à connaître de leur intérêt véritable que les gouvernements quels qu'ils soient. Un peu d'aide et d'appui, voilà ce que les travailleurs demandent à l'État ; cela ne ressemble pas, on le voit assez, à l'accaparement et à la compression que quelques-uns invoquent sous prétexte d'organiser.

Pendant que les ouvriers cherchent des voies plus vraies que celles qu'on leur indique officiellement pour constituer le travail, la bourgeoisie aussi commence à mettre la main à l'œuvre. C'est un concours que nous sommes heureux de signaler, et qui nous paraît un excellent symptôme de l'avenir. Justement frappée de ce qu'il y a d'exclusif dans les préoccupations industrielles du Luxembourg, une réunion de rentiers, de commerçants, de fabricants et d'ouvriers du huitième arrondissement s'est occupée de l'organisation du travail agricole, et elle vient de présenter à M. le ministre de l'agriculture et du commerce un plan qui a obtenu la complète approbation du ministre. Un fonds de *commandite nationale* pour les travailleurs serait fondé au moyen d'une souscription universelle ; la commandite aurait son capital garanti par l'État, avec un intérêt de 5% ; les bénéfices appartiendraient aux travailleurs.

Les travailleurs seraient recrutés par un véritable enrôlement et resteraient un temps déterminé au service dans cette armée agricole. Ils auraient pour destination spéciale les défrichements, le reboisement des montagnes, la mise en rapport des terrains incultes, etc. Divisés en trois catégories, dont la première serait composée des jeunes gens de 14 à 18 ans, qui recevraient une éducation professionnelle et seraient désignés sous le nom de *Pupilles de la nation*, dont la seconde serait formée des célibataires, et la troisième des gens mariés, les travailleurs seraient dirigés par les élèves des écoles des mines, agricole ou centrale, et éliraient parmi eux les sous-chefs. Tel est le projet que la réunion du 8^{e} arrondissement présente aux autres arrondissements de la capitale, et a déjà fait agréer, comme nous l'avons dit, par M. Bethmont.

Les faits que nous venons de citer nous paraissent de nature à être signalés et encouragés par la presse, et au point de vue spécial de la question du travail, et au point de vue politique. L'avenir décidera la part qui revient à l'État et celle qui revient aux particuliers ; il organisera l'association. En attendant la solution complète de cette grande question, nous applaudissons à la double initiative d'ouvriers reconnaissant ce qu'il y a de légitime et de bon dans la concurrence, et de bourgeois invoquant l'État, pour venir en aide aux travailleurs.

Sur les moyens d'arrêter les troubles ouvriers

[1er mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

À quelle cause, à quelle influence attribuer les troubles de Rouen, d'Elbeuf, de Nîmes, de Limoges ? Nous ne savons ; et la question est trop brûlante, elle sera, d'ici à peu, soulevée avec trop de passion pour que nous nous montrions le moins du monde empressés aux conjectures, aux hypothèses même probables. Qui a fait tout ce mal ? Bientôt les partis ne manqueront pas d'en rejeter la responsabilité les uns sur les autres ; et la France, attentive et impartiale, pourra s'édifier sur le compte des vrais coupables. Quoi qu'il en soit, songeons à l'avenir. Le présent est assez fécond en leçons, en leçons terribles et qui ne se font pas longtemps attendre, pour qu'il soit de l'intérêt le plus pressant pour nous tous, bourgeois et peuple, de penser au lendemain.

On égare les classes ouvrières ; on les excite contre la garde nationale ; on leur prêche cette idée incendiaire qu'il y a un vaste complot ourdi contre elles. Dès lors faut-il s'étonner qu'elles s'insurgent, qu'elles demandent un nouvel ordre social, elles ne savent lequel, mais autre chose enfin qu'une misère trop réelle, qu'une domination qu'on leur présente sous les couleurs les plus noires ? Quel remède apporter à cette situation qui menace parfois de s'assombrir de plus en plus ? D'abord une fraternité sincère et notoire, des lois populaires, une organisation du travail, ou plutôt des travailleurs, fondée sur le bon sens et sur l'humanité.

Mais cela ne suffirait pas. Vous qui redoutez le peuple, secourez-le ; ensuite et sans retard, éclairez-le ! Des lumières à flots ! Vous les avez mesurées jusqu'à présent, ne le voyez-vous pas, d'une main trop avare. Plusieurs n'allaient-ils pas jusqu'à professer cette maxime impie, affreuse, véritablement sauvage, que le peuple raisonnait trop, que le peuple savait trop. Sophistes coupables, absurdes calculateurs, regardez autour de vous ! Sont-ce ceux qui *savent* qui parlent de détruire la propriété ? Sont-ce ceux qui *savent* qui imaginent entre le capital et le travail une hostilité irrémédiable, qui doit retomber sur la tête des capitalistes ? Sont-ce les hommes du peuple dont le bon sens naturel a reçu une certaine culture, ou sont-ce les barbares qui vous menacent, dites-le nous.

Vous parlez d'instructions incomplètes, vous déclamez contre les demi-savoirs. — Rendez-les donc plus complètes, ces lumières ; élevez-la, fortifiez-la, rectifiez-la par des principes sains et sociaux, partout prêchés, partout répandus, cette science imparfaite qui par-

fois s'égare. Il ne s'agit pas vraiment de faire des savants, mais des hommes sensés. Les moyens sont entre vos mains.

Que partout dans les villes manufacturières se fondent des journaux spéciaux pour les ouvriers, et, autant que possible, avec leur concours ! Que partout s'élèvent des chaires où l'on enseigne le mécanisme, après tout si simple, des relations du capital et du travail, les principes de la morale, la philosophie populaire, l'économie politique populaire. Tout cela est-il si profond que la raison la plus humble ne puisse aisément s'y élever ? Non, vraiment ; et ceux-là seulement qui craignent de voir la science leur demander à eux-mêmes certaines concessions de justice et d'humanité, ceux-là seulement opposent une résistance obstinée à la propagation des principes de la morale et de l'économie politique. Intérêt mal entendu aussi bien que calcul criminel ! Égoïsme qui porte sa peine rapide, infaillible et terrible, comme tout égoïsme ! Malheur à ceux qui, à l'heure qu'il est, n'en seraient pas convaincus ! Malheur à eux dans le présent ! Malheur à eux dans l'avenir ! Que les égoïstes y réfléchissent enfin, et nous les verront agir comme s'ils étaient généreux. Mais qu'ils agissent dès demain, pas plus tard ; il est temps.

Continuation sur le même sujet

[2 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Nous n'avons jamais espéré que la lutte acharnée des partis viendrait expirer aux portes de l'Assemblée nationale, non ! Mais au moins espérions-nous quelques jours de trêve jusqu'aux premiers actes de cette assemblée, qui doit régler les destinées du pays. Il n'en est pas ainsi. Jamais la polémique de certains journaux, jamais le langage de certains clubs, qui délibèrent en armes, en attendant que le jour soit venu de descendre dans la rue, n'ont été plus violents et plus amers. Ceux-là font un crime à la garde nationale de Rouen d'avoir su maintenir l'ordre contre l'émeute ; ceux-ci menacent la bourgeoisie de nous ne savons quels châtiments terribles si elle se refuse à faire droit à ce qu'il leur convient de nommer les griefs du peuple.

Que signifie donc ce langage ? Quel but poursuit-on, en cherchant à aigrir les ouvriers contre les bourgeois ? Est-ce la guerre civile ? Veut-on armer les citoyens les uns contre les autres ? Veut-on terroriser de nouveau la France ? Eh ! pourquoi, grand Dieu ! Quels progrès voulez-vous donc imposer à la France, qu'elle ne veuille se donner elle-même ? Sont-ce des progrès politiques ? Mais lesquels ?

La France a accepté la république et mis en pratique le suffrage universel ? Que vous faut-il de plus ?

Sont-ce des progrès économiques, des progrès qui améliorent la condition des masses, des progrès qui élèvent la condition du peuple au niveau de celle de la bourgeoisie ? Eh ! ces progrès, qui donc en France ne les appelle de tous ses vœux, qui ne cherche avec toute l'ardeur de son âme et de toutes les forces de son intelligence, les véritables moyens de soulager les masses souffrantes ? Pensez-vous donc être seuls à aimer le peuple ? Vous qui faites sans cesse des appels aux armes, vous qui provoquez les citoyens aux égorgements de la rue, croyez-vous par hasard avoir le monopole du sentiment de la fraternité ? Parce que nous n'acceptons pas avec le même empressement que vous les recettes des vendeurs d'orviétan du socialisme, parce que nous refusons de livrer, sans garantie, les destinées de ce noble peuple de France au premier charlatan venu, assez impudent pour expérimenter ses remèdes sur une société tout entière comme *in animâ vili*, pensez-vous que nos cœurs demeurent fermés à la vue de ceux qui souffrent ? Non ! vous le savez bien ! Il y a dans la classe des réactionnaires, puisqu'il vous plaît de la nommer ainsi, des sympathies ardentes et profondes pour les misères du peuple, il y a l'énergique désir, l'inébranlable volonté de venir en aide aux misérables, fût-ce au prix des plus durs sacrifices. Seulement, comme dans cette classe il y a sinon plus de bon sens, du moins plus de lumières que dans le reste de la nation, elle hésite à trancher brusquement la question, elle attend que le problème soit mieux étudié avant de le résoudre. Pouvez-vous lui faire un crime de ses hésitations et de sa prudence ? Mais, vous-mêmes, si vous étiez les maîtres de trancher dans le vif, si vous pouviez pétrir la société à votre guise comme une pâte molle, n'hésiteriez-vous pas ? Tiraillés comme vous le seriez par vingt théories opposées, choisiriez-vous d'emblée, arbitrairement, une solution, sans savoir si cette solution est la bonne ? si, en suivant la voie qui vous est indiquée sur la foi d'un rêveur, vous ne conduisez pas la société aux abîmes ? Ah ! sans doute, vous ne consentiriez pas à aventurer ainsi l'existence de tout un peuple, vous ne jetteriez pas les destinées de la nation sur le tapis vert d'un système socialiste, vous prendriez le temps d'étudier le problème, et, comme nous, vous attendriez.

Cessez donc d'accuser la tiédeur, l'indifférence de la bourgeoisie ; cessez d'ameuter ceux qui ne possèdent pas contre ceux qui possèdent ; au lieu de partager la France en deux camps, et de dire : ceux-ci sont les justes du travail, ceux-là sont les damnés du capital, recommandez comme nous la concorde, l'union ; conviez les partis ou pour mieux dire les coteries qui s'agitent à la surface de notre

France républicaine, à oublier leurs rancunes et à mettre un terme à leurs dissentiments ; ne permettez pas qu'au moment où la France a besoin de se recueillir pour transformer la plupart des institutions que lui a léguées le passé, quelques ambitieux ou quelques énergumènes viennent détourner son attention sur leurs brigues et leurs querelles ; unissez-vous pour éclairer la marche de l'Assemblée nationale, pour élucider les questions difficiles qui lui seront soumises et qu'elle aura à résoudre ; préparez, facilitez ses travaux, au lieu de chercher par avance à les entraver.

Nous vous en conjurons encore une fois, au nom de la France, qui a besoin d'un peu de calme, de repos ; au nom de ce peuple dont le travail est interrompu, dont les intérêts les plus chers sont compromis, et dont vous ne guérirez certes pas les plaies en les irritant au contact de vos colères et de vos haines !

Sur l'imprécision des idées des agitateurs

[4 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

C'est une bien triste polémique et bien usée que celle qui s'attaque aux détails, aux personnes, qui vit de haines contre les individus ou les classes, et de déclamations passionnées. C'est pourtant la seule qui règne dans certains journaux ou dans certains clubs.

Au lieu d'y agiter des idées, on y remue des passions. Au lieu d'y discuter des solutions, on s'acharne à la critique de l'état actuel ; à la censure infligée aux choses, on passe même à la fureur contre les personnes. Serait-ce donc qu'on se complaît dans ce vague qui permet à toutes les nuances les plus diverses des partis mécontents de se réunir sous un même drapeau, sans aucun lien réel d'opinion, sans aucune confraternité de principes ? Serait-ce qu'il est plus facile d'exciter des rancunes dans les âmes que d'y semer des vérités ? Pourquoi, enfin, cette violence dont l'objet, si on excepte quelques noms propres, objet particulier de la malveillance, s'agite dans le vide sonore des accusations et des utopies ?

Que voulez-vous donc, vous qui ne parlez à une assemblée encore inconnue que la menace à la bouche ? Si vos convictions sont honnêtes, comme nous n'en doutons pas, et si elles présentent une certaine unité, pourquoi ne se formulent-elles pas par un plan discuté et arrêté en commun ? Quelles sont ces réformes que vous demandez et auxquelles, dites-vous, la majorité bourgeoise serait opposée ? Dites-le-nous donc, afin de prouver à la France que vous n'êtes pas de purs artisans de désordre et d'anarchie !

Vous parlez de mauvais vouloir, de parti pris contre les classes laborieuses, vous criez à la réaction, eh bien ! que faut-il que fasse la France ? Sortez un peu des mots qui ont pour chacun un sens différent, sortez un instant des lieux communs de déclamation : quel est-il ce remède que vous tiendriez en réserve si vous deveniez demain les maîtres de la situation ?

Nous le cherchons vainement. Dans vos clubs et dans vos journaux, nous trouvons la même division que dans les idées, les mêmes systèmes aux prises que dans la grande société, dont ils sont la représentation agitée et violente. Il n'y a d'accord que pour critiquer, anathématiser, maudire et renverser.

La voie n'est-elle pas ouverte à toutes les idées pratiques ? Si donc vous en cachez quelqu'une, faites-le savoir au pays. Autrement, comment voulez-vous être suivis par les esprits libres, éclairés, amis du vrai, et qui tiennent à penser par eux-mêmes ? Comment voulez-vous être suivis par les hommes honnêtes et sensés de la classe bourgeoise et de la classe ouvrière, qui ne souffrent pas qu'on les enrégimente à la suite des partis, comme de véritables moutons de Panurge ; par ces hommes dont la vie, sachez-le bien, est trop précieuse, pour qu'ils la jouent ainsi sur un mot à mille faces, sur une idée à mille interprétations, sur une théorie que vous laissez jusqu'à présent enveloppée dans l'ombre trop commode d'une prudente obscurité ?

Réformes sociales ! Organisation du travail ! Oui, sans doute. Mais il y a dix réponses toutes différentes, parfois contraires à ces problèmes ; ne le savez-vous pas ? Une étiquette n'est pas une idée.

C'est avec des idées précises que la révolution de 1848 doit arriver à ses résultats ; ce n'est pas par des mouvements sans but, par des violences qui ne tiennent en réserve aucune solution. Au bout de ces violences, il n'y a que la misère pour tous ; pour tous, entendez-le bien ! Car, plus encore que dans le bien-être, il y a solidarité dans la ruine.

Les paroles de colère, les menaces, la guerre civile, singuliers remèdes à une situation dont la difficulté est dans le fond des choses bien plus que dans le cœur des hommes ! Ayez donc des idées justes, ou du moins nettement formulées, un plan applicable ou du moins convenu entre vous, en matière de finances, d'éducation, de constitution politique, d'économie sociale, vous qui prétendez à nous gouverner ! La victoire, nous n'en doutons pas, restera à la fraternité unie à la science. En dehors des idées, il ne peut y avoir que des convulsions stériles, comme en dehors des hommes de bonne volonté et de paix, il ne peut y avoir que des monomanes de révolution.

Sur la composition de la commission sur l'organisation du travail

[8 mai 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Une question très grave, très brûlante, sera agitée demain à l'Assemblée nationale ; nous voulons parler de la nomination d'un pouvoir exécutif provisoire. Nommera-t-on une commission de gouvernement, ou bien se bornera-t-on à prolonger les pouvoirs du gouvernement provisoire ? Telle est la question qui se trouve posée devant l'Assemblée et qu'elle doit résoudre.

Il y a quelques jours, nous étions d'avis qu'il y avait lieu de nommer une commission exécutive ; aujourd'hui, après avoir entendu les explications données par MM. Ledru-Rollin et Louis Blanc dans la séance d'hier, nous penchons plutôt vers une prolongation pure et simple des pouvoirs du gouvernement actuel.

Ce n'est pas, certes, que nous approuvions aujourd'hui plus d'hier tous les actes de M. le ministre de l'intérieur et de M. le président de la commission du Luxembourg. Non ! Quoi qu'ait pu dire M. Ledru-Rollin sur la nécessité où l'on se trouvait il y a deux mois de démocratiser les départements, nous pensons encore que l'on a commis une faute grave en expédiant de Paris les commissaires et les circulaires que vous savez ; quoi qu'ait pu dire aussi M. Louis Blanc sur les immenses et magnifiques résultats obtenus par la commission du Luxembourg, nous sommes toujours d'avis que les imprudentes et absurdes théories développées au sein de cette commission ont alarmé le pays sans avancer d'un pas la solution pratique du problème de l'amélioration du sort des classes laborieuses.

Mais nous devons dire que si les explications données par ces deux citoyens ne nous ont point paru suffisantes pour le passé, elles offrent au moins une certaine garantie pour l'avenir. Nous avons été à la fois surpris et charmés d'entendre l'auteur des circulaires stigmatiser avec une chaleureuse indignation les prédications furibondes des démagogues des clubs ; nous avons recueilli avec non moins de plaisir, de la bouche de l'auteur de la théorie de l'égalité des salaires, l'assurance formelle que le socialisme voulait se faire accepter pacifiquement par la société, et non point s'imposer à elle violemment. Nous pensons donc, après ces déclarations si explicites, que la prolongation des pouvoirs accordés à MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin ne saurait plus être une cause d'alarmes ; nous pensons que si MM. Louis Blanc et Ledru-Rollin veulent, eux aussi, une République modérée et sagement progressive, les amis de l'ordre et de la paix n'ont plus aucune raison de les repousser.

Il faut prendre garde, dans cette affaire, de céder aux ressentiments personnels, il ne faut tenir aucun compte des hommes, il faut se préoccuper uniquement de l'intérêt public. Or, dans le moment de crise où nous sommes, tout changement dans le pouvoir, à moins d'être définitif, serait nécessairement une cause de perturbation. Il en résulterait une irritation ou un découragement fâcheux dans certains esprits ; peut-être aussi, disons-le franchement, le renvoi de certains hommes que la révolution a adoptés le jour même de sa victoire sèmerait-il la défiance entre l'Assemblée et le peuple des barricades. Les membres du gouvernement ont été les élus du peuple ; il ne faut pas, à moins de motifs graves, se presser de leur ravir ce pouvoir qui leur a été conféré par l'acclamation populaire et qu'ils ont courageusement accepté au jour du danger.

On objecte, en ce qui concerne M. Louis Blanc, que sa mission à l'Hôtel-de-Ville et au Luxembourg est devenue parfaitement inutile. Nous ne sommes pas tout à fait de cet avis. Si, comme l'a déclaré hier M. Louis Blanc, il a entendu uniquement faire une enquête, une étude sur la situation des travailleurs, afin de chercher les moyens d'améliorer leur sort, nous croyons que la commission du Luxembourg peut devenir véritablement utile au pays.

À part l'enquête de tous points insuffisante qui a été faite en 1834, on n'a rien fait depuis dix-huit ans pour constater la situation du travail en France ; les plus simples données sur l'état de nos industries manquent absolument ; il en est de même de la situation des travailleurs ; personne ne sait au juste ce qu'elle est dans les différentes parties du pays ; on n'a même pas songé jusqu'à présent à dresser un tableau général des salaires.

Eh bien ! vous voudrions que la commission du Luxembourg s'occupât sérieusement, activement, sous la direction de l'auteur du livre de *l'Organisation du travail*, de combler cette lacune. Nous voudrions qu'elle s'occupât de dresser une enquête détaillée sur la situation de nos industries ; nous voudrions aussi qu'elle se chargeât d'organiser la *publicité* des transactions du travail, qu'elle s'occupât de faire publier partout le taux des salaires, comme on publie les prix courants des marchandises. Il résulterait de cette publicité répandue à pleines mains sur l'arène du travail, en premier lieu, que l'ouvrier saurait toujours où les bras manquent et où ils sont offerts ; en second lieu, que l'on pourrait toujours connaître, par l'examen comparatif du tableau général des salaires, les effets de l'application de tel ou tel système économique sur la situation des masses.

Seulement nous voudrions, dans l'intérêt même des travaux confiés à la commission du Luxembourg, que cette commission ne demeurât point en quelque sorte le monopole d'une secte socialiste ;

nous voudrions que des représentants de toutes les écoles économiques ou socialistes y fussent appelés ; nous voudrions y voir M. Cabet le communiste à côté de M. Considérant le phalanstérien, et M. Dezeimeris le protectionniste à côté de M. Bastiat le libre-échangiste. Nous pensons que cette mise en présence des représentants de toutes les écoles contribuerait très efficacement à avancer la solution du problème ardu que chacun poursuit aujourd'hui isolément.

Donc, nous conjurons l'Assemblée de n'apporter, dans ce moment, aucune modification dans le personnel gouvernemental ; si elle rencontrait plus tard, au sein du gouvernement provisoire, quelque résistance à l'exécution de sa volonté aujourd'hui souveraine, il serait toujours temps d'aviser. Nous la conjurons encore d'écarter autant que possible les débats irritants, et de se montrer indulgente pour les fautes commises.

De longs débats et d'amères récriminations sur le passé ne remédieraient à rien et feraient perdre un temps précieux. Qu'elle s'occupe avant tout des affaires d'urgence ! Qu'elle se hâte de nommer une commission chargée de lui présenter un plan de constitution ou d'examiner le projet que M. de Cormenin doit présenter prochainement, et jusqu'à ce que cette commission ait préparé son rapport, qu'elle avise aux moyens de remédier à la crise qui pèse actuellement sur le pays ; qu'elle s'occupe activement de notre situation économique et financière. M. Garnier-Pagès lui a présenté hier son rapport sur l'état des finances du pays. Que dès demain elle commence à discuter les actes de M. le ministre des finances, et qu'elle recherche avec lui les moyens de parer aux embarras actuels du Trésor. Cela vaudra mieux que de récriminer sur le passé.

Sur le compte définitif des recettes de l'exercice de 1846

[12 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Les représentants ont reçu hier le compte définitif des recettes de l'exercice 1846.

C'est un volumineux in-quarto bleu, à la manière de la ci-devant monarchie. M. le ministre des finances croit devoir s'en excuser en disant que ce document se trouvant en état de confusion à l'époque de la révolution de février 1848, on a dû l'achever dans le système et selon les formules précédemment en usage.

Le compte définitif des recettes de l'exercice 1846 indique, par branches de revenus et par nature de perceptions, les recouvrements effectués ainsi que les soldes restés à recouvrer à l'époque de la clôture de l'exercice. Il contient sur ces mêmes recettes les développe-

ments administratifs nécessaires pour faire connaître les valeurs, les matières et les quantités qui ont été soumises à l'action des tarifs, et qui ont déterminé le montant des droits perçus par le Trésor public.

La loi de finances du 19 juillet 1845 fixait les recettes probables de 1846 à la somme totale de 1 304 millions de francs.

Les recouvrements effectués pendant la durée de l'exercice se sont élevés à 1 340 millions de francs. Il en est résulté un excédent de mouvement sur les évaluations de 36 millions de fr., provenant surtout des impôts et revenus indirects.

Dans les comptes de l'exercice précédent, il y avait eu également un excédent des recouvrements sur les évaluations de 24 millions de francs. Il est peu probable que l'on constate une pareille différence dans les comptes définitifs de l'exercice suivant. L'année 1847 a eu à subir les effets des inondations arrivées à la fin de 1846[1], la cherté des subsistances et la dépréciation des valeurs qui s'en est suivie. En 1848, la crise politique, la crise financière et commerciale, les mesures économiques qui ont été prises par le gouvernement provisoire se traduiront par un déficit. Il faut s'attendre à trouver ce déficit considérable. Il sera énorme, si la France se croit obligée de prendre part à la guerre qui s'est allumée sur le continent.

Considérés dans leur ensemble, les voies et moyens de l'exercice 1846 se sont élevés à une somme totale de 1 388 millions et demi ; savoir :

Contributions directes	418 500 000 fr.
Impôts et revenus indirects	827 200 000
Domaines, bois et produits à différents titres	95 100 000
Ressources extraordinaires	47 500 000
Total	1 388 400 000 fr.

Mais pour avoir le total véritable des voies et moyens de 1846, il faut encore ajouter à ce chiffre, et comme provenant des budgets de 1844 et 1845, une somme de 21 millions 2 dixièmes, ce qui porte ce total à 1 409 millions et demi.

On peut se demander d'où sont provenus les 47,5 millions des ressources extraordinaires. Or, il faut se rappeler que cette somme a été prélevée sur le produit de la consolidation de cent millions des fonds des caisses d'épargne, effectués en 1845, pour compléter l'emprunt de 450 millions attribués aux travaux extraordinaires relatifs

[1] À partir du 15 octobre, les départements de la Haute-Loire, de la Loire et du Puy-de-Dôme enregistrèrent des précipitations inusitées, à la suite d'orages violents. Les 21, 22 et 23 octobre, le cours de la Loire emporta les barrages (levées) prévus pour le contenir et causa une inondation historique. (Voir au vol. III, p. 450 et suiv.)

aux voies de communication, à la guerre et à la marine, et régis par la loi du 25 juin 1841.

Sur le socialisme du journal *Le National*

[13 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Depuis quelque temps le *National* s'évertue à prouver qu'il mérite le titre de *socialiste*. Cela fait dire à quelques feuilles que, grâce à leur propagande, l'organe d'une partie des républicains *politiques* de la veille se convertit à la religion nouvelle.

Aujourd'hui le *National* recommence ses efforts et explique comment on doit le classer parmi les socialistes. — Nous sommes socialistes, dit-il, puisque nous pensons qu'un ordre social s'abîme dans le passé et qu'un nouvel ordre social doit y être nécessairement substitué ; nous sommes socialistes, puisque nous avons notre théorie sociale.

En recherchant ce que le *National* entend par l'ordre social abîmé dans le passé, et qui doit être renouvelé, on voit que ce journal appelle du nom d'ordre social l'ordre politique basé sur l'influence de la théologie, de la royauté et de la noblesse. Or, nous devons faire observer à notre confrère que dans le langage du jour, l'adjectif social n'est plus synonyme de l'adjectif politique, et qu'il est vraiment impropre de qualifier de socialistes tous ceux qui rejettent les influences cléricales, monarchiques ou nobiliaires. À ce compte, toute la presse serait socialiste, tous les Français, l'immense majorité du moins, seraient socialistes.

Ce n'est plus de cela qu'il s'agit. L'aristocratie théologique, la monarchie, la noblesse ayant disparu de nos lois, par hypothèse, sur quelles bases reconnaîtrez-vous la propriété, la liberté, l'égalité, la fraternité ? Est-ce à la manière des saint-simoniens, est-ce à la manière des fouriéristes, est-ce à la manière des communistes (genre varié et nombreux), est-ce à la manière des chartistes et des néo-catholiques, est-ce à la manière de tous autres que nous ne pouvons nommer ?

Vous nous direz peut-être : Ce n'est à aucune de ces manières ; nous avons notre théorie sociale. Alors, permettez-nous de vous demander quelle est cette théorie non politique mais sociale ? Comment entendez-vous l'exercice de l'industrie humaine ? Comment comprenez-vous le rôle du capital et du travail ? Êtes-vous pour la liberté ou pour la restriction ? Voulez-vous que l'État se borne à nous donner la sécurité, la justice et le libre exercice de nos droits, ou bien voulez-vous qu'il mette tous nos travaux en régie et qu'il nous con-

vertisse tous en employés ? Selon votre réponse, vos lecteurs pourront juger si vous êtes oui ou non socialistes.

Mais, direz-vous encore : Nous sommes socialistes puisque nous voulons nous occuper des questions sociales. À cette argumentation nous répondrons que vous vous bornez à faire un calembour, car sont socialistes aujourd'hui, non pas ceux qui s'occupent ou veulent s'occuper des questions sociales, mais ceux qui, dans les solutions de ces questions, méconnaissent la propriété, la liberté et la nature de l'homme, et font appel à des organisations artificielles, inventées par Jean, Paul ou Pierre.

Si vous répliquez que vous pouvez vous affubler du titre de socialistes parce que vous comprenez les avantages de l'ASSOCIATION, nous vous répondrons encore que cela ne suffit pas, et que vous êtes tenus de dire quel est le système d'association qui a vos sympathies.

Le *National*, il faut l'avouer, n'a pas jusqu'ici pris sur ces matières délicates une position nette. Désormais il est tenu de nous dire non plus seulement ce qu'il n'est pas, mais encore ce qu'il est.

Nous trouvons dans le *National* d'aujourd'hui cette singulière proposition : « C'est une idée issue de l'économie politique que le travail peut manquer ; or, cela ne nous semble pas vrai. » Qu'est-ce donc qui se passe depuis le 24 février ? Pourquoi la population ouvrière afflue-t-elle sur les places publiques ? Pourquoi accepte-t-elle la dérisoire occupation des ateliers soi-disant nationaux ? Pourquoi se contente-t-elle du maigre salaire qu'on y donne ? Qui donc peut nier que la consommation intérieure et la consommation extérieure sont restreintes, que les commandes ont cessé, que le capital manque, que la circulation est arrêtée, que le travail est suspendu et que les bras sont plus offerts que demandés ?

Nous venons de trouver le *National* socialiste ; le voici maintenant économiste de la meilleure école. Il s'exprime ainsi sur la charité légale :

« Nous sommes, pour notre part, très médiocrement partisans des institutions de bienfaisance. Il faut les restreindre autant que possible et non les étendre. L'individu doit être remis à ses propres forces dans une société bien organisée, c'est-à-dire dans une société qui tend à le dégager des oppressions, des tentations, en un mot, des mauvaises circonstances. C'est le seul moyen de lui laisser la responsabilité de son propre sort, et, par là, d'élever la dignité, d'ennoblir la famille, et de préserver la vie, la santé et le moral des enfants. »

« L'idéal des institutions de bienfaisance est la taxe anglaise des pauvres, qui aboutit, moyennant quatre ou cinq cents millions par an, à créer une population surabondante et horriblement misérable, que la faim, la pauvreté, la fièvre se chargent de décimer. En Irlande,

sur 1 300 médecins attachés aux établissements de charité, 600 ont été atteints de la fièvre, et 300 ont succombé. Que par la mortalité des médecins, on juge de la mortalité des malades ! »

Sur la liberté des clubs

[16 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Nous venons de parcourir quelques quartiers de la ville. Partout des groupes en plein vent s'entretiennent des événements de la journée. L'enthousiasme est général, et tout le monde se félicite de l'issue de l'insurrection. Les conspirateurs se sont dévoilés ; toutes les positions sont devenues nettes, et cela sans coup férir, sans qu'aucune goutte de sang ait été versée. Si la manifestation de la journée est déplorable, le résultat de la journée est excellent.

Tel est le sentiment national que nous avons constaté.

Tel est le sentiment que nous éprouvons nous-mêmes.

Mais nous ne saurions donner notre approbation à un autre cri qui s'élève aussi des groupes que nous avons parcourus. Plus de clubs ! dit-on ; il faut fermer les clubs ! Il n'y a pas de tranquillité possible avec les clubs !

Eh bien ! nous combattons de toutes nos forces cette demande inintelligente. Qu'on punisse le crime, mais que la liberté ne soit pas violée.

Les clubs sont des soupapes de sûreté. Exigez qu'ils soient publics ; demandez que l'État ne leur prête plus ses monuments ; laissez-les livrés à leurs propres forces pécuniaires, et loin de nuire, les clubs rendront service. Que d'impatients qui se calment après avoir exhalé leur fiévreuse éloquence à la tribune de leur club !

La suppression des clubs serait une atteinte portée au droit, à la liberté d'association ; et il ne faut pas que nous revenions en arrière, parce qu'il a plu à quelques exaltés de transformer une manifestation irréfléchie en une violation de l'Assemblée nationale.

Toutefois, qu'il y ait pour l'autorité clubs et clubs ; que l'autorité protège la liberté de ceux qui *discutent*, et qu'il traduise devant les tribunaux les meneurs de ceux dans lesquels on *conspire*.

Sur le bienfondé d'une enquête économique

[20 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Dans ce déluge de propositions dont les représentants eux-mêmes commencent à s'effrayer, nous avons saisi une idée qui peut

devenir très féconde, si on la développe avec une intelligence nette de la situation à laquelle elle s'applique. C'est la seconde des trois propositions formulées par M. Billault, celle qui concerne les travailleurs. M. Billault demande qu'il soit immédiatement institué dans chaque arrondissement des commissions locales, composées des délégués nommés en nombre égal par les ouvriers et les patrons, et qu'une commission centrale, formée de la même manière, et réunie au chef-lieu, soit chargée de coordonner les travaux des comités locaux, et de les faire parvenir au comité spécial et permanent que l'Assemblée nationale vient de former dans son sein. Ces diverses commissions étudieraient les faits, constateraient les besoins et seraient même autorisées, suivant l'auteur du projet, à intervenir dans les dissentiments qui s'élèveraient entre les ouvriers et les patrons.

Le premier point de la proposition, l'établissement d'un système d'enquête embrassant tous les faits qui influent sur le sort du travailleur, est une mesure d'urgence. Tout le monde parle d'organisation, et nul ne connaît avec certitude les éléments à organiser. Il est à peine croyable qu'avec des armées de commis, après des milliards dépensés depuis le commencement du siècle en frais d'administration, on ne possède pas un classement de la population française par profession.

Quel est à Paris, par exemple, le nombre des individus engagés dans chaque métier, soit comme entrepreneurs sujets à la patente, soit comme ouvriers vivant de leurs salaires ? Voilà ce que ne pourraient dire ni la magistrature municipale, ni la préfecture de police, ni les bureaux de statistique attachés aux divers ministères.

L'ignorance où l'on est resté sur le sort et les mouvements de la population ouvrière sont un des symptômes les plus caractéristiques de l'inertie du gouvernement déchu.

Que les commissions locales aient charge d'enregistrer les avis et les systèmes que peut susciter, dans les 363 arrondissements de la France, l'inépuisable problème du travail, nous ne voyons à cela qu'un inconvénient, celui de prolonger, sans dédommagement probable, une opération qui doit être poussée très activement ; mais nous ne concevons pas que les commissions se transforment en conseils de prud'hommes pour concilier les ouvriers et les patrons ; ce serait, selon nous, altérer le caractère officiel et désintéressé que doit conserver une enquête sociale, et, sous prétexte de conciliation, introduire dans beaucoup de communes un élément d'intrigue et de discorde.

Il y a donc urgence de réparer l'incurie des administrations précédentes : une enquête sur la constitution économique de la société française est le prélude indispensable des réformes. Mais il faut que

cette enquête soit large, intelligente, sincère, vraiment sociale. Un bon cadre de recherches, une bonne méthode d'exécution réduiraient l'opération à des termes assez simples. Après avoir fait appel au zèle des citoyens pour la prompte formation des comités, l'Assemblée nationale publierait un programme comprenant une double série de questions pour les villes et pour les campagnes.

Dans chaque arrondissement urbain, on commencerait par opérer une répartition des habitants en deux catégories : la première, énumérant ceux dont l'existence repose sur un établissement commercial ou industriel, sur une fonction publique ou un revenu ; la seconde, comprenant les ouvriers proprement dits. Ce premier classement, qu'il serait facile d'établir d'une manière suffisamment approximative, en s'aidant des listes électorales et des registres de contribution, constaterait, nous en sommes convaincus, que les ouvriers sont infiniment moins nombreux dans les villes qu'on ne le croit généralement.

On rechercherait ensuite combien il y a dans chaque spécialité industrielle de commerçants ou de commis, de fabricants ou d'ouvriers. On distinguerait parmi ces derniers ceux qui sont sédentaires ou nomades, ceux qui travaillent isolément dans les petits ateliers, ou en commun dans les grandes manufactures. Le nombre des individus engagés dans chaque industrie à titre de maîtres ou d'ouvriers étant connu, il deviendrait facile de réunir les détails essentiels : d'une part, sur les ressources de la fabrication, le crédit, les débouchés ; et d'autre part, sur le régime du travail, les salaires, les chômages, en un mot, sur toutes les circonstances qui peuvent contribuer au bien-être de l'ouvrier, ou légitimer ses griefs.

En ce qui concerne la population rurale, l'opération est beaucoup plus simple. Il suffirait de consigner dans chaque circonscription en quel nombre sont les propriétaires grands ou petits, les entrepreneurs d'industrie agricole à titre de fermiers, de colons partiaires ou de métayers, et enfin les ouvriers à salaires. Parmi ceux-ci, il y aurait à distinguer ceux qui travaillent à l'année ou à la journée, ceux qui possèdent un lot de terre dont ils tirent une partie de leur subsistance, ceux qui joignent un petit commerce ou un travail manuel à leur métier ordinaire de cultivateur, ceux enfin qui n'ont aucune autre ressource que leur salaire, et qui retombent presque forcément à la charge des paroisses pendant l'interruption des travaux agricoles. Des lumières sur la production locale, les débouchés, la circulation monétaire, l'alimentation, les abus à réformer dans les campagnes, jailliraient naturellement d'une information ainsi conduite.

Qu'on ne s'effraie pas des difficultés de l'exécution : tout est devenu facile avec ce besoin de progrès, avec cette généreuse émulation dont la République a rallumé le foyer. Ce qu'il importe de savoir pourrait être réduit à un petit nombre de questions : il suffit de les bien formuler et d'en dresser la liste sur une seule feuille avec une place en blanc pour la réponse, qui devra être succincte, et qui souvent se résumera dans un seul chiffre.

Il y a en France 36 000 communes qui comptent moins de 700 habitants, et environ 1 200 communes d'une population beaucoup plus forte. On subdiviserait celles-ci par petits groupes, et on réunirait, au contraire, plusieurs petites communes, de manière à former par sous-préfecture de 30 à 40 centres d'information. Chaque cercle comprenant environ 3 000 individus, l'interrogatoire porterait seulement sur 600 familles, et les citoyens de bonne volonté ne manqueraient pas pour recevoir les réponses.

Les comités d'arrondissement qui auraient distribué les feuilles d'enquête les réuniraient pour en opérer le dépouillement et transmettre les résultats au comité départemental. Il nous semble qu'en suivant cette marche, on éviterait le bavardage des enquêtes ordinaires : l'évidence des faits jetterait plus de clarté sur l'état de notre société que les théories et les doléances individuelles. Toutefois, il dépendrait d'un commissaire intelligent de consigner, par forme d'annotations, les plaintes légitimes, les idées fécondes.

L'administration monarchique eût opposé à un tel projet sa torpeur ordinaire. Combien faudrait-il de temps pour le réaliser à un gouvernement comme le nôtre, qui ne doit pas craindre d'interroger le pays ? Huit jours pour la rédaction et l'impression des feuilles d'enquête ; huit jours pour les répandre dans tout le pays ; quinze jours pour recueillir et coordonner les réponses dans les départements ; quinze jours pour résumer tous les documents dans un rapport adressé à la nation ; six semaines en tout pour asseoir sur une base solide cette grave délibération que l'Assemblée nationale n'aborde pas sans une légitime anxiété.

L'expérience faite récemment au Luxembourg a montré l'inconvénient des enquêtes faites partiellement par des réunions de délégués. Ceux-ci ne peuvent être autre chose que des meneurs obligés de manœuvrer sous l'influence qui a procuré leur élection. Nous avons introduit la sincérité dans le vote politique en substituant le suffrage universel à l'élection faite par des privilégiés. À l'enquête par délégation, substituons l'enquête universelle et directe. Toutes les familles, riches ou pauvres, interrogées avec une égale sollicitude, initiées aux mystères de leurs propres souffrances, comprendront les

difficultés du problème que la République a soulevé, et elles en attendront la solution avec une impatience moins fiévreuse.

Sur le rachat des chemins de fer par l'État

[21 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Quand nous avons appris, il y a plus d'un mois, que le gouvernement provisoire voulait, sur les insistances réitérées du ministre des finances, faire rentrer les chemins de fer dans le domaine de l'État, nous avons combattu ce projet de toutes nos forces.

Et cela pour deux raisons. La première, parce que nous ne pensions nullement que l'État, c'est-à-dire l'administration des travaux publics, soit plus apte que l'industrie privée à faire les gigantesques constructions que nécessite l'établissement des nouvelles voies de communication, et à les exploiter quand elles sont exécutées. La seconde, parce qu'en admettant, par hypothèse, que l'action de l'État est, en pareille matière, préférable à celle des associations commerciales, nous avons prétendu que le gouvernement provisoire n'avait ni les connaissances ni le temps nécessaire pour vider cette grande question. Nous disions alors aux hommes chargés du fardeau des affaires publiques : Ne vous mêlez donc point de ce qui ne vous regarde nullement, attendez l'Assemblée nationale. L'Assemblée nationale est venue, il est vrai, mais les circonstances sont telles que nous ne craignons pas de lui recommander le renvoi à une autre session d'une question qui touche à d'immenses intérêts, et dont la discussion lui ferait dépenser un temps qu'elle peut et qu'elle doit employer plus utilement dans l'intérêt de la nation.

Mais, dit M. Eugène Duclerc, ministre des finances, il y a urgence ! — Nous ne sommes nullement de cet avis. S'il y a urgence, c'est dans tout ce qui touche à la question extérieure et à la paix intérieure. La nation veut savoir au plus vite ce que ses représentants décident pour la paix du monde. La nation veut ensuite que l'on prenne pour garantir l'ordre intérieur la grande mesure qui prime les autres. Or, cette mesure, c'est le vote de la constitution qui doit nous donner un pouvoir législatif, un pouvoir exécutif et un pouvoir judiciaire stables et réguliers ; qui doit procurer au travail national la sécurité et la confiance sans laquelle il ne faut pas compter que la production et la consommation se relèveront jamais ; que les chefs d'entreprises retrouveront des bénéfices, que les capitalistes toucheront des profits, que les travailleurs recevront des salaires.

On insistera peut-être, et on nous objectera que les compagnies sont incapables de maintenir les ouvriers par ces temps d'agitation.

On nous rappellera qu'il a fallu mettre sous le séquestre le chemin d'Orléans, parce que les ouvriers et les employés voulaient nommer leurs chefs par élection. On nous dira que depuis plusieurs jours les ouvriers du chemin du Nord occupés aux convois des marchandises font de dures conditions à l'administration, que celle-ci, ne croyant pas devoir y souscrire, a embauché d'autres ouvriers, et que des désordres graves peuvent éclater entre les ouvriers qui veulent entrer et ceux qui ne veulent pas sortir.

À cela nous répondons : « Vous êtes là pour faire triompher le bon droit, pour prêter main-forte à ceux qui ont la justice pour eux contre ceux qui la méconnaissent. À quoi bon avoir un gouvernement et une administration publique ; à quoi bon payer un budget si la sécurité n'est pas garantie ? » Et si nous ajoutions que les ouvriers du chemin du Nord sont induits en erreur par le précédent du chemin d'Orléans, et par la connaissance qu'ils ont du désir impatient de la commission exécutive d'absorber les chemins de fer, que deviendrait l'argument qu'on invoque pour légitimer l'urgence ?

Oui, il y a urgence pour la solution d'une infinité de questions, pour la réforme d'une foule d'abus. Cette urgence existait avant le 24 février ; elle est encore plus vive depuis la révolution. Mais ne perdons pas de vue que si presque tout est à faire dans l'administration de notre pays, que si les réformes doivent être promptes et radicales, il est de la plus absolue nécessité de ne les faire que lorsqu'on les aura suffisamment étudiées, que lorsqu'on sera sûr de ne pas se tromper. La belle avance, en vérité, si nous touchions aux abus pour y substituer d'autres abus, si nous corrigions des vieilleries ou d'anciennes fautes par de nouvelles fautes !

C'est pourtant à ce résultat que nous ont conduit plusieurs décrets financiers et autres du gouvernement provisoire ; c'est à ce résultat que nous pousserait encore la politique de précipitation qui semble inspirer quelques-uns de nos récents administrateurs.

Pourquoi donc M. le ministre des finances n'emploie-t-il pas son temps et son zèle à l'étude des suppressions à faire, des économies à réaliser, du coulage à arrêter dans l'ensemble de nos institutions financières. Pourquoi, en prenant pour point de départ le budget de 1849, préparé par les ministres de Louis-Philippe, ne s'évertue-t-il pas à y faire toutes les diminutions qui sont dès à présent en son pouvoir ? Pourquoi, pour arriver à ce résultat, n'a-t-il pas formé une commission capable de dresser le premier budget de la République ? N'y a-t-il pas là, en attendant le remaniement de tous les impôts, de quoi utiliser son temps et ses lumières ? N'y a-t-il pas là une véritable urgence, une urgence au moins aussi grande qu'à alourdir la machine financière, hélas déjà bien embourbée ?

Chaque ministre, à tout prendre, a, dans ses attributions, plusieurs séries de problèmes à proposer à l'Assemblée. Il y a urgence pour donner aux départements une juste satisfaction, en détruisant cette odieuse décentralisation administrative que nous ont légués l'empire et les deux restaurations ; il y a urgence pour vider la question de la liberté d'enseignement qui touche à des intérêts si délicats et si complexes ; il y a urgence pour la réforme du système actuel d'hypothèques qui enchaîne le crédit foncier et la production agricole ; il y a urgence pour l'amélioration du code de commerce en ce qui concerne notamment les associations, les arbitres et les faillites ; il y a urgence pour la suppression des lois pénales qui se mêlent si injustement des rapports entre maîtres et ouvriers ; il y a urgence pour une nouvelle législation sur les prud'hommes, les livrets, l'apprentissage ; il y a urgence pour l'amélioration des lois douanières qui doivent donner aux classes pauvres le pain et la viande à plus bas prix, et les matières premières à toutes les industries à des conditions plus abordables, etc. Mais il y a une urgence bien plus grande encore à ce que nous ayons avant tout notre pacte fondamental, notre constitution.

Sans constitution, l'expérience que nous faisons depuis le 4 mai le démontre, nous n'avons pas de pouvoir exécutif, bien que nous ayons une commission exécutive et un personnel ministériel très nombreux. Or, sans pouvoir exécutif, la force publique n'est entre les mains de personne, l'administration des départements, la police des villes n'ont point d'appui, et la respiration publique, si l'on peut ainsi dire, demeure oppressée dans une atmosphère d'incertitude.

Sur les moyens d'éviter la catastrophe

[22-23 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Nous n'avons pas encore doublé le cap des Tempêtes[1] ; cependant le vaisseau est si solide et l'équipage si rempli d'ardeur qu'à moins d'être abandonnés de Dieu et de nous abandonner nous-mêmes, nous le doublerons sans naufrage, cet écueil redoutable où s'est engloutie la République de nos pères. Voyez plutôt ce qui se passe depuis quelques jours. À la première nouvelle de l'attentat commis contre l'Assemblée nationale, la France entière s'est émue, et de toutes parts on est accouru spontanément pour la défendre.

Des milliers de gardes nationaux des départements assistaient à la fête d'hier, mêlés aux bataillons de la garde nationale parisienne et

[1] Ancien nom donné au cap de Bonne-Espérance.

de l'armée. Jamais, à coup sûr, gouvernement ne s'est appuyé sur une force si unie, si compacte, et surtout si profondément sympathique.

Pourtant, ne l'oublions pas, nous n'avons pas encore échappé au péril. Tout cet imposant appareil de puissance qui s'étalait hier à nos regards peut disparaître, s'anéantir. Nous pouvons retourner aux plus mauvais jours de notre passé et de nouveau tomber de l'anarchie de la liberté dans la réaction du despotisme.

Il y a deux entraînements qui peuvent nous être funestes et qu'il nous sera malheureusement bien difficile d'éviter, l'entraînement vers la guerre et l'entraînement vers l'utopie.

Ceux qui réclament l'intervention armée de la France dans les affaires de l'Europe ne s'arrêtent pas assez, ce nous semble, aux conséquences possibles, probables d'une guerre dans les circonstances actuelles. Ils ne voient que le côté brillant, poétique de la guerre ; ils n'en voient pas le côté positif, pratique. Ils laissent complètement dans l'ombre le revers de cette médaille glorieuse. Ils ne réfléchissent pas qu'une guerre entraînerait dans ce moment d'abord une dépense immédiate de cinq ou six cent millions, ensuite l'interruption de nos échanges avec une grande partie du continent, c'est-à-dire la suspension du travail d'un ou deux millions de travailleurs.

Les cinq ou six cent millions, nous les trouverions sans doute, mais il faudrait pour cela établir une nouvelle contribution ; il faudrait pressurer encore la propriété, déjà réduite aux abois par l'impôt extraordinaire des 45 centimes. Ou si l'on doublait, si l'on triplait les contributions directes (car on ne gagnerait rien à augmenter les impôts indirects), qu'arriverait-il ? Dans les campagnes, il arriverait inévitablement qu'un grand nombre de terres, trop surchargées, cesseraient d'être cultivées, et par conséquent qu'aux maux de la guerre viendraient s'ajouter ceux de la disette.

Nous aurions la guerre au dehors et la disette au dedans.

Encore si nous avions suffisamment du travail pour acheter des munitions et des armes pour nos soldats et du pain pour nos prolétaires ! Mais non. Le travail aussi nous manquerait. L'interruption de nos échanges au dehors réagirait sur les échanges du dedans ; l'immense mécanisme de la circulation déjà profondément altérée ralentirait encore son mouvement, et Dieu sait ce que deviendraient les légions d'ouvriers que le manque de travail aurait rejetés de l'atelier dans la rue !

Mais allons plus loin. Supposons qu'en déchaînant la guerre sur l'Europe nous cédassions aussi à notre penchant pour l'utopie ; supposons que la tendance aujourd'hui manifeste de remettre aux mains du gouvernement toutes les forces vives de la nation prévalût défini-

tivement ce jour-là ; supposons qu'après avoir monopolisé les banques et les chemins de fer, l'État étendît, généralisât l'organisation des ateliers nationaux ; supposons qu'il s'efforçât, comme quelques-uns le lui conseillent aujourd'hui, de substituer successivement l'atelier national, alimenté au moyen de capitaux ravis aux contribuables, aux ateliers particuliers, qu'arriverait-il ?

D'abord, les ateliers particuliers soumis à cette inégale concurrence se fermeraient ensuite le jour où la guerre aurait dévoré les ressources ordinaires de son budget ; le gouvernement, à son tour, serait obligé pour payer ses soldats de faire banqueroute à ses travailleurs.

Alors, après que la guerre et l'utopie auraient produit leurs fruits amers, où serait la force de résistance contre l'anarchie ? Où seraient ces millions de baïonnettes populaires que nous voyions reluire hier sous les rayons du soleil de mai ? Descendraient-elles encore dans la rue pour résister à l'émeute ? Non ! La misère et la faim auraient éclairci les rangs de ce peuple aujourd'hui si dévoué à la cause de l'ordre, et peut-être, qui sait ? l'émeute serait-elle accueillie comme une espérance !

Voilà l'avenir de la guerre et de l'utopie ! Voilà les récifs du cap des Tempêtes !

Heureusement, ces écueils menaçants, nous pouvons les éviter encore ; nous pouvons, grâce à Dieu, conserver la paix sans compromettre notre dignité, et nous préserver de l'utopie, tout en donnant une juste satisfaction aux réclamations des classes laborieuses.

Pour éviter la guerre, il nous suffira de ne la point provoquer. Pour nous préserver sûrement de l'utopie, il nous suffira de marcher dans la voie des véritables améliorations, de celles qui soulagent *inévitablement* les masses ; en un mot, dans la voie des ÉCONOMIES.

Sur la proscription des solliciteurs

[22-23 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

L'Assemblée nationale, interdisant à tous les représentants les apostilles, recommandations et sollicitations, nous rappelle l'ancienne Convention mettant la vertu à l'ordre du jour. Si la République n'a pas d'autre remède contre ce mal qu'on appelait sous la monarchie l'abus des influences, la guérison est bien douteuse.

Au lieu de proscrire l'effet, remontez à la cause et tâchez de la combattre. Cette poursuite incessante et générale des emplois, ce marchandage des recommandations, tiennent à un vice constitutionnel de notre société. Les carrières dites libérales sont encombrées ;

l'état militaire a perdu de son prestige ; l'agriculture n'est pas comprise en France et n'a pas d'argent ; la grande industrie, mise en état de suspicion, est découragée : bref, une profession indépendante, offrant quelque sécurité pour l'avenir, est devenue une exception. Chacun se rejette donc sur les fonctions publiques et cherche à asseoir son existence sur la seule chose qui soit impérissable en France, le budget.

En même temps, l'administration, sous prétexte de protéger, de diriger, et surtout de centraliser, touche à tout, évoque tous les projets, réglemente toutes les entreprises, autorise, conseille, surveille, révoque, encourage, prohibe : aucune initiative n'est laissée au citoyen ; la vie publique et la vie privée aboutissent dans les bureaux. Il résulte de ces causes diverses une telle affluence de papiers dans les cartons, un tel bourdonnement de solliciteurs autour des employés, qu'il est devenu matériellement impossible de donner satisfaction à tous. Les affaires recommandées sont naturellement les seules qui surnagent ; toute requête qui n'est pas appuyée par de puissantes influences reste comme non avenue, ou du moins est compromise par d'insupportables lenteurs. Tout le monde sait et comprend cela ; de sorte qu'il y a nécessité absolue pour celui qui est en instance de chercher un protecteur, de même que, de la part d'un homme influent, il y aurait souvent un rigorisme excessif à refuser son intervention.

La loi qu'on vient de faire afficher sur les murs de Paris ne changera rien au fond des choses. Elle permettra seulement au représentant d'éconduire le protégé auquel il ne s'intéresse que pour la forme, et de se réserver pour les affaires dont il désire réellement le succès. La porte des bureaux va se fermer sans espoir pour tous les solliciteurs sans crédit personnel ; les issues resteront libres pour l'intrigue ténébreuse.

Nous le répéterons à plus d'une reprise : ce n'est pas par un décret de plus inscrit au Bulletin des lois qu'on réformera un des vices radicaux de notre société. Ce sera en limitant la centralisation administrative, en restreignant cette prétendue tutelle de l'État, qui n'est, le plus souvent, que le despotisme d'une bureaucratie paperassière et tatillonne ; ce sera surtout en faisant cesser cet état de suspicion qui paralyse le génie industriel ; en favorisant, au lieu de les entraver, les entreprises particulières largement conçues, afin que des carrières nouvelles soient ouvertes aux citoyens actifs, à côté de celles où se précipitent, au risque de s'y étouffer, les prétendants aux faveurs de l'État.

Sur l'amélioration du sort des travailleurs

[25 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Les trois mois de misère que les ouvriers avaient au service de la République sont expirés. Trois mois, c'est le terme ordinaire des engagements commerciaux ; mais il faut plus de trois mois pour qu'une révolution porte ses fruits, pour qu'elle répare seulement les désastres qu'elle a causés. Ce terme fatal est échu sans que la misère ait cessé, sans que le travail renaisse et sans qu'on entrevoie même de très loin le retour de la prospérité publique. Chaque jour, au contraire, le mal s'aggrave ; chaque jour une portion du capital national se détruit ; chaque jour les ruines s'accumulent et les cris de détresse retentissent avec plus de force autour de nous.

En présence d'une telle situation, nous ne nous abandonnerons pas au découragement ; nous ne désespérerons pas de la République, et nous ne maudirons pas comme impuissante la révolution de février. La révolution de février 1848 a promis à la France un immense développement du bien-être général ; nous ne pouvons croire qu'elle manque à ses promesses, et qu'elle ait ouvert pour notre beau pays une ère d'appauvrissement et de décadence.

Nous avons salué en elle une ère de progrès démocratique et d'améliorations populaires, et nous travaillerons sincèrement et énergiquement à ce qu'elle réalise toutes les espérances que le peuple a fondées sur elle. L'œuvre est difficile, et elle exige le concours de toutes les lumières, de toutes les volontés. Nous nous y dévouons avec joie et sans réserve.

Depuis quelques années, il a surgi parmi nous des théories ambitieuses qui avaient un certain cours lorsqu'elles étaient dans l'opposition, qui avaient enivré les classes ouvrières et séduit plus d'une âme généreuse par les immenses résultats qu'elles promettaient. Nous les avons vues un instant au pouvoir, nous les avons entendues se produire avec emphase du haut d'un orgueilleux piédestal ; cette épreuve a suffi pour en faire paraître le néant.

Ces théories, qui méconnaissent les lois éternelles des sociétés humaines ; qui, en invoquant le beau nom de progrès, feraient reculer l'humanité vers la barbarie ; qui contrarient les tendances les mieux déclarées de la civilisation actuelle, sont tombées dans un profond discrédit. Tous les yeux ne sont pas dessillés, toutefois, et ces rêveries de l'autre monde, qui flattent de mauvais instincts, n'ont conservé encore que trop d'adeptes. Dans ces moments d'agitation et de bouleversement, il n'est pas d'absurdités que des cerveaux exaltés ne conçoivent ou n'adoptent. Il faut leur faire une guerre de tous

les jours, afin qu'elles ne reviennent pas au pouvoir, car on sait ce qu'il en coûte à un pays d'être gouverné par l'ignorance et par l'inexpérience ; afin qu'elles ne mettent point obstacle au succès des vraies améliorations populaires.

Cette lutte contre le sophisme et contre l'erreur n'est, du reste, que la moindre part de notre tâche. Avant tout nous avons à proclamer ce qui, dans notre opinion, est la vérité ; nous avons à expliquer ce que nous voulons, ce que nous estimons utile et possible pour la régénération du pays. Nous n'apportons pas une panacée qui guérisse, comme par enchantement, tous les maux de la France et de l'humanité. Ces secrets merveilleux, qui transforment en un instant la condition morale et matérielle de tout un peuple, ne nous ont pas été révélés ; nous ne sommes pas initiés aux mystères de la nouvelle alchimie sociale, mais nous aimons notre pays, nous sommes dévoués à la cause du peuple ; nous avons étudié ses besoins et ses souffrances, et nous ne pensons pas qu'il suffise d'un seul moyen, d'un seul mot magique, pour satisfaire les uns et pour guérir les autres. Il ne faut rien moins, pour produire de notables résultats, pour les produire avec le temps et non par un coup de baguette, que tout un ensemble de mesures et toute une série d'institutions.

Tout d'abord, quelles combinaisons ingénieuses que l'on imagine pour améliorer le sort du travailleur, il faut aviser à ce qu'il y ait du travail. Chacun répète que l'ordre, la sécurité, la confiance sont la condition *sine quâ non* du rétablissement du travail ; mais comment renaîtront cette confiance, cette sécurité, cet ordre si désirés ? Grave problème politique dont la solution dépend de la Providence encore plus que des hommes. Nous le supposons résolu ; alors il appartient au gouvernement d'aider par de bonnes lois à ce que le travail ainsi rétabli déploie la puissance productive la plus grande possible, à ce que les capitaux trouvent l'emploi le plus facile et le plus vaste. C'est son premier devoir : lorsque la production sera active, lorsqu'il se créera beaucoup de richesses, il y a chance pour que tous trouvent de l'emploi et une rémunération avantageuse. Ici c'est en supprimant des entraves, là c'est en distribuant de sages encouragements que le gouvernement atteindra ce grand but.

Ce devoir, nous le répétons, est le premier ; son accomplissement, néanmoins, ne dispense pas d'une constante sollicitude à l'égard des travailleurs. Après avoir assuré le travail par le maintien de l'ordre et par une administration habile, le gouvernement ne doit pas intervenir imprudemment dans les relations entre le maître et l'ouvrier ; il ne doit pas, en un mot, organiser l'industrie, qui s'organise fort bien toute seule, et qui ne prospère jamais mieux que sous la loi de la liberté. Mais il est certaines situations de la vie de l'ouvrier,

telles que l'enfance et la vieillesse, la maladie et les chômages, qui réclament impérieusement sa vigilance et sa protection dans un intérêt de justice et d'humanité, aussi bien que d'ordre public. Il existe déjà en France plusieurs institutions qui répondent à ce grand besoin de la société ; il ne s'agit que de généraliser, d'étendre et de compléter ces institutions secourables.

Nous ne faisons aujourd'hui que mesurer le vaste champ qui s'offre à nos travaux dans les graves circonstances où nous sommes ; nous en parcourrons successivement toutes les parties, afin d'y jeter partout la lumière, autant que nous le pourrons. Il y a urgence.

Continuation sur le même sujet

[26 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

S'il est une question sur laquelle la lumière doive être répandue à pleines mains, c'est bien assurément la grande et difficile question des travailleurs. Pour bien résoudre le problème de l'amélioration de la classe la plus nombreuse et la plus pauvre qui s'impose aujourd'hui à notre société, et dont elle ne saurait ajourner davantage la solution, il faut avant tout parfaitement connaître les éléments mêmes de la question ; il faut savoir quelle est la situation des différentes industries qui fournissent à nos populations leur gagne-pain de chaque jour ; il faut savoir aussi, autant du moins que cela se peut faire, en quelles proportions se répartit le produit de ces industries entre les propriétaires fonciers, les capitalistes, les travailleurs et le gouvernement ; il faut connaître aussi le nombre des ouvriers régulièrement occupés et le nombre des malheureux qu'alimente la charité publique ; il faut, en un mot, avoir une statistique positive et complète de la production et du travail en France.

L'ancien gouvernement avait été, à diverses reprises, sollicité de faire cette enquête indispensable, mais toujours il avait reculé ; il comprenait probablement qu'une fois que la nation connaîtrait bien le détail de ses immenses misères, elle exigerait que l'on y apportât à tout prix des remèdes ; et les hommes d'État du parti conservateur ne se sentaient ni la volonté ni le courage de commencer une pareille œuvre. D'ailleurs, ces hommes, qui doutaient de toutes choses, hormis du pouvoir de la corruption, ces hommes ne pensaient pas que le problème de l'amélioration du sort des masses, posé d'abord par les économistes, et repris plus tard en sous-œuvre par les socialistes, pût recevoir une solution satisfaisante. Ils croyaient à la fatalité, à l'éternité de la misère. À leurs yeux, le travail, dans les temps modernes comme aux époques où le travailleur était encore esclave, le travail

n'était autre chose qu'une chaîne, un frein. Un jour, une pétition des travailleurs ayant été apportée à la chambre, le président, M. Sauzet, proposa l'ordre du jour, en disant : Nous ne sommes pas ici pour donner de l'ouvrage aux ouvriers ! Ces déplorables paroles ne résumaient-elles point d'une manière frappante tout ce qu'il y avait d'aveugle et d'inintelligent égoïsme dans la petite caste aux mains de laquelle était tombée la France ?

Grâce à Dieu, ce temps où l'on dédaignait de s'occuper du sort des travailleurs, comme s'il s'était agi d'un objet indigne de l'attention des représentants du pays, ce temps-là est pour jamais passé. Le premier acte de l'Assemblée nationale a été d'instituer une commission des travailleurs, transformée aujourd'hui en un comité de 60 membres, et désormais la question du travail ne cessera plus d'être à l'ordre du jour de nos assemblées délibérantes.

Dans la séance d'aujourd'hui, le projet d'enquête proposé par la commission a été adopté à peu près sans discussion. Toutes les branches de la production, et en particulier l'agriculture, s'y trouvent comprises ; une enquête particulière a été aussi proposée et adoptée pour l'Algérie. En un mot, l'Assemblée nationale a rempli la première de ses obligations envers les travailleurs ; nous espérons maintenant que la commission exécutive avisera à ce que l'enquête soit convenablement faite ; nous espérons que rien de ce qui touche aux intérêts sacrés des classes souffrantes ne sera dissimulé au pays.

Après le vote de l'enquête du travail, M. le ministre de la justice est venu présenter un projet de loi sur la réorganisation du jury. Ce projet, qui généralise, comme cela se devait, l'institution du jury, renferme, selon nous, quelques dispositions véritablement déplorables. Au nombre des citoyens déclarés incapables d'exercer les fonctions de juré, M. le ministère de la justice fait figurer les domestiques et les serviteurs à gages à côté des faillis non réhabilités et des misérables condamnés à des peines infamantes. Qu'est-ce à dire ? Est-ce donc qu'il y aurait encore dans notre pays, où l'égalité est devenue, dit-on, la souveraine loi, des professions entachées d'indignité ou notées d'infamie ? Est-ce que le pouvoir oserait encore s'arroger le droit d'interdire à des hommes exerçant une profession utile, mais que de vains préjugés aristocratiques ont fait réputer inférieurs, vils, l'exercice de leurs droits imprescriptibles de citoyens ? Misérable aberration ! Ah ! la domesticité est une profession vile, dégradante, une profession qui entache d'indignité, d'incapacité civique ceux qui l'exercent ! Une profession qui abaisse ceux qui s'y livrent au rang des faillis non réhabilités ou des forçats libérés ! Comment donc alors se fait-il, citoyens de la commission exécutive, que vous permettiez encore, au sein de la République, l'exercice de cette profes-

sion qui avilit et dégrade ? Comment se fait-il que vous n'ayez pas vous-mêmes commencé cette urgente réforme en congédiant vos propres domestiques ? Mieux vaut, certes, cirer soi-même ses bottes et faire son ménage, que de recourir à l'auxiliaire avilissant d'une classe de parias. Congédiez donc, citoyens de la commission exécutive, congédiez au plus vite vos domestiques galonnés et non galonnés, ou vous nous feriez croire, en vérité, que vous êtes de tristes logiciens ou de pauvres démocrates !

On a voté, à la fin de la séance, une adresse de remerciements au peuple américain en réponse à celle qui nous a été envoyée par le congrès des États-Unis ; après quoi la pluie des propositions a recommencé à tomber, comme de coutume. M. Bouhier de l'Écluse a développé, devant l'Assemblée inattentive et fatiguée, un projet de banque foncière. On a renvoyé le projet de M. de l'Écluse au comité du crédit foncier, lequel, à ce qu'il paraît, est en ce moment le moins occupé des comités. Puisse la banque foncière de M. de l'Écluse faire affluer les écus dans les caisses de nos agriculteurs ! Toutefois, en ce qui nous concerne, nous continuons à presser une bonne réforme de notre régime hypothécaire.

Demain aura lieu la discussion du projet de loi sur les conseils de prud'hommes.

Sur la liberté du salarié

[26 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

M. Lamennais, qui a, comme chacun sait, très vigoureusement combattu les utopies socialistes et en particulier celles de M. Louis Blanc, publie, dans le *Peuple constituant*, des articles remarquables sur la question du travail. M. Lamennais a fini par s'apercevoir, avec les économistes, que la question de l'amélioration du sort des classes laborieuses est, avant tout, une question de débouchés ; qu'il faut augmenter les débouchés de l'industrie pour élever les revenus du travail. Nous espérons que M. Lamennais n'hésitera pas à marcher plus loin dans cette voie, et qu'avec son esprit d'investigation si pénétrant et sa logique si ferme et si sûre, il recherchera et trouvera les véritables moyens d'augmenter les débouchés intérieurs et extérieurs de notre industrie.

Nous reproduisons plus loin l'article que nous trouvons à ce sujet dans le *Peuple constituant*. [1] Faisons toutefois encore une observation. M. de Lamennais semble partager la commune erreur des di-

[1] Nous faisons le choix de ne pas l'insérer ici.

verses écoles socialistes en disant que le salariat n'est pas une forme libre de rémunération. Avons-nous besoin de dire que c'est là une erreur manifeste ? Quel travailleur non salarié est plus libre que le travailleur salarié des États-Unis, par exemple ? Qu'est-ce que le salaire, sinon une part anticipée et *assurée* dans un produit éventuel ? Pourquoi donc l'ouvrier, qui reçoit avant la vente, et en dehors de tous risques, sa part de produit, serait-il plutôt un esclave que celui qui la reçoit, cette part, après la vente et en partageant avec l'entrepreneur capitaliste les éventualités de la production et de la vente ? Nous avons beau chercher, nous ne voyons, en vérité, dans l'*anticipation* et dans l'*assurance*, qui constituent la forme de rémunération désignée sous le nom de salaire, aucun des caractères de la servitude.

Sur la liberté des clubs

[27 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le journal *l'Assemblée nationale* demande l'organisation des clubs !

L'organisation du travail c'est l'esclavage du travail ; l'organisation des clubs ce serait la suspension de la liberté des clubs. Telle est l'opinion que nous avons déjà émise.

L'*Assemblée nationale* voudrait que les clubs indiquassent à l'autorité la nature des questions qu'ils se proposent de discuter, et que leurs délibérations ne sortissent pas du cercle du programme indiqué. À quoi bon ces restrictions ? Quel inconvénient y a-t-il donc à ce qu'un club musical fasse de la politique, et à ce qu'un club politique chante le couplet ?

L'autorité est bien assez occupée sans que vous la chargiez encore de veiller à l'exécution des statuts des clubs. La bureaucratie intervient déjà bien assez dans nos affaires, sans lui donner de nouveaux prétextes pour vexer les citoyens. C'est le devoir de l'administration de prendre note des clubs qui se fondent, de se tenir au courant de ceux qui les président, et de s'adresser à qui de droit en cas de méfaits. Mais, pour Dieu, laissons là les autorisations préalables, les inspections bureaucratiques, les programmes officiels qui feraient de la liberté de réunion et de discussion une véritable liberté de Figaro.

Sur l'ignorance économique de la population française

[28 mai 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

L'ignorance du souverain est toujours un mal : le mal est plus grand quand le souverain c'est le peuple. Cette ignorance est un danger de tous les instants, sous un régime où l'intervention dans les affaires publiques est, pour tous les citoyens sans exception, un devoir autant qu'un droit.

Abordez un de ces clubs en plein vent qui se forment vers le soir sur les places publiques, par le rapprochement calculé de quelques meneurs, et la curiosité niaise des passants. Là, vous constaterez que les doctrines politiques les plus funestes découlent des erreurs économiques les plus monstrueuses. Au milieu du groupe pérorent quelques hommes, de bonne foi peut-être, mais sans autre éducation politique que celle de quelques conciliabules ténébreux ; ils essaient d'expliquer les embarras de la situation, et ne trouvent jamais d'autre cause au malaise général que la malveillance systématique des riches. Peu à peu les esprits s'échauffent. On en vient à se représenter le riche comme un mauvais génie ayant puissance de soutirer l'or pour l'entasser, au risque de tarir les sources du travail et d'affamer les populations. La comparaison de cette opulence fantastique du riche avec la misère trop réelle de la plupart des auditeurs propage dans la foule une haine farouche. On s'accoutume à considérer les atteintes à la propriété comme une nécessité politique, comme un moyen légitime de rétablir l'équilibre social ; et quand les principes se traduisent en faits, on se trouve dans les rangs de ceux qui ont pour remède la confiscation, et pour moyen la violence.

Si l'on entreprenait sérieusement de faire descendre dans la foule des idées exactes sur la constitution économique de notre société, sur la manière dont la richesse se produit, se répand, se consomme et se capitalise, ces menaces de spoliation contre les riches, ces impôts brutalement progressifs, au lieu d'être dangereux, ne seraient plus que ridicules.

Supposons la révolte triomphante. Voyons à l'œuvre les financiers aux grands moyens, les plagiaires de 1793, qui ne reculeraient pas devant l'affreuse nécessité de battre monnaie sur la place de la Révolution. Parmi les papiers saisis, à ce qu'on assure, chez le citoyen Sobrier, et déposés comme pièces de conviction entre les mains des magistrats, il se trouve un décret rendu au nom du peuple de Paris, posant en principe « qu'il importe de soulager immédiatement les citoyens nécessiteux, et que ceux qui peuvent le faire sont les riches actuels qui, depuis trois mois, cachent le numéraire. » En

conséquence, tout propriétaire foncier payant plus de 100 francs de contributions est requis de verser, dans le délai de cinq jours, la somme de 25 francs par 50 francs de contributions qu'il paiera en sus de 100 francs jusqu'à 250 francs ; au-dessus de cette dernière somme l'impôt doit subir une élévation progressive, combinée de telle sorte qu'un contribuable payant actuellement plus de 5 000 francs aurait à verser 20 000 francs sous le régime nouveau.

Le capital mobilier est atteint dans la même proportion. Ordre est donné à tout individu vivant du produit de ses capitaux de payer 200 francs par 100 francs de rente notoirement connus au-dessus de 1 500 francs par tête, et en suivant une progression jusqu'à ce que l'impôt absorbe la moitié du revenu.

Les hommes d'État du futur comité de salut public n'eussent été que de pauvres financiers, s'ils se fussent contentés d'ordonnancer la taxe sans prescrire les moyens de la faire entrer dans les caisses. « Considérant, disent-ils, qu'il faut que la fraternité écrite sur tous les monuments publics ne soit plus un vain mot », ils ont imaginé, comme moyen fraternel, de faire contrôler la fortune des riches par les pauvres. La *force ouvrière* serait autorisée à se livrer à des recherches, et si elles étaient fructueuses, les citoyens qui auraient dissimulé leurs ressources pour se soustraire à l'*impôt fraternel* verraient leurs immeubles déclarés biens communaux et leur argent confisqué. Eux-mêmes seraient provisoirement mis hors la loi. Voilà qui est net.

Hélas ! les auteurs de ces projets seraient sans doute bien honteux de leur criminelle folie si, dans un instant de lucidité, le véritable état des choses apparaissait à leurs yeux ! Nous avons eu la curiosité de rechercher ce que pourrait produire l'impôt fraternel perçu à la rigueur. Les résultats de nos calculs sont instructifs ; nous allons les reproduire en simplifiant les chiffres autant que possible.

Sur 11 millions et demi de cotes foncières, on en compte seulement 494 000 au-dessus de 100 fr. Parmi celles-ci, il s'en trouve au moins les trois quarts dont la quotité actuelle est inférieure à 300 fr., et dont la surtaxe révolutionnaire, à raison de 60 fr. en moyenne, donnerait 2 200 000 fr.

De 300 à 500 fr., il y a environ 58 000 contribuables, dont la surtaxe produirait 46 400 000

De 500 à 1 000 fr., il y a environ 37 000 propriétaires, payant en moyenne moins de 700 fr., et dont la surtaxe, à raison de 1 400 fr. par tête, eût produit 51 800 000

Au-dessus de 1 000 fr., il n'y a plus que 16 346 propriétaires dont la contribution moyenne est évaluée à moins de 1 800 fr., à raison de 5 500 fr. par tête, montant approximatif de l'impôt forcé, on obtiendrait 88 000 000

Soit, en total, pour la propriété foncière, 188 400 000 fr.

En ce qui concerne la propriété mobile, le comité de salut public a fait preuve d'une modération dont il ne faut pas lui savoir beaucoup de gré. Il était loin d'imaginer, sans doute, que l'impôt sur le capital circulant, au-dessus d'un revenu de 1 500 fr. par tête, c'est-à-dire de 4 000 fr. par famille, eût été à peu près improductif.

Quelles valeurs eût-on saisi ? Les rentes sur l'État ? Elles se divisent en deux catégories : l'une immobilière au profit des institutions publiques, l'autre transmissible et inscrite aux noms des particuliers. La première comprend les réserves des établissements financiers, qu'on ne saurait entamer sans préjudice pour tout le monde, et, de plus, les rentes acquises aux établissements d'utilité publique et de bienfaisance, hôpitaux, caisses d'épargne et de retraite, fonds des invalides, sociétés de secours mutuels ; en un mot, le patrimoine des pauvres, qui se dépouilleraient eux-mêmes en y portant atteinte. La seconde catégorie des rentes perpétuelles, celles qui appartiennent aux particuliers et donnent lieu aux spéculations de la Bourse, composait, au commencement de l'année dernière, une somme de 116 millions 503 754 fr. ; mais il y avait 230 137 parties prenantes, de sorte que la rente, partagés également, eût fourni seulement 500 francs par tête. En réalité, la répartition est très inégale, et les quatre cinquièmes des rentiers ne possèdent que des coupons tellement faibles qu'ils périraient de faim s'ils n'avaient pas d'autres moyens d'existence. Suivant nos aperçus, les titres de rentes au-dessus de 1 500 fr. ne doivent pas excéder le nombre de 30 000 : la taxe révolutionnaire n'eût pas produit 6 millions.

Quant aux rentes viagères sur l'État, très peu nombreuses aujourd'hui, elles ne donnent plus que 82 fr. en moyenne, revenu chétif qui est souvent à répartir sur deux, trois et même quatre têtes.

Les pensionnaires de l'État sont encore des rentiers. 45 millions sont distribués annuellement entre 101 000 vieux serviteurs, dont 92 000 militaires. Le revenu moyen de chacun est de 450 fr., c'est à peine le pain d'une famille nombreuse.

Considérerait-on comme capitalistes les malheureux fonctionnaires, condamnés à prêter leur argent à l'État sous prétexté de cautionnement ? Il y en a 55 000 dans ce cas, et le revenu qu'ils tirent de 236 millions qu'ils ont déposés leur donne moins de 128 fr. par tête.

Oserait-on frapper enfin les créanciers de la dette flottante à l'instant où on neutralise leur gage ; ceux des caisses d'épargne, en même temps qu'on leur refuserait le remboursement ; les porteurs d'actions industrielles, déjà réduites de moitié par une dépréciation effrayante ?

Il n'est pas possible d'établir avec exactitude ce que pourraient produire ces valeurs essentiellement mobiles et fugitives. Toutefois, d'après les détails que nous venons de rassembler sur la distribution du capital circulant, il nous semble évident que l'impôt fraternel, prélevé sur un revenu supérieur à 1 500 francs par tête, n'eût fourni qu'une bien faible ressource au prétendu comité de salut public. Ne marchandons pas trop : ajoutons 112 millions pour la propriété mobilière aux 188 millions arrachés à la propriété foncière, et voilà 300 millions obtenus par des moyens qui ruinent et démoralisent un peuple pour un demi-siècle !

Après le budget des recettes révolutionnaires, passons au budget des dépenses. Il est dit dans les derniers articles du même décret, qu'immédiatement après l'encaissement de l'impôt fraternel, une distribution de fonds sera faite aux nécessiteux, de quatre en quatre jours, dans la proportion de 3 fr. par famille de trois personnes. À ce compte, le pauvre fût devenu un rentier à son tour : il aurait eu par jour 25 centimes à dépenser. Or, en supposant que le comité de salut public eût eu à répandre ses faveurs sur le quart seulement de la population, c'est-à-dire sur 2 millions de familles, les 300 millions ramassés dans le sang auraient duré cinq mois !

À la veille de ces jours funèbres où la foule se soulève pour détruire en un seul choc le labeur d'un demi-siècle, que n'est-il possible de se faire écouter un instant, et de poser la question en ces termes : « Voulez-vous qu'on rétablisse les visites domiciliaires, la loi des suspects, les confiscations, et au besoin l'échafaud ? Après quoi, vous aurez droit à 25 centimes par jour pendant cinq mois ? »

À coup sûr, le plus pauvre, le plus ignorant, le plus prévenu contre les riches, le plus égaré d'entre les citoyens s'écrierait : « Non, nous ne voulons pas bouleverser le pays et déshonorer la France ; ne fût-ce même que par égoïsme, nous sentirions que la dispersion du capital, la ruine du crédit, la suspension violente de tous les travaux, nous feraient perdre dix fois plus que la misérable aumône qu'on nous promet ! »

Sur une commission pour réduire les dépenses de l'État

[28 mai 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

M. le ministre de l'intérieur a nommé une commission pour étudier les économies qu'il est possible de faire dans le personnel de son ministère.

Rien de mieux. Mais il a composé la commission d'un représentant du peuple, d'un conseiller d'État, de deux chefs de division, de

deux chefs de bureau, d'un sous-chef et d'un rédacteur ; le tout, sauf les deux premiers, appartenant à son ministère.

Cela étant, nous prédisons à M. le ministre de l'intérieur que sa commission ne lui indiquera que fort peu d'économies à faire ; car les deux hommes influents de cette commission seront les deux chefs de division, dont l'emploi serait peut-être à supprimer des premiers, qui n'auront certes pas la vertu de se sacrifier, et qui n'oseront toucher aux abus dont vivent les autres employés, de peur que ceux-ci ne démasquent leur position.

L'intention de M. le ministre est louable ; mais de pareilles commissions devraient être composées de personnes éclairées et étrangères à l'administration qu'il s'agit de réformer.

La bureaucratie est une de nos plaies ; tant qu'on n'y aura porté remède, les secrétaires d'État ne seront pas libres de donner l'impulsion à leurs départements. Voyez les ministres de la révolution ; ils sont arrivés aux affaires avec le désir de tout réformer : une fois entrés, ils ont été enveloppés du réseau des influences bureaucratiques, et, en définitive, ils n'ont fait qu'un très petit nombre de changements exceptionnels dont quelques-uns même sont des injustices.

Sur l'enquête concernant les conditions des travailleurs

[29 mai 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Nous ne souhaitons pas à l'Assemblée nationale la *décrétomanie* dont a été possédé le Gouvernement provisoire, et nous ne partageons pas l'impatience de ceux qui auraient voulu que, sans examen, sans études, elle se hâtât de légiférer sur toutes choses, et de résoudre des problèmes insolubles. Les sentiments populaires d'une assemblée issue du suffrage universel ne sont pas douteux pour nous. Nous n'applaudissons pas moins aux témoignages de sollicitude qu'elle a donnés cette semaine pour la cause des classes laborieuses.

L'enquête sur la condition des travailleurs industriels et agricoles, qu'elle a décrétée sur la proposition de M. Billault, est une sage mesure, et elle constituera un bon précédent. En ce moment une pareille enquête ne saurait être un instrument d'agitation à l'usage d'ambitieux démagogues ; ce ne sera pas davantage, entre les mains d'un gouvernement indifférent et égoïste, un moyen d'établir que tout est pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles. Ce sera une recherche sérieuse de la vérité dans des circonstances où tout est sérieux, et où tout le monde a soif de la vérité. Elle embrassera tous les ordres de travaux, toutes les classes de travailleurs, toutes les localités, tous les intérêts ; elle plongera son regard scrutateur dans

toutes les couches de la société, et remuera toutes nos misères. Le délai qui lui a été prescrit serait court à une autre époque ; mais aujourd'hui, sous le coup de nécessités formidables, on accomplit en un mois l'œuvre d'une année.

Si cette enquête est bien conduite et fidèlement retracée, les souffrances et les besoins des classes ouvrières seront connus, non plus par les peintures enluminées et fausses d'écrivains visant à l'effet, utopistes pliant les faits à leur système, ou d'hommes politiques exploitant la détresse du peuple au profit de leur fortune personnelle, mais par les déclarations réunies de ceux-là mêmes qui éprouvent ces souffrances et ces besoins.

Si ces données pratiques qui lui arriveront de toutes les communes de France mettent l'Assemblée nationale sur la voie de mesures fécondes, ce sera tant mieux ; mais ne fît-elle que les recueillir et les coordonner, se bornât-elle à les léguer aux législatures qui la suivront, pourvu qu'elle dote le pays d'une bonne constitution qui garantisse force et durée au gouvernement de la République, pourvu qu'elle établisse un budget en équilibre, elle aura fait immensément pour le travail et pour les travailleurs. Animée du zèle le plus pur, elle inonderait les colonnes du *Moniteur*, elle tapisserait tous les murs de Paris de ses décrets en faveur des classes laborieuses ; si elle ne satisfait pas à ces conditions primordiales, elle ne laissera après elle que des tempêtes et une nouvelle aggravation de la détresse publique.

C'est sans avoir pris le temps de s'éclairer et avec une visible précipitation que l'Assemblée a voté le décret qui remanie l'institution des prud'hommes, cette magistrature de conciliation entre les ouvriers et les maîtres, ces juges de paix de l'industrie ; nous ne blâmerons pas ce vote d'urgence. Il fallait sans retard rajeunir l'institution des prud'hommes, en y introduisant aussi largement que possible le principe démocratique, comme on l'a déjà fait dans le système électoral et dans la garde nationale.

Les prud'hommes ont rendu de grands services, et ils en rendront de plus grands encore ; permis à ceux qui ont emprisonné leur esprit dans la lettre morte d'une formule de les traiter avec dédain ; la paix des ateliers, la tranquillité des rues, reposent en grande partie sur cette magistrature populaire, fille de l'empire, que la République s'empresse d'adopter.

Nous accordons toute latitude à l'esprit novateur : que des idées neuves, pratiques, saisissables, apparaissent, et nous en serons sur-le-champ les plus ardents promoteurs ; mais, disons-le franchement à l'occasion d'une institution qui date de près d'un demi-siècle, le passé renferme beaucoup plus d'éléments de bonne organisation indus-

trielle qu'on ne le croit, et ce n'est peut-être pas tant d'innover que de transformer et de perfectionner qu'il s'agit aujourd'hui.

Sur la liberté du salarié, à la suite d'une remarque de la *Démocratie pacifique*

[29 mai 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La *Démocratie pacifique*, en s'occupant d'un article du *Siècle*, dit :

« Aujourd'hui, après avoir raconté d'une manière assez entortillée la séance d'hier de l'Assemblée nationale, il se borne à reproduire quelques lignes du *Commerce*, qui défend comme lui le prolétariat et le salariat. »

L'assertion de notre confrère est quelque peu jésuitique. Où a-t-il vu que nous défendions le prolétariat, c'est-à-dire la nécessité sociale d'un grand nombre d'hommes pauvres, ignorants, chargés de famille et n'ayant pour ressources que le fruit d'un travail très offert et peu demandé, et conséquemment mal payé ?

Toutes les fois que nous abordons ces matières, notre préoccupation est l'émancipation des classes les plus pauvres et les plus nombreuses, de cette seconde moitié du tiers-état, comme a heureusement dit un jour M. Michel Chevalier, au Collège de France. Il est rare, par exemple, que nos moyens pour atteindre ce but ressemblent à ceux de la *Démocratie pacifique* ; mais de ce que nous différons quant au remède, de ce que nous ne croyons pas surtout à l'efficacité de sa pensée, ce journal n'est nullement autorisé à dire à ses lecteurs que nous regardons le mal comme irrémédiable.

Quant au salariat, nous ne l'attaquons ni ne le défendons. Nous disons seulement que c'est une forme libre de rémunération qui convient de préférence à toute autre, à ceux qui n'ont que leur travail pour vivre et qui n'ont pas le temps d'attendre les résultats d'une entreprise et leur part dans les bénéfices. Nous savons tout aussi bien que d'autres les avantages de l'association ; nous espérons, nous aussi, que les hommes appliqueront dans l'avenir des procédés d'association qui rendront la production plus féconde, la distribution plus équitable et la consommation plus considérable et moins coûteuse. Nous sommes prêts à applaudir aux efforts de tous les hommes de bonne volonté qui tenteront de mettre leurs idées en pratique ; et si les *fouriéristes* peuvent sous peu nous montrer un phalanstère en application, nous serons des premiers à constater leur succès. Mais en attendant les résultats des communautés prêchées par M. Cabet, en attendant ceux des phalanstères recommandés par la *Démocratie pacifique*, en attendant les opérations de la grande banque

d'échange de M. Proudhon, etc., etc., nous étudions de notre mieux les moyens de rendre le salaire des travailleurs plus élevé, soit par l'élévation du taux de ce salaire, soit par la diminution du prix des choses que l'ouvrier achète ; c'est-à-dire que nous cherchons les moyens de rendre les capitaux plus considérables, les entreprises plus nombreuses, et par conséquent les ouvriers plus recherchés ; c'est-à-dire que nous ne cessons de demander que les impôts diminuent et que la production et la circulation de toutes choses se fassent au moins de frais possibles.

Le jour où on nous montrera des entreprises et des ateliers où les ouvriers pourront se passer avec avantage du salaire, c'est-à-dire de leur part du revenu du travail, *anticipée* et *assurée*, nous ne tiendrons nullement à ce système de rétribution.

Mais nous sommes comme saint Thomas, nous voulons voir et toucher.

Sur l'abolition des lois de navigation en Angleterre

[30 mai 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Un événement qui, à toute autre époque, eût été réputé considérable, vient de passer à peu près inaperçu. Le même jour où une bande sacrilège envahissait l'enceinte de l'Assemblée nationale de France, un des collègues de lord John Russell venait proposer à la chambre des communes d'Angleterre, qui l'écoutait dans un recueillement profond, l'abolition de ces lois de navigation dont on a beaucoup exagéré l'influence, mais qui ont du moins concouru pour leur part à l'édifice de la grandeur britannique, et que nos voisins vénéraient, ce sont les propres termes de M. Labouchère, presqu'à l'égal de ces immortels statuts qui servent de boulevard et de sauvegarde à leurs libertés constitutionnelles. Qu'il nous soit permis d'arracher quelques moments aux graves préoccupations qui nous assiègent pour retracer en peu de mots cette grande révolution commerciale qui ne peut manquer d'être féconde.

Depuis deux siècles qu'il a été promulgué, l'acte de navigation de Cromwell et de Charles II a subi de nombreuses modifications ; les principales ont été provoquées par l'émancipation du Nouveau-Monde et par l'ère de paix et de commerce ouverts en 1815, et elles forment un des plus beaux titres de la carrière administrative de Huskisson. Aujourd'hui, dans les circonstances nouvelles de la Grande-Bretagne et du monde, ce n'est plus d'un simple remaniement qu'il s'agit ; la proposition soumise au parlement ne laisse plus subsister de l'acte en vigueur que quelques dispositions insignifiantes, et ab-

roge comme ayant fait leur temps toutes celles qui avaient été considérées jusqu'ici comme essentielles et utiles.

Réserver à la marine britannique la plus grande partie des relations avec les colonies, les longs voyages, ce qu'on appelle le commerce indirect, tel était l'objet des lois de navigation telles qu'elles sont parvenues jusqu'à ce temps-ci, à travers tous les remaniements. Ce n'est plus dans ces réserves craintives, dans ces restrictions sévères que l'Angleterre cherche aujourd'hui la prospérité de sa puissante marine, mais dans le libéralisme le plus large. Ainsi, l'accès de ses colonies est ouvert à tous les pavillons ; elle n'interdit plus à ses bâtiments d'aller charger dans les entrepôts les produits d'Asie, d'Afrique et d'Amérique ; elle admet les denrées de toutes les parties du monde, non plus seulement sur les navires du pays de production ou de provenance, mais sur les navires de toutes nations. Les seules restrictions qu'elles maintiennent sont celles qui concernent le cabotage et les pêcheries. Riche, habile, expérimentée, elle dédaigne une protection qui nuit à ses manufactures et à son commerce sans profiter à sa navigation marchande, et c'est par la liberté qu'elle croit pouvoir le mieux soutenir la lutte contre les marines rivales des États-Unis et du nord de l'Europe.

Ce n'est pas tout, une loi rigoureuse ne reconnaissait à un bâtiment la qualité d'anglais que lorsqu'il avait été construit sur un sol anglais. À l'avenir, pleine latitude sera laissée aux armateurs pour acheter des navires à l'étranger ; la nationalité britannique, pour un bâtiment, ne dépendra plus que de deux conditions : celle d'appartenir à un Anglais, et celle d'avoir un équipage composé d'Anglais, aux trois quarts dans la navigation avec l'étranger, en totalité dans le cabotage. L'obligation onéreuse pour les armateurs, et contraire à l'intérêt bien entendu de la marine nationale, de prendre des mousses à bord dans la proportion du sixième de leur équipage, est supprimée. Cette race intrépide des marins de l'Inde, désignée par le nom de Lascars, est admise à la pleine possession des droits des marins anglais, qu'un sentiment étroit leur avait jusque-là refusés.

Tels sont les principaux traits du projet de réforme dont le parlement est saisi. Quelque radical qu'il puisse paraître, le succès de ce projet ne nous paraît pas douteux.

Sans doute l'industrie maritime résistera avec énergie. Le nombre de ceux qui, d'une manière ou d'une autre, en tirent leur subsistance, y compris leurs familles, a été estimé par un armateur anglais à plus de deux millions d'individus ; le capital qui y est engagé présentement a été évalué à 1 356 millions de francs ; les sommes annuellement dépensées pour la construction, le réparation et l'équipement des navires à 268 millions ; les salaires et la nourriture des gens

de mer à 230 millions par an ; les salaires des artisans employés aux divers métiers qui se rattachent à la navigation à 124 millions, et le fret gagné à 715. Les intérêts en jeu sont, on le voit, considérables. Pour auxiliaires dans la lutte, ils ont tous les autres intérêts qui regrettent le système protecteur, et ils sont soutenus dans une certaine mesure par les préjugés nationaux.

Toutefois, le *free-trade* est aujourd'hui tout-puissant de l'autre côté du détroit : il est un gouvernement, il a la majorité dans la chambre des communes ; après la large brèche qu'il a déjà faite dans la législation du Royaume-Uni, il aspire à y dominer sans partage. L'intérêt manufacturier, l'intérêt de Manchester, qui se confond avec le *free-trade*, est impatient de poursuivre sa victoire. Quelques circonstances particulières le favorisent. Atteintes par les mesures douanières de 1846, les colonies anglaises réclament depuis lors à grands cris la liberté pour elles, afin de réparer les maux que leur a faits la liberté pour la métropole. Le gouvernement prussien, au nom de l'Allemagne, a menacé l'Angleterre de frapper ses navires de droits différentiels, si elle persistait dans son système de restrictions maritimes. Le cabinet de Washington, d'un autre côté, lui a offert le bénéfice de la navigation indirecte, sous la seule condition de la réciprocité. Dans un tel état de choses, l'adoption d'un plan qui est le corollaire naturel d'une multitude de mesures antérieures, qui ne fait que couronner l'œuvre de sir Robert Peel, et que justifient d'ailleurs pleinement les données d'une longue et intéressante enquête, peut être annoncée à coup sûr.

Ce n'est pas le lieu de rechercher les conséquences qui en résulteront, soit pour la navigation et le commerce de l'Angleterre en particulier, soit pour le mouvement des affaires du globe en général. Nous ne venons pas non plus recommander à nos compatriotes l'imitation aveugle et irréfléchie d'un libéralisme maritime expliqué de la part de l'Angleterre, et qui, chez nous, serait prématuré, mais nous les invitons cependant à tirer profit de l'exemple de l'Angleterre.

Dans la carrière laborieuse que les nations européennes ont à parcourir, l'Angleterre poursuit sa voie avec une vigueur soutenue et sans s'arrêter un seul instant ; elle ne court pas après les chimères ; elle ne se laisse pas enivrer par des phrases décevantes, ni distraire par de mensongers fantômes. Quand l'utilité et la nécessité d'une réforme se sont révélées, elle l'aborde hardiment ; elle ouvre une de ces enquêtes parlementaires où toutes les lumières et toutes les autorités sont appelées, et quand la question y a été suffisamment éclairée et mûrie, les résultats de cette enquête fournissent des bases

positives de législation aux hommes d'État intelligents et courageux qui savent concevoir et soutenir des innovations utiles.

Sur les ateliers nationaux, en 2 articles

[31 mai 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Les ateliers nationaux sont la grande préoccupation du jour. On veut bien tenir compte au gouvernement qui les a créés des fatalités de sa position ; mais on a hâte de voir disparaître les écoles de paresse et les foyers de démoralisation si improprement décorés de ce nom. On ne veut plus que les fonds de l'État servent à entretenir des recrues toujours prêtes pour le désordre et pour l'émeute, et l'on est impatient d'éloigner une menace perpétuellement suspendue sur les pouvoirs publics et sur la société tout entière. On estime que lorsque ce danger aura été écarté, l'industrie particulière, si variée et si féconde, la seule qui puisse occuper l'immense population des travailleurs, pourra renaître et refleurir.

Certes, si les théories d'organisation du travail, qui voulaient transformer tous les ateliers particuliers en ateliers sociaux, avaient pu tenir un instant devant le bon sens du pays, la coûteuse et funeste expérience qui s'effectuait aux portes de Paris n'eût pas tardé à en faire une éclatante justice.

Mais si l'État a pour mission de protéger les travaux de l'industrie privée et non de se substituer à elle, il n'est pas moins vrai que, dans les temps de crise où celle-ci est paralysée et languissante, il est tenu, par les considérations d'ordre public et d'humanité les plus sérieuses, de procurer de l'occupation aux bras qu'elle ne peut plus employer. De là l'obligation d'établir des ateliers nationaux. Les crises de la gravité de celle qui sévit en ce moment sont rares, Dieu merci, et la sollicitude publique n'a pas fréquemment à remplir une tâche aussi lourde que celle qui lui est aujourd'hui imposée. Habituellement, toutefois, dans un grand pays manufacturier, quelque branche de travail est plus ou moins en souffrance sur tel ou tel point du territoire ; et par conséquent il y a toujours un certain nombre d'ouvriers qui chôment et qui tournent les yeux vers l'État.

Les ateliers nationaux sont nécessaires, nous n'hésitons pas à le reconnaître ; mais, pour qu'ils ne soient pas dangereux, il faut les réglementer sévèrement. Hors ces cas exceptionnels où les hommes sont surpris et dépassés par les événements, comme en Irlande il y a deux ans, comme chez nous cette année, il est facile d'y établir une bonne discipline. La voix publique proclame autour de nous les maximes qui doivent présider à leur organisation.

Lorsque des ouvriers sont appliqués à des tâches inutiles et dérisoires ; lorsqu'ils reçoivent un salaire pour un semblant de travail ; lorsqu'ils sont agglomérés sur un étroit espace, surtout dans le voisinage d'une grande cité ; lorsqu'ils ont été admis sans renseignements, nous savons tous aujourd'hui que, dans de pareilles conditions, les ateliers nationaux sont un épouvantable abus ; et que si dans ces derniers temps ils n'ont pas produit de plus désastreux effets, nous en devons rendre grâce, ainsi que le disait récemment M. Léon Faucher, aux excellents instincts de l'ouvrier français. Le plus grand mal de tels ateliers, à nos yeux, ce n'est pas le gaspillage des deniers de l'État, ce n'est pas l'atteinte portée à l'ordre public, c'est la corruption qu'ils engendrent chez ceux qu'ils sont destinés à soulager.

Prévenir de honteuses spéculations en n'admettant que des ouvriers vraiment dénués de ressources ; refouler ces pensées criminelles qui naissent quelquefois dans les masses rassemblées, en les dispersant sur un grand nombre de points ; combattre énergiquement la paresse avec toutes ses hideuses conséquences, en les soumettant, s'il le faut, au travail à la tâche ; relever enfin la dignité du travailleur en lui assignant un travail sérieux, utile, et qui ne soit pas une aumône mal déguisée ; tels sont les moyens qui s'indiquent d'eux-mêmes pour purifier les ateliers nationaux, pour les rendre secourables au lieu de malfaisants.

Nous ne mettons point en doute les sentiments honnêtes de l'immense majorité de ceux qu'ils ont naguère employés ; mais quand il est notoire qu'un certain nombre d'entre eux ont préféré les 2 francs qu'ils y gagnaient à ne rien faire aux 4 ou 5 francs qu'ils eussent pu obtenir d'un maître en travaillant, nous ne pouvons que mesurer avec effroi l'étendue du mal qui a été commis. Jaloux de l'amélioration morale et matérielle des classes ouvrières, nous voulons pour elles des salaires élevés, non point de ces salaires que la force brutale arrache au maître éperdu, et qui n'ont d'autre effet que de détruire l'industrie elle-même d'où ils proviennent, mais de ceux que mérite un travail intelligent, régulier, actif, dans des jours de prospérité industrielle. Des salaires élevés donnent au travailleur le bien-être, et, avec le bien-être, le respect de lui-même et la prévoyance, source féconde de moralité. S'il se résigne à un salaire minime, à cause du peu d'efforts qui lui suffisent pour l'obtenir, et par suite à une chétive existence, il se jette de gaîté de cœur dans la voie fatale qui mène à la misère et à l'avilissement le plus abject.

La révolution de février a été faite dans l'intérêt des travailleurs, pour élever leur situation et non pour l'abaisser, pour les ennoblir et non pour les dégrader. Si elle élargissait la plaie du paupérisme au

lieu de la fermer, si elle paralysait le travail, si elle enfantait des légions de mendiants effrontés au service de la révolte, au lieu d'accroître les jouissances d'une population laborieuse et paisible, elle aurait complétement manqué son but, elle serait un odieux nonsens.

***

Le *National* a découvert le remède suivant, au sujet des ateliers nationaux. Nous le croyons beaucoup moins efficace que celui que nous venons de découvrir dans le langage de la *Réforme*.

Le *National*, et après lui M. Joigneaux (voir la séance de l'Assemblée), pense que pour offrir du travail aux ouvriers, il faut entreprendre l'achèvement du Louvre. Et le capital que vous allez convertir en bâtisses, où le prendrez-vous ? À moins que vous ne vouliez payer en rentes ou en bons du Trésor ! Mais nous doutons qu'avec une pareille monnaie vous trouviez beaucoup d'entrepreneurs.

Que si vous voulez donner des valeurs réelles et puiser dans les recettes du Trésor, vous emploierez à faire un palais, instrument improductif, le capital qui peut vous servir à faire, sur les chemins de fer, par exemple, des travaux infiniment plus utiles et plus productifs. On ne doit songer aux palais, à l'agréable, qu'en temps de prospérité et d'abondance, alors qu'on a plus que le nécessaire.

Qui est-ce qui a plus que le nécessaire aujourd'hui ?

Dans un autre article, le même journal explique très bien comment la plupart de ceux qui proclament la *garantie du travail* par l'État sont conduits par cette formule, le sachant ou ne le sachant pas, et de conséquence en conséquence, au communisme.

Pour peu que le *National* continue à raisonner aussi juste, il cessera d'être socialiste, comme il le proclamait tout récemment, car n'est pas socialiste celui qui s'occupe simplement de questions sociales, mais bien celui qui croit au *droit au travail*, c'est-à-dire au devoir de l'État de fournir toujours et quand même du travail et conséquemment des salaires à ceux qui lui en demandent.

En interprétant la formule ainsi que le fait le *National*, pour des effets exceptionnels et passagers de chômage, on en abuse comme on abuse du *laissez-faire* des économistes, quand on fait dire à ceux-ci qu'il faut se croiser les bras en présence de la misère occasionnée par la cessation brusque des travaux.

Turgot était un économiste partisan du laissez-faire, c'est-à-dire de la liberté du travail, et il n'en a pas moins combattu, pendant qu'il administrait l'intendance de Limoges, la misère occasionnée par la disette, au moyen de mesures sages, efficaces, et qui peuvent encore aujourd'hui servir de modèle.

Sur le paiement des dettes publiques

[2 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Comment se tirer d'affaire avec les porteurs de bons du Trésor ? Tel est un des problèmes qui se dressent devant M. le ministre des finances et le comité des finances de l'Assemblée.

Quelques financiers, par trop révolutionnaires, proposent purement et simplement de convertir forcément ces bons en rentes 5%. Il y en a même qui vont jusqu'à conseiller la conversion en rentes au pair !

Une pareille solution nous paraîtrait en tous points déplorable. Qu'est-ce, en définitive, qu'un porteur de bons du Trésor ? N'est-ce pas un homme qui a fait un prêt à l'État ? un prêt temporaire, à échéance fixe ; qui s'est contenté d'un intérêt moindre pour jouir de la faculté d'être remboursé au fur et à mesure de ses besoins calculés ? Or, envers un pareil créancier, il n'y a d'autre procédé, pour l'État, de se libérer équitablement, honnêtement, que le remboursement aux conditions stipulées sur le contrat, qui n'est autre que le bon du Trésor lui-même.

Mais les circonstances sont telles, que le débiteur est dans l'impossibilité de se libérer au temps marqué ? — À cela nous répondons que le créancier est bien obligé de se soumettre aux circonstances, et d'attendre des temps meilleurs. Mais l'impossibilité d'acquitter une dette n'a jamais donné le droit de la nier ou d'en changer les conditions. L'État ne peut payer, mais il doit toujours de la même façon, et rien au monde ne l'autorise à forcer les porteurs de ses bons à autre chose qu'à attendre la possibilité du paiement.

On dira : C'est la monarchie qui a creusé le déficit, qui a grossi le chiffre de la dette flottante ; la république n'est pas solidaire de la monarchie. Sophismes que tout cela ! Tant que le peuple français a toléré la monarchie, il a garanti les dépenses. Louis-Philippe et ses ministres ont mal géré les affaires de la France, soit ; ils ont gaspillé ses finances, — soit encore — ; mais le gérant a engagé la société vis-à-vis des tiers, la société a cautionné le susdit gérant, la société est responsable.

Supposez maintenant que l'on passe outre ; que le Trésor de 1848 ne reconnaisse pas les dettes du Trésor des années précédentes ; qu'arrivera-t-il ? Assurément, le Trésor de 1848 sera allégé de tous les engagements qu'il ne paiera pas ; assurément la dette flottante ne donnera plus de souci à M. le ministre des finances actuel ou aux ministres futurs. Mais faites quelques pas en avant et transportez-vous seulement en 1849, et dites-nous comment vous ferez si vous

êtes obligés d'avoir recours au crédit ? Pouvez-vous bien calculer à quelles conditions on prêtera désormais à l'État ? Pouvez-vous même assurer qu'on lui prêtera ? Prête-t-on beaucoup à l'Espagne ?

La question de principe et de justice étant écartée, l'intérêt bien entendu ne vous dit-il pas qu'il est plus avantageux de tenir ses engagements que de les violer ? C'est là de la morale la plus vulgaire à l'usage de tout débiteur, depuis le particulier le plus modeste jusque et y compris l'État, ce grand être collectif qui renferme tout le monde.

Nous ne connaissons qu'un cas où (nous faisons encore abstraction de la justice) un État peut se dispenser de payer ses dettes, c'est quand il est sûr qu'il aura toujours ses affaires à jour, et que ses recettes dépasseront toujours et partout ses dépenses. La France sera-t-elle bientôt dans ce cas-là ?

Par justice et par calcul la conversion des bons du Trésor en rentes ne peut donc être que volontaire ; aux porteurs qui ne voudront pas de rentes, il faut donner des renouvellements d'échéances et faire tout son possible pour que la signature de l'État ne soit pas protestée.

C'est ainsi que les choses se passent chaque jour entre les débiteurs qui ne peuvent pas payer et les créanciers auxquels ils doivent. S'il prenait à ceux-là l'envie de vouloir forcer ceux-ci à accepter une rente perpétuelle, en échange d'une créance fixe et à terme, les tribunaux feraient justice d'une pareille prétention. La justice est une ; c'est dans la même balance qu'elle pèse les droits des individus et ceux des associations.

La Restauration a accepté les dettes de l'Empire ; la Révolution de juillet a accepté les dettes de la Restauration ; il est impossible que la Révolution de 1848 n'accepte pas franchement toutes les dettes de l'établissement de juillet.

Si la République est honnête, la loyauté lui profitera.

Sur le rachat des chemins de fer par l'État

[2 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le projet du rachat des chemins de fer, qu'il est difficile de justifier au point de vue du droit, a-t-il du moins le prestige de l'habileté financière ? Est-ce un de ces expédients que suggèrent des circonstances désespérées, et qui trouvent leur excuse dans le soulagement qu'ils apportent ? Franchement, il est difficile de se faire une opinion à ce sujet sur le seul exposé du gouvernement. De vingt affaires complètement différentes, on fait un bloc qu'on soumet à une mesure uniforme. Aucun aperçu n'est offert sur la situation des compagnies,

sur les charges et les ressources de chacune d'elles. « Je néglige, dit-on dans le rapport, le côté matériel de l'opération, et les avantages qui doivent en découler si elle est bien conduite. » Ce que vous négligez, citoyen ministre, est précisément ce qu'il fallait nous dire, pour que nous puissions juger votre projet en connaissance de cause.

Il y a des compagnies qui, sans dettes, sans travaux à effectuer, pourvues d'une réserve, sont en pleine possession des plus beaux bénéfices. D'autres, qui ont réalisé tout leur capital et achevé leurs travaux, ont cependant à amortir des engagements qui limitent leur revenu. Certaine ligne est en exploitation, quoique non terminée ; elle obtient des produits très supérieurs à la somme des versements faits jusqu'ici par ses actionnaires, parce qu'elle utilise les travaux faits par l'État, auquel le remboursement est dû, et parce que certains embranchements qui n'ajouteront pas beaucoup aux bénéfices sont encore à construire. Il y a des entreprises, c'est malheureusement le plus grand nombre, dont on attend à peine l'intérêt normal des époques prospères, 4%. Tel chemin inachevé et inexploité, comme celui de Paris à Lyon, exigera un capital bien supérieur aux devis primitifs ; un autre, qui est de première importance, celui de Lyon à Avignon, a rencontré dans l'exécution de telles difficultés qu'il est encore à l'état de projet. Est-il raisonnable, est-il possible de confondre en une seule vingt spéculations si différentes, d'adapter une mesure générale à des intérêts si divers et si complexes ? Un pays où on traiterait de la sorte les questions financières serait vraiment bien à plaindre.

L'avocat le plus accrédité des compagnies a produit un argument qui a été reproduit sans réflexion par tous les intéressés, bien qu'il ait, selon nous, le double tort d'être faux et malhabile. Après avoir additionné les produits des lignes en plein rapport, après avoir évalué approximativement les ressources de celles qui ne sont pas encore terminées, on établit que les chemins menacés d'expropriation donneront prochainement un revenu total de 4 millions au minimum, et comme il n'est offert en dédommagement aux détenteurs actuels qu'une rente de 22 304 000 francs, on s'autorise du rapprochement de ces chiffres pour proclamer que la spoliation est flagrante. Dire que l'État va gagner 23 millions net par année en se substituant aux compagnies, est-ce bien servir la cause des actionnaires ? N'est-ce pas plutôt faire passer du côté du ministre tous ces politiques aux yeux desquels le projet consiste à frapper et à détruire le capital ? Hâtons-nous de dire et de prouver que l'argument est faux, et que les bénéfices promis au Trésor sont très contestables.

Les 22 millions de rentes à inscrire sur le grand-livre ne représentent que l'indemnité allouée aux porteurs d'actions, proportionnel-

lement aux versements effectués jusqu'à ce jour ; mais ce chiffre, le seul dont les actionnaires s'inquiètent, n'exprime pas, à beaucoup près, toutes les charges assumées par l'État. Le ministre daigne reconnaître qu'en saisissant les profits, il est juste de combler le déficit ; que les emprunts contractés par les compagnies, sous forme d'obligations immobilisées ou de dettes courantes, seront remboursés intégralement ; or, la somme des obligations négociables dépasse 90 millions ; nous ignorons le montant des autres dettes, et nous ne savons comment on entend régler les droits du Trésor, créancier de plusieurs compagnies.

Après le remboursement des obligations, l'État devra songer à l'achèvement des chemins ; en écartant les actionnaires, il devra parfaire les versements à leur lieu et place. C'est, de l'aveu du ministre, un capital de 624 millions à fournir, sans préjudice de 312 millions à débourser, quoi qu'il arrive, pour le complément des subventions votées au profit des compagnies.

On a laissé jusqu'ici en dehors de tous les calculs une ligne de première importance, le parcours de Lyon à Avignon, parce que la compagnie étant dissoute, il n'y a pas lieu à indemnité. Dans l'hypothèse où le gouvernement dirigerait tout le système de la circulation, il n'y aurait plus aucun prétexte pour laisser inachevée la grande route de l'Algérie et de l'Orient. L'ouverture des travaux entre Lyon et Avignon serait décrétée d'urgence : nouvelle dépense qui a été évaluée en dernier lieu à 120 millions, même en supprimant le ruineux embranchement de Grenoble.

Voilà donc le Trésor obligé de réaliser, pour les trois services que nous venons de spécifier, une sommé de 834 millions. On n'a pas jugé nécessaire de nous apprendre comment on s'y prendrait pour réaliser cette somme. Dans l'état actuel du crédit, quelques explications n'eussent pourtant pas été superflues. On s'est contenté de dire, dans le dernier article du projet de loi, qu'il sera pourvu aux premières nécessités avec le secours de la dette flottante, ce qui nous paraît un peu présomptueux au moment où l'on démonétise les bons du Trésor. Quel que soit le secret du ministre, il nous sera permis de croire qu'il n'obtiendra pas le capital nécessaire à moins de 5%.

Récapitulons.

Rentes constituées au profit des actionnaires	22 300 000
Intérêt du capital emprunté et immobilisé pour l'achèvement du chemin, à raison de 5% sur 834 millions au moins	41 700 000
Total	64 000 0000

Nous pourrions faire remarquer enfin que l'État échange une rente perpétuelle contre un titre temporaire, puisque la durée des concessions, au-delà desquelles les chemins rentreront dans le do-

maine public, varie entre 28 et 99 ans. Pour établir la compensation, il y aurait à constituer un amortissement qui, sur un capital de plus de 1 milliard 200 millions, ajouterait chaque année quelques millions de plus aux déboursés.

Il est évident que les produits, au lieu de rester au chiffre aujourd'hui déclaré de 45 millions, s'élèveraient en proportion des travaux progressivement accomplis ; mais supposer que la balance pencherait inévitablement du côté de l'État, de manière à lui procurer, au-delà de l'intérêt légal du capital immobilisé, un profit considérable, c'est une erreur. Laisser espérer un bénéfice de 23 millions par an, à ces politiques qui voient la régénération de la société dans le nivellement des fortunes, c'est abuser de leur ignorance.

L'établissement des chemins de fer est un genre de spéculation essentiellement aléatoire. L'annonce des beaux dividendes distribués par quelques compagnies fait illusion à la foule. On ne remarque pas qu'à côté des entreprises lucratives, il y a des résultats médiocres ou désastreux. Qu'on cherche une moyenne entre toutes les opérations, et le revenu net descendra à un taux dont un gouvernement pourrait se contenter à la rigueur, mais qui n'ajouterait rien à ses ressources.

Lorsque l'exploitation appartient à l'État, le revenu est progressivement déprimé par la tendance à multiplier les embranchements. Plus les ramifications s'étendent, et plus le produit baisse. Nous avons sous les yeux un tableau minutieusement détaillé de la circulation en Belgique. Sur les lignes centrales, le bénéfice doit être d'autant plus considérable, que la fréquence, la variété, la régularité des transports permettent une rigoureuse et savante économie. An contraire, à mesure que l'exploitation est plus excentrique, le *trafic*, comme disent les ingénieurs, devient anormal. Il y a une énorme déperdition de forces ; le capital enfoui dans ces localités serait un placement déplorable, si la compensation ne s'établissait pas entre les lignes bonnes et mauvaises. En somme, le réseau belge, quoique favorisé par sa concentration, et d'ailleurs fort bien administré, n'a jamais produit que de médiocres revenus. L'intérêt du capital immobilisé a flotté jusqu'ici entre 4 et 6%.

Ramenons la question aux termes les plus simples. Si, d'une main, la République achète les chemins de fer, il faut que, de l'autre main, elle achète l'argent nécessaire pour payer son acquisition. Or, tout nous autorise à croire que les lignes bonnes et mauvaises, exploitées collectivement, ne donneront pas un revenu de plus de 5%, et il nous semble que dans les circonstances présentes, l'argent, de quelque manière qu'on s'y prenne pour l'obtenir, coûtera pour le moins 5%. Ainsi, une opération entachée de déloyauté n'aurait pas même la triste excuse de porter profit au Trésor.

Qu'y a-t-il donc à faire pour conjurer la crise ? Il faut avoir le courage de proclamer l'inviolabilité des contrats. En laissant aux compagnies les bénéfices et les périls de leurs entreprises, il faut venir loyalement à leur secours, mais stipuler, au prix de cette intervention, certaines conditions avantageuses pour les ouvriers employés par les compagnies et pour la généralité des consommateurs. Nous développerons cette idée.

Sur la candidature de M. Thiers

[3 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Le *National* et le *Constitutionnel* discutent très vivement entre eux au sujet de la candidature de M. Thiers.

Nous n'interviendrons dans ce débat que pour faire de courtes observations.

Le *National*, basant l'exclusion de M. Thiers de sa liste simplement sur ce que ce dernier a été le promoteur ou l'un des promoteurs des lois de septembre, et de ce qu'il a soutenu la loi de régence, nous dirons pour quelles autres raisons encore M. Thiers n'est point notre homme, comme on a pu le voir par les candidats que nous avons cru devoir recommander.

Il y a, dans le passé de M. Thiers, plusieurs actes non moins déplorables que les lois de septembre, lesquelles sont à nos yeux cent fois plus déplorables que la loi de régence. M. Thiers a failli mettre l'Europe en feu en 1840.

L'historien de l'empire s'est assimilé tous les préjugés de l'école impériale ; il est antipathique à toute politique fraternitaire à l'extérieur, au large développement de toutes les libertés à l'intérieur. Il est l'homme de la centralisation administrative exagérée et des gros budgets. Maintes fois il a soutenu à la tribune la thèse que l'impôt est le meilleur des placements.

Au demeurant, plein d'esprit et de talents oratoires.

De tout cela, nous concluons que la République doit, pour longtemps encore, se passer des services de M. Thiers. Notre politique et nos finances sont suffisamment compliquées.

Sur la réforme du tarif des douanes

[4 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Notre situation financière est telle qu'il faut rechercher tous les moyens de diminuer les dépenses et d'augmenter les recettes.

On augmentera les recettes quand on voudra, en apportant à notre tarif de douanes des modifications intelligentes. Avant la révolution de février, le revenu de la douane s'élevait annuellement et en moyenne de 150 à 160 millions ; il ne serait pas très difficile de faire produire à cette branche des recettes près du double ou trois cent millions. Or, par le temps qui court, une augmentation de recettes de 140 millions n'est assurément pas à négliger. Comment se fait-il donc que M. le ministre des finances n'ait pas encore songé à demander à une commission d'hommes compétents une étude sérieuse à cet égard ? Il doit pourtant savoir qu'en Angleterre le revenu de la douane s'élève à cinq cent millions de francs !

D'autres raisons, non moins puissantes que l'augmentation des recettes du Trésor, militent en faveur d'une réforme dans notre législation douanière : ce sont celles que l'on tire de la situation actuelle de la plupart de nos industries qui réclament des encouragements. Pour que ces industries prospèrent, tout le monde comprend qu'il faut qu'elles puissent se procurer les matières premières à bon marché. On devrait donc se hâter de lever les prohibitions et de dégrever les tarifs qui s'opposent à l'entrée de ces matières.

Il nous semble qu'au point où nous en sommes arrivés, une pareille réforme donnerait satisfaction à des intérêts très recommandables, et qu'elle ne soulèverait pas une grande opposition. Voici, en effet, ce que nous lisons dans le *Moniteur industriel*, qui jusqu'à ce jour s'était fait le défenseur-borne du *statu quo*, et qui demande, contrairement au fameux rapport de M. Lanyer, sur le projet de loi de M. Cunin-Gridaine, des franchises de droits sur l'entrée des matières premières :

« On cherche enfin à voir ce que font et ce que coûtent les ateliers nationaux. Il était temps, car non seulement toutes les ressources de la France y auraient passé, mais encore, loin d'améliorer le sort des classes ouvrières, on les aurait perverties au point où le mal eût été irréparable.

Toutefois, il ne faut pas faire les choses à demi. Veut-on que la France répare ses désastres, que le travail dans les manufactures puisse recommencer, que chacun puisse reprendre ses fonctions dans l'œuvre de la production ? Il est indispensable de venir au secours de l'industrie. Au ministère de la guerre, au ministère de la marine et surtout au ministère des travaux publics, il y a beaucoup de commandes à faire. Eh bien ! au plus tôt, des devis et des avances. Notre marché intérieur regorge de marchandises manufacturées. Eh bien ! que l'on accorde au plus tôt à celui qui aura exporté des machines, des étoffes, des produits quelconques, la faculté d'importer sans payer de droits la quantité de matières premières nécessaire pour la

fabrication de ces produits, ou même une quantité plus considérable. Cela suffira, si au lieu de donner des primes à l'inactivité, on les donne au travail ; cela suffira si l'on veut franchement améliorer ce qui est et non pas le bouleverser. »

Le *Moniteur industriel* a raison ; l'allégement des droits de douane aura plus d'action que les ateliers nationaux pour raviver notre industrie et augmenter nos exportations. Nous répétons qu'il résulterait infailliblement des améliorations de notre tarif une augmentation notable et très notable de recettes : ce n'est pas à dédaigner.

Sur l'opposition entre salariés et capitalistes

[4 juin 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Les crises financières et les désastres commerciaux sont le cortège naturel des révolutions, et la révolution de 1848 ne pouvait pas échapper à la loi commune. Toutefois, lorsqu'on réfléchit avec quelle facilité la République a été reconnue, et dans le pays et à l'étranger ; lorsqu'on songe que, ni au dedans, ni au dehors, elle n'a d'ennemis sérieux que ceux qu'elle se suscitera à elle-même de gaîté de cœur, on se demande avec étonnement pourquoi la crise se prolonge, pourquoi la dépréciation des valeurs continue, pourquoi les ateliers restent fermés, pourquoi l'industrie privée a besoin d'être stimulée par des primes, pourquoi la misère étend de plus en plus ses ravages ? Où faut-il chercher la cause du mal ?

Ce ne sera pas, certes, dans la conduite des ouvriers. Si l'on excepte ceux auxquels le ministre des travaux publics refusait l'autre jour la qualité d'ouvriers, et qu'il rangeait parmi les malfaiteurs, les ouvriers ont fait preuve d'un bon sens et d'une résignation au-dessus de tout éloge ; ils n'ont point été enivrés par les flatteries et par les promesses des vils courtisans de la popularité ; ils ont résisté aux agitateurs qui voulaient les entraîner sur leurs pas à la révolte ; ils ont accepté avec courage, dans l'espoir d'un meilleur et prochain avenir, les dures nécessités du présent ; et aujourd'hui que cet avenir s'éloigne, que la République a laissé protester à l'échéance la lettre de change qu'ils avaient tirée sur elle, leur résignation stoïque ne se dément pas.

Faut-il accuser les patrons et les riches, ceux qui emploient le travail et ceux qui consomment ses produits ? Est-ce à la peur bourgeoise, comme parlent les démagogues, et à je ne sais quelle malveillance systématique qu'on doit imputer la fermeture des ateliers et le ralentissement des consommations ? Nullement. Les classes moyennes et supérieures se sont ralliées de la meilleure grâce, et sincère-

ment, on le sait, au gouvernement républicain ; beaucoup même parmi elles l'ont accueilli avec joie et espérance ; il n'existe point dans leur sein de malveillance à son égard, et, ce sentiment existât-il, il est absurde, il est odieux de supposer que, pour faire pièce à la République, elles aient suspendu leur activité, leurs gains, leurs plaisirs, et mis ainsi volontairement en péril une multitude d'existences. Une nécessité terrible les a dominées et les domine encore ; elles ont peur, il est vrai, peur de la ruine et de la faillite qui les ont déjà si cruellement décimées ; mais si chez quelques individus cette frayeur a été poussée au-delà des justes bornes, d'autres ne se sont-ils pas épuisés en sacrifices, afin de conserver par cette témérité généreuse du travail et du pain à leurs ouvriers ?

Règne-t-il entre les ouvriers et les maîtres, entre les pauvres et les riches, une discorde flagrante ou sourde qui entretienne dans la société l'inquiétude et le malaise ? Nous ne voyons rien de pareil. Dans ces derniers temps, on s'est plu à exciter les haines et les jalousies de classes ; on a répété avec plus d'extravagance et plus de perversité que jamais les déclamations banales contre les inégalités naturelles sans lesquelles on ne conçoit pas de société ; on s'est attaché à représenter comme hostiles des intérêts étroitement solidaires. Eh bien ! de quel spectacle avons-nous été témoins dans les deux mois qui viennent de s'écouler ? Nous avons vu le pauvre et le riche, l'ouvrier et le maître se coudoyer dans les rangs pressés de l'armée de l'ordre et marcher avec le même zèle, sous le même drapeau tricolore, à la défense de la civilisation et des lois.

Ils étaient animés du même sentiment, parce qu'ils avaient à défendre une même chose. Qu'il y ait plus ou moins fréquemment division d'intérêts dans les détails, c'est incontestable et c'est nécessaire ; mais dans l'ensemble, du moins, la solidarité des intérêts est manifeste, les uns ont besoin des autres, et tous ont besoin de l'ordre.

Est-ce que la société serait abattue, découragée, et aurait perdu tout ressort ? Qui oserait proférer ce blasphème, lorsque la garde nationale, c'est-à-dire lorsque le peuple armé ne recule devant aucune fatigue, devant aucune veille, descend dans la rue au premier signal, avec une inépuisable énergie, et accomplit spontanément ses devoirs, sans ses chefs ou malgré ses chefs ?

Non, ce n'est pas le courage qui manque à une société pareille, et le bon sens ne lui fait pas plus défaut. Devant ce bon sens si clairvoyant et si sûr, les théories insensées ont perdu en trois mois plus de terrain qu'elles n'en avaient gagné en dix-sept ans.

Où donc, encore un coup, est la cause du mal ? Nous le dirons sans haine pour les personnes, mais avec toute franchise. Le mal n'a

sa racine dans aucune partie de la nation, il réside tout entier dans ceux qui la gouvernent.

Ils avaient une mission sublime à remplir, et ils se sont montrés insuffisants. On avait fondé sur eux de grandes espérances, et presque dès l'abord ils les ont trahies. Cette considération, cette autorité morale qui fait le nerf du pouvoir, ils ne l'ont point conquise. Leur intérêt personnel d'influence et de pouvoir a eu sur leur esprit plus d'empire que les intérêts sacrés du pays ; ils ont adopté pour principe l'exclusion de tout ce qui ne leur était pas de longue main affilié, et dès lors on n'a plus vu en eux qu'une coterie d'hommes, pour la plupart médiocres et inconnus, sans titre sérieux pour le gouvernement d'une grande nation, sans expérience et sans études, se hâtant de faire entre eux le partage des fractions et des hommes, comme s'ils *dévoraient un règne d'un moment*. Là où il eût fallu de la réserve et de la circonspection, ils ont été téméraires et aventureux ; là où il eût fallu de la résolution et de la fermeté, ils ont été hésitants et indécis, pour ne rien dire de plus. L'union même n'a pas présidé à leurs conseils, et elle paraît en être encore absente.

Là, nous le répétons, est tout le mal. Voilà pourquoi la crise qui devait suivre la révolution de février, et accompagner un état de choses provisoire, a été énormément aggravée et prolongée ; voilà pourquoi la confiance, le crédit et le travail n'ont pu encore renaître ; voilà pourquoi enfin, si la sagesse de l'Assemblée nationale et le patriotisme des gouvernants eux-mêmes n'y avisent, la France, inquiète, défiante, sans lendemain, se consume dans une ruineuse oisiveté, et est proche d'un de ces affaissements désastreux dont les nations les plus robustes ne se remettent qu'après de longues années.

Sur l'association pour les travailleurs et les capitaux

[5 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.] [1]

Bien qu'on ait étrangement abusé du mot d'association, en lui attribuant on ne sait quel sens mystique, en le faisant synonyme des chimères les plus puériles, le principe d'association n'est pas moins, à nos yeux, doué d'une grande efficacité pour guérir nos maux présents et pour nous préparer un meilleur avenir. Aussi avons-nous

[1] En date du 5 juin se trouve aussi un article sur la colonisation de l'Algérie, que nous rejetons comme d'attribution trop douteuse.

On trouve encore, dans ce même numéro, une liste instructive des candidats recommandés officielement par le journal.

appris avec joie que la commission du travail s'occupait des moyens de faciliter les associations entre les travailleurs.

Le principe de l'association dans le travail n'est point nouveau, il est aussi vieux que la civilisation, et ils ont grandi ensemble. Cette division du travail, dont Turgot et Adam Smith ont si bien retracé les effets, n'est autre chose au fond qu'une association entre les producteurs, dans laquelle chacun se livre à l'industrie qui lui convient le mieux et exécute dans l'industrie qu'il exerce la tâche la mieux appropriée à ses forces. Du cercle étroit de la famille et de la cité, elle s'est étendue à de vastes régions, et, sauf des barrières trop nombreuses que le temps emportera, elle embrasse déjà le globe entier. À mesure qu'elle s'applique sur un espace plus étendu et qu'elle se perfectionne, la production augmente et s'améliore, et le bien-être général s'élève, en même temps.

Plus récemment, le principe d'association s'est produit sous un autre mode, celui de la commandite des actions, des parts d'intérêt, qui appelle à l'exécution des entreprises les plus gigantesques les petits comme les grands capitaux, les épargnes du modeste artisan comme celles du millionnaire, et par lequel la propriété peut être divisée entre une multitude de mains, sans que l'exploitation se morcelle. Dans cette voie aussi, il y a des découvertes à faire et des résultats considérables à espérer.

Mais l'application du principe d'association à laquelle on s'attache aujourd'hui de préférence, est celle qui accorderait à l'ouvrier une participation aux profits du maître, ou celle par laquelle les ouvriers, sans autre direction que celle qu'ils auraient choisie dans leur propre sein, accompliraient en commun une œuvre dont ils répartiraient entre eux les bénéfices.

L'admission du travailleur qui n'apporte dans l'entreprise que son intelligence et ses bras au partage des profits de l'entrepreneur, n'est point un fait nouveau. Rien de moins rare que de voir le chef d'une maison de commerce ou d'une manufacture encourager, récompenser par une part d'intérêt, l'habileté et le zèle d'un commis qu'il veut attacher à son établissement. Nous avons vu, dans ces derniers temps, quelques exemples remarquables de ce mode d'association.

Ce n'est point là une association dans la stricte acception de ce terme, une association dont les membres ne retireraient de l'entreprise autre chose que des profits, et seraient en même temps passibles des pertes. Les ouvriers ne voudraient point, ne pourraient point attendre jusqu'à la réalisation, souvent très lente, des profits, encore moins voudraient-ils et pourraient-ils s'exposer aux chances de pertes ; il serait injuste de faire dépendre leur existence, non seu-

lement d'événements fortuits, mais quelquefois aussi de l'inhabileté de leur patron. Il s'agit uniquement de leur allouer une part dans les bénéfices en sus de leur salaire, ou, pour mieux dire, de diviser leur rémunération en deux parties, l'une certaine et immédiate, l'autre indéterminée et éventuelle.

De pareilles conditions prudemment calculées et librement souscrites, ne peuvent manquer d'exciter le zèle des travailleurs en les intéressant plus étroitement au succès de l'affaire à laquelle ils sont attachés, et elles tendent à établir entre eux et ceux qui les emploient des rapports plus affectueux.

Telle est l'opinion émise par un homme qui fait autorité de l'autre côté de l'Atlantique, le secrétaire de la trésorerie américaine, M. Walker. Dans un rapport présenté par lui au congrès, on lit ces lignes remarquables :

« Si tous nos capitalistes, comme quelques-uns l'ont déjà fait, reconnaissent qu'il est de leur intérêt d'accorder à l'ouvrier, en sus de son salaire, une part convenable dans les profits du capital et de l'élever au rang d'associé, nous pouvons défier toute concurrence. La participation de tous nos concitoyens au gouvernement est une des grandes causes de notre prospérité ; celle de nos ouvriers aux profits de nos établissements industriels produira des résultats semblables. Nos pêcheries fournissent un éclatant témoignage du succès qui, sous un pareil système, est réservé à l'industrie américaine ; car c'est sous ce stimulant d'une juste part dans les bénéfices que nos habiles marins ont chassé des mers les plus lointaines les baleiniers des autres nations, et monopolisent, pour ainsi dire, cette industrie. »

Cette recommandation que fait à ses compatriotes un des ministres les plus distingués d'une république qui nous a précédés d'un demi-siècle dans les voies de la démocratie, nous a paru bonne à mettre en ce moment sous les yeux de nos lecteurs.

Les associations entre ouvriers ne sont pas non plus sans précédents. L'Angleterre en offre des exemples : dans l'enquête parlementaire sur les lois de navigation, un charpentier de navire, appelé Green, donne des renseignements sur les unions de travail qui existent parmi ses confrères ; ils traitent collectivement, dit-il, avec l'entrepreneur à tant par tonneau, et le plus généralement ils sont vingt-six à passer le marché. De telles associations entre des travailleurs qui sont dépourvus de capitaux ne semblent convenir qu'à des opérations restreintes et d'une courte durée, ou à des industries dont les produits se vendent presque aussitôt après leur fabrication ; elles réussiraient difficilement dans des entreprises de longue haleine ou dans des exploitations considérables et difficiles.

Déjà l'Assemblée nationale a donné quelque encouragement à cette pensée en décrétant que des travaux publics pourraient être adjugés à des associations d'ouvriers ; elle en prépare de plus efficaces, en recherchant les moyens de mettre à leur disposition ces instruments de travail, ces capitaux sans lesquels elles ne pourraient fonctionner. Le plus efficace de tous les encouragements, à notre avis, soit qu'il s'agisse des associations entre maîtres et ouvriers ou des associations des ouvriers entre eux, sera l'établissement d'un vaste système d'enseignement général et industriel : les ouvriers instruits et intelligents qui en sortiront, s'ils sont employés par un maître, auront d'autant plus droit d'espérer une part des profits du capital, qu'ils auront contribué puissamment à les accroître ; s'ils travaillent pour leur compte en réunissant leurs efforts, ils trouveront sans difficulté des capitaux qu'on saura placés utilement et sûrement entre leurs mains.

Sur l'élection de M. Thiers

[7 juin 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Des nouvelles reçues aujourd'hui de Bordeaux donnent à penser que l'élection de M. Thiers est à peu près assurée.

Le *Constitutionnel* va pleurer de joie et le *National* va gémir. Nous avouons que nous sommes très peinés de ce choix pour les électeurs. Nous en avons dit les raisons ; et ces raisons ne sont pas tout à fait celles du *National*. Le journal de la rue Lepelletier redoute M. Thiers, parce qu'il peut devenir la tête d'un parti encore latent dans la chambre et qui doit, dans un temps donné, reprendre les portefeuilles et les places. Le journal de la rue de Valois s'exalte à la perspective de ces mêmes places et portefeuilles.

Cette joie et cette tristesse se comprennent ; mais ce qui ne se comprend guère, ce sont les votes des électeurs débonnaires qui vont ramener aux affaires l'homme d'État qui a toujours préconisé une politique de guerre, de restrictions et de dilapidations financières.

En ce qui concerne Bordeaux, la réaction en faveur de M. Thiers est vraiment incroyable. M. Thiers a toujours eu en matière de marine et de commerce extérieur et de débouchés les opinions les plus fausses, les plus rétrogrades, les plus dangereuses. Eh bien ! c'est un pareil homme que choisit Bordeaux, dont la décadence, au vu et au su de tout le monde, a pour cause principale les restrictions commerciales, que la politique guerroyante de l'empire, que la politique aristocratique de la restauration, que la politique stationnaire de juil-

let ont fait peser depuis un demi-siècle sur le commerce et l'industrie de nos ports de mer et de tout le midi de la France.

Que Bordeaux eût nommé M. de Joinville ou Louis Bonaparte, ou même M. Guizot, cela pouvait s'expliquer jusqu'à un certain point ; mais M. Thiers ! En vérité, moutons bordelais, si le loup vous croque, vous n'aurez que ce que vous méritez.

Sur les bureaux de placement à destination des ouvriers

[8 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Un des premiers actes de la République a été de créer des bureaux gratuits de placement dans les douze mairies de Paris. Elle avait été devancée en cela, on le sait, par l'intelligente charité de l'abbé Ledreuille. Soit imitation de la France, soit conséquence naturelle d'une situation semblable à beaucoup d'égards, cette institution a pris racine, dans ces dernières années, de l'autre côté du Rhin. Un recueil de statistique qui se publie à Berlin sous les auspices et avec l'active collaboration du baron de Reden renferme quelques renseignements sur les premiers essais qui en ont été faits en Autriche et en Prusse ; nous reproduirons ici les plus importants.

Il existe des bureaux gratuits de placement à Vienne, à Prague ; à Trieste, ils sont à l'état de projet ; voilà pour l'Autriche. La Prusse présente ceux de Berlin, de Breslau, de Stettin, de Trèves, de Misseldorf et de Halle.

Ils sont tous de date fort récente. Ceux de Halle et de Trèves remontent aux mois de septembre et d'octobre 1845 ; ceux de Breslau ont été ouverts au commencement de 1846. Tous les autres sont successivement entrés en activité dans le cours de 1847, excepté les bureaux de Berlin, qui n'ont été créés qu'en janvier 1848.

Les uns doivent leur existence au zèle des particuliers et aux ressources de l'esprit d'association ; les autres ont été fondés par l'autorité et sont entretenus par les fonds des communes. À Vienne, une société composée de plus de 1 700 membres s'était formée dans le but de venir en aide, par tous les moyens, aux ouvriers de la ville ou des environs qui se trouveraient privés d'ouvrage temporairement et sans faute de leur part ; une association spéciale s'en détacha avec la mission plus limitée de servir à ces ouvriers d'intermédiaires auprès des maîtres et de leur fournir des instruments de travail. À Düsseldorf, un ami de l'humanité, le docteur Bucheler, préoccupé de la pensée de secourir les classes laborieuses, d'une part en leur faisant connaître où il y a du travail, de l'autre en perfectionnant leurs facultés par l'enseignement, a fondé l'institution avec le secours de quel-

ques amis. Elle prit naissance à Stettin, sous la direction de la Société centrale pour le soulagement des pauvres. Dans les autres villes les bureaux de placement sont communaux.

Leur origine récente ne permet pas encore de constater des résultats décisifs. Dans certaines villes, toutefois, ils ont échoué ; dans d'autres, ils paraissent en voie de succès, soit que cette différence tienne au plus ou moins d'habileté de leur administration, soit aux conditions plus ou moins favorables de la localité.

À Halle, depuis le mois de septembre 1845 jusqu'au mois de février 1848, il s'est fait inscrire en tout 88 ouvriers, 43 du sexe masculin et 45 du sexe féminin ; 30 seulement ont été placés. À Stettin, dans l'espace de moins d'un mois, du 3 au 25 décembre 1845, 1 611 individus ont demandé de l'ouvrage et 68 en ont obtenu. À Breslau, durant un intervalle de treize mois, le nombre des inscrits a été de 950 et celui des placés de 143. Mais à Prague, la disproportion entre l'offre et la demande de travail est beaucoup moindre ; en 1847, 2 893 ouvriers ont eu recours aux bureaux de placement : 1 506 demandes ont été adressées par des maîtres, 1 470 ouvriers ont trouvé de l'occupation.

Les bureaux gratuits de placement remplissent un office d'une utilité incontestable, surtout dans les cités populeuses ; et nul doute qu'à mesure qu'on les connaîtra mieux et qu'on y sera plus accoutumé, ils seront de plus en plus féconds en bienfaits.

Ils ont pris rang parmi les institutions que les nations civilisées adoptent aujourd'hui pour conjurer les misères qui les menacent toutes également, pour réaliser les améliorations vers lesquelles toutes aspirent.

Mais dans les crises telles que celle qui nous tourmente, on n'en saurait attendre, nous le disons à regret, que de très minces résultats. À quoi sert en effet d'organiser en faveur des classes laborieuses ces moyens d'information, si l'on gouverne et si l'on administre de manière à paralyser le travail et à l'empêcher de renaître ? Il est bien que l'ouvrier puisse savoir, aisément et sans frais, où il y a du travail ; mais si la crise est perpétuée par l'impéritie de nos hommes d'État improvisés, il sera bientôt plus facile de lui indiquer où il n'y en a pas.

Sur le journal *Jacques Bonhomme*

[12-13 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Les feuilles publiques nouvelles auxquelles la révolution de février a donné la vie deviennent tous les jours plus nombreuses. La

Commune de Paris du citoyen Sobrier, et la *Vraie République* du citoyen Thoré, sont dépassées ; il y en a de bien plus excentriques, de bien plus ridicules, de bien plus rouges, de bien plus biscornues. Le souvenir du père Duchêne a donné lieu à toute une famille de canards de ce nom. Deux jours ont suffi pour que les *vieux de la vieille* entendent raisonner à leurs oreilles les noms d'une série de Napoléon plus ou moins républicains !

Au milieu de toutes ces productions, et pour mieux dire au milieu de toutes ces pauvretés, le hasard a voulu qu'il se rencontrât une feuille populaire qui s'adresse au bon sens des masses et lui parle un langage clair, spirituel et honnête. Cette feuille a pris le nom de *Jacques Bonhomme*. Jacques Bonhomme, c'est-à-dire le paysan, le travailleur, le contribuable, le Français par excellence, le même qui attend toujours un gouvernement libéral et à bon marché, c'est-à-dire la meilleure des républiques. Jacques Bonhomme, c'est le John Bull ou le Jonathan de notre pays.

On abuse singulièrement depuis quelque temps de cette formule : *l'État*. Voici les réflexions de Jacques Bonhomme sur ce sujet :

Il y en a qui disent : C'est un homme de finances qui nous tirera de là, Thiers, Fould, Goudchaux, Girardin. Je crois qu'ils se trompent.

— Qui donc nous en tirera ?

— Le peuple.

— Quand ?

— Quand il aura appris cette leçon : L'État, n'ayant rien qu'il ne l'ait pris au peuple, ne peut pas faire au peuple des largesses.

— Le peuple sait cela, car il ne cesse de demander des réductions de taxes.

— C'est vrai ; mais, en même temps, il ne cesse de demander à l'État, sous toutes les formes, des libéralités.

Il veut que l'État fonde des crèches, des salles d'asile et des écoles gratuites pour la jeunesse ; des ateliers nationaux pour l'âge mur et des pensions de retraite pour la vieillesse.

Il veut que l'État aille guerroyer en Italie et en Pologne.

Il veut que l'État fonde des colonies agricoles.

Il veut que l'État fasse les chemins de fer.

Il veut que l'État défriche l'Algérie.

Il veut que l'État prête dix milliards aux propriétaires.

Il veut que l'État fournisse le capital aux travailleurs.

Il veut que l'État endigue les rivières.

Il veut que l'État paie des rentes sans en avoir.

Il veut que l'État fasse la loi à l'Europe.

Il veut que l'État favorise l'agriculture.
Il veut que l'État donne des primes aux fabriques.
Il veut que l'État protège le commerce.
Il veut que l'État ait une armée redoutable.
Il veut que l'État ait une marine imposante.
Il veut que l'État...
— Avez-vous dit ?
— J'en ai encore pour une bonne heure.
— Mais enfin où voulez-vous en venir ?
— À ceci : tant que le peuple voudra tout cela, il faudra qu'il le paie. Il n'y a pas d'homme de finances qui fasse quelque chose avec rien.

Jacques Bonhomme fonde un prix de cinq cent mille francs à décerner à celui qui donnera une bonne définition de ce mot : L'ÉTAT ; car celui-là sera le sauveur des finances, de l'industrie, du commerce et du travail.

Sur la situation de l'industrie des théâtres

[14 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Tout le monde sait que les théâtres ont fait de fort mauvaises affaires depuis le 24 février ; mais le *Siècle* publie dans son feuilleton des chiffres qui donnent la mesure de l'intensité de la crise et de son influence sur cette industrie, car l'exploitation des théâtres est une industrie et une importante industrie. Voici quelle a été la recette pendant les quatre mois de 1848, comparativement aux quatre premiers mois de 1847, pour sept théâtres.

	1848	1847
Variétés	228 455 fr.	133 966 fr.
Gymnase	218 562	103 191
Montansier	222 218	118 195
Porte-Saint-Martin	199 146	122 334
Folies-Dramatiques	107 294	69 618
Délassements-Comiques	37 688	22 334
Funambules	25 735	7 751
	1 039 100	577 693

Si ce relevé est exact, ces sept théâtres auraient reçu près d'un demi-million de moins qu'en 1847 ; et cette diminution n'aurait pas même porté sur les deux premiers mois antérieurs à la révolution.

Dans cette situation, les sept théâtres que nous venons de nommer et qui ne reçoivent aucune subvention, ont eu l'idée d'imiter les théâtres subventionnés et de demander des secours. Ils invoquent les intérêts des artistes, ceux des employés et ceux du public, ainsi que leur dévouement à la chose publique après le 24 février, car le ministre de l'intérieur leur a écrit à cette époque : « Je vous renouvelle les plus pressantes invitations de donner spectacle tous les soirs, malgré les sacrifices que pourra vous imposer cette obligation, nécessaire au rétablissement de l'ordre et de la tranquillité publique. » Et ils se sont sacrifiés, disent-ils, parce qu'ils n'avaient nulle crainte de perdre leurs privilèges en arrêtant les représentations au moment où la Banque de France, les caisses d'épargne et le Trésor suspendaient leurs paiements.

Assurément il est très déplorable de voir la triste situation des théâtres et la gêne de ceux qui vivent de cette industrie ; mais nous ne saurions appuyer la proposition qui est faite à M. le ministre de l'intérieur. Il n'y a pas une branche de travail qui ne chôme aujourd'hui ; il n'y en a pas une qui n'ait les mêmes droits à s'adresser à l'État, c'est-à-dire au Trésor public, c'est-à-dire aux contribuables. La demande des directeurs de théâtres se réduit en définitive à ceci : Le public ne nous apporte plus directement son argent en échange de notre marchandise, nous prions le Trésor national de le lui demander indirectement.

Une pareille prétention n'est pas soutenable, parce que l'État ne peut pas venir aux secours des autres industries très nombreuses qui ont également à faire valoir les intérêts des travailleurs qu'elles emploient et les intérêts du public. De ce qu'on viole les principes de justice en subventionnant le théâtre de la République et le théâtre de la Nation, on ne peut pas conclure à la violation des mêmes principes pour les autres théâtres, sinon un seul privilège en engendrerait des milliers d'autres.

Les sept théâtres demandent 51 000 fr. par mois ou 204 000 fr. pour les quatre mois d'été. C'est assurément là une somme peu importante en temps de prospérité ; mais les finances de la ville présenteront cette année un déficit considérable. Quant au ministre de l'intérieur, il serait obligé de demander un crédit à la chambre ; et que répondrait cette dernière aux autres chefs d'industrie qui viendraient lui demander des secours ?

Les théâtres en sont au même point que tout le monde ; ils ont droit à être soulagés et ils ne peuvent l'être que par la fin de la crise.

Sur le projet de régie publique des assurances

[15 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

M. le ministre des finances a présenté un nouveau projet de loi touchant les assurances. Ce projet a pour but de faire rentrer dans les attributions de l'État la profession d'assureur. Le résultat financier serait, dit-on, de procurer au Trésor une recette nouvelle de quatre à cinq millions.

Ce projet, comme celui des chemins de fer, est une émanation du système des socialistes, qui veulent mettre toutes les industries aux mains de l'État, transformer toutes les branches de travail en monopoles et tous les travailleurs en employés. Nous avons déjà dit que nous avons sur ces matières une opinion diamétralement opposée à celle de M. le ministre des finances. Qu'il s'en doute ou non, M. Duclerc tend au communisme ; or, nous voyons dans le communisme la cessation de toute activité industrielle, le tombeau de la civilisation.

Nous sommes convaincus que si l'Assemblée nationale, mal conseillée par M. Thiers, consent à ce que les compagnies de chemins de fer soient expropriées par l'État, le temps n'est pas loin où ces chemins cesseront de produire et où le commerce et les voyageurs se plaindront amèrement des abus qui se commettront dans le monopole des transports. C'est pour cela qu'il ne dépendra pas de nous que l'expérience ne soit pas tentée.

Notre conviction est la même au sujet des assurances. Cette régie ne donnera au Trésor qu'une recette insignifiante si la loi force tout le monde à se faire assurer, cette recette sera tout à fait nulle ou même négative si les citoyens restent libres. En effet, qui ne sait la peine que se donnent les agents des compagnies particulières pour parcourir les campagnes et les centres de population, pour expliquer partout le mécanisme des institutions qu'ils représentent, pour faire l'éducation des assurés, pour solliciter, par tous les moyens imaginables, les abonnements et le paiement des primes ? Est-il possible de supposer que jamais un agent de l'autorité publique fasse la centième partie des efforts à la suite desquels les représentants commissionnés des compagnies obtiennent quelques succès ?

Si par une loi on force tous les possesseurs d'un capital quelconque à se faire assurer, le revenu provenant des primes, si elles sont équitablement basées sur les risques courus et les sinistres possibles, couvrira à peine les frais. Qui ne voit encore dès à présent l'insuffisance des agents de l'État à découvrir toutes les ruses des propriétaires avides qui laissent brûler ou font brûler leurs propriétés,

afin que la compagnie les rembourse ? Ce que les agents de l'autorité feront, le voici : ils ne sauront pas distinguer, avec un discernement qui n'appartient qu'à l'intérêt privé, les incendies naturels des incendies criminels ; et comme ils n'auront aucun intérêt à se faire une bonne réputation et à payer loyalement dans le cas de francs sinistres, ils s'abstiendront toujours dans le doute, et laisseront tous les incendiés se morfondre dans les bureaux du contentieux.

N'oublions pas maintenant que pour que les assurances produisent quelque chose au Trésor public, il faudra élever le taux de la prime payée à l'État de façon à ce qu'elle couvre non seulement le risque, mais encore la différence que le fisc voudra garder, plus l'exagération des frais d'administration, exagération qui est le caractère essentiel de toute gestion publique. En d'autres termes, c'est un nouvel impôt que propose M. le ministre des finances.

Et cet impôt ne dispensera pas même le contribuable de payer un autre assureur étranger qui aura intérêt à ne pas lui faire, en cas de sinistre, les difficultés qu'il rencontrera sûrement dans une administration publique.

Nous ne disons rien aujourd'hui de la dépréciation causée sur toutes les propriétés par cette menace constante d'expropriation de la part de l'État ; nous ne disons rien de la valeur considérable des entreprises actuelles qui demanderaient des indemnités ; rien aussi des difficultés que présenterait à l'administration la mise en régie des diverses espèces d'assurances.

Sur la situation commerciale de l'Angleterre

[15 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

La situation industrielle de la Grande-Bretagne présente en ce moment un caractère assez remarquable. Les derniers tableaux de la douane, indiquant les résultats des importations et des exportations jusqu'au 5 mai, montrent que la consommation des produits étrangers par la population de l'Angleterre, à l'exception de celle des céréales, est restée stationnaire ; mais le tableau des exportations présente une assez grande diminution. Cette diminution est de 1 750 000 livres sterling pour les cinq premiers mois de 1848, comparés à ceux de 1847. Sur cette somme, 1 500 000 livres sterling portent sur les tissus et les fils de coton, de soie, de laine et de lin.

En examinant les tableaux du *Board of Trade*, on s'aperçoit que sur vingt-six principaux articles de l'industrie anglaise, il n'y en a que quatre où l'on ne remarque pas une notable réduction.

Ces chiffres expliquent l'agitation qui règne actuellement parmi les classes laborieuses, surtout dans les comtés manufacturiers.

Du reste, cette situation languissante des manufactures donne lieu à un phénomène économique que des observateurs inattentifs ont pris pour un symptôme de prospérité. Le travail étant ralenti, comme nous venons de le dire, le capital circulant ne trouvant plus d'emploi, s'offre sur la place ; l'or et les billets de banque n'étant pas recherchés, abondent, et il en résulte une certaine facilité financière qui a réellement pour cause la souffrance des manufactures.

Il est facile de s'expliquer pourquoi les exportations anglaises diminuent. L'agitation politique a beaucoup réduit la consommation des produits anglais, et, d'un autre côté, les expéditeurs sont dans l'impossibilité de vendre leurs traites sur le continent, en vertu du peu de crédit qu'il y a sur les diverses places de change.

On a souvent dit ici que les capitaux, effarouchés par la révolution, ou plutôt par les révolutionnaires, avaient émigré en Angleterre, et nous avons entendu expliquer par cette circonstance l'abondance des capitaux circulant sur le marché de Londres. Nous venons de voir quelle est la cause réelle de cette abondance. Quant aux capitaux français, s'il est impossible de nier que quelques-uns des plus disponibles soient passés à l'étranger, il faut dire que la grande masse des capitaux français se sont trouvés paralysés, dans les propres mains de leurs détenteurs, par l'interruption de la circulation qui a amené la dépréciation et le discrédit.

Comme on le voit, l'observation des phénomènes économiques et commerciaux démontre que toutes les nations sont solidaires. La suspension des affaires en France ébranle infailliblement le crédit en Angleterre. À d'autres époques, la crise chez nos voisins a toujours causé la souffrance chez nous. Lorsque cette solidarité sera bien comprise, la fraternité des peuples passera dans la pratique ; et lorsque les peuples se traiteront en frères, leur liberté ne courra plus aucun danger.

Sur le cautionnement des journaux et la liberté de la presse

[17 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

M. Boulay (de la Meurthe) a interpellé M. le ministre de la justice au sujet du cautionnement des journaux. Cette loi existe-t-elle encore, le gouvernement va-t-il la faire exécuter, entend-il la modifier ou la laisser tomber en désuétude ? M. Boulay lui a demandé de s'expliquer afin de faire cesser tous les systèmes d'interprétation auxquels peuvent avoir recours les agents de l'autorité dans les dé-

partements, afin de faire cesser toutes les injustices, tous les abus qui peuvent résulter de l'incertitude actuelle.

M. le ministre de la justice a répondu que la loi n'était pas abrogée, qu'elle lui paraissait excessive, que le tarif des cautionnements serait abaissé, mais que dans sa pensée le principe devait en être conservé. Ce que M. le ministre a ajouté donne même à penser que le gouvernement tout entier a besoin de réfléchir sur la question de savoir s'il maintiendra les cautionnements des journaux.

Ceci, nous l'avouons, nous étonne un peu. Comment, c'est le gouvernement issu de la révolution de Février, c'est un gouvernement composé en partie de journalistes, qui en est à se demander si la presse doit être libre ou si l'on doit mettre des entraves à son développement ! M. Flocon, de la *Réforme*, M. Bastide, du *National*, pour ne citer que ces deux messieurs, n'ont pas tout à fait oublié ce qu'ils ont dit cent fois ; et il faut espérer que lorsque M. le ministre de la justice les consultera, ils lui rappelleront toutes les bonnes raisons qu'ils connaissent.

Le timbre et le cautionnement sont des entraves de même nature, et tous les motifs qui ont fait supprimer l'un doivent faire supprimer l'autre. Quand on avait peur de la presse, quand on étudiait tous les moyens d'en arrêter l'essor, le timbre, le cautionnement, le dépôt, etc., avaient leur raison d'être ; le but était de laisser paraître le moins de journaux possible ; le moyen consistait à ne les rendre possibles qu'à l'aide d'un grand capital, à ne les rendre abordables qu'aux abonnés capables de payer un prix élevé. Aujourd'hui veut-on, oui ou non, que les feuilles publiques pénètrent partout ? Si on le veut, on doit logiquement supprimer tous les obstacles. Si on ne le veut pas, qu'on le dise nettement et qu'on ne vienne pas nous donner des raisons de procureur.

M. le ministre de la justice a dit qu'il fallait que le temps vînt en aide au gouvernement pour amener tous les esprits sérieux à reconnaître les nécessités de l'ordre social. En quoi, s'il vous plaît, l'ordre social est-il plus menacé par les journaux non timbrés que par les journaux timbrés, par les journaux non chargés des frais d'un cautionnement que par les journaux qui supportent ces frais ? Est-ce que, par hasard, M. Bethmont croirait que les entreprises à grands capitaux sont plus morales que celles qui ont un petit capital ? En vérité, si c'était là sa pensée, nous aurions une très petite idée de son intelligence et de son républicanisme.

L'ordre social se produit naturellement lorsque rien ne s'oppose à la libre manifestation de la pensée ; car, avec la liberté, ce qui se dit de bien l'emporte de beaucoup sur ce qui se dit de mal ; car, avec la

liberté (qui comprend l'absence de timbre et de cautionnement), la lumière pénètre jusque dans les points les plus reculés du pays.

L'État veut des garanties, dites-vous. Eh bien ! les tribunaux ne sont-ils pas toujours là pour punir les contraventions, pour saisir la propriété du journal, s'il n'y a pas d'argent à la caisse pour payer les amendes encourues ? Il peut y avoir des méfaits commis dans toutes les autres professions : et nous ne sachions pas que le fisc exige de ceux qui les exercent un cautionnement quelconque, destiné à payer des amendes judiciaires. Pourquoi la profession de journaliste aurait-elle ce triste privilège ?

M. Bethmont, qui n'a pas des idées bien arrêtées sur la liberté de la presse et qui parle comme aurait pu parler un ministre de feue la monarchie, n'a plus le souvenir de ce qui s'est passé, de ce qui a été fait et dit au sujet du timbre et des cautionnements dans les premiers jours de la révolution. M. Durrieu le lui a rappelé en termes très positifs et très clairs.

Selon M. le ministre de la justice, la question est grave. Oui, sans doute, elle est grave, puisqu'elle touche à une de nos libertés les plus fondamentales. Mais elle n'est nullement difficile à résoudre ; et dès demain la commission et le ministère peuvent apporter une décision à la chambre pour faire cesser l'anomalie qu'a signalée M. Boulay (de la Meurthe), et qui anéantit la presse politique dans les départements.

Sur la déréglementation du travail à Rouen, opérée par Hippolyte Dussard

[19 juin 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

À M. Deschamps, de triste mémoire, qui n'a pas su éviter les affreuses collisions qui ont ensanglanté la ville de Rouen à la fin d'avril, et à l'occasion des élections, a succédé M. Hippolyte Dussard, ancien rédacteur en chef du *Journal des Économistes*. Ce dernier vient de prendre un arrêté qui sort de la ligne ordinaire des arrêtés auxquels nous ont habitués MM. les commissaires du gouvernement.

M. Deschamps, imbu de ce triste préjugé qu'il appartient à l'autorité de s'immiscer dans les rapports des travailleurs entre eux ; de régler le taux des salaires ; de gouverner la production et la consommation ; de modifier en un mot le cours naturel des choses à l'avantage des populations ; M. Deschamps avait, par un arrêté du 10 mars, et à l'imitation de la commission du Luxembourg, fixé le taux des salaires dans les manufactures de la Seine-Inférieure, par un

tarif obligatoire, et recommencé pour la millionième fois une expérience instructive, mais très désastreuse pour les fabricants, et encore plus désastreuse pour les ouvriers. Ce malencontreux tarif a eu, en très peu de temps, pour résultat de rendre la condition de l'industrie rouennaise plus précaire et plus difficile que dans les autres localités de la France où l'on a laissé le travail livré à lui-même. Ainsi, savez-vous d'où viennent depuis quelque temps une grande partie des calicots vendus sur la place de Rouen ? Ce n'est plus des fabriques de la Seine-Inférieure, mais de celles de l'Alsace, du Nord de la France, et même de la Basse-Normandie ! Voilà donc la Haute-Normandie menacée d'une ruine complète par suite de fausses mesures économiques prises par un administrateur de la République ; et ce, parce qu'à la tête d'un département manufacturier, M. Ledru-Rollin avait envoyé un commissaire aussi ignorant que lui des conditions auxquelles on peut obtenir l'amélioration du sort des classes ouvrières.

Le tarif Deschamps avait la socialiste prétention de proportionner artificiellement le salaire au travail et au talent, comme disent les fouriéristes, ou de donner à chacun selon sa capacité ou à chaque capacité selon ses œuvres, comme disaient jadis les saint-simoniens. Eh bien, il a au contraire établi des différences considérables entre des ouvriers de même talent et de même force. Ainsi, un ouvrier filant du fil doux pour trame peut réaliser, à l'aide de ce tarif, jusqu'à 1 fr. 50 cent. de plus que celui qui fait du fil tors ; les fileurs des hauts et bas numéros seraient en perte si les entrepreneurs les payaient suivant les termes du tarif ; sur certains métiers le fileur gagne à peine 1. fr. 50 cent., tandis que sur d'autres mieux disposés il peut réaliser 4 fr. 50 cent. et même 6 francs, etc.

M. Dussard, dans les remarquables considérants qui précèdent son arrêté, a mentionné tous ces faits et d'autres encore non moins concluants. Voici comment il finit cet intelligent exposé :

« Considérant que le tarif n'a eu pour résultat que d'équilibrer les conditions de profits entre les fabriques montées d'anciens métiers et les fabriques modernes ; que la question tout entière, telle qu'elle semble résolue par le tarif, est entre les chefs et les chefs, bien plus qu'entre les chefs et les ouvriers ;

Qu'il est notoire que le salaire des ouvriers des usines bien montées a été toujours plus élevé que celui des anciennes usines ;

Que forcer ceux qui vont vite à s'arrêter pour attendre les retardataires serait comprendre le progrès au rebours du sens commun ;

Qu'il ne faut pas s'arrêter à cet argument qui consiste à dire que deux petits métiers valent mieux qu'un grand, parce qu'ils emploient deux ouvriers ;

Qu'à ce compte il conviendrait de recommencer le filage au rouet, qui, pour une même quantité de produit, employait cinquante ouvriers au lieu d'un ;

Considérant, par-dessus toute chose, qu'il ne s'agit pas seulement de fabriquer, mais de vendre pour remplacer le capital de roulement, attendu que c'est sur le produit de la vente seule que se paie le salaire de l'ouvrier ;

Que, quelque élevé que soit fixé le salaire sur le papier, il est nul dès que, comme aujourd'hui, ce prix fixé empêche efficacement la vente, et par conséquent toute reprise de travail ;

Considérant d'ailleurs que les ressources du département s'épuisent ; que le moment n'est pas éloigné où il ne sera pas même possible de conserver aux ouvriers la faible rétribution de 75 centimes qui leur est accordée ; que les seules ressources réelles qui puissent les sauver de la misère sont dans le travail des fabriques, etc. »

M. Dussard a donc abrogé le règlement de. M. Deschamps, qui en trois mois a produit de si déplorables résultats ; et il s'est contenté d'inviter les maîtres et les ouvriers à s'entendre à l'amiable.

Eh quoi ! diront tous ceux, et ils sont nombreux, qui sont possédés de la manie réglementaire, voilà tout votre secret ? En vérité, c'est tout notre secret ; et si M. Deschamps s'était avisé de l'appliquer, il n'aurait pas causé à l'industrie de la Seine-Inférieure des désastres plus déplorables et plus ruineux que ceux de la trombe de Monville[1].

Nous approuvons d'ailleurs M. le commissaire général d'avoir signalé les pernicieux effets de la lutte par voie de diminution successive de salaire ou par voie d'augmentation d'heures de travail. Cette lutte est une des causes qui ont amené la décadence de plusieurs de nos fabriques. Pour qu'une industrie prospère, il lui faut une population ouvrière sainement et copieusement alimentée : santé du corps, vigueur de l'esprit, moralité du cœur, célérité du travail, qualité des produits, sont des termes qui marchent parallèlement. Mais pour que cette lutte cesse, nous dirons à M. Dussard que les ouvriers ont autant à faire que les maîtres ; ni les uns ni les autres ne peuvent oublier sans danger que le nombre des travailleurs doit être proportionné au travail disponible.

[1] Une tornade qui provoqua la mort de 75 personnes, le 9 août 1845.

Sur la publicité des prix du travail

[20 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Dans une affiche placardée hier, M. le ministre des travaux publics, considérant que les travaux de l'industrie ne peuvent manquer de reprendre sous peu de jours, engage les ouvriers sans ouvrage à se faire inscrire à leurs mairies. Nous désirons beaucoup que le « considérant » de M. le ministre des travaux publics repose sur une base solide ; nous désirons beaucoup que l'industrie, frappée de torpeur depuis quatre mois, reprenne enfin son activité accoutumée ; cependant nous avouerons que rien ne nous paraît moins probable. Ce n'est pas lorsque tous les revenus, depuis celui du riche capitaliste jusqu'à celui du plus humble travailleur, se trouvent menacés par les folles mesures économiques et financières de nos apprentis gouvernants ; ce n'est pas lorsque le crédit est suspendu, lorsque les sources habituelles du travail sont taries, que la consommation générale des produits de l'industrie peut reprendre son essor. Non ! Le retour de la confiance seul peut ranimer la demande ; partant, la production des objets manufacturés. Or, à moins d'un changement complet dans la direction des affaires du pays, nous avons la triste conviction que la confiance ne saurait renaître de sitôt.

Quoi qu'il en soit, la mesure prise par M. le ministre des travaux publics nous paraît tout au moins incomplète. À quoi servira, nous le demandons, l'inscription dans les mairies, si aucune mesure n'est prise pour indiquer les endroits où le travail est offert et ceux où il est demandé ? Il est possible que M. le ministre des travaux publics veuille combler cette lacune de son ordonnance en faisant établir des correspondances entre les différentes mairies de France. Mais ces correspondances, abandonnées aux bureaucrates de l'administration, ne seront-elles pas le plus souvent tardives, insuffisantes et inexactes ? Les mairies ne seront-elles pas, en un mot, de détestables bureaux de placement ?

Il y aurait, ce nous semble, un moyen à la fois plus simple et plus efficace de régulariser les déplacements utiles des ouvriers : ce serait de publier, dans tous les centres de production de quelque importance, des cours officiels des prix du travail, contenant en même temps l'indication exacte du mouvement de l'offre et de la demande, le nombre des ouvriers demandés ou offerts dans chaque branche d'industrie, etc.

Ces bulletins officiels s'échangeraient, on le comprend, les uns avec les autres, de telle sorte qu'au bout de quelques jours chaque bulletin pourrait contenir la situation exacte des différents marchés

de travail de la France. Il ne serait pas nécessaire alors de diriger les ouvriers sur tel ou tel point du territoire où le travail manquerait ; les ouvriers pourraient s'y rendre d'eux-mêmes, et le mouvement de l'offre et de la demande se régulariserait librement dans toutes les parties de la France.

Cette combinaison offrirait un autre avantage encore. Si elle était adoptée dans toutes les industries et dans les différents centres de la production nationale, elle fournirait un moyen facile de connaître au juste le nombre des bras inactifs. On pourrait alors plus aisément aussi remonter aux causes qui maintiennent ces bras dans l'inaction et arriver aux moyens d'y remédier.

Sans doute, cette organisation de la *publicité du travail* offrirait bien quelques difficultés et quelques inconvénients, mais à coup sûr elle serait infiniment préférable à l'embrigadement des travailleurs dans les mairies, ordonné par M. le ministre des travaux publics.

Sur les dernières discussions à la Chambre

[21 juin 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Nous avons eu aujourd'hui un discours de M. Victor Hugo et un autre discours de M. Caussidière, toujours à propos de la question des ateliers nationaux, que nous avions cru vidée, et qui a recommencé aujourd'hui pour aboutir à la solution que nous avions annoncée, c'est-à-dire au vote des trois millions demandés par le ministre des travaux publics ; à l'adoption du second article du projet, portant que chaque nouvelle allocation ne pourrait pas dépasser un million ; enfin à l'adoption du troisième et dernier article, portant que les pouvoirs de la commission des travailleurs seront continués jusqu'à ce que l'Assemblée en ordonne autrement.

Et d'abord, M. Pierre Leroux, absent à la séance d'hier quand M. Trélat a parlé, proteste contre le discours de ce dernier, en disant que le ministre des travaux publics a méconnu et sa conduite et ses doctrines. M. Trélat a déclaré ne vouloir pas répondre.

Après cet incident, la tribune est successivement occupée pour une série de propositions que nous allons, pour un moment, laisser de côté, afin de parler sans interruption de la discussion relative aux ateliers nationaux.

M. Victor Hugo est à la tribune. Un vif mouvement de curiosité se manifeste dans la salle ; le silence s'établit et les représentants écoutent. L'illustre poète dit d'assez bonnes choses, mais avec une pose à lui, des gestes à lui, un son de voix à lui et dans un style à lui. Il est évident pour nous que le discours de l'orateur aurait gagné à ne

pas être déclamé et à être simplement parlé, qu'il aurait gagné encore à être purgé d'une grande quantité d'antithèses plus ou moins heureuses.

L'illustre poète insiste sur les inconvénients des ateliers nationaux au point de vue de la démoralisation que leur nature entraîne ; il jette pas mal de flatteries à la tête de l'ouvrier de Paris, et finit son *maiden-speech* [1] par des conseils aux socialistes. Il leur dit positivement, à travers un certain nombre de périodes : « Si vous avez quelque influence sur les masses, calmez-les et ne les irritez pas, car sans cela vous provoquerez des maux que vous êtes incapables de guérir. »

M. Victor Hugo n'a eu qu'un médiocre succès ; et cela non pas à cause du fond de son discours, mais à cause de la forme. C'est assez singulier pour un homme de style ; mais enfin cela est, et nous devons le constater. La leçon lui profitera-t-elle ?

L'honorable représentant de Paris, de retour à sa place, a pu juger du ton qui convient le mieux à l'Assemblée pour la discussion des affaires sérieuses, en écoutant M. Faucher, qui est venu faire un exposé incisif, précis et concluant de la question soumise à l'Assemblée. Après avoir signalé l'illusion du ministère, qui compte trouver dans l'absorption des chemins de fer par l'État un débouché pour les ouvriers des ateliers nationaux, l'orateur montre que le véritable remède à la situation générale et aux ateliers nationaux en particulier est dans la renaissance du crédit, c'est-à-dire dans le retour de la confiance. Or, pour inspirer la confiance, l'État n'a pas besoin d'essayer des procédés qui le feraient sortir de son rôle pour aggraver la situation : il n'a qu'une chose à faire, donner l'exemple en payant ses dettes et en remettant le crédit en honneur. L'Assemblé a accueilli avec faveur l'argumentation vive et serrée de l'honorable représentant de la Marne.

Dans son discours, M. Léon Faucher a reproché au ministre des finances de retenir injustement des sommes dues par la ville de Pairs à des propriétaires qui, avec ces capitaux, auraient pu alimenter des travaux et procurer des salaires à une quantité notable de travailleurs. Cette motion a occasionnée une digression assez animée à laquelle ont pris part M. le ministre des finances et trois membres de l'ancien conseil municipal de la ville de Paris, M. Mortimer Ternaux, Boulay (de la Meurthe) et Considérant, puis M. de Falloux et M. Marrast. M. Duclerc a eu quelque peine à défendre M. Garnier-Pagès et lui-même contre les assertions des deux premiers, leur re-

[1] Son discours inaugural. (Voir aussi vol. II, p. 412, et vol. III, p. 299.)

prochant d'avoir refusé, comme ministre des finances, ce qu'ils avaient demandé comme maires de Paris.

La question des faits étant assez embrouillée, le désir de l'Assemblée a été que M. Marrast montât à la tribune ; M. Marrast a su éluder le point délicat. M. Perrée s'est élancé à la tribune, sans doute pour demander un peu plus de clarté ; mais l'Assemblée a été prise du mal de l'impatience, et malgré sa forte voix et son vif désir de se cramponner à la tribune, l'honorable député s'est vu forcé de regagner sa place.

Ainsi s'est clos, sans être vidé, cet incident moitié financier, moitié municipal.

Les orateurs qui viennent ensuite ont tous un remède pour les ateliers nationaux. M. Alkan apprend à l'Assemblée qu'il est à sa connaissance que le ministre des travaux publics possède un secret, et il le somme de le faire connaître. M. Trélat, après quelques circonvolutions, avoue qu'il a ce secret, mais qu'il ne trouve pas son procédé encore assez élaboré.

M. de Larochejaquelein est plus explicite, et il fait connaître, en raillant les *philosophes*, un remède qui lui a été communiqué par des ouvriers des ateliers nationaux. Le procédé lui paraît *pratique* et émaner du *sens commun*. L'orateur insiste beaucoup trop sur ces mots.

Arrive M. Caussidière, qui ranime l'attention de l'Assemblée et provoque plusieurs fois ses applaudissements. M. Caussidière a dit, dans un langage dont il possède seul le secret, d'excellentes choses et d'incroyables choses, et il a beaucoup fait rire. M. Caussidière est grand partisan des primes à l'exportation qui videraient nos magasins, et feraient beaucoup de mal à la perfide Albion ! Il veut qu'on attire cent mille hommes hors Paris par des mesures urgentes ; mais l'exposé de ces mesures ne nous a pas paru parfaitement clair. La colonisation et le défrichement jouent un grand rôle dans le plan de M. Caussidière, qui n'oublie qu'une chose, le capital. Où prendre ce capital ? Et même ce capital, étant donné par hypothèse, est-il bien démontré qu'on ne pourrait pas l'employer plus utilement pour les ouvriers qu'à coloniser ou à défricher des terres de seconde qualité ?

MM. Waldeck-Rousseau et Goudchaux font remarquer que le comité des travailleurs a étudié les moyens dont a parlé M. Caussidière, et qu'il en a tenu compte dans ses propositions. Enfin, M. Stourm indique sa préférence pour un système de subvention aux industries particulières, contre lequel M. le ministre des finances s'élève avec raison, en faisant surtout valoir l'argument de l'impossibilité.

La discussion étant épuisée, l'Assemblée adopte le projet de décret.

Dès le commencement de la séance, M. Latrade a obtenu l'urgence pour sa proposition relative aux associations d'ouvriers qui pourront être admis à soumissionner des travaux. M. Pascal Duprat n'a pas été aussi heureux pour sa proposition relative à l'abolition des lois fiscales contre la presse. Cette proposition ne sera développée qu'après le projet de loi des chemins de fer. M. Flocon, il faut lui en savoir gré, qui était seul au banc des ministres, a voté pour l'urgence.

M. Clément Thomas a donné sa démission du grade de général de la garde nationale, dont l'Assemblée l'avait investi le 15 mai.

Sur la solidarité des intérêts de la France et de l'Angleterre

[21 juin 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Un journal qui a la manie de l'antithèse et de la métaphore disait l'autre jour, avec le merveilleux aplomb qui le caractérise, que l'Angleterre profitait de la détresse de la France, qu'elle avait tout intérêt à voir s'y prolonger le désordre, parce qu'elle prospérait et s'enrichissait d'autant plus que la plaie de la misère devenait plus large chez nous.

Nous avons déjà fait ressortir tout ce qu'il y a de faux et d'absurde dans une pareille thèse. Les faits la démentent tous les jours. Ce ne serait rien pourtant, si ce n'était qu'une erreur de plus à enregistrer parmi toutes celles qui se débitent chaque jour, autant par ignorance que par mauvaise foi ; malheureusement, cette erreur pourrait devenir funeste aux intérêts de la société et de la civilisation tout entière, si elle venait à se propager.

Il faut donc s'attacher tous les jours à la combattre. Il faut répéter sans cesse qu'aucune nation en Europe n'a un intérêt direct ou indirect à la propagation du désordre, des guerres ou des révolutions, et que si l'état de choses au milieu duquel nous vivons venait à se prolonger, l'Angleterre notamment aurait à en souffrir plus que qui que ce soit.

Nous citons, pour édifier nos lecteurs à cet égard, une partie d'un discours que lord John Russell vient de prononcer au dîner annuel du lord-maire.

Les paroles suivantes nous paraissent de nature à rassurer les incrédules sur les dispositions pacifiques d'une nation qui, plus qu'aucune autre, peut contribuer au retour de l'ordre en Europe :

« En Angleterre, toutes les classes de la société désirent vivement la prospérité de toutes les autres nations. N'eussions-nous pas d'autre mobile pour désirer l'indépendance et la prospérité des autres

peuples, l'expérience des six derniers mois suffirait pour nous apprendre qu'aucun trouble au dehors, aucune période d'insurrection, aucun commencement de guerre parmi les peuples de l'Europe, n'arrivent sans que l'Angleterre ressente dans son commerce et dans son industrie l'influence de ces appréhensions et de ces alarmes. Ainsi, à défaut d'autre mobile, nos intérêts nous engagent à désirer le maintien de la paix, le progrès des arts, l'amitié internationale de l'Europe et du monde. (Applaudissements.) J'espère qu'en présence de notre désintéressement, d'autres peuples, aujourd'hui malheureusement en guerre, écouteront nos avis, et que nous serons assez heureux pour contribuer au maintien de l'indépendance des nations, et que les grandes difficultés de l'époque passeront sans aucune interruption de la paix du monde. (Applaudissements.) »

Sur le projet de constitution discuté à l'Assemblée

[21 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Quelques journaux critiquent déjà avec violence le projet de constitution présenté hier à l'Assemblée nationale. À les croire, la constitution proposée serait de tous points absurde, détestable ; autant vaudrait en revenir aux anciennes constitutions de la monarchie, ou aux constitutions de l'empire. Nous ne sommes point de cet avis. Sans doute la constitution qu'on nous propose n'est point parfaite, elle nous paraît même à beaucoup d'égards vicieuse ; mais enfin, si imparfaite, si vicieuse qu'elle soit, nous pensons qu'elle constitue un véritable progrès et sur la charte octroyée et sur la charte Bérard. Vouloir tout d'un coup arriver au parfait ; vouloir, après une révolution qui a pris tout le monde à l'improviste, qu'on nous donne la meilleure constitution possible, c'est, en vérité, rêver une utopie ; c'est demander à l'esprit humain plus qu'il ne peut donner.

Avant toutes choses, nous redoutions que la constitution républicaine de 1848 n'appartînt à la catégorie des constitutions de Rousseau, de Sieyès ou de M. Émile de Girardin ; c'est-à-dire qu'elle ne fût tout simplement impraticable. Nous sommes heureux de constater que nos craintes à cet égard étaient mal fondées ; si la constitution proposée n'offre rien de bien nouveau ni de bien remarquable dans son ensemble, au moins a-t-elle l'immense mérite d'être *pratique*.

Ce caractère pratique du projet est dû principalement à ce que les honorables membres de la commission, se défiant de leurs forces, ont mieux aimé copier qu'innover. Ils ont surtout largement puisé dans la constitution des États-Unis, et en cela nous pensons qu'ils

ont été bien inspirés ; chacun sait, en effet, que le mécanisme constitutionnel des États-Unis est le plus parfait qui ait été jusqu'à présent appliqué dans le monde ; chacun sait aussi que ce mécanisme fonctionne depuis plus de soixante-dix ans, tandis qu'aucune de nos constitutions n'a pu durer encore plus de dix-huit ans.

Comme aux États-Unis, nous aurons un président nommé pour quatre ans et non immédiatement rééligible. Comme aux États-Unis, le président, chargé de l'exécution des lois, pourra renvoyer à la délibération de l'Assemblée les lois sur lesquelles il aura des objections à faire.

Comme aux États-Unis, nous posséderons une représentation nationale émanant directement du suffrage universel. À vrai dire, nous n'aurons pas de sénat, mais il est bon de remarquer qu'aux États-Unis le sénat est un corps essentiellement aristocratique ; selon toutes apparences, il le serait plus encore en France, et de là résulteraient des conflits inévitables entre les deux chambres. Le seul inconvénient sérieux que présente une assemblée unique réside dans le défaut de maturité des discussions et dans la précipitation des votes. La commission nous semble avoir complètement obvié à ces inconvénients en établissant un conseil d'État chargé de préparer les lois, et en décidant que le vote d'une loi ne pourra avoir lieu, comme en Angleterre, qu'après trois lectures faites à dix jours d'intervalle au moins.

Les deux chapitres relatifs au pouvoir exécutif et au pouvoir législatif sont, à notre avis, presque irréprochables.

En revanche, le chapitre qui concerne l'administration est incontestablement le plus incomplet et le plus mauvais de tous.

Chose singulière ! on a introduit dans le projet des dispositions qui sont plutôt législatives que constituantes ; on s'est occupé, par exemple, du salaire du clergé, du remplacement militaire, etc., et on n'a pas songé le moins du monde à mettre en harmonie avec le nouvel état de choses les attributions des conseils communaux et départementaux. On a presque rien modifié dans l'organisation administrative actuelle ; on n'a pas même supprimé l'inutile et coûteux rouage des sous-préfectures ; en un mot, on a plaqué sur la constitution républicaine des États-Unis la centralisation administrative de l'empire. *Monstrum horrendum*[1].

Nous ne dirons rien pour le moment de l'organisation du pouvoir judiciaire, si ce n'est que le projet s'étend bien longuement sur la constitution d'une nouvelle haute cour de justice chargée de juger les

[1] Monstre terrifiant. (Virgile, *Énéide*, III, v. 658.)

représentants, le président et les ministres. N'aurait-on pas pu économiser cette nouvelle cour des pairs ?

Après ces trois grandes divisions de la puissance émanée du souverain — pouvoir législatif, pouvoir exécutif et pouvoir judiciaire —, viennent des chapitres complémentaires sur la force publique, la garantie des droits, la révision de la constitution, puis enfin les dispositions transitoires.

Nous n'y remarquons qu'une seule disposition qui puisse avoir une importance réelle dans la pratique : nous voulons parler de la suppression du remplacement militaire.

La commission a eu à cet égard la main malheureuse. N'est-il pas évident, en effet, que cette mesure sera nuisible et à ceux qui se faisaient remplacer et à ceux qui remplaçaient, sans compensation pour personne. Au lieu d'aggraver l'impôt du sang par cette disposition empruntée à une fausse et hargneuse conception de l'égalité, n'aurait-on pas mieux fait de la supprimer ? Mais non ! Les enfants du peuple continueront à aller peupler inutilement et à grands frais les casernes ; seulement, ils auront la consolation d'y être accompagnés par les fils des bourgeois. C'est toujours le même déplorable système de l'égalité par abaissement, de l'égalité dans le mal !

La constitution n'annonce rien en ce qui concerne la presse. On nous promet bien, à la vérité, que la censure ne sera jamais rétablie (art. 118) ; en revanche, on atténue cette disposition libérale au moyen d'un certain article 119, ainsi conçu :

« Tous les citoyens ont la liberté d'imprimer et de faire imprimer, *sauf les garanties dues au droit public et au droit privé*. »

Mais quelles garanties exigent le droit public et le droit privé ? Voilà ce qu'on ne nous dit pas. Les cautionnements seraient-ils par hasard cachés sous cet article 119 ?

En résumé, et malgré les imperfections que nous venons de signaler et celles que nous aurons à signaler encore, la constitution nous semble née viable. Mais pour qu'elle puisse avoir la même durée que son aînée, la constitution des États-Unis, deux conditions sont, à notre avis, indispensables.

Il faut, en premier lieu, que l'Assemblée, en votant la constitution, vote aussi une réduction considérable de notre effectif militaire et en même temps qu'elle s'occupe de décentraliser la France ; sinon, il arrivera inévitablement que l'homme qui aura en main ces deux puissants instruments de despotisme — une armée de 400 000 hommes et la centralisation administrative la plus complète qui ait jamais existé — sera tenté d'en abuser et en abusera ; il arrivera inévitablement qu'un de nos futurs présidents effacera du revers de

son épée l'article relatif à la non-rééligibilité du président, et nous donnera une nouvelle édition du régime impérial, moins la gloire.

Il faut en second lieu que l'Assemblée efface du préambule du projet un certain article qui reconnaît et garantit le prétendu droit au travail inventé par les socialistes, sinon il arrivera que les ouvriers, prenant au sérieux une promesse irréalisable, réclameront à grands cris, dans les mauvais jours, un travail qu'on ne pourra leur donner, et s'ameuteront contre un gouvernement « infidèle aux promesses de la constitution ».

Si l'Assemblée a la sagesse de remplir ces conditions-là, si elle réduit notre effectif militaire, si elle décentralise complétement l'administration, si elle n'inscrit pas dans la constitution une promesse chimérique et dangereuse, nous avons la conviction que la constitution pourra fonctionner beaucoup mieux que ne fonctionnaient et la charte octroyée et la charte Bérard ; puis à la longue, grâce au suffrage universel et à la liberté de la presse, elle grandira et se perfectionnera. Sinon, hélas !, nous craignons fort que la constitution de 1848 n'ait pas plus longue vie que les constitutions républicaines ou monarchiques qui se sont succédé depuis soixante ans.

Continuation sur le même sujet

[22 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Nous avons jeté hier un coup d'œil sur l'ensemble du projet de constitution ; examinons-en aujourd'hui le préambule.

Deux systèmes diamétralement opposés se disputent de nos jours l'organisation de la démocratie.

L'un de ces systèmes envisage la société comme un tout harmonieux, où les intérêts de chacun s'accordent naturellement, nécessairement, avec l'intérêt de la généralité, où il suffit par conséquent de garantir à chacun le droit de développer librement ses facultés physiques, morales et intellectuelles, pour que la société entière jouisse d'un maximum d'abondance dans la production, et de justice dans la répartition. Ce système est celui des économistes libéraux, et il a servi de base à la constitution de la démocratie américaine.

L'autre système a une toute autre vue de l'organisation de la société. Selon ce système, qui est celui des socialistes réglementaires, la société formerait une sorte de ténébreux chaos, sans organisation naturelle, sans loi providentielle ; un chaos au milieu duquel viendraient se heurter dans les ténèbres tous les intérêts, toutes les passions, et où la force seule finirait par établir son empire. De là la nécessité de débrouiller, d'*organiser* ce chaos, c'est-à-dire d'égaliser

les forces inégales, et d'harmoniser celles qui sont *naturellement* à l'état d'antagonisme. Ce système est le tronc commun d'où partent toutes les écoles réglementaires et socialistes, toutes les écoles qui se proposent soit d'organiser partiellement les services publics, soit d'organiser la société tout entière.

Le premier de ces systèmes ne comporte qu'un gouvernement fort simple et, pour ainsi dire, rudimentaire. Si, en effet, grâce à une loi providentielle, les intérêts des différents membres de la société se trouvent naturellement en parfaite harmonie ; si chacun peut, en développant librement les facultés que la nature lui a départies, acquérir la somme la plus considérable possible de bien-être, la mission du gouvernement ne se trouve-t-elle pas singulièrement simplifiée ? En présence de cette organisation naturelle qui pourvoit à toutes les nécessités sociales, à la condition que la liberté, le droit de chacun, soient sauvegardés, que reste-t-il à faire au gouvernement ? Rien autre chose qu'à veiller à ce que la liberté de tous soit respectée, à ce que personne n'*abuse* de son droit en empiétant sur le droit d'autrui. L'œuvre du gouvernement consiste donc à garantir la sécurité des citoyens, au dedans aussi bien qu'au dehors, à juger et à punir toute atteinte portée à la liberté, au droit de chacun. Dans ce système, le gouvernement remplit uniquement les fonctions de gardien de la sécurité générale et de juge. Les dépenses sont par conséquent fort minimes ; elles servent seulement à pourvoir à l'entretien de l'armée, de la police et de la justice.

Seul, comme on voit, ce système comporte un gouvernement À BON MARCHÉ.

L'autre système exige au contraire un gouvernement surchargé de rouages, et par conséquent aussi un gouvernement fort coûteux. Si, en effet, les intérêts laissés à eux-mêmes se combattent, s'entre-détruisent, si la *libre concurrence* des individus amène nécessairement le triomphe des forts et l'écrasement des faibles, ne faut-il pas que le gouvernement intervienne dans cette lutte inégale, ne faut-il pas qu'il impose des règles, des limites à la concurrence, ne faut-il pas qu'il réglemente l'industrie et qu'il organise le travail ? N'est-il pas bon, n'est-il pas utile, dans l'intérêt de la classe la plus nombreuse et la plus faible, qu'il prenne en main tout au moins les principales industries du pays, afin de faire participer les masses aux bénéfices de ces industries ? N'est-il pas bon, n'est-il pas utile, en un mot, que l'État devienne le grand pourvoyeur de la société ?

Mais, on le conçoit, le gouvernement ne peut accomplir cette mission immense et complète, il ne peut construire et administrer les chemins de fer, distribuer l'éducation, salarier les cultes, etc., sans avoir à sa disposition des capitaux immenses. Ces capitaux, il ne

peut les puiser qu'au sein même de la société. Il faut, en conséquence, qu'il établisse des impôts lourds et nombreux. Tout gouvernement réglementateur et socialiste est nécessairement un gouvernement CHER.

Autre différence :

Un gouvernement qui borne sa mission à garantir la sécurité publique, n'a pas besoin d'empiéter sur les libertés des citoyens. On peut parfaitement maintenir l'ordre dans la société sans porter atteinte à la liberté du travail et du commerce, à la liberté de l'enseignement et des cultes, etc.

Un gouvernement qui s'empare de certaines branches de travail porte au contraire une atteinte inévitable à la liberté des citoyens. S'il s'agit d'une industrie matérielle, si par exemple le gouvernement met la main sur les chemins de fer, il restreint d'autant la liberté du travail ; s'il s'empare de l'éducation, il supprime la liberté d'enseignement ; si enfin, comme le demandent les socialistes purs, il se charge de la production de toutes choses, il supprime toutes les libertés.

Voilà les deux systèmes et leurs conséquences.

Entre ces deux systèmes, les hommes chargés de constituer notre démocratie avaient à choisir : ils avaient à choisir entre le système mis en pratique aux États-Unis, le système de Franklin, et le système préconisé par les socialistes, et dont l'application a fait naître les ateliers nationaux, le système de M. Louis Blanc.

Ils n'ont choisi ni l'un ni l'autre ; ils ont fait de l'éclectisme : d'une part ils ont garanti aux citoyens la liberté et la propriété, d'une autre part ils leur ont garanti le droit au travail et à l'éducation. Promesses contradictoires !

En promettant de garantir du travail aux citoyens, que fait-on en effet ? On s'engage naturellement à fournir du travail, et un travail suffisamment rétribué à ceux qui en manquent. Or, pour distribuer du travail aux bras oisifs, ne faut-il pas que le gouvernement se fasse lui-même entrepreneur d'industrie, et peut-il le devenir sans prélever sur la généralité des citoyens le capital nécessaire à la mise en activité de l'industrie que les circonstances l'obligent à exercer ? Peut-il encore s'attribuer tout ou partie d'une branche de la production sans porter atteinte aux droits des citoyens qui possédaient et fécondaient avant lui cette branche du travail commun ? La mise en pratique du droit au travail n'est-elle pas, en conséquence, essentiellement attentatoire à la liberté et à la propriété de la généralité des membres de la société ?

Encore si ce droit au travail, qui lèse la propriété et la liberté, était effectivement tutélaire pour les travailleurs ! Mais il n'en est pas ainsi. Le gouvernement ne saurait *créer* le travail ; il ne peut que le

déplacer. Pour donner du travail aux ouvriers, il est obligé de puiser un capital dans la société, c'est-à-dire d'enlever à d'autres ouvriers leur instrument de travail. Son rôle se borne uniquement, par la nature même des choses, à enlever aux uns pour donner aux autres. Voilà où aboutit le droit au travail !

Le droit à l'éducation n'aboutit point à des conséquences moins funestes. Le projet de constitution promet l'éducation gratuite à tous les citoyens. Illusion pure ! L'État ne peut fournir l'éducation gratis. S'il ne la fait pas payer directement à ceux qui la reçoivent, il faut bien qu'il la fasse payer indirectement à la nation sous forme d'impôt. La gratuité de l'éducation n'est, comme on voit, qu'un vain mot. En réalité, l'éducation gratuite est plus chère que l'éducation non gratuite, car elle exige de plus les frais de perception de l'impôt.

Mais elle a un autre désavantage encore. Si l'État distribue l'éducation sans recevoir directement aucune rémunération, ne supprime-t-il point par là même toute concurrence ? Ne rend-il pas aux établissements particuliers la lutte impossible ? Ne rend-il pas, pour tout dire, la liberté d'enseignement complétement illusoire ?

On voit que la commission de constitution a été assez malheureuse dans son éclectisme. Nous espérons bien que les bureaux feront bonne justice des contradictions que nous venons de signaler, et qu'entre ces deux systèmes, l'un qui garantit la liberté et l'autre qui l'exclut, leur choix ne sera point un instant douteux. Nous espérons qu'ils n'hésiteront pas à préférer au système socialiste et réglementaire de M. Louis Blanc le système démocratique et libéral de Franklin.

Sur la manière de sortir des temps troublés

[30 juin 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Dans leurs réunions intérieures, les représentants s'occupent beaucoup, et nous devons les en louer, des moyens d'empêcher le retour de l'épouvantable catastrophe qui vient de menacer l'existence même de notre société. Malheureusement il nous semble que le plus grand nombre d'entre eux s'abusent sur les remèdes qui conviennent au mal. On parle de fermer les clubs, de rétablir les cautionnements de la presse, de revenir, en un mot, à la plupart des anciens procédés de gouvernement. Sans doute, il est juste, il est bon de réprimer les excès de la liberté ; puisque nous ne sommes pas encore, hélas ! une nation assez sensée pour nous arrêter toujours à la limite extrême où finit l'usage légitime d'un droit et où commence l'abus, il est indispensable que la loi intervienne au nom du droit

commun pour réprimer les excès individuels. Nous croyons donc que la loi doit sévir contre la licence qui emprunte le masque de la liberté. Nous croyons aussi que la répression doit être d'autant plus rigoureuse, que les excès de la licence font courir à la société un danger plus grand. Il est telle loi répressive dont l'application peut être sans inconvénient négligée dans un état de société calme et régulier, qui doit être de toute nécessité mise en vigueur et rigoureusement appliquée dans les temps de troubles. La législation qui convient aux époques de tranquillité n'est pas celle qui convient aux époques des grandes perturbations sociales.

Mais si nous avons une certaine foi dans l'efficacité des lois répressives (quant aux lois préventives qui empêchent l'usage de la liberté sous le prétexte d'en prévenir l'abus, nous les croyons, en tout temps, plus nuisibles qu'utiles), nous pensons aussi que les lois répressives ne suffisent pas. Il faut d'autres remèdes encore.

Nous ne sommes, Dieu merci ! nullement socialistes ; nous avons, au contraire, nos lecteurs le savent, de tout temps combattu le socialisme ; nous croyons que l'ensemble de rêveries creuses et stériles auxquelles on a donné ce nom ont eu leur bonne part dans les funestes événements de ces derniers jours ; mais si nous nous séparons complètement des socialistes sur les moyens de remédier aux maux de la société actuelle, nous pensons comme eux que ces maux existent, et que la société ne jouira point d'une sécurité entière avant qu'ils ne soient guéris. Il est, nous ne l'ignorons pas, des conservateurs pessimistes qui prétendent que ces maux sont éternels, que les masses sont fatalement vouées aux angoisses de la misère, et que toute amélioration permanente dans leur situation est un vain rêve. Aux yeux de ces gens-là, nous n'avons pas besoin de le dire, la politique la plus compressive, celle qui garrotte le plus étroitement les masses souffrantes, est la politique la plus utile, la plus salutaire. Le despotisme, n'importe sous quel nom, voilà leur idéal !

Nous n'appartenons point, quoi qu'en disent nos adversaires de la république démocratique et sociale, à cette école du désespoir. Nous pensons que si le mal de la misère existe, ce mal peut être guéri ; nous pensons que la terre est assez féconde et l'industrie humaine assez ingénieuse pour procurer à tous les membres de la société une suffisante vie ; nous pensons aussi qu'il est des lois en vertu desquelles la richesse, lorsque le cours n'en est point troublé, se répartit toujours équitablement entre ceux qui l'ont créée.

Mais s'il en est ainsi, où donc gît la cause du grand malaise qui afflige maintenant la société ? Elle gît, selon nous, tout entière dans les mauvaises lois économiques et financières que nous ont léguées les précédents régimes ; elle gît dans le lourd budget qui pèse sur nos

populations laborieuses et dans les mauvaises dispositions fiscales qui en aggravent encore le poids ; elle gît dans les entraves multiples qui sont apportées encore à l'exercice de la liberté du travail et du commerce ; elle gît, en un mot, dans toute cette gothique armature économique dont on a surchargé les épaules de la nation.

N'est-il pas déplorable, par exemple, que la France soit obligée, chaque année, de dépenser plus de 1 500 millions, c'est-à-dire plus du sixième de son revenu annuel, plus du sixième de son travail pour être gouvernée ? N'est-il pas déplorable aussi que ces frais de gouvernement, au lieu de décroître d'année en année par le fait du progrès national, de la civilisation et des procédés mêmes du gouvernement, s'augmentent dans une proportion toujours croissante ? On objecte, à la vérité, que les budgets les plus lourds ne sont point sentis par les populations, lorsque l'argent arraché aux contribuables est judicieusement dépensé. Mais n'est-ce point là une grosse illusion ? Ne tombe-t-il pas sous le sens qu'un particulier est toujours plus éclairé sur le meilleur emploi à donner à son argent que ne peut l'être un gouvernement ? Ne tombe-t-il pas sous le sens que tout dégrèvement de l'impôt se traduit en une augmentation de bien-être pour le contribuable ?

Eh bien ! qu'aurait donc à faire notre gouvernement républicain pour soulager les masses souffrantes ? Il aurait tout simplement à réduire à leur limite extrême les dépenses publiques et à détruire les entraves apportées à l'expansion du travail de tous.

À ceux qui nieraient l'efficacité du remède, nous dirions : Au moins ce remède, bien différent en cela des panacées du socialisme, ne coûte rien à essayer. Tous les plans du socialisme exigent, en effet, une première mise de fonds de l'État ; le plan que nous proposons, au contraire, se fonde uniquement sur une diminution des dépenses publiques. S'il est insuffisant, au moins il ne saurait être nuisible.

C'est en mettant en pratique ce plan de gouvernement, qui consiste à économiser les deniers des contribuables et à éviter d'entraver leur travail, que les États-Unis ont réussi, ne l'oublions pas, à écarter d'eux la plupart des maux dont nous sommes aujourd'hui accablés, et qu'ils sont devenus une florissante république. Imitons-les ! Nous avons eu déjà un triste avant-goût de la république socialiste de M. Louis Blanc, retournons-nous au plus vite du côté de la république économique de Franklin.

Sur la décentralisation

[1er juillet 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Une enquête est ouverte, en ce moment, sur les événements de juin. L'Assemblée nationale, aussi bien que le public, est avide de savoir par quelle série de fautes a été amené ce drame sanglant. Une enquête de cette nature présente sans doute un très vif intérêt ; il importe que la vérité tout entière soit connue sur le passé ; mais il importe plus encore, ce nous semble, de rechercher les moyens d'empêcher le retour des funestes événements qui ont ensanglanté nos rues, et qui ont failli précipiter la France dans un gouffre sans fond d'anarchie et de misère.

Nous indiquions hier, comme un tout puissant remède, les réformes économiques, les diminutions des dépenses publiques, et un remaniement de l'impôt, comme celui que sir Robert Peel a accompli en Angleterre. À ce remède, nous pensons qu'il faut en ajouter un autre encore, non moins efficace, non moins souverain, nous voulons parler de la décentralisation administrative.

C'est à la convention et à l'empereur, c'est-à-dire aux deux plus grands despotes qui furent jamais, que nous sommes redevables de l'organisation administrative actuelle. C'est la convention et l'empereur qui ont imaginé d'organiser la France comme une armée, gouvernée par de hauts et de bas officiers, sous la direction suprême d'un comité ou d'un homme siégeant à Paris, au milieu d'un nombreux état-major. Pour une nation purement militaire, pour une nation dont l'occupation principale consisterait à faire la guerre aux nations voisines, cette organisation qui place dans une seule main toutes les forces vives d'un pays aurait assurément de nombreux avantages, et nous comprenons qu'elle ait été l'objet de l'admiration universelle à l'époque où elle a été adoptée ; mais aujourd'hui les circonstances, Dieu merci, ont changé ; la France a cessé d'être en hostilité permanente avec les autres pays ; nous ne sommes plus à une époque de guerre, nous sommes à une époque de paix. La centralisation a donc perdu les avantages qu'elle présentait naguère ; elle n'offre plus guère que des inconvénients.

Parmi ces inconvénients, un des plus graves est, sans contredit, celui qui résulte de l'extrême facilité avec laquelle s'opèrent les changements de gouvernement sous un régime d'excessive centralisation. Il suffit, sous ce régime, de s'emparer de Paris pour avoir la France. Or, chacun connaît aujourd'hui le procédé en usage pour s'emparer de Paris : on sème l'agitation dans la population remuante et souffreteuse des faubourgs, on la pousse aux barricades, puis, les

barricades faites et les principales positions emportées, on organise un gouvernement, on l'expédie par le télégraphe à la France étonnée, et tout est dit. Nous sommes, en ce qui nous concerne, très charmés d'avoir vu réussir ce procédé-là, le 24 février, mais enfin il pouvait réussir encore le 13 mai et le 25 juin, et alors notre satisfaction eût été, nous l'avouerons, beaucoup moins vive. Nous nous souvenons, par exemple, d'avoir vu, le 15 mai, une douzaine de gaillards à mine équivoque s'asseoir autour d'une table dans le palais de l'Assemblée nationale et griffonner là le plus sérieusement du monde des listes de gouvernement.

C'est tout au plus s'ils savaient écrire les noms des gouvernants de leur choix, ces héros de l'échauffourée, qui disposaient sans elle et malgré elle des destinées de la France ! Cependant supposez que la garde nationale ne se soit point réunie, supposez que Paris soit tombé au pouvoir des 50 000 individus de la manifestation soi-disant polonaise, n'est-il pas probable qu'une grande partie du pays aurait accepté le gouvernement tout fait qui lui aurait été expédié ? Il se serait probablement contenté de mettre l'orthographe aux dépêches. Absence complète d'initiative, obéissance passive, inerte, au pouvoir quel qu'il soit, qui réussit à s'emparer de l'Hôtel-de-Ville de Paris, voilà le résultat de la centralisation administrative !

Supposez, au contraire, que les communes, les municipalités, les départements soient affranchis des entraves que la centralisation lui impose ; supposez que chaque commune, chaque ville, chaque département soient gouvernés par des magistrats, que les administrés auront eux-mêmes choisis ; supposez que chaque portion de la France possède des institutions indépendantes, et n'ait avec les métropoles que les rapports nécessités par les exigences de la sûreté générale, et aussitôt les révolutions ne deviendront-elles pas impossibles ? Un Barbès ou un Blanqui[1] aurait beau s'emparer de l'Hôtel-de-Ville de Paris à la tête d'une bande d'émeutiers, puis expédier par le télégraphe son nouveau gouvernement, la France ne continuerait pas moins à se gouverner comme bon lui semblerait. Dans chaque commune, dans chaque ville, dans chaque département, les autorités constituées s'assembleraient aussitôt pour prendre une détermination, pour accepter ou repousser le gouvernement nouveau qui leur serait, non plus imposé, mais proposé ; et si la majorité de la nation, après avoir ainsi délibéré, repoussait ce pouvoir improvisé, il ne servirait à rien aux émeutiers de s'être emparés des édifices où le gouvernement a coutume de siéger ; ils succomberaient du jour au lendemain devant la réprobation de la France.

[1] Le révolutionnaire Auguste Blanqui, frère d'Adolphe (économiste libéral).

Nous appelons sur ce point toute l'attention de la commission de constitution qui, à notre grand étonnement, a complétement négligé de s'occuper de la constitution administrative de la France, qui a laissé en blanc le paragraphe relatif aux attributions des conseils communaux, municipaux et départementaux, qui enfin s'est religieusement abstenue de modifier l'organisation administrative, léguée à notre République par le despotisme impérial et le constitutionnalisme bâtard de 1814 et de 1830. Nous engageons aussi fortement les citoyens des départements à s'occuper activement de cette question de la centralisation administrative qui est pour eux une question vitale. N'est-il pas, en effet, grandement temps que la France tout entière soit émancipée et que Paris cesse de posséder comme en dépôt tous les pouvoirs du pays ? N'est-il pas grandement temps que ces pouvoirs si mal à propos centralisés, soient enfin mis à l'abri d'un coup de main audacieux, et que la France, se gouvernant elle-même, se trouve comme les États-Unis ou l'Angleterre, affranchie de l'*insécurité* résultant de la perpétuelle instabilité du pouvoir ?

Sur l'exemple de la politique financière de Robert Peel

[2 juillet 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

On sait quel magnifique échafaudage de chiffres avaient bâti MM. Garnier-Pagès et Duclerc, pour mettre en parfait équilibre les recettes et les dépenses du budget de la République. Jamais « l'art de grouper les chiffres », inventé, dit-on, par M. Thiers, n'avait été poussé à un point si merveilleux. Non seulement les dépenses et les recettes s'équilibraient, mais encore le ministre des finances faisait pressentir un boni. D'après ses prévisions, le budget de 1848 se serait soldé par un excédent de recettes de 4 744 000 francs, ni plus ni moins.

Malheureusement, ce bel échafaudage n'était pas solide ; il s'est écroulé de lui-même au premier examen de la commission des finances. D'après le rapport qu'a publié cette commission, ce ne serait point sur un boni de 4 millions qu'il faudrait compter, mais bien sur un déficit de 120 à 140 millions. La différence provient de ce que MM. Garnier-Pagès et Duclerc ont exagéré les produits éventuels de certains impôts, et compté sur d'autres impôts de nouvelle création, que l'Assemblée ne sanctionnera probablement pas. Voici sur quels chapitres avaient porté les exagérations de MM. Garnier-Pagès et Duclerc :

Contributions directes	20 000 000
Impôt des créances hypothécaires	25 000 000

Impôt progressif sur les successions et donations (cet impôt n'existe même pas en projet)	15 000 000
Produits des coupes de bois	6 000 000
Douanes	6 000 000
Sucres coloniaux	3 000 000
Boissons	14 000 000
Assurances	5 000 000
Emprunt national	25 000 000
Total	119 000 000

À quoi il faut ajouter 19 millions pour crédits non compris dans le budget, qui ont été accordés par des décrets de l'Assemblée nationale.

Il s'agit maintenant d'aviser aux moyens de combler ce déficit *probable*. M. Duclerc avait présenté dans ce but un plan financier, d'après lequel une somme de 580 millions se serait trouvée à la disposition du gouvernement. De ce chiffre, le comité des finances ne rabat pas mois de 330 millions. Le comité ne considère comme recettes assurées que :

150 millions de l'emprunt de la Banque,

50 millions de l'émission des rentes des départements,

50 millions de l'aliénation des diverses portions des domaines.

Total : 250 millions.

À la vérité, cette somme suffit, et au-delà, pour combler le déficit, pourvu toutefois que l'on ne continue point à marcher dans la voie des dépenses extraordinaires. Si les ateliers nationaux demeuraient plus longtemps debout, si en même temps la France commettait la folie de s'engager dans une guerre étrangère, on verrait en effet le déficit démesurément s'élargir, et par l'augmentation des dépenses, et par la diminution des ressources sur lesquelles on peut encore aujourd'hui compter. Seule la politique de l'économie au dedans et de la paix au dehors peut nous épargner les désastres et la honte de la banqueroute.

Le rapport du comité des finances est un travail consciencieux et estimable ; nous croyons néanmoins qu'il y avait à faire quelque chose de mieux encore. Il semble, en effet, que MM. les membres du comité n'avaient jamais entendu parler des admirables réformes financières qui ont eu lieu récemment en Angleterre ; il semble que le nom de Robert Peel leur soit complètement inconnu. Ce serait pourtant bien le moment d'appliquer en finances les procédés financiers de cet habile ministre. Nos lecteurs savent en quoi consistait le secret à l'aide duquel Robert Peel a sauvé les finances de l'Angleterre, à une époque où elles n'étaient guère moins compromises que ne le sont aujourd'hui les nôtres. Ce secret, qui valait bien, ceci soit

dit en passant, le secret de M. Duclerc, consistait tout simplement à dégrever certains impôts qui empêchaient la consommation de prendre son essor naturel, et à accroître ainsi les ressources du fisc, tout en soulageant les populations. Le secret de sir Robert Peel a fait merveille en Angleterre ; il ne réussirait probablement pas moins en France. Si, par exemple, on dégrevait suffisamment les sucres, les cafés, les vins, les matières premières nécessaires à l'industrie, si l'on supprimait quelques prohibitions nuisibles au fisc plus encore qu'au consommateur, n'en résulterait-il pas une amélioration sensible dans les recettes du Trésor, en même temps que dans l'état des populations ?

Nous recommandons au comité des finances, et à M. Goudchaux, le secret de sir Robert Peel.

Sur la nécessité de la sécurité

[3 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

La sécurité ! Voilà la grande nécessité de toute société civilisée. Portez atteinte à la sécurité de la vie, et aussitôt vous verrez toutes les relations sociales s'altérer ou se dissoudre ; vous verrez toutes les passions basses, la méfiance, la haine, la colère, la peur, surgir parmi les citoyens, et remplacer, dans le cours habituel de la vie, les manifestations de l'intelligence et des sentiments élevés de l'âme humaine. L'homme que préoccupe le soin incessant de sa conservation, perd, pour ainsi dire, l'usage de ses facultés les plus nobles et s'absorbe tout entier dans cette passion, la plus violente, la plus tyrannique de toutes : la passion de vivre ! Portez atteinte à la sécurité de la propriété, ce complément de l'homme, et vous verrez, de même, le travail qui nourrit la société, s'arrêter sur tous les points ; vous verrez le propriétaire retirer par devers lui, et immobiliser, sous sa vue, tous les éléments, toutes les forces qui servent à alimenter l'activité sociale ; vous verrez un silence de mort se faire dans les champs et à l'atelier, et au bout de peu de jours la misère, la faim, le désespoir, envahir et déborder la société. Voilà pourquoi, nous le répétons, la sécurité est la première, et de beaucoup la plus importante des nécessités sociales.

Eh bien ! c'est le propre de toute révolution violente, de toute révolution qui se fait au moyen des pavés et des fusils, d'altérer profondément la sécurité ! Cela est inévitable, fatal. Toutes les révolutions ont, en effet, une cause qui leur est commune. Cette cause, c'est la misère, c'est la souffrance du plus grand nombre. Or, voici ce qui arrive, sous l'influence de cette cause, au moment où l'émeute

devient révolution. Il arrive que les auteurs de la révolution, c'est-à-dire les dénués, misérables de la veille, veulent devenir les heureux du lendemain ; il arrive que la foule qui souffrait veut jouir à son tour.

Vainement lui crie-t-on : c'est impossible ! On ne peut du jour au lendemain enrichir les misérables, sans appauvrir d'autant ceux qui possèdent, sans porter atteinte à des propriétés légitimement acquises, à des droits sacrés ; la foule n'écoute rien ; elle a soif de bien-être ; et si on ne le lui donne point immédiatement, ce bien-être qu'elle considère comme le fruit de la victoire, elle s'écrie qu'on la trompe, elle reprend les armes, et l'émeute est en permanence dans la société.

On réussirait peut-être à faire entendre raison à cette foule aveugle, si des sophistes, s'abattant sur la société comme des nuées de sauterelles sur un champ de blé, n'irritaient et ne corrompaient, à plaisir, les instincts et les passions des masses souffrantes.

Les uns lui disent : vous avez raison de réclamer immédiatement du bien-être, et ceux-là qui vous le refusent sont des ignorants ou des traîtres, car ce bien-être on peut vous le donner ; oui, on peut vous le donner sans léser aucun intérêt, sans porter atteinte à aucune propriété ; il suffit pour cela d'employer un certain procédé divulgué par une certaine école... Obligez donc les hommes à qui vous avez confié le pouvoir, de se servir de ce moyen de salut, sinon renversez-les !

Les autres, plus exaltés, plus *radicaux* encore, s'écrient en s'adressant à la foule des dénués : Vous êtes bien bons de prendre patience ! Vous êtes vainqueurs, usez de votre victoire. Levez des impôts sur les riches ; appauvrissez-les sans merci pour vous enrichir. Cela sera plus sûr que d'attendre l'effet de remèdes imaginaires ! Que si quelque scrupule vous retient, que si vous hésitez à porter la main sur la propriété d'autrui, rassurez-vous, cette propriété à laquelle vous craignez d'attenter, cette propriété que depuis tant de siècles les hommes ont considérée comme sacrée, n'est autre chose qu'une odieuse et misérable usurpation... *La propriété, c'est le vol.* Donc, en portant la main sur la propriété d'autrui, vous ne volerez point, vous reprendrez tout simplement ce qu'on vous a ravi !

Comment les hommes à la fois ignorants et passionnés qui forment la première assise de notre société, résisteraient-ils à de semblables entraînements ? Comment auraient-ils assez de sagesse et de prudence pour repousser ces tentations dangereuses ? Ils y cèdent, et la force brutale redevient le suprême arbitre des destinées de la société.

Nous avons pendant quatre mois subi cette cruelle épreuve ; pendant quatre mois, notre société a été constamment sous la me-

nace de l'émeute. Dès le premier jour, ceux-là que le hasard avait portés aux affaires, s'étaient laissé entraîner à promettre au peuple victorieux plus qu'on ne pouvait lui donner, et à fournir ainsi un motif ou un prétexte à l'insurrection. Ne voyant rien venir de ce qui lui avait été si libéralement promis, se trouvant au contraire sous le coup d'une stagnation générale des affaires, amenée d'un autre côté par ces promesses imprudentes, le peuple a cédé sans peine à des suggestions folles ou perfides ; il s'est cru trompé, et la catastrophe que tout le monde redoutait et prévoyait (sauf peut-être les imprudents qui l'avaient amenée), a éclaté comme un coup de foudre sur la société.

Heureusement, l'insurrection a été vaincue, et il est aujourd'hui visible à tous les yeux que les défenseurs de l'ordre et de la propriété forment une immense majorité dans le pays ; il est visible à tous les yeux que la société ne saurait être sérieusement menacée, pourvu toutefois qu'elle se garde bien ! Mais est-ce à dire que tout danger soit écarté ? Est-ce à dire que la sécurité puisse renaître entière, complète, telle en un mot qu'elle était avant la révolution de Février ?

Oui et non. Oui, si le gouvernement, après avoir garanti la société contre l'émeute intérieure, sait la préserver de l'émeute du dehors, de la guerre étrangère ; s'il sait aussi résister aux attaques indirectes à la propriété que chaque jour voit naître, tantôt sous une forme, tantôt sous une autre ; s'il sait enfin, en diminuant les charges publiques et les restrictions apportées au travail de tous, soulager efficacement cette masse souffrante, où les ambitieux de haut et bas étage vont puiser éternellement la matière première des insurrections.

Non ! si le pouvoir porte la perturbation et la menace au milieu de tous les intérêts, en s'emparant des branches du travail qu'il juge les plus productives, et s'il jette, d'un autre côté, la société dans les hasards d'une guerre étrangère.

Si la nation acquiert la certitude que la politique du cabinet actuel, où siègent, ne l'oublions pas, trois chefs militaires, est, comme celle des deux précédents ministères de la République, une politique essentiellement pacifique, si en même temps elle est parfaitement rassurée contre les envahissements de l'État sur le domaine de l'industrie privée, nous sommes convaincus que la confiance commencera enfin à renaître, et que bientôt les désastres des quatre derniers mois seront oubliés.

Nous engageons, en conséquence, M. le ministre des finances à faire une déclaration bien nette et bien positive au sujet des chemins de fer, et M. le président du conseil à maintenir résolument la politique pacifique du manifeste de M. de Lamartine.

Sur quelques imputations de M. Considérant envers les partisans du laissez-faire

[3 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

M. Victor Considérant, représentant du peuple, vient de publier, dans la *Démocratie pacifique*, une sorte de sermon adressé aux fidèles de l'École socialiste, sur les événements de juin. Dans cette pièce intitulée : *Leçons pour tous et à tous*, avec cette épigraphe : *pœnitentiam agamus omnes* [1], M. Considérant accuse un peu tout le monde et beaucoup les partisans du *laissez-faire*, d'avoir provoqué la sanglante échauffourée de la République démocratique et sociale. Vous autres partisans du *laissez-faire*, dit-il, vous avez imprudemment encouragé les travailleurs à s'agglomérer dans les villes ; puis vous les y avez laissés en butte à toutes les mauvaises chances de la surproduction ou du chômage, et vous avez ainsi créé un immense et dangereux foyer de perturbations sociales. Nous en demandons bien pardon au chef de l'École socialiste ; mais les partisans du laissez-faire ne sont pas si coupables ! Ils ont, au contraire, toujours, et de toutes leurs forces, combattu les privilèges qui provoquaient la formation ou le développement anormal de certaines industries, au détriment des productions naturelles du pays ; ils ont de tout temps réclamé contre ce déplorable système qui consiste à accabler l'agriculture d'impôts, et le commerce de restrictions, pour encourager l'industrie manufacturière. Si on les avait laissé faire, il est probable que les grandes agglomérations d'hommes dont se plaint M. Considérant, ne se seraient point formées, et que le travail de tous eût été plus assuré et plus prospère.

M. Considérant prétend encore que tout le monde a des reproches à se faire au sujet de ces funestes événements de juin. Nous lui répondrons : Parlez pour vous et pour les vôtres ! Sans doute, les socialistes qui ont voulu, au début d'une révolution, expérimenter leurs systèmes sur la société, comme *in animâ vili*, les socialistes qui ont excité les passions populaires pour forcer l'application de leurs doctrines, ont de grands, d'immenses reproches à se faire. Mais, en vérité, nous ne voyons pas ce que nous avons à nous reprocher, nous autres qui nous sommes constamment mis en travers de ces entraînements déplorables ; nous autres qui avons, dès le premier jour, voulu une république sage, modérée et économe, une république qui se montrât avare des deniers et du sang du peuple ; nous autres, enfin, qui n'avons jamais eu que des paroles de conciliation et de

[1] Faisons tous pénitence.

paix pour les hommes qui nous traitaient d'immobilistes ou de réactionnaires.

Frappez vos poitrines, messieurs les socialistes, et faites pénitence pour les doctrines funestes que vous avez si imprudemment répandues dans les masses, mais laissez-nous en paix, de grâce ; épargnez-nous vos homélies, car nous n'avons pas de pénitence à faire.

Sur la régie publique des chemins de fer

[3 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le *National*, grand partisan, comme chacun sait, de l'absorption des chemins de fer par l'État, nous dit aujourd'hui qu'il connaît depuis trop longtemps l'opinion de M. Goudchaux sur le fond même de la question, pour ne pas être convaincu que le retrait du projet de l'ordre du jour de l'Assemblée n'en indique pas l'abandon. Ce journal croit que M. Goudchaux se réserve seulement de modifier les bases sur lesquelles doit s'effectuer le rachat.

Si c'est bien là la pensée de M. le ministre des finances, il nous trouvera au nombre de ses adversaires, bien que nous l'ayons recommandé à nos amis et que nous ayons contribué pour notre faible part à son élection. Il nous trouvera au nombre de ses adversaires, parce que nous sommes convaincus que le Trésor public a déjà un assez grand nombre d'affaires très lourdes sur les bras, sans se charger encore de celle-ci.

Mais nous doutons encore que le *National* traduise exactement le sentiment actuel de M. Goudchaux. Car il ne s'agit pas de savoir si le ministre des finances a plus ou moins été partisan de la construction des chemins de fer par l'État. C'est là une toute autre question que celle qui est en discussion. Aujourd'hui il s'agit de savoir, si après qu'on a décidé (à tort ou à raison), que l'État ne ferait pas les chemins de fer, et qu'il ne rentrerait dans la possession des lignes qu'après un certain laps de temps, et selon les conditions stipulées, le pouvoir législatif d'un pays comme la France peut exproprier ceux qui ont cru à la foi des contrats. Eh bien ! M. Goudchaux a très bien pu se trouver d'accord avec M. Duclerc et le *National* quand on discutait sur la première question ; et il peut très bien aussi différer avec les mêmes, aujourd'hui que M. Duclerc a soumis la seconde question à la chambre.

Quand on se prononçait sur le principe de la construction par l'État ou par les compagnies, la France jouissait de la paix la plus profonde ; depuis, la disette, la pléthore des voies de communica-

tion, la révolution de février, les fautes qu'on a commises, l'échauffourée du 15 mai, et l'insurrection de juin, sont venues nous jeter dans une crise financière, industrielle et politique, de laquelle nous sortirons par l'ordre et l'économie, et non assurément par l'ébranlement du principe de propriété, et par une augmentation colossale des dépenses publiques.

Le *National* répète son argument favori, à savoir que laisser les chemins de fer aux compagnies, c'est continuer la monarchie, et que les reprendre, c'est organiser la République. À cette pitoyable raison, M. de Montalembert a suffisamment répondu. Qui dit compagnies dit associations ; et il résulterait de l'argument de M. Duclerc que l'esprit d'association n'est pas d'essence républicaine, mais d'essence monarchique !

La monarchie n'a rien à faire dans tout ceci. Mais nous dirons au *National* que violer les droits constitutifs des compagnies des chemins de fer, qu'exproprier l'encaisse de ces mêmes compagnies, que s'emparer de l'industrie des assurances pour l'organiser en régie, c'est faire du communisme pur, à la manière de M. Cabet, à la manière de M. Louis Blanc, qui demandent que le gouvernement entreprenne et dirige tout, et que les citoyens passent à l'état d'employés, dépensant plus qu'ils ne produisent. Si une pareille organisation continuait à s'appeler là République, ce serait une République sans liberté, une République égyptienne.

Nous avons toujours attaqué le système de M. Duclerc avec toute la vigueur dont nous sommes capables ; mais comme nos lecteurs savent que nous n'avons jamais été violents dans nos attaques, nous ne dirons rien sur les plaintes du *National* à cet égard.

Mais nous relèverons la fin de l'article que nous avons sous les yeux. Pour dernier argument l'auteur dit : « Ce projet serait depuis longtemps à l'état de fait accompli, si, moins scrupuleux, moins respectueux pour l'Assemblée, M. Duclerc eût voulu profiter du pouvoir dictatorial du gouvernement provisoire, pour lui donner forme de loi avant le 4 mai. »

Nous ne mettons nullement en doute que le gouvernement provisoire eût signé, sur la foi de M. Garnier-Pagès, cette désastreuse mesure. Il en a signé bien d'autres ! Mais nous pensons que si M. Duclerc n'a pas profité du pouvoir dictatorial du gouvernement provisoire, c'est à la fois par respect et par peur de l'Assemblée nationale et de l'opinion publique. Or, ce dernier sentiment prouve, selon nous, en faveur de l'intelligence de M. Duclerc.

Sur les nouvelles réformes économiques et financières

[4 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

C'est, pour la première fois depuis bien longtemps, une bonne nouvelle que nous avons à annoncer à nos lecteurs. Les ateliers nationaux sont enfin dissous. Ces foyers de paresse et de désordre que le gouvernement provisoire et la commission exécutive avaient légués au ministère actuel n'existent plus. Nous croyons que tout le monde s'en réjouira, même les ouvriers qui en faisaient partie, et qui allaient, depuis quatre mois, y désapprendre à travailler. Il est bien entendu que cette dissolution n'implique en aucune façon la suppression des secours accordés aux ouvriers à qui la suspension de nos principales industries a tari leurs ressources accoutumées. Non ! les ouvriers sans travail n'auront aucunement à souffrir de la suppression de ces prétendus ateliers ; seulement, ils cesseront d'être organisés, embrigadés pour un travail illusoire, et ils recevront à domicile la subvention temporaire que l'État leur alloue.

Nous n'avons pas besoin de dire que cette bonne nouvelle que M. Cavaignac s'est chargé d'annoncer à l'Assemblée, a été reçue par elle avec une faveur marquée. Il semblait que toutes les poitrines fussent déchargées d'un lourd fardeau ; les muscles se détendaient, et une expression de confiance que nous n'avions guère eu occasion de remarquer encore, animait les physionomies. On sent que la France est enfin gouvernée, après un interrègne de quatre mois d'anarchie, et l'on a bon espoir dans le courage et dans la loyauté du chef du pouvoir exécutif. Nous désirons ardemment que M. Cavaignac continue à justifier la confiance que lui accorde l'Assemblée ; nous désirons qu'il continue à tenir d'une main ferme le gouvernail de notre pauvre navire si rudement balloté par la tempête, et qu'il réussisse à nous conduire au port, hélas ! beaucoup trop éloigné encore de la Constitution. Ce n'est pas nous, certes, qui ferons obstacle à la manœuvre !

Après M. Cavaignac est venu M. Goudchaux, qui a exposé, d'une voix malheureusement beaucoup trop faible, son plan financier.

Voici ce que propose M. Goudchaux :

1° Ratification de l'emprunt de 150 millions conclu avec la Banque ;

2° Ratification des échanges d'immeubles entre l'État et les hospices, pour une somme de 25 millions ;

3° Des modifications aux droits d'enregistrement sur les donations et les successions, donnant un produit estimé à 36 millions ;

4° Maintien momentané de l'impôt sur les créances hypothécaires. Cet impôt sera supprimé l'année prochaine.

Moyennant ces ressources extraordinaires, ajoutées aux ressources ordinaires du budget, M. le ministre des finances s'engage :

1° À rembourser immédiatement les créances des caisses d'épargnes. Ce remboursement aura lieu en espèces pour les dépôts au-dessous de 70 fr., et en rentes au cours du jour pour les sommes plus considérables ;

2° À rembourser immédiatement les bons du Trésor, créés avant le 24 février, en rentes 3% au cours de 48 fr. ;

3° À faire un prêt de 5 millions à l'industrie du bâtiment.

Les projets de loi sur les chemins de fer et les assurances sont retirés.

Enfin, M. le ministre des finances annonce la création prochaine d'un impôt proportionnel sur les revenus, autres que les revenus fonciers, et dépassant un certain taux.

Ces diverses mesures, notamment celles qui ont pour objet les dépôts des caisses d'épargne et les bons du Trésor, ont été favorablement accueillies par l'Assemblée.

Nous aussi, nous sommes heureux de voir le gouvernement entrer enfin dans la voie de l'honnêteté, de la probité simple et vulgaire, en recommençant à faire honneur à ses engagements, et nous sommes bien convaincus, n'en déplaise à MM. Garnier-Pagès et Duclerc, que le rétablissement de la confiance fera regagner amplement au gouvernement les sacrifices que les circonstances l'obligent à s'imposer. *Honesty is the best policy* [1] ; l'honnêteté est la meilleure politique, ont continué de dire les Anglais. Vrai en toutes circonstances, ce dicton est surtout applicable aux relations d'un État avec ses créanciers. Qu'il s'agisse, en effet, d'un État ou d'un particulier, le crédit se mesure toujours à la loyauté, à la probité de l'emprunteur. Ah ! que n'a-t-on pas pris deux mois plus tôt la mesure proposée aujourd'hui par M. Goudchaux !

Nous serons beaucoup plus sobre d'éloges pour les autres parties du plan de M. le ministre des finances. Si nous approuvons, dans une certaine mesure, les prêts à faire à diverses industries parisiennes, comme devant concourir au rétablissement de la sécurité publique, en revanche nous voyons avec peine l'établissement d'un

[1] Nous avons corrigé l'original, où on lisait « honesty is the *but* policy », sans qu'on sache si l'erreur provenait de l'auteur, du rédacteur en chef, ou de l'imprimeur. Il est toutefois peu probable que l'erreur soit venue de Molinari, car la même formule est citée, correctement cette fois, dans la notice sur Bentham des *Mélanges d'économie politique* (voir précédemment, p. 167.)

nouvel impôt. Nous n'ignorons pas que cet impôt, établi sur les successions et les donations entre-vifs, est généralement vu d'un assez bon œil par les financiers. Mais quel impôt les financiers ne voient-ils point d'un bon œil ? Celui que propose M. Goudchaux pèsera principalement sur les riches ; il est doublement progressif : il s'augmente à mesure que le chiffre des donations ou des successions s'élève, à mesure aussi que le degré de la parenté s'éloigne ; il va de 1% sur les successions directes et jusqu'à 20% sur certaines successions collatérales. Tout cela peut être fort ingénieux, mais nous craignons bien que la société ne soit plutôt appauvrie qu'enrichie par la création de cette nouvelle charge. N'oublions pas, en effet, que tout impôt enlève à la société une portion de capital, qui est toujours beaucoup plus fructueusement employée par les particuliers qu'elle ne peut l'être par l'État ; n'oublions pas non plus qu'un impôt sur les successions atteint, par sa nature même, les capitaux d'une manière très inégale, et diminue notablement la sécurité de certains placements sur hypothèques. Pourquoi donc, au lieu de s'ingénier sans cesse à établir de nouveaux impôts, nos financiers n'appliquent-ils pas un peu leur esprit de combinaison à réduire les dépenses publiques ?

Nous espérions que le retrait des projets de décret sur les chemins de fer et les assurances, serait définitif et sans réserves. Mais hélas ! M. Goudchaux, lui aussi, est un financier de l'école du *National*. M. Goudchaux, donc, qui s'est, il y a peu de jours, élevé avec tant d'énergie et de bon sens contre les théories socialistes de M. Louis Blanc, M. Goudchaux s'est réservé de donner plus tard satisfaction au rêve le plus cher du socialisme en rachetant les chemins de fer. Ce n'est que provisoirement qu'il abandonne le désastreux projet de MM. Garnier-Pagès et Duclerc. Il y reviendra, quand les circonstances seront opportunes.

Nous nous trompons peut-être, mais il nous semble que c'est bien là la plus détestable solution qui puisse être donnée à cette affaire si urgente des chemins de fer. Ou bien il fallait exproprier immédiatement les compagnies, ou bien il fallait les rassurer complètement sur l'avenir. En les laissant sous le coup d'une menace, qui peut être exécutée du jour au lendemain, ne frappe-t-on pas de mort *provisoirement* l'industrie des chemins de fer ? Qui voudrait désormais engager ses capitaux dans des entreprises de cette nature ? Qui voudrait concourir à la création d'un chemin de fer, avec l'expectative de se voir exproprié au moment où l'entreprise commencerait à donner des bénéfices ?

Certes, il y avait une toute autre voie à suivre ! Il y avait à rassurer complètement les détenteurs de cette nouvelle et importante

industrie, en déclarant que l'État n'entendait pas plus porter la main sur leur propriété que sur aucune autre ; il y avait à accorder de nouvelles facilités aux compagnies existantes ou à naître, soit en allongeant la durée des concessions, soit en abrégeant, en supprimant même les longues et coûteuses formalités, aussi bien que les chances onéreuses qui leur sont imposées. On aurait ainsi encouragé la continuation et la formation de ces entreprises, si fructueuses pour tous, et élargi, au lieu de les rétrécir, un immense débouché ouvert à nos travailleurs inactifs.

Nous n'avons pas besoin d'ajouter qu'on pouvait, sans peine, *démocratiser* les chemins de fer en exigeant que les actions fussent subdivisées en coupures de 50 ou même de 25 fr. Mais allez donc faire comprendre la nécessité d'agrandir le domaine de l'industrie privée à des gens qui se préoccupent uniquement des moyens de faire rentrer toutes choses dans le domaine de l'État !

Après avoir discuté l'urgence pour l'examen du plan de M. Goudchaux, l'Assemblée a voté, à peu près sans discussion, les derniers articles du projet de loi relatif aux élections municipales et départementales.

Sur les associations de travailleurs, 1er article

[4 juillet 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Le comité du travail vient de discuter un projet de décret relatif aux encouragements à accorder par l'État aux associations entre ouvriers. Ce projet a pour but de mettre trois millions à la disposition du ministre du commerce pour être répartis, à titre d'avances, entre de semblables associations librement formées.

Tout en approuvant les expériences qui pourraient être tentées dans cette voie, nous sommes loin de croire, cependant, que ces associations produisent les merveilleux résultats que certains esprits paraissent en attendre.

À quoi bon, dit-on aux ouvriers, pour les engager à s'associer entre eux et à exploiter par eux-mêmes leur industrie, à quoi bon les chefs de commerce, les fabricants qui s'interposent entre le *travailleur* qui produit, et le *consommateur* qui achète ? Pourquoi cette partie prenante dans une transaction où deux suffisent ? Il y a donc là un rouage inutile qu'il faut supprimer, un abus qu'il s'agit de faire disparaître.

Raisonner ainsi, c'est supposer que les ouvriers-associés posséderont toujours les capitaux nécessaires pour la marche régulière de leurs opérations, et que, de plus, ils auront l'aptitude des affaires ;

c'est admettre que ce fabricant collectif réunira la pensée qui dirige, le bras qui exécute, et l'instrument qui aide l'accomplissement du travail.

Or, il ne nous est pas démontré qu'un ouvrier, quelque habile qu'il soit dans sa profession, doive être forcément un bon commerçant, qu'il sache acheter et vendre, qu'il connaisse la comptabilité, etc. L'ouvrier ne puise pas, en effet, à l'atelier les connaissances spéciales que l'on acquiert dans un comptoir.

Le succès ou la ruine de ces associations devront donc dépendre de la capacité, de la moralité d'un gérant auquel les associés seront tenus, le plus souvent, de confier leurs intérêts, c'est-à-dire l'exploitation de leur industrie !

Il ne faut pas, en outre, perdre de vue que les ouvriers ne mettront jamais en commun que des capitaux restreints, en y comprenant même les avances que l'État ne pourra leur faire que dans une certaine limite. Comment alors lutteront-ils contre la concurrence s'appuyant sur des capitaux plus considérables ? Comment traverseront-ils les temps de crise ? À l'aide de quelles ressources résisteront-ils aux catastrophes si fréquentes dans l'industrie ?

Nous comprenons parfaitement que si l'association fructifie, que si les affaires vont bien, les ouvriers, réunis en société, auront pour eux le bénéfice, que le fabricant, que le chef d'industrie auraient gagné sur la main-d'œuvre. Voilà le beau côté de l'association.

Mais si les affaires languissent, si les associés ne vendent pas ou vendent peu, si leurs opérations sont infructueuses ou mal conduites, ils devront nécessairement prélever sur le capital social l'argent nécessaire à leur existence et à celle de leur famille ; car les impérieux besoins de chaque jour n'admettent ni terme ni délai ; car ils n'auront plus là ces industriels, ces fabricants, qu'il s'agirait cependant de supprimer comme des rouages inutiles, et qui, dans la constitution actuelle de l'industrie, prennent à leurs risques et périls le paiement des salaires, et courent seuls la chance des bénéfices et des pertes.

Les ouvriers qui attendent tout de leur travail, et qui n'ont rien à donner au hasard, ne s'associeront entre eux, s'ils sont prudents, qu'avec la plus grande circonspection. Avant d'échanger la certitude d'un salaire contre l'espérance de bénéfices qui peuvent être plus élevés, nous le savons, mais qui sont au moins incertains, ils devront calculer toutes les chances de l'association qu'ils voudraient créer ; ils devront surtout tenir un grand compte des éventualités.

Au surplus, ces associations, essayées déjà, n'ont pas laissé d'heureux souvenirs. Des ouvriers, dans diverses professions, ont fondé, à Paris, des sociétés commerciales à l'effet de s'adresser direc-

tement et sans intermédiaire aux consommateurs, au public. Eh bien ! ces sociétés se sont dissoutes, après avoir offert le triste spectacle de dissensions intérieures et les ouvriers-associés ont fait, au prix des épargnes qu'ils possédaient, au prix des capitaux qu'ils avaient apportés à la masse, la ruineuse expérience de ces sociétés.

Nous désirons sincèrement que les associations entre ouvriers, qui se formeraient désormais, présentent de plus encourageants résultats, et qu'elles contribuent, pour leur part, à la solution des questions que soulève l'organisation du travail. Dès à présent nous voyons avec satisfaction que le comité du travail, pour venir en aide à ces essais, a adopté l'introduction de ce fait nouveau de l'encouragement donné par l'État aux ouvriers librement associés. Toutefois, il est à souhaiter que le ministre du commerce n'use du crédit qui lui serait ouvert qu'au profit d'associations possédant déjà par elles-mêmes un premier capital qu'elles devraient, soit à leurs propres ressources, soit au crédit qu'elles auraient inspiré. Accorder indistinctement des subsides à tous les ouvriers qui voudraient s'associer, ce serait retomber, en effet, dans la dangereuse chimère des ateliers nationaux.

Outre l'association des ouvriers entre eux, on préconise encore un autre mode d'association qui interviendrait entre l'industriel et l'ouvrier, le travail de ce dernier étant en quelque sorte considéré comme une mise de fonds. Nous ferons ressortir dans un prochain article les objections que rencontre ce système, et nous indiquerons ce qui, dans le domaine du travail, et au point de vue de l'intérêt de l'ouvrier, nous semble le plus pratique et le plus immédiatement réalisable. [1]

Sur la décentralisation

[7 juillet 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Quels sont les meilleurs moyens d'empêcher le retour de la lutte funeste qui a marqué d'une empreinte sanglante l'avènement de notre République ? Voilà le problème que chacun se pose aujourd'hui, et auquel chacun aussi apporte une solution bonne ou mauvaise.

En général, on s'accorde à penser que le moyen le plus efficace à employer pour prévenir des insurrections nouvelles consiste à maintenir dans Paris ou non loin de Paris une force militaire considé-

[1] En date du 5 juillet se trouve un article sur les dernières discussions à la chambre des députés, que nous rejetons comme d'attribution trop douteuse.

rable ; on s'accorde aussi sur ce point qu'il faut apporter des améliorations notables dans le service de la sécurité publique, qu'il faut organiser sur un meilleur pied la police des rues. Quelques-uns enfin, allant plus loin, tracent de nouveaux plans de campagne pour la guerre intérieure, et, tacticiens consommés du lendemain, enseignent les meilleurs procédés à suivre pour aborder de front, abattre ou tourner les barricades de l'insurrection.

D'autres, comprenant parfaitement que les moyens répressifs, si perfectionnés qu'ils soient, ne peuvent suffire pour assurer la sécurité de l'avenir, se tournent de préférence vers les améliorations sociales.

Cherchons, disent-ils, les moyens de remédier aux misères de la foule, et sachons les appliquer ! Lorsque ces remèdes auront produit les résultats bienfaisants qui sont en eux, lorsque la condition des misérables se trouvera notablement améliorée, les émeutes, les insurrections ne cesseront-elles pas d'elles-mêmes ? N'est-ce pas le malêtre, la souffrance de l'âme et du corps qui ont, de tout temps, engendré les séditions populaires ? Efforçons-nous de supprimer la *cause* et par là même nous aurons supprimé l'*effet* !

Ainsi donc, deux sortes de moyens : des moyens militaires et des moyens humanitaires.

Les uns et les autres ont assurément une certaine efficacité ; examinons, toutefois, s'ils suffisent pleinement pour sauvegarder la société contre l'émeute.

Le gouvernement a décidé, assure-t-on, la formation d'un camp de 40 ou 50 mille hommes sous Paris. Pour notre part, nous approuvons fort cette mesure. Nous la croyons nécessaire, indispensable, dans la situation présente ; mais, d'un autre côté, nous ne pensons pas qu'elle suffise pour prévenir de nouveaux bouleversements. Nous ne parlerons pas du danger de l'embauchage de l'armée par les factions ; on peut prendre, croyons-nous, des précautions qui écartent en parti ce péril ; mais il y en a un autre qui nous paraît infiniment plus sérieux. Supposez que la force des choses, les préjugés ou l'incapacité des hommes nous conduisent à une guerre extérieure, qu'arrivera-t-il ? Inévitablement que l'on sera obligé d'envoyer à la frontière les troupes qui servaient à garder l'intérieur, et que l'on se trouvera ainsi désarmé contre l'émeute. Et dans quel moment ? Lorsque toutes les passions seront excitées, lorsque la fièvre des batailles se sera emparée du pays, et en même temps lorsque la crise commerciale et financière, inséparable de la guerre, aura rejeté des milliers d'ouvriers de l'atelier dans la rue ; lorsque la misère se sera jointe aux colères et aux paniques de la lutte du dehors pour enflammer les esprits. C'est dans ce moment qu'il faudra porter nos

armées de Paris sur les frontières ; c'est dans ce moment qu'il faudra, comme en 1793, abandonner Paris à lui-même !

On ne saurait donc, sans imprudence, compter absolument sur la force matérielle ; car, du jour au lendemain, cette force peut se dissoudre ou s'éparpiller sous la pression des événements. Pourrait-on compter davantage sur les améliorations morales et matérielles à apporter dans la condition des masses ?

Ce serait là, nous en sommes convaincus, le meilleur, le plus infaillible des remèdes. Mais il faudrait s'entendre pour l'appliquer, et malheureusement l'on ne s'entend pas. Une foule de systèmes sont en présence : la *Démocratie pacifique* en a un, le *National* en a un autre, le *Commerce* en a un troisième ; et peut-être n'est-il pas un seul de nos neuf cents représentants qui n'ait le sien. Lequel adopter ? Comme aucun de ces systèmes n'a rallié encore la majorité des esprits, l'Assemblée, expression des sentiments et des idées qui ont cours dans le pays, n'est-elle pas obligée de louvoyer entre les solutions qui de toutes parts lui sont présentées ? Ce qu'elle peut faire de mieux, jusqu'à ce que la conviction du pays se soit formée sur l'efficacité de tel ou tel système, n'est-ce pas d'éviter prudemment de s'engager dans des voies qui pourraient être funestes ? N'est-ce pas de se borner à faire de simples essais des systèmes qui lui paraissent les plus efficaces ? Mais, en attendant, les améliorations sur lesquelles on voudrait s'appuyer pour garantir l'ordre public se trouvent forcément retardées, et l'on en est réduit au secours essentiellement précaire de la force matérielle.

Dans cette situation qu'y a-t-il donc à faire, pour garantir la société contre le danger d'une nouvelle insurrection ?

Le moyen à employer est simple, et on l'a déjà bien souvent indiqué. Mais il faut y revenir sans se lasser, car c'est le seul moyen de salut que possède notre pays.

Qui fait, en France, les émeutes et les révolutions ? Le peuple de Paris ; nous nous trompons, la partie remuante du peuple de Paris, c'est-à-dire tout au plus 100 000 hommes.

Il y a en France près de 10 000 000 d'hommes valides. Eh bien ! n'est-ce pas un fait étrange, anormal, que, sur ces 10 000 000 d'hommes, il n'y en ait que 100 000 qui fassent le coup de fusil de l'émeute, et que cependant ces 100 000 hommes suffisent pour opérer une révolution dans le pays ?

À quoi cela tient-il ?

Cela tient simplement à ce que ces 100 000 hommes occupent une ville où sont déposés tous les pouvoirs du pays ; cela tient à ce que la France ne se gouvernant pas elle-même, étant gouvernée de Paris, il suffit que la partie remuante de la population parisienne

renverse le gouvernement central et en institue un autre bon ou mauvais, pour que le pays tout entier soit obligé d'accepter ce gouvernement improvisé.

Et remarquons bien que ce privilège, si c'en est un, de renverser les pouvoirs établis, n'appartient qu'à la population de Paris. Que 50 000 ou 100 000 hommes se soulèvent dans une autre partie de la France, et le gouvernement en viendra aisément à bout et la sécurité générale ne se trouvera pas un instant compromise.

Ce qu'il faut faire pour abattre cette dictature que cent mille hommes exercent sur dix millions d'hommes, on le devine aisément. Il faut restituer à la France entière le droit de se gouverner elle-même ; il faut, en France, comme en Angleterre et aux États-Unis, incarner dans les faits le principe démocratique du *self-government* ; il faut en un mot *décentraliser* le pouvoir en France.

Si le pouvoir se trouvait décentralisé, si les communes, les cantons, les départements se gouvernaient par eux-mêmes, sous la surveillance, et non plus sous l'impulsion du gouvernement central, il est bien évident que cent mille émeutiers ne seraient pas plus redoutables à Paris qu'ils ne pourraient l'être dans toute autre partie de la France ; il est bien évident qu'une insurrection de Paris ne ferait pas plus la loi à la France qu'une insurrection de Rouen, de Lille ou de Bordeaux.

Et remarquons-le encore, Paris, aussi bien que la France, gagnerait à ce changement. Dans l'état actuel des choses, Paris est incessamment travaillé par des artisans d'anarchie et de désordres, qui y concentrent, qui y accumulent tous leurs efforts, parce qu'ils savent qu'en s'emparant de 100 000 ouvriers parisiens ils peuvent conquérir la France. Eh bien, annulez par la décentralisation la dangereuse puissance de ces 100 000 hommes, et vous débarrasserez Paris des conspirateurs qui y siègent en permanence sous tous les régimes. On parle de supprimer les sociétés secrètes et les clubs ; mais les sociétés secrètes et les clubs ne se dissoudront-ils pas d'eux-mêmes, lorsque la masse sur laquelle ils agissent et qui leur sert d'instrument sera devenue impuissante contre un gouvernement qui siégera non plus seulement à Paris, mais dans la France entière ? Grace à la décentralisation, Paris cessera enfin d'être un champ de bataille.

Nous engageons donc l'Assemblée à étudier attentivement à ce point de vue la question de la décentralisation ; nous engageons aussi la presse départementale à faire une manifestation énergique contre le système dictatorial d'administration que la Convention et l'Empire ont légué à la France. Aucune question n'est, en ce moment, plus importante que celle-là. Selon qu'elle se trouvera bien ou

mal résolue, la République sera, nous en avons la ferme conviction, un gouvernement régulier ou une révolution en permanence !

Sur la responsabilité de M. Louis Blanc dans les évènements de juin

[7 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

La *Patrie* avait fait remonter en partie jusqu'aux doctrines économiques de M. Louis Blanc la responsabilité morale des événements qui viennent de désoler Paris. M. Louis Blanc adresse à ce journal une longue lettre dans laquelle il cite un grand nombre de passages de ses proclamations et de ses discours officiels, pour prouver que, loin d'avoir fait appel à l'esprit de division, il a toujours prêché l'union et la concorde à tous les citoyens, la patience et la modération aux ouvriers.

Nous avouons qu'il nous est resté de l'ensemble des écrits et des actes de M. Louis Blanc une toute autre impression. Ceux qui ont lu l'histoire que l'ancien membre du gouvernement provisoire a écrite sur les dix premières années du règne de Louis-Philippe, le premier volume de son *Histoire de la Révolution française*, et son pamphlet sur l'Organisation du travail, seront peut-être un peu étonnés, comme nous, de la réclamation de M. Louis Blanc.

Nous doutons qu'il y ait un écrivain qui ait plus insisté sur la malheureuse et fausse classification des citoyens français en bourgeois et en travailleurs ; sur la prétendue hostilité constitutionnelle entre le capital et le travail ; sur les inconvénients de la liberté du travail et des transactions, et sur les avantages d'une organisation de toutes les industries en ateliers nationaux.

Eh bien ! la masse des hommes qui se sont battus dans les journées de juin se compose d'ouvriers qui se croient exploités par les bourgeois, de travailleurs qui se croient victimes des capitalistes ; tous ont pris pour prétexte de l'insurrection la dispersion des ateliers nationaux.

Le lendemain de la révolution de février, M. Louis Blanc et Garnier-Pagès, sans consulter le gouvernement provisoire, ont solennellement promis, par une proclamation, la garantie du travail. Plus tard. M. Louis Blanc a dit au Luxembourg que l'Assemblée nationale devrait tenir cet engagement. Or, le principal grief des hommes qui ont pris les armes, c'est qu'on ne leur ait pas donné le travail qu'on leur avait promis.

Les idées, les théories, le système de Louis Blanc sont donc bien responsables, dans une très forte proportion, de ce qui est arrivé.

Que M. Louis Blanc n'ait eu que de bonnes intentions en publiant tous ses écrits, en écrivant toutes ses proclamations, en prononçant tous ses discours, nous le voulons bien ; toutefois, ce n'est pas de la portée de ses intentions qu'il s'agit, mais de la portée de ses doctrines. Quant à nous, toutes les fois que nous l'avons attaqué, c'est toujours sur ses doctrines que nous avons voulu frapper, parce que nous les croyions fausses et dangereuses.

En ce qui touche les ateliers nationaux, M. Louis Blanc dit en propres termes dans sa réponse :

« *Quant aux ateliers nationaux, je n'ai pas à en parler, car je n'ai été pour rien, absolument pour rien, ni dans leur formation, ni dans leur organisation, ni dans leur direction ou surveillance*, toutes choses, cependant, dont on a essayé de me rendre responsable, afin de mieux exciter contre moi l'opinion publique indignement trompée. »

Nous avons relu cette phrase plus d'une fois, car il nous est impossible de comprendre comment M. Louis Blanc, qui avait pour spécialité au sein du gouvernement provisoire l'organisation du travail, n'ait été pour rien, absolument pour rien, dans la formation des ateliers nationaux, etc. Mais, en attendant l'explication de l'énigme, nous n'en persistons pas moins à rendre M. Louis Blanc en partie responsable des suites de cette triste expérience. Dans l'*Histoire de Dix ans* dont nous venons de parler, l'auteur insiste sur le parti qu'on aurait pu tirer des ateliers nationaux après la révolution de février. D'un autre côté, le système de l'organisation du travail élaboré par M. Louis Blanc n'a pas d'autre conclusion que la création d'ateliers nationaux. Nous pouvons donc affirmer que, si les dix autres membres du gouvernement provisoire ont songé à ces ateliers, c'est qu'ils ont été inspirés par les écrits de M. Louis Blanc.

Sur les associations de travailleurs, 2e article

[7 juillet 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

L'Assemblée nationale a adopté hier la proposition relative aux associations entre ouvriers, et entre ouvriers et patrons. Elle a voulu que le système d'association entre le travail et le capital fût expérimenté, pour en dégager ce qu'il peut présenter de réalisable, et elle a consacré une somme de trois millions à ces expériences.

Dans un précédent article nous avons exposé les difficultés que, selon nous, les associations entre travailleurs devaient rencontrer dans la pratique, et, tout en souhaitant que de nouveaux essais triomphassent de ces difficultés, nous avons néanmoins voulu mettre

en garde contre de dangereuses illusions les ouvriers qui seraient disposés à trop attendre de ces associations.

Le vote d'hier n'a pas modifié notre opinion à cet égard ; elle aurait au besoin puisé une nouvelle force dans le rapport même de M. Corbon.

Nous ajouterons aujourd'hui que les associations entre les ouvriers et les chefs d'industrie soulèvent à leur tour de graves objections, surtout si les uns et les autres apparaissent dans la question à titre de véritables associés.

Nous ne voulons pas parler, et cela est bien entendu, de l'association particulière et exceptionnelle qui aurait lieu entre l'industriel et l'ouvrier pour l'exploitation, en commun, d'un procédé, d'une invention que celui-ci aurait apportés. Pour juger les effets de l'association telle que nous devons la comprendre, et telle qu'on la propose, considérons-la d'un point de vue plus élevé ; supposons-la existant entre des fabricants, des manufacturiers et un nombre plus ou moins considérable d'ouvriers.

Deux systèmes sont en présence.

Dans l'un, qui ne compte, à la vérité, que peu de partisans, les ouvriers ne reçoivent pas la rémunération de leur travail sous forme de salaire ; leur salaire est représenté par la part qui leur est dévolue dans les bénéfices. Ce premier point admis, il faut conclure que, s'il n'y a pas de bénéfices, les ouvriers n'auront rien gagné. Ils n'auront même rien reçu. Comment auront-ils vécu ? Car ils n'ont pas les mêmes ressources que l'industriel, que le chef d'établissement, leur co-associé, qui aura pu vivre sur son capital.

Dans le second système, qui est moins absolu, la part aux bénéfices ne représente qu'une portion du salaire, afin que l'autre portion de ce salaire — le pain du jour — soit au moins assurée. Toujours est-il que si les chances sont défavorables, que si les bénéfices font défaut, le salaire, réduit à un *minimum* en vue de ces bénéfices, sera moindre qu'il n'est aujourd'hui, et aujourd'hui on le déclare insuffisant !

Une autre difficulté se présente ici entre les associés. Les inventaires qui servent à établir les bénéfices seront arrêtés tous les ans, tous les six mois au plus. Ces inventaires constateront les résultats des opérations. Mais, comme des crédits auront été faits, comme la société aura des billets à recevoir, comme il existera en magasin des matières premières, des produits fabriqués, les bénéfices ne seront pas là, en écus, dans la caisse, et immédiatement *partageables*. Les ouvriers sauront seulement qu'une portion de ces bénéfices sera portée à leur *avoir*. Mais ils ont renoncé, ne l'oublions pas, à une partie de leur salaire de chaque jour en vue de ces bénéfices. Or, auront-ils

toujours le temps d'attendre l'époque à laquelle ceux-ci pourront être réalisés et répartis ? Les chefs d'industrie, malgré leur bon vouloir, pourront-ils toujours leur escompter ces bénéfices à valoir sur les bénéfices futurs ?

Et s'il y a perte, voici bien autre chose ! L'ouvrier qui participe aux bénéfices supportera apparemment une partie des pertes. L'ouvrier, payer les pertes ! Mais sur quoi ? Mais avec quoi ? Aussi, dans ce système d'association, prétend-on que l'ouvrier, tout en prenant part aux bénéfices, soit affranchi des pertes. Où donc alors est l'association ? Que deviennent les principes les plus vulgaires qui servent de règles à de semblables contrats ?

Éloignons maintenant de notre pensée toute supposition de pertes ; admettons que les ouvriers trouvent réellement, dans les bénéfices qui leur sont attribués, une rémunération de leur travail plus importante pour eux que le salaire qu'ils auraient reçu : à l'instant, d'autres inconvénients surgissent.

L'industriel sera-t-il cru sur parole lorsqu'il fera connaître le chiffre des bénéfices acquis, lorsqu'il fixera la part de chaque intéressé dans ces bénéfices ? Ses ouvriers, devenus ses associés, accepteront-ils sans contrôle sa déclaration ? N'est-il pas à craindre que la méfiance ne vienne jeter une sourde perturbation dans l'association ? Le chef d'établissement, pour que sa bonne foi ne soit pas suspectée, tiendra-t-il, au contraire, ouverts pour tous, son livre de caisse, son journal, sa correspondance ? Alors que deviendra le secret de ses affaires, de ses transactions, secret confié à des associés qui demain peuvent quitter volontairement la fabrique ou l'atelier, qui demain peuvent être remerciés, congédiés ? Le fabricant, le manufacturier n'aura pas abdiqué le droit, en associant à lui ses ouvriers, de renvoyer qui ne lui convient plus, le droit, en un mot, d'être maître chez lui. Ce chef d'industrie aura donc pour associés, en raison des opérations auxquelles ils auront concouru, les mêmes hommes qu'il aura peut-être, pour de graves motifs, éloignés de ses ateliers !

Personne ne contestera que nous ne venions de toucher du doigt quelques difficultés sérieuses.

Loin de nous, au surplus, la pensée de combattre systématiquement ces associations ; nous craignons seulement, au point de vue des ouvriers, que tout en leur offrant, en apparence, de les faire jouir de conditions plus favorables que celles que leur assure la constitution présente de l'industrie, elles ne rendent, en réalité, souvent incertaine et précaire pour eux, la portion de salaire représentée par les bénéfices. Or, le travail de l'ouvrier n'est point un enjeu qu'il puisse jamais risquer contre un gain éventuel. Tout travail appelle un

salaire immédiat, parce que les besoins de chaque jour amènent pour l'ouvrier la nécessité de disposer de son salaire.

C'est cette nécessité impérieuse, reconnue déjà par le législateur, qui déterminait, il y a peu de jours encore, trois représentants, MM. Astoin, de Laboulie et Olivier à soumettre à la commission du travail une proposition tendant à garantir aux ouvriers, en cas de faillite des patrons, l'intégralité de leurs salaires. Il nous reste à examiner ce qui pourrait être fait dans le domaine du travail, pour concilier des intérêts trop longtemps rivaux, pour réunir par un lien toujours plus étroit, les maîtres et les ouvriers. Cet examen sera l'objet d'un dernier article. [1]

Sur la réforme de l'octroi à Paris

[9 juillet 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

On vient de réorganiser enfin, provisoirement du moins, le conseil municipal de Paris. Nous donnons plus loin la liste des membres désignés par le pouvoir exécutif pour remplir cet intérim.

Une des premières questions qui devra être examinée par le conseil municipal provisoire est celle de l'octroi. On sait qu'un arrêté de M. le maire de Paris a élevé et développé notablement le tarif de l'octroi ; différents fruits, tels que les raisins, les figues, les amandes, les olives, etc. ; d'autres substances alimentaires, le sucre, l'huile d'œillette, qui se mêle à l'huile d'olive ; le coke et la tourbe (la tourbe, ce chauffage du pauvre, qui jusqu'à ce jour avait été affranchie de tous droits), la chaux pouzzolane, le fer et la fonte, etc., sont frappés de droits plus ou moins élevés.

Chose assez curieuse ! Le *Journal des Débats* se fait aujourd'hui le fervent apologiste de la mesure prise par M. Marrast, le *Journal des Débats* approuve, sans restriction aucune, chacune des aggravations apportées au tarif de l'octroi. S'agit-il par exemple des raisins, des marrons et des châtaignes dont nos classes ouvrières font une consommation si considérable ? le *Journal des Débats* est convaincu que les *gourmands* et les *écoliers* se résigneront sans trop murmurer à les payer un peu plus cher. S'agit-il du sucre ? le *Journal des Débats* affirme que le droit sur le sucre ne pèsera que sur les épiciers. S'agit-il encore des droits sur les matériaux nécessaires à l'industrie du bâtiment ? le *Journal des Débats* pense que ces droits onéreux n'entraveront aucunement les travaux de bâtisse. Heureux *Journal des Débats*, quoi que fasse le pouvoir, et n'importe quel pouvoir, il est toujours

[1] Voir plus loin : Sur les associations de travailleurs, 17 juillet 1848, presque certain.

satisfait ! Nous l'avouerons, nous ne partageons pas la béatitude du *Journal des Débats* ; nous croyons que notre population supportera avec moins de longanimité que notre confrère l'augmentation des droits qui grèvent sa nourriture et son travail ; nous croyons aussi que la déplorable mesure prise par M. Marrast aurait pu être évitée, si l'on avait voulu réviser sévèrement le budget des dépenses de la ville de Paris ; nous croyons, en un mot, que si M. Marrast l'avait bien voulu, il aurait pu diminuer les dépenses de la ville au lieu d'augmenter ses charges.

Nous nous réservons de revenir bientôt sur cet objet ; nous nous bornons, en attendant, à le signaler à notre conseil municipal provisoire, et nous espérons bien que le conseil ne ratifiera point aveuglément l'arrêté pris par M. le maire.

Sur la colonisation

[9 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Pendant que notre vieux monde est livré aux disputes, les États-Unis, dans le nouveau-monde, emploient leur temps d'une manière plus profitable.

Là, les horizons sont infinis de toutes parts. L'Oregon d'un côté, le Mexique de l'autre, sans parler de ces vastes solitudes de l'ouest que l'on désigne sous le nom de *prairies*, ouvrent des accès innombrables au zèle colonisateur des *pionniers*.

Placés dans cette situation merveilleuse, les États-Unis n'ont, il est vrai, qu'à s'abandonner aux inspirations du génie qui leur est particulier pour conquérir les avantages les plus considérables.

La ratification récente du traité de paix avec le Mexique les laisse maîtres des meilleures portions de ce magnifique territoire, d'une partie des Californies et du port de San-Francisco (un des plus vastes et des plus sûrs qui soient au monde). Une convention plus récente encore avec la Nouvelle-Grenade vient de leur livrer la jouissance complète des ports de deux mers opposées, Chagres et Panama.

Les avantages de ce dernier traité sont très importants. Les Américains, sur l'isthme de Panama, tiennent en mains la clef qui relie les deux océans et ouvre la route de la Chine et des Indes. Les ports de Chagres et de Panama offrent, en outre, des points de ravitaillement précieux aux lignes de bateaux à vapeur qui vont être établies sur le double littoral américain.

Les Anglais ne voient pas sans jalousie de pareils succès : déjà ils ont cherché à stigmatiser de leur mieux la guerre du Mexique ; ainsi ont-ils fait à l'occasion du Texas et de la délimitation des territoires

septentrionaux ; mais, comme il est peu de partis à prendre vis-à-vis d'un peuple qui n'entend point raillerie, ils cherchent à se consoler en les imitant.

Nous apprenons aujourd'hui qu'ils ont pris Saint-Jean de Nicaragua. C'est un autre point de communication entre les deux océans, préférable, dit-on, à l'isthme de Panama, dans le cas où l'on y établirait un canal pour joindre les deux mers. Voilà de quoi prendre en patience la fortune des Américains.

Il n'y a que nous, pauvres Français, qui ne tentions rien ; nous sommes en arrière même de la Belgique, qui a fait au moins un essai. Cependant nous parlons aujourd'hui de transportation. Et les colonies où sont-elles ?

Il est temps de sortir de cette déplorable apathie. Les essais agricoles ou les rêves icariens sont moins dangereux à expérimenter dans les plages lointaines que dans un pays où se pressent trente-six millions d'habitants. La Providence, dans un but merveilleux de civilisation, et pour nous forcer à sortir de notre égoïsme, ne nous accorde quelquefois les conditions de notre existence que dans des contrées reculées. Il est temps d'y songer. La colonisation ne doit pas être envisagée seulement sous un point de vue étroitement matériel. L'influence morale est immense. C'est d'elle que l'Angleterre est principalement redevable de la position qu'elle occupe parmi les nations.

Sur des critiques proférées par le journal *La Démocratie Pacifique*

[9 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

La *Démocratie pacifique* veut bien nous accorder que nous pensons assez juste sur la décentralisation administrative, mais elle continue à nous refuser absolument toute idée de progrès économique. Nous disions, à propos des systèmes qui ont aujourd'hui pour objet l'amélioration de la condition du peuple, que nous avions le nôtre aussi bien que la *Démocratie pacifique* et le *National*. — Vous, posséder un système ! nous répond la *Démocratie pacifique* ; allons donc ! Avez-vous lu seulement, ignorants que vous êtes, la *Théorie de l'unité universelle* ? Pourriez-vous dire de quelle pâte seront faits les petits pâtés qui remporteront le prix d'honneur dans les plaines de Babylone ? Connaissez-vous le fluide têtra-cardinal ? Savez-vous de quelle façon ont été engendrées les fraises et les noisettes ? Avez vous la moindre idée de l'organisation des petites bordes et des petites bandes ? Savez-vous quelles seront les fonctions des bacchantes et des sacripans

dans les armées industrielles ? Non, vous ne le savez pas ? Comment donc osez-vous vous targuer d'avoir des idées économiques ? Encore, si vous étiez au niveau du *National* ! Si l'éducation du *National* n'est pas encore bien avancée, au moins l'élève a du zèle, il se formera ; mais vous autres, messieurs du *Commerce*, vous êtes imprégnés d'un détestable esprit, vous êtes imbus d'abominables doctrines... Qui sait ? nous n'oserions le jurer, mais nous vous soupçonnons fort d'avoir lu Smith, J.-B. Say et Malthus ? Ce n'est pas le *National*, par exemple, qui se serait adonné à de si dangereuses lectures ! Mais vous autres, vous êtes capables de tout... hormis de lire Fourier !

Nous convenons volontiers du crime dont nous accuse la *Démocratie pacifique* ; nous n'avons guère étudié les livres de son prophète ; nous serions profondément incapables d'en réciter des tirades de mémoire, comme nous le pourrions faire de Pascal, de Chateaubriand, ou de Bossuet ; mais, n'en déplaise à la *Démocratie pacifique*, nous n'en sommes pas moins convaincus que nous possédons un système pour l'amélioration du sort des masses laborieuses.

Ce système, qui se différencie profondément en cela du fouriérisme, a l'avantage d'être fort simple. On peut le résumer en deux mots : *économie* et *liberté*. Nous voulons la plus grande, la plus extrême économie dans les dépenses publiques ; nous pensons, par exemple, que la France pourrait se gouverner moyennant un milliard ; nous voulons encore la plus complète liberté dans toute la sphère où se déploie l'activité humaine, bien persuadés que le progrès d'un peuple est d'autant plus rapide que ce peuple jouit d'une liberté plus grande ; et nous pensons qu'avec ces deux choses, *économie* et *liberté*, se traduisant en un budget d'un milliard et en une législation économique débarrassée de toute entrave oppressive, la condition des masses laborieuses peut subir rapidement d'incalculables améliorations.

Voilà quel est notre système. Nous le croyons bon, et nous nous y tenons. Si la *Démocratie pacifique* peut nous démontrer qu'il est mauvais, eh bien ! nous l'abandonnerons sans hésiter, car nous ne sommes en aucune façon des sectaires ; nous chercherons mieux, et, qui sait même ? en désespoir de cause, peut-être nous résignerons-nous à étudier Fourier !

Mais d'abord il faut que la *Démocratie pacifique* nous démontre, clair comme le jour, que l'économie n'est qu'un mot sans valeur et la liberté un pur sophisme.

Sur le ministère du commerce et de l'agriculture

[10 juillet 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

M. le ministre du commerce, qui semble avoir la sympathie de toute la chambre et qui est précédé au pouvoir par une grande réputation de capacité, a adressé aux préfets des départements une circulaire dans laquelle il donne, pour ainsi dire, le programme de son administration.

Ce programme, nous devons le dire, ne nous fait pas l'effet d'être suffisamment explicite. Le ministre se renferme trop dans des énoncés généraux qui se prêtent à toutes les solutions. Il faudra donc attendre M. Tourret à l'œuvre ; c'est-à-dire attendre qu'il présente des projets de loi ou qu'il fasse tout autre acte ayant un sens net et déterminé.

M. le ministre se propose de combattre la force d'attraction qui entraîne la population des campagnes vers les villes. Il pense qu'il faut, pour atteindre ce but, relever de plus en plus l'honneur du travail agricole ; garantir le bien-être et la dignité des travailleurs de la campagne ; éclairer l'agriculture par la science et par un vaste et puissant système d'enseignement professionnel ; attirer le capital vers les exploitations agricoles ; attacher les propriétaires au sol, pour qu'ils dirigent eux-mêmes la culture et y appliquent les procédés les plus intelligents, les plus féconds.

C'est là assurément une fort bonne tendance ; mais quelques explications de plus n'eussent pas été inutiles.

Comment, par exemple, M. le ministre entend-il attirer le capital vers l'agriculture ? Sans doute la vulgarisation de l'instruction agricole peut beaucoup aider à ce résultat ; mais il y a des moyens plus directs à employer ; il y a surtout des entraves à faire disparaître. Nous aurions vu avec un vif intérêt l'opinion de M. le ministre se préciser davantage.

L'esprit de M. Tourret, on le voit, est plus particulièrement tourné vers l'agriculture. Aussi, sa circulaire est-elle encore plus restreinte et plus vague en ce qui touche les manufactures.

« Une législation nouvelle, dit M. le ministre, du contrat d'apprentissage, imposant de sages limites au recrutement de l'armée industrielle, régularisera le mouvement progressif de l'industrie ; l'esprit d'association entre ouvriers sera secondé ; un ensemble de mesures embrassant tous les faits de la production viendra donner à l'avenir des travailleurs des gages de sécurité que leur refusent les imprévoyances d'un laisser-aller désormais impossible, parce qu'il ne serait pas moins inhumain qu'impolitique. »

Nous ne comprenons pas bien ce que M. le ministre a voulu dire ; nous craignons même d'entrevoir dans sa lettre une fâcheuse disposition à la réglementation et à l'intervention de la bureaucratie dans les affaires d'industrie.

Mais attendons pour juger.

Quant au commerce, la circulaire de M. le ministre du commerce n'en dit mot ; et cependant les nombreuses lois que les gouvernements passés ont faites sur cette grande branche de l'industrie humaine, sont pleines de non-sens, d'injustices et d'abus qu'il est grand temps de réformer. Est-ce que M. Tourret voudrait le *statu quo* à l'égard de toutes ces lois ? Est-ce que M. Tourret trouve le code du commerce irréprochable ? Est-ce qu'il ne verrait rien à faire dans cette immense question du tarif qui touche à la fois et de si près aux intérêts agricoles, manufacturiers, commerciaux, et autres ? Cela n'est pas possible.

Il y a immensément à faire en agriculture. La France, au dire des hommes les plus compétents, pourrait sous peu d'années nourrir une population double et même triple, dans de meilleures conditions que celles d'aujourd'hui. Mais il faut pour cela qu'il se fasse une grande révolution dans l'instruction et les mœurs de notre pays. L'administration peut beaucoup pour donner de l'énergie à ce mouvement qui a déjà commencé. La presse peut davantage. Toutefois il ne faut pas croire que les moyens purement administratifs, les encouragements sous forme banale de primes, de grades agricoles, etc., puissent être efficaces. C'est en étudiant attentivement la portée des mesures prises depuis cinquante ans au sujet de l'agriculture, des manufactures et du commerce ; c'est en en demandant une modification intelligente, et le plus souvent l'abrogation radicale, que l'administration doit désormais se rendre utile. L'industrie particulière, l'esprit d'association, stimulés par l'appât de l'intérêt et des profits feront tout le reste.

Il est une observation principale à faire quand il s'agit du ministère de l'agriculture et du commerce, c'est que ce ministère doit subir une transformation complète, cesser d'être réglementaire et bureaucratique pour devenir une grande administration de statistique, un foyer de renseignements à l'usage de toutes les branches de l'industrie française. C'est pour cela que nous voudrions y voir supprimer une série de superfétations dans le détail desquelles nous entrerons quelque jour, et y adjoindre tout ce qui, au ministère des affaires étrangères, concerne les agents consulaires. Il est, du reste, dans la destinée future de ces deux grandes administrations de n'en faire qu'une. C'est l'idéal vers lequel nous marchons, mais que nous n'atteindrons, hélas ! pas de sitôt, tant la manie du règlement et de

l'intervention a poussé de racines dans ce pays-ci, qu'il s'agisse des affaires des citoyens français ou de celles des citoyens des autres pays.

Sur les réformes de Hume et Cobden

[10 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le *National*, en approuvant les efforts de MM. Hume et Cobden, qui ont déjà rallié 84 voix à la réforme électorale dans la Grande-Bretagne, dit, en parlant de ce dernier orateur :

« Il a démontré une fois de plus que la franchise élargie mettait le gouvernement plus directement en rapport avec le peuple, dont les vœux légitimes, les besoins, les intérêts seraient plus facilement appréciés et satisfaits. L'économie dans les dépenses publiques, l'équitable répartition des taxes suivraient de près la réforme parlementaire ; et ces améliorations indispensables sont, après tout, le seul moyen de pacifier l'esprit public, de prévenir les désastreuses conséquences d'un *statu quo* rigoureusement prolongé. »

Ce que le *National* trouve bon pour l'Angleterre, produirait, selon nous, d'excellents résultats en France. Certes, nous n'avons plus rien à désirer, quant aux droits électoraux ; nous voilà, sur ce point, plus avancés que les Anglais, qui furent longtemps nos maîtres. Mais il nous reste à tirer les conséquences de la réforme électorale, savoir :

L'économie dans les dépenses ;

L'équitable répartition des charges publiques.

Nous croyons fermement que ces améliorations *indispensables* sont, après tout, sinon le seul moyen, au moins un excellent moyen de pacifier l'esprit public ; moyen simple et pratique, assurément, dont nous demandons l'application avec insistance, et que nous sommes heureux de voir défendre par le *National*.

Sur les prochaines élections aux États-Unis

[11 juillet 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

L'élection du président des États-Unis est fixée pour le 6 novembre prochain, et déjà, sur tous les points de l'Union, les partis sont en lutte pour la présidence. M. Polk se retire. Le parti whig, battu aux dernières élections, met en avant son grand orateur, M. Clay, et le général Taylor. Le parti démocrate ou *lorofoco* propose M. Cass, l'ancien chargé d'affaires à Paris.

Au point de vue de ses intérêts commerciaux, la France doit désirer le triomphe du candidat démocrate. Ce parti se distingue en effet du parti whig par le libéralisme de sa politique commerciale ; c'est à lui qu'est due la dernière réforme du tarif américain. Si les whigs revenaient aux affaires, ils rétabliraient probablement l'ancien tarif, qui a été si funeste à notre industrie lyonnaise.

Au reste, la question commerciale se trouve aujourd'hui sur le second plan. C'est la victoire remportée sur le Mexique qui occupe tous les esprits. Les États-Unis se borneront-ils à conserver leurs conquêtes, ou en feront-ils de nouvelles ? Telle est la question que chacun se pose. Nous le disons à regret, les idées belliqueuses paraissent en ce moment prédominer. Ainsi, parmi les whigs, M. Taylor, quoique de tous points inférieur à M. Clay, a beaucoup plus de chances que ce dernier, à cause de son titre de général. Dans le parti démocrate, le général Cass doit principalement sa popularité à ses tendances belliqueuses. Que l'Union américaine y prenne garde ! C'est une passion dangereuse et *chère* que celle de la guerre. Déjà la guerre du Mexique a augmenté leur dette ; ils ont été obligés aussi, pour subvenir aux dépenses de la lutte qui vient de finir, d'établir de nouveaux impôts. Nous doutons que leurs conquêtes leur rapportent jamais ce qu'elles leur ont coûté.

Il ne faut, du reste, pas attribuer une importance trop grande au choix de tel ou tel candidat la présidence. Voici à cet égard quelques réflexions que nous empruntons au *Franco-Américain* de New York.

« Nous ne croyons pas, dit ce journal, que, dans la situation actuelle des États-Unis, le choix d'une élection, dans quelque rang qu'elle s'opère, soit d'une bien grande importance pour le pays. Qu'il soit whig ou démocrate, l'homme placé au sommet de l'échelle administrative ne peut, selon nous, dévier de sa voie, tout au plus s'il peut monter ou descendre d'un échelon ; les pouvoirs qui le consolident et le soutiennent sont là pour l'arrêter s'il voulait aller trop haut ou trop bas. Ayons donc confiance dans les destinées vraiment prodigieuses de l'Union américaine, et ne nous alarmons pas si le nom de celui qui doit les présider sonne plus ou moins à l'oreille de l'opinion. »

Sur le droit au travail

[12 juillet 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Les partisans du *droit au travail* opèrent en général, depuis quelque temps, un mouvement de retraite que nous voulons constater.

Ils ne sont plus absolus comme par le passé ; ils ne soutiennent plus l'idée complète telle qu'elle résulte de la signification naturelle des mots ; en un mot, ils passent de l'état de socialistes purs et francs d'allure à celui de socialistes mixtes et entortillés, voulant ménager la chèvre socialiste en conservant les mots, et le chou économique en biaisant sur les choses.

Le *droit* au travail, dans la bouche et l'esprit de nos adversaires, a toujours signifié le *devoir*, pour l'État, de fournir de l'ouvrage à tout ouvrier inoccupé ; d'où découle forcément, pour l'État, la nécessité de se faire entrepreneur dans toutes les industries ; d'où les gros budgets, d'où les monstrueuses conceptions comme celles de M. Louis Blanc, et *tutti quanti*.

Depuis que la révolution de février a appelé les partisans du Droit au Travail aux affaires, on leur a demandé le sens précis de la formule ; on les a sommés de s'expliquer nettement sur les conséquences. Les ouvriers surtout, qui entendent ce que parler veut dire, ont réclamé les brillantes promesses qu'on leur avait faites ; et c'est alors qu'on a vu le mouvement de recul commencer au Luxembourg et se répéter sur toute la ligne socialiste, depuis les points les plus excentriques jusqu'aux plus éclectiques.

L'*Atelier*, qui s'intitule organe spécial des ouvriers, et qui est rédigé par des ouvriers, obéit, sans s'en douter, à cette impulsion, et il opère dans son numéro d'aujourd'hui l'évolution que nous venons de signaler.

Ce journal récrimine d'abord contre le neuvième bureau de la chambre, qui a condamné la déclaration du droit au travail comme dangereuse. Puis, pour fortifier la critique qu'il fait d'une pareille conduite, il déclare que la question du droit au travail ne lui paraît pas si difficile à résoudre, « si l'on se place à un point de vue raisonnable et pratique ». Or, le point de vue raisonnable et pratique, c'est de biaiser sur le sens des mots, et d'entendre par la formule droit au travail une certaine bonne volonté administrative aboutissant à des traités de commerce, à des modifications de tarif, à la création de travaux d'utilité publique, à des avis officiels venant en aide aux masses laborieuses !

« À ce point de vue, ajoute l'*Atelier*, rien qui ne soit très praticable dans le principe du droit au travail ; et il ne nous apparaît pas qu'aucun démocrate puisse formuler contre ceci une objection sérieuse. » — À ce point de vue, ajoutons-nous, vous ne dites plus ce que vous vouliez dire d'abord ; vous estropiez le sens de la formule, et vous feriez mieux de renoncer au nom, puisque vous renoncez à la chose.

Mais l'*Atelier*, infidèle à la logique, se rallie à l'amendement de M. Buchez, qui propose de dire dans le préambule de la constitution : « Le travail est un devoir. L'État est chargé de prendre les moyens nécessaires pour amener l'accomplissement de ce devoir. » L'*Atelier* trouve cela clair et concis, et expliquant suffisamment la formule de droit au travail. Nous ne sommes guère de cet avis. On a dit aux ouvriers : L'État *devra* vous donner un travail et des salaires suffisants, et aujourd'hui on tient la promesse en leur disant : L'État est chargé de prendre les moyens de vous faire travailler. En quoi cela diffère-t-il au fond ? En quoi cela est-il plus praticable ? Est-ce que, pour prendre les moyens de faire travailler, l'État ne sera pas obligé de se faire entrepreneur dans toutes les industries, de percevoir de gros budgets, et finalement d'aller à la recherche d'un système de réglementation absurde, de la nature de tous ceux que l'*Atelier* a combattus comme nous ?

Sur le rachat des chemins de fer par l'État

[13 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Le *Bien public*, qui est au mieux avec M. Duclerc, pense que l'État ne saurait se dispenser de racheter les chemins de fer. « Rachat et République, dit ce journal, nous paraissent deux synonymes invinciblement liés. » Pourquoi ? Parce que, répond le *Bien public*, les chemins de fer assurent l'unité de la République !

Oui, sans doute ; mais nous le demandons au *Bien public*, est-ce que cette précieuse unité républicaine ne sera pas tout aussi bien assurée par des chemins de fer résultant de l'association volontaire des capitaux que par des chemins de fer exécutés et exploités par l'État ? Les chemins de fer de l'État seront-ils mieux et plus promptement exécutés que ceux des associations particulières ? Non ! tout au contraire ! L'État n'est-il pas le plus mauvais et le plus cher de tous les constructeurs ? L'État n'est-il pas aussi tout à fait impuissant à poursuivre aujourd'hui avec ses seules ressources le grand réseau de chemins de fer dont la France a besoin. L'industrie privée seule, en s'aidant du concours des capitaux de tous, en demandant à l'ouvrier sa faible épargne comme au riche son excédent de revenu, en créant des actions de chemins de fer de 100, de 50 ou même de 25 fr., peut mener à bonne fin cette œuvre gigantesque !

« Mais, objecte le *Bien public*, et ceci est son principal argument, l'État doit immédiatement racheter les chemins de fer, parce que, dans ce moment où la circulation monétaire est tarie dans les veines de la société, il pourra dégager ainsi un milliard neuf cents millions

d'actions, qui dorment enfouis, inertes, stériles pour la reproduction, dans les cartons des compagnies.

« Et, en les dégageant, il pourra ainsi libérer, jeter sur le marché, toutes ces valeurs dépréciées et ensevelies, qui, une fois devenues disponibles dans les mains des actionnaires par le remboursement de l'État, iront, par les mille canaux de la commandite, ressusciter les industries, ranimer les machines, revivifier les entreprises. »

Le *Bien public* n'est-il pas victime d'une illusion au moins singulière ? Les actions de chemins de fer ne sont nullement, comme il le pense, enfouies dans les cartons des compagnies ; elles sont entre les mains des actionnaires qui peuvent, si bon leur semble, en faire de l'argent. Elles sont, à la vérité, fort dépréciées, mais le *Bien public* pense-t-il donc que si l'État, acquéreur des chemins de fer, annulait ce milliard neuf cent millions d'actions pour le remplacer par la même somme en titres de rentes, la dépréciation disparaîtrait et avec elle les embarras de la situation ? Sans doute il n'y aurait plus alors d'actions dépréciées, mais il y aurait en revanche sur le marché une masse plus considérable de rentes offertes, et il résulterait de là inévitablement une nouvelle dépréciation de la rente.

Le rachat des chemins de fer ne supprimerait donc pas la dépréciation ; il n'aurait pour résultat que de la déplacer, et probablement aussi de l'aggraver.

Sur la réforme de l'éducation

[15 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Dans toutes les branches de travail qui servent à pourvoir aux besoins matériels ou immatériels de l'homme, on a reconnu par expérience que la liberté amène toujours avec elle l'amélioration des procédés, le progrès ; on a reconnu que les industries libres sont toujours et de tous points supérieurs aux industries monopolisées par l'État, ou même aux industries exercées par des particuliers, mais réglementées ou surveillées par l'État ; on a reconnu que les produits de ces industries sont à la fois les moins chers et les meilleurs.

Ceci est une règle qui ne comporte aucune exception. [1]

Il semblerait qu'une fois cette vérité bien reconnue, toutes les entraves apportées à la liberté du travail dussent tomber ; il semblerait que l'impuissance de l'État en matière de production une fois bien constatée, l'État dût s'abstenir. Mais, hélas ! ce n'est pas ainsi que les

[1] Ces formules radicales ouvraient la voie à la conceptualisation de la production privée de la sécurité.

choses se passent ! La vérité ne fait pas si vite son chemin dans le monde. Avant de parvenir jusqu'à la foule, elle est obligée de traverser une multitude d'épais buissons de préjugés et d'erreurs, où souvent elle demeure arrêtée pendant de longues années. Quelquefois des philosophes, patients chercheurs d'idées, font une trouée jusqu'à elle et la conduisent un peu plus avant ; quelquefois aussi le feu prend aux buissons, et la vérité fait quelques pas aux lueurs de l'incendie.

Nous espérions que l'incendie de février aplanirait définitivement la voie ; mais grande était notre erreur : l'incendie n'a pas touché aux buissons. Tous les préjugés qui avaient cours dans les esprits avant le 24 février sont demeurés debout et intacts. Le vent ne nous pousse pas plus à la liberté du travail, qu'il ne nous y poussait en ce temps-là.

Ces réflexions nous sont inspirées par le projet de loi sur l'enseignement primaire, qui est soumis en ce moment à la discussion des bureaux. Après février comme après juillet, la liberté de l'enseignement avait été promise, et l'on devait s'attendre à la voir une des premières sortir des barricades. Mais que voulez-vous ? celle-là aussi est restée en chemin. Le projet de loi sur l'enseignement primaire, que nous avons sous les yeux, est bien plutôt destiné à consolider le monopole, ce monopole qui a été l'objet de plaintes si amères, qu'à nous acheminer vers la liberté.

D'après ce projet de loi, l'enseignement primaire sera désormais rendu obligatoire et distribué gratis, aux frais de l'État. Les instituteurs seront nommés par le ministre, grand-maître de l'Université, sur la présentation des conseils communaux. Mais, comme si l'on avait craint que cette faculté, laissée aux conseils communaux, de présenter des candidats aux fonctions d'instituteurs, ne portât atteinte aux prérogatives universitaires, on a exigé que ces candidats fussent pris sur une liste formée par un comité central, lequel sera nommé moitié par le conseil général du département, moitié par M. le ministre de l'instruction publique. De plus, les instituteurs adjoints seront directement à la nomination du ministre. De plus, encore, les instituteurs seront sous la surveillance de trois catégories d'inspecteurs nommés par le ministre. On voit que rien n'a été négligé pour le retenir, ce malheureux instituteur, sous la férule de l'Université.

Ainsi donc, en résumé, chaque commune aura son instituteur, dont elle fournira le salaire indirectement en payant sa quote-part d'impôt ; mais cet instituteur salarié par la commune échappera complètement à l'influence des autorités communales, pour ne relever que de l'Université. Voilà le plan de M. Carnot, voilà comment M. Carnot entend la liberté de l'enseignement !

À la vérité, M. Carnot, plus libéral en cela que M. Étienne Arago, qui ne permet à aucune concurrence de s'établir en face du monopole de la poste, M. Carnot permet ou tolère l'enseignement libre. Mais, comme on le conçoit aisément, cette libre concurrence tolérée en face d'un enseignement gratuit, est une pure illusion. Si la poste transportait les lettres *gratis*, il faudrait assurément que son service fût bien imparfait pour qu'une concurrence pût s'établir en face d'elle, cette concurrence fût-elle parfaitement tolérée. Si l'État distribuait gratuitement l'enseignement primaire, le métier d'instituteur libre ne serait pas assez lucratif pour tenter un bien grand nombre d'intelligences, et l'Université se trouverait bientôt seule à enseigner.

Voyez d'ailleurs quelle serait la situation du père de famille qui refuserait d'envoyer son fils à l'école universitaire ?

En premier lieu, il serait obligé de payer sa part d'impôt pour soutenir un enseignement dont ses enfants ne profiteraient point.

En second lieu, il serait obligé de payer l'instituteur libre pour l'enseignement dont ses enfants profiteraient.

C'est-à-dire qu'il paierait DOUBLE l'éducation de ses enfants.

Quelle justice !

Dans les bureaux, le projet de M. Carnot a été l'objet d'une très vive critique ; les partisans de la liberté de l'enseignement se sont élevés surtout contre la nomination des instituteurs par le ministre ; quelques-uns ont repoussé aussi avec énergie le principe de la gratuité de l'enseignement. Nous espérons bien que l'œuvre de M. Carnot n'arrivera pas intacte devant l'Assemblée, et que le ministre actuel de l'instruction publique consentira à y apporter d'indispensables modifications.

Nous savons bien, qu'avec les préjugés qui règnent actuellement dans les esprits, la liberté entière de l'enseignement ne saurait être obtenue ; nous savons que, si l'enseignement de l'État venait à être vaincu, il le serait au profit de l'enseignement de la commune, et non au profit de l'enseignement libre des particuliers, mais il n'importe ! Quelques inconvénients que puisse présenter l'enseignement communal, ils sont à coup sûr moindres que ceux de l'enseignement universitaire. Dans certaines communes, l'enseignement peut être arriéré, incomplet ; il peut porter l'empreinte des préjugés qui ont cours dans la localité ; mais, au moins, ce mauvais enseignement ne passe pas la limite de la commune ; il demeure concentré dans un rayon borné. Que si l'université s'empare, au contraire, de l'enseignement du pays, les erreurs (et qui peut affirmer que l'université soit infaillible ?) se répandront immédiatement dans toute la France et marqueront de leur empreinte une génération entière.

Nous espérons donc que, dans la lutte actuellement engagée entre la commune et l'université, la victoire demeurera à la commune ; le tour des institutions libres viendra plus tard.

Sur l'abolition de l'esclavage

[16 juillet 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

L'abolition de l'esclavage est, avant tout, une grande affaire d'humanité, mais c'est aussi une question économique de la plus haute importance. Pour substituer au régime de l'esclavage le régime de la liberté, il ne faut pas seulement le sentiment de l'apôtre, il faut encore la science de l'économiste ; il faut pouvoir choisir avec connaissance de cause le remède qu'il convient d'appliquer à cette honteuse plaie de l'esclavage, sans occasionner trop de désordres et de souffrances dans l'organisme social. Malheureusement les hommes qui jusqu'à ce jour se sont occupés de l'abolition de l'esclavage étaient plutôt des philanthropes que des économistes, et s'ils ont écrit des pages admirables pour démontrer la nécessité d'en finir avec cet odieux régime, s'ils ont su victorieusement démontrer que l'esclavage est l'opprobre du genre humain, en revanche ils n'ont su indiquer aucun moyen pratique pour l'abolir. Aussi peut-on affirmer sans crainte qu'aucune entreprise de destruction, qu'aucune guerre, qu'aucun fléau de la terre ou du ciel n'a jamais causé plus de maux que n'en a produit depuis cinquante années cette grande et noble entreprise d'humanité. Non seulement les propriétaires d'esclaves mais encore les esclaves eux-mêmes ont été frappés par les mesures fausses et imprudentes des abolitionnistes. D'un côté, il y a d'immenses ruines ; d'un autre côté, un redoublement d'oppression et de tortures.

On sait quel système a été employé jusqu'à présent pour amener la suppression de l'esclavage ; d'une part, on a rigoureusement interdit la traite, et établi des croisières contre cette contrebande de travail humain ; d'une autre part, on a libéré successivement ou immédiatement les esclaves, en accordant des indemnités aux propriétaires.

Voici quels ont été les résultats de ce système :

D'après un article publié récemment dans l'*Examiner*, il n'y aurait pas en ce moment de commerce plus florissant que celui des esclaves. Chaque année, malgré les croisières que l'Angleterre et la France entretiennent à grands frais sur la côte d'Afrique, 100 000 esclaves sont embarqués sur cette côte pour l'Amérique du Sud. À la vérité, le déchet est considérable ; sur 100 000 embarqués, 60 000

seulement arrivent vivants au Brésil. Ce déchet est occasionné principalement par les mesures prises contre la traite. Les négriers sont obligés, pour amoindrir les risques de leur commerce, de prendre autant de nègres que leurs navires en peuvent contenir, et ils ne se font aucun scrupule de les y entasser comme des balles de coton ou des boucauts de sucre. Ce n'est pour eux qu'une marchandise ! Malgré le déchet, les gains sont énormes. Sur la côte d'Afrique, les nègres coûtent en moyenne 90 fr.[1] par tête ; à Rio-Janeiro, ils se vendent couramment au prix de 1 000 fr. Une cargaison de cinq cents noirs donne, prix d'achat déduit, un produit de 410 000 fr. En supposant 40% de déchet, il reste encore une somme de 246 000 fr. pour les frais de voyage et les bénéfices de l'armateur. Aucune branche de commerce n'est, à coup sûr, aussi profitable que celle-là.

C'est donc en vain que la France et l'Angleterre dépensent chaque année de 40 à 50 millions pour entretenir des croisières sur la côte d'Afrique ; les négriers n'en font que mieux leurs affaires, et les plantations du Brésil n'en sont pas moins abondamment pourvues de bras. Loin de décroître, la traite est en progrès, et l'*Examiner* donne un témoignage irrécusable de ce fait en constatant la diminution successive du prix des esclaves à Rio : de 70 liv. sterl., ce prix est tombé à 40 liv. Cependant, depuis 1807, époque où la traite a été interdite, les nations européennes n'ont guère dépensé moins de 2 milliards pour abolir cet infâme trafic !

Examinons maintenant quels ont été les résultats de l'affranchissement avec indemnité dans les colonies anglaises.

Ces résultats ont été déplorables. Un grand nombre de nègres ont abandonné les plantations pour n'y plus revenir ; d'autres ont consenti à travailler, mais en exigeant des salaires fabuleux : à la Guyane, une journée de travail a été payée jusqu'à 6 francs. Malgré ces salaires exorbitants, la plus grande partie des récoltes a pourri sur pied dans les premières années, et la production a subi une diminution effrayante ; elle est tombée d'un tiers à Maurice et de moitié aux Indes Occidentales. À la Guyane, une foule de plantations ont été abandonnées, et la plupart de celles qui ont été mises en vente ont perdu les neuf dixièmes de leur valeur.

À la vérité, ce désastre n'a pas frappé uniquement les planteurs ; il est retombé en grande partie sur les consommateurs de sucre de la métropole, qui ont été obligés de payer à un prix exorbitant le sucre protégé des Indes-Occidentales ; néanmoins, les planteurs ont perdu, par le fait de cette grande désorganisation de la production du sucre,

[1] *Revue coloniale.* (Note de l'auteur.)

beaucoup plus que le montant de l'indemnité (500 millions) qui leur avait été allouée.

Pendant ce temps-là, les plantations du Brésil et de Cuba, incessamment alimentées par la traite, prenaient un développement immense. L'esclavage regagnait d'un côté plus de terrain qu'il n'en perdait d'un autre. La population esclave de Cuba s'est élevée de 286 000 individus en 1827 à 436 000 en 1843.

On voit donc que les immenses sacrifices que l'Angleterre a accomplis pour abolir l'esclavage, n'ont abouti qu'à lui causer d'immenses désastres, sans faire perdre en réalité un seul pouce de terrain à l'esclavage. Le mal n'a pas été détruit, il n'a été que déplacé.

Les mêmes désastres nous menacent aujourd'hui. Notre production coloniale se désorganise avec une effrayante rapidité, sous l'influence des déplorables mesures prises par le gouvernement provisoire ; à moins que des remèdes efficaces ne soient promptement apportés à la situation, tout travail, toute richesse, toute civilisation, sont menacés de périr dans nos colonies.

Dans un prochain article, nous examinerons les moyens de soustraire nos colonies au danger imminent que nous venons de signaler. [1]

Sur les associations de travailleurs

[17 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Tout en approuvant les encouragements que l'Assemblée nationale a récemment donnés, par un vote de fonds, aux essais qui vont être tentés en matière d'association, nous avons indiqué quelques-uns des inconvénients des sociétés de commerce formées entre ouvriers, — l'impossibilité où ils sont de gérer par eux-mêmes leurs affaires, — l'exiguïté de leurs ressources, — la difficulté de soutenir, avec des capitaux restreints, la concurrence intérieure ou étrangère. Aussi avons-nous engagé les ouvriers à n'entrer dans cette voie nouvelle qu'avec réflexion et prudence. [2]

Les associations entre ouvriers et patrons, et dans lesquelles tout ou partie du salaire régulier disparaît pour faire place à une éventualité dans les bénéfices, doivent rencontrer dans la pratique des obstacles sérieux, souvent même des impossibilités absolues. Nous les avons fait connaître.

[1] Un tel article n'a pas été retrouvé.
[2] Voir précédemment les articles du 4 et du 7 juillet sur ce même sujet.

Mais alors que nous n'acceptions les merveilleux résultats qu'on se plaît à attendre de ces divers modes d'associations, que sous toutes réserves, nous nous demandions par quels autres moyens, en tenant compte de la constitution actuelle de l'industrie, on pourrait améliorer la condition des travailleurs et resserrer des liens que les chefs du travail et les ouvriers ont un mutuel intérêt à fortifier.

Sous ce rapport, la participation volontaire que l'industriel, le fabricant, accorderaient dans leurs bénéfices à ceux-là qui, par un travail souvent pénible, ont contribué à créer ou à augmenter leur fortune, nous paraît être un premier pas vers la solution de ce problème.

Dans cette combinaison, dont nous ne saurions trop recommander l'étude, l'ouvrier touche son salaire habituel ; puis, lorsque le chef d'industrie a prélevé sur les produits bruts le montant des frais et l'intérêt du capital engagé, une partie des bénéfices est répartie entre les ouvriers, au *prorata* des salaires qu'ils ont perçus ; l'autre portion, la plus forte, demeurant réservée à l'entrepreneur qui seul a couru toutes les chances de pertes.

L'industriel et l'ouvrier concourent au même but, mais dans une proportion essentiellement inégale.

De cette inégale contribution de l'un et de l'autre à l'œuvre commune doit résulter, en bonne logique, l'inégalité des répartitions de bénéfices. Si le chef d'industrie, en effet, s'est trompé dans ses prévisions, s'il s'est livré à une fausse spéculation, un dommage souvent considérable pèse sur lui ; quelquefois même une ruine complète l'attend ; l'ouvrier, au contraire, n'aura rien perdu, pas même son salaire. Quoi qu'il arrive, son gain de la journée lui aura été assuré.

Nous savons qu'un très grand nombre d'usines, de manufactures, d'ateliers renferment une masse flottante d'ouvriers qu'il serait difficile de faire jouir d'une participation dans les bénéfices, telle que nous la comprenons ; mais nous savons aussi que beaucoup d'établissements industriels comptent une population fixe et permanente de travailleurs qui trouveraient un accroissement sensible de leurs salaires dans l'attribution de bénéfices qu'ils tiendraient de la libéralité des patrons.

Ce régime a réussi partout où il a pu être suivi.

En distribuant une part de leurs bénéfices à leurs ouvriers, à titre d'encouragement, de rémunération, les industriels n'ont eu qu'à se féliciter du sacrifice qu'ils s'imposaient.

Les ouvriers, de leur côté, qui trouvent dans ces bénéfices un supplément souvent important à leur salaire journalier, déploient d'autant plus de zèle, d'activité, d'exactitude que leur propre sort doit s'améliorer en raison de la prospérité de l'entrepreneur.

Cette participation du travailleur dans les bénéfices de l'entreprise emprunte d'ailleurs diverses formes. Dans certains établissements, des industriels ont proposé aux ouvriers de les faire participer au partage des produits extraordinaires qui seraient le résultat de leur plus grande habileté ou de la plus grande économie qu'ils apporteraient dans leurs manutentions. Pratiqué avec succès d'abord en Angleterre, ce système a trouvé en France des imitateurs. C'est ainsi, par exemple, que des ouvriers de la manufacture de glaces de Saint-Gobain, dont le salaire moyen ne dépassait pas annuellement 750 fr., ont touché plus de 200 fr. par an dans la répartition de la prime qui leur était ainsi accordée. C'est par suite d'un principe analogue que, dans l'exploitation des chemins de fer, les mécaniciens-conducteurs profitent des économies qu'ils obtiennent dans l'emploi du charbon et de l'huile destinés aux locomotives.

Nous croyons donc qu'on conciliera, dans le domaine de l'industrie, des intérêts trop longtemps rivaux, toutes les fois que le travail de l'ouvrier, considéré comme une mise de fonds dont il touche un premier intérêt sous forme de salaire, pourra l'appeler à jouir, en outre, d'une portion des bénéfices réalisés.

Mais l'application de ce principe, tout fécond qu'il puisse être en bons résultats, ne constituerait, nous le reconnaissons volontiers, qu'un progrès partiel ; et l'avènement des classes laborieuses à une meilleure condition, réclame des réformes plus radicales, plus énergiques.

Pour que le sort des travailleurs puisse réellement s'améliorer, il faut que, favorisée par une entière liberté, la production nationale trouve de nouveaux débouchés, car la consommation est l'unique source du salaire ; il faut que le crédit, c'est-à-dire l'usage des capitaux d'autrui, soit organisé sur de meilleures et de plus larges bases ; il faut que la concurrence déloyale, qui, pour abaisser le prix, falsifie la marchandise, trompe le consommateur sur la nature et la qualité du produit vendu, soit sévèrement réprimée ; il faut que le pain, la viande, le vin, soient à bon marché, de telle sorte que les ouvriers gagnent chaque jour ce qu'ils dépenseront en moins pour leur nourriture et celle de leur famille ; il faut enfin que les travailleurs éloignés de l'atelier par l'âge ou les infirmités, puissent, à l'avenir, vivre et mourir à l'abri de la misère, près du foyer domestique, mais à la condition qu'ils se seront aidés eux-mêmes, que les caisses de retraite auront reçu leurs épargnes, qu'ils auront, en un mot, plus compté sur leur bonne conduite et leur esprit d'ordre que sur des secours publics organisés par l'État.

Sur le droit au travail

[20 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

M. Proudhon en défendant, au sein du comité des finances, sa proposition d'un impôt du tiers des revenus (rentes, loyers et autres intérêts), dont moitié irait aux caisses de l'État et moitié serait bénéficiée par les fermiers, locataires ou débiteurs, a soutenu cette thèse que la théorie du droit au travail contient celle de l'abolition de la propriété.

Sur ce, le *Constitutionnel* se retourne vers le *National* et lui tient ce langage : Vous aussi vous êtes partisan du droit au travail comme le citoyen Proudhon ; *ergo* vous êtes communiste, et si vous avez trop d'esprit pour dire tout haut que la propriété c'est le vol, vous le pensez peut-être, vous... !

Cicéron disait, en parlant de l'abus qu'on peut faire de l'art de tirer des conséquences : *Cave à consequentiariis* [1]. L'avis s'adresse au *Constitutionnel*. Sans doute M. Proudhon a raison de dire que le droit au travail est adéquat à l'abolition de la propriété, puisqu'il conduit l'État à donner du travail à Pierre avec le capital de Paul ; absolument comme l'assistance légale, la taxe des pauvres, par exemple, qui sont aussi des atteintes à la propriété, et des voies ouvertes vers le communisme. Mais en fait, les Anglais, en pratiquant la taxe des pauvres, ont su se retenir sur la pente ; et il est très probable que le *National* ne voit pas, dans le droit au travail, autre chose qu'un droit à un salaire médiocre et provisoire, en attendant un travail libre plus rémunérateur.

Ainsi donc, nous croyons bien que le *Constitutionnel* abuse un peu de l'engrenage logique à l'endroit du *National* ; mais que celui-ci nous permette de lui dire que, pour ne pas donner raison à M. Proudhon, quant au fond, et au *Constitutionnel*, quant à la forme, il est obligé de se faire une signification à son usage pour la formule droit au travail ; c'est-à-dire qu'il est obligé de biaiser sur la véritable portée des mots.

Sur une garantie de salaire aux ouvriers

[22 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

L'Assemblée est entrée aujourd'hui en séance à quatre heures et demie, pour en sortir à six heures moins un quart. Ce n'était, en

[1] Gardez-vous des tireurs de conséquences.

vérité, pas la peine ! Encore si cette séance écourtée avait été bien remplie, nous n'aurions pas trop à nous plaindre ! Mais, hélas ! nous n'avons eu que l'ébauche d'une discussion presque aussitôt ajournée ; mieux eût valu, à coup sûr, ne la point commencer !

Il s'agissait d'une proposition ayant pour objet de garantir aux ouvriers, en cas de faillite, la totalité de leur salaire de trois mois. Dans la législation actuelle, cette garantie n'existe que pour le salaire d'un mois seulement. Comme l'ont parfaitement démontré MM. Levavasseur et Bravard-Veyrières, la garantie d'un mois est parfaitement suffisante, et les ouvriers n'ont rien à gagner à ce qu'elle soit étendue. Au contraire, l'extension du privilège dont ils jouissent déjà pourrait leur devenir funeste.

Si, en effet, la totalité du salaire des ouvriers était garantie pendant trois mois, le crédit de l'entrepreneur d'industrie ou du négociant ne se trouverait-il pas notablement altéré ? Il est tel entrepreneur, a dit M. Bravard-Veyrières, qui distribue tous les trois mois pour 1 260 000 fr. de salaires et dont le capital ne s'élève guère à plus de 500 000 fr. Eh bien ! si en cas de faillite les ouvriers jouissaient d'une garantie de trois mois de salaire, et que 1 200 000 fr. se trouvassent ainsi distraits de la masse, les créanciers non privilégiés seraient assurément fort maltraités. Il pourrait arriver que l'actif du failli suffît à peine pour payer les salaires arriérés. Mais les risques du placement se trouvant de la sorte considérablement augmentés, les capitalistes exigeraient un intérêt plus considérable ; les entreprises se formeraient avec plus de difficulté ; il y aurait, par conséquent, moins de travail, et les ouvriers, bien loin de profiter de l'extension de leur privilège, en seraient les premières victimes.

M. Bravard-Veyrières a remarqué aussi avec beaucoup de justesse, que, si les ouvriers jouissent d'un privilège de trois mois, les industriels dont les affaires seraient en mauvais état, obtiendraient d'eux, avec beaucoup plus de facilité, des délais de paiements, et qu'il en résulterait un dommage aisément applicable pour les autres créanciers.

Il n'était pas facile de réfuter l'argumentation serrée du savant légiste. M. Rouher, rapporteur de la proposition, s'est borné à lui opposer quelques considérations purement philanthropiques, entremêlées d'attaques assez vives. Selon M. Rouher, les arguments économiques employés pour combattre l'extension des privilèges des ouvriers, seraient des *arguments sans entrailles*. Sans doute, ces arguments-là ne comportent pas un grand étalage de sentimentalisme humanitaire ; ils sont froids et positifs, mais, en définitive, ne valent-ils pas un peu mieux que les philanthropiques lamentations de messieurs les soi-disant amis des ouvriers ? Il n'est pas bien difficile de

s'apitoyer sur le sort des masses, et de proposer à tort et à travers de prétendus moyens d'améliorer leur sort ! On se donne, de la sorte, un si beau vernis de popularité. Mais il y a, selon nous, une philanthropie préférable à celle-là, nous voulons parler de celle qui consiste à repousser les inventions imprudentes de messieurs les philanthropes de profession. Le rôle, assurément, n'est pas brillant ; on risque fort de soulever contre soi la haine de la foule aveuglée, mais au moins a-t-on la conscience d'avoir rempli un devoir, et servi ceux-là même pour qui on est véhémentement soupçonné de n'avoir pas d'entrailles.

Quoi qu'il en soit, le débat est demeuré sans solution. La proposition a été renvoyée au comité de législation ; puisse-t-elle s'égarer en chemin, comme la défunte proposition de cet infortuné M. Ceyras !

Sur des demandes de primes à l'industrie

[23 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Il paraît que la commission chargée par M. le ministre du commerce de s'occuper des moyens de ranimer nos exportations, reçoit de nombreuses demandes de primes de la part d'industriels qui n'ont point encore joui de cette faveur. Les branches très diverses de l'industrie parisienne vont mettre les membres de la commission dans l'embarras ; car il ne suffit pas d'accorder des primes, il faut encore les payer.

Pour les payer, il faut s'adresser à M. le ministre des finances. Or, celui-ci répondait dernièrement à M. Mimerel, qui venait lui proposer, au nom de la commission, de consacrer une somme fixe de 15 millions à cette variété d'encouragement : « En principe, je repousse votre système de primes, qui ne peut produire les effets que vous en attendez ; en fait, je ne donnerai les 15 millions que si vous voulez bien m'indiquer où je puis les prendre. »

Sans en avoir l'air, la pensée de M. Goudchaux est très profonde. Que de gens qui se figurent que l'État a en sa possession une immense tirelire dans laquelle on peut indéfiniment puiser, parce que de bons génies y versent des trésors indéfinis ! tandis qu'à vrai dire, l'État n'a pour toute tirelire que nos poches.

Les comités et les commissions de l'Assemblée nationale, ainsi que tous les faiseurs de projets, avanceraient singulièrement l'application de leurs procédés d'encouragement, si en même temps qu'ils signalent une nouvelle dépense à faire, ils indiquaient une ancienne dépense à supprimer ou une nouvelle recette à encaisser.

Sur la réforme du tarif des douanes

[24 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Nous avons déjà appelé l'attention de M. le ministre des finances et du comité des finances de l'Assemblée nationale sur les ressources importantes qui se trouvent à l'état latent dans notre tarif et qu'il serait possible d'en faire sortir par une réforme à la fois intelligente, modérée et radicale. [1]

Notre tarif est beaucoup plus prohibitif, beaucoup plus restrictif, beaucoup plus chargé de prescriptions onéreuses ou radicales que ne l'était le tarif anglais il y a sept à huit ans, avant que Robert Peel n'ait commencé ces magnifiques expériences financières qui ont fait et feront longtemps encore sa principale gloire. Notre tarif prête donc encore plus que le tarif anglais à une réforme féconde. Et cette réforme, si elle était largement conçue et vigoureusement exécutée, viendrait au secours, non seulement du Trésor public aux abois, mais encore de notre industrie, de notre agriculture et de notre commerce, pour lesquels elle serait un encouragement bien plus positif, bien plus profitable que tous les palliatifs que chaque jour voit éclore.

Notre conviction est à cet égard d'accord avec les faits les plus éclatants que nous trouvons dans l'histoire financière de la Grande-Bretagne, dans ces derniers temps.

Lorsque le ministre Peel entra au pouvoir, il y avait eu, pour chacune des années précédentes, un déficit assez considérable. Le montant de ce déficit, dans l'année 1841, ne fut pas moins de 2 millions 100 mille livres sterling, ou 53 millions de francs. Une tentative avait été faite dans l'année 1840 pour combler ce déficit par une augmentation de 10% sur l'impôt direct, et de 5% sur les revenus de la douane et de l'impôt indirect. On obtint le but qu'on se proposait par l'aggravation des taxes indirectes ; mais il en fut tout autrement de l'aggravation des droits de douane et des autres droits indirects, c'est-à-dire de l'aggravation des droits sur les articles de consommation générale et sur les matières brutes destinées aux manufactures. Le produit présumé de ces surtaxes avait été calculé de 1 million 910 mille livres sterling ; mais les prévisions ne se réalisèrent pas, et ce produit ne s'éleva guère au-delà de 1 million 160 mille livres.

Éclairé par cette expérience, Robert Peel avisa à l'adoption de mesures plus efficaces et reprit sur une plus large échelle le système

[1] En écrivant dans le journal *Le Commerce*, Molinari était forcé de prendre des précautions et de faire du libéralisme consensuel.

des réductions du tarif qui avait, dans d'autres temps, donné d'excellents résultats entre les mains de Pitt et de Huskisson. À partir de 1842, il commença à abolir les prohibitions, à abaisser les droits ayant un caractère prohibitif, à réduire les droits sur les matières brutes à la limite de cinq pour cent sur les produits partiellement ou complètement manufacturés à un taux de douze ou vingt pour cent. Le montant total des réductions effectuées s'éleva, pour les trois années, à 1 million 963 mille livres sterlings, ou près de cinquante millions de francs. Malgré ces réductions, le revenu ordinaire de l'Angleterre augmenta : il était de 47 917 000 livres sterling en 1841 ; il fut de 48 125 000 livres en 1844. Dans ces chiffres ne sont pas comprises les ressources exceptionnelles, comme l'indemnité payée par la Chine, ni les recettes provenant de la taxe sur la propriété et qui ne pouvaient être influencées par la réforme douanière.

Encouragé par l'expérience, le gouvernement proposa au parlement une application plus étendue du principe de la réduction des droits douaniers et autres. Le parlement se laissa convaincre par l'habile ministre, et voici comment la réforme fut continuée.

En 1845 (à partir du 5 avril), les droits sur les matières premières des manufactures, sur les matières tinctoriales, sur les huiles et sur les articles produisant peu ou point de revenu, furent entièrement supprimés. Les manufactures de verre furent déchargées des droits de contribution indirecte et débarrassées de l'exercice, c'est-à-dire de l'inspection et de l'intervention des employés. Le montant des remises de droit ne fut pas moindre de 4 511 000 livres sterling, ou près de 115 millions de francs !

En 1846, de nouvelles remises eurent lieu jusqu'à concurrence de 1 151 000 livres sterling, ou 29 millions de francs.

Le total des diminutions de droits effectuées depuis le commencement de la session de 1842 jusqu'au moment où le dernier ministre résigna le pouvoir, en 1845, à la fin de la session, fut de 7 millions 625 mille livres sterlings, ou 190 millions de francs !

Ainsi, le résultat de ces expériences a été que, dans les années 1842, 1843 et 1844, la perte sur le revenu résultant de la réduction des taxes, a été plus qu'intégralement récupérée ; que, dans les années 1845 et 1846, il a été récupéré les neuf dixièmes de la perte résultant d'une réforme beaucoup plus radicale, comprenant la suppression des droits sur les céréales, la viande, et les autres substances alimentaires. Enfin, en comprenant l'année financière finissant au 5 avril 1841 et celle qui finit au 5 avril 1847, on trouve une augmentation de revenu, en 1847 (5 avril), de 943 mille livres, ou près de 14 millions de francs. La crise qui a pesé sur les affaires depuis cette époque ne nous permet pas de suivre la progression.

Il résulte de l'exposé que nous venons de faire, qu'il a pu être opéré dans les contributions indirectes de l'Angleterre une diminution de 190 millions, et que non seulement le revenu général n'a pas souffert, mais qu'il a même augmenté d'une manière remarquable.

Pourquoi MM. Goudchaux et Tourret ne songeraient-ils pas à ce moyen de soulager les contribuables, d'augmenter la recette du Trésor, d'encourager les manufactures, de ranimer le travail par le bas prix des matières premières, de faciliter les exportations, et d'enrichir les consommateurs sans nuire aux producteurs ?

Sur l'opinion de Turgot en matière de droit au travail

[25 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Un ancien saint-simonien, M. Émile Barrault, vient de reprendre la plume pour écrire deux lettres à M. de Lamartine et à M. Thiers. Assez indulgent pour M. de Lamartine, M. Émile Barrault se montre très sévère à l'égard de M. Thiers. Jusque là, nous sommes assez de l'avis de M. Émile Barrault ; mais voici en quoi nous différons : M. Émile Barrault ne s'avise-t-il pas de chercher, et, ce qui est beaucoup plus fort, de trouver dans les œuvres de Turgot la reconnaissance du droit au travail. Turgot, l'un des pères de la liberté économique reconnaissant le droit au travail, cette négation de toute liberté ! Voilà à coup sûr une découverte merveilleuse. Mais, hâtons-nous de le dire, n'en déplaise à M. Émile Barrault, Turgot n'est en aucune façon l'ancêtre de M. Louis Blanc, de M. Considérant ou de M. Enfantin. Turgot n'a de sa vie écrit une ligne en faveur du droit au travail. Dans son fameux préambule de l'édit portant abolition des maîtrises et des jurandes, Turgot a reconnu, à la vérité, que le travail est, de toutes les propriétés, la plus sacrée, la plus imprescriptible. Mais, dans la pensée de Turgot, que signifiaient ces paroles ? Signifiaient-elles qu'on pouvait s'armer de cette propriété pour anéantir toutes les autres ? Non, à coup sûr ! Elles signifiaient tout simplement que les privilèges abusifs et onéreux dont jouissaient certains chefs d'industries aux dépens des masses laborieuses, ne devaient point prévaloir contre le *droit du travail* ; elles signifiaient que la propriété du travail devait jouir, comme les autres, du bénéfice de la liberté. Voilà tout !

Que M. Émile Barrault cesse donc de nous donner Turgot comme l'un des pères de l'Église socialiste ; Turgot n'est pas plus socialiste que Saint-Simon ou Fourrier ne sont économistes !

Sur la réforme du tarif des douanes

[27 juillet 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Pour rendre quelque activité à l'industrie, on a imaginé de doubler la prime d'exportation des tissus de laine et de coton, et d'accorder une prime de sortie de 8,5% sur les tissus de soie, les fils de lin et de chanvre. Il y a, dans ce système de primes, une injustice et une absurdité manifestes.

Une injustice ! Les primes que l'on accorde à certaines branches de la production ne sont-elles pas, en effet, ravies aux autres ? N'est-ce pas l'agriculture, en particulier, cette agriculture à laquelle on jette, en guise d'encouragement, des phrases si creuses et si sonores, qui paie, sous forme d'impôts ordinaires et extraordinaires, les frais des primes dévolues à l'industrie ?

Une absurdité ! Quel est, nous le demandons, le résultat des primes d'exportation ? N'est-ce pas de permettre aux étrangers d'acheter nos marchandises à un taux plus bas que celui du marché intérieur ? N'est-ce pas de fournir aux Belges, aux Allemands, etc., le privilège de se vêtir à meilleur marché que nous, de nos propres étoffes ? Or, si l'on observe que les quantités de fils et d'étoffes exportées s'élèvent à peine au quart de notre consommation intérieure, ne peut-on pas s'étonner à bon droit de ce que la prime est accordée pour ce *quart* fourni aux étrangers et non pour les *trois quarts* destinés à la consommation intérieure ? Puisque l'on veut à toute force accorder des faveurs particulières à certaines industries, ne devrait-on pas au moins les distribuer de telle façon qu'elles profitassent à nos consommateurs, au lieu de profiter aux consommateurs étrangers ? Ne serait-ce pas, en un mot, pour la vente intérieure et non pour la vente extérieure que les primes devraient être accordées ?

Mais, au lieu d'employer cet absurde et coûteux procédé pour faciliter la vente de nos produits, ne vaudrait-il pas mieux recourir à une sage et prudente réforme de notre tarif ? Ne vaudrait-il pas mieux s'occuper de réduire les droits excessifs qui grèvent la plupart des matières premières nécessaires à l'industrie ? Notre production manufacturière n'obtiendrait-elle point par ce moyen un secours plus efficace et moins coûteux que celui dont on vient de la gratifier ?

Un grand nombre d'industriels commencent à se ranger à cette opinion, et déjà, dans plusieurs villes manufacturières, notamment à Rouen et à Reims, des mémoires ont été publiés en vue d'obtenir la suppression des droits sur les houilles, les laines, etc. Nous avons remarqué notamment un *Mémoire sur la législation des laines*, de M. Aronsshon, négociant à Reims, qui renferme des considérations très

justes sur cette importante question. C'est dans l'intérêt de notre agriculture que les droits sur les laines ont été établis. Or, M. Aronsshon prouve très clairement que ces droits sont plus nuisibles qu'utiles à l'agriculture. De même que les droits sur les céréales en Angleterre, ils ont eu pour unique résultat d'introduire une excessive mobilité dans les prix de la marchandise protégée. À mesure que le prix s'élève à l'intérieur par le fait de l'existence du droit, l'encouragement à l'importation devient plus vif, et un moment arrive où le marché est littéralement inondé de laines étrangères. Alors les prix subissent une baisse considérable, et le producteur perd tout ce que la hausse factice provenant des droits lui avait auparavant fait gagner.

Pour l'industriel, les conséquences de l'extrême mobilité des prix sont plus funestes encore.

« Quand la valeur d'une laine peut varier de 4,60 à 6, dit M. Aronsshon, faut-il s'étonner que notre industrie des tissus soit si souvent en état de crise ?

« Un négociant ou manufacturier qui a exporté un article à bas prix au départ, ne peut renouveler l'opération ni continuer des relations péniblement élaborées, s'il trouve ce tissu en forte hausse à son retour.

« Une autre fois, l'exportateur apprendra une baisse très sensible sur l'article qu'il a exporté, avant même qu'il ne soit à destination.

« Ni l'un ni l'autre des deux négociants, ne rencontrant la sécurité désirable pour ce genre d'opérations, ne les renouvellera.

« Jusqu'en 1802, ajoute M. Aronsshon, l'importation des laines étrangères fut libre en Angleterre. En 1802, elle fut imposée de 5 sch. 3 d. par quintal. En 1813, ce droit fut porté à 6 sch. 8 d. Et en 1819, sur les réclamations pressantes des propriétaires, M. Vinsistat, qui avait besoin de leurs voix pour faire passer d'autres taxes au parlement, imposa les laines à l'énorme droit de 56 sch. par quintal, ou 6 d. (60 centimes) par demi kilo.

« En 1824, ce droit fut réduit à 3 d. par livre ; mais depuis 1825, elles ne paient plus que 0,5 den. par livre pour les qualités dont la valeur est au-dessous de 1 sch. et au-dessus. Maintenant les laines entrent librement sans aucun droit.

« Tel est l'état actuel de la législation en Angleterre, et ce qui doit nous frapper, c'est que, depuis cette époque de libre entrée, les manufactures anglaises ont pris le grand développement qu'elles ont aujourd'hui. »

L'auteur du *Mémoire* pense avec raison qu'il en serait de même en France, si l'on débarrassait nos manufactures des droits onéreux de 22% dont on les a grevées, sans qu'il en résulte aucun profit pour

notre agriculture. Nous désirons que nos réclamations, qui sont celles de toutes les manufactures de Reims, soient entendues par M. Tourret. On assure que M. le ministre de l'agriculture et du commerce est un esprit éclairé et progressif. Puisse-t-il donc comprendre qu'il y a *quelque chose à faire* dans notre tarif, et n'accepter la succession de M. Cunin-Gridaine que sous bénéfice d'inventaire !

Sur le débat entre M. Thiers et M. Proudhon

[28 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Il est une qualité que l'on ne saurait refuser à M. Thiers, c'est l'habileté. Nul mieux que lui n'excelle à choisir son heure, son terrain et son adversaire. Voyez plutôt. Avant l'insurrection de juin, la propriété se trouvait gravement attaquée, non seulement par des théories, mais encore par des actes. Pendant que M. Louis Blanc faisait du communisme au Luxembourg, MM. Garnier Pagès et Duclerc décrétaient *proprio motu* [1] des impôts extraordinaires, et systématisaient la banqueroute en refusant d'acquitter les obligations de l'État. Certes alors la propriété se trouvait en péril, et il y avait quelque mérite à la défendre. Cependant M. Thiers se taisait ; il laissait passer en silence et les pompeux comptes-rendus du chef de la commission du Luxembourg, et les incroyables exposés financiers des Cambon de la République nouvelle. Mais voici qu'une catastrophe engloutit toute cette légion bizarre d'adversaires de la propriété ; voici que la société, par un vigoureux effort, rejette dans les abîmes de la nuit ces *diables bleus* qui s'étaient accroupis sur sa poitrine, et lui donnaient le cauchemar ; voici qu'à la place du gouvernement anarchique et tumultueux que les circonstances lui avaient donné, elle installe un gouvernement digne de ce nom, un gouvernement sérieux ; voici que la raison succède à la folie, et que l'expression régulière du droit de tous l'emporte décidément sur l'émeute de quelques-uns ; voici enfin que l'ordre social, un instant ébranlé, se raffermit sur sa double base, la propriété et la famille. C'est dans ce moment, c'est dans le moment où la propriété et la famille viennent de triompher du communisme de la rue et de l'Hôtel-de-Ville, que paraît pour la première fois M. Thiers.

Le danger est passé, mais le souvenir reste. On tremble encore en pensant au péril que l'on a couru. On tremble, et l'on a besoin d'être rassuré. Béni sera celui qui viendra calmer ces terreurs rétrospectives ! Béni sera celui qui étalera aux yeux de la foule, la gueule

[1] De leur propre mouvement.

affreuse et la griffe redoutable du monstre terrassé ! On ne recherchera pas si c'est lui qui l'a mis hors de combat, ce monstre abominable, *monstrum horrendum*, on ne se demandera pas s'il était bien parmi les combattants de la veille, ce triomphateur du lendemain. Non ! On se contentera de battre des mains devant les dépouilles opimes enlevées sur le champ de bataille et devant celui qui les porte.

M. Thiers a donc pris corps à corps le socialisme, après la défaite du socialisme, et il s'est de la sorte préparé un triomphe qui pour être facile n'en a pas moins ses apparences de gloire. C'était, il faut en convenir, savoir bien choisir son terrain et son heure. M. Thiers, rendons encore cet hommage à son habileté, n'a pas moins heureusement choisi son adversaire.

Il est dans le camp des anti-propriétaires un étrange faiseur de paradoxes qui tantôt s'attaque avec violence à la propriété, et tantôt fulmine l'anathème contre le communisme ; un homme qui démolit aujourd'hui Smith, Turgot et J.-B. Say, avec la même verve sauvage dont il se servait hier pour démolir MM. Louis Blanc, Cabet et Considérant, dont il se servira demain pour se démolir lui-même ; un homme qui déclare un jour que « la propriété est un vol », et le lendemain, la défend non seulement contre ses adversaires, mais encore contre ses partisans maladroits ; un homme qui a attaqué Dieu et défendu la célébration du dimanche ; un homme qui a écrit deux volumes sur les contradictions de l'économie sociale, et dont les opinions ne forment qu'une série indéfinie de contradictions. Eh bien ! c'est contre cet esprit étrange, indéfinissable, qui fait du socialisme, et dont tous les socialistes ont ressenti les rudes atteintes ; c'est contre cet *excentrique* que M. Thiers dirige son artillerie du lendemain. Ce n'est pas contre un parti que lutte M. Thiers ; nous défions M. Thiers de nous montrer un partisan de M. Proudhon, et nous croyons que M. Proudhon serait vraiment bien fâché d'en avoir un ! C'est contre un homme ! Il faut avouer que les périls de cette lutte ne sont pas immenses !

Donc, au milieu de la foule de propositions absurdes, biscornues, qui étaient naguère journellement déposées sur le bureau de l'Assemblée, M. Thiers a trouvé la proposition de M. Proudhon, et il s'en est emparé comme d'une bonne fortune. M. Proudhon demandait que tous les intérêts, les loyers, etc., fussent réduits d'un tiers, et ce tiers, dont le gouvernement et les débiteurs étaient appelés à bénéficier, il ne l'évaluait pas à moins de trois milliards. M. Thiers a prouvé sans peine à M. Proudhon que ses trois milliards se réduisaient *en réalité* à trois cents millions tout au plus, et que ce n'était pas la peine de jeter pour si peu la perturbation dans tous les intérêts.

M. Proudhon affirmait encore que, si l'on faisait aux locataires et autres débiteurs remise de leurs loyers et de leurs dettes, les prix de toutes choses subiraient une baisse notable. M. Thiers lui a prouvé qu'un accident de cette nature ne pourrait influer en rien sur le prix des choses. Cependant, à son tour, M. Thiers a fait un paradoxe en prétendant que le bon marché de la vie n'importe nullement aux masses. M. Thiers a cité à ce propos l'Angleterre, où tout coûte cher, et la France, où règne un bon marché relatif. En faut-il conclure, a-t-il dit, que les masses soient plus à leur aise en France qu'en Angleterre ? Non, sans doute ; mais si les masses sont plus heureuses en Angleterre qu'en France, est-ce bien parce qu'une foule de choses y coûtent plus cher qu'en France ? N'est-ce pas plutôt parce que d'autres choses y coûtent moins cher ? Si la théorie de M. Thiers était vraie, pourquoi donc le peuple anglais aurait-il si énergiquement réclamé *la vie à bon marché* ?

La proposition de M. Proudhon ne méritait pas, certes, l'honneur que M. Thiers a bien voulu lui faire. Il fallait la laisser dormir dans les cartons ; il fallait épargner à l'Assemblée l'examen détaillé de pareilles billevesées. Mais, puisqu'on se donnait la peine de la tirer de l'obscurité, peut-être aurait-il fallu en discuter le principe, plutôt que les détails d'application. Nous espérions que M. Thiers, avec son admirable lucidité d'esprit, nous aurait donné une belle page d'analyse économique pour justifier le principe de la propriété, si violemment et si imprudemment attaqué par M. Proudhon. Mais, point. Au lieu de combattre les théories de M. Proudhon, M. Thiers a préféré attaquer ses chiffres. C'était plus commode ; mais était-ce bien suffisant ?

Demain, nous entendrons la réponse de M. Proudhon, qui, probablement, discutera à son tour les chiffres de M. Thiers. Tout cela à propos d'une proposition qui n'était pas née viable. L'Assemblée n'a-t-elle donc rien de mieux à faire qu'à assister à ce tournoi de M. Thiers et de M. Proudhon ? Ne devrait-elle pas bien se douter qu'au fond de ce débat, il n'y a autre chose qu'une réclame pour M. Proudhon, et une réclame pour M. Thiers ?

Sur la liberté de la presse

[29 juillet 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

On fait exécuter rigoureusement en province la loi qui régit provisoirement la presse. Partout le dépôt du cautionnement est exigé. Aussi une multitude de journaux, le *National* de la Gironde, le *Journal du peuple* de Bordeaux, l'*Éclaireur* de l'Indre, etc., etc., viennent-

ils de succomber sous le coup de cette législation meurtrière. En province comme à Paris, l'abolition de l'impôt du timbre et l'abrogation des lois de septembre avaient suscité un mouvement considérable dans la presse ; une foule de nouveaux journaux s'étaient fondés sous la foi de la liberté qui venait d'être reconquise. Presque tous ces dernier-nés de la presse sont évidemment hors d'état de remplir les nouvelles obligations qui leur sont imposées ; presque tous resteront donc sur le carreau.

Nous concevons jusqu'à un certain point qu'à Paris on ait usé de rigueur contre les journaux qui semaient l'irritation dans les esprits ; la nécessité publique excusait tout. Dans une place assiégée, on ne se fait aucun scrupule de raser les constructions particulières qui gênent la défense, et l'on a raison. Dans ces circonstances suprêmes où le salut commun est en cause, rien de ce qui peut entraver les mouvements de l'autorité supérieure ne doit rester debout, et c'est l'autorité chargée du salut public qui est juge de ce qui l'entrave ! L'autorité a jugé qu'à Paris la suspension de certains journaux était nécessaire ; soit ! Paris est en état de siège, l'autorité est maîtresse d'agir comme bon lui semble. Le seul droit qu'on puisse se réserver, c'est d'examiner plus tard, quand les circonstances seront redevenues calmes, si l'autorité a été juste et bien inspirée dans ses décisions ; si elle n'a pas eu tort de raser telle maison plutôt que telle autre ; si encore ses déterminations n'ont cédé à aucune influence particulière, si elles ont toujours été prises en vue du salut public. Voilà ce qu'on peut examiner après le danger, lorsque le régime exceptionnel de l'état de siège a cessé d'être en vigueur. Jusque-là il convient de se soumettre et de se taire.

Nous nous abstiendrons donc d'apprécier le régime auquel la presse parisienne a été soumise depuis les fatales journées de juin. Mais n'y a-t-il pas lieu de s'étonner de ce que le gouvernement traite avec autant de rigueur la presse des départements que celle de Paris ? Nous ignorons si la loi de 1830, qui exige le dépôt d'un cautionnement de 2 400 fr. de rentes, a été rigoureusement appliquée à Paris. Mais comment se fait-il qu'on l'applique en province ? Quelle nécessité peut-on invoquer pour légitimer cette exécution sommaire des journaux nouveau-nés de février ? La province est-elle en fermentation, et les journaux que la loi atteint provoquent-ils les populations à la révolte ? En aucune façon ! La province est calme, malgré ses rudes épreuves, et les journaux supprimés appartiennent pour la plupart aux nuances modérées. Pourquoi étouffer en germe des entreprises qui fournissent du travail à un certain nombre d'ouvriers, et un aliment intellectuel à bon marché, à une foule de lecteurs ? Ne pouvait-on attendre le vote de la nouvelle loi sur la presse ?

Supposez que le cautionnement ne soit point rétabli, supposez que l'Assemblée refuse décidément de reconstituer la presse en monopole, à quoi aura servi, nous le demandons, de rétablir le cautionnement pour une semaine ou deux, dans des localités qu'aucun trouble ne menace ? À quoi aura servi de supprimer ainsi des journaux qui pourront reparaître quelques jours plus tard ? Et si même, ce qu'à Dieu ne plaise, l'Assemblée adopte le cautionnement de 24 000 fr. actuellement proposé, n'est-ce pas une vexation véritable d'exiger provisoirement un cautionnement double ?

Nous voyons avec peine que le pouvoir actuel, que les sympathies presque unanimes de la presse ont cependant accueilli, se mette à faire aux journaux cette petite guerre de vexations fiscales. Eh ! mon Dieu, si la presse commet quelque délit, qu'on la punisse, qu'on ne lui fasse pas de grâce ! Mais, en attendant, pourquoi la traiter en ennemie ? La presse ne réclame aucune faveur, au contraire ! Car elle espère bien que le régime nouveau ne lui infligera plus la honte des subventions ; mais elle demande la même protection, la même justice, sinon la même bienveillance, que les autres branches du travail. Après deux révolutions accomplies pour affranchir de toute entrave la manifestation de la pensée publique, serait-ce donc montrer trop d'exigence ?

Sur des primes aux exportations

[31 juillet 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Il a été créé par le ministre du commerce une commission chargée de rechercher les moyens administratifs de ranimer nos exportations, d'alléger les maisons dépositaires de marchandises fabriquées, et de donner par conséquent du travail aux manufactures et des salaires aux ouvriers qu'elles avaient employés jusqu'ici.

Comme la plupart des membres de cette commission sont des marchands et des fabricants de tissus ou de fils, ils n'ont rien trouvé de mieux à proposer à M. Tourret que de donner de nouvelles primes à la sortie des marchandises de leur fabrication et de leur commerce, ou d'augmenter les primes et les drawbacks[1] anciens, payés en conformité du tarif.

Ce procédé n'a que des inconvénients. Toutes les industries ont le même droit à recevoir des primes, surtout par ce temps de démocratie et d'égalité, et dès lors on se demande où M. le ministre des

[1] Remboursement, à l'exportateur de produits manufacturés, des droits de douane payés lors de l'importation des matières premières qui ont servi à fabriquer ces produits.

finances prendrait l'argent nécessaire pour faire face à toutes les demandes. En outre, les manufacturiers des pays chez lesquels l'importation des produits étrangers devient plus facile, demandent toujours qu'on relève les tarifs pour contrebalancer l'effet des primes.

La solution du problème n'est pas là. Les primes, l'histoire économique de tous les pays le démontre, n'ont jamais rien encouragé ; il y a plus, elles ont souvent et presque toujours découragé. Notre commerce d'exportation, et par contre notre fabrication, ne s'élèveront dans l'avenir qu'à la suite d'une réforme intelligente de tout notre système douanier, et par un changement complet de notre politique commerciale. Aujourd'hui notre commerce et notre industrie ne peuvent retrouver la situation qu'ils avaient avant la révolution que par la reprise du crédit et de la circulation, c'est-à-dire que par le retour de la confiance publique, c'est-à-dire encore, par une politique honnête et habile, libérale et ferme.

Voilà le procédé général en dehors duquel la situation de notre commerce ne fera qu'empirer. Mais, à côté de ce procédé général, nous nous ferons toujours un véritable devoir de signaler toutes les idées, toutes les mesures, toutes les combinaisons qui offriront quelque intérêt. Et c'est pour cela que nous croyons devoir reproduire aujourd'hui quelques réflexions qui ont été adressées à la commission des encouragements à donner à l'exportation au nom des intérêts maritimes. [1]

Sur le débat entre M. Thiers et M. Proudhon

[1er août 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Deux sujets intéressants avaient attiré aujourd'hui un grand concours de curieux dans les tribunes publiques, ainsi que la presque totalité de MM. les représentants : les interpellations relatives aux affaires étrangères ; la lutte de M. Thiers et de M. Proudhon, au sujet de la proposition financière de ce dernier.

Les interpellations avaient été annoncées comme devant porter spécialement sur les affaires d'Italie ; mais M. Manguin, après avoir fait une revue générale de notre politique extérieure, s'est trouvé conduit à demander des explications sur des questions de personnes, qui ont perdu de leur importance aussitôt que l'orateur a été obligé de les préciser.

Avant que M. Manguin ne montât à la tribune, M. Bastide, ministre des affaires étrangères, avait répété son refrain habituel, le re-

[1] Suit un long extrait que nous ne reproduisons pas ici.

frain, il faut le dire, de tous les diplomates. — Citoyens, nous sommes dans un moment où nos influences commencent à se former : le temps de nous expliquer n'est pas encore venu. Au reste, je n'aurai, pour le moment, absolument rien à vous dire. — De tels discours ne peuvent assurément rien compromettre, et nous soupçonnons M. Bastide d'être plus fin qu'il n'en a l'air.

Bien que M. le ministre eût répondu à l'avance, M. Manguin ne l'a pas moins interpellé. Pour arriver à ce but, l'honorable représentant, à la parole abondante et facile, a répété une de ces leçons de géographie diplomatique, comme c'est sa spécialité d'en faire, et comme nous en avions déjà entendu plus d'une de sa bouche dans les premières années de la révolution de juillet. M. Manguin connaît le secret de toutes les cours : il sait la pensée intime de la Russie et aussi celle de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et des autres puissances : il a pénétré les desseins cachés du vicaire de l'empire et d'autres grands personnages du Nord et du Midi. Mais pourquoi tout cet étalage ? Pourquoi tous ces *cancans* diplomatiques ? Pour arriver à dire que la France doit avoir une politique « d'honneur et de probité », s'allier selon ses intérêts et non selon la forme des gouvernements, et tenir sa parole ; et que le gouvernement suit une politique de duplicité qui nous devient nuisible dans toute l'Europe. Tout cela pouvait être articulé avec moins de détours, et l'Assemblée n'aurait pas perdu une heure pour entendre, en forts bons termes d'ailleurs, une de ces louanges fort recherchées sous le gouvernement constitutionnel, et qui seront bientôt considérées comme déplacées à la tribune nationale.

À la rigueur, la discussion pouvait en rester là. Mais M. Cavaignac, président du conseil des ministres, a voulu obtenir de M. Manguin des assertions plus précises, des faits positifs. Le gouvernement de la République française, a-t-il dit, ne doit pas, ne peut pas rester sous le poids d'un soupçon de duplicité et de déloyauté. Je somme, s'il m'est permis de parler ainsi, M. Manguin de remonter à cette tribune et de s'expliquer catégoriquement sur les faits qui sont à sa connaissance.

Sur ce, M. Manguin remonte à la tribune, y parle de nouveau, et ne s'explique pas davantage.

Nouvelle insistance de M. Cavaignac.

Nouvelle réponse évasive de M. Manguin.

Pour la troisième fois, M. Cavaignac répète son dire.

M. Manguin, se voyant acculé, avoue que les faits auxquels il a fait allusion n'ont pas eu lieu sous l'administration actuelle. Ah ! enfin !

L'incident, après avoir eu des proportions solennelles, finit en queue de poisson.

Arrivons maintenant au citoyen Proudhon, au terrible M. Proudhon, dragon socialiste que M. Thiers aura l'inappréciable honneur d'avoir combattu, et que 691 représentants auront terrassé.

M. Proudhon a parlé plus de trois heures. *Le cahier en était gros et l'écriture fine.* Pendant la première moitié de la lecture, l'Assemblée a écouté les développements économico-métaphysiques dans lesquels M. Proudhon a dû entrer. De temps en temps, son attention était ravivée par quelque trait audacieux de l'orateur, par quelque bouffée de son orgueil, par quelque sarcasme à l'adresse de M. Thiers. Plus tard, l'attention des plus intrépides s'est fatiguée, et l'on pouvait remarquer que l'auditoire saisissait avec avidité tout prétexte pour se reposer un peu. Joignez à la longueur du *speech* (de trois heures à sept), la nature du sujet, la chaleur du jour et l'électricité des nuages, et vous aurez l'explication de la fin de cette séance et de la mise hors la loi de M. Proudhon.

Nos lecteurs connaissent déjà notre opinion sur les théories excentriques de M. Proudhon. Disons la vérité à tout le monde : l'Assemblée, en mettant trop d'importance à la longue dissertation de M. Thiers, a piqué l'amour-propre de M. Proudhon. Celui-ci a écrit pour l'Assemblée comme pour les abonnés du *Représentant du peuple* ou pour les lecteurs de ses brochures ; quoi d'étonnant ? N'est-il pas de l'essence des poiriers de porter des poires ?

L'Assemblée a voulu les explications de M. Proudhon, celui-ci les a données avec aplomb, avec franchise. On a eu le tort de ne pas l'écouter avec calme et de ne pas passer à l'ordre du jour avec plus de sang-froid, plus de raison et plus de dignité.

M. Thiers avait éludé le fond de la question : le principe de propriété ; M. Proudhon l'a expliqué à sa manière. Mais tout cela aurait dû se passer dans une académie ou dans une revue. Une assemblée de neuf cents représentants n'a pas et ne peut pas avoir les qualités nécessaires pour aborder de pareilles controverses.

En résumé, la majorité a voulu frapper les socialistes excentriques de l'Assemblée sur les épaules de M. Proudhon. Mais la minorité démocratique et sociale ou simplement radicale, comment explique-t-elle son alliance avec la majorité ? M. Louis Blanc, M. Caussidière, M. Leroux, M. Lagrange, et autres, et autres, qui ont proclamé la garantie du travail, le droit au travail, qui ont prêché la haine du capital, les ateliers nationaux, la violation de la propriété des riches, etc., tout ce monde-là ne s'est donc pas aperçu que M. Proudhon ne différait d'eux tous que par plus de logique, plus de courage et plus de franchise ?

Le vote des 691 est à la fois rassurant et humiliant.

Sur les démocrates américains et français

[1er août 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La représentation nationale s'est fractionnée en cinq réunions ; mais cela ne veut pas dire qu'il y ait au sein de l'Assemblée nationale cinq programmes différents. Jusqu'à présent, ces programmes, qui constituent seuls les partis, se réduisent à trois. Il y a d'abord le programme de la rue de Poitiers. Si nous ne nous trompons, la réunion de la rue de Poitiers est destinée à reproduire, sous une autre forme, avec d'autres noms, l'ancien parti conservateur. La réunion de la rue de Poitiers accepte, à vrai dire, la République ; mais, savez-vous ce que c'est que la République de la rue de Poitiers ? C'est tout simplement une monarchie sans roi ! C'est une monarchie avec deux chambres, des lois qui entravent l'exercice du droit de réunion et qui constituent en monopole la presse, organe de la volonté de tous ; c'est une monarchie comme celle que nous avions avant février, avec un monarque soumis à l'élection tous les quatre ans, au lieu d'un monarque héréditaire ; en un mot, c'est une monarchie avec la stabilité de moins.

Voilà le programme de la rue de Poitiers.

Il y a quelques différences politiques entre les frères siamois de l'Institut et du Palais-National, et la réunion de la rue de Poitiers. L'idée d'une chambre unique domine, croyons-nous, à l'Institut et au Palais-National. On est aussi dans ces deux réunions beaucoup moins hostile à la presse et aux associations politiques, que dans la rue de Poitiers. Peut-être encore, y veut-on avec une ardeur plus sincère l'amélioration du sort des classes laborieuses. Mais c'est là tout. Si l'on repousse avec raison le socialisme au Palais-National et à l'Institut, comme dans la rue de Poitiers, on ne sait rien mettre à la place. On n'y comprend pas mieux que dans la rue de Poitiers le progrès de nos institutions économiques. La réforme devenue urgente de notre tarif douanier, la réduction de l'armée, le remaniement économique de l'impôt, la suppression des entraves et des charges onéreuses qui empêchent notre agriculture de se développer, trouveraient probablement la même proportion d'adversaires dans les trois réunions.

Vient ensuite la réunion de la rue Castiglione, avec un troisième programme ; mais si, comme on l'annonce, les vieux républicains de la *Tribune* se séparent de la réunion Castiglione, il ne restera plus là que quelques chefs sans soldats, ayant chacun sa bannière, mais

personne qui la suive. La réunion de la rue Castiglione se trouvera de la sorte annulée ; ses meneurs s'en iront chacun de son côté, ils deviendront les excentriques de la chambre.

Le troisième programme sérieux est donc celui de la république démocratique absolue qui vient de sortir de la rue Castiglione. C'est, dit-on, l'ancien programme du journal la *Tribune*. Les démocrates de la *Tribune* respectent la propriété et la famille, mais ils sont démocrates d'une manière absolue ; ils sont les *grognards* de la démocratie. Rien de mieux ; pourtant cela ne suffit pas. Les démocrates absolus nous disent bien qu'ils n'entendent point les progrès comme leurs anciens associés, les socialistes, et nous les en louons ; mais, eux aussi, s'abstiennent de nous dire de quelle façon ils l'entendent. Il serait cependant bien nécessaire qu'on fût édifié à cet égard. Les questions économiques acquièrent de jour en jour plus d'importance ; lorsque la Constitution sera votée, elles prendront infailliblement le pas sur les questions politiques ; il y aura alors en France, comme aux États-Unis et en Angleterre, des partis économiques bien plutôt que des partis politiques. Eh bien ! n'est-il pas indispensable que nos démocrates absolus aient aussi une opinion absolue sur ces questions-là ? N'est-il pas indispensable qu'ils se prononcent, par exemple, d'une manière absolue sur la liberté en matière d'industrie et de commerce ? Nous serions d'autant plus charmés de connaître leurs vues sur ces importantes questions qu'ils ont mis dans leur programme la gratuité de l'enseignement, c'est-à-dire la suppression *en fait* de la liberté d'enseignement. Nous tenons beaucoup à savoir si ces adversaires absolus de la liberté d'enseignement proscrivent aussi au même degré la liberté du travail et du commerce ?

Nous sympathisons beaucoup avec les démocrates américains, parce qu'aux États-Unis le parti démocrate a eu le bon esprit de se faire, en toutes choses, le parti de la liberté ; mais nous craignons fort de ne pouvoir sympathiser autant avec le nôtre. Jamais, en effet, à l'exception d'Armand Carrel et de quelques autres esprits éminents, les démocrates français n'ont rien compris à la démocratie. Pour eux, la démocratie n'a jamais été que l'oppression, la tyrannie de la masse sur les individus, au lieu d'être l'affranchissement complet, absolu, des individus constituant la masse. Ce sont des démocrates à l'envers !

Si nous espérons peu de bien de la constitution du parti démocratique absolu, nous en craignons beaucoup de mal. Ce parti, à en juger par les noms qui ont été cités hier, nous semble devoir être, avant tout et par-dessus tout, le parti de la guerre. Les démocrates absolus voudront, sans doute, absolument engager la France dans

une croisade contre les rois du continent ; ils voudront renouveler les fastes militaires de la première République, sans se demander si, après cela, on ne renouvellera point malgré eux, nous ne dirons pas sans eux, car Dieu sait combien de courtisans on a recrutés jadis parmi les plus féroces jacobins, les fastes du despotisme impérial.

Toutefois, nous ne voulons pas juger de l'avenir par le passé ; nous attendrons, avant de former un jugement sur le parti scissionnaire de la rue Castiglione, qu'il veuille bien nous donner un programme net et précis, un programme renfermant autre chose que les vieilles banalités républicaines dont on nous a saturés et excédés depuis soixante ans.

Voilà donc trois programmes en présence ; mais, nous l'avouerons, jusqu'à présent nous n'en voyons pas un seul qui soit véritablement républicain, car nous n'en voyons pas un seul qui soit libéral.

Sur l'instruction publique comme foyer de socialisme

[2 août 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

On se demande comment il se fait qu'il ait pu se produire à la tribune nationale des doctrines aussi monstrueuses et aussi effrayantes que celles de M. Proudhon, représentant du peuple.

On s'est fait la même demande au sujet des non moins incroyables doctrines qui ont été prêchées au Luxembourg par un membre du gouvernement provisoire.

Quand M. Pierre Leroux, quand M. Barbès parlent, quand M. Cabet écrit, quand cent autres que nous pourrions nommer parlent, écrivent ou agissent, on est porté à se faire les mêmes questions qui se résument en celle-ci : Quelle est donc la cause de la maladie socialiste, et quel serait le remède à ce mal qui a déjà fait tant de ravages, même dans l'esprit d'hommes qui ne s'en doutent pas ?

Une des causes principales du mal est dans le vice de notre instruction publique, laquelle réagit à son tour sur l'instruction privée.

Personne en France, si ce n'est par accident et par exception, n'a été appelé dans sa jeunesse à réfléchir sur les questions sociales. Personne n'a reçu les premières notions de la physiologie de la société. Il en résulte qu'arrivé à l'âge viril, à l'âge où les citoyens sont obligés de prendre part, soit aux affaires publiques, soit aux affaires privées, ils deviennent dupes des préjugés les plus grossiers, des illusions les plus dangereuses, des doctrines les plus subversives, surtout quand ils sont appelés à se mêler des discussions relatives à la politique et à l'administration de la société.

Sous ce rapport, les classes moyennes sont aussi peu cultivées que les autres : souvent même elles sont dans un état plus défavorable, car elles ont en plus dans leur esprit des aberrations qu'elles ont puisées dans les études qu'elles ont suivies. Nous le répétons après bien d'autres, l'enseignement trop exclusivement classique produit des hommes incapables de gagner leur vie, des esprits faux et chagrins, très enclins à chercher dans les désordres politiques et les bouleversements sociaux ce qu'ils ne savent pas trouver dans leur travail et leur industrie. C'est ensuite par le contact de ces natures perverties avec les classes ouvrières que résulte la propagation de toutes les erreurs qui ont pris le nom générique de socialisme, et qui aboutissent à des scandales comme ceux que nous pourrions citer, à des catastrophes criminelles et sanglantes comme celles du 15 mai ou du 23 juin.

Bien rares sont, depuis février, les décrets qui ne sont pas viciés par le socialisme.

Bien rares sont les journaux qui n'ont pas prêché, à des degrés différents, le socialisme !

Bien rares sont les hommes politiques qui le sachant, ou à leur insu, n'ont pas subi l'influence du socialisme !

Il ne faut pas s'y tromper. Aujourd'hui il y a dans la foule réaction contre le socialisme. Mais cette réaction n'est que le produit de la peur ; elle n'est pas raisonnée. Or, les esprits ne seront véritablement désarmés, la société ne sera tranquille, elle ne prendra son assiette que lorsque les idées sociales des masses seront redressées directement par l'enseignement qu'elles recevront, ou indirectement par l'enseignement qui sera donné à tous ceux qui peuvent avoir de l'influence sur elles.

Le remède contre le socialisme n'est et ne peut être que dans la réforme de l'enseignement public, qu'il est temps de mettre en accord avec les besoins publics. Il faut que cet enseignement cesse d'être généralement classique, et professionnel par exception, pour devenir généralement professionnel ou scientifique, et classique par exception. Il faut qu'au lieu d'un philosophisme nuageux, la jeunesse étudie les lois primordiales de l'ordre social ; il faut qu'elle soit initiée aux vérités économiques, afin de ne pas être dupe des charlatans et des empiriques sociaux.

Mais, nous dira-t-on, si dans chaque faculté des lettres, des sciences ou de droit, vous mettez une chaire d'économie politique ; si vous donnez à chaque professeur de philosophie, dans les collèges, la mission de vulgariser les notions fondamentales de l'ordre social, vous allez faire enseigner à la jeunesse autant de systèmes qu'il y aura de professeurs ! Eh bien ! non. Quand un homme est chargé

d'un enseignement, ne fût-ce que par amour-propre, il lit, il étudie, et il ne tarde pas à savoir ce qu'il doit apprendre aux autres. Les professeurs d'économie politique se formeront comme se sont formés les professeurs de grec vers la fin de la Restauration. Il arrivera même tout naturellement que la grande majorité, après avoir lu Fourier et Saint-Simon, Adam Smith et Jean-Baptiste Say, seront repoussés par les mécanismes artificiels de ceux-là, seront attirés par la science rationnelle, expérimentale de ceux-ci. Si cela n'était pas, il faudrait désespérer du progrès de la raison, il faudrait condamner le principe sur lequel repose notre droit politique, le principe des majorités, qui ont, vues en général et sur une grande échelle, la vérité pour elles.

Il va sans dire que la réforme de l'instruction publique, à l'aide de laquelle on doit désarmer les esprits, en montrant la société telle qu'elle est, telle qu'elle peut être, telle qu'elle doit être, n'exclut pas toutes les améliorations desquelles peut résulter la diminution de la misère, l'accroissement de l'aisance des masses, bien plus susceptibles d'être égarées par des doctrines fausses et subversives quand elles souffrent que quand elles sont en prospérité. Nous nous efforçons tous les jours d'indiquer la nature de ces améliorations, telles que nous les comprenons. C'est en cela désormais que consiste la véritable politique.

Sur une réplique adressée par M. Louis Blanc

[2 août 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Nous recevons la lettre suivante de M. Louis Blanc :

« *À Monsieur le rédacteur en chef du* COMMERCE.

Monsieur,

Dans votre numéro de ce jour, vous me reprochez d'avoir proclamé la garantie du travail, le droit au travail. Je mérite, en effet, ce reproche ; je l'accepte, j'en suis fier.

Vous dites que j'ai prêché la haine du capital. Cette accusation a le double tort d'être fausse et inintelligible.

Vous dites que j'ai prêché les ateliers nationaux. Si vous voulez parler de ceux qui ont été institués après la révolution de février, je vous rappelle que, deux fois déjà, j'ai fait publiquement justice de ce mensonge.

Vous dites que j'ai prêché la violation de la propriété des riches. Je vous mets au défi d'en fournir la preuve. Ce qui est vrai, c'est que j'ai toujours combattu et combattrai toujours la violation de la propriété des pauvres, qui est le travail. Je vous prie, Monsieur, de vouloir bien insérer cette lettre dans votre plus prochain numéro.

J'ai l'honneur, etc., LOUIS BLANC.

Paris, 1er août 1848. »

Nous répondrons brièvement à M. Louis Blanc.

M. Louis Blanc se défend d'avoir prêché la haine du capital, mais qu'est-ce donc que son petit livre de l'*Organisation du travail*, sinon un plaidoyer violent contre la *tyrannie du capital* ?

M. Louis Blanc se défend d'avoir prêché la création des ateliers nationaux. Soit ! nous ne pensons pas que le moment soit venu encore d'entamer une polémique à cet égard ; l'histoire dira plus tard si en effet l'ouverture des ateliers sociaux, et le chef de la commission du Luxembourg n'a été pour rien dans la création des ateliers nationaux. [1]

M. Louis Blanc se défend enfin d'avoir prêché la violation de la propriété des riches. La violation brutale, non sans doute ! M. Louis Blanc n'a point fait appel à la spoliation.

M. Louis Blanc n'a poussé aucun cri de guerre contre les riches. Mais au fond, que voulait M. Louis Blanc ? Son système peut se résumer en quelques mots : La substitution des ateliers commandités par l'État aux ateliers de l'industrie privée. Or, de deux choses l'une, ou les ateliers commandités, avec salaires égalitaires, ruineront les ateliers particuliers, ou ceux-ci ruineront les ateliers commandités. C'est là une alternative fatale, et que M. Louis Blanc veuille bien nous dire si, en effet, la violation de la propriété des riches n'est pas au bout ?

M. Louis Blanc se fait gloire d'avoir défendu le droit au travail et combattu la violation de la propriété des pauvres, qui est le travail. Nous aussi, nous nous faisons gloire de défendre la propriété des pauvres. Seulement, nous ne pensons pas qu'il faille porter aucune atteinte soit directe soit indirecte à la propriété des riches, nous ne pensons pas qu'il faille enlever aux uns pour donner aux autres ; nous sommes d'avis qu'il suffit d'accorder une entière liberté à tous, pour que la répartition de la richesse se fasse d'une manière pleinement équitable.

Libre à M. Louis Blanc de défendre le droit du travail ; mais ne peut-on pas à bon droit s'étonner de ce que, dans la séance d'hier, M. Louis Blanc ait voté contre M. Proudhon, dont tout le crime est d'avoir tiré quelques conséquences du droit au travail ? Et il faut bien remarquer que M. Proudhon n'a pas été jusqu'aux salaires égalitaires. Comment donc se fait-il que M. Louis Blanc ait blâmé comme odieuse une doctrine qui, à ce point de vue, est bien moins *avancée* que la sienne ?

Nous laissons à M. Louis Blanc le soin de cette contradiction.

[1] Tel est bien le texte imprimé.

Sur la réforme du tarif des douanes

[3 août 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Nous trouvons, dans une lettre publiée par le *Moniteur industriel*, un curieux passage. Il s'agit d'une visite faite par une commission de délégués de l'industrie des sucres à M. le ministre du commerce. Ces intéressés faisaient remarquer à M. le ministre que le gouvernement accordait des primes à plusieurs industries en souffrance, que les fabricants de sucre ne demandaient rien de cette nature, mais qu'en présence de la mévente de leurs produits, et en considération de ce qu'ils avaient acquitté d'avance l'impôt sur les sucres, ils réclamaient comme un acte de justice le renouvellement pour un terme de quatre mois des obligations qui leur restaient encore à payer à la régie.

« Ces paroles, dit l'auteur de la lettre, semblèrent produire un effet électrique sur M. le ministre, qui nous tourna brusquement le dos, sans vouloir en entendre davantage, et en articulant très distinctement ces paroles :

PAYEZ ! PAYEZ ! PAYEZ ! »

Il n'y avait rien à répondre à une pareille argumentation.

Ailleurs, dans la même lettre, le correspondant du *Moniteur industriel* fait dire à M. le ministre du commerce que le seul remède à la situation de l'industrie sucrière, serait dans un abaissement considérable des droits sur les sucres, abaissement qui raviverait la consommation et donnerait un grand développement à la sucrerie française.

M. Goudchaux a cent fois raison. Nous ne saurions trop l'engager à ne pas quitter le ministère des finances avant d'avoir fait une large réforme des tarifs des droits indirects et des droits de douane. Il y aurait pour lui honneur et pour la France entière profit à ce qu'il imitât les belles expériences qui ont été faites en Angleterre. Les ministres de la monarchie n'ont rien compris à ce qui s'est passé chez nos voisins ; les ministres de la République ne seront-ils pas un peu plus clairvoyants ?

Sur des primes à l'exportation

[3 août 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Sur la proposition de la commission, instituée le 2 juillet, pour améliorer le service des primes, les ministres du commerce et des finances ont pris des mesures pour que la liquidation de la prime

afférente aux fils et tissus de laine pure et mélangée, qui entraîne des délais de quatre ou cinq mois, soit abrogée de moitié.

Une circulaire de M. le ministre du commerce annonce cette amélioration aux chambres du commerce.

Nous ne sommes pas partisans des primes ; mais enfin, puisqu'on veut en donner, nous félicitons la commission d'avoir découvert les moyens d'abréger les délais du simple au double. Cette découverte ne fait guère l'éloge de l'administration, qui n'a pas su faire plus tôt ce que la commission a proposé. Il a fallu une révolution et l'insistance d'une commission d'intéressés directs, pour abréger de deux ou trois mois des formalités de bureaux !

Que d'abus semblables à corriger dans chaque ministère !

M. Morel-Cornet a déposé, au nom du comité du commerce et de l'industrie, un rapport sur la proposition de M. Waldeck-Rousseau, tendant à encourager l'exportation. M. Waldeck-Rousseau a proposé les moyens suivants :

« Les primes à l'exportation des produits ; un minimum de 4% d'intérêt applicable au capital employé ; des instructions spéciales données aux agents internationaux consulaires et politiques, afin qu'ils aident les exportateurs de leurs soins et de leur concours ; dans les dispositions qui sont prises par le gouvernement, facilité de transport par les navires de l'État, des retours des métalliques et des marchandises précieuses ; l'établissement de nouveaux comptoirs français partout où leur utilité sera reconnue. »

Le comité a eu en outre à examiner diverses propositions qui ont été soumises par voie de pétition à l'Assemblée nationale, demandant :

« La garantie par l'État d'un minimum d'intérêt à 5% envers les actionnaires de sociétés formées au capital de 20 millions et plus.

« La formation de diverses sociétés d'exportation, exploitant chacune une contrée déterminée et ayant l'État pour associé.

« La formation de comptoirs nationaux, sous la surveillance et la garantie de l'État, dont le capital pourrait s'élever à 25 millions pour l'un d'eux seulement.

« La formation de compagnies auxquelles l'État garantirait le capital, ou leur ferait directement, et dans des proportions différentes, des avances en argent ou en bons dits d'exportation, jusqu'à concurrence de 20 à 25 millions, soit comme prêteur, soit comme commanditaire. »

Le comité du commerce et de l'industrie approuve, cela va sans dire, les instructions aux agents internationaux, et il engage le gouvernement à exiger de ces agents des connaissances commerciales. Le comité pense comme M. Rousseau sur le transport des métal-

liques et matières précieuses. Il croit que l'établissement des nouveaux comptoirs sera également une mesure indispensable. Mais il n'insiste pas sur ces moyens très éloignés et très problématiques, et dans tous les cas très secondaires, de ranimer le travail des ateliers et des manufactures.

Le minimum d'intérêt n'est pas du goût du comité. Il trouve avec raison que l'État n'a pas les moyens de s'associer aux divers exportateurs qui réclament son concours, et qu'il n'a pas le droit de n'en commanditer que quelques-uns. Toutefois, il ne nous a pas semblé avoir bien apprécié une proposition qui lui a été faite, et que nous avons reproduite dans notre numéro du 31 juillet. Les auteurs de cette proposition établissaient que, moyennant certaines conditions, les risques de l'État étaient tout à fait nuls, et ils ne réclamaient l'intervention de ce dernier que comme appui moral vis-à-vis des capitalistes nationaux ou étrangers.

Partant de ce principe que certaines associations seraient secourues par l'État, le comité a fait au procédé de la garantie du minimum d'intérêt l'objection suivante :

« L'exportation de nos produits n'a pas lieu seulement par le commerce français ; elle a lieu aussi en grande partie par les commerçants étrangers, ceux des États-Unis surtout, qui viennent en France faire des achats considérables qu'ils paient comptant avec des valeurs ou de l'argent qu'ils apportent. Si quelques associations sont secourues par l'État, l'on sera porté à croire qu'elles peuvent, par ce moyen, se rendre maîtresses du marché ; alors les commerçants étrangers se garderont bien d'entreprendre un voyage coûteux, et d'abandonner la surveillance de leurs affaires, pour venir acheter plus cher en France. La production française éprouvera un dommage notable par cet état de choses nouveau. L'argent de l'étranger ne viendra qu'une année plus tard vivifier le travail national ; c'est une circonstance qui a dû aussi être prise en considération par votre comité. »

Sans doute, si les associations dont il est question sont secourues. Mais, encore une fois, les auteurs de la proposition que nous avons reproduite prétendent qu'ils ne demandent aucun secours réel. Au reste, quoi qu'il en soit de cette proposition, l'objection du comité des finances attaque directement le système des primes auquel il s'arrête cependant. En effet, avec des primes (il ne faut pas oublier que, vu notre système d'impôts, c'est la masse pauvre des villes et des campagnes qui les paient), on encourage la sortie des produits. Mais les étrangers ne tardent pas à neutraliser ces primes par des représailles, par des élévations de tarifs. Les manufacturiers allemands ont déjà dirigé leurs batteries dans ce sens.

Sur l'intervention française en Italie

[7 août 1848. — *Conjectural*, Probable.]

La *Démocratie PACIFIQUE* est décidément le journal le plus belliqueux de France. En Italie ! en Italie ! chante-t-elle depuis hier de toute la puissance de ses poumons. Allons au secours de l'Italie, faisons la guerre à l'Autriche, à l'Allemagne, à toute l'Europe, s'il le faut, pour délivrer l'Italie ! Doucement, messieurs de la *Démocratie pacifique*, doucement. Avez-vous donc bien réfléchi aux conséquences de cette intervention en Italie, que vous appelez de vos vœux imprudents ? Savez-vous où elle peut conduire la France et le monde ? Savez-vous si la France est en mesure d'en supporter le fardeau ? Savez-vous si les vieilles aristocraties européennes, si l'autocratie russe seront d'humeur à laisser faire la France sans intervenir à leur tour ? Non ! vous ne savez rien de tout cela, et pourtant vous criez : intervenez, intervenez.

Intervenir en Italie ; mais est-ce possible ? Où sont donc nos ressources ? N'avons-nous pas déjà fait rendre à l'impôt et à l'emprunt tout ce qu'ils peuvent rendre ? Et cependant, malgré tant et de si durs sacrifices imposés à nos contribuables, notre budget n'est-il pas en déficit ? Oserez-vous, après les 45 centimes, établir un nouvel impôt extraordinaire ? Oserez-vous, après avoir pressuré les contribuables jusqu'à la moelle, leur arracher la peau de dessus les os ? Et croyez-vous, si vous avez ce triste courage, qu'ils vous laisseront faire ? Ah ! sans doute, si, comme en 1792, vous aviez à défendre le sol de la patrie, la France ne vous refuserait ni son sang ni son or ; elle sacrifierait son dernier homme et son dernier écu pour protéger la frontière. Mais ce ne sera point, Dieu merci, pour sauver la patrie, qu'on le lèvera, cet impôt ! Ce sera pour aller sauver un peuple qui ne sait pas, qui ne veut pas se sauver lui-même ! Un peuple qui, hier, repoussait avec des imprécations cette intervention qu'il vous réclame aujourd'hui ! Un peuple qui trouve commode d'épargner son argent et ses soldats aux dépens de l'argent et des soldats de la France ! Encore si l'Italie avait épuisé la coupe des sacrifices ! Si elle avait en 1848 imité l'exemple héroïque de la France de 1792, si elle s'était levée tout entière pour rejeter l'Autrichien par-delà ses frontières, et si, malgré ce sublime effort, elle était retombée meurtrie, écrasée, nous comprendrions une intervention au-delà des Alpes ; nous comprendrions que la France s'imposât les plus durs sacrifices pour empêcher ce meurtre d'une nation héroïque ! Mais l'Italie a commencé à peine la guerre de son indépendance ! Mais l'Italie ne s'est pas levée encore ! Mais l'Italie a laissé manœuvrer, indifférente, au

milieu de ses plaines, les armées de l'Autriche, comme elle y laissait manœuvrer jadis les armées de la France et de l'Espagne ! Mais l'Italie, aujourd'hui comme alors, ne semble pas même se douter qu'il s'agit de ses destinées dans cette lutte, tant est profonde son insouciance, tant son apathie est complète ! Pourquoi donc en prendrions-nous plus de souci qu'elle-même ? Pourquoi ferions-nous plus de sacrifices pour assurer l'indépendance de l'Italie que n'en fait l'Italie ? Ah ! vraiment, n'en déplaise à la *Démocratie pacifique*, ce serait pousser trop loin l'amour des nationalités, ce serait le pousser jusqu'au don-quichottisme !

Non ! il faut se montrer plus économe de l'argent et des soldats de la France ! Il faut attendre une circonstance plus urgente. La République n'est pas assise encore ; n'allons pas la compromettre à son berceau par une folle et déplorable guerre ; ne dégarnissons pas l'intérieur quand l'émeute, vaincue d'hier, frémit encore ! N'appelons pas l'Europe à une coalition nouvelle ; ne suscitons pas de nouveaux orages contre la liberté renaissante, pour secourir une nationalité qui ne sait pas se secourir elle-même ! Consolidons notre République au lieu de nous embarquer dans une folle guerre qui, peut-être, nous ramènerait le despotisme !

Nous savons que nos paroles seront peu du goût de la *Démocratie pacifique*, mais il n'importe ! La France n'a point, grâce à Dieu, écouté les conseils de la *Démocratie pacifique*, lorsqu'il s'est agi du dedans ; nous espérons qu'elle ne l'écoutera pas davantage, maintenant qu'il s'agit du dehors. Le socialisme n'est bon ni en-deçà ni au-delà des frontières !

Sur le socialisme d'Eugène Sue

[7 août 1848. — *Conjectural*, Probable.]

M. Eugène Sue, dans une lettre adressée au rédacteur du Journal et à propos d'un projet de bibliothèques communales à faire diriger par un atelier national d'hommes de lettres, s'honore d'être un des plus fervents adeptes de l'*idée sociale*, formule qui semble à ses yeux synonyme du socialisme.

Nous nions que le socialisme soit l'idée sociale. Ces derniers mots ont toujours signifié le progrès. Les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des socialistes en ont fait le synonyme de barbarie. M. Eugène Sue a beaucoup à se faire pardonner ; car il est de ceux qui ont pris le socialisme en général et le socialisme phalanstérien en particulier pour le progrès ; il est un de ceux qui, par son roman du *Juif*

errant, ont jeté dans la foule le plus d'idées excentriques et biscornues.

Le *Constitutionnel*, qui a péché avec lui, confesse depuis quelque temps ses erreurs avec une grande abnégation.

M. Sue confessera-t-il les siennes ?

Ce serait heureux, car M. Sue, nous le reconnaissons, a le talent de se faire lire ; il a le pouvoir de vulgariser le bien comme il a celui de vulgariser le mal.

Sur les primes à l'exportation

[10 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Nous avons combattu le système des primes pour encourager nos exportations. Nous trouvons ce procédé d'encouragement coûteux, injuste et inefficace.

Coûteux, parce que nos fabricants de fils et de tissus seuls ont demandé quinze millions ;

Injuste, parce que le Trésor ne peut faire cette faveur à toutes les branches de notre industrie, toutes en souffrance, et parce que les contribuables français paient pour que nos produits soient consommés à bas prix par les étrangers ;

Inefficace, parce que les producteurs étrangers ne tardent pas à obtenir de leurs gouvernements des élévations de tarifs qui viennent contrebalancer l'effet des primes.

La cherté et l'injustice des primes n'ont pas besoin d'être démontrées.

Quant à l'inefficacité, c'est un fait qu'il suffit de citer au fur et à mesure qu'il se produit, et pour qu'on ne nous accuse pas de nous faire illusion, voici ce que nous lisons dans l'*Observateur belge* :

« Nous avons fait connaître, il n'y a pas longtemps, que l'on préparait à Berlin des mesures destinées à mettre le commerce du Zollverein à couvert des effets des primes instituées en France par le décret du 10 juin. Il paraît que ces mesures ne tarderont pas à être publiées. Le tarif du Zollverein serait élevé assez sensiblement sur quelques articles, parmi lesquels les fils de laine et les tissus de laine purs ou mélangés, autres que les draps, sont les seuls qui intéressent la Belgique à un certain degré.

« Si nos renseignements sont exacts, le nouveau régime serait mis en vigueur le 1er septembre prochain. C'est à nos industriels à s'arranger en conséquence. »

Voilà qui est clair. Pendant que l'on s'occupe d'encourager à grands frais nos exportations avec des primes, les Allemands, les

Prussiens et les Belges travaillent à les décourager par des exhaussements de tarifs.

Sur une entreprise de l'Académie des sciences morales et politiques

[11 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Nous avons déjà vivement insisté, et nous insisterons encore, sur la nécessité d'introduire dans l'enseignement public des cours d'économie politique dans lesquels on attirerait, sur l'organisation de la société et les nombreuses questions que soulèvent ses intérêts économiques, l'attention de la jeunesse, qui déjà, est appelée à porter les armes pour défendre l'ordre social, et qui, sous peu, prendra part aux affaires, soit en exerçant ses droits électoraux, soit en remplissant des fonctions publiques, soit en occupant un rang quelconque dans le pays.

Le *Journal des Débats* publie aujourd'hui un article qui est en parfaite conformité avec les idées que nous exprimions, il y a quelques jours, en indiquant le principal moyen de déraciner des esprits les fallacieuses théories qu'y ont mises non seulement les inventeurs de systèmes, non seulement leurs disciples immédiats, mais encore les publicistes de l'école socialiste bâtarde, qui se sont trouvés dans les journaux, dans les clubs, dans le barreau, la magistrature, le clergé, l'administration, le pouvoir, et qui sont plus responsables qu'ils ne croient des malheurs que nous a occasionnés l'égarement des bandes qui ont attaqué la société dans les journées de juin.

Mais ce que nous tenons à faire remarquer à nos lecteurs, ce n'est pas tant les réflexions du journal que nous venons de citer que la circonstance à propos de laquelle il a été conduit à les faire, circonstance que nous trouvons également rappelée dans le *Journal des Économistes* :

« Le président de l'Académie des sciences morales et politiques, dit le *Journal des Débats*, prié de se rendre chez le général Cavaignac, eut avec lui un entretien dans lequel, si nous sommes bien informés, le chef du pouvoir exécutif le chargea de demander aux membres de l'Académie leur concours actif pour la défense de la société menacée, en se fondant sur ce que l'épée est impuissante pour triompher des idées, et que l'intelligence seule peut avoir raison des sophismes qui égarent un si grand nombre de personnes.

« Si nous ne reproduisons pas textuellement les paroles du général Cavaignac, ajoutent les *Débats*, et celles du savant illustre qui était son interlocuteur, nous croyons fidèlement rapporter le sens de ce

qui s'est dit dans cette conférence, et nous ne le rapportons que pour le louer. »

Si ces détails sont vrais, nous serions heureux de constater que M. le président du conseil a l'intelligence exacte de la situation. Il est évident que les combats de la rue sont nés de l'anarchie des esprits, et que l'anarchie des esprits est le produit de ce socialisme vague et aventureux qui accuse la plus complète ignorance de la physiologie de la société et des notions les plus élémentaires de la science économique.

Il paraît que l'Académie des sciences morales et politiques, pour répondre au désir et à l'espoir de M. le président du conseil, s'est empressée de nommer une commission chargée de formuler un plan quelconque pour agir sur l'esprit public, et que cette commission a proposé à l'Académie qu'une série de petits traités seraient rédigés par les différents membres de la compagnie.

Il ne nous semble pas, quant à nous, que l'Académie et la commission aient été bien inspirées dans le choix des moyens. Sans doute, la plupart des membres de cette classe de l'Institut ont une popularité acquise par de beaux travaux et un talent éprouvé ; mais nous ne pensons pas que leur popularité et leur talent soient bien, sauf exception, de nature à convenir en ce moment. Il ne s'agit pas, en effet, de s'adresser au monde savant de France et d'Europe, mais bien de pénétrer dans la couche de la population industrielle et ouvrière. Il ne s'agit pas d'éditer des morceaux académiques sur divers points de philosophie, de morale, de droit, d'économie politique, mais bien de publier une série de ces petits écrits, de ces petits *tracts*, comme disent les Anglais, qui vont droit au but à l'aide d'un style clair et vif. Nous ne voulons pas discuter les qualités scientifiques et littéraires des membres de l'Académie des sciences morales et politiques ; mais nous pouvons dire, sans blesser personne, qu'il n'y en a pas beaucoup parmi eux capables de remplir, pour la forme, le programme mis en avant. Quant au fond, les difficultés vont être encore plus sérieuses, et nous ne craignons pas d'avancer qu'il est impossible que les diverses sections s'entendent pour approuver les doctrines philosophiques, morales ou économiques des auteurs des petits traités, qui doivent être publiés au nom de l'Académie tout entière ; car un corps académique ne doit pas être et n'est pas forcément composé de savants complètement d'accord entre eux, même sur les données fondamentales des sciences qui font l'objet des diverses sections.

L'Académie, si elle persiste à publier divers écrits, se verra donc forcée d'accepter les travaux que lui offriront ses membres tels quels,

et de les publier sous la responsabilité exclusive de l'auteur. Mais alors son but est aux trois quarts manqué.

S'il faut en croire le *Journal des Économistes*, la première des publications contiendrait une introduction philosophique de M. de Rémusat, un écrit de M. Cousin sur la justice et la charité, un travail de M. Thiers sur l'impôt. Assurément, les noms, illustres à divers titres, de MM. de Rémusat, Cousin et Thiers, attireront l'attention du public politique et littéraire ; mais nous doutons qu'au moment où nous sommes, les ouvriers et les masses s'empressent de les lire. Nous admettons, par hypothèse, que M. de Rémusat sera l'heureux interprète de la vérité philosophique, que M. Cousin réussira à préciser la nature de la charité salutaire, et que M. Thiers suivra le drapeau de l'orthodoxie économique dans le développement du sujet délicat dont il s'est chargé.

Nous ne saurions donc engager l'Académie à persévérer dans cette voie. Cependant, nous croyons à l'utilité de son intervention, et nous dirons dans un autre article comment elle pourrait rendre cette intervention véritablement efficace.

Sur les idées de M. Proudhon

[13 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Nous avions bien prédit à l'Assemblée qu'elle aurait plus tard à se repentir d'avoir tiré des cartons la fameuse proposition de M. Proudhon. Nous lui disions : Vous aurez beau condamner et flétrir les doctrines de l'auteur de la formule : *la propriété, c'est le vol*, vous ne les empêcherez pas de se produire. Au contraire, vous allez leur donner un attrait dont elles étaient jusqu'à présent dépourvues ; l'attrait qui s'attache à toute œuvre défendue ou condamnée. Il y avait, au XVIII^e^ siècle, un sophiste de la famille de M. Proudhon. Ce sophiste s'avisa, lui aussi, de faire le procès à la société, et la guerre à la propriété. Cet ancêtre du socialisme moderne s'écriait, lui aussi, dans un discours célèbre : « Souvenez-vous que les fruits sont à tous, que la terre n'est à personne », et il conjurait ses contemporains, les Richelieu, les Voltaire, les Diderot, les d'Alembert, les Montesquieu, de retourner à l'état sauvage. Les philosophes s'amusèrent beaucoup du paradoxe, et Voltaire écrivait au farouche citoyen de Genève : « En vous lisant, je me sens une envie irrésistible de marcher à quatre pattes. » Mais la Sorbonne prit la chose plus au sérieux : elle se fâcha tout de bon, et elle condamna au feu les livres de ce contempteur de la société. Qu'advint-il de cette condamnation ? La sentence de la Sorbonne fut-elle ratifiée par le public ? Cessa-t-on de

lire les livres de Rousseau ? Et lui-même fut-il mis au ban de la société ? En aucune façon ! Avant que l'*Émile* eût été brûlé par la main du bourreau, on lisait Rousseau ; après, on le dévora. Avant le jugement de la Sorbonne, Rousseau était regardé comme un philosophe passablement fantasque et fort mal élevé : après, on le regarda comme un demi-dieu. C'était à qui recevrait Rousseau, à qui le logerait, l'hébergerait, Rousseau, ce grand homme, cet écrivain sublime, qui venait d'avoir les honneurs d'un auto-da-fé en pleine Sorbonne !

Eh bien ! l'Assemblée nationale a commis, ce nous semble, absolument la même faute à l'égard de M. Proudhon. Qu'était-ce que M. Proudhon avant la condamnation de l'Assemblée ? Un métaphysicien insaisissable et creux, dont les œuvres n'étaient guère lues que par les professeurs de philosophie de l'Heidelberg ou de Berlin, et un journaliste plein d'extravagance et de verve, mais dont les articles n'avaient aucune notoriété. Maintenant c'est autre chose ! Le fameux discours de M. Proudhon à l'Assemblée nationale s'est répandu par milliers d'exemplaires, ses livres sont aujourd'hui à peu près les seuls que l'on achète, et ses articles, oh ! ses articles, c'est à peine si l'on peut se procurer le bienheureux journal qui a le privilège de les publier. L'éditeur de M. Proudhon aurait dépensé 500 000 francs en *réclames*, qu'il n'aurait pas réussi aussi bien à donner la vogue à son client. Si cela continue, le nom de M. Proudhon ne sera guère moins populaire en France que celui de Napoléon ou de Croquemitaine !

Donc, M. Proudhon, profitant du bruit qu'on a fait imprudemment autour de son nom, M. Proudhon a repris la plume. Il va sans dire que M. Proudhon est fort en colère. Mais en ce temps d'état de siège, il n'est pas prudent de le prendre trop haut avec les gens. Aussi que fait M. Proudhon ? Il s'en va déterrer un mort, et ce mort, dont le seul crime est d'avoir professé l'économie politique à l'Université d'Oxford, et écrit un livre « sur le problème de la population », M. Proudhon le dépouille et le soufflette avec une indicible colère.

« La théorie de Malthus, dit-il, c'est la théorie de l'assassinat politique, de l'assassinat par philanthropie, par amour de Dieu. — Il y a trop de monde au monde : voilà le premier article de foi de tous ceux qui, en ce moment, au nom du peuple, règnent et gouvernent. C'est pour cela qu'ils travaillent de leur mieux à diminuer le monde. Ceux qui s'acquittent le mieux de ce devoir, qui pratiquent avec piété, courage et fraternité, les maximes de Malthus, sont les bons citoyens, les hommes religieux ; — ceux qui protestent sont des anarchistes, des socialistes, des athées. »

« … La presse, le gouvernement, l'Église, la littérature, les économistes, la grande propriété, tout, en France, s'est fait anglais, tout

est malthusien. C'est au nom de Dieu et de sa sainte Providence, au nom de la morale, au nom des intérêts sacrés de la famille, qu'on soutient qu'il n'y a point de place, dans le pays, pour tous les enfants du pays. »

Encore, si ce pauvre mort pouvait se défendre ! Il s'inscrirait sans doute en faux contre l'âpre accusation de ce terrible chacal socialiste qui, sans pitié aucune, vient violer la paix de sa tombe. Il lui dirait : « Mais je ne suis pas coupable du crime dont vous m'accusez ! Je n'ai jamais dit qu'il n'y avait pas de place dans le pays pour tous les enfants du pays ![1] Je n'ai jamais fait la théorie de l'assassinat par philanthropie. Ce que j'ai dit, le voici : J'ai dit que l'homme devait être responsable de sa propre vie et de son propre bien-être ! J'ai dit que nul n'avait le droit de vivre aux dépens de son voisin ; j'ai dit que mieux valait n'avoir pas de famille que de léguer ses enfants à la charité publique ! J'ai dit que l'homme devait savoir, au besoin, retenir ses passions, au lieu de s'y abandonner comme une brute ! J'ai dit que la population devait savoir se proportionner aux subsistances, quand on ne savait point proportionner les subsistances à la population. Voilà ce que j'ai dit, rien de plus, rien de moins ! Suis-je donc si coupable ? Et la société a-t-elle si grandement tort d'être malthusienne ? Vaudrait-il mieux que les hommes pullulassent comme des sauterelles, pour s'entre-dévorer comme elles ? »

Mais M. Proudhon n'en demeurerait sans doute pas moins inflexible à le condamner, cet abominable Malthus ! Nourrir la société, donner un suffisant bien-être à tous les hommes nés et à naître, la belle affaire ! Avec sa seule *Banque d'échange*, une banque merveilleuse, M. Proudhon nourrirait deux sociétés, trois sociétés, en garantissant à chacun de leurs membres un revenu de 4 fr. 50, voire même de 5 fr. 75 par jour ! M. Proudhon rendrait à cet égard des points à Fourier lui-même ! Mais que voulez-vous ? Il y a d'affreux réactionnaires, d'infâmes disciples de Malthus, qui n'ont aucune foi dans les belles inventions de M. Proudhon, et qui vous le traitent beaucoup trop cavalièrement, ce Christophe Colomb humanitaire ! Aussi, il faut voir comme il les massacre, ces *carnassiers*, ces *chacals*, ces *antropophages* !

« C'est pour avoir énergiquement signalé le mal et cherché de bonne foi le remède, que la parole m'a été ôtée par ordre du gouvernement, du gouvernement qui représente la révolution !

[1] Dans un passage fameux de la première édition de l'*Essai sur le principe de population* (1798), sur le « banquet de la nature » (*nature's mighty feast*), d'où sont exclus les surnuméraires, Malthus affirma pourtant cette même chose. Le passage fut retiré dans les éditions suivantes.

« C'est pour cela que j'ai vu passer sur moi, muet, le déluge des calomnies, des trahisons, des lâchetés, des hypocrisies, des outrages, des désertions et des défaillances de tous ceux qui haïssaient ou qui aimaient le peuple ! C'est pour cela que j'ai été, pendant un mois entier, livré aux chacals de la presse et aux chats-huans de la tribune ! Jamais homme, ni dans le passé, ni dans le présent, ne fut l'objet d'autant d'exécration que je le suis devenu, pour ce seul fait que je fais la guerre aux antropophages.

« Calomnier qui ne pouvait répondre, c'était fusiller un prisonnier. Carnassiers de Malthus, je vous reconnais là ! Poursuivez donc ; nous avons plus d'un compte à régler encore. Et si la calomnie ne vous suffit pas, employez le fer et le plomb. Vous pouvez me tuer : nul ne peut éviter son sort, et je suis à votre discrétion. Mais vous ne me vaincrez pas : vous ne persuaderez pas au peuple, moi vivant, moi tenant une plume, que, hormis vous, il y ait quelqu'un de trop sur la terre. J'en fais le serment devant le peuple et devant la République ! »

À coup sûr, voilà de la verve, et quelle verve ! Quand on songe que toutes ces phrases-obus vont éclater au milieu d'une foule ignorante et passionnée, au milieu d'une foule qui prend au pied de la lettre toute cette rhétorique enragée, n'y a-t-il pas de quoi trembler pour l'avenir ?

Si l'esprit d'association était répandu en France, au même degré qu'en Angleterre, nos appréhensions seraient moindres : déjà des sociétés se seraient formées sur tous les points du pays pour répandre, dans la masse émancipée d'hier, de saines notions d'économie politique, de droit et de morale ; déjà le contre-poison coulerait à flots à côté du poison. Mais hélas ! on ne s'inquiète guère en France de ce qui se passe dans les régions inférieures ; on ne s'occupe de ce qui se pense, de ce qui se dit, de ce qui s'enseigne dans le peuple, qu'après que pensées, paroles, enseignements, ont porté leurs déplorables fruits ! On s'associe pour perfectionner la race des chevaux, mais on ne comprend pas du tout la nécessité de s'associer pour perfectionner l'éducation des hommes. C'est à MM. Louis Blanc, Cabet, Considérant et Proudhon qu'on abandonne cette tâche ! Puis on s'étonne naïvement d'être débordé par les mauvaises doctrines ! Il faut avouer qu'on l'a bien un peu mérité.

Sur le programme de l'instruction publique

[14 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Dans son discours aux élèves des collèges, M. le ministre de l'instruction publique a donné, quoiqu'en termes un peu vagues, le programme qu'il se propose de suivre. Après avoir assuré que désormais, par l'enseignement élémentaire gratuit, la vie intellectuelle pénétrerait au sein des campagnes jusqu'ici les plus déshéritées, M. de Vaulabelle a parlé de l'enseignement professionnel qui sera donné par l'État. Il a dit : « Un autre enseignement plus spécial ouvrira, je l'espère, à la jeunesse les moyens de puiser, dans un travail conforme aux aptitudes de chacun, un bien-être honorable pour lui et profitable pour tous. » Ces paroles témoignent des intentions de M. le ministre, mais elles n'accusent aucun projet un peu positif. M. de Vaulabelle n'en est qu'à l'espérance. Nous devons donc insister pour qu'il formule sous peu un plan de réforme tendant à satisfaire les besoins publics. Aujourd'hui, l'enseignement classique gréco-latin est la généralité ; l'enseignement libéral et scientifique est l'exception ; et c'est un système tout contraire qui convient au pays. Dès demain on peut modifier dans ce sens l'enseignement des trois quarts des collèges, de telle façon que l'étude des langues mortes et celle de l'antiquité ne soient plus dominantes que dans un petit nombre d'établissements destinés aux jeunes gens qui voudront suivre cette spécialité de luxe.

En nous exprimant ainsi, nous sommes l'écho de l'immense majorité des pères de famille, qui voudraient bien diriger leurs enfants vers les professions agricoles, manufacturières et commerciales, mais qui, une fois entrés dans la filière classique, sont obligés de les faire passer par le baccalauréat, et de les laisser s'entasser aux abords des carrières administratives. Eh bien ! nous ne sommes pas sûrs que M. le ministre comprenne sa véritable mission à cet égard. Il a tenu à dire dans son discours qu'aucun soin, aucun effort ne coûteront à la République pour maintenir à leur niveau le plus élevé *toutes* les parties de cet enseignement littéraire qui a porté, a-t-il dit, si haut la gloire de l'Université de France, et le renom des hommes éminents qui l'ont dirigée ou la dirigent aujourd'hui. Nous voudrions bien que ce ne fût là qu'un compliment banal à l'adresse d'un auditoire essentiellement composé d'esprits universitaires. Mais il est à craindre que M. le ministre n'ait dit le fond de sa pensée. Dans ce cas, nous le déclarerions franchement, M. de Vaulabelle ne vaudrait pas plus à nos yeux que MM. Cousin, Villemain ou de Salvandy ; il vaudrait

moins que M. Guizot. Ce qui importe, c'est l'avenir du pays, et non la gloire de l'Université de France.

Or, l'avenir du pays dépend, en très grande partie, de la cessation de l'enseignement trop exclusivement littéraire, et de son remplacement par un enseignement scientifique qui laisse dans l'esprit de la jeunesse des idées naturelles et des notions positives de toutes les connaissances utiles, à l'aide desquelles on peut se tirer d'affaire dans ce monde. L'enseignement littéraire en général, nous le répétons, ne convient qu'à une minorité d'élite ; quant à l'enseignement littéraire classique ancien, encore en honneur de nos jours, on a pu le juger par ses effets : il n'a produit jusqu'ici que des esprits vagues, inquiets, impatients, allant droit à l'anarchie des idées et au désordre. L'histoire sera plus sévère que M. de Vaulabelle pour l'Université de France ; elle lui attribuera une grande part de responsabilité dans les malheurs qui accablent la patrie, et qui effraient la société ; car ces malheurs sont en partie l'ouvrage de ceux qui ont dirigé l'Université, à partir de M. de Fontanes jusque et y compris le citoyen Carnot.

M. de Vaulabelle inaugurera-t-il un autre système ? Sera-t-il un ministre libéral ? Nous le jugerons par ses actes.

Mais nous pouvons dès à présent applaudir au désir qu'il a manifesté d'imprimer encore plus d'activité à l'enseignement de l'histoire nationale et à celui des langues vivantes. De tous les Européens, les Français sont ceux qui étudient et qui savent le moins les langues que parlent leurs voisins. La prospérité de leurs affaires, l'état de leur esprit, la quantité de leurs préjugés, sont proportionnels à cette ignorance. Que la République nous émancipe sous ce rapport, et elle aura vraiment contribué à hâter la fraternité des peuples, laquelle est toujours accompagnée d'une plus grande masse d'échanges. Or, plus d'échanges, plus de travail, plus de salaires, sont des termes corrélatifs ; et c'est ainsi qu'un ministre de l'instruction publique peut rendre encore plus de services à l'industrie du pays que le ministre du commerce.

Sur la propagande du désarmement en Angleterre

[14 août 1848. — *Conjectural*, Probable.]

Il y a un homme en Angleterre qui a beaucoup de nos sympathies, qui a joué naguère un grand rôle, mais qui est à la veille de descendre du piédestal où ses compatriotes l'ont placé, parce qu'il ose continuer sa route dans le champ des idées hardies.

Cet homme, c'est M. Cobden.

Dans une des dernières séances du parlement où l'on discutait la rédaction du budget de la marine, le héros du *free trade* est venu reprendre son thème favori, celui dont il s'est fait le champion, depuis sa victoire sur les lois-céréales.

Il a proposé la réduction des armements comme unique moyen de réduire la dépense, et comme moyen aussi de diminuer les chances de la guerre. M. Cobden a fait d'une pierre deux coups.

En parlant de la réduction des forces maritimes, il n'a garde d'omettre celles de l'armée de terre.

Là-dessus grandes clameurs, grands hourras. Faire de pareilles propositions en tout pays, et surtout dans un temps tel que le nôtre, n'est-ce pas là un moyen infaillible d'exciter les rumeurs ou le dédain de la foule ?

Il y a quelque temps, c'était avant la révolution de février, M. Cobden, comprenant tout ce qu'avait de pratique et de fécond une pareille idée, avait déjà formulé sa proposition. M. Cobden démontrait comment l'Angleterre augmenterait ses ressources, et conséquemment sa sécurité intérieure, tout en demeurant assez forte, malgré la réduction de ses moyens de défense contre l'invasion étrangère.

Toutes les nations, disait-il, ont assez à faire chez elles pour ne pas songer à venir nous déclarer la guerre. Diminuons nos flottes, diminuons notre armée, ce sera le meilleur moyen de prouver à l'Europe que nous voulons sincèrement la paix. Si elle en est bien persuadée, elle nous imitera. C'est là, ajoutait-il, l'unique moyen de mettre de l'ordre dans nos finances, de donner un nouvel essor à notre industrie, à notre commerce, et, par conséquent, de donner du pain à nos populations.

M. Cobden avait raison avant le 24 février, comme il a eu raison cette fois encore, en dépit des arguments de lord John Russell. Aussi l'applaudissons-nous d'être revenu à la charge avec une nouvelle insistance.

N'en déplaise aux esprits superficiels, l'opportunité d'une pareille mesure n'est pas moins évidente encore aujourd'hui, malgré l'agitation de l'Europe.

Nous persistons à croire que les chances de guerre s'affaiblissent de plus en plus ; mais, en fût-il autrement, le meilleur système, à notre avis, pour les diminuer autant que possible, c'est d'entrer sérieusement dans la voie indiquée par M. Cobden.

Le problème à résoudre en France est le même qu'en Angleterre ; au fond, c'est partout l'unique problème ! Si les nations désirent sincèrement la paix, et par suite tous les bienfaits qui en décou-

lent, elles doivent songer sérieusement à diminuer les cadres de leurs armées.

Mais, nous dira-t-on, comme lord John Russell le disait à M. Cobden, peut-on songer à diminuer ses forces, lorsque l'on veut efficacement la paix ? Oui, sans aucun doute ! Et nous tenons pour un paradoxe cet adage si vanté :

Si vis pacem para bellum. [1]

C'est le contraire qu'il faudrait dire. Le goût des armes n'est-il pas, en effet, contagieux, et est-ce bien un moyen d'inspirer de la confiance à ses voisins, que de s'armer de pied en cap ? N'est-ce pas, au contraire, le moyen le plus sûr de provoquer la guerre ?

À quoi sert d'ailleurs à l'Angleterre d'être redoutée au dehors, si en s'obstinant à accroître indéfiniment sa dette, qui pèse en définitive sur les classes ouvrières, elle provoque la guerre dans son propre sein ?

Vaudra-t-il bien la peine, alors, d'avoir gardé soigneusement ses frontières, et d'avoir évité la guerre avec les nations voisines ?

L'Angleterre serait donc, d'après lord John Russel, dans un cercle vicieux. Elle serait prise dans ce dilemme :

Ou la guerre au dedans,

Ou la guerre au dehors.

Il faut, par conséquent, douter de la Providence pour admettre les arguments du ministre anglais, ou y croire, en adoptant ceux de M. Cobden en modifiant ainsi l'adage consacré :

« *Si vis pacem para pacem.* » [2]

Sur les primes à l'exportation et les coalitions

[15 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Toutes les industries sont atteintes par la crise, et il serait fort difficile de désigner celles qui souffrent le plus. Il y a égalité dans les souffrances. Cependant quelques industries, moins patientes ou mieux *représentées* que les autres, ont demandé à hauts cris des secours soit sous forme de primes à l'exportation, soit sous forme de commandes de l'État. Le comité du travail n'a pas manqué d'accueillir ces demandes et de les formuler en un projet de loi. C'était un bon à vue d'une vingtaine de millions tiré sur le Trésor public, qui, en ce moment, regorge de richesses, comme chacun sait. Vainement M. Morin, un jeune orateur que nous avons plus d'une fois

[1] Si tu veux la paix, prépare la guerre.
[2] Si tu veux la paix, prépare la paix.

déjà rencontré sur le terrain des vrais principes économiques, faisait-il remarquer tout ce qu'il y avait d'inique à taxer le travail général de la nation au profit de certaines industries déjà protégées par des droits de douanes exorbitants, messieurs du comité du travail n'en tenaient pas moins à leur projet. Il a fallu que M. Goudchaux et M. de Lamoricière vinssent successivement déclarer que le Trésor se trouvait complètement hors d'état de pourvoir à une pareille dépense. « Nous n'avons pas d'argent », dit M. de Lamoricière, « et d'ailleurs, nous serons obligés de vous demander, mercredi prochain, vingt millions pour le chemin de fer de Lyon. » Le premier de ces arguments était assurément des meilleurs, et il pouvait dispenser d'une foule d'autres, mais le second n'était, en vérité, guère concluant. Si le Trésor public est à sec, n'est-il pas au moins aussi absurde de consacrer 20 millions à achever le chemin de fer de Lyon que de les employer à secourir certaines branches de l'industrie manufacturière ? La prodigalité n'est-elle pas aussi condamnable d'un côté que d'un autre ?

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée a passé à l'ordre du jour sur le malencontreux projet du comité du travail. Puisse-t-elle traiter de même le projet de rachat du chemin de fer de Lyon, cette mauvaise queue du socialisme bâtard de MM. Garnier-Pagès et Duclerc ?

Il a été ensuite question du *Journal de la République*. Hélas ! celui-ci n'a pas davantage trouvé grâce auprès de l'Assemblée. Dans un discours incisif, M. de Kerdrel a fait ressortir tous les inconvénients pratiques de cette conception malencontreuse. Le comité de l'intérieur, qui l'avait mis au monde, ce triste embryon, jetait, pendant le discours de M. de Kedrel, des regards de détresse, du côté du banc des ministres. Mais M. Senard, immobile et les yeux baissés, semblait ne pas s'apercevoir de ces provocations muettes. Enfin il se dirige vers la tribune. « L'idée d'une intervention du gouvernement dans les publications populaires, dit-il, nous avait paru excellente. (Une joie profonde se manifeste sur les bancs de la commission.) Mais, ajoute M. Senard, nous avons bientôt reconnu que l'application en était complètement impossible. (La tristesse succède à la joie sur les bancs de la commission.) C'est pourquoi, poursuit cet impitoyable M. Senard, nous renonçons à soutenir le projet de la commission. (Désolation profonde sur les mêmes bancs.) » Là-dessus, l'Assemblée demande la clôture ; mais voici un orateur qui s'élance à la tribune : c'est M. Guigne de Champvans, un ancien rédacteur en chef du *Bien public* de Mâcon. M. de Champvans vient seul contre une armée défendre le projet.

Sa présence fait reparaître une lueur d'espoir dans les yeux mornes des membres de la commission. Mais, ô monsieur Guigne,

fussiez-vous une nouvelle incarnation de Démosthènes, vous n'eussiez point réussi à remettre à flot le malencontreux journal, et vous n'êtes pas une incarnation de Démosthènes ! Donc, malgré les considérations morales et philosophiques de M. de Champvans, l'Assemblée enterre presque unanimement le *Journal de la République. — Requiescat in pace.*

L'ordre du jour appelle la réforme des lois sur les coalitions. On sait combien était inique cette législation empruntée au despotisme impérial. On sait qu'entre les maîtres et les ouvriers coalisés, la loi établissait, quant au délit et aux pénalités, une différence injustifiable, frappant à peine ceux-là, et réservant pour ceux-ci toutes ses rigueurs. La commission a proposé d'établir désormais l'égalité des peines pour les uns et pour les autres. M. Morin et Wolowski ont été beaucoup plus loin ; ils ont protesté, en de fort bons termes, contre ce prétendu délit de coalition, et ils ont demandé qu'on l'effaçât de notre code. Ils ont fait remarquer que l'Angleterre a supprimé, depuis longtemps déjà, ses vieilles lois sur les coalitions, sans que l'industrie britannique en ait le moins du monde souffert. Ce n'est pas, ont-ils dit, la coalition qu'il faut punir : la coalition n'est pas, ne saurait être un délit, mais bien les menaces, les violences et les sévices qui accompagnent certaines coalitions. Malheureusement il y a dans l'Assemblée beaucoup plus de légistes que d'économistes. Les légistes ont voulu que les tribunaux fussent appelés à décider entre les « coalitions légitimes » et les « coalitions abusives » ; et l'Assemblée, cédant aux subtilités chaleureusement débitées par le rapporteur, M. Rouhier, a décidé le renvoi du projet au comité de législation.

Nous sommes curieux de savoir à quels signes Messieurs du comité reconnaissent les coalitions abusives d'avec les coalitions légitimes.

À la fin de la séance, M. Tourret a présenté un projet de décret tendant à augmenter les primes accordées pour la pêche de la morue. Encore une contradiction !

Sur l'octroi et le prix de la viande

[15 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

On se demande comment il se fait que les dégrèvements qui ont été opérés sur les droits que paie la viande aux barrières n'ont apporté qu'une diminution très peu sensible sur le prix de la viande au détail.

Voici comment s'explique ce résultat.

D'abord la réduction des droits ne s'élève pas au-dessus de 8%. Sur cette proportion, 3% ont été reportés sur les vendeurs au marché de Poissy, et en définitive la réduction réelle n'est que de 5%.

Les 3% dont nous parlons étaient perçus aux barrières en même temps que les droits d'octroi ; mais, en fait, ils n'étaient autres que la commission de banque demandée par la municipalité aux bouchers pour les frais de la caisse de Poissy qu'elle administre sous sa responsabilité. On sait, en effet, que croyant mieux assurer l'approvisionnement de la capitale, l'autorité municipale a depuis longtemps organisé une caisse ou banque ayant des employés à Paris et à Poissy, et dont les fonctions sont de payer aux herbagers, en espèces sur le marché même, les animaux que leur achètent les bouchers, et de se faire rembourser à Paris par ces derniers ; le tout moyennant une commission de 3%.

On comprend donc que la nouvelle combinaison n'a rien changé pour le consommateur quant à ces 3% ; car le vendeur les porte dans les prix qu'il fait au boucher, et celui-ci les porte à son tour dans les prix qu'il fait au consommateur. Disons, en passant, que cette commission est assurément plus élevée qu'une commission ordinaire de banque, qu'elle dépasse la rémunération d'un service et qu'elle n'est en définitive qu'un droit d'octroi déguisé. Turgot avait supprimé la caisse de Poissy dans l'un de ses mémorables édits de 1776 ; ses successeurs l'ont rétablie, et on l'a maintenue sans trop se rendre compte de son utilité ; puisque la ville ne fait pas de cadeaux aux bouchers, il est évident que ceux-ci se seraient bientôt habitués à payer les herbagers en espèces ou à leur offrir des mandats acceptables.

Mais, quoi qu'il en soit de l'utilité de la caisse de Poissy, les faits relatifs à la modification des droits d'octroi sur la viande, sont, il faut le répéter, que la diminution n'a pas été de 9%, comme on l'a avancé, mais bien de 8% ; et que, sur ces 8%, 3% sont maintenus et déguisés sous un nouveau mode de perception.

La bonification du consommateur n'a donc pu être, en réalité, que d'un 20^{e} du prix ordinaire, soit de un sou par livre de viande de choix valant 1 franc, et de deux liards pour celle valant moitié moins. Si cette différence possible se réalisait complètement, elle serait déjà peu sensible. Mais voici quelles circonstances tendent encore à l'atténuer.

D'abord, les bouchers ayant en général des prix faits avec les diverses pratiques, sont parvenus à les maintenir, sans efforts, uniquement à cause de l'ignorance des acheteurs ; en second lieu, les consommateurs, qui obtiennent un crédit quelconque, et qui sont, jusqu'à un certain point, sous la domination de leurs fournisseurs,

n'ont pas pu faire baisser les prix en leur faveur, proportionnellement à la baisse des droits ; troisièmement, les bouchers étant organisés en monopole, c'est-à-dire limités quant au nombre, ne se sont pas fait une concurrence aussi active, surtout dans les quartiers éloignés des barrières. Dans ces quartiers, le consommateur ne peut pas, en effet, s'adresser aux bouchers des campagnes qui, n'étant pas soumis à la formalité de la caisse de Poissy, ont obtenu dans la réforme un abaissement de 8%, dont ils ont pu faire jouir leurs clients. Enfin, l'on sait que, grâce aux droits de douane, la viande est toujours rare en France et dans le rayon du marché de Paris, de sorte que le producteur est plutôt porté à hausser qu'à baisser le prix des animaux qu'il amène au marché.

On sait cependant que quelques grandes maisons achetant dans de bonnes conditions aux bouchers des barrières, argent comptant et en parfaite connaissance de cause, ont obtenu de leurs fournisseurs une diminution d'environ cinq centimes par livre de bonne viande, proportion correspondant à un peu moins de 5%.

Sur l'état des récoltes et le niveau des prix

[15 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Voici un trait de monomanie socialiste. La récolte sera, selon toute apparence, abondante et de bonne qualité. La *Démocratie pacifique* en conclut que le blé étant plus abondant, plus *offert*, les prix des céréales baisseront sur les marchés et le pain sera partout à bon marché. Jusque-là le raisonnement du journal phalanstérien est irréprochable.

Mais partant de ce fait, également vrai, que souvent une récolte moindre à un prix élevé donne plus de bénéfices aux cultivateurs, notre journal s'écrie : « Singulière société que celle qui fait pour les propriétaires du sol un désespoir de cette abondance, qui est la vie du plus grand nombre, et une joie de cette disette qui est pour le peuple la famine et la mort. »

Singulier esprit, disons-nous à notre tour, que celui de notre confrère ! Il se figure, en effet, que par cela seul que les villages seront logés dans un phalanstère au lieu de l'être dans une série d'habitations séparées, l'abondance des blés ne tendra plus à en avilir les prix. Car, enfin, les phalanges du Soissonnais vendront toujours des céréales aux phalanges dont la situation sera moins prospère ; et alors il faudra bien que la loi de l'offre et de la demande ait son cours.

L'erreur de nos adversaires, erreur grossière, mais erreur courante, est de se figurer que la loi de l'offre et de la demande est de l'invention des économistes, tandis que c'est la Providence qui l'a établie, et que les économistes se sont bornés à la constater.

Nous ne relèverons pas l'exagération qu'il y a dans ce prétendu *désespoir* et cette prétendue *joie* des propriétaires. La connaissance exacte des faits prouverait à la *Démocratie pacifique* que la disette fait tout aussi bien le malheur des producteurs que celui des acheteurs de céréales.

Sur la situation de la propriété en France

[16-17 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Certains réformateurs professent depuis quelque temps, à l'endroit de la constitution de la propriété, des doctrines tellement étranges, tellement subversives des fondements essentiels de la société, qu'il serait dangereux de laisser s'accréditer les erreurs qu'ils propagent à dessein et que l'ignorance n'est que trop prompte à accueillir.

Les attaques auxquelles la propriété est en butte donneraient à penser que les propriétaires forment, en quelque sorte, une classe à part, se reproduisant par elle-même et rejetant de son sein tout élément étrange ; on dirait, en vérité, que la propriété se trouve cantonnée dans une position inaccessible, et qu'elle a tracé autour d'elle nous ne savons quelle ligne de défense que nul ne peut franchir.

Or, rien n'est moins exact. Nos lois civiles tendent elles-mêmes à augmenter, par un partage incessant, le nombre des propriétaires. Nous reconnaissons, en ce qui concerne la propriété foncière, que le morcellement indéfini du sol, incompatible avec l'existence des grandes exploitations agricoles, est préjudiciable aux vrais intérêts de l'agriculture, et dès lors au développement de la richesse publique ; mais nous ne pouvons oublier qu'il était important de donner avant tout satisfaction aux principes de la Révolution française, et de constituer la propriété précisément à l'inverse de ce qu'elle était sous le régime féodal. C'est ce qui a eu lieu.

La propriété n'implique, de notre temps, aucune idée de caste ou de privilège ; et il serait difficile de comprendre qu'on cherchât une assimilation possible entre la propriété et, par exemple, l'ancienne noblesse. Autrefois, on naissait noble ; on entrait rarement de plain-pied dans la noblesse en vertu d'un droit nouveau.

Aujourd'hui, on naît encore propriétaire ; soit ; et la propriété ne perd rien, à nos yeux, de son caractère inviolable, parce qu'elle est transmise par le père à ses enfants. Mais, pour le plus grand nombre

de ceux qui possèdent, la naissance n'a rien eu à démêler avec la propriété. Cette propriété, ils l'ont conquise par le travail, par des efforts persévérants. Ceux-là ne doivent rien à l'hérédité, à la succession ; ils doivent tout à eux-mêmes.

La propriété représente, en effet, le travail de l'homme sous une forme matérielle. L'homme dépense dans le travail, à l'aide duquel il conquiert ce qu'il possède, ses facultés physiques et intellectuelles. Aussi a-t-on pu dire avec raison : « Altérer ou violer la propriété, c'est contester à l'homme le droit de tirer parti de son intelligence, de son activité. »

La propriété en France, et c'est ce qu'il ne faut jamais perdre de vue, appartient un peu à tout le monde.

Interrogeons la propriété immobilière :

Le sol de la France est divisé en 120 millions de parcelles, donnant lieu à 11 millions de cotes de la contribution foncière. M. Proudhon, ce nouveau Romain pour lequel la propriété est devenue une autre Carthage, est médiocrement touché, nous le savons, de l'argument à tirer du nombre de ces cotes du foncier. Le même propriétaire, dit-il, ne reçoit-il pas souvent plusieurs cotes à son nom ? Qui nie cela ? Mais comme on compte cinq millions de propriétaires, chefs de famille, on peut affirmer cependant, en évaluant à quatre personnes les membres de chaque famille, que 20 millions de Français sont intéressés dans la propriété immobilière.

Mais, parmi ces propriétaires, ceux qui cultivent par eux-mêmes quelques arpents de terre, ceux qui exploitent pour leur compte une modeste métairie, sont en très grand nombre, comparativement aux familles, ou aux individus qui vivent du revenu des biens qu'ils afferment.

Lorsqu'on excite les préventions et les injustes défiances des classes ouvrières contre la propriété, on ignore donc, ou plutôt on feint d'ignorer, que celle-ci, parmi nous, est accessible pour tous, et que les propriétaires — du sol aussi bien que du capital — se recrutent incessamment parmi les travailleurs.

L'avenir de ces travailleurs n'est pas, en effet, circonscrit fatalement dans un cercle étroit, infranchissable. Aucune voix ne leur crie : « Tu n'avanceras pas dans ta carrière ; tu n'iras pas plus loin. » Et si cette voix sacrilège s'élevait, quels démentis ne recevrait-elle pas ?

Est-ce que chaque jour des ouvriers ne deviennent pas successivement chefs d'ateliers, contremaîtres, chefs de maison ? Si, devenus maîtres à leur tour, ils réussissent dans leurs opérations, conduites avec intelligence et loyauté, n'amassent-ils pas un capital, conquis par l'économie, conservé par l'ordre, et destiné peut-être à former plus tard le prix d'acquisition d'une petite maison, d'un coin de

terre ? Combien de propriétaires, vivant dans une aisance honorable, et dont les premières années se sont écoulées au milieu des pénibles travaux de l'atelier ? Combien d'entre eux n'avaient pour capital, au début de leur carrière, que leurs bras, une volonté énergique, et l'amour du travail ? Combien d'autres, après avoir exercé pendant quelques années une rude et pénible profession, au sein de nos grandes villes, ne retournent-ils pas *au pays*, riches d'une épargne qui paiera le champ voisin de leur héritage ?

Et, dans un autre ordre d'idées, n'étaient-ils pas aussi propriétaires ces 15 000 ouvriers qui, en 1840, année calamiteuse par suite du renchérissement des subsistances, se faisaient néanmoins ouvrir de nouveaux comptes à la Caisse d'Épargne de Paris, et y versaient près de deux millions et demi, prouvant ainsi que l'économie, plus ou moins difficile, suivant les temps et les circonstances, n'est presque jamais au-dessus des efforts de l'homme laborieux et prévoyant ?

N'étaient-ils pas aussi propriétaires, ces 22 000 ouvriers de Paris, appartenant, en 1845, à 262 sociétés de secours mutuels et ayant, à cette époque, à leur disposition un capital de plus de 3 500 000 francs ?

D'autres exemples ne manqueraient pas à l'appui de notre opinion. Bornons-nous donc à répéter que la propriété, divisée en France à l'infini, tend chaque jour à se diviser encore plus ; que le droit de jouir, d'user, de disposer de la propriété n'établit en faveur de ceux qui l'exercent aucun privilège, puisque ceux-là même qui sont aujourd'hui privés de ce droit, peuvent en être investis demain. Félicitons-nous surtout que la propriété soit organisée chez nous plus largement que chez aucune autre nation, dût M. Proudhon avoir à confondre dans le même anathème un plus grand nombre de propriétaires !

Sur une entreprise de l'Académie des sciences morales et politiques

[18 août 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Nous avons parlé de l'entrevue qui a eu lieu entre M. le président de l'Académie des sciences morales et politiques et M. le général Cavaignac ; de la commission nommée par cette académie pour formuler les moyens de vulgariser de saines notions d'économie sociale, afin de déraciner les funestes illusions que les utopistes du socialisme ont répandues dans les masses ; nous avons également parlé du moyen que cette commission a proposé à l'Académie, qui

l'a accepté, moyen qui consiste à répandre, par l'entremise de quelques libraires, une série de publications du petit format dont la rédaction serait confiée aux membres de l'Académie eux-mêmes. [1]

Nos lecteurs se rappellent sans doute que, tout en rendant un hommage au talent éminent de la plupart des hommes notables qui ont spontanément offert de prendre la plume pour cette œuvre méritoire, nous avons mis en doute la réussite de cette entreprise. Nos raisons sont des plus simples. Nous avons dit, et nous maintenons, qu'aucun membre de l'Académie des sciences morales, à tort ou à raison, à tort sans doute, n'a un nom assez en faveur dans les masses pour attirer les lecteurs et pour peser de son autorité sur leur esprit ; que lorsque chacun des auteurs des petits traités projetés viendra soumettre son travail à sa section, à la commission ou à l'Académie tout entière, il s'élèvera au sein de la réunion de nombreux contradicteurs, et qu'il est à peu près impossible que le plan de la commission aboutisse. Et en disant cela, nous ne voulons pas faire une vaine critique de la composition actuelle de l'Académie des sciences morales. Cette Académie, comme ses sœurs, comme tous les corps scientifiques, est formée de savants, cultivant des sciences différentes, élus à des époques différentes, et tous éminents par des facultés différentes. Croire le contraire, serait être dans une grande erreur ; vouloir le contraire, serait se faire une grande illusion.

Il y a à l'Académie des sciences morales et politiques cinq sections : section de philosophie, de morale, de législation, d'économie politique et de statistique, et section d'histoire ; en tout trente membres. Quand on en viendra à discuter sur la question de savoir s'il faut émettre, approuver ou combattre telle ou telle doctrine philosophique, morale, économique ou financière, non seulement la section de philosophie ne sera pas d'accord avec celle de morale ou avec celle d'économie politique ; mais il est très probable qu'il y aura partage au sein de la section de philosophie entre les philosophes, au sein de la section de morale entre les moralistes, au sein de la section d'économie politique entre les économistes et les statisticiens, entre les économistes entre eux, entre les statisticiens entre eux.

Ce que nous disons ici n'est nullement difficile à prouver. Dans la section de philosophie, M. Cousin, l'éclectique, n'endossera pas volontiers les doctrines de M. Lélut le physiologiste, et réciproquement. Dans la section de morale, MM. Droz et Dunoyer ne pensent pas en tout comme M. Lucas. En économie politique, M. Charles Dupin est à MM. Blanqui et Passy ce que l'eau est au feu.

[1] Voir précédemment l'article du 11 août sur le même sujet.

Dans les circonstances ordinaires, quand un académicien lit un travail sous sa responsabilité personnelle, tous les autres savent apprécier la science, le talent de leur collègue ; et comme ils ne sont pas solidaires de toutes ses idées, les discussions, quand il s'en élève, n'ont d'autre effet que d'allonger le procès-verbal. Mais il en sera tout à fait différemment quand il s'agira d'un manifeste qui devra être soumis au public avec le contrôle du corps tout entier.

Ajoutons, sans insister, que, sauf exception, la plupart des académiciens n'auront pas ce talent de pamphlétaire, qui convient aux publications du genre de celles que l'on projette, et qu'ils ne voudront pas pâlir sur un sujet et se résoudre à concentrer dans un cadre très restreint les vérités les plus simples, les plus élémentaires de la question qu'ils auront à traiter. Ajoutons que les libraires de cette publication officielle ne trouveront pas au succès de ces petits livres un profit suffisant, et qu'ils ne donneront pas à cette affaire les soins qu'elle nécessite ; enfin, que le public se méfiera tout d'abord, bien à tort sans doute, d'écrits qui, au vu et au su de tout le monde, auront un caractère officiel. Nous sommes ainsi faits en France, et l'autorité a si bien abusé de l'intervention et de l'influence administratives, que de longtemps on ne voudra recevoir comme bon ce qui viendra d'une source officielle et par un organe officiel. Le *Journal* projeté *de la République* n'avait pas d'autre vice ; mais l'Assemblée a compris que c'était là un vice irrémédiable. Sans vouloir comparer en tout les petits traités de l'Académie des sciences morales et politiques avec le *Journal de la République*, il est cependant impossible de ne pas y trouver une certaine analogie, au point de vue du public ignorant ou prévenu.

Toutes ces raisons réunies nous font penser qu'il ne serait pas impossible que l'Académie des sciences morales ne changeât son plan.

On lui a proposé de mettre au concours la composition des petits traités qu'elle voudrait voir se répandre. Ce moyen vaudrait certainement mieux que celui auquel elle s'est arrêtée. Il y a en dehors de l'Académie un grand nombre d'écrivains plus jeunes, plus indépendants, qui ont plus besoin de se faire connaître et qui se mettraient plus vaillamment à l'œuvre que des académiciens toujours de nature un peu gourmée. Toutefois, pour que ce moyen fût suivi de quelque effet, il faudrait que l'Académie promît une récompense à tous ceux qui lui présenteraient des travaux méritoires, et une récompense supérieure à celui qui l'emporterait sur ses concurrents. Sans cela, s'il n'y avait qu'un prix unique, la plupart des écrivains craindraient d'être victimes d'une fantaisie, d'une influence ou d'un caprice, comme cela s'est vu quelquefois. Cette précaution prise, il y aurait

encore deux difficultés pour l'Académie : la première consisterait à rédiger une série de programmes et à choisir les sujets à traiter ; la seconde consisterait à se mettre d'accord sur la valeur des travaux faits.

L'Académie pourrait encore choisir, dans les écrits publiés jusqu'à ce jour, ceux qui, par leur nature et leurs qualités, remplissent en tout ou en partie le but qu'elle se propose, et leur accorder un peu de son attention et de ses faveurs. De cette façon, elle exercerait immédiatement son action.

Il ne peut résulter que de bons effets de la mission que l'Académie a confiée à l'un de ses membres. Toutefois, nous ne pensons pas qu'une promenade à Lille, à Rouen, à Lyon, à Marseille, suffise en ce moment. Un seul académicien ne peut faire qu'une enquête superficielle ; et il aurait fallu que divers membres fussent envoyés dans chaque grand centre industriel, ou qu'à défaut d'académiciens spéciaux ou de bonne volonté, l'Académie envoyât un savant pris hors de son sein, comme cela se pratiquait jadis. M. Blanqui ne rapportera forcément que des généralités déjà connues sur les souffrances des populations ; il n'aura pas le temps de préciser ; et s'il indique des remèdes à la situation, son opinion n'aura pas le même poids que celle d'une commission tout entière. Mais, dans tous les cas, que l'Académie se manifeste, soit par un rapport d'un seul membre, soit par le rapport d'une commission, elle se trouvera en présence des difficultés que nous avons signalées à propos des publications.

À notre avis, l'Académie ne peut utilement intervenir que d'une manière : en expliquant au chef du pouvoir exécutif l'origine et la filiation des utopies socialistes, conséquence d'une véritable maladie qui a pour cause première l'ignorance et l'imperfection de l'enseignement public. À l'ignorance, il n'y a qu'un remède : l'enseignement. Ceux qui ont fréquenté les clubs, ont pu s'apercevoir que les folies les plus dangereuses, les plus subversives, étaient prêchées, souvent de bonne foi, par des hommes qui ont certainement fréquenté les facultés et les collèges. C'est dans les facultés, les collèges et les écoles primaires supérieures, que se forment ceux qui seront un jour magistrats, administrateurs, maires, conseillers municipaux, représentants, publicistes, etc. C'est donc au sein de ces institutions qu'il faut couper le mal à sa racine ; c'est dans ces institutions qu'il faut introduire l'enseignement économique. Quelques notions de physiologie sociale et les éléments de l'économie politique fortifieraient utilement le cours de philosophie ; et en peu d'années la jeunesse française aurait acquis une masse d'idées naturelles et positives qui

la garantiraient, en général, contre l'envahissement des systèmes artificiels et imaginaires qui ont, de nos jours, fait tant de victimes.

Sur les bureaux de placement pour les ouvriers

[18 août 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Nous trouvons dans le *Moniteur* une note de la préfecture de police, par laquelle M. Ducoux annonce son intention de modifier les règlements qui régissent les bureaux de placement. D'après cette note, qui ne nous a point paru, il faut le dire, suffisamment explicite, M. Ducoux songerait à établir des bureaux de placement de l'État, en concurrence avec ceux des particuliers. Nous n'ignorons pas que des abus nombreux se sont glissés dans les bureaux de placement actuels ; mais ce n'est pas, à notre avis, une raison suffisante pour supprimer, soit directement, soit indirectement, une industrie, après tout, fort légitime. Nous ne sachions pas d'ailleurs que nos lois confèrent à M. le préfet de police un droit si exorbitant.

Il y a sans doute quelque chose à faire pour améliorer le service des bureaux de placement, et nous pensons que M. le préfet peut beaucoup à cet égard. Peut-être ferait-on bien d'exiger d'eux une complète publicité de leurs transactions, afin d'empêcher des fraudes déplorables, comme aussi de renseigner exactement les travailleurs sur la situation de l'important *marché de travail* de Paris.

On publie très exactement les prix de toutes les marchandises, et chaque mois nous avons la mercuriale officielle du prix des blés sur toute l'étendue du territoire ; ne serait-ce pas rendre à nos populations ouvrières un immense service que de publier aussi régulièrement la *mercuriale des salaires* ?

Sur la distinction entre le vrai et le faux socialisme

[20 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Le *Bien public* fait aujourd'hui une distinction entre le *vrai socialisme* et le *faux socialisme*. Il appelle vrai socialisme « un socialisme pratique, ami de la transition et des droits de tous, et qui étudie avec conscience des questions trop négligées jusqu'ici. » Il appelle faux socialisme, « un socialisme fougueux qui veut procéder par une sorte de dissolution sociale et de liquidation spoliatrice. »

Que le mot Socialisme eût pu être un synonyme d'économie sociale, d'économie politique, nul ne le conteste ; mais le *Bien public* ne sait-il donc pas que ce mot, assez récent dans le langage des publi-

cistes, a été créé précisément pour désigner les systèmes des organisations artificielles de l'espèce humaine en général, et spécialement Saint-Simon, Fourier et Owen ?

Un instant offusqués de cette expression, les socialistes l'ont eux-mêmes adoptée par opposition aux études scientifiques auxquelles se sont livrés depuis un siècle ceux qui veulent tenir compte des bases fondamentales, constantes et universelles de la société. Plus tard, MM. Pierre Leroux, Louis Blanc, Cabet, Proudhon, etc., etc., ont aspiré au rôle de fondateurs des nouvelles écoles de socialistes. D'autres, moins audacieux, ont fait, à l'aide de leurs écrits et des idées politiques de la terreur, de l'empire, de la restauration, ou du juste-milieu, un mélange confus et inextricable de socialismes bâtards.

Nous craignons bien que le *Bien public* ne soit sous l'illusion d'un de ces derniers socialismes. Car, enfin, qu'est-ce que son socialisme ami de la transition ? Est-ce que le *Bien public* ne différerait de MM. Louis Blanc, Cabet, Proudhon, Considérant, que par la lenteur des procédés ? Alors il serait donc en principe communiste ou fouriériste !

Et le socialisme pratique différant du faux socialisme, et le socialisme ami des droits de tous, qu'est-ce donc ? Encore une fois, si c'est de l'économie politique ou de l'économie sociale que vous voulez parler, dites-le, si vous voulez qu'on vous comprenne, et qu'on ne vous confonde pas avec ceux qui veulent procéder par la dissolution sociale et la liquidation spoliatrice, et qui ne sont pas tous fougueux.

Le *Bien public* s'est lancé dans la distinction qui nous inspire ces réflexions à propos des coupes de forêts. Ce journal se demande pourquoi, au lieu de vendre les bois provenant de ces coupes, l'État ne les a pas gardés pour chauffer ses administrations, qui achèteront cet hiver le combustible fort cher, ou pour le vendre à bon marché aux pauvres dans quelques mois. L'État n'a pas fait ce qu'on lui conseille, et il ne le fera pas, parce que c'est un être très complexe, et, de sa nature fort insouciant des intérêts de tous, que les citoyens vivent en république ou en monarchie.

C'est pour cela qu'il faut restreindre les fonctions de l'État, afin qu'il ait le moins possible d'administrations à chauffer ; c'est pour cela que les pauvres ne doivent pas compter sur lui pour leur chauffage ; c'est pour cela que le *Bien public*, sans s'en douter, est un socialiste dangereux, en donnant à penser, de la meilleure foi du monde, qu'il y a telle politique qui chauffera mieux le public que telle autre. L'État ne chauffera jamais personne, quand même les rédacteurs du *Bien public* en occuperaient les positions les plus éminentes.

Sur les remèdes à la crise actuelle

[21 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Ces jours passés, on causait des affaires publiques dans un club en plein vent. Les physionomies étaient tristes, abattues. À la fin, un des interlocuteurs, après avoir passé en revue les événements de la lamentable odyssée des six derniers mois, s'écria : Où allons-nous ? *Nous allons à l'hiver*, lui répondit une vieille femme, de sa voix triste et monotone. Un frisson parcourut les veines des assistants à ces paroles, qui répondaient si bien aux cruelles appréhensions de tous, et le club se sépara en silence.

Oui, nous allons à l'hiver ! Nous y serons dans deux mois. Et dans quelle situation, grand Dieu ? Voilà bientôt six mois que la crise dure ; voilà bientôt six mois que le travail, ce grand nourricier du peuple, est paralysé sur toute la surface du pays ; voilà bientôt six mois que, pauvres et riches, nous épuisons nos ressources dernières, nous entamons nos capitaux, grands et petits, pour vivre ! Et rien encore ne nous présage un terme à cette situation de misère et de ruine ! Loin de là ; de jour en jour le mal s'aggrave, car de jour en jour ces ressources diminuent, car chaque matin on se réveille un peu plus pauvre qu'on ne l'était la veille.

Ce qui arrivera, si cette situation n'a point changé avant l'hiver, Dieu seul le sait ! Mais n'oublions pas les enseignements de l'histoire : n'oublions pas le rôle que la misère et la faim ont joué à une époque lugubre et fameuse ; n'oublions pas que les émeutes, les insurrections et les horribles excès de notre première révolution ont eu presque toujours leur origine dans la fièvre alors permanente de la faim ; n'oublions pas que c'était, en ce temps-là, contre des accapareurs imaginaires (il n'y avait, hélas ! plus rien à accaparer) que se tournait de préférence la colère des masses ; n'oublions pas qu'on pillait la boutique du boulanger avant de songer à celle de l'armurier.

Sans doute, il y a plus de ressources aujourd'hui dans Paris qu'il n'y en avait alors ; mais notre population ouvrière aussi s'est augmentée. En 1789, Paris contenait à peine 500 000 habitants ; il en compte aujourd'hui plus d'un million. Population double, double misère ! Encore, si les industries qui alimentent cette immense fourmilière d'hommes étaient de première nécessité, pourrait-on espérer une certaine reprise des affaires ; mais presque toutes sont des industries de luxe : au faubourg Saint-Antoine, ce sont des meubles, des papiers peints ; au Marais, des bronzes ; ailleurs, de la bijouterie ou des articles de fantaisie ; toutes choses dont la consommation est

absolument arrêtée aux époques de crise. Paris, la ville des révolutions, est précisément celle qui a le plus à souffrir des révolutions.

Faut-il, ainsi que le conseillent certains journaux, notamment le *Constitutionnel*, engager les consommateurs qui alimentent les industries de luxe à reprendre leur train habituel, comme si la crise ne pesait point sur toutes les existences, comme si rien n'était changé en France depuis le 24 février ? Assurément, le conseil est bon ; mais peut-il être suivi ? Où en est maintenant la fortune des gens qui alimentaient naguère les travaux de luxe ? Où est la fortune des détenteurs d'actions industrielles, des négociants, des propriétaires de terres et de maisons ? La plupart des valeurs industrielles ont baissé de moitié ou des deux tiers, quelques-unes sont entièrement perdues ; le commerce, dans Paris seulement, ne compte pas moins de sept à huit mille déconfitures depuis février ; les ateliers de l'industrie sont déserts ; aux environs de Rouen, une trentaine de fabriques seulement continuent à fonctionner, sur deux ou trois cents ; les propriétaires de maisons ont été obligés de diminuer leurs loyers d'un cinquième ou d'un quart ; les propriétaires de terres ne perçoivent leurs revenus qu'avec une difficulté extrême ; les fermiers ne peuvent se défaire des aliments de choix dont la culture leur servait à payer le loyer ; bref, chacun est appauvri, chacun a perdu tout ou partie de son revenu. Le moyen de continuer les dépenses de luxe, quand on est sur le point de manquer du nécessaire ! Sans doute, les plus riches sont riches encore ; mais ceux-là ne forment qu'une minorité imperceptible. Ce ne sont pas les grandes fortunes qui fournissent le plus de travail à nos industries de luxe, ce sont les fortunes bourgeoises, et nous venons de voir ce que celles-ci sont devenues depuis le 24 février.

Le conseil du *Constitutionnel* n'est donc pas praticable, et il faut chercher mieux pour venir en aide à la misère de notre population ouvrière.

En ce qui nous concerne, nous ne voyons que deux choses à faire :

D'une part, il faut asseoir, affermir nos institutions nouvelles ; il faut donner promptement, *avant l'hiver*, une constitution à la République ;

D'une autre part, il faut améliorer promptement, *avant l'hiver*, notre régime économique et financier. Nous savons bien qu'on essaie, par des moyens factices, de donner du travail à nos populations ouvrières ; on a racheté le chemin de fer de Lyon, voté des primes à l'exportation et distribué des secours à certaines industries ; il y a quelques jours à peine, M. le ministre de l'agriculture et du commerce demandait encore 500 000 fr. pour l'industrie des bronzes ;

mais, hélas ! ne sont-ce pas là des palliatifs dérisoires ? Que sont quelques centaines de mille francs, quelques millions même, pour entretenir 500 000 à 600 000 individus pendant six mois d'hiver ? Et, d'ailleurs, ces millions qu'on jettera en pâture à la misère de Paris, n'est-ce pas à la France, à la France besogneuse, épuisée, qu'on les ravira ? Est-il juste de nourrir des pauvres aux dépens des pauvres, et est-il *possible* de les nourrir longtemps ?

Il faut donc chercher un autre remède.

Si la France est hors d'état de consommer maintenant des quantités bien considérables d'articles de luxe, en revanche, il y a certains pays, l'Angleterre, les États-Unis, la Russie, qui sont parfaitement en situation de combler tout ou partie du déficit de notre consommation. M. le ministre de l'agriculture et du commerce ne doit pas ignorer que le débouché des *articles-Paris* [1], dans ces pays-là, pourrait être instantanément *doublé* ou *triplé*. Il suffirait pour cela de modifier notre législation douanière, la plus arriérée, la plus restrictive de l'Europe. Il suffirait d'ouvrir à demi nos portes à quelques-uns des produits de l'Angleterre, de la Russie, des États-Unis ; il suffirait d'abaisser le droit sur le coton, les fers, les houilles, les suifs, etc., pour qu'on nous demandât *en échange* un supplément considérable d'*articles-Paris*.

Nous savons bien qu'un tel remède serait peu du goût de certains manufacturiers ; mais nous croyons que si ces champions aveugles du travail national consultaient mieux leurs vrais intérêts, ils n'hésiteraient pas, eux aussi, à demander une réforme commerciale, *avant l'hiver*. Qu'ils y songent, en effet ! C'est sur eux principalement que pèsera l'entretien des ouvriers inoccupés de nos industries de luxe ! C'est sur eux aussi que retomberont le plus lourdement peut-être les conséquences des insurrections que la misère fomentera dans Paris ! Qu'ils calculent les pertes que les émeutes de Paris pourront leur occasionner encore ; qu'ils examinent en même temps, sans passion, les conséquences d'une réforme commerciale, et nous pensons que leur choix sera bientôt fait ; nous pensons qu'ils n'hésiteront plus à réclamer une réforme que les circonstances ont rendue urgente, indispensable !

Nous conjurons l'Assemblée nationale de s'arracher un moment, si faire se peut, aux préoccupations de l'enquête, pour examiner ces questions si graves ! Nous la conjurons de songer, elle aussi, à l'hiver

[1] On appelait articles de Paris ou articles-Paris les produits qui répondent à des besoins d'un ordre supérieur à ceux de la nourriture et de l'habillement, tels que les objets d'art, la vaisselle, la bijouterie, la parfumerie, l'ameublement, etc. — Voir aussi vol. II, p. 428.

qui approche. Qu'elle se hâte de faire sa constitution, si impatiemment attendue par le pays ; qu'elle jette en même temps un coup d'œil sur notre constitution économique ; qu'elle agrandisse le débouché de nos industries aux abois ; qu'elle réforme quelques-unes des dépenses les plus lourdes de notre budget, sinon nous ignorons, en vérité, comment Paris passera l'hiver !

Sur la violence du langage de la presse socialiste

[22 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Depuis quelques jours, la *Réforme*, le *Représentant du peuple*, etc., font de louables efforts pour empêcher le peuple de descendre de nouveau dans la rue. La *Réforme* développe surtout cette idée si juste et si salutaire que, sous un régime de suffrage universel, l'insurrection n'a plus aucune raison d'être :

« Pourquoi sommes-nous aujourd'hui sous la force, dit la *Réforme*, parce que nous n'avons pas su nous servir du droit : parce qu'on a livré des batailles, quand on avait dans sa main la souveraineté : parce que nous sommes des lutteurs éternels, et que nous ne savons pas accomplir le devoir des citoyens.

« Il y a donc dans les malheurs de la liberté qui sont les nôtres, il y a donc dans notre misère présente une raison qui vient de nous et qui nous condamne : il faut donc payer nos fautes par la résignation, par le sacrifice, et voilà pourquoi nous avons dit aux prolétaires de garder jusqu'au bout le grand devoir de la paix. De meilleurs jours viendront ; le droit pratiqué sérieusement nous affranchira tous. »

Certes, nous ne pouvons qu'applaudir à un tel langage. Mais comment se fait-il que les mêmes journaux qui tiennent ce langage soient en même temps si prodigues de paroles de défi et de haine ? Ouvrez-les et à chaque paragraphe, à chaque ligne, vous trouverez une colère ! C'est la bourgeoisie, ce sont les capitalistes qu'ils accusent sans cesse des maux du peuple ! S'occupent-ils de leurs adversaires politiques ? Ils n'ont à la bouche que des imprécations ou des injures. S'occupent-ils des idées ? Toutes celles qui ne ressortent pas du socialisme sont contraires aux intérêts du peuple, et ceux qui les défendent sont les ennemis du peuple. Voilà la polémique de nos journaux démocrates. Et, après cela, ils s'étonnent de ce que le peuple, qui prend à la lettre leurs accusations et leurs colères, se mette à tirer des coups de fusil contre les bourgeois, les capitalistes, les réactionnaires et les royalistes.

Nos confrères les journalistes rouges ne mesurent pas bien, ce nous semble, les portées de l'arme qu'ils tiennent entre leurs mains.

Parce que la violence du langage ne fait plus sur eux la moindre impression, parce qu'ils ont l'épiderme endurci aux charbons ardents de la polémique, ils croient que la violence est sans danger pour la foule ! Les funestes événements de ces derniers mois devraient bien cependant leur avoir servi de leçon ! Ils devraient savoir à présent combien il est dangereux de s'adresser aux passions de la foule ; ils devraient savoir que les charbons avec lesquels ils ont coutume de jouer, allument parfois des incendies.

Qu'ils s'efforcent donc de mettre désormais un peu plus de modération dans leur langage ; qu'ils ajournent à des temps plus calmes l'explosion de leurs colères ; qu'ils nous imitent en cela, nous autres journaux *réactionnaires* qui nous abstenons de flétrir comme il conviendrait, les hommes qui ont si déplorablement compromis par leur incapacité ou leurs vices, l'avènement de la République ; qu'ils tâchent, nous le répétons, d'être *modérés* dans leur langage, et ils pourront se dispenser de réagir tardivement contre les provocations à l'émeute. Si, dès le premier jour, ils avaient parlé au peuple le langage de la raison, est-ce que le peuple aurait songé à courir aux armes ? Qu'ils renoncent enfin à marcher sur les traces de Marat ou de Camille Desmoulins pour suivre celles de Franklin !

Sur la vulgarisation de l'économie politique

[23 août 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Dans un article intitulé : *De la maladie sociale et de ses remèdes*, la *Gazette de Lyon* nous raille d'avoir proposé comme remède à la situation la réforme de l'enseignement public, la vulgarisation des premières notions de l'économie politique et de la physiologie de la société.

La *Gazette de Lyon*, qui nous fait l'honneur de parler du *Commerce* comme d'un « journal qui se distingue par le soin de sa rédaction et par ses idées généralement sages et impartiales », affirme que la vraie cause du mal est dans la diminution de la foi. La foi, dit-il, enfante le dévouement, l'humilité, l'espérance, la charité, toutes choses que nous n'avons plus ; car le fils, ajoute la *Gazette de Lyon*, s'estime plus que son père, le paysan plus que son curé, le bavard de taverne plus que le savant modeste, etc.

Nous ne voulons pas discuter avec notre contradicteur de Lyon sur la question religieuse, vers laquelle il voudrait nous entraîner. Nous lui dirons seulement que, même en admettant autant de dévouement, autant d'humilité, autant d'espérance en la vie future, autant de charité dans celle-ci qu'il est naturel d'en avoir sur cette

terre, encore faut-il que les populations sachent quelles sont les conditions naturelles auxquelles on peut vivre sur cette vallée de larmes, les conditions auxquelles il est juste et équitable de travailler, de produire et de consommer. Sans doute l'homme ne vit pas que de pain ; mais il vit de pain, et il est indispensable qu'il n'ignore pas à quelle condition on s'en procure. En demandant qu'on vulgarise les notions d'économie politique et de physiologie sociale, nous n'avons pas demandé autre chose. Quant au clergé et aux congrégations religieuses que nous oppose la *Gazette de Lyon*, quand ils prêcheront la liberté, l'égalité, la fraternité, c'est-à-dire la justice et la charité intelligente, nous serons toujours leurs premiers auxiliaires.

Sur la limitation des heures de travail dans les fabriques

[27 août 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Un des grands malheurs de notre situation, c'est l'incertitude des esprits. Rien de plus commun aujourd'hui, sur les questions les plus importantes, que de voir les mêmes hommes passer lestement de l'approbation au blâme, ou du blâme à l'approbation, quand il ne leur arrive pas de soutenir à leur insu le pour et le contre simultanément.

Ces réflexions nous viennent à propos des opinions qui se produisent sur le décret du 2 mars dernier, relatif à la limitation des heures de travail dans les fabriques. Tout le monde trouve le décret mauvais et demande qu'il soit supprimé. Mais voici qu'on introduit une distinction.

Le décret est-il mauvais parce qu'il limite d'une manière quelconque la durée du travail dans les fabriques, ou bien n'est-il mauvais que parce qu'il a posé à cette durée des limites trop étroites ? Choisissez.

On nous dit que, sur soixante villes manufacturières consultées par le ministre du commerce, cinquante-quatre ont adopté la seconde opinion.

Pour nous, qui avons toujours trouvé le décret du 2 mars fort mauvais en principe, nous le voyons encore avec les mêmes yeux, et nous sommes fort étonnés d'apprendre que les villes manufacturières en trouvent le principe bon. Eh, mon Dieu ! Si M. Louis Blanc dans lequel on s'accorde à voir l'éditeur responsable du décret, n'a eu d'autre tort, en ce qui concerne le travail des départements, que d'écrire la limite imprudente de onze heures, tandis que la limite parfaite serait de douze heures, ce tort ne devait pas exciter des clameurs si vives. Pour Paris, il est vrai que la limite a été fixée à dix

heures ; mais encore ici se présente une circonstance fort atténuante : on avait voulu tenir compte d'un fait constant ; c'est que, dans beaucoup d'industries parisiennes, le travail habituel est d'une heure plus court que dans les départements.

Or, qu'est-ce qu'une erreur d'un douzième ou d'un onzième ? Comment ne l'ont pas excusée ceux qui approuvent le principe de la limitation du travail ? Dans leur opinion, M. Louis Blanc a rendu service à notre pays en introduisant ce principe dans nos lois. Il a réalisé un véritable progrès. Mais alors vous lui deviez des actions de grâce et non pas des critiques. Il fallait voter la création d'un ministère nouveau, à son intention, et confier le portefeuille du progrès à ses mains habiles...

Le journal le *Constitutionnel*, sans émettre son opinion personnelle cite l'argument suivant en faveur du principe de la limitation :

« La société a le droit et le devoir de réglementer toutes les libertés de manière à empêcher les abus. Si la concurrence a causé des excès dans la prolongation de la journée de travail, on doit les réprimer, soit pour ménager les forces de la population et pour lui laisser le temps de cultiver son intelligence, soit pour prévenir les exagérations de production qui rendent les crises industrielles si fréquentes. »

Nous savions bien que la liberté de chacun devait s'arrêter à cette limite où elle deviendrait un empiétement sur la liberté d'autrui ; mais nous n'aurions pas cru qu'à des citoyens majeurs et jouissant de leurs droits civils la société eût le droit et le devoir de dire : « Je veux pour votre bien, vous empêcher de travailler autant que vos forces ou votre adresse vous y portent. La nature vous a faits propriétaires de facultés physiques et morales ; de cette propriété je veux limiter l'étendue. J'entends mieux que vous les intérêts de votre santé, ceux de votre instruction, et surtout j'ai à cœur de vous préserver d'un danger sur lequel vous persistez à fermer les yeux, celui de la misère qui résulte infailliblement de l'abondance des produits. »

En vérité, si le pouvoir social peut et doit tenir ce langage, pourquoi s'arrêterait-il en si beau chemin ? Que n'introduit-il dans nos lois des dispositions pour assujettir les travailleurs des fabriques aux préceptes de l'hygiène, à la sobriété, à la tempérance ? Que ne règle-t-il d'avance l'emploi de leurs loisirs ? Que ne leur impose-t-il l'économie, etc. ? Nous n'apercevons pas quel scrupule pourrait l'arrêter. Le droit de limiter l'usage des facultés du travailleur, de substituer, en ce qui concerne cet usage, la haute sagesse de la société à la faible raison de l'individu, implique évidemment celui de faire le bonheur des citoyens malgré eux. Qu'on les soumette donc à une douce et salutaire contrainte. *Compelle eos intrare*. C'est pour leur bien.

Que si quelque récalcitrant réclame en faveur de sa liberté sacrifiée, de sa dignité d'homme compromise, et ajoute que les mesures que nous conseillons ne se concilient guère avec l'existence dans notre pays du suffrage universel, on lui répondra ; l'HUMANITÉ LE VEUT, comme on disait autrefois : Dieu le veut, ce qui aura la même vertu pour lui fermer la bouche.

Pour nous, heureux d'avoir donné un si bon conseil, nous le compléterons en demandant que l'intervention de l'État soit généralisée. Par quelle raison ne s'occuperait-il que des travailleurs des fabriques ? Ceux-ci formeront-ils donc une classe de privilégiés ? Le travailleur agricole, l'artisan, le négociant, l'écrivain, en seront-ils réduits à ce sort malheureux de se conduire uniquement d'après la lumière de leur propre intelligence ? Seront-ils traités par le pouvoir social en enfants déshérités ? Cela est impossible, *l'humanité ne le veut pas*.

Telles sont pourtant les conséquences les plus modestes du principe de la limitation du travail. Nous engageons ses partisans à les peser.

Sur le programme de M. Ledru-Rollin

[28 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Dans le discours prononcé avant-hier par M. Ledru-Rollin, il y a eu deux parties bien distinctes : l'une dans laquelle l'orateur a fait le procès aux idées, si l'on peut ainsi parler d'un programme vide, de l'ancienne opposition dynastique ; l'autre dans laquelle il a voulu, séparant la République de sa façon des billevesées socialistes, prouver que le parti de sa couleur a des plans de réformes et d'institutions sociales très positives, très arrêtées.

Nous venons de relire ce discours, et, en vérité, nous dirons, sans nous arrêter à la première partie, qui nous importe peu, que la seconde ne nous offre rien de bien sérieux. Après, comme avant ce discours, il faut avouer que les hommes de la République démocratique absolue, s'ils arrivaient aux affaires, même pendant un temps calme et normal, n'auraient à nous proposer qu'un assez maigre programme, ou qu'une partie du bagage socialiste.

M. Ledru-Rollin comprend-il bien ce qu'il dit ? Non vraiment, quand il cherche à prouver que la République rouge et socialiste est la République vraie, celle du progrès et de la civilisation, celle de la liberté et de la fraternité, c'est-à-dire celle de l'ordre et de la justice. Savez-vous pourquoi le socialisme ne l'effraie pas ? C'est parce que le socialisme constate les douleurs de la société et qu'il se borne à se

tromper dans les remèdes. Se tromper dans les remèdes, quand on réclame l'application de ces remèdes la carabine au poing, cela nous fait l'effet d'une erreur assez dangereuse. Libre à M. Ledru-Rollin de ne pas s'effrayer de cela ; mais libre à la société de comprendre que cette quiétude dans les hommes d'État est une calamité.

Mais est-il bien vrai que le socialisme soit le seul qui ait vu les maux de la société ? Est-il vrai qu'il les ait sainement appréciés ? Nous croyons le contraire sur les deux points. D'autres savants que M. Fourier, que MM. Considérant, Cabet, Proudhon, Leroux, Louis Blanc et Thoré, ont signalé, non seulement le malaise social, mais ses véritables causes, et ont indiqué aux hommes politiques et aux administrations la masse des préjugés à combattre, des privilèges à renverser. Toute l'école économique, qu'on a voulu flétrir, sous le nom de libérale, et qui s'honore d'avoir mis au grand jour la fécondité de la notion fondamentale de liberté, compte dans le passé des hommes qui, comme Turgot et Franklin, mériteront longtemps l'estime des générations, et réunit dans le présent des savants de tous les partis, savants qui sont loin d'être aussi excentriques que les coryphées du socialisme, mais dont la science et le bon sens ne le cèdent en rien à ceux de leurs adversaires.

M. Ledru-Rollin, substituant au mot de République rouge, qui ne serait qu'un fantôme (un fantôme, en vérité !), celui de République vraie, nous assure que les républicains rouges veulent, ainsi que lui, respecter la propriété ; et c'est ici, nous le répétons, que M. Ledru-Rollin ne comprend pas parfaitement le sens de ses propres paroles et ne se rend pas un compte bien précis de la portée de ses idées. « La propriété, dit-il, nous la voulons aussi ; car, nous, nous demandons qu'on donne à l'ouvrier, ou le crédit, ou un instrument de travail. »

C'est vous qui voulez cela ? Il n'y a que vous qui veuillez cela ? Qu'on aille aux voix, et l'on verra que les quatre-vingt-dix-neuf centièmes des citoyens voudront qu'on donne du crédit et des instruments de travail à ceux qui n'en ont pas reçu en héritage de leurs parents, ou qui n'en ont pas gagné par leur industrie. Vous n'avez pas le monopole de la bonne volonté et du sentiment : tout le monde *voudrait*. Remarquez seulement qu'il ne s'agit pas de votre volonté ou de la nôtre, et qu'il s'agit de la *possibilité* de donner du crédit et des instruments de travail. Le crédit ne s'impose pas ; ceux qui l'obtiennent ne l'obtiennent que parce qu'ils offrent des garanties : premier point ; et s'il y en a qui l'accordent, c'est que leurs moyens le leur permettent : second point. Eh bien ! à moins de penser en ces matières comme M. Proudhon, contre la proposition duquel vous avez voté, nous ne comprenons pas où votre administration pren-

drait de quoi faire crédit à des millions de Français sans crédit qui s'adresseraient à vous pour en avoir.

Voulez-vous dire qu'il faut étudier les moyens de développer le crédit, d'activer le jeu des capitaux, de perfectionner les banques et autres institutions de circulation, et de commencer par donner à tout le monde une saine notion du crédit ? Oh ! alors, nous sommes de votre avis. Cependant vous avouerez qu'il n'y a pas absolument besoin d'être rouge ou socialiste pour cela. Mais non ! vous croyez, sans y avoir réfléchi et pour l'avoir ouï dire à des socialistes de la veille ou du lendemain, qu'il est possible de donner du crédit et des instruments de travail — non seulement vous le dites, mais vous le criez bien haut, en accusant vos adversaires de mauvais vouloir — et c'est ainsi que vous êtes parvenus et que vous parviendrez à jeter le désordre dans les esprits ; car enfin ces hommes, à qui vous dites qu'il y a dans votre parti la volonté et la puissance de donner du crédit et des instruments de travail, sont encore plus portés à s'illusionner que vous ; et il est très naturel qu'ils cherchent à installer, de gré ou de force, une république capable de produire de pareilles merveilles. Rien n'est plus simple, selon nous, que d'expliquer la cause morale et politique de l'insurrection de juin ; cette cause est dans vos promesses et dans celles de ceux qui ont tenu par faiblesse, par ignorance, par calcul ou par tout autre sentiment, le même langage insensé.

M. Ledru-Rollin nous dira peut-être qu'il a indiqué dans son discours les moyens de tenir cette promesse, et de rendre les ouvriers propriétaires. Énumérons ces moyens : les biens communaux à distribuer ; d'énormes défrichements à faire ; des lieues de landes stériles à fertiliser. C'est tout.

Passons sur la distribution des communaux : admettons que cette distribution se fera suivant les règles de la justice ; que ceux qui en auront un lopin sauront ou voudront le cultiver, et qu'ils pourront se procurer le moyen de le mettre en culture ; et qu'on nous dise maintenant où l'on prendra le capital nécessaire pour opérer ces « énormes » défrichements et pour fertiliser ces lieues de landes stériles ? Croit-on que cela soit bien facile, même avec les trois milliards de billets hypothécaires que M. Ledru-Rollin demande, et du refus desquels il fait, au nom de la République rouge ou noire, un reproche à ses adversaires ?

Encore, si M. Ledru-Rollin, ou quelqu'un des siens, avait concentré quelque part de vastes et profondes études techniques sur les moyens de distribuer les communaux, sur les énormes défrichements et la fertilisation des lieues de landes ; si ces questions résolues au point de vue de l'art n'avaient plus qu'à être sanctionnées législati-

vement ! Mais non ! M. Ledru-Rollin n'a sur tout cela que de vagues notions, et il n'en prend pas moins texte pour dire du haut de la tribune que l'Assemblée nationale ne veut rien faire, dominée qu'elle est par les réactionnaires, quand au contraire, il est à craindre que la majorité, travaillée par les faiseurs de projets, n'engage maladroitement dans des essais prématurés les finances de la République, et ne lègue aux populations un surcroît d'impôts en vue de profits problématiques.

En résumé, M. Ledru-Rollin n'a pas su trouver d'autres « principes » et d'autres « propositions populaires » dans le programme de la République rouge ! N'y a-t-il pas pitié à voir une révolution libérale enrayée par des hommes d'État de cette force ? N'est-il pas désolant de voir qu'en 1848 à une Assemblée nationale de France, le chef d'un parti ait réellement cru, en débitant de semblables pauvretés, défendre la cause de la classe de citoyens la plus nombreuse et la plus pauvre ?

Sur les déclamations de la *Démocratie Pacifique*

[30 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Nous sommes fatigués de relever les déclarations de la *Démocratie pacifique*. Nous voyons donc avec satisfaction que d'autres journaux sentent, comme nous, ce qu'il y a d'anti-pacifique dans la feuille des disciples de Fourier. Le *Siècle* et le *National* répondent de sages paroles à ses jérémiades socialistes, et à son argumentation antibourgeoise. Pour nous, ce qui nous console, c'est que la polémique embrouillée de la *Démocratie pacifique* n'a heureusement pour lecteurs que les fidèles du phalanstère.

Sur les dernières propositions législatives en matière économique

[31 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

C'est décidément lundi prochain que commencera la discussion du projet de constitution. Il y aura deux séances par jour : l'une, qui commencera à 11 heures pour finir à 1 heure, sera consacrée aux affaires courantes ; l'autre, qui s'ouvrira à deux heures, sera remplie uniquement par la discussion de la constitution. C'est M. Marrast qui a proposé cette combinaison expéditive ; mais peu s'en est fallu que les indolents de l'Assemblée ne la fissent rejeter. Il y a eu une épreuve douteuse. Heureusement, la majorité s'est dessinée à la se-

conde épreuve, et malgré l'opposition de la Montagne tout entière, l'Assemblée a décidé qu'elle se mettrait à l'œuvre immédiatement et qu'elle ferait chaque jour double besogne. Mais pourquoi donc la Montagne a-t-elle voté contre la proposition de M. Marrast ?

L'ordre du jour appelait la discussion de la proposition de M. Crespel Delatouche relativement aux suspensions de journaux. L'honorable membre a développé en quelques mots l'objet de sa proposition. Je ne conçois pas, a-t-il dit, que l'on ait cru devoir recourir de nouveau au moyen extra-légal de la suspension, tandis qu'on avait sous la main une loi votée d'hier pour mettre un frein aux excès de la presse. M. Crespel a demandé l'urgence pour la proposition. M. Cavaignac est alors monté à la tribune. On s'attendait à ce que le chef du pouvoir exécutif s'opposerait à l'urgence ; mais point ! M. Cavaignac a déclaré qu'il était prêt à justifier les mesures prises contre la presse. Après un débat des plus confus sur la question de savoir si la proposition devait être préalablement renvoyée aux bureaux ou bien au comité de législation, débat qu'une lacune du règlement a notablement prolongé, l'urgence a été déclarée.

On comprend que nous nous abstenions aujourd'hui de dire toute notre opinion sur cette grave affaire. Bornons-nous à espérer que l'Assemblée mettra fin promptement à la situation qui est actuellement faite à la presse.

Une discussion pleine d'intérêt a eu lieu ensuite au sujet du rétablissement du droit d'octroi sur la viande à Paris. On sait que le conseil municipal s'est montré unanime pour réclamer le rétablissement de cet impôt, qui rapporte chaque année plus de cinq millions à la caisse municipale. Il est certain qu'en le supprimant, le gouvernement provisoire ne s'était guère occupé des moyens de le remplacer. Il avait voulu donner satisfaction à un vœu populaire, et il ne s'était pas inquiété du reste. Mais voici que le déficit du budget de la ville de Paris allant sans cesse croissant, il a bien fallu revenir sur la mesure prise par le gouvernement provisoire. L'Assemblée a donc été sollicitée d'autoriser le rétablissement de l'impôt.

Les partisans de la mesure mettaient en avant, d'abord le déficit du budget, ensuite l'inefficacité de la suppression de l'impôt. De ces deux motifs, le premier avait seul une importance véritable ; le second nous a paru, au contraire, complètement erroné. On affirme, à la vérité, que le prix de la viande n'a pas baissé dans Paris, et que c'est, par conséquent, le commerce de la boucherie qui seul a gagné à la suppression du droit. Mais pourquoi la baisse a-t-elle été nulle ou insensible ? Parce que le commerce de la boucherie est organisé en monopole, ainsi que l'a démontré, dans un discours véritablement remarquable, l'honorable M. de Tillancourt. Cela est si vrai,

que le prix de la viande, qui est demeuré presque stationnaire dans Paris, où le monopole existe, a baissé notablement à la barrière, où le monopole n'existe pas. M. de Tillancourt a donc résolument demandé la suppression de ce monopole funeste. Là-dessus grande rumeur. M. Senard s'élance à la tribune. L'affaire est trop grave, dit M. le ministre de l'intérieur, pour être si brusquement décidée ; nous l'examinerons ; mais, en attendant, nous pouvons dire que l'administration réglementera de telle façon la vente de la viande de qualité inférieure, qu'elle ne haussera aucunement par suite du rétablissement de l'impôt. Nous serions vraiment curieux de connaître cette réglementation-modèle ; mais nous craignons fort qu'elle n'ait pas toute l'efficacité que leur attribue M. le ministre de l'intérieur. On aura beau réglementer, on ne fera jamais qu'un impôt ne pèse, en définitive, sur quelqu'un. Les impôts, hélas ! ne s'escamotent pas. Demandez plutôt au bon public, qui les paie !

Mais voici bien un autre sophiste. M. Considérant ne s'avise-t-il pas de soutenir, avec un aplomb digne d'une meilleure cause, que le rétablissement de l'impôt sera favorable aux ouvriers eux-mêmes ? Vous vous plaignez, dit M. Considérant, de l'agglomération des populations ouvrières dans les villes ; eh ! n'est-ce pas les y attirer bien plus encore que de leur offrir l'appât de la vie à bon marché ? Que la vie soit chère dans les villes, et les populations reflueront dans les campagnes, à leur grand avantage et au grand avantage de l'agriculture. M. Considérant oublie tout simplement que, si l'on renchérit dans les villes l'alimentation du peuple, la consommation diminuera : partant la production, partant aussi le nombre des bras que la production emploie dans les campagnes. Mais M. Considérant est un socialiste de trop haute volée pour se préoccuper de ces mesquines considérations économiques ! Cela est bon pour de misérables civilisés tels que nous. M. Considérant veut *autre chose* ; qu'on lui bâtisse donc un phalanstère, et qu'il n'en soit plus question !

Quoi qu'il en soit, la proposition de l'honorable M. Tillancourt a été repoussée, ainsi que celle de M. Guérin, qui demandait l'établissement d'un supplément d'impôt sur le revenu, pour remplacer le droit sur la viande. L'Assemblée a voté purement et simplement le rétablissement du droit. Mais n'est-ce pas déjà beaucoup que ce déplorable impôt et le monopole non moins déplorable qui s'y rattache aient été mis en cause ? Un peu de patience, et la réforme viendra à son heure !

Voici encore un décret du gouvernement provisoire qu'il s'agit de rapporter, et celui-ci, à plus juste titre ; nous voulons parler du funeste décret relatif à la limitation des heures de travail. Sur l'énoncé de l'ordre du jour, M. Pierre Leroux descend des hauteurs de

la Montagne, porteur d'un volumineux paquet de papiers. Deux heures durant, et quelles heures ! il nous a fallu subir le socialisme nébuleux de M. Pierre Leroux, et pourtant l'apôtre de Boussac n'a pas terminé son discours. Il en restait encore au moins vingt feuillets, lorsque nous ne savons quel souffle perfide les a dispersés dans les tribunes. L'orateur imperturbable les a ramassés un à un ; mais, voyez le malheur ! voici qu'une seconde fois ils lui échappent des mains. Cette fois, l'Assemblée n'y tenant plus, pousse un *tolle* général, et M. Pierre Leroux, moins grave que son confrère en socialisme, M. Proudhon, remet ces feuillets dans sa poche, et s'en retourne à sa place. Décidément le socialisme n'est pas en faveur auprès de l'Assemblée.

Nous reviendrons sur les doctrines, au moins fort curieuses, de M. Pierre Leroux. La suite de la discussion sur le droit au travail a été renvoyée à demain.

Sur l'income-tax en Angleterre

[31 août 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Voici quelques renseignements sur la taxe de revenu (*income tax*) qui se perçoit en Angleterre et que beaucoup d'esprits ont recommandée à l'imitation des autres peuples.

La taxe du revenu en Angleterre n'y a été jusqu'à présent établie que dans des circonstances extraordinaires, pour cesser avec ces circonstances.

Ce fut pour faire face aux frais de la guerre contre la Révolution française, et après avoir recouru sans succès à d'autres moyens financiers, que Pitt la fit adopter en 1798. Le nouvel impôt frappait tous les revenus, excepté ceux de moins de 1 500 francs ; de 1 500 à 1 625 fr., il était d'un cent-vingtième ; en montant ensuite suivant le chiffre du revenu, jusqu'à ce que le revenu atteignît 5 000 francs ou plus, il était alors d'un dixième, et c'était là son taux le plus élevé. On assure que le plus grand arbitraire présida à sa perception, et que beaucoup de contribuables réussirent à s'y soustraire. Il ne donna pas moins, en moyenne, jusqu'en 1802, à l'époque de la paix d'Amiens, où on l'abolit, un produit annuel d'environ 140 millions de francs.

La taxe reparut avec la guerre en 1803. Comme précédemment, elle ménageait les revenus inférieurs à 1 500 francs, et s'élevait suivant une échelle progressive, dont le dernier terme était 5% pour les revenus de 3 750 francs et au-dessus. On l'accrut en 1805 ; en 1806, enfin, durant la courte administration de Fox et de Love, elle fut

portée à 10%, et resta à ce taux jusqu'en 1816. En 1815, son produit net dépassa 375 millions de francs. L'économiste anglais, MacCulloch, auquel nous empruntons ces détails, fait observer qu'on ne se serait pas soumis à un tel impôt sans la ferme conviction de sa nécessité absolue pour soutenir la lutte désespérée dans laquelle était alors engagée l'Angleterre. Nous ajouterons qu'on n'y eût pas suffi, si la guerre n'avait pas été alors pour l'Angleterre une époque de prospérité commerciale inouïe.

Ce fut en pleine paix que sir Robert Peel rétablit la taxe du revenu en 1842 ; mais, d'une part, un surcroît de dépenses ; de l'autre, deux concessions faites par le cabinet précédent à la clameur publique, l'abolition de l'impôt sur les maisons et l'exagération de la réforme postale, avaient occasionné un déficit de plus de 50 millions de francs. Sir Robert Peel ressuscita alors l'*income-tax*, non seulement pour combler ce déficit, mais pour se mettre en mesure d'exécuter ces grandes réformes financières qui ont fait la gloire de son administration ; et la rare habileté qu'il mit alors à défendre son projet n'a pas peu contribué à accréditer en Europe l'impôt sur le revenu en tant qu'impôt permanent, et non plus seulement à titre d'expédient temporaire.

Le taux de la taxe de 1842 est d'environ 3%, que l'on perçoit sur tous les revenus, quelle qu'en soit la source, de 3 750 fr. et au-dessus, et elle donne environ 140 millions de francs. On l'a continuée après l'expiration du premier terme pour lequel elle aurait été consentie, parce que c'était la condition nécessaire de nouveaux dégrèvements utiles à l'industrie et au commerce de la Grande-Bretagne.

Cette année, en présence de l'éventualité d'un déficit considérable, lord John Russell a tenté de la porter de 3% à 5%, mais il a essuyé un complet échec. Sur tous les points du royaume, l'opinion s'est prononcée avec énergie contre l'aggravation d'une charge que l'on trouve déjà démesurément lourde. Un débat très vif et très intéressant s'est engagé alors sur ce sujet au sein du parlement. On a vu, d'un côté, le parti protectionniste rompre des lances contre une taxe dont l'abrogation entraînerait le rétablissement de certains droits d'entrée auxquels ils attachent un grand prix ; de l'autre, le chef du Libre-Échange réclamer, au nom des classes manufacturières et des professions libérales, une plus équitable répartition d'un fardeau qui, suivant lui, doit porter sur les revenus fixes et certains que donne la propriété foncière, beaucoup plus que sur des revenus essentiellement variables et précaires.

Cobden, pour cette année du moins, n'a pas mieux réussi que lord Bentinck ; mais il est curieux de voir chez nos voisins d'outre-Manche des efforts ardents et opiniâtres pour obtenir un allégement

en faveur de ces mêmes revenus mobiliers que l'on cherche à taxer en France.

Sur la diffusion des idées socialistes à l'Assemblée

[1er septembre 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

Combien de gens crient haro sur le socialisme, qui font eux-mêmes du socialisme sans le savoir. S'ils ne crient pas sur les toits : Vive la République démocratique et sociale ! s'ils condamnent même certaines excentricités humanitaires, ils n'en suivent pas moins d'un pied boiteux, *pede caudo* [1], le sillon du socialisme. Pour eux, MM. Louis Blanc, Pierre Leroux, Considérant, Cabet, ne sont pas des esprits faux et chimériques, non ; ce sont tout simplement des esprits *trop avancés*. Ils ont tort aujourd'hui ; mais ils auront raison dans deux ou trois cents ans. Il faut se garder de les suivre de trop près, mais il faut marcher sur leurs traces. Ainsi, par exemple, M. Louis Blanc et les autres *esprits avancés* du gouvernement provisoire ont limité à dix heures la durée du travail. Ils ont été trop radicaux ; ils ont pris une limite trop étroite ; mais, *en principe*, la mesure était excellente. Mettez douze heures au lieu de dix, et sauf quelques économistes sans entrailles, quelques fanatiques de liberté dont il faut bien espérer que la race finira par s'éteindre, nul n'y trouvera à redire !

Parmi ces socialistes en retard, nous rangeons à regret M. le ministre de l'intérieur. M. Senard est venu aujourd'hui soutenir, au nom du gouvernement, un amendement de M. Alcan, ayant pour objet de limiter à douze heures la durée de la journée de travail. M. Senard s'est principalement appuyé sur des considérations d'humanité, et il a fait, en de fort bons termes, un lugubre tableau des effets de l'excès de travail sur la population ouvrière de Rouen. À Rouen, comme dans la plupart de nos villes manufacturières, la race humaine n'a cessé de s'abâtardir depuis un siècle, et le mal en est venu à ce point que l'on ne parvient plus qu'à grand'peine à y recruter les contingents militaires. Il faut, a dit M. Senard, il faut à tout prix apporter un remède à ce mal effroyable. L'humanité le commande ! Oui, sans doute, monsieur ; mais est-ce bien en limitant la durée du travail que vous le trouverez, ce remède ? Limiter le travail, n'est-ce pas diminuer la production ? Or, n'est-ce pas plutôt à augmenter la production qu'il faut aviser ? N'est-ce pas l'excès de la pauvreté qui amène l'excès du travail, et comment voulez-vous diminuer la pau-

[1] En boîtant, expression déjà rencontrée dans *l'Histoire du tarif*. (Vol. IV, p. 52.)

vreté, si vous diminuez la production, c'est-à-dire la richesse ? Votre humanité, croyez-nous, n'atteint pas le but qu'elle se propose ; votre humanité, qui restreint le travail, aggrave la misère du travailleur au lieu de la soulager !

Voilà ce que M. Léon Faucher a répondu, dans un discours ferme et énergique, à M. le ministre de l'intérieur. Je ne m'attendais pas, lui a-t-il dit, à vous trouver sur le terrain de M. Pierre Leroux. Et comme M. Senard se récriait, M. Faucher lui a péremptoirement démontré qu'il n'y avait pas de milieu possible entre l'intervention du pouvoir et la liberté. M. Faucher s'est ensuite attaché à démontrer l'impossibilité de faire exécuter dans toutes les industries la loi limitative du travail. Une armée d'inspecteurs n'y suffirait pas, a-t-il dit, et cependant, si la loi n'est pas exécutée partout, les bras reflueront dans les industries non surveillées, et il en résultera des perturbations désastreuses dans le marché du travail. De vifs applaudissements ont, à diverses reprises, interrompu la vive et pressante argumentation de M. Faucher.

Avant M. Faucher, M. Wolowski et M. Charles Dupin, qui s'étaient attachés à répondre au discours encyclopédique de M. Pierre Leroux, avaient été moins heureux. Cependant, M. Wolowski avait professé, lui aussi, d'excellentes doctrines ; mais il faut se garder de professer dans une assemblée législative ! Quant à M. Charles Dupin, c'est le docteur Pangloss de la statistique et de l'économie politique. Au dire de M. Charles Dupin, le pauvre peuple, qui était fort mal à l'aise avant 1789, se trouve maintenant dans une situation très confortable. « Autrefois, a-t-il dit, il y avait des provinces tout entières où le peuple ne portait ni chenue, ni souliers, ni chapeaux, tandis qu'aujourd'hui tout le monde en a. »

Nous croyons, pour notre part, que M. le baron Charles Dupin est beaucoup trop généreux ; nous croyons qu'il manque bien encore quelques pièces d'habillement au peuple français ; et, de plus, nous sommes convaincus que si l'Assemblée écoute les conseils de M. Charles Dupin et de M. Senard, au sujet de la limitation du travail, le peuple français en sera un peu plus mal vêtu, et probablement aussi un peu plus mal nourri.

Après un résumé du rapporteur de la commission, M. Pascal Duprat, qui s'est tenu comme M. Senard à l'arrière-garde du socialisme, tout en affirmant que ce mauvais juste-milieu économique devait s'appeler « de la haute politique », l'Assemblée a renvoyé à la commission une douzaine d'amendemens au projet. Puisse-t-elle n'en adopter aucun, et nous ramener tout simplement au régime de la liberté du travail, dont le gouvernement provisoire nous a si malheureusement fait sortir !

À la fin de la séance, M. de Vaulabelle a déposé sur le bureau un projet de décret relatif à la fameuse école d'administration créée par MM. Jean Reynaud et Carnot. M. de Vaulabelle a affirmé que cette école était appelée à rendre au moins autant de services que l'école Polytechnique. Hélas !

Sur les dernières discussions à la Chambre

[2 septembre 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

Les industries de luxe sont évidemment celles qui ont le plus à souffrir de la crise actuelle ; aussi s'est-on préoccupé activement de leur porter secours. Le gouvernement a demandé 600 000 fr. pour l'ébénisterie et l'industrie des bronzes. 600 000 fr., c'est beaucoup pour le Trésor et c'est bien peu pour les deux industries en souffrance. Il faut des remèdes plus efficaces pour guérir les maux de nos industries. Un agrandissement permanent de notre débouché extérieur vaudrait certes infiniment mieux que des secours temporaires, si considérables qu'ils fussent. Or, il serait bien facile d'agrandir le débouché de notre industrie parisienne. Il suffirait pour cela d'abaisser le niveau de notre tarif ; il suffirait de faire un peu de liberté du commerce. Mais, hélas ! la liberté du commerce n'est pas en meilleure odeur sous la République qu'elle ne l'était sous la monarchie ! La liberté du commerce est mise à l'index par nos socialistes, comme une manifestation de cette funeste libre concurrence avec laquelle on veux à tout prix en finir. Donc, on se gardera bien d'abaisser notre tarif, et on soulagera nos industries de luxe en levant un tribut sur toutes les autres branches de la production. C'est une si belle chose que le socialisme !

M. Sauteyra a bien fait quelques observations sur cette allocation de 600 000 fr. ; il s'est attaché à démontrer combien il était injuste de lever des subsides sur l'industrie des départements pour alimenter celle de Paris ; il a affirmé que la misère n'était pas moins intense dans les départements qu'à Paris même ; mais l'Assemblée a passé outre, et le crédit a été voté.

Après ce vote, M. Senard est venu réclamer encore deux millions pour soulager la population indigente de Paris et des départements. De compte fait, voilà sept millions depuis les fatales journées de juin, et pourtant nous ne sommes pas encore à l'hiver. De grâce, citoyens représentants, hâtez-vous donc de nous faire sortir de ce provisoire qui nous tue ; donnez-nous, sans plus de retard, la constitution, la constitution !

Voici maintenant un décret natif du Gouvernement provisoire qu'il s'agit de rapporter. Nous voulons parler de la contrainte par corps. Le Gouvernement provisoire avait aboli la contrainte par corps ; les chambres de commerce en ont demandé le rétablissement. La question est délicate, et jusqu'à présent les jurisconsultes n'ont pas réussi à s'accorder pour la vider.

Autrefois, le débiteur possédait un droit illimité sur son créancier ; il pouvait le réduire en esclavage, le vendre, etc. L'histoire romaine est pleine des débats qu'occasionnait l'exercice de ce droit tyrannique. Au Moyen-âge, le droit du créancier n'est pas moins absolu. Dans le *Marchand de Venise*, le juif Shillock réclame *une livre de chair* d'un débiteur insolvable. Et Shakespeare n'exagérait rien : telle était la loi. L'emprisonnement pour dette, qui privait purement et simplement le débiteur de sa liberté, a été un adoucissement à cette législation barbare. Mais voici qu'on en est venu, grâce à l'adoucissement des mœurs et aux progrès des lumières, à contester même la légitimité de l'emprisonnement pour dettes. Une nombreuse école de légistes a prétendu que l'homme, né libre, n'avait pas le droit d'engager, d'aliéner sa liberté, et elle a attaqué à ce point de vue la contrainte par corps. D'autres, au contraire, ont affirmé que l'homme avait parfaitement le droit de disposer de sa liberté, de la donner comme gage d'un contrat, et en définitive de se vendre comme esclave si bon lui semblait. La question n'est pas encore terminée, au moins pour la foule. Nous engageons fort M. Cousin, qui s'est mis à écrire des petits livres pour l'instruction du peuple, à en faire un pour éclairer définitivement cette grave question de droit et de philosophie.

Quoi qu'il en soit, l'Assemblée avait à prononcer aujourd'hui sur le décret du gouvernement provisoire. MM. Wolowski, Crémieux, Grevy ont vivement attaqué la contrainte par corps ; M. Bonjean seul l'a défendue d'une manière absolue. Au dire de M. Bonjean, le crédit tout entier reposerait sur la contrainte par corps. C'était vraiment abuser de l'hyperbole ! Au milieu de ces assertions contraires, M. Senard est venu placer la politique *juste-milieu*. Nous ne voulons pas de la contrainte par corps telle qu'elle se trouve établie en vertu de la loi de 1832, a dit M. Senard ; mais nous ne voulons pas non plus complètement l'abolir ; nous voulons un moyen terme ! L'Assemblée s'est rangée à l'opinion de M. Senard et elle a rapporté le décret du Gouvernement provisoire à une majorité de 456 voix contre 257. Il reste maintenant à savoir à quel *mezzo termine*[1] on s'arrêtera.

[1] Moyen terme.

Ceci est, au reste, une preuve de plus que les réformes accomplies révolutionnairement n'ont jamais rien valu ; pour qu'une réforme subsiste et porte ses fruits, il faut que l'opinion publique l'accepte, il faut qu'elle ne soit pas dictatorialement imposée.

La loi sur la chasse se trouvait à l'ordre du jour : une terrible loi, sur laquelle on n'avait pas greffé moins de vingt-huit amendements. Il n'aurait pas fallu moins de huit jours pour la discuter. Aussi l'Assemblée s'est-elle révoltée presque tout entière contre l'ordre du jour ; et, malgré l'opposition tenace de M. Tranchant, un déterminé chasseur, elle a renvoyé la discussion de la loi à la Saint-Hubert de l'an prochain.

À demain les interpellations de M. Raynal sur l'état de siège. [1]

Sur l'association de défense du travail national

[5 septembre 1848. — *Conjectural*, Très probable.]

En Angleterre, aux États-Unis, on a coutume de s'associer pour faire prévaloir une idée progressive, pour obtenir telle ou telle réforme politique, économique, ou religieuse, mais nous ne sachions pas qu'on y fonde des associations pour le maintien des abus. Il n'en est pas de même en France. Nous pratiquons peu l'association, à moins qu'il ne s'agisse de comploter le renversement du pouvoir établi, d'organiser des coups de fusil ; mais, lorsqu'il se fonde par hasard une association pacifique, il y a cent à parier contre un qu'elle se propose non pas d'obtenir un progrès, mais bien de maintenir un abus.

On sait combien notre législation douanière est arriérée et oppressive ; on sait qu'aucun tarif douanier, sauf peut-être le tarif espagnol, n'est moins libéral que le nôtre. Eh bien ! une association s'est constituée pour défendre *quand même* ce chef-d'œuvre d'ignorance et d'absurdité ; des industriels se sont réunis, coalisés, pour maintenir intacte dans toutes ses parties une législation qui grève de droits onéreux toutes les matières premières nécessaires à l'industrie ! Les agriculteurs se sont unis à eux pour obtenir la conservation d'un tarif dont la plupart des dispositions ont pour objet de détourner artificiellement le capital national vers l'industrie, aux dépens de l'agriculture. Cette association, *dite* du travail national, s'est beaucoup re-

[1] Le choix a été fait de rejeter, comme d'attribution trop douteuse, les trois articles suivants : sur la constitution, dans le numéro du 4 septembre 1848 ; sur M. de Lamartine, dans le même numéro ; et enfin, sur les récentes discussions à l'Assemblée nationale, dans celui du 5 septembre 1848.

muée sous l'ancien régime, et elle ne se remue guère moins sous le nouveau. Bien que les administrations qui se sont succédé depuis six mois se soient montrées fort sobres d'améliorations économiques, l'association pour la défense du travail national ne leur a pas épargné les adresses, les avertissements, les protestations. M. Flocon, ministre du commerce, avait eu la témérité grande d'abaisser les droits sur deux ou trois articles, tels que l'iode, le nankin, etc. ; l'association de protester aussitôt au nom du varech indigène et du nankin national. Le même ministre avait accordé certaines facilités d'importation aux raffineurs indigènes afin d'encourager leur industrie aux abois ; l'association de protester immédiatement contre la raffinerie nationale au nom du sucre national !

Aujourd'hui l'association publie le compte-rendu de ses travaux. Nous y voyons sans surprise que l'association traite aussi mal la liberté du travail que la liberté du commerce. Ainsi, par exemple, l'association admet parfaitement la limitation à douze heures de la journée de travail ; elle admet que le gouvernement interdise à l'ouvrier de tirer librement parti de son travail, de même qu'il lui interdit d'en échanger librement les produits. Au premier abord, on pourrait s'étonner de cette concession faite aux idées socialistes par nos grands industriels. Mais qu'on se rassure, la concession n'est qu'apparente ! Personne n'ignore que la journée ordinaire ne dépasse pas douze heures dans nos principales industries manufacturières.

Quant aux industries où la journée est exceptionnellement plus longue, eh bien ! on aura pour elles des règlements d'exception, ou, si l'on n'en a point, l'administration fermera les yeux sur les infractions commises. Le moyen de faire autrement, quand ouvriers et entrepreneurs sont d'accord pour commettre et pour souffrir ce prétendu *délit de travail* !

L'association ne cède donc pas, en réalité, grand'chose, en accordant la limitation des heures de travail ; en revanche, voyez quel précieux argument elle se ménage ! S'agira-t-il de supprimer n'importe quelle prohibition, ou de diminuer n'importe quel droit onéreux, l'association n'aura-t-elle pas le droit de s'écrier avec indignation : « Quoi ! vous voulez nous livrer sans défense à la concurrence étrangère, à cette concurrence sans entrailles qui prodigue la vie, le travail de l'ouvrier ; à cette concurrence qui n'obtient le bon marché du produit qu'au prix d'un criminel abus du travail. Vous n'y songez pas ! Avant de nous ravir la protection qui nous est due, rapportez donc la loi philanthropique qui protège le travailleur contre l'excès du travail ! » Or, quel gouvernement ne reculerait pas devant cette extrémité de rapporter une loi « qui protège le travailleur » ? Voilà donc le régime des monopoles douaniers à tout jamais consolidé ;

voilà que la réglementation du travail aura rendu à tout jamais indispensable la réglementation du commerce.

Ceci n'est qu'un échantillon de la tactique de messieurs de l'association pour la défense du travail national. *Ab uno disce miles*. [1] Nous aurons, du reste, plus d'une occasion de revenir sur les faits et gestes de cette *association pour la défense de la routine nationale*. [2]

Sur la défense des lourds impôts dans les journaux

[9 septembre 1848. — *Conjectural*, Presque certain.]

On ne devait guère s'attendre à voir les journaux qui s'attribuent le monopole de l'amour du peuple se faire les défenseurs des gros impôts. Depuis 1845, combien d'anathèmes n'ont-ils pas lancés, et non sans raison, contre les prodigalités de la monarchie ? Comment donc se fait-il qu'aujourd'hui ils adorent ce qu'ils brûlaient hier ; comment se fait-il que le *National* et la *Réforme* soient devenus les défenseurs des gros budgets ? Serait-ce parce que nos seigneurs les républicains de la veille ont aujourd'hui leur part dans ces budgets oppressifs qu'ils dénonçaient naguère avec une verve si âpre ?

Nous ne savons ; mais, en tout cas, il nous semble utile de montrer comment ces amis du peuple traitent aujourd'hui les gens qui veulent diminuer les charges publiques. Il s'agit de l'amendement proposé hier par M. Bauchart, au sujet de la réduction des dépenses du budget.

Le *National*, qui est trop *gentleman* pour injurier M. Bauchart, se borne à paraphraser, à propos de l'amendement de l'honorable membre, un vieux sophisme financier de M. de Rémusat ; *l'impôt est le meilleur des placements*.

« Ce n'est pas, dit le *National*, dans le chiffre plus ou moins élevé de l'impôt que réside le plus ou moins de bien-être d'un pays, mais dans la proportion de ce chiffre avec celui de la production. Une nation peut être dans la plus profonde misère en payant des taxes minimes, et au contraire dans l'abondance de toutes choses en acquittant des impôts énormes. Ce qui importe le plus, ce n'est pas précisément la quotité des contributions, quoique cette quotité ne soit pas indifférente, mais l'équité de la répartition de ces contributions et le sage emploi des ressources qu'elles procurent. »

[1] Un seul vous apprend à les connaître tous. (Virgile, *Énéide*, II, 65).

[2] Dans le numéro du 6 septembre se trouve un article sur la décentralisation, repoussé comme d'attribution trop douteuse.

Nous voudrions bien que le *National* nous citât une nation qui « se trouve dans l'abondance de toutes choses tout en payant des impôts énormes ».

Le *National* serait à coup sûr fort embarrassé. Nous ne connaissons, pour notre part, qu'un seul peuple qui jouisse de l'abondance de toutes choses, c'est le peuple des États-Unis. Or, aucun peuple ne paie des impôts aussi légers. Le budget américain atteint à peine, dépenses communales prises, au cinquième du nôtre. Mais peut-être les Pangloss du *National* nous diront-ils que le peuple des États-Unis serait bien plus riche encore s'il payait cinq fois plus d'impôts ? À cela, nous n'aurons rien à répondre, si ce n'est que nous doutons fort que le peuple américain soit de l'avis du *National*.

Quant à la *Réforme*, elle accuse ce pauvre M. Bauchart du crime de haute trahison envers le peuple, ni plus ni moins.

« M. Bauchart souffre de la faim et de la soif des prolétaires ; il ne veut pas que la République s'engage en dépenses comme la monarchie !

« M. Bauchart est bien bon ; mais son amendement n'est qu'une vilaine hypocrisie ; il veut tarir le Trésor de la République afin de la rendre impuissante ; il sait que les nécessités matérielles du prolétariat nous peuvent condamner, citoyens et gouvernement, à des dépenses forcées, et il détruit d'avance la caisse de la misère. C'est un grand homme que ce M. Bauchart, et les royalistes n'auraient pu mieux trouver dans la famille des avoués parlementaires !

« Ils ne se sont pas trompés sur la valeur de son amendement, et toute la ligne a donné contre le budget des pauvres. »

Oui, monsieur Bauchart, vous êtes un vilain hypocrite, parce que vous avez voulu écrire dans la Constitution de la République française l'espérance d'un futur dégrèvement des charges publiques. Oui, un vilain hypocrite, qui détruit d'avance la caisse de la misère, qui se ligue contre le budget des pauvres ! Vainement invoquerez-vous le cri populaire, qui demande *la vie à bon marché* ; vainement vous appuierez-vous sur l'autorité de la Convention elle-même, qui avait dégrevé toutes les substances alimentaires et la plupart des matières premières nécessaires au travail. Hypocrite ! hypocrite !

Toutefois, il y a tout à parier, que si le même M. Bauchart avait présenté un amendement en sens contraire ; s'il avait demandé l'augmentation du budget, « l'agrandissement de la caisse de la misère », la *Réforme* ne serait pas moins tombé sur lui à bras raccourcis, comme sur un loup servier[1], un affameur du peuple, etc., etc.

[1] Le loup cervier, un lynx assez féroce, désignait par extension les financiers rapaces. (Voir de même vol. I, p. 367, et vol. II, p. 162.)

Mais pourquoi aussi s'avise-t-il de s'occuper des classes souffrantes, celui-là qui n'a point pris patente d'ami du peuple dans les bureaux du *National* ou de la *Réforme* ?

Sur Turgot et le droit au travail

[9 septembre 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Dans une brochure que vient de publier M. Émile de Girardin, nous trouvons une singulière confusion entre le *droit du travail*, défendu par Turgot, et le *droit au travail*, préconisé par les socialistes. Selon M. de Girardin, en refusant aujourd'hui d'inscrire le droit au travail dans la constitution, on rétrograderait au-delà de Turgot.

Aujourd'hui, l'*Union* fait la même confusion étrange, et, comme M. de Girardin, elle attribue à Turgot cette mauvaise et anarchique invention du droit au travail.

« Nous comprenons très bien que Turgot l'ait revendiqué (le droit au travail) dans un temps où les publicistes enseignaient que le travail constituait un droit régalien, c'est-à-dire qu'on ne pouvait exercer un état, une profession, sans avoir une licence du roi ; mais aujourd'hui les droits régaliens n'existent plus. La formule de Turgot serait un anachronisme, si de dangereux théoriciens ne lui avaient donné un sens menaçant pour la propriété et pour la société. Vainement des théoriciens moins absolus s'efforcent de lui attribuer une signification plus inoffensive et plus humble ; vainement ils prétendent en faire simplement un équivalent du devoir de l'assistance. Il ne leur appartient pas de déterminer la portée d'une formule qu'ils subissent plus peut-être qu'ils ne l'acceptent. Ceux qui ont renouvelé de Turgot le droit au travail, sont les plus compétents, certes, pour dire ce qu'il contient de promesses ou de menaces ; et on se souvient du mot de M. Proudhon : ''Donnez-moi le droit au travail, et je n'aurai plus besoin d'attaquer la propriété.'' »

Mais, messieurs de l'*Union*, avant de reporter sur Turgot la responsabilité de la découverte du droit au travail, vous devriez, ce nous semble, vous rendre un peu mieux compte de ce que demandait Turgot. Turgot avait sous les yeux le spectacle des misères occasionnées par les corporations privilégiées, ces corporations que quelques-uns de vos amis ne seraient pas bien fâchés de voir renaître, et il demandait, au nom du droit de tous, la suppression des entraves qui monopolisaient, au profit du quelques-uns, le droit de travailler pour vivre, en un mot, la liberté de l'industrie. La liberté consacrant pour tous le droit de travailler, voilà ce que demandait Turgot : rien de plus, rien de moins !

Est-ce bien là ce que veulent les fauteurs du droit au travail ? Est-ce la liberté qu'ils réclament ? Est-ce de Turgot qu'ils procèdent ? La liberté ? mais elle n'a pas de plus implacables adversaires ! mais ils sont unanimes pour la maudire, comme la grande menteuse, la grande prostituée des temps modernes ! Mais tous leurs systèmes tendent à l'anéantir, cette liberté exécrée ! Turgot ? mais à leurs yeux, n'est-ce pas un des égoïstes apôtres de l'individualisme, et M. Louis Blanc, ce pontife de l'organisation du travail, ne lui a-t-il pas, dans son *Histoire de la Révolution*, opposé Necker comme apôtre de la fraternité ? Mais Turgot n'est-il pas un des pères de cette économie politique qui, depuis soixante ans, défend envers et contre tous, envers les privilégiés d'en haut comme envers les pauvres égarés d'en bas, le drapeau de la liberté ?

Ah ! messieurs de l'*Union*, respectez donc, je vous prie, davantage Turgot, cette gloire si pure et si haute de notre France ; ne le calomniez pas, en lui attribuant cette misérable invention du droit au travail, qu'il eût rejetée, écrasée de toute la puissance de son génie ! Laissez à MM. Louis Blanc, Considérant, Proudhon, etc., le triste honneur d'avoir jeté ce brandon de discorde au sein de notre société ; mais ne venez pas nous dire que Turgot est le père de ces gens-là ! Turgot n'a rien de commun avec les fauteurs du socialisme ; Turgot a, pendant toute sa glorieuse vie, défendu la liberté : il ne l'a jamais proscrite !

Sur la cherté du blé et la disette

[12 septembre 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

La *Réforme* redoute pour l'hiver la cherté du blé et la disette. La *Démocratie pacifique*, au contraire, publie un long article, intitulé : *La récolte est trop bonne*.

Au dire de la *Réforme* : « Il ne faut pas se faire illusion. L'hiver approche et avec lui la misère. Elle pourrait être d'autant plus cruelle cette année qu'indépendamment du malaise général, du manque de numéraire, du défaut de crédit, de la stagnation des affaires, du chômage forcé, la récolte des céréales n'a pas été des meilleures, et que, s'il n'y a pas disette et famine (ce qui n'est guère probable), il y aura du moins une certaine cherté qui s'annonce déjà par l'élévation du prix du pain à Paris. »

Mais au dire de la *Démocratie pacifique* : « Les granges sont encombrées de gerbes ; déjà les grains de blé ruissellent sous le fléau des batteurs ; les grappes de raisin pendent aux ceps, plus nom-

breuses que les feuilles, et la chaleur revenue promet aux vignerons une récolte aussi exquise qu'abondante. »

Ne résulterait-il pas de ces deux appréciations extrêmes que nos confrères n'ont pas pris le temps de se bien renseigner ? Ne serait-il pas probable que la réalité des choses sera certainement au-dessous des merveilles de la *Démocratie*, mais très probablement au-dessus des craintes de la *Réforme*, et que, si la vie de cet hiver doit présenter des difficultés, cela tiendra beaucoup plus à la crise politique et industrielle qu'au manque positif de récoltes ?

Mais savez-vous ce que le journal de MM. les phalanstériens conclut des luxuriantes prémisses que nous venons de reproduire ? Il en conclut que le cultivateur, vu la civilisation actuelle, mangera du pain encore plus noir, et que le vigneron boira encore plus d'eau. [1] D'où il résulte, selon lui, qu'il faut réformer radicalement la société, et qu'il faut appliquer le système de Fourier.

Bien que nous ayions déjà répondu à la *Démocratie pacifique*, répondons-lui encore. Admettons le monde réformé, la science de Fourier en honneur, et toutes les communes de France organisées en phalanstères ; admettons encore (ce qui arrivera aussi quelquefois en *Harmonie*) qu'une année de disette survienne, est-ce que les phalanges agricoles ne seront pas plus exigeantes ? Est-ce qu'elles ne réclameront pas un prix plus élevé de leurs céréales ? Admettons encore une année d'abondance, est-ce que les phalanges agricoles ne verront pas baisser, malgré elles et quoi qu'elles fassent, le prix des denrées agricoles ? Et, si telle est la véritable expression de la nature des choses, quelle valeur faut-il attribuer à ces lamentations stériles sur la désorganisation sociale, qui laisse le blé être plus cher en temps de disette et moins cher en temps d'abondance ?

La *Démocratie pacifique* prend encore texte de l'excellence de la récolte pour répéter la kyrielle stéréotypée de ses imprécations à l'adresse de la liberté du commerce. Dire qu'il faut laisser librement circuler les grains à l'entrée et à la sortie, afin que les prix extrêmes se rapprochent de la moyenne et tendent à se niveler et à baisser, afin que les pays favorisés de l'abondance viennent au secours des pays frappés de la disette au moyen d'échanges réciproques ; dire, après l'expérience de tous les temps et de tous les peuples, dire avec notre immortel Turgot, que de tous les moyens d'approvisionner un pays, le meilleur, le plus efficace est sans contredit la libre circulation des grains, la sécurité du commerce, le respect de la propriété de ceux qui vendent et de ceux qui achètent, c'est appartenir à une

[1] C'est-à-dire qu'il se privera de vin.

« école inhumaine, immorale, impie, appuyant ses sophismes sur l'égoïsme le plus abject..., etc. »

Les articles des écrivains du phalanstère ont cela de particulier par l'énorme quantité de propositions excentriques qui y sont contenues, qu'il faudrait des volumes pour les réfuter tous en détail. Une pareille tâche est au-dessus de nos forces et de notre espace d'un jour. Nous pouvons donc en rester là pour aujourd'hui. [1]

Sur la politique de M. Thiers

[14 septembre 1848. — *Conjectural*, Assez probable.]

Nous venons de passer près de trois heures sous le charme d'un de ces discours merveilleux comme M. Thiers seul en sait faire. Discours merveilleux en effet, que l'on écoute pendant de longues heures, sans aucune fatigue ; que l'on croirait pouvoir écouter toujours. M. Thiers a débuté par une déclaration importante. Il a déclaré que lui et ses amis s'étaient ralliés franchement, loyalement, à la République, bien qu'ils ne l'eussent point désirée. Nous félicitons M. Thiers de cette déclaration franche et nette. Il ne faut pas que les anarchistes de carrefour puissent se servir de l'accusation de royalisme, pour soulever les masses contre les décisions de la majorité. Il ne faut laisser aucun prétexte aux fauteurs d'insurrection. Toutefois, cette déclaration de M. Thiers n'a pas empêché la Montagne de lui jeter de nouveau, comme une injure, l'épithète de royaliste. Mais il faut voir avec quel à-propos et quelle verve l'interruption a été aussitôt relevée. Dans les anciennes chambres, a dit M. Thiers, il y avait des républicains, des républicains qui avaient prêté serment à la monarchie, eh bien ! jamais nous n'eussions permis que la majorité leur jetât comme un reproche, ce mot de républicains ! Le silence s'est fait alors sur la Montagne, mais, il faut le dire, ce silence n'a pas été long. À chaque instant, des exclamations, des aménités de cette espèce : *menteur*, *blagueur*, etc., venaient interrompre l'orateur. Que voulez-vous ? Il y a des gens qui croient représenter le peuple en affectant d'être grossiers. Pauvres gens ! Comme si le peuple de France ne se composait que d'habitués de cabarets ! Comme si la grossièreté était une vertu du calendrier républicain ! Mais passons.

M. Thiers a donc défendu la vieille société, telle que l'ont faite les incessants travaux de cent générations contre les inventeurs de sociétés nouvelles. Dieu nous pardonne, il a été même jusqu'à dé-

[1] En date du 6 septembre se trouve un nouvel article sur la décentralisation, repoussé comme d'attribution trop douteuse.

fendre la vieille économie politique ; vous savez, cette économie politique *sans entrailles*, qui n'a su ni organiser le travail ni faire disparaître la misère ! Eh bien, M. Thiers a pris la défense de cette vieille radoteuse, et lui a rendu le public hommage qu'elle n'avait jamais eu à se reprocher le sang versé. Dans cet éloge, quel sanglant reproche à l'adresse de l'économie nouvelle ! Néanmoins, M. Thiers s'est défendu d'être un des professeurs ou un des adeptes de l'économie politique ancienne. Eh ! qu'est-il donc ? N'est-ce pas dans les livres des économistes qu'il a puisé les arguments si solides et si puissants à l'aide desquels il a justifié l'ancienne société et montré sur quelle base inébranlable elle repose ? Ne sont-ce pas les économistes qui, les premiers, ont démontré la légitimité incontestable et éternelle de la propriété, en l'appuyant sur le travail ? Ne sont-ce pas les économistes qui ont, les premiers, aperçu tout ce qu'il y a de grand et de saint dans ce mot : liberté ! tout ce qu'il y a d'utile et de fécond dans ce mot : concurrence ? Ne sont-ce pas les économistes, en un mot, qui ont fourni à M. Thiers toute l'excellente matière première de son discours ? Non, quoi qu'il en dise, M. Thiers a suivi les leçons des économistes, et, Dieu merci ! l'élève a fait honneur aux maîtres !

Après avoir justifié les principes sur lesquels s'appuie la société actuelle : la propriété, la liberté, la concurrence (par exemple, nous ne savons pas trop pourquoi M. Thiers a séparé la liberté de la concurrence : la concurrence n'est-elle pas une des manifestations de la liberté ?), M. Thiers s'est demandé ce que les nouveaux économistes voulaient mettre à la place de ces principes éternels ; il a trouvé quatre systèmes : le communisme, l'association, le proudhonisme et le droit au travail. M. Thiers a voltigé de l'un à l'autre de ces systèmes, et sur chacun il a laissé la trace de ses morsures. Chacune de ses épigrammes emportait la pièce. M. Thiers a prouvé ensuite que la société actuelle n'est pas tout à fait cet immonde cloaque de misères et cette caverne de bandits que nous dépeignent si complaisamment les socialistes. Les salaires ont haussé d'un quart depuis trente ans, a-t-il dit, et la plupart des objets de consommation ont baissé ; d'où il résulte inévitablement que la situation des masses doit s'être améliorée et non pas aggravée.

Cependant M. Thiers convient que nous ne vivons pas dans le meilleur des mondes ; il convient que la misère existe, et il ajoute que la société doit faire tout ce qu'il est *possible* pour la soulager, cette misère. Mais comment doit-elle s'y prendre ? Il faut qu'elle distribue des secours et qu'elle donne des travaux, quand il y a des travaux. Hélas ! nous en sommes bien fâchés pour M. Thiers, mais il nous paraît ici bien près du socialisme. Que veulent, en effet, les socialistes qui se disent *raisonnables* ? Ne sont-ce pas des secours et

des travaux dans les limites du possible ? Seulement M. Thiers ne veut inscrire dans le préambule que le droit au secours ; les socialistes y veulent mettre aussi le droit au travail. La différence ne nous paraît guère saisissable.

Eh ! mon Dieu ! il y a pourtant quelque chose de mieux à faire dans l'intérêt des masses. Si M. Thiers avait voulu lire jusqu'au bout ces pauvres économistes tant bafoués, il aurait pu voir qu'eux seuls, en définitive, possèdent la solution raisonnable, la solution possible du problème social ; il aurait pu voir, lui le promoteur des grosses dépenses militaires et le partisan des restrictions douanières, que cette solution est tout entière contenue dans ces mots : paix et liberté universelles ! Mais M. Thiers s'est arrêté à mi-chemin de l'économie politique, et voilà pourquoi dans la pratique il marche parfois tout à côté des socialistes en retard.

Néanmoins, M. Thiers a porté un rude coup au droit au travail, ce cheval de Troie du socialisme moderne. Le droit au travail n'était plus qu'un cadavre informe lorsqu'il est sorti des serres de M. Thiers.

M. Considérant est venu l'achever, ce malheureux droit au travail. Bien malgré lui, je vous jure, car M. Considérant est le père de l'un des pères du droit au travail. M. Considérant a offert d'enseigner à l'Assemblée, en quatre séances, son moyen de le réaliser. L'Assemblée s'est écriée : grand merci ! et M. Considérant est retourné à sa place en déplorant l'irrémédiable aveuglement de ces *civilisés*.

Un avocat fort solennel, M. Rollinat, a terminé la séance. M. Rollinat a pourtant quelques qualités oratoires : de la vigueur, une certaine élégance, mais quelle monotonie et quelle emphase ! M. Rollinat parlait pour le droit au travail. Au commencement de la séance, nous avions entendu aussi M. Frédéric Arnaud, qui soutenait le même thème. Mais celui-ci est véritablement un esprit d'élite. C'est grand dommage que M. Arnaud n'ait point les robustes pectoraux de M. Raine ! M. Arnaud est à la fois démocrate et catholique, et, selon lui, la République n'est que la réalisation du christianisme. Nous pensons sur ce point comme M. Arnaud, mais nous ne pensons pas, comme lui, que le droit au travail émane du christianisme. Le droit au travail émane du socialisme, ce qui est fort différent !

Il y avait, avant-hier, 30 orateurs inscrits sur le droit au travail ; aujourd'hui il en *reste* 39. Pourtant nous en avons bien entendu huit ou dix ! Mais plus nous avançons, et plus les inscriptions se multiplient. Nous n'en finirons pas !

Sur le droit au travail

[15 septembre 1848. — *Conjectural*, Possible.]

Le droit au travail a fait aujourd'hui une nouvelle conquête : il a conquis M. Billault. Nous n'en avons été que médiocrement surpris. Nous avons toujours regardé M. Billault, le promoteur de la question du droit de visite, comme un des esprits les plus étroits et les plus faux de l'ancienne Chambre. M. Billault a toujours été réglementaire, comment ne serait-il pas socialiste ? Quel est le moyen de réaliser le droit au travail, selon les socialistes ? C'est de soumettre de plus en plus l'industrie au régime de l'intervention de l'État. Or, M. Billault a de tout temps soutenu ce régime-là. M. Billault était, sous la monarchie, une des colonnes du parti de la protection exagérée, ou, ce qui revient au même, de l'intervention de l'État dans les relations extérieures de l'industrie ; il est tout simple que ce qu'il approuve au dehors, il l'approuve aussi au dedans. Le régime protecteur, comme M. Billault l'a du reste fait très justement remarquer aujourd'hui, le régime protecteur n'est qu'une des formes du socialisme.

C'est M. Dufaure qui s'est chargé de répondre à ce nouveau lévite du socialisme. M. Dufaure a fait, avec sa lucidité habituelle, l'analyse du droit au travail. Si vous accordez le droit au travail, a-t-il dit, vous serez obligés de l'appuyer d'une garantie ; vous serez obligés de donner aux travailleurs une *action* contre la société. Est-ce bien possible ? La société peut-elle fournir aux travailleurs le genre d'occupation qui leur conviendra, à leur première réquisition ? Prenez-y garde ! la société ne pourra pas transiger avec le travailleur qui voudra réclamer son droit. Elle devra toujours, en tout temps, lui donner le travail qu'il réclamera et dans le lieu où il voudra bien travailler. Sinon le droit au travail ne sera qu'un mensonge. C'est donc un antagonisme perpétuel que vous établiriez entre le travailleur et la société. Et pensez-vous que le progrès puisse sortir de cet antagonisme ? La plus grande révolution qui se soit opérée dans le monde a été accomplie par le christianisme. Or, est-ce en procurant des droits que le christianisme a accompli ce progrès ? Non, c'est en proclamant des devoirs. Eh bien ! imitons le christianisme ; proclamons le devoir de la société envers le travailleur, sans armer celui-ci d'un droit inutile et dangereux. Craignez-vous que la société ne le remplisse pas, ce devoir ? Eh ! sans doute, vous eussiez pu éprouver une telle crainte en face d'un gouvernement qui s'appuyait sur une petite caste électorale ; mais que pouvez-vous redouter d'un gouvernement qui s'appuie sur le suffrage universel ? Si vous avez foi dans

le suffrage universel, ne devez-vous pas tenir pour certain que ce gouvernement fera toujours ce qu'il y aura de mieux à faire dans l'intérêt de tous ?

M. de Lamartine a succédé à M. Daufaure. M. de Lamartine venait soutenir une variante du droit au travail ; il venait soutenir « le droit à l'existence par le travail ». C'est à la féconde imagination de M. Glais-Bizoin, encore un nouveau socialiste, qu'est due cette variante. M. de Lamartine a défendu ce mauvais thème avec de nobles sentiments et de détestables raisons. Savez-vous quel est l'idéal de la philanthropie de M. de Lamartine ? la taxe des pauvres ! C'est à la taxe des pauvres, a dit M. de Lamartine, que l'Angleterre a dû trois siècles de tranquillité. Nous croyons que M. de Lamartine fait à la taxe des pauvres beaucoup plus d'honneur qu'elle n'en mérite.

Au témoignage de tous les économistes anglais, la taxe des pauvres a failli mettre l'Angleterre à deux doigts de sa ruine, et si elle n'a point causé de révolutions, c'est parce que le peuple anglais possède assez de bon sens pour savoir qu'on ne gagne jamais grand'-chose aux révolutions ! Le peuple anglais préfère le progrès pacifique, et il n'a pas tort ! Que M. de Lamartine se défie donc un peu plus de sa logique. Au temps des maîtrises et des jurandes, la France ne faisait pas non plus de révolutions ; elle en a fait, au contraire, plusieurs depuis que les maîtrises et les jurandes n'existent plus. Cependant, ne serait-il pas parfaitement inexact de dire que les maîtrises et les jurandes, ces institutions oppressives du travail, avaient la vertu d'empêcher les révolutions ?

Danton disait : de l'audace, encore de l'audace, toujours de l'audace. Je vous dirai, moi : du cœur, encore du cœur, toujours du cœur pour le peuple ! s'est écrié en terminant M. de Lamartine ! Oui, sans doute, lui dirons-nous à notre tour, il faut avoir du cœur pour le peuple ; mais il faut craindre aussi de se laisser égarer par son cœur. Voyez, par exemple, ce droit au travail, que vous avez été sur le point d'inscrire, et ce devoir de l'assistance que vous allez inscrire dans la constitution. Ce sont là sans doute des inspirations du cœur. Eh bien ! dans la pratique, il est certain que le droit au travail ou le devoir de l'assistance aggraveront la situation du peuple au lieu de l'améliorer. La réalisation du droit au travail, selon le socialisme, ne serait-ce pas, en effet, la remise de tous les instruments du travail aux mains de l'État ? Or, dans tous les pays où l'État s'est fait le seul producteur, en Égypte, au Paraguay, la production n'est-elle pas réduite à son minimum et la misère portée à son maximum ? Le devoir de l'assistance, qu'on va si malheureusement inscrire dans la Constitution, n'est-ce pas l'organisation de la bienfaisance par l'État ? Or, n'est-ce pas un fait acquis par l'expérience même de cette

Angleterre, si mal à propos citée par M. de Lamartine, que l'État est un détestable organisateur de la bienfaisance ; que les misérables sont toujours plus efficacement, plus complètement, plus humainement secourus par les particuliers qu'ils ne peuvent l'être par l'État ? Où sont les saint Vincent de Paul de la bureaucratie ?

Mais on semble croire aujourd'hui que ces devoirs d'humanité que Dieu lui-même a gravés dans le cœur de l'homme, cesseront de s'exercer s'ils ne sont inscrits dans une Constitution ; on semble croire que la charité ne se peut faire qu'à la condition d'être imposée par la loi. On semble croire qu'il faut décréter l'humanité, la charité dans l'intérêt du peuple comme on croyait, sous la Convention, qu'il fallait décréter l'existence de Dieu dans l'intérêt de la religion. Aberration étrange ! Les devoirs de l'homme envers l'homme, comme les devoirs de l'homme envers Dieu, sont antérieurs à toutes les constitutions de la terre ! Vous les prescrirez en vain à ceux qui ne les sentent pas, et vous pourriez vous passer de les prescrire à ceux qui les sentent. Savez-vous ce que sont ces déclarations pompeuses que vous inscrivez dans vos constitutions d'un jour : des mots, encore des mots, toujours des mots !

Nous ne dirons rien du discours qu'a fait, ou plutôt qu'a voulu faire M. Goudchaux. M. Goudchaux avait pourtant, lui aussi, son petit moyen de résoudre le problème social. Mais, hélas ! l'Assemblée n'a pas été curieuse de connaître le petit moyen de M. Goudchaux. Ce pauvre M. Goudchaux ! Cela lui apprendra à faire du socialisme !

Après un terrible orage, soulevé comme d'habitude par la Montagne, le droit à l'existence a été repoussé.

Voilà, si nous ne nous trompons, un vote que le socialisme rouge ne manquera pas d'exploiter. Mais on votera demain le droit à l'assistance. Hélas ! Dieu nous assiste !

Sur une controverse avec la *Démocratie Pacifique* au sujet de la liberté du commerce

[19 septembre. — *Conjectural*, Assez probable.]

Nous avons relevé, il y a quelques jours, un article de la *Démocratie pacifique*, dans lequel le journal phalanstérien affirmait que l'abondance de la récolte menaçait la France des plus terribles désastres. Chose étrange et abominable ! s'écriaient les Jérémies de la *Démocratie pacifique*, la libre concurrence a plongé la société dans une telle anarchie, qu'une récolte abondante est devenue une calamité publique. L'article a eu, comme bien on pense, un grand succès dans le

cénacle fouriériste ; mais voici qu'un abonné, novice encore, s'avise de réclamer. L'abonné en question, quelque peu infecté des mauvaises doctrines de la liberté du commerce, ne s'avise-t-il pas d'affirmer que si on laissait librement passer le pain et le vin, ils iraient tout droit à ceux qui en ont besoin ? N'a-t-il pas l'audace de prétendre que les entraves apportées à la liberté du travail et du commerce sont les principales causes des souffrances de la société ? Pour un abonné de la *Démocratie pacifique*, en vérité, c'est un peu fort !

Voici la lettre de ce cruel abonné :

« *Au rédacteur de la* Démocratie pacifique.

Monsieur,

Vous publiez aujourd'hui une lettre d'un de vos abonnés, à propos de l'article : *la récolte est trop bonne*, inséré dans votre feuille du 10. Bien qu'économiste et partisan de la liberté, je suis votre abonné aussi, et j'espère que votre impartialité ne me refusera pas une petite place dans vos colonnes.

Je ne veux point combattre l'auteur de l'article ; je ne lui reprocherai point les formes de sa polémique, si éloignées de celle dont l'École phalanstérienne a longtemps usé. Soit, parce que je voudrais qu'on laissât faire ce qui est bien, et passer ce qui est bon, je suis inhumain, impie, immoral, un égoïste abject, doué d'un honteux courage : soit. Mais il me semble pourtant que cette trop belle récolte de vin dont la France est menacée, prouve précisément qu'il n'y a ni impiété, ni honte, ni abjection, à demander libre passage pour le bon vin ; car, s'il reste invendu dans la cave des producteurs, c'est qu'on ne veut pas lui ouvrir les issues. À l'heure qu'il est, plusieurs vignobles offrent 225 litres de bon vin pour 12 fr., et ne trouvent pas d'acheteurs ; il est vrai que ces 225 litres devraient payer 47 fr. 50 c. de taxe pour être consommés à Paris. Est-ce la faute des partisans de la liberté du commerce ?

On met sur notre compte, l'exploitation, l'agiotage, l'usure, la ruine, la banqueroute, la famine et la mort. C'est beaucoup ! Si nous sommes d'aussi abominables coquins, il n'y a qu'à nous fusiller sur-le-champ, ou du moins à nous transporter en masse et le plus loin possible ; mais, avant l'exécution, que l'honorable accusateur veuille bien nous dire où et quand les économistes ont jamais gouverné, car Turgot n'a fait que passer au pouvoir. Tout est gêne, obstacle, entrave dans notre malheureuse société : pour nous, voilà la cause principale de ses souffrances. C'est peut-être une erreur, mais je ne puis voir rien d'immoral, d'inhumain ou d'impie dans cette opinion.

Agréez, etc. UN DE VOS ABONNÉS. »

La *Démocratie pacifique* répond fort honnêtement, ma foi ! à cet abonné revêche. Elle lui promet la liberté du commerce, comme on promet la lune aux enfants qui ne sont pas sages. Nous vous la donnerons, dit-elle, quand le travail sera organisé, solidarisé.

Patience donc, ô abonné récalcitrant ! Patience ! [1]

[1] Dans le numéro du 26 septembre se trouve un article sur l'impôt progressif, repoussé ici comme d'attribution trop douteuse.

Sur la question du sel

[27 septembre 1848. — *Conjectural*, Probable.]

On sait que, sans l'opposition de la chambre des pairs, formulée dans un report de M. Gay-Lussac, nous aurions obtenu, sous la monarchie, l'adoption de la proposition de M. Demesmay, et la réduction de l'impôt du sel de 30 francs les 100 kilogrammes à 10 francs.

Le gouvernement provisoire, par un décret du 15 avril 1848, a complètement aboli cet impôt.

Mais l'état de nos finances ne semblant pas devoir permettre à l'Assemblée nationale de maintenir ce décret, diverses propositions ont été formulées à cet égard.

Trois propositions ont été notamment présentées à l'Assemblée nationale par MM. Demesmay, Ernest de la Rochette, Pougeard et Dupont (de Bussac) ; elles ont été renvoyées au comité des finances et à celui de l'agriculture et du crédit foncier.

MM. Demesmay et de la Rochette proposent tous deux l'abrogation du décret du 15 avril 1848, par lequel le gouvernement provisoire a déclaré l'impôt du sel aboli, à partir du 1er janvier 1849. L'un ajourne cette abolition au 1er janvier 1851, et demande la réduction successive de l'impôt de 30 centimes par kilogramme à 20 centimes en 1849, et à 10 centimes en 1850 ; l'autre propose le maintien de l'impôt de 30 centimes en 1849, et en demande l'abolition complète à partir du 1er janvier 1850. Tous deux, se préoccupant de la nécessité d'assurer le bénéfice de la réduction ou de l'impôt aux consommateurs, en rendant impossible toute coalition entre les producteurs, proposent l'admission en France des sels étrangers, de ceux de l'Algérie et de nos possessions d'outre-mer, moyennant des droits protecteurs en faveur des producteurs français.

MM. Pougeard et Dupont (de Bussac) proposent la suppression immédiate de l'impôt du sel, et l'introduction en franchise des sels étrangers. Ils demandent que cette taxe soit remplacée par un impôt progressif de capitation. Les citoyens qui paient plus de 200 fr. de contributions directes seraient soumis pour eux, leur famille et leurs domestiques, à une contribution de 3 fr. par tête : ceux qui paient de 200 fr. à 50 fr. devraient 2 fr. ; lorsque la contribution directe serait au-dessous de 50 fr., le chef de famille ne paierait que 1 fr. par tête ; et enfin ceux qui ne sont imposés à aucune des contributions directes seraient dispensés de l'abonnement.

Le comité d'agriculture et du crédit foncier propose à son tour un projet de décret contenant les dispositions suivantes :

À dater du 1er janvier 1849, l'impôt du sel sera réduit à 10 centimes par kilogramme ; à dater de la même époque, les sels étrangers seront admis à 2 francs les 100 kilogrammes, s'ils viennent par les frontières de Belgique ; à 50 centimes, s'ils viennent par l'est ou le midi ; au même droit, s'ils viennent par les ports de la Méditerranée et sous pavillon français ; à 2 francs, si les sels viennent par les mêmes ports et sous pavillon étranger ; à 2 francs, s'ils viennent par les ports de l'Océan ou de la Manche, sous pavillon français ; et à 3 francs s'ils viennent par les mêmes ports, et sous pavillon étranger.

Par exception, les sels de l'Algérie et de nos provinces d'outremer seront admis au droit de 25 centimes dans la Méditerranée, et de 1 franc dans l'Océan et dans la Manche. Les navires français destinés à la pêche, grande ou petite, pourront s'approvisionner de sel étranger, moyennant un droit de 1 franc 50 pour 100 kilogrammes. En outre, les lois et règlements relatifs aux formalités et modérations de droits accordées notamment aux fabriques de soude sont maintenus.

Nous regrettons vivement que nos hommes d'État n'aient pas su conduire et la politique et les finances de manière à pouvoir se passer de l'impôt du sel, l'un des plus onéreux à l'agriculture, l'un des plus lourds pour la classe ouvrière et surtout pour les travailleurs des campagnes. Le maintien de son abolition complète eût prouvé aux masses que la République entendait bien réellement alléger les charges publiques et réaliser les améliorations réclamées sous la monarchie.

Le droit étant admis, nous avons encore à critiquer, dans le projet du comité d'agriculture, le système de zones et de droits différentiels qu'il établit. Rien n'est plus contraire à la juste égalité qui doit régner dans nos lois fiscales comme dans les autres. Le comité d'agriculture a cru être favorable à notre marine marchande, en mettant une surtaxe sur les sels venant par navires étrangers. Mieux inspiré, il eût admis, comme on le lui a demandé, les sels étrangers en franchise. Des quantités considérables de ce produit eussent été importés, un fret d'une très grande masse serait venu s'offrir à nos navires, et notre marine, qui succombe faute d'aliments et dans les ambages de la protection, se serait ranimée au souffle de la liberté et sous l'influence de milliers de tonneaux à transporter.

Le comité d'agriculture dit positivement dans son rapport qu'il a redouté l'*invasion* des sels marins du Portugal, des sels gemmes de Liverpool qui ruineraient les propriétaires de salines (dont il évalue le nombre à vingt mille) et les travailleurs occupés par ces salines (dont il évalue le nombre à cent mille). Il est très probable que les débouchés ouverts dans l'agriculture par la baisse du prix de cette

marchandise bonne pour amender les terres et pour engraisser les bestiaux permettraient à celles de nos salines qui sont dans de bonnes conditions de continuer à produire. Quant aux autres, nous demandons au comité d'agriculture si l'intérêt des propriétaires de salines équivaut à celui de la marine ; et si un plus grand nombre de travailleurs maritimes ne trouveraient pas dans le développement de la marine marchande plus d'avantages que dans la manutention des sels indigènes ; et, dans tous les cas, la justice n'est-elle pas grossièrement violée par des lois fiscales qui empêchent la marine, l'industrie et l'agriculture, de s'approvisionner de sel là où il se produit à bon marché, et les forcent au contraire à l'acheter là où il est plus cher ?

Cependant nous devons remarquer que, sur la proposition de MM. Demesmay et de la Roquette, le comité d'agriculture a adouci les droits d'entrée sur les sels étrangers pour que les propriétaires des salines nationales coalisés ne profitent pas seuls de la réduction de l'impôt. Nous doutons que le remède soit suffisant. La liberté seule pourra venir à bout du monopole ; ici, comme dans toutes les autres circonstances où le privilège use et abuse des immunités dont il jouit.

LA FIN DU *COMMERCE*. — *La participation de Molinari au journal* Le Commerce *semble devenir plus douteuse à partir de la mi-septembre 1848. Ce journal cessa de paraître à partir du 10 octobre 1848. Cette relative liberté, pour un homme qui s'était tenu fort occupé pendant de nombreux mois, offrit des perspectives nouvelles, comme celle de l'écriture d'un gros ouvrage, à destination du plus commun des lecteurs, et écrit dans un style simple, compréhensible et frappant. Ce livre, ce sera* Les Soirées de la rue Saint-Lazare, *qui paraîtra l'année suivante chez l'éditeur Guillaumin.*

TABLE DES MATIÈRES

Introduction. — De nouvelles circonstances 5

ŒUVRES COMPLÈTES DE GUSTAVE DE MOLINARI

1848

038. LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE. 29
I. Naissance et extinction d'une publication éphémère. Souvenirs 29
II. Contributions : 30
Sur le programme des rédacteurs du journal, 26 février 1848. 33
Sur la question des subsistances, 26 février 1848. 34
Sur un bris de machines par les ouvriers, 26 février 1848. 34
Sur le retour au calme, 27 février 1848. 34
Sur les premières mesures du gouvernement provisoire, 27 février 1848. 35
Sur l'abolition de la peine de mort, 28 février 1848. 35
Sur l'industrie des théâtres, 28 février 1848. 36
Sur la formation de clubs politiques, 29 février 1848. 37
Sur le retour du prince Louis Bonaparte à Paris, 1er mars 1848. 38
Sur le programme des rédacteurs du journal, 2 mars 1848. 39
Sur l'impôt du timbre, 2 mars 1848. 42
Sur la paix et la guerre, 4 mars 1848. 44
Sur le sort des ouvriers, 5 mars 1848. 45
Sur le suffrage universel, 6 mars 1848. 48
Continuation sur le même sujet, 7 mars 1848. 49
Sur la liberté des banques, 7 mars 1848. 50
Continuation sur le même sujet, 8 mars 1848. 51
Sur les ateliers nationaux, 8 mars 1848. 54
Sur la liberté du travail, 9 mars 1848. 55
Sur la liberté des banques, 9 mars 1848. 57
Sur la situation extérieure, 10 mars 1848. 58
Sur des bureaux de renseignements pour les ouvriers, 10 mars 1848. 61
Sur la situation financière de la France, 12 mars 1848. 61
Sur les monopoles à détruire, 15 mars 1848. 65
Sur la peur qui monte chez les capitalistes, 16 mars 1848. 69
Sur la suspension des paiements par la Banque de France, 17 mars 1848. 71
Sur la dernière réunion libre-échangiste à la salle Montes-

quieu, 17 mars 1848. 72
Sur les bornes de la liberté d'association, 19 mars 1848. 74
Sur les coupes à opérer dans les budgets de l'État, 20 mars 1848. 75
Sur l'expulsion des ouvriers étrangers, 21 mars 1848. 78
Sur la réduction des budgets militaires, 22 mars 1848. 80
Sur le rétablissement du système réglementaire, 22 mars 1848. 82
Sur le programme libéral et les candidats libéraux, 22 mars 1848. 82
Sur la rareté du numéraire, 23 mars 1848. 84
Sur les prêts sur marchandises effectués par le gouvernement, 23 mars 1848. 87
Sur un discours de Cobden en faveur de la réduction des dépenses militaires, 24 mars 1848. 88
Sur l'émancipation politique des femmes, 24 mars 1848. 91
Sur les moyens d'améliorer la condition des masses, 26 mars 1848. 91
Sur les derniers chiffres de la douane, 28 mars 1848. 93

039. LE CLUB DE LA LIBERTÉ DU TRAVAIL. 95
I. Comptes rendus 95
II. Souvenirs de Molinari sur son extinction 97

040. LA SOCIÉTÉ D'ÉCONOMIE POLITIQUE. 98
Protestation contre la suppression de l'enseignement de l'économie politique 98

041. HISTOIRE DE L'ÉCONOMIE POLITIQUE. 115
I. Galiani 115
II. Necker 120
III. Montyon 145
IV. Bentham 162

042. JACQUES BONHOMME. 171
I. Liste des contributions 171
II. Contributions : 172
Histoire de Jacques Bonhomme, n°1, 11-15 juin 1848. 172
Sur les plans financiers, n°1, 11-15 juin 1848. 175
Quelques idées sur les socialistes ou À qui le tour ?, n°2, 15-18 juin 1848. 176
Consultations gratuites de Jacques Bonhomme, n°2, 15-18 juin 1848. 179
Le service de la poste, n°2, 15-18 juin 1848. 181
Consultations gratuites de Jacques Bonhomme (suite), n°3, 20-23 juin 1848. 182
Chronique politique. Jacques Bonhomme à l'Assemblée nationale, n°3, 20-23 juin 1848. 184

Sur ce que l'on peut faire pour améliorer la condition du peuple, n°4, 9-13 juillet 1848. 188
Timbre et cautionnement, n°4, 9-13 juillet 1848. 190
Chronique politique, n°4, 9-13 juillet 1848. 192

043. LE JOURNAL DES ÉCONOMISTES. 196
I. Politique républicaine des libre-échangistes anglais 196
II. L'utopie de la liberté. Lettre aux socialistes 214
III. Proudhon et M. Thiers 221
IV. Du travail et de l'organisation des industries dans la liberté. Compte-rendu 239
V. De l'action de la noblesse et des classes supérieures dans les sociétés modernes, Compte-rendu 241

044. LE COMMERCE. 256
I. Renseignements sur la participation de Molinari à ce journal 256
II. Liste des contributions 256
III. Contributions : 263
Sur la baisse des impôts et la réduction des dépenses, 2 avril 1848. 263
Sur les remèdes à la crise monétaire et économique, 5 avril 1848. 264
Sur le débat entre la gestion privée ou publique des chemins de fer, 8 avril 1848. 265
Sur la suppression de la chaire d'économie politique au Collège de France, 9 avril 1848. 268
Sur le socialisme et l'association forcée, 10 avril 1848. 269
Sur l'expulsion des travailleurs étrangers, 10 avril 1848. 272
Sur la nomination de nouveaux professeurs au Collège de France, 10 avril 1848. 273
Sur l'expulsion des travailleurs étrangers, 12 avril 1848. 274
Sur le mouvement chartiste en Angleterre, 13 avril 1848. 275
Sur les réponses alternatives des adversaires de l'organisation du travail, 14 avril 1848. 277
Sur le sort de la bourgeoisie dans la révolution de février, 15 avril 1848. 281
Continuation sur le même sujet, 16 avril 1848. 282
Sur la suppression de l'impôt du sel, 17 avril 1848. 284
Sur l'opposition entre les capitalistes et les travailleurs, 17 avril 1848. 286
Sur le danger du communisme, 19 avril 1848. 287
Sur la réforme de l'octroi, 20 avril 1848. 289
Sur les manœuvres politiques de MM. Louis Blanc et Albert, 23 avril 1848. 292
Sur les réformes économiques et financières, 24 avril 1848. 294
Sur le budget en Angleterre, 26 avril 1848. 297
Sur l'impôt progressif, 26 avril 1848. 297
Sur les recettes des lois somptuaires, 27 avril 1848. 299

Sur les défauts des chemins de fer publics en Belgique, 28 avril 1848. 299
Sur quelques déclarations de M. Louis Blanc, 28 avril 1848. 300
Sur le coût des fêtes publiques, 28 avril 1848. 300
Sur l'abolition du monopole de la boucherie, 29 avril 1848. 302
Sur de saines alternatives à l'organisation du travail, 30 avril 1848. 303
Sur les moyens d'arrêter les troubles ouvriers, 1er mai 1848. 305
Continuation sur le même sujet, 2 mai 1848. 306
Sur l'imprécision des idées des agitateurs, 4 mai 1848. 308
Sur la composition de la commission sur l'organisation du travail, 8 mai 1848. 310
Sur le compte définitif des recettes de l'exercice de 1846, 12 mai 1848. 312
Sur le socialisme du journal *Le National*, 13 mai 1848. 314
Sur la liberté des clubs, 16 mai 1848. 316
Sur le bienfondé d'une enquête économique, 20 mai 1848. 316
Sur le rachat des chemins de fer par l'État, 21 mai 1848. 320
Sur les moyens d'éviter la catastrophe, 22-23 mai 1848. 322
Sur la proscription des solliciteurs, 22-23 mai 1848. 324
Sur l'amélioration du sort des travailleurs, 25 mai 1848. 326
Continuation sur le même sujet, 26 mai 1848. 328
Sur la liberté du salarié, 26 mai 1848. 330
Sur la liberté des clubs, 27 mai 1848. 331
Sur l'ignorance économique de la population française, 28 mai 1848. 332
Sur une commission pour réduire les dépenses de l'État, 28 mai 1848. 335
Sur l'enquête concernant les conditions des travailleurs, 29 mai 1848. 336
Sur la liberté du salarié, à la suite d'une remarque de la *Démocratie pacifique*, 29 mai 1848. 338
Sur l'abolition des lois de navigation en Angleterre, 30 mai 1848. 339
Sur les ateliers nationaux, en 2 articles, 31 mai 1848. 342
Sur le paiement des dettes publiques, 2 juin 1848. 345
Sur le rachat des chemins de fer par l'État, 2 juin 1848. 346
Sur la candidature de M. Thiers, 3 juin 1848. 350
Sur la réforme du tarif des douanes, 4 juin 1848. 350
Sur l'opposition entre salariés et capitalistes, 4 juin 1848. 352
Sur l'association pour les travailleurs et les capitaux, 5 juin 1848. 354
Sur l'élection de M. Thiers, 7 juin 1848. 357
Sur les bureaux de placement à destination des ouvriers, 8 juin 1848. 358
Sur le journal *Jacques Bonhomme*, 12-13 juin 1848. 359
Sur la situation de l'industrie des théâtres, 14 juin 1848. 361
Sur le projet de régie publique des assurance, 15 juin 1848. 363

Sur la situation commerciale de l'Angleterre, 15 juin 1848. 364
Sur le cautionnement des journaux et la liberté de la presse, 17 juin 1848. 365
Sur la déréglementation du travail à Rouen, opérée par Hippolyte Dussard, 19 juin 1848. 367
Sur la publicité des prix du travail, 20 juin 1848. 370
Sur les dernières discussions à la Chambre, 21 juin 1848. 371
Sur la solidarité des intérêts de la France et de l'Angleterre, 21 juin 1848. 374
Sur le projet de constitution discuté à l'Assemblée, 21 juin 1848. 375
Continuation sur le même sujet, 22 juin 1848. 378
Sur la manière de sortir des temps troublés, 30 juin 1848. 381
Sur la décentralisation, 1er juillet 1848. 384
Sur l'exemple de la politique financière de Robert Peel, 2 juillet 1848. 386
Sur la nécessité de la sécurité, 3 juillet 1848. 388
Sur quelques imputations de M. Considérant envers les partisans du laissez-faire, 3 juillet 1848. 391
Sur la régie publique des chemins de fer, 3 juillet 1848. 392
Sur les nouvelles réformes économiques et financières, 4 juillet 1848. 394
Sur les associations de travailleurs, 1er article, 4 juillet 1848. 397
Sur la décentralisation, 7 juillet 1848. 399
Sur la responsabilité de M. Louis Blanc dans les événements de juin, 7 juillet 1848. 403
Sur les associations de travailleurs, 2e article, 7 juillet 1848. 404
Sur la réforme de l'octroi à Paris, 9 juillet 1848. 407
Sur la colonisation, 9 juillet 1848. 408
Sur des critiques proférées par le journal *La Démocratie Pacifique*, 9 juillet 1848. 409
Sur le ministère du commerce et de l'agriculture, 10 juillet 1848. 411
Sur les réformes de Hume et Cobden, 10 juillet 1848. 413
Sur les prochaines élections aux États-Unis, 11 juillet 1848. 413
Sur le droit au travail, 12 juillet 1848. 414
Sur le rachat des chemins de fer par l'État, 13 juillet 1848. 416
Sur la réforme de l'éducation, 15 juillet 1848. 417
Sur l'abolition de l'esclavage, 16 juillet 1848. 420
Sur les associations de travailleurs, 17 juillet 1848. 422
Sur le droit au travail, 20 juillet 1848. 425
Sur une garantie de salaire aux ouvriers, 22 juillet 1848. 425
Sur des demandes de primes à l'industrie, 23 juillet 1848. 427
Sur la réforme du tarif des douanes, 24 juillet 1848. 428
Sur l'opinion de Turgot en matière de droit au travail, 25 juillet 1848. 430
Sur la réforme du tarif des douanes, 27 juillet 1848. 431
Sur le débat entre M. Thiers et M. Proudhon, 28 juillet 1848. 433

Sur la liberté de la presse, 29 juillet 1848. 435
Sur des primes aux exportations, 31 juillet 1848. 437
Sur le débat entre M. Thiers et M. Proudhon, 1er août 1848. 438
Sur les démocrates américains et français, 1er août 1848. 441
Sur l'instruction publique comme foyer de socialisme, 2 août 1848. 443
Sur une réplique adressée par M. Louis Blanc, 2 août 1848. 445
Sur la réforme du tarif des douanes, 3 août 1848. 447
Sur des primes à l'exportation, 3 août 1848. 447
Sur l'intervention française en Italie, 7 août 1848. 450
Sur le socialisme d'Eugène Sue, 7 août 1848. 451
Sur les primes à l'exportation, 10 août 1848. 452
Sur une entreprise de l'Académie des sciences morales et politiques, 11 août 1848. 453
Sur les idées de M. Proudhon, 13 août 1848. 455
Sur le programme de l'instruction publique, 14 août 1848. 459
Sur la propagande du désarmement en Angleterre, 14 août 1848. 460
Sur les primes à l'exportation et les coalitions, 15 août 1848. 462
Sur l'octroi et le prix de la viande, 15 août 1848. 464
Sur l'état des récoltes et le niveau des prix, 15 août 1848. 466
Sur la situation de la propriété en France, 16-17 août 1848. 467
Sur une entreprise de l'Académie des sciences morales et politiques, 18 août 1848. 469
Sur les bureaux de placement pour les ouvriers, 18 août 1848. 473
Sur la distinction entre le vrai et le faux socialisme, 20 août 1848. 473
Sur les remèdes à la crise actuelle, 21 août 1848. 475
Sur la violence du langage de la presse socialiste, 22 août 1848. 478
Sur la vulgarisation de l'économie politique, 23 août 1848. 479
Sur la limitation des heures de travail dans les fabriques, 27 août 1848. 480
Sur le programme de M. Ledru-Rollin, 28 août 1848. 482
Sur les déclamations de la *Démocratie Pacifique*, 30 août 1848. 485
Sur les dernières propositions législatives en matière économique, 31 août 1848. 485
Sur l'income-tax en Angleterre, 31 août 1848. 488
Sur la diffusion des idées socialistes à l'assemblée, 1er septembre 1848. 490
Sur les dernières discussions à la Chambre, 2 septembre 1848. 492
Sur l'association de défense du travail national, 5 septembre 1848. 494
Sur la défense des lourds impôts dans les journaux, 9 septembre 1848. 496
Sur Turgot et le droit au travail, 9 septembre 1848. 498
Sur la cherté du blé et la disette, 12 septembre 1848. 499
Sur la politique de M. Thiers, 14 septembre 1848. 501

Sur le droit au travail, 15 septembre 1848. 504
Sur une controverse avec la *Démocratie Pacifique* au sujet de la liberté du commerce, 19 septembre. 506
Sur la question du sel, 27 septembre 1848. 508